


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Le Mouvement Socialiste

15 Janvier 1904 132 100.

LE

Mouvement Socialiste

Revue mensuelle internationale

SIXIÈME ANNÉE

1904

TOME I

(Janvier-Avril)

de l'Année

TOME XII

de la Collection

PARIS

7, RUE CORNEILLE (ODÉON) (VIe)

1904

SIXIÈME ANNÉE
N° 132

15 Janvier 1904

LE Mouvement Socialiste

Revue mensuelle internationale

SOMMAIRE

PARIS
7, RUE CORNEILLE (ODÉON)

1904

LE
MOUVEMENT SOCIALISTE
Revue mensuelle internationale
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

7, rue Corneille (Odéon), PARIS (VI°)

LE NUMÉRO :
France et Belgique. . 1.20 | Autres pays 1.50

ABONNEMENT :
France et Belgique : { *Six mois : 6 fr.* / *Un an : 12 fr.* | Autres Pays { *Six mois : 8 fr.* / *Un an : 15 fr.*

DIRECTION :
HUBERT LAGARDELLE

SECRÉTARIAT : ANDRÉ MORIZET | ADMINISTRATION : JEAN RIEUX

Adresser les demandes d'abonnements et de numéros, les mandats etc., à l'*Administration*.

A NOS ABONNÉS

Nous prions NOS ABONNÉS DONT L'ABONNEMENT A EXPIRÉ de nous faire parvenir ***sans retard*** **leur renouvellement, s'ils veulent continuer à recevoir sans interruption notre Revue.**

ABONNEMENTS DOUBLES RÉDUITS

Nous rappelons A NOS ABONNÉS *que nous mettons* **à la disposi- de ceux qui veulent aider à l'extension de notre œuvre, DEUX** *exemplaires du* Mouvement Socialiste *au prix réduit de* **20 francs** (*au lieu de* **24**). *L'un de ces exemplaires est servi à l'abonné titulaire : le second est envoyé à l'adresse qui nous est indiquée. De préférence, nous prions nos souscripteurs de désigner comme bénéficiaires de ce second abonnement réduit,* des groupements, *tels que cercles d'études, groupes politiques, syndicats, coopératives, associations diverses, etc.* — (Pour l'Étranger, l'abonnement double réduit est de **25 francs** au lieu de **30**).

A PARAITRE PROCHAINEMENT DANS LE *MOUVEMENT SOCIALISTE*

Enquête sur la Grève Générale;

Enquête sur l'Action Municipale et le Socialisme

Un accident survenu dans l'impression de ce numéro en a retardé l'apparition. Toutes nos mesures sont prises pour que pareil événement ne se renou-

POLITIQUE ET SOCIALISME

A l'heure actuelle, la vie politique parlementaire est l'objet d'un discrédit croissant. Quand elle n'inspire pas de dégoût, elle est envisagée avec un parfait scepticisme. L'antiparlementarisme, parmi les ouvriers notamment, fait de singuliers progrès ; on préconise de plus en plus *l'action directe* ; il y a même eu, ces derniers temps, des essais d'application de cette méthode, sur la nature et la portée desquels il y aurait beaucoup à dire. Les socialistes, il faut l'avouer, n'ont peut-être jamais examiné de bien près les conditions de la vie politique ; ils se sont constitués à l'état de parti distinct, suivant la routine bourgeoise ; il sont entrés au Parlement ; ils ont esssayé de participer à la vie parlementaire générale, mais sans apporter de conceptions précises, sans tenter en aucune façon de renouveler les méthodes politiques courantes. Ils se sont adaptés, purement et simplement, au parlementarisme, tel qu'il fonctionnait, sans se demander si l'on ne pourrait pas améliorer les conditions de la vie parlementaire, en adoptant une méthode politique mieux appropriée à l'idéal de la Démocratie. Et qui sait, si la crise socialiste que nous traversons n'a pas sa cause, en partie tout au moins, dans cet empirisme de la politique socialiste? Il y aurait, en tout cas, à rechercher si, au lieu de revenir à l'ancien antiparlementarisme à tendances anarchistes, où semble vouloir verser de nouveau la classe ouvrière consciente, il ne faudrait pas précisément essayer de renouveler la vie politique actuelle en adoptant une autre méthode.

C'est le problème que s'est proposé M. Ostrogorski

dans son étude sur *la Démocratie et l'organisation des partis politiques* (1). Et après une minutieuse enquête sur la démocratie en Angleterre et en Amérique, voici les conclusions générales auxquelles il est arrivé. Selon lui, il ne faut pas imputer la faillite actuelle de la démocratie à l'idéal démocratique en soi, mais à l'emploi de méthodes politiques inadéquates à cet idéal. On a mis du nouveau vin dans de vieilles outres. La démocratie, pour se réaliser, s'est servie de moyens contraires à son principe et qui devaient la ramener à son point de départ; elle a fait faillite, parce que, dans la pratique, elle s'est trahie et faussée elle-même. L'ancienne société était fondée sur la subordination de l'individu à une tradition sociale et religieuse rigoureuse ; la démocrati est venue pour libérer l'individu. Mais, pour accomplir cette œuvre, elle a soumis l'individu à une nouvelle convention, la convention de Parti. A ce déraciné, à cet isolé, qu'était devenu l'individu, le Parti a offert un abri et a dit : « Je te tirerai de la faiblesse et de l'affollement où la solitude te réduit. Je t'offre un cadre d'action tout prêt ; il ne faut que t'y insérer ; adhère à mon credo, et te voilà pourvu d'un idéal, doté d'une conviction, installé pour la vie dans la commodité d'un système. Mon programme résoud tous les problèmes sociaux, politiques, économiques, moraux, métaphysiques, que se pose la pensée du citoyen d'une démocratie en marche vers le Progrès. Viens donc dans mes rangs ; je t'assure la paix, la satisfaction de tes ambitions légitimes, l'exercice de ta souveraineté ! » L'individu est entré. Il a franchi la porte de la nouvelle église. La cathédrale religieuse où l'on trouvait dans la prière la paix de l'âme, s'était effondrée ; mais

(1) 2 vol. in-8. *Calmann Lévy, Paris, 1903.*

voici que s'ouvrait une nouvelle cathédrale ; on n'y priait plus, on y discutait, on y pérorait ; on ne s'y agenouillait plus, on s'y dressait dans toute la majesté du Peuple Souverain ; on n'y écoutait plus en silence le sermon du ministre d'un Dieu indiscutable ; on y pouvait parler soi-même, répondre en homme libre à l'orateur qui, librement, s'adressait à d'autres hommes, ses concitoyens. Quelle différence ! Là, le silence, la soumission ; ici, le bruit de la vie, la liberté, la souveraineté. L'individu fut ébloui ; il ne prit pas garde que dans cette nouvelle cathédrale, si l'on parlait plus, on ne pensait pas davantage ; que le programme remplaçait le cathéchisme, et que le politicien officiait à la place du prêtre ; il ne connut que l'ivresse du prisonnier évadé. Hélas ! il fut repris et se vit bientôt plus enchaîné par la liberté nouvelle que par l'ancienne servitude. Le scepticisme vint, le dégoût, la lassitude. Nous en sommes là.

Tout le mal vient donc, selon M. Ostrogorski, des partis politiques permanents. Ils se sont formés pour faire la nouvelle synthèse sociale qu'exigeait la démocratie ; mais ce n'est pas une synthèse qu'ils ont faite, c'est du syncrétisme ; ils se sont proposé la ruine de la convention sociale et religieuse, et ils ont instauré une nouvelle convention, *la convention de Parti*, aussi ecclésiastique que l'ancienne ; ils devaient fournir aux individus dispersés des cadres d'action et de pensée, et ils ont confisqué la pensée et l'initiative individuelles ; ils devaient guider la démocratie, et ils l'ont acculée dans une impasse ; ils devaient entretenir, telles les Vestales, le foyer de la cité, maintenir dans sa pureté son Idéal, et ils l'ont mécanisé, réduit à l'état de formule creuse que tout le monde répète sans y rien entendre. Toutes les difficultés du régime démocratique : manque d'es-

prit public ; tyrannie anonyme de l'opinion qui engendre une lâcheté universelle ; incompétence des élus et ignorance des électeurs ; absence d'une véritable élite, — toutes ces difficultés ont été exaspérées par le formalisme de parti, « qui a comprimé l'individu et abaissé le niveau de la société politique, donné une prime à la lâcheté dans la vie publique, endigué le libre cours de l'opinion, tout en laissant l'individu sans défense contre elle, avili l'idéal, abaissé la morale publique et réduit le citoyen à l'état d'instrument inerte que tous les exploiteurs de la chose publique peuvent manier à leur gré » (1).

A cette action néfaste des partis permanents, s'érigeant en entrepreneurs publics de tous les problèmes sociaux à résoudre, M. Ostrogorski oppose l'action bienfaisante de ligues se proposant la solution d'un problème nettement déterminé — ligues par cela même temporaires. Si les partis ont perdu la démocratie, ou tout au moins gravement compromis son développement, les ligues la régénèreraient. Elles seraient l'application du principe nouveau qui doit régir, sous peine de décadence et de retour à l'ancien régime, la nouvelle société : *l'union remplaçant l'unité*. Si la démocratie a dévié jusqu'ici, c'est qu'elle a été obsédée du fantôme de l'unité métaphysique ; elle a conçu, à la suite de Rousseau, la souveraineté du peuple comme une sorte d'entité planant au-dessus des citoyens et exigeant d'eux une aliénation totale de leur liberté. La démocratie, dès lors, n'a pas réellement socialisé le pouvoir ; elle a continué les traditions de l'ancien régime ; le peuple souverain fut doté d'un droit divin analogue à celui des rois ; on eut un despotisme démocratique au

(1) P. 607.

lieu du despotisme royal, et d'aucuns purent estimer que celui-ci était encore préférable à celui-là. Mais la vérité, c'est qu'il n'y a pas *un contrat social*, exprimant une fois pour toutes une volonté générale, métaphysique et abstraite, d'un peuple érigé en entité, — volonté qui enchaînerait pour toujours les volontés particulières des citoyens ; — mais il y a *des contrats sociaux*, perpétuellement renouvelables, où s'expriment des volontés générales éphémères, et que rédigent, pour la solution de problèmes précis et sans cesse nouveaux, les citoyens librement et temporairement associés. Par le contrat social de Rousseau, abstrait, éternel et transcendantal, les libertés individuelles abdiquent et s'effondrent ; il ne reste debout que l'entité-État, minotaure à l'appétit sans cesse aiguisé et formidable. Par des contrats sociaux incessamment renouvelables à propos d'objets communs perpétuellement nouveaux, comme la vie sociale elle-même, les libertés individuelles s'unissent sans s'aliéner, restent entières dans l'acte même qui les engage, et ne font par leur union que se fortifier les unes les autres. Le problème que pose la vie sociale a toujours été de concilier l'autorité et la liberté, de subordonner celle-là à celle-ci, de résorber le pouvoir, toujours rebelle, dans le corps social lui-même formé des libres citoyens. Mais une force ne s'incline devant une autre force, que si celle-ci est réelle ; si elle ne rencontre devant elle que le vide, elle déborde et envahit tout. L'individu, comme le concevait le XVIIIe siècle, n'était qu'une abstraction, un atome ; le peuple n'était que la collection de ces atomes ; il formait un tout, comme des pommes de terre, réunies dans un sac, forment un tout, pour reprendre une image pittoresque de Marx. Et c'est de ce tout qu'on veut extraire une volonté générale ! Mais il est

clair qu'il n'y a en lui que des velléités très individuelles ; et que s'il s'en dégage une volonté, elle sera tellement abstraite et imprécise, qu'elle se transformera très aisément en la volonté de certains groupes mettant l'intérêt social au service de leurs intérêts privés. Entre l'individu et l'Etat, les partis se sont interposés, soi-disant pour faire l'éducation de la masse. opérer la synthèse des opinions et mettre le pouvoir au service du peuple. En réalité, les partis ne font pas et n'ont jamais voulu faire sérieusement l'éducation de la démocratie; la synthèse d'opinions qu'ils réalisent a toujours été très empirique, — chimistes qui mettent dans leur cornue, non des jugements précis sur un problème clairement posé, mais bien plutôt des sentiments frustes et des enthousiasmes faciles sur des questions générales très obscures. Loin de mettre le pouvoir au service du peuple, ils ne voient dans la politique qu'une industrie dont ils se constituent, eux et leurs clients électoraux, les gros actionnaires ; et loin de projeter sur les actes du gouvernement la clarté qui en chasserait l'arbitraire et ferait du contrôle démocratique une réalité, ils servent bien plutôt d'écran, derrière lequel les fantaisies et les incohérences des gouvernants peuvent se donner libre cours.

Il en serait tout autrement, selon M. Ostrogorski, avec des ligues temporaires se proposant de faire aboutir une réforme déterminée. Ces ligues, en effet, seraient des synthèses d'opinions éclairées, et non de sentiments vagues ; elles mettraient davantage en relief les compétences, et changeraient complètement les rapports entre les élus et les électeurs. Les élus, sous le régime des partis, n'ont besoin d'aucune compétence particulière ; les programmes, élaborés pour recueillir le plus de voix possible et conquérir ainsi le pouvoir,

ne comportent point cette compétence ; le candidat a reçu l'investiture du Parti : cela suffit, le voilà consacré législateur, fût-il d'intelligence médiocre ou de moralité douteuse ! Les électeurs, de leur côté, choisissent leur élu, non en raison de sa compétence, dont ils seraient d'ailleurs difficilement juges, étant donné la multiplicité des problèmes sur lesquels on leur demande de se prononcer en bloc, mais par fidélité au Parti, ou pour toute autre raison, par instinct en tous cas plus que par réflexion. Par suite, les rapports entre élus et électeurs, revêtent un caractère particulier de bassesse. L'élu n'est le plus souvent qu'un vulgaire politicien, incapable, qui tremble sans cesse devant la perspective d'une disgrâce électorale et fait pour l'éviter tous les marchandages possibles. Quant à l'électeur, son infatuation de « membre du Souverain » n'a d'égale que son ignorance et son irresponsabilité; et quand il ne quémande pas faveurs ou places auprès de son élu, c'est en commis qu'il le traite, aidant ainsi à lui faire perdre une dignité qu'il n'est déjà que trop enclin à abdiquer.

Tels sont les effets du système des partis permanents. Avec le système des ligues temporaires, la délimitation du problème, dont la ligue se proposerait la solution, requerrait de la part de l'élu une compétence spéciale, de la part de l'électeur une attention plus réfléchie. Par suite, l'élu aurait une autorité réelle, qui sauvegarderait son indépendance, et lui permettrait de mieux contrôler les actes du pouvoir ; en même temps, l'électeur pourrait exercer sur son élu une surveillance qui, pour être plus effective, ne porterait aucune atteinte à sa dignité. Au problème politique mis au premier plan et posé dans sa précision rigoureuse, se subordonneraient les volontés intéressées ou les sentiments fugaces des uns comme des autres. C'est la confusion

énorme des programmes actuels des partis, qui désarme les électeurs vis-à-vis des élus et rend l'incompétence de ceux-ci impuissante pour le progrès politique, hardie et sans scrupules pour tout ce qui relève de la cuisine électorale et parlementaire. Avec le système présent, l'autorité est universelle et fictive ; la responsabilité, diffuse partout, ne prend corps nulle part ; c'est l'égalité mathématique et abstraite dans le gâchis et l'impuissance. Avec le système des ligues, l'autorité et la responsabilité seraient là où serait la capacité ; et cette capacité, ne s'exerçant que dans les limites d'une question technique déterminée, ne pourrait s'évader dans le domaine métaphysique de l'arbitraire et de l'abus de pouvoir. En un mot, pour reprendre une formule courante, le gouvernement des hommes ferait place à l'administration des choses.

Effet plus merveilleux encore, et d'ailleurs connexe, la raison d'être des partis, qui est surtout la conquête du pouvoir, disparaîtrait. Et ce n'est pas seulement la vie électorale qui serait changée de fond en comble, mais aussi la vie parlementaire. Que l'on cesse de croire à la nécessité de ministères homogènes et collectivement responsables, — à ce dogme « qu'on ne gouverne qu'avec son parti » — et l'axe de la vie parlementaire, déjà transformée par la substitution des ligues aux partis, ne sera plus le maintien ou le renversement des ministères — c'est-à-dire la conquête du pouvoir, — mais la libre discussion des réformes mises en avant par les ligues et mûrement étudiées par elles, sous la direction de ministres individuellement responsables, choisis pour leurs connaissances techniques, et non plus, comme aujourd'hui, au petit bonheur, pour des convenances de partis. Le Parlement serait ainsi rendu à sa fonction normale, qui est de légiférer et

surtout de contrôler les actes de pouvoir. Aujourd'hui, le formalisme de parti subordonne toutes les questions à celle-ci : le ministère restera-t-il ? et le ministère, pour conserver *sa* majorité, et la majorité pour conserver *son* ministère, se livrent à des marchandages et à des intrigues, où l'arbitraire le dispute à l'incohérence. Il n'y a plus aucune sincérité dans les votes ; il ne s'agit plus que de savoir si l'on mêlera son bulletin à ceux de la Droite, ou si l'on sera assez traître à son parti pour penser quelquefois autrement que lui ; il se constitue des « blocs », singuliers alliages de partis, qu'une idée semble avoir formés, mais dont un sentiment, bien plus réel, la peur, maintient, seul, la cohésion : si bien que les malheureux députés ainsi soudés l'un à l'autre, ressemblent à des forçats obéissant à une consigne, qu'aurait donnée une puissance mystérieuse et redoutable : se surveillant les uns les autres, ne s'estimant que pour leur lâcheté mutuelle, ils brûlent de s'évader, mais ne l'osent, cloués à leur poste de parti, comme Macbeth à sa place, par l'apparition d'un spectre qui, pour n'être pas celui de Banco, n'en est pas moins terrifiant : le spectre de leurs comités électoraux, venant leur demander compte de leur mandat !

Le système des ligues renouvellerait donc, selon M. Ostrogorski et la vie électorale et la vie parlementaire, que le système des partis a dénaturées et corrompues. La faillite définitive de la démocratie, grâce à ce système, pourrait être conjurée, et tout vestige d'ancien régime résolument extirpé. M. Ostrogorski montre que les trois grandes réformes qui ont marqué la vie politique anglaise au XIX[e] siècle — la liberté religieuse, la liberté économique, la réforme électorale — ont été obtenues, en fait, grâce à des ligues analogues. Et tout un chapitre de son livre est consacré aux « Luttes pour

l'émancipation » qu'aux Etats-Unis les ligues ont poursuivies pour secouer le joug odieux des politiciens des deux partis, républicain et démocrate. Luttes jusqu'ici fragmentaires, spasmodiques, et par cela même trop souvent sans résultat. Le triomphe récent de la Tammany-Hall, à New-York en est une nouvelle preuve. Mais M. Ostrogorski ne désespère pas qu'elles puissent se généraliser, devenir plus méthodiques, passer enfin à l'état de pratique courante dans la vie des démocraties. Les partis, dit-il, n'ont plus de raison d'être ; ils ne sont plus que de pures machineries sans âme ; les frontières qui les séparent les uns des autres sont de plus en plus indécises ; la complexité et la diversité des problèmes ont fait éclater leurs cadres, et l'on constate un peu partout des tendances à l'émiettement des grands partis classiques ; ils ne se maintiennent plus que grâce à la puissance incroyable du formalisme, à l'inertie des citoyens, à la routine. La lutte pour secouer leur joug sera dure, il n'en faut pas moins l'entreprendre, et partir résolument en guerre au cri de : A bas le Parti ! Vive la Ligue !.

Telles sont les conclusions auxquelles M. Ostrogorski aboutit, après avoir étudié de près le fonctionnement des partis politiques dans les deux démocraties anglaise et américaine, celle-là ne faisant encore qu'esquisser, celle-ci présentant dans tout leur relief les vices de leur organisation et les conséquences néfastes de leur influence. On pourrait tout d'abord se demander si ces conclusions, convenables aux Etats-Unis et à l'Angleterre, et tirées de l'étude même de ces deux pays, sont applicables telles quelles à la France. Il est certain que bien des traits de la démocratie anglaise ou américaine se retrouvent dans la démocratie française. Une question préjudicielle,

cependant, se pose. M. Ostrogorski lui-même, à plusieurs reprises, insiste sur cette idée, que le système des ligues ne peut se substituer au système des partis que dans les pays où les conditions fondamentales de la vie sociale moderne sont inébranlables et indiscutées. Il est évident qu'en Angleterre on n'est pas moins libre sous un gouvernement conservateur que sous un gouvernement libéral, et qu'aux Etats-Unis une administration démocrate n'apporte pas plus d'obstacles aux libertés essentielles qu'une administration républicaine. Il n'y a plus, dans ces deux pays, de partis nettement contre-révolutionnaires; on n'y conçoit plus la possibilité d'une contre-Révolution. Or, en est-il de même en France ? Les conquêtes fondamentales de la Révolution n'y sont-elles pas toujours en péril ? Ne subsiste-t-il pas des partis qui poursuivent encore la contre-Révolution ? Toute notre politique actuelle, dominée par la question anticléricale, n'est-elle pas sortie de l'Affaire Dreyfus, qui a réveillé les républicains du sein d'une trompeuse sécurité, et mis à nu, dans une portion encore considérable du pays, une mentalité si étrange qu'elle a fait craindre pour le maintien de nos libertés essentielles ? Dès lors, c'est toujours la guerre entre la Révolution et la contre-Révolution ; c'est toujours une organisation politique guerrière qui s'impose, avec la conquête du pouvoir pour objectif ; et ne demeure-t-il pas vrai qu'en France du moins, on ne gouverne et ne peut que gouverner qu'avec son parti ? Toutes les conclusions de M. Ostrogorski, si séduisantes et ingénieuses qu'elles puissent paraître, si vraies même qu'elles puissent être pour d'autres pays, pour les pays spécialement étudiés dans son énorme enquête, ne s'écroulent-elles pas dès lors pour la France ?

La question est grave, on le voit. Si vraiment, en France, les conditions faites à la démocratie sont telles qu'on vient de le dire, il faut renoncer à tout ce bel échafaudage qu'a élevé M. Ostrogorski avec tant de science. Mais il faut savoir si les conditions sont vraiment telles, et il est permis d'en douter. Il nous semble que l'affaire Dreyfus a démontré, non pas que la France voulait revenir à un régime qui serait une contrefaçon de l'ancien régime, mais qu'il y avait chez nous une religion patriotique si puissante, si profondément enracinée dans l'âme du pays, que tout manquement de respect à cette religion paraît insupportable, inadmissible, sacrilège. Ce que les antidreyfusards n'admettaient pas, c'était, non pas qu'il fût loisible de violer les règles essentielles du droit, mais ce qui est bien différent, que des officiers aient pu les violer. Et cette religion patriotique, qui donc l'a cultivée, développée, nourrie dans le cœur du pays, sinon les républicains eux-mêmes ? La République a choyé l'armée plus que n'importe quel régime ; elle l'a mise sur un autel ; elle lui a voué un culte. Et d'ailleurs l'armée a chez nous, aux yeux du peuple, un sens révolutionnaire ; Sorel a mis très justement en lumière la permanence et la force des traditions léguées par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dans l'âme du pays, il n'y a pas contradiction ni opposition entre l'armée et la République ; il y a presque identification au contraire ; il ne s'agissait pas de sacrifier la République à l'armée, ce n'est pas ainsi que la question se posait pour la grande majorité des antidreyfusards ; — il s'agissait de résister à la négation du culte de la patrie par une secte prétendue cosmopolite. C'est tout différent. Que des partis aient essayé d'exploiter la profondeur de ce culte, c'est possible, c'est certain ; mais le fait même

qu'ils étaient obligés de se couvrir du masque républicain, prouve que le pays n'aurait pas supporté une restauration quelconque, césarienne ou monarchique ; et beaucoup de ceux qui *devinrent* dreyfusards, comment le devinrent-ils? Parce qu'ils étaient républicains. Ils firent violence à leur religion patriotique ; et le vieil instinct anticlérical aidant, ils devinrent dreyfusards, quand ils crurent la République menacée par les curés. Et cela est si vrai que nos radicaux, plus chauvins que personne, n'ont pas encore touché aux conseils de guerre ni à un cheveu d'un seul faussaire de l'Etat-major : la Congrégation a payé pour l'Armée.

Il nous semble donc qu'on a abusé quelque peu de notre naïveté en faisant planer sur nous le spectre d'un Coup d'Etat ; on voit aujourd'hui tout le profit qu'un parti a su tirer de cet épouvantail ; il est temps de nous dépouiller de ce préjugé ridicule soigneusement entretenu dans nos âmes trop candides. L'Affaire Dreyfus n'a pas mis en question le régime républicain ; elle a été l'explosion formidable d'un grand amour. Les dreyfusards s'y sont heurtés, comme le président Roosevelt, aux Etats-Unis, se heurte à une grande haine, — la haine du nègre —, qui se traduit par les lynchages que l'on sait. En France, on aurait lynché volontiers les dreyfusards, comme on fait des nègres aux Etats-Unis. Mais ces lynchages mettent-ils en question le régime constitutionnel ? La République nous semble bien assise, en France ; une monarchie, en supposant que le retour en soit possible, serait obligée, sous peine d'être vite balayée, de respecter les libertés essentielles. Nous ne sommes plus en 1851 ; le monde a marché.

Mais nous pourrions, nous socialistes, élever une autre querelle à M. Ostrogorski. Nous pourrions lui dire qu'il tient trop peu compte de l'économie et de la divi-

sion en classes. Démocrate, il semble en ignorer l'existence. Voici cependant ce que nous lisons dans sa conclusion (1). « . . Pour cette raison et pour d'autres encore, la question des méthodes politiques se présente aussi comme une question sociale. Les libres unions qui sont à la base de la nouvelle méthode d'action politique ne pourront obtenir un succès complet *tant que subsistera la séparation des classes* qui caractérise les relations sociales actuelles, la séparation entre les riches et les pauvres, entre les lettrés et les illettrés. L'union sur le terrain politique ne sera féconde et solide que si elle est cimentée par la confiance qu'établit le contact des hommes dans les relations non politiques. Elle a besoin de cet *esprit social* qu'on a attribué à tort à l'ancienne société, laquelle n'a pu le réaliser, parce qu'elle était fondée sur le privilège. La société démocratique était appelée à le réaliser, mais elle en a été empêchée *par la différenciation sociale qu'avaient amenée l'essor de l'industrie* aussi bien que le progrès des lumières, et par l'égoïsme de la classe qui a le plus profité de la transformation industrielle ». Le passage est caractéristique ; mais, on le voit, la différenciation des classes, dans la société moderne, est présentée comme un fait de mœurs, non comme un fait politique ou de portée politique ; elle fait obstacle aux bonnes relations *mondaines* et par là à la bonne entente sur le terrain politique, mais elle n'apparaît pas comme ayant une valeur positive ; sa valeur est toute négative au contraire. M. Ostrogorski, en pur démocrate qu'il est, semble ignorer le fait signalé par Marx comme étant le ressort de l'histoire : la lutte des classes. *Et toute lutte de classes* est une lutte politique. M. Ostrogorski

(1) P. 688. T. II.

gémit sur la déplorable absence d'esprit public dont témoignent les démocraties, et il espère, avec le système des ligues, tirer les citoyens de leur torpeur civique. Mais peut être se fait-il des illusions, à ce sujet, précisément parce qu'il ne tient pas un compte suffisant des conditions économiques dans lesquelles la démocratie se développe. La démocratie et le capitalisme semblent deux ordres de faits à la fois connexes et contradictoires. C'est la bourgeoisie qui a instauré la démocratie; l'idéalisme démocratique est l'aspect complémentaire du matérialisme bourgeois ; il y a, comme dit Marx (1), un divorce entre le citoyen de la cité politique et l'homme privé, le bourgeois, le membre de la société civile. « L'État politique, écrit-il, est aussi transcendant à la société bourgeoise que le ciel religieux à la terre. L'État politique triomphe de la société bourgeoise, absolument comme la religion triomphe du monde profane : il doit reconnaître la société bourgeoise, se laisser borner et gouverner par elle, de même que la religion se voit obligée de fléchir devant le monde profane. L'homme, dans sa réalité immédiate, dans la société civile, est un être profane. Il y vaut comme individu réel, en contact avec d'autres ; il y possède une existence purement phénoménale. Dans l'État, au contraire, où l'homme est regardé comme être général, comme partie de l'organisme universel, il est membre imaginaire d'une souveraineté imaginaire; il y est dépourvu de sa vie réelle d'individu, il y est rempli d'une universalité abstraite. » Et plus loin « Mais l'idéalisme politique porté à sa perfection, c'était en même temps le matérialisme bourgeois à son apogée. Le joug politique fut brisé, et en même temps tous les

(1) Marx, *La question juive.*

liens qui avaient jusque là comprimé l'esprit égoïste de la société civile. L'émancipation politique fut du même coup l'émancipation de la société bourgeoise des liens de la politique; la société civile perdit jusqu'à son semblant de caractère universel. » Nous comprenons ainsi pourquoi les démocraties font preuve d'une si grande absence d'esprit public. Chaque individu est trop absorbé par ses affaires personnelles pour songer aux affaires publiques; la politique devient une carrière, *la chose des politiciens;* c'est ainsi que pratiquement s'exprime le divorce idéal entre le citoyen et l'homme privé. Nulle part cela ne se constate mieux qu'aux Etats-Unis, où l'on voit se superposer à une société civile en pleine prospérité une société politique très corrompue. Dans les démocraties antiques, qui reposaient sur le travail des esclaves, tous les citoyens libres, ayant du loisir, étaient transformés en politiciens; et la société antique périt, faute aussi, cependant, d'esprit public. L'esprit public ne se réveille que par sursauts, devant un scandale trop grand, ou une corruption trop odieuse, comme à New-York devant les excès de la Tammany-Hall ou en France, devant les faux de l'Etat-major; mais il rentre bientôt dans sa torpeur ; ce n'est qu'un sursaut romantique, sans lendemain ; l'émotion passée, tout retombe dans le calme plat, et les abus refleurissent aussi vigoureux que jamais.

L'absence d'esprit public semble donc un vice inhérent à la démocratie, et ce n'est pas un simple changement de méthode politique, — la substitution de ligues à des partis, — qui pourrait corriger la démocratie de ce vice fondamental. Les partis sont en fonction même de ce manque d'esprit public ; ils sont la condition nécessaire de la vie politique bourgeoise. Marx a montré, dans *le 18 Brumaire*, que la République était la

forme politique sous laquelle pouvait gouverner *toute la bourgeoisie*, et non plus seulement une catégorie bourgeoise; la seconde République ne dut sa courte existence qu'à l'impossibilité, soit pour les légitimistes — c'est-dire la propriété foncière, — soit pour les orléanistes, — c'est-à-dire le capital industriel — d'exploiter désormais pour eux seuls le pouvoir, comme à leur impossibilité de s'entendre pour une exploitation commune sous la raison sociale des Bourbons ou sous celle des d'Orléans; il ne restait qu'à l'exploiter sous une raison sociale plus expansive, la raison sociale républicaine. On sait que la Troisième République n'a pu subsister que grâce aux mêmes impossibilités. Ce que la bourgeoisie voit et a toujours vu dans la politique, c'est une exploitation du pouvoir en vue d'intérêts privés; elle se résigne même à ne pas gouverner elle-même, quand le pouvoir veut bien lui faire ses affaires : on l'a vu sous le second Empire. La bourgeoisie ne tient, à la vie parlementaire, à la République, que dans la mesure où elle peut les faire servir à ses intérêts : dès que ceux-ci sont menacés, elle consent à l'escamotage de la liberté le plus aisément du monde. La conquête du pouvoir, tel est l'objectif de la vie politique bourgeoise et des partis politiques bourgeois; supprimez cet objectif, et la politique, sous forme de ligues ou sous forme de partis, perd toute espèce d'intérêt pour la bourgeoisie. Il est donc assez chimérique d'espérer que dans les conditions capitalistes la démocratie puisse se transformer; il y a entre le capital et le pouvoir des affinités trop profondes pour que ces deux éléments se dissocient.

Mais en face de la bourgeoisie se dresse le prolétariat, et si la bourgeoisie est unie à l'Etat par un mariage d'inclination, le prolétariat n'a pour lui au contraire

qu'une répugnance fondamentale, une antipathie de nature : le prolétariat entre en lutte aussi bien contre l'Etat que contre le capital, dont l'État n'est d'ailleurs que la quintessence. Il s'est produit cependant ce fait étrange : le prolétariat s'est érigé en parti politique distinct des partis bourgeois, et comme eux s'est donné pour objectif la conquête du pouvoir ! Devenir la majorité à la Chambre, s'emparer de la machinerie gouvernementale pour la mettre au service du prolétariat, voilà le but que se proposent, en tous pays, les partis socialistes. Et l'on a vu ce phénomène plus étrange encore : un socialiste est entré dans un ministère bourgeois. Tout le socialisme contemporain est affamé de pouvoir ; tout le mouvement ouvrier est contaminé de politique. Les reproches que M. Ostrogorski adresse aux partis en général, s'appliquent, il faut bien en convenir, aux partis socialistes comme aux autres ; ils sont travaillés des mêmes vices ; le formalisme s'y est développé, l'esprit et les sentiments de parti y ont grandi, la *machinerie* y a pris la place de la réflexion et de la liberté, comme ailleurs. Le socialisme a été transformé par eux en une idéologie, en une religion ; et il a eu, naturellement, les tares, il a produit les effets néfastes des idéologies et des religions.

Toute lutte de classes, disions-nous plus haut, est selon Marx, une lutte politique. Mais il faut s'entendre : on peut comprendre par lutte politique, soit une lutte pour la conquête du pouvoir, soit une lutte pour la conquête de droits. Or, jusqu'ici le socialisme, ou plutôt les partis socialistes, ont trop choisi la première interprétation ; elle a semblé toute naturelle aux bourgeois intellectuels qui se sont mis à la tête du mouvement prolétarien ; ils ont suivi la tradition bourgeoise ; ils n'ont pas vu que les conditions de l'émanci-

pation ouvrière sont nécessairement tout autres que les conditions de l'émancipation bourgeoise. Les socialistes se sont ainsi aventurés sur la route du Pouvoir ; ils ont cru n'y marcher toujours qu'en masse et n'entrer dans la place qu'en bloc ; mais des sentinelles avancées ont précédé le gros de l'armée ; on les a déclarées perdues pour le parti ; mais elles prétendent qu'il n'y a aucune logique dans cette exclusion ; qu'il ne fallait pas mettre la colonne en branle, si l'on ne voulait pas profiter des accidents favorables de la route ; et qu'en définitive il importe peu d'entrer dans la place par petits détachements ou en masse. Et en effet, il importe, en somme, assez peu. C'est le point de départ qui est mauvais ; il fallait avant tout ne pas s'engager sur cette avenue du Pouvoir, dont la griserie allait fatalement faire trébucher les plus pressés. On les récuse ; on les excommunie; il vaudrait mieux reconnaître notre propre imprudence et notre propre responsabilité.

Lutte pour la conquête de droits, et non lutte pour la conquête du pouvoir, telle doit être la lutte de classe. Qu'est-ce à dire? Le but essentiel du socialisme étant la résorption de l'organisme politique dans l'organisme industriel, la subordination à la production des fonctions sociales improductives, il s'agit pour le prolétariat d'accomplir son devenir de manière à vider progressivement l'État de son contenu et à opérer sur lui le transfert des fonctions sociales essentielles. Il ne s'agit pas pour lui de conquérir l'État par une opération extérieure, spatiale et militaire ; il s'agit de devenir une puissance réelle, positive, attirant à elle toutes les forces vives de la société, et finissant par rendre inutile l'État. Ce devenir présente ainsi deux aspects, un *côté intérieur* et un *côté extérieur* : d'une part, en effet, le prolétariat doit parvenir à la capacité industrielle, de manière

à pouvoir débarrasser l'atelier de la tutelle capitaliste et à substituer à la direction patronale l'autonomie ouvrière; c'est là une action tout intérieure; c'est un principe nouveau de production qui déloge l'ancienne organisation; c'est le côté intérieur et vraiment révolutionnaire de l'action socialiste, et c'est pourquoi le syndicat est l'organe essentiel du devenir ouvrier. Aucune puissance extérieure ne peut en effet dispenser la capacité; elle s'acquiert par un effort personnel; et le socialisme d'Etat, qui prétend octroyer par décret des droits dont les ouvriers ne pourraient supporter la charge et qui aboutirait, nécessairement, à subordonner le corps des travailleurs à la direction administrative, apparaît bien ainsi la chose la moins socialiste qui soit. Ici, tout ce qui atténue l'antagonisme du capital et du travail, tout ce qui tend à fusionner les deux puissances en lutte, tout ce qui émousse la pointe révolutionnaire du mouvement ouvrier, a un sens nettement anti-socialiste, et doit être combattu résolument : point de patronalisme, point de catholicisme social, point de socialisme d'Etat; il faut laisser à la force ouvrière la possibilité de dessiner dans la lutte les traits de son idéal; il faut laisser la vie nouvelle s'organiser contre la vie ancienne, croître sous elle, grandir et faire tomber l'enveloppe extérieure qui l'emprisonne. Tel est le côté intérieur du devenir socialiste; il a aussi un côté extérieur. Tout organisme vivant se développe dans un milieu déterminé; il s'agit de rendre ce milieu aussi propice que possible à ce développement. En l'espèce il s'agit de créer au devenir socialiste les conditions extérieures, — politiques et économiques — les plus favorables. Il faut assouplir la législation, de manière à la débarrasser de tout ce qui gêne le développement syndical; il faut introduire dans cette législation des

dispositions nouvelles, qui donnent aux syndicats des occasions d'agir et accroissent leur capacité juridique ; il faut préconiser une politique économique, qui soit favorable à l'essor intégral des forces productives, déblaie le terrain social de tout ce qui masque l'antagonisme du capital et du travail et empêche ces deux forces de s'opposer nettement par un duel grandiose et tragique ; il faut, en un mot, pousser à fond les antagonismes sociaux, créer un milieu neutre, une carrière libre, où ils puissent jouer en toute indépendance et dans toute leur pureté : c'est, comme l'a dit Marx, la seule manière de les résoudre. Nous sommes ici sur le terrain de la réforme, mais de la réforme révolutionnaire ; ici, la classe ouvrière peut profiter de l'hétérogénéité profonde de la classe bourgeoise, où agrariens, financiers, capitalistes industriels, petits-bourgeois sont loin d'avoir des intérêts identiques ; ici, la classe ouvrière peut contracter alliance avec des catégories données de la bourgeoisie, pour faire aboutir une réforme déterminée ; il y a, ici, possibilité pour un amalgame de classes, qui ne serait pas une coalition de partis électoraux pour conquérir le pouvoir, mais un accord sur un problème délimité, selon la méthode préconisée par M. Ostrogorski.

On sait les discussions interminables et la casuistique subtile qu'a toujours soulevées au sein des partis socialistes la question des alliances, les uns soutenant que sans alliances le parti socialiste se condamnait à l'impuissance et à l'inertie, les autres qu'il se compromettait et sacrifiait les principes. Et les premiers avaient bien quelque apparence de raison, puisque aussi bien les seconds, en fait, n'ont jamais reculé devant une alliance quelconque, lorsque les circonstances l'exigeaient. Mais on peut dire que ces discus-

sions ont mis en relief ce qu'il y a de faux dans cette conception de partis considérés comme des blocs irréductibles et tout d'une pièce. Les partis sont comme les individus : plus ils croient à des dogmes abstraits et sybillins, et plus ils identifient leur personnalité avec la croyance intangible à ces dogmes ; il n'y faut pas toucher, car c'est toucher à *leur moi* lui-même ; et il n'y a pas de discussion possible avec des convaincus de cette sorte ; ils sont donc *insociables* par nature. Quand la personnalité est réelle, au contraire, riche et forte, les théories ne sont jamais pour elle que des moments de sa vie, des expressions transitoires de ses désirs et de ses besoins ; elle les dépasse toutes, sans se laisser jamais emprisonner par aucune d'elles.

Il y a aussi, il est vrai, des individus qui se font singulièrement illusion sur eux-mêmes et qui prennent pour un signe de force, ce qui n'en est que la caricature ; sans principes ni idées, d'une pauvreté intérieure lamentable, ils vont par le monde en quête de toutes les idées des autres pour en remplir leur propre vide ; ils se prêtent à tout avec une souplesse qu'ils prennent pour le sens de la vie, dilettantes incapables de s'attacher à une idée, non parce qu'ils en peuvent devenir les maîtres, mais parce qu'ils manquent de force pour la saisir et s'installer en elle, condamnés par leur faiblesse à rester en curieux à la porte de tout, sans jamais entrer nulle part, assez charlatans d'ailleurs pour faire croire aux naïfs, qu'à leur goût de délicats toutes les maisons sont trop laides pour qu'ils daignent y pénétrer.

De ces trois sortes d'individus, on pourrait dire que les premiers n'ont plus de la personne vivante que le squelette, ils ont identifié leur être à une sorte de carcasse scientifique, sur laquelle il n'y a plus ni muscles

ni chair, et ils sont devenus incapables de mouvement; les seconds ont, avec une bonne charpente, la vraie souplesse de la vie; ils peuvent marcher, faire route avec autrui, sans jamais dévier de leur propre chemin; et les troisièmes n'ont même plus de squelette, le souffle qui passe emportera ces pantins. Le socialisme, hier, ressemblait au premier de ces types; il ressemble aujourd'hui au troisième; il est passé de la foi rigide au dilettantisme fluide; il n'a pas encore su allier la souplesse de la vie à la rigueur du vrai. Si cependant la classe ouvrière faisait de la vie syndicale, avec tout ce qui s'y rattache et gravite autour d'elle, le centre de sa vie; si, en face de l'émiettement bourgeois, se formait l'unité ouvrière, une « unité profonde et toute intellectuelle », qui ne reposerait pas sur la foi à un dogme, comme l'unité ecclésiastique, ni sur « un attelage de gendarmes, préfets et procureurs » (1), comme l' « unité bourgeoise », mais sur l'identité réelle des intérêts et des aspirations; si en un mot le prolétariat acquérait une personnalité assez forte pour rejeter toutes les idéologies ou tout au moins ne s'y attacher que comme à des points de vue transitoirement nécessaires, il pourrait, sur le terrain politique, proposer des solutions précises à des problèmes déterminés, rallier autour de ses propositions non seulement les éléments incertains de la société actuelle, mais aussi les éléments bourgeois qui comprennent encore les exigences de l'évolution moderne. Il abandonnerait tout dogmatisme, toute abstraction; il se détacherait de toute idéologie, pour examiner une à une et au fur et à mesure de son développement, les réformes à réaliser; il resterait chez lui, garderait

(1) Proudhon. *Idée générale de la Révolution*, p. 260.

intact son sens révolutionnaire, opposerait *sa réalité* chaque jour plus riche et plus originale à la réalité bourgeoise, se préparerait à reprendre des mains du capitalisme, rendu toujours plus inutile, la direction de la production ; et, en même temps, il contracterait des alliances momentanées et nettement délimitées avec les autres classes, pour mener à bonne fin l'œuvre de la neutralisation du milieu politique et économique. Il ne s'agirait plus pour lui de conquérir le pouvoir, mais de le socialiser; et il y travaillerait de deux manières : en enlevant d'une part, à l'État, quelques-unes de ses fonctions; en provoquant, d'autre part, l'évolution de l'État de ses formes anciennes, dominatrices et idéalistes, à la forme administrative et purement objective.

Ce qui a toujours rendu difficile et obscure la question des alliances avec les partis bourgeois, c'est qu'on ne s'est peut-être jamais fait jusqu'ici, parmi les socialistes, une idée suffisamment nette des rapports possibles entre la démocratie et le socialisme d'une part, et d'autre part entre le capitalisme et le socialisme. Les uns attribuent à la démocratie la vertu magique de résoudre les antagonismes sociaux et de conduire au socialisme par son développement même; les autres, tout en déniant, en théorie, cette vertu à la démocratie, ne laissent pas d'avoir, en pratique, une conduite purement démocratique, avec tous les préjugés et les illusions qu'elle comporte. De même, au sujet de formes économiques comme la coopération et les trusts, les uns leur attribuent une vertu socialiste, une valeur de préparation socialiste, et les autres les combattent par intérêt électoral, pour ne pas se mésallier la petite boutique — à moins qu'ils n'en deviennent de chauds partisans, pour se venger d'une trahison électorale de

cette même petite boutique. Il me semble que Sorel, par son dernier livre (1), a beaucoup contribué à élucider la question, et il faut recommander vivement la lecture de ce livre à tous ceux qui voudraient aider le socialisme à dépasser la crise qu'il traverse. Sorel reprend dans ce livre, en les adaptant à notre temps, les thèses proudhoniennes sur la socialisation de l'échange et de l'Etat. Il montre qu'il y a hétérogénéité entre l'échange et la production ; que l'échange constitue un appareil mécanique, susceptible d'être socialisé, c'est-à dire débarrassé de toute maîtrise individualiste, sans qu'il soit touché à la propriété privée ; que les systèmes de production sont assimilables, au contraire, à des organismes vivants, si peu susceptibles de changements externes et partiels, qu'on ne peut passer de l'un à l'autre que par sauts révolutionnaires et transformations intérieures. Il y a une évolution du capitalisme commercial et usuraire au capitalisme industriel ; et c'est par rapport à cette évolution qu'il faut apprécier des phénomènes comme les trusts et les coopératives : les trusts, aux yeux de Sorel, représentent le capitalisme commercial ; ils ne sont pas le capitalisme arrivé à sa perfection, mais au contraire *une forme précapitaliste*, une survivance ; les coopératives, au contraire, en rapprochant producteurs et consommateurs, en socialisant l'échange qu'ils débarrassent de toute maîtrise particulariste, aident au développement d'un capitalisme vraiment industriel. Nous possédons ainsi un critérium sûr pour discerner les réformes économiques susceptibles d'une portée révolutionnaire; nous voyons la possibilité, pour les socialistes, de collaborer à l'évolution du capitalisme vers des formes de plus en

(1) *Introduction à l'économie moderne.*

plus pures, de manière à pousser au plus haut point le développement des forces productives, condition nécessaire, on le sait, d'un socialisme vraiment profond. De même pour l'évolution de l'Etat, si liée d'ailleurs à celle du capitalisme ; la bourgeoisie n'a grandi d'abord qu'en se faisant concéder monopoles et privilèges, et l'on sait que les trusts américains se sont développés grâce au protectionnisme du parti républicain. Et s'il y a une évolution du capitalisme de la forme commerciale et usuraire à la forme industrielle, il y a aussi une évolution de l'Etat de ses formes absolutistes et spoliatrices à la forme administrative et purement objective. Il s'agit de faire l'Etat neutre comme l'échange neutre, milieux débarrassés de tout particularisme, où la production des valeurs industrielles comme celle des valeurs intellectuelles soit absolument libre. Subordonner l'échange et l'Etat à la production et à la liberté, telle était la mission historique du capitalisme et de la démocratie, c'est-à-dire de la bourgeoisie ; mais la bourgeoisie est une classe trop mêlée, son sort est trop lié précisément à la domination sur l'Etat et sur l'échange et à leur exploitation, pour pouvoir remplir jusqu'au bout cette mission ; il faut que le prolétariat lui mette l'épée dans les reins et l'aide à achever son œuvre. Et c'est en ce sens qu'il peut collaborer avec la démocratie et le capitalisme.

Mais cette socialisation du milieu politique et économique rencontre dans les partis comme ils sont constitués, un obstacle considérable. L'Etat n'a de prix à leurs yeux que s'il est ou une source de richesses et de faveurs ou un instrument de domination idéaliste; tous les partis sont protectionnistes et casent leurs amis, dès qu'ils sont au pouvoir ; les questions techniques sont subordonnées par eux à la question politique ; leur triomphe

ne se traduit que par un changement du personnel gouvernemental et administratif. Ce sont là des truismes que la politique du Bloc, depuis quatre ans, n'a fait que rendre plus évidents encore, s'il est possible. Cette politique est cependant sortie d'une crise sociale d'où l'on aurait pu espérer voir s'ouvrir une ère politique nouvelle. Il y avait eu un singulier réveil de l'esprit public ; les parlementaires ayant montré leur crétinisme et leur lâcheté habituels, on avait marché sans eux ; des ligues s'étaient formées. Tout ce beau mouvement a été de nouveau confisqué par les partis. Et aujourd'hui même qu'il s'agit de pousser les choses à fond et de donner à l'Affaire une conclusion, les parlementaires n'ont encore qu'un souci : se contenter d'une cassation sans renvoi, pour ne pas rompre la belle harmonie du Bloc et compromettre le développement régulier de l'admirable politique de défense républicaine ! La lutte contre le militarisme — objet essentiel de l'Affaire — disparaît, et l'on trouverait bien maladroit de se mésallier l'armée quand on a besoin d'elle contre les congrégations ! Et Jaurès n'ose se prononcer avec la netteté de Clémenceau pour la cassation avec renvoi : le sens révolutionnaire s'émousse terriblement dans le vestibule du pouvoir ! Nous vivons sous le despotisme des parlementaires et d'une nouvelle Convention. Aux yeux du Bloc, les juges sont encore trop indépendants ; ils se permettent de ne pas obéir strictement aux ordres de la Chambre : quelle insurrection du pouvoir judiciaire entre le pouvoir législatif, le seul vrai pouvoir ! Il faudra épurer le personnel de la justice pour avoir une justice de parti bien docile ! Le jury est suspect aux yeux de M. Combes : la Chambre est un tribunal bien plus impartial ! Les libertés municipales deviennent gênantes ; il est nécessaire de leur apporter les

limitations que comporte la mise en pratique du plan unitaire conçu par nos Jacobins ! La séparation des pouvoirs est un principe bien vieux jeu ; l'exécutif et le judiciaire ne peuvent être que les plats valets du législatif ; leur soumission est une garantie pour la *vraie* liberté. Et quand on nous aura doté d'une justice de parti, d'un enseignement de parti, d'une administration de parti, et d'une série de monopoles industriels de parti, qui fourniront les ressources dont le Bloc a besoin pour nous civiliser, nous pourrons nous estimer la Démocratie la plus libre du monde !

Tout cela, toujours en vertu du dogme pseudo-démocratique, érigeant le système électif à la hauteur d'un absolu. Le pouvoir législatif émane directement du suffrage universel ; il est l'expression immédiate et la pure incarnation de la Volonté générale : il est donc le pouvoir suprême ; rien ne lui doit résister ! Et ce pouvoir ne peut évidemment abuser de sa force, puisque le peuple est là pour le contrôler ! M. Ostrogorski fait voir cependant — et l'exemple de la démocratie américaine le démontre surabondamment — que la réalisation de la démocratie véritable n'est nullement liée à l'extension indéfinie du système électif ; que ce système a une vertu limitée, et qu'il ne peut dépasser certaines bornes sans se détraquer et se fausser. Cela n'empêche pas tous les partis démocratiques — y compris le parti socialiste — de réclamer, par exemple, l'extension du système électif aux juges ! Il est vrai qu'il existe une quantité de beaux projets pour réformer ce système électif, dont les défauts ont évidemment pour cause unique sa mauvaise organisation. Ceux-ci abominent le scrutin uninominal, et prêchent le retour au scrutin de liste ; le scrutin de liste, cependant, a déjà fait ses preuves ; il ne semble pas que le plomb vil du suffrage

universel ait été transformé par lui en or. Ceux-là y ajoutent la représentation proportionnelle. Ce beau système est expérimenté depuis quelque temps en Belgique ; il ne paraît pas qu'il ait fait jusqu'ici de la démocratie belge une démocratie idéale. Le vote plural, il est vrai, subsiste, et l'on se promet monts et merveilles du suffrage universel direct. D'autres préconisent la représentation des intérêts. M. Ostrogorski rejette ce système et en fait une très pertinente critique. Selon lui, ce système aboutirait à organiser les égoïsmes dans l'Etat. Il a un faux air organique qui séduit ; une corporation, un groupe semblent quelque chose de moins abstrait, de plus réaliste, que l'individu-atome laissé seul en face de l'Etat monstre. Mais, comme le fait remarquer très justement M. Ostrogorski, un groupe peut être quelque chose d'aussi métaphysique et d'aussi abstrait qu'un individu ; et il y a des égoïsmes collectifs comme il y a des égoïsmes individuels. La représentation des intérêts aboutirait tout simplement à perdre l'intérêt général dans le chaos des intérêts privés ; ce serait la dispersion particulariste de la société civile transportée telle quelle dans la sphère de l'Etat, l'anarchie économique de la société bourgeoise érigée en vérité politique ; l'idéalisme politique disparaîtrait ; il ne resterait que le matérialisme bourgeois ; ce serait la dissolution de la cité dans la société civile, et qu'on le remarque bien, une sorte de retour au particularisme féodal.

Ce n'est pas du tout dans ce sens que le socialisme entend résoudre le divorce qu'il dénonce entre l'idéalisme politique et le matérialisme bourgeois. Et il n'y a pas plus de ressemblance entre le socialisme et cette espèce d'organicisme social, qu'il n'y en a entre le syndicat et la corporation, ou, comme disait Spinoza, entre le chien, constellation, et le chien, animal aboyant. La

représentation des intérêts, à ne considérer que la classe ouvrière, aboutirait à dissoudre son unité en croissance dans l'individualisme jaloux des corporations ; à briser la conscience de classe en une multitude d'égoïsmes corporatifs ; toute la puissance du prolétariat, qui réside précisément dans son unité opposée à l'hétérogénéité bourgeoise, s'écroulerait. Déjà le parlementarisme, tel qu'il fonctionne, ne favorise que trop cette sorte de protectionnisme ouvrier ; on a vu des syndicats, devenus assez forts, marchander avec les pouvoirs publics, faire avec eux une paix particulière, et abandonner les revendications générales de leur classe ; ils se transforment ainsi en partis politiques extra-parlementaires, qui négocient avec le gouvernement ; ils ont d'ailleurs leurs élus à la Chambre ; la représentation des intérêts est ici, pourrait-on dire, partiellement réalisée.

Mais quel que soit le système examiné, le reproche général qu'on peut adresser à ces projets de réforme du système électif, c'est qu'ils conservent tous et présupposent la division actuelle du pays électoral en partis ayant pour objet la conquête du pouvoir ; ils ne changent rien aux conditions intérieures de la vie politique ; ils n'en modifient que l'expression extérieure. Or il s'agirait, précisément, pour renouveler l'esprit public, de renverser la domination des partis ; il faut, comme dit M. Ostrogorski, que la démocratie conquière l'*habeas animum*. Nous savons ce qu'il propose à cet effet ; mais son système de ligues nous paraît un peu suspendu dans le vide, et nous avons reproché à M. Ostrogorski de ne pas tenir compte de la lutte de classes. Il nous semble que la classe ouvrière pourrait jouer ici le rôle que M. Ostrogorski voudrait faire tenir par ses ligues un peu abstraites. S'il est vrai que jusqu'ici les Partis

socialistes ont, eux aussi, proposé comme but à leurs efforts la conquête du pouvoir, et si la crise socialiste actuelle a son origine dans cette déviation de l'action socialiste, il faut donc concevoir sur un autre plan l'action politique de la classe ouvrière. La Confédération du Travail la conçoit comme une action directe; mais il ne semble pas, malheureusement, que cette action directe soit dégagée de ce qu'on pourrait appeler *un mysticisme syndicaliste*. Or un mysticisme syndicaliste ne vaudrait pas mieux que le mysticisme politique. Mais si, au lieu de rester hypnotisée par l'espérance qu'au grand Jour le Pouvoir tombera entre ses mains, et de ruminer, en attendant, des formules abstraites sur la socialisation des moyens de production et d'échange, la classe ouvrière, forte, — en face de la bourgeoisie émiettée et incapable d'esprit public, — de son unité intérieure et de sa cohésion organique, faisait autour de certaines réformes précises la vaste agitation populaire, à la fois disciplinée et enthousiaste, qu'elle seule peut conduire, n'arriverait-elle pas à changer l'atmosphère politique, à faire passer au dernier plan les lourds programmes incohérents des partis pour mettre au premier les problèmes politiques arrivés à maturité et à tirer de sa torpeur le Parlementarisme stagnant? Il ne s'agit pas seulement de récriminer contre le Parlementarisme et l'action électorale; le Parlement existe; le suffrage universel existe; ce sont des forces dont il faut se servir et qui peuvent produire des résultats utiles, s'il y a derrière elles un esprit public agissant. Or cet esprit public sans cesse éveillé, où peut-il se trouver, dans la société présente, sinon dans la classe ouvrière? L'action électorale actuelle est spasmodique, incohérente; elle se fait sur des programmes confus; le peuple n'en retire

aucune éducation politique sérieuse ; une fois consulté, il rentre dans son indifférence : ayant balbutié sa volonté générale, il se tait. Mais si l'action électorale est telle, c'est que le corps électoral actuel, dans son ensemble, n'est qu'une poussière, un instant soulevée par l'enthousiasme factice que déchaînent des comités passés maîtres dans l'art de manipuler la foule électorale ; il n'y a d'organisation stable que les partis, et nous savons quelle est leur action : ce sont des Eglises au petit pied, reposant sur des Credos plus métaphysiques que politiques. La position de la classe ouvrière, à cet égard, est bien originale ; elle forme un organisme économique, qui a une vie permanente, et dont l'unité ne repose sur aucun Credo plus ou moins métaphysique ; elle se différencie d'une simple ligue, puisqu'elle a des cadres permanents, et d'un parti politique ordinaire, puisque son unité est toute économique et nullement gouvernementale. Elle serait donc à même de jouer dans la société actuelle un rôle considérable et d'agir dans le sens d'une neutralisation croissante du milieu politique, débarrassé de tout particularisme, de tout subjectivisme métaphysique, de toute domination de partis ou de sectes. Dans les grandes luttes sociales, comme l'affaire Dreyfus, elle n'aurait pas à se demander, comme un Parti politique, si les conséquences électorales de son intervention ne seront pas désastreuses, ou, comme un Parti doctrinaire, si elle ne sera pas infidèle à des principes trop abstraitement conçus ; elle se mettrait au contraire à la tête du mouvement, s'efforcerait de lui conserver une allure vraiment sociale et par conséquent révolutionnaire, l'empêcherait de dégénérer, entre les mains d'un parti ou d'une secte, en une entreprise vulgairement gouvernementale. Dans l'arène électorale, elle entrerait avec un

idéal précis, qui n'aurait rien de commun avec le chaos des programmes actuels, au nom desquels se fait une unité factice de groupes montant à l'assaut du pouvoir; elle serait capable par conséquent de concentrer vers une orientation politique bien déterminée, selon l'esprit que nous indiquions plus haut, toutes les forces de progrès de la société actuelle. Elle serait enfin toujours sur la brèche pour combattre l'arbitraire, tant patronal que gouvernemental, administratif ou policier, « menant la guerre du travail contre le capital, de la liberté contre l'autorité, du producteur contre l'improductif, de l'égalité contre le privilège » et résolvant ce problème, qui consiste pour elle « non à conquérir, mais à vaincre tout à la fois le pouvoir et le monopole, ce qui veut dire à faire surgir de ses entrailles, des profondeurs du travail, une autorité plus grande, un fait plus puissant, qui enveloppe le capital et l'Etat et les subjugue » (1).

Edouard Berth.

(1) Proudhon, *Contradictions économiques*. Liv. I, p. 318-319.

SPINOZA ET MARX

I

La Théorie des Classes

> Concludimus itaque in potestate uniuscujusque hominis non esse ratione semper uti et in summo humanae libertatis fastigio esse, et tamen unumquemque semper, quantum in se est, conari suum esse conservare.

Spinoza montre que la raison d'être est le principe même de toute existence, de tout organisme physique ou social. L'autre raison n'est qu'une vision supérieure, générale, donnée à quelques êtres, une faculté de comprendre momentanément à côté de leur raison d'exister celle que d'autres créatures possèdent au même titre qu'eux. Au fond la raison n'est que l'extension de la raison d'être. Par suite elle se détermine à elle-même sa limite par le nombre de raisons d être qu'elle a embrassées. Mais il faut toujours qu'elle s'appuie sur sa base inébranlable, sa raison d'être. Si elle l'abandonnait, ne fût-ce qu'un moment, l'être perdrait non seulement l'équilibre mais toute relation avec les autres êtres.

On a pu se figurer, idée chère aux professeurs de philosophie : « L'esprit, une fois en possession de la vérité, ne relevant plus ni du prince (ou du roi d'Italie ?), ni de la société, ni de l'humanité ; la vérité elle même devenant avec son ordonnance et son enchaînement le milieu immédiat de l'esprit. »

Un milieu est soumis à la notion et à la mesure d'espace. Peut-on se figurer — hors d'une chaire de faculté

— une vérité, c'est-à-dire une conception qui n'est que la mesure adéquate couvrant certains faits, imposant tout d'un coup son ordonnance et son enchaînement aux objets, qui au contraire la forment, comme une couverture s'adapte à la forme des objets couverts.

Marx reprochait déjà à Proudhon « de créer un idéal de justice, de justice éternelle et de le tirer des rapports légaux répondant à la production des marchandises.... puis, par un procès contraire, voulant modeler la véritable production des marchandises et le droit réel qui en résulte sur cet idéal. Que penserait-on d'un chimiste qui, au lieu d'étudier les véritables lois des transformations de la matière.... voudrait remodeler ces transformations sur les idées éternelles de la « naturalité » et de l' « affinité » ?

Mais Proudhon a été encore surpassé. « Il nous plaira » dit son successeur direct, « à travers l'évolution à demi mécanique des formes économiques et sociales, de faire sentir toujours cette haute dignité de l'esprit libre, affranchi de l'humanité elle-même par l'éternel univers. »

Il faudrait pour que l'esprit pût être affranchi de l'humanité qu'il s'affranchît de lui-même, puisqu'il fait partie de l'humanité, puisqu'il est le produit d'une raison d'être. Bien plus, en admettant même cette proposition énorme, est-ce que l'éternel univers ne le réduirait pas à une autre sorte d'esclavage ? Spinoza qui a, plus que tout autre philosophe, mesuré l'univers qu'il a réduit à des formules de force, reconnaît qu'à la base de tout est cette nature individuelle, qui ne possède qu'une raison d'être. Quand elle en est consciente, c'est-à-dire lorsque les « passions » ne dominent pas en elle l'action, elle peut alors comprendre les affinités

qu'elle a avec les autres raisons d'être et se construire ainsi une raison générale.

A plus forte raison dans une société. Un individu naît et se développe dans un milieu qui favorise ou contrarie sa nature ; les chocs ou les impulsions qu'il subit l'aident à comprendre sa propre nature, c'est à dire sa raison d'être. Il la reconnaîtra d'autant plus facilement que le milieu sera plus favorable à son épanouissement. S'il appartient aujourd'hui à la variété dite bourgeoise, il se développera sans contrainte, car il trouvera dans le système de la production, dans les lois sociales, un encouragement et une aide. Si au contraire sa mauvaise étoile l'a fait naître dans la sous-classe du prolétariat, ou bien il disparaîtra, dominé ou entraîné par des forces plus puissantes que la sienne ; il mourra de misère ; ou bien il découvrira que d'autres êtres souffrent les mêmes peines que lui, d'autres raisons d'être que la sienne sont opprimées. Alors la souffrance, l'adversité formeront des êtres durs à la lutte, et ce qui devait écraser l'être le perfectionnera.

Peu à peu les circonstances elles-mêmes se mettront de son côté, car le milieu social sera de plus en plus influencé par cet élément compact, nouveau, dont il n'aura pu se débarrasser ; l'existence d'un élément réfractaire modifiera le milieu, et celui-ci s'y adaptera. Il faut remarquer que, même dans les moments les plus durs à la sous-classe du prolétariat, le capital et la classe bourgeoise, ont dû conserver forcément les éléments résistants qui leur étaient utiles, et c'est ainsi que, suivant la parole de Marx, le Capital a développé l'élément qui le détruira — sa négation — le Prolétariat.

« Par la destruction de la petite industrie et du travail domestique, le Capital anéantit les derniers refuges de la masse et ainsi la soupape de sûreté de toute la

combinaison sociale du procès de production ; il intensifie les contradictions et les antagonismes de ses formes capitalistes, et en même temps, les éléments formateurs d'une nouvelle et les « moments » d'agonie de l'ancienne société. »

Il existe en un mot chez la plupart des hommes une impuissance naturelle à discerner la force qui les régit, c'est-à-dire leur raison d'être et à plus forte raison celle qui détermine les autres hommes. Lorsqu'un Cornély par exemple, dit : « je ne connais pas de classes ; il est absurde d'en parler », il ne fait qu'exprimer l'opinion c'est-à-dire l'ignorance générale. On ne connaît pas son déterminant mais on prétend savoir parfaitement ce que sont « la justice, la vérité, telle ou telle forme de gouvernement, voiles qui ont été mis devant le temple du Capital par les fripons pour duper les imbéciles ».

Qu'est-ce qu'une forme de gouvernement, qu'on l'appelle aristocratie, absolutisme ou démocratie ; ce n'est que l'apparence qui cache la réalité sociale. Jamais une classe ne dira quelle est sa *raison* d'être ; elle mettra en avant son *prétexte* d'exister. La monarchie représentera une forte bureaucratie centralisée de privilégiés dont l'expression sera un roi ; l'aristocratie sera la classe même des privilégiés au pouvoir, avec un collègue (duc ou doge) pour chef nominal ; la république enfin sera une classe sans chef, représentée sucessivement par ses diverses fractions. Voilà la raison d'être de ces trois formes ; le prétexte pour la royauté sera le droit divin ; pour la noblesse le privilège de la race ; pour la république les droits de l'homme et du citoyen.

Aucune de ces classes ne subsistera une minute après le divorce du prétexte et de la raison d'être. « Les hommes, dit Spinoza, sont menés plutôt par le désir

aveugle que par la raison ; et ce désir, c'est leur puissance naturelle, leur raison d'être (1) ».

Ici le mot passion est pris dans son sens étymologique de passivité ; en politique les passions troublent le développement des différentes raisons d'être et obscurcissent, comme dans une Affaire récente, par des conceptions étrangères les intérêts des différentes classes, les faisant agir à rebours de leurs véritables besoins ; les partis politiques souffrent de ces crises et sont longtemps à s'en remettre. Il faut compter avec ces passions mais ne s'en laisser jamais influencer ; tout au plus les diriger pour le plus grand mal de la classe ennemie.

Par ce droit, Spinoza entend la compréhension même des lois de la nature et d'une nature ; et il le limite par la puissance même (c'est-à-dire la force) de l'individu ; et l'homme qui agit suivant les lois de sa propre nature agit selon le droit suprême de la nature (2). L'homme, et par suite la classe n'existent en politique que comme puissance, et la constatation de cette puissance n'est faite que par l'affirmation de sa nature.

Le voile, c'est-à-dire le prétexte, est mis non seulement pour cacher la véritable raison d'être d'une classe aux autres classes, mais aussi pour la faire oublier aux

---

(1) Homines magis cœca eupidate quam ratione ducuntur, ac proinde hominum naturalis potentia, sive jus, non ratione, sed quocunque appetitu, quo ad agendum determinantur, quoque se conservare conantur, definiri debet. Equidem fateor, cupitates illas quae ex ratione non oriuntur, non tam *actiones* quam *passiones* esse.

(2) Per jus taque naturae intelligo ipsas naturae legs, seu regulas, secundum quas omnia fiunt, hoc est ipsam naturae potrutiam ; atque adeo totius naturae, et consequenter unius cujusque individui naturale jus eousque se extendit, quo ejis potentia ; et consequentir quiquid unus quisque homo ex legibus suae naturae agit, id summo naturae jure agit, *tantumque in naturani shablet juris, quantum potentia valet.*

membres de cette classe et les faire agir ainsi plus librement, sans avoir besoin d'être hypocrites.

Les autres formes de gouvernements sont toutes tombées aujourd'hui ; la forme républicaine (et par là on entend aussi bien royauté constitutionnelle que présidence) a survécu. C'est elle qui a « uni » ou qui a « divisé le moins » suivant le fameux mot de Thiers, les différentes fractions de la classe bourgeoise ; c'est le prétexte qui couvre leurs appétits et leur soif de pouvoir ; c'est aussi celui qui masque le mieux le Capital tout en lui permettant son plus libre développement.

Marx, de ce coup d'œil critique qui perce tous les voiles, avait découvert le fourbe et l'erreur. « Le capitaliste (1), écrit-il, n'est pas capitaliste parce qu'il est directeur industriel, mais il devient directeur industriel parce qu'il est capitaliste » et plus loin. « Cette croyance bénévole au génie d'invention, que manifeste le capitaliste isolé dans la division du travail, s'est réfugiée dans la cervelle de professeurs allemands... le plus ou moins d'emploi de la division du travail dépend de la longueur de la bourse, et non de la grandeur du génie ».

En d'autres termes, c'est la possession du capital qui est la raison d'être ; les aptitudes commerciales ne sont que le prétexte.

Il en est de même de l'Etat bourgeois par excellence, de la République. Les Capitalistes s'en sont emparés, non parce qu'ils étaient partisans des idées vulgaires qu'entraîné ce mot, mais parce que le Capital exigeait cette forme spéciale, qui le débarrasse des entraves apportées par le restant des classes privilégiées. Aux États-Unis où les voiles et les prétextes ont disparu, la classe capitaliste, représentée par les rois de l'Argent,

(1) p. 331. Capital I.

du Fer, du Pétrole, etc., gouverne sans contrainte et presque sans hypocrisie, Bryan, le candidat démocrate malheureux à la présidence, le disait dans sa dernière campagne : « Les Rouages du Gouvernement sont employés pour favoriser les intérêts de ceux qui sont en position de s'assurer des faveurs du gouvernement ». Voilà ce qui est la raison d'être de la République américaine ; le prétexte ce sont les fameuses maximes de Jefferson : « droits égaux à tous, privilèges spéciaux à aucun » et de Lincoln « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » (1).

II

Raison d'être et Patriotisme de Classe

> Peccat ego civitas, quando ea agit, vel fieri patitur, quae causa esse possunt ipsius ruinae : atque tam eamdem eo sensu peccare dicimus, quo Philosophi vel Medici peccare dicunt, et hoc sensu dicere possumus civitatem peccare, quando contrà Rationis dictamen aliquid agit. (Tract. Poli. Ch. IV).

Une cité, une patrie sont des cadres mobiles renfermant des individus qui peuvent, par définition, y être contenus. Ce sont les mouvements d'expansion ou de rétraction de ces individus qui créent l'individualité même du cadre qui à son tour réagit sur les existences qu'il contient et les remodèle. Il s'établit ainsi un rapport entre le contenant et le contenu, qu'il s'agisse de l'eau dans un vase ou de citoyens dans une cité.

(1) p. 367. Note 75).

Spinoza, né dans un siècle où la théologie dominait les Esprits, ne fût-ce que par ses formules, a qualifié de péché le plus grand crime que puisse commettre un individu ou une cité : c'est-à-dire d'être la cause de sa propre ruine. Ce terme de péché peut être remplacé, dans un sens plus moderne, par celui de déséquilibre. Pécher contre la raison d'être signifie « suicide » (felo de se, comme dit la loi anglaise), car cette raison est la base même de l'existence. Il serait intéressant d'examiner combien les grands mots de patriotisme, d'orgueil national, n'ont été employés que pour cacher cette suprême raison, celle qu'on n'invoque jamais et à laquelle on pense toujours, la raison d'être.

Que l'on suppose une nation, telle qu'elle est constituée aujourd'hui en période industrielle, comme aurait dit Fourier. Sa raison d'être est son industrie, et c'est par conséquent le mot qu'on ne prononcera jamais mais qui déterminera cependant toutes les actions de ce groupe d'individus. Une classe se formera, produit du développement de l'industrie et agira à son tour pour le plus grand bien de cette industrie. Si cette classe devait se développer mathématiquement, sans obstacle, on pourrait calculer exactement le moment où elle serait adéquate à l'industrie même qu'elle incarne, mais il n'en est presque jamais ainsi.

D'autres classes en effet existent à côté d'elle ; les unes, incarnations de puissances et d'éléments du passé, formant un poids mort que la classe bourgeoise doit traîner et qui paralysent son mouvement ascensionnel ; et encore ces classes pourraient s'éliminer graduellement, mais l'industrie pour son développement même a besoin du travail d'une autre classe qu'elle exploite et pourtant développe.

Voilà donc les éléments que la bourgeoisie moderne

entraîne dans son orbite ; le Clergé, la Noblesse ne peuvent que retarder sa marche, et même dans certaines occasions elles lui servent de dérivatif, comme les appâts qu'on jette aux loups en Russie pour retarder leur poursuite. d'où l'excellence du cléricalisme par exemple, que la bourgeoisie subventionne par le Concordat en France, pour l'avoir toujours sous la main, afin de le jeter en pâture aux lutteurs du Prolétariat.

Le patriotisme et la raison d'être de la bourgeoisie c'est l'industrie, c'est le commerce. La partie bourgeoise est régie par les besoins du commerce ; la guerre patriotique par excellence est aujourd'hui la guerre commerciale.

C'est ce que les socialistes ne cessent de répéter, mais — remarquons-le bien — sans jamais blâmer la bourgeoisie d'accomplir sa mission historique. Il est même curieux que le seul argument qui serait inattaquable, les journaux aux gages de la bourgeoisie ne l'emploient jamais. Si l'Angleterre avait répondu aux nations du Continent : « j'attaque les républiques du sud de l'Afrique parce que c'est une question de vie ou de mort pour mon commerce que l'extraction d'un élément étranger et réfractaire », qu'auraient pu répondre les autres nations qui agissent exactement de même chaque fois que leur raison d'être commerciale est menacée ou contrariée.

Si on n'invoque jamais cet argument de la raison d'être, c'est qu'il est le dernier. C'est le voile d'Isis ; si on le soulève et cela arrive fatalement un jour ou l'autre, on ne trouve plus rien, car cet argument ou ce voile était l'existence même de la classe. C'est pourquoi on lui a superposé d'autres arguments artificiels qu'on appelle patriotisme, civilisation, religion, pour arrêter les curieux, les violateurs de temples.

Une classe n'a jamais eu à répondre à l'heure cri-

tique que ceci « je défends mon existence parce que je ne *puis* me suicider. » C'est là le péché impardonnable dont parle Spinoza. Mais la réplique de la part de l'agresseur est simple : « En détruisant l'être, je supprime la raison. »

Au moment où tout le milieu économique favorise l'avènement d'une classe, il n'est même pas besoin pour elle de justification, excepté celle que donne Spinoza : « Tantum juris habet quantum potentia valet. » Le machinisme de la grande industrie ne s'est pas justifié lorsqu'il a détruit la manufacture ; il a existé tout simplement, c'était toute la raison qu'il avait à donner. De même le prolétariat, au moment où il saisira le pouvoir trouvera les esprits tellement transformés par l'évolution économique qu'il n'aura qu'à donner acte de sa mission historique.

Le « moment » troublant est celui que nous traversons, car les deux classes, comme deux chevaux dans une course, se trouvent à la même distance du but ; ils se balancent. Aussitôt que le prolétariat aura dépassé, ne fut-ce que d'une tête, la classe bourgeoise montée par son jockey, le capital, l'opinion publique hésitante jusque-là penchera de tout son poids en sa faveur et les paris seront pour lui.

Mais, en attendant ce moment, la Bourgeoisie qui sent son avantage à être adaptée à son milieu, reproche au Prolétariat de vouloir « le » détruire ; elle l'accuse de vouloir supprimer la patrie qu'elle prétend représenter. D'où l'accusation de « sans patrie » que l'on jetait jadis à la bourgeoisie et qu'elle relance aujourd'hui au Prolétariat.

Quelle peut et doit être la réponse de ce dernier, simplement la suivante : comme classe je ne puis admettre que les éléments qui favorisent ma raison

d'être ; il serait vain de vouloir m'enthousiasmer pour les obstacles qui entravent ma marche en avant. La patrie telle que vous, Bourgeois, la concevez, dans sa forme étroite et protectionniste, m'empêche de m'unir aux prolétariats des autres pays, qui souffrent et luttent comme moi pour le résultat que je cherche à obtenir. Les entraves au développement international ne me sont opposés que dans l'intérêt d'une patrie qui ne représente ni mes besoins ni mes aspirations. Je combats donc tout ce qui rétrécit la patrie à laquelle j'appartiens ».

Voilà la réponse que, comme classe isolée, le prolétariat peut faire à la bourgeoisie. Mais en même temps il a conscience et pressentiment du rôle qu'il est appelé un jour à jouer, et que Marx a résumé ainsi : « suppression du mode de production capitaliste et suppression des classes. Il sait que sa raison d'être, dans son plein épanouissement, sera la destruction des classes et l'union de l'humanité en un tout harmonique : l'Internationale. Il faut donc qu'il conserve et développe tout ce qui, dans la patrie actuelle, favorise son développement, et ces éléments auxiliaires il les transportera un jour pour les remettre au dépôt commun de l'humanité.

Comme classe destructive des classes, le Prolétariat doit être patriote, mais patriote d'une patrie qui se transformera, en s'y adaptant, en société communiste.

Cette opération, Spinoza la définit ainsi : Lorsque nous disons que quiconque peut disposer comme il veut de l'élément qui lui appartient de droit, cette puissance doit être définie non seulement par la puissance de l'agent, mais encore par l'aptitude de ce patient même (1).

---

(1) Cum dicimus, unumquemque posse de re, quae sui juris est, statuere quiquid velit, haec potestas non sola agentis potentia sed etiam ipsius agentis aptitudine definiri debet.

Il donne ainsi les deux mesures de la patrie que possède toute raison d'être, qu'elle appartienne à un individu ou à une classe. La puissance et la patience de l'esprit détermine l'attaque, l'agression ; la classe prolétarienne par exemple s'étend par son organisation, par la conquête qu'elle a faite des municipalités, de sièges de députés et par les quelques lois protectrices du travail qu'elle a arrachées au pouvoir ennemi. Voilà la puissance, c'est-à-dire le droit qu'elle possède ; partout où elle peut exercer cette puissance, partout est sa patrie.

Mais ce territoire qui envahit une classe destinée au triomphe en mesure même les progrès par son aptitude à lui céder. C'est lui qui définit la classe ; et la patrie du prolétariat peut se mesurer par les conquêtes qu'il a faites et qu'il fait tous les jours. Il arrache à la bourgeoisie tout ce qui peut être utile à son développement à lui.

Ce ne sera pourtant que lorsque la patrie (c'est-à-dire la terre conquise) du prolétariat sera plus grande que la part réservée à la bourgeoisie que l'on pourra parler de patriotisme prolétarien. D'ailleurs le prolétariat n'a-t-il pas un exemple dans l'histoire du passé ? Ce ne fut que lorsque les gens du Tiers eurent accaparé, par la confiscation et l'incendie, la propriété territoriale de la noblesse et du clergé, qu'ils purent avec raison se nommer « Patriotes ». En réalité, ce fut dès ce moment qu'ils eurent quelque chose à défendre contre les anciens propriétaires, qui, eux, n'avaient plus de raison d'être.

En attendant le prolétariat fonde l'Internationale, mais qu'on le remarque bien, l'Internationale pour la lutte, l'Internationale de l'organisation ouvrière et socialiste. Il faut bien distinguer en effet entre l'Internationale des travailleurs qui existe aujourd'hui et qui fonctionne, et dont le but est la suppression du mode

de production capitaliste, et l'Internationale humaine qui n'existera qu'après la suppression des classes. En ce sens Pottier avait raison d'écrire :

Levons-nous, et *demain*
L'Internationale
Sera le genre humain !

III

Et utea quæ ad hanc scientiam spectant, eadem animi libertate, quæ res mathematicas solemus, inquirerem, sedulo curavi humanas actiones non ridere, non lugere, neque detestari, sed intelligere.

La contemplation et l'action ne font qu'un en politique, où toute idée devient acte et tout acte se transforme en idée par répercussion. Mais, avant ce stage, avant que l'on ne possède ce que Balzac appelle quelque part « une tête métallique », ne considérant plus que les effets à produire ; avant ce temps, une passion vous a lancé dans la politique et c'est votre raison d'être qui a prédominé en vous et vous a poussé à reconnaître la raison d'être d'une classe et d'un parti. Ceci a été plutôt l'effet d'une impulsion ; c'est à ce moment que les sentiments du juste et de l'injuste (formes idéales pour vos besoins essentiels d' « être ») peuvent vous déterminer : ce sont vos « propriétés », comme le dit Spinoza (1). Mais, aussitôt le choix fait — et en politique

(1) « Atque adeo humani affectus, ut sunt amor, odium, ira, invidia, gloria, misericordia et reliquæ animi commotiones, non ut humanae naturae vitia, sed ut *proprietates* contemplatus sum.... quœ tametsi incommoda sunt, necessaria tamen sunt, certasque habent causas, per quas eorum naturam intelligere conamur. »

il n'y a qu'un choix, comme il n'y a qu'un acte pour un homme, pour un parti, pour une classe, — il faut revenir à la conception de Spinoza ; ne plus se considérer que comme une force en lutte avec d'autres forces ; juger celles-ci, tâcher de les comprendre, et ne les bénir ni les maudire. C'est leur être, leur « natura naturata » qui pourrait mériter ces passions ; leur « raison d'être » n'est qu'un sujet à calcul et à dosage. C'est cette intelligence, si rare en politique, qui permettait à Marx, comme l'a dit Engels, de doser, d'apprécier les événements qui se passaient sous ses yeux et d'en discerner les lois.

C'est ce qui le rend l'égal de ces deux géants de la pensée politique ; Spinoza et Machiavel. Ces deux grands penseurs et leur doctrine sont loin d'avoir fourni toute leur part à l'activité humaine ; Machiavel (1) n'a été que le conseiller des princes pendant tout le 16e siècle ; quant à Spinoza son traité politique, après avoir fait horreur au siècle pendant lequel il avait été écrit, a paru retomber dans l'oubli.

Et cependant l'un comme l'autre, ils ont établi la loi suprême des forces humaines en conflit ; ils ont fixé la science de la pensée active contrôlant les forces et les faisant mouvoir. Marx, bien par delà Hegel et la philosophie allemande, a été retrouver ses parrains comme on disait au moyen-âge, ceux qui lui fournirent ses armes les meilleures et lui donnèrent la tactique que lui seul pouvait appliquer.

Pendant ce temps que faisaient les intellectuels et les Docteurs ? Qu'est-ce d'abord qu'être intellectuel ? N'est-ce pas avoir l'habitude d'un milieu préparé, d'instruments

(1) Voir la révolution sociale à Florence, où l'idée de classe est saisie sur le fait.

et de renseignements tout faits? Aussi bien dans un laboratoire que dans une archive, la somme d'énergie créatrice est minime, car on n'y fait que se laisser aller à une impulsion déjà imprimée. C'est une erreur de croire que l'habitude, l'entraînement de la science, produisent les grands savants. Ceux-ci sont les créateurs de leur propre milieu, de leurs propres instruments, de leur propre méthode.

Il faut donc distinguer entre l'habitude de la pensée toute faite, de la méthode toute prête et l'acte de création intellectuelle.

Lorsqu'un grand savant meurt, l'impulsion qu'il a donnée, l'énergie qui se dégage de son œuvre, transportent encore pendant quelque temps ses disciples immédiats. Mais bientôt le poids mort, le « dead weight », le poids de la matière inorganique, intransformable, s'accumule sur les « intellectuels » et leur ôte jusqu'à la *volonté* de trouver ou d'inventer.

Or, vouloir transporter la science, l'intellectualité plutôt, sur le terrain de l'action politique, serait justement livrer le maniement des choses à des manchots. Qu'on se figure Renan dans une assemblée ; d'ailleurs il n'en est pas besoin ; on a vu son ami Berthelot à l'œuvre. Claude Bernard a été représenté par Paul Bert, et tutti quanti.

En effet la réflexion (ici dans le sens littéral du mot) tue l'action et surtout cette faculté de recul immédiat et de jugement actif, qui permet à un Marx de « saisir » un phénomène dans son procès même et de l'objectiver, le reliant à une série de phénomènes connexes, au moment même où il apparaît. Un intellectuel de marque serait incapable de cette « sagacité », si nous entendons par ce mot une « sagesse qui agit ». Dans l'industrie plutôt, chez les « pratiquants », qui ne sont pourtant

pas éloignés de la vision scientifique, peut-être trouverait-on ce que la science peut donner de plus énergique et de plus actif.

L'intellectuel n'est donc qu'un reliquat, un poids mort.

Lorsqu'on jouit ainsi du travail des autres, lorsqu'il a suffi simplement de s'adapter aux découvertes, tout en étant incapable de les développer, l'on mérite le beau nom de savant distingué. C'est une des grandes joies de notre époque que cet accolement d'une épithète de salon à l'une des plus hautes qualités de l'intelligence.

Conséquemment, si le savant distingué ne devient pas vulgarisateur, sa mission, son message, comme on dit en Angleterre, est de parler à la foule, et il gagne alors en popularité ce qu'il perd en sérieux. D'où cette farce qu'on appelle « la Conférence » populaire, Association philotechnique ou Université. Il s'agit d'établir cette échelle de Jacob qui permettra aux simples et aux ignorants de ce monde de monter jusqu'à l'empyrée de la science. Et l'on n'oublie qu'une chose c'est que les conférenciers n'ont « rien » à transmettre ; le savant pourrait être compris du peuple ; l'adaptateur, jamais.

En effet, il y a plus d'énergie et par conséquent plus de potentialité de science chez un ouvrier qui travaille à se rendre maître de son outil, chez un contre-maître qui introduit un perfectionnement dans une machine que chez tous les savants de salon et d'antichambre.

L'essence de la science même est en eux ; et ils sont les égaux du vrai savant, parce qu'ils n'ont pas l'accumulation, le poids mort des résultats inutilisés à s'assimiler ; parce qu'ils possèdent l'élan, le ressort.

Si l'on considère ce qu'on appelle souvent avec mépris un « autodidacte », un homme qui a fait son instruction lui-même dans ces années précieuses dont

parle Balzac, entre vingt et trente ans, on verra que comme « qualité » son énergie est supérieure, non seulement à celle du savant amateur, mais souvent même à celle du savant véritable. En effet, il n'a pas à « désapprendre, ni à déblayer » ; il a *vécu* en apprenant, c'est-à-dire qu'il a pris de la science ce qu'il lui fallait juste pour son développement à lui.

C'est pourquoi le savant a fait tout ce qu'il doit même pour la société, lorsqu'il a exposé sa méthode et donné à sa découverte sa propre généalogie, pour permettre de la rattacher aux autres. Le peuple — c'est à dire les autodidactes — saura bien sans le secours des Universités populaires retrouver dans la marchandise-science ce qui est applicable immédiatement. En un mot, les intellectuels sont les gardiens du palais qui veillent au dehors à ce qu'on n'y entre pas, mais vous distribuent l'adresse des magasins du bon marché et de la vulgarisation.

Charles Bonnier.

LA CHARITÉ

I. — La Charité des premiers chrétiens

La Charité, une des trois vertus théologales, que le christianisme se vante d'avoir fait germer dans le cœur de l'homme, fermé, jusqu'à la venue du Christ, à tout sentiment de commisération pour son semblable, est la digne avant-courrière des trois principes politiques, Liberté, Egalité et Fraternité, que la bourgeoisie française se glorifie d'avoir révélé à l'humanité du dix-huitième siècle.

La Charité chrétienne, qui humblement ne demande au riche qu'une miette de son superflu, est une vertu qui rapporte de gros bénéfices : sans troubler ses habitudes, sans gêner ses vices, sans déranger ses plaisirs, sans réclamer le moindre effort physique ou intellectuel et sans coûter cher, elle lui donne la jouissance morale de se croire un bienfaiteur, lui procure la considération sociale attachée à tout acte généreux et lui garantit, par dessus le marché, une place réservée au paradis, car « la charité, dit St-Pierre, couvre une multitude de péchés ». Elle rend encore d'autres importants services que ses prôneurs se gardent de mentionner : la Charité est la cynique entremetteuse qui corrompt le pauvre, avilit sa dignité et l'accoutume à supporter en patience son inique et misérable sort. La société capitaliste, qui pousse à son extrême limite l'exploitation du pauvre, était seule capable d'ériger en vertu théologale et sociale le placement de l'argent à un taux si fabuleusement usuraire.

La Charité, quoi qu'en disent les théologiens, n'est pas

parvenue du premier coup à ce haut degré de perfection. Les Apôtres et les premiers chrétiens en avaient une idée moins précise et surtout moins bourgeoise ; ils manquaient trop du nécessaire pour disposer charitablement d'aucun superflu. Il faut avoir une notion erronée de leur vie, et il faut surtout maquiller atrocement le texte des Actes et des Epitres des Apôtres pour les orner de cette si profitable vertu capitaliste : il est vrai que jamais texte n'a été plus impudemment trahi que celui du Nouveau-Testament (1).

---

(1) Le *Notre Père*, la prière chrétienne par excellence (*St-Mathieu*, VI, 9-14) a été particulièrement dénaturé par les traducteurs. Les premiers chrétiens pour qui il fut composé, étaient de pauvres diables, manquant de pain et ayant encore plus de dettes que de péchés : ils devaient donc demander au Père céleste d'apaiser leur faim et de les débarrasser de leurs créanciers, dont quelques-uns, bien que convertis à la foi nouvelle, « les traînaient devant les tribunaux » des païens (*Epit. St-Jacques*, II, 6) ; aussi, en récitant le Notre-Père, ils imploraient Dieu de leur donner le pain quotidien, — *panem quotidianum* — et « d'abolir leurs dettes » — *remitte nobis debita nostra*, — ἄφες ἡμῖν τὰ ὀφειλήματα ἡμῶν.

Demander l'abolition des dettes peut sembler aux capitalistes juifs et chrétiens de notre époque une réclamation abominable; cependant leur abolition était chose fréquente dans le monde antique; elle avait lieu régulièrement en Judée l'année du grand Jubilé ; et dans les cités grecques chaque fois que le parti démocratique s'emparait du pouvoir après une émeute, il supprimait les dettes. On a mis à jour dans les fouilles pratiquées à Ephèse, en 1870, des inscriptions rapportant qu'un siècle avant Jésus-Christ, les magistrats de la ville, en prévision d'une guerre contre Mithridate, avaient aboli les dettes, à l'exception de celles garanties par une hypothèque.

La promesse d'abolir les dettes était un des meilleurs moyens de propagande du christianisme primitif. Dans un dialologue — *Philopatris* —, attribué à Lucien, mais dont l'auteur vivait à Alexandrie, du temps de Julien l'Apostat, il est parlé de prédicateurs chrétiens, qui annonçaient dans les carrefours que « Christ abolira les arrérages dus aux vérificateurs, remboursera les créanciers et payera les dettes privées et publiques ». On voit apparaître un compromis qui donne satisfaction aux créanciers et aux débiteurs : les dettes seront effacées, comme le demande le Notre Père, mais les créanciers seront remboursés, ce dont ne s'inquiétaient pas les premiers chrétiens. Dès que les riches commencèrent à devenir nombreux parmi les fidèles, afin de ne pas les offusquer et les éloigner par la menace de la perte de leurs créances, on se mit à torturer le texte de la prière dominicale. Tertullien écrivit un traité pour démontrer que *debita* ne devait pas être pris dans le sens littéral

Les apôtres étaient dans une si complète ignorance de cette fameuse vertu théologale, que son nom ne figure pas dans leurs écrits. Les mots du Nouveau-Testament ἀγάπη et *caritas*, que l'on traduit par charité, n'ont jamais eu cette signification dans les langues grecque et latine et jamais St-Paul, St-Pierre, St-Jacques et St-Jean ne leur donnent ce sens; ils les emploient comme synonymes d'amitié et d'amour fraternel — φιλαδελφια, *amor fraternus*. *Agapé* veut dire amitié, et ce qui prouve que les premiers chrétiens ne lui donnaient que cette signification, c'est qu'ils s'en servaient pour désigner leurs repas communs, qui n'étaient pas des repas de charité, mais des agapes de fraternité et qu'ils nommaient *agapètes* les femmes qui cohabitaient avec des prêtres, comme *sœurs d'élection*, ἀγάπη étant l'amour fraternel par opposition à ἔρως, l'amour sexuel. *Caritas* usité par les latins pour cherté, et au figuré pour amour affection, n'a jamais pris un autre sens, même chez les auteurs de la décadence, comme Ammien Marcellin, qui écrivait au quatrième siècle après Jésus-Christ. Le mot de la langue grecque dont le sens se rapproche de l'idée de Charité est ἐλεημων, compatissant, qui dans la langue ecclésiastique, devient *charitable*. Le mot n'existant pas dans la langue latine, Tertullien, St-Jérome et St-Augustin l'empruntent du grec et disent *eleemosyna* pour aumône, charité. Les théologiens pro-

---

de *dettes*, mais dans le sens figuré de *péchés*, c'est-à-dire de dettes envers Dieu. Les Pères de l'Eglise et les traducteurs, falsifiant le texte, dit sacré, ont adopté la signification de péchés. Cependant la traduction espagnole du Notre Père, dit *deudas* (dettes) pour *debita*; la dernière revision de la traduction anglaise du Nouveau Testament de 1880 rétablit la signification primititive et dit *debts* (dettes) au lieu de péchés. Les dettes sont devenues si sacrées que le Père éternel lui-même ne pourrait les abolir; aussi les pasteurs anglais qui ont revisé la traduction n'ont plus jugé utile de trahir le texte grec. L'histoire de l'interprétation de *debita* révèle l'évolution du christianisme primitif.

testants d'Angleterre, qui en 1880 revisèrent la traduction anglaise du Nouveau-Testament rendent ἀγάπη et *caritas* par *love* (amitié, amour). La manière de vivre et de penser des apôtres et des premiers chrétiens ne permet pas une autre interprétation.

***

Les premiers chrétiens de Jérusalem, de Corinthe, d'Ephèse, d'Antioche,etc., se groupaient en petites communautés,logeant dans une même maison et parfois dans une même chambre : les *Actes* et les *Epitres des Apôtres* renferment de précieux détails sur leur mode de recrutement, sur leur manière de vivre et sur les passions qui les agitaient.

« Ceux qui recevaient de bon cœur la parole étaient baptisés et incorporés à la communauté;..... s'ils persévéraient dans la doctrine, ils étaient admis à la rupture et au partage du pain, ainsi qu'aux prières.... Tous ceux qui avaient la foi, vivaient ensemble, ayant toute chose en commun : ils vendaient leurs possessions et leurs biens et les distribuaient à tous selon que chacun avait besoin... La multitude de ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et nul ne disait que les choses qu'il avait étaient à lui, mais que toutes choses étaient communes entre eux.... De sorte que parmi eux, il n'y avait pas de personnes nécessiteuses parce que tous ceux qui possédaient des champs et des maisons les vendaient et apportaient le prix des choses vendues aux pieds des Apôtres pour être distribué à chacun selon ses besoins. » (*Actes* II, 41-45 et IV, 32-34) (1).

---

(1) Les renvois aux Actes et aux Epitres des Apôtres sont abrégés de la sorte : I *Cor* V. 12 pour Première épitre de St-Paul aux Corinthiens, chapitre V, ver-et 12. — *Gal* pour Epitre aux Galates ; *St Jacq.* pour Epitre de St. Jacques, etc.

L'admission aux distributions de pain et d'aliments était un des puissants moyens de propagande des Apôtres : en un seul jour rapportent les Actes environ trois mille pauvres diables se convertirent aux distributions de vivres et de doctrines : ils acceptaient sans difficulté, par dessus les vivres, la doctrine à laquelle ils comprenaient peu de chose et qui, même pour les apôtres, était imprécise et confuse, ainsi que le témoigne la querelle de St-Paul et de St-Pierre sur la circoncision ; le maintien de cette coutume hébraïque n'aurait pas permis au christianisme de revêtir une forme internationale.

La masse des convertis à la va vite ne devaient consentir à persévérer dans la doctrine qu'à la condition d'avoir le ventre rempli ; ils devaient la jeter aux orties avec autant de facilité qu'ils l'avaient acceptée ; les apôtres étaient donc obligés de s'ingénier pour avoir du pain à leur donner, afin de les retenir, et pour arriver à ce louable résultat, tous les moyens étaient également bons, même l'assassinat. Les Actes racontent avec un tel cynisme un double meurtre, commis par St-Pierre, que l'on est obligé de penser que de semblables crimes paraissaient choses des plus naturelles aux apôtres ; la façon expéditive avec laquelle l'homme de Dieu perpètre le crime et se débarrasse des cadavres des deux victimes fait supposer qu'il n'en était pas à son coup d'essai.

Voici le récit évangélique : Ananias et sa femme Saphira, deux bons bourgeois, avaient pris si au sérieux la doctrine, que pour se conformer aux règles de la Communauté, ils vendirent leurs biens et déposèrent aux pieds de St-Pierre l'argent de la vente ; mais ils en retinrent une partie, les Actes ne disent pas dans quel but. L'apôtre, qui sans doute avait suivi avec con-

voitise la vente des biens, s'aperçut qu'ils ne lui avaient pas remis tout l'argent qu'elle avait rapporté ; il fit comparaître successivement devant lui, le mari et la femme, les abattit et fit prestement enlever et enterrer les cadavres par des « jeunes gens », toujours à sa disposition pour pareille besogne, ainsi que le fait supposer les paroles du saint homme à Saphira : « Voilà à la porte les pieds de ceux qui ont enseveli ton mari, lui dit-il, ils t'emporteront ». Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les Actes mettent ce double assassinat sur le compte du Bon Dieu, qui a bon dos et qui n'est pas là pour se disculper. Les prêtres et les sorciers ont toujours fait jouer à leur Dieu le rôle d'exécuteur des hautes œuvres. Ce crime « donna une grande crainte à la Communauté et à tous ceux qui entendirent sa narration ». La politique des apôtres, ainsi que celle de tous les sorciers, était de s'imposer par la terreur ; à diverses reprises les Actes mentionnent la crainte qu'ils inspirent aux fidèles. Les propagateurs du christianisme dans l'ancien, comme dans le nouveau monde, ont toujours suivi cette politique. Le jésuite Charlevoix, qui n'était pas un méchant homme, raconte très placidement dans son *Histoire du Paraguay*, qu'un cacique Guarany ayant refusé de se plier aux injonctions des prédicateurs jésuites, fut brûlé vif par le feu du ciel, comme Ananias et Saphira avaient été assassinés par Dieu.

Il existait en dehors des Communautés, que le texte grec des Actes nomment *Ekklesia* (assemblée, d'où Eglise) des fidèles qui moins naïfs que Ananias et Saphira, vivaient selon le monde ; ils conservaient leurs biens, mais consentaient à contribuer à l'entretien des *Saints*, c'est ainsi que s'appelaient entre eux les membres des communautés, probablement parce qu'ils avaient sur la propriété des idées différentes de celles

des gentils, qui les environnaient. Les Apôtres et les saints dit St-Paul recevaient « ces dons, comme un parfum de bonne odeur et comme un sacrifice agréable à Dieu. » Ils étaient toujours à la recherche de personnes riches et généreuses ; quand ils avaient la chance d'en rencontrer une, qui prêtait l'oreille à leurs paroles, ils mettaient en œuvre toutes les farces thaumaturgiques, qu'ils pouvaient inventer pour s'emparer de son esprit et de sa bourse. St-Pierre était passé maître dans cet art : les Actes (ch. IX et X) racontent avec complaisance deux de ses fructueuses captures ; celle de la veuve Tabitha et celle du centennier Corneille. Le saint homme avait persuadé à la bonne femme qu'elle avait été morte et qu'il l'avait résuscitée et il avait suggestionné le superstitieux italien, au point de lui faire croire à des apparitions d'anges, qui lui apportaient des félicitations de Dieu pour ses largesses. Les saints de Judée récoltant peu de donations parmi leurs compatriotes, en réclamaient aux fidèles des autres pays : c'est là l'origine du denier de St-Pierre. Les Corinthiens, dit St-Paul, étaient très généreux, leurs donations étaient assez abondantes pour subvenir aux « nécessités des saints » et même pour leur procurer du superflu (II Cor. IX. 12), mais ils étaient l'exception, à en juger par les plaintes du même St-Paul sur les difficultés de faire rentrer les cotisations et par les déclamations de St-Jacques contre les riches, durs à la détente. « Maintenant riches, fulmine-t-il, pleurez et lamentez-vous sur les malheurs qui fondront sur vous. Vos richesses sont pourries, vos vêtements sont rongés par les vers ; votre or et votre argent se sont rouillés et leur rouille portera témoignage contre vous et dévorera vos chairs, comme du feu. » (St-Jacq. V). On croirait lire les diatribes d'un antisémite contre des financiers

juifs, ne s'empressant pas à satisfaire à leurs demandes d'argent (1).

Les fidèles, bien que ne cohabitant pas avec les saints, prenaient part à leurs agapes, qui rappelaient la Cène où Christ avait symboliquement donné aux apôtres sa chair à manger et son sang à boire. Mais les riches avant de s'asseoir à la table des saints, trop grossière pour leur palais délicat, avaient la précaution « de faire bonne chair ». (I *Cor.* XI, 21). Les saints s'empressaient servilement au devant des riches ; ils leur donnaient les places d'honneur, tandis que les pauvres mangeaient debout ou assis sur des escabeaux. St-Jacques, le type des démagogues qui pullulaient parmi les chrétiens des premiers siècles, s'indigne « des égards pour celui qui porte une bague d'or et des habits de prix... Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres de ce monde pour être riches en foi et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment... Et cependant les riches ne vous oppriment-ils pas et ne vous traînent-ils pas devant les tribunaux ? » sans nulle doute pour rentrer dans l'argent prêté. (*St-Jacq.* II. 3-6). Les apôtres et les saints n'avaient pas inventé la mendicité, mais ils s'entendaient à l'exercer (2).

---

(1) Drumont, le renégat juif, qui possède le cynisme des apôtres et des saints du Christianisme primitif, a raconté dans son propre journal, que le farouche antisémite Morès ayant supplié le juif Cornelius Herz de lui prêter vingt mille francs pour payer une dette de jeu, celui-ci offrit de les donner, si Drumont venait en personne les demander. Les deux compères s'empressèrent de se soumettre à la dédaigneuse condition du juif, qu'ils insultaient tous les matins dans *La Libre Parole* : ils le trouvèrent bien imbécile de n'exiger d'eux que cette humiliante démarche.

(2) Le Christianisme est la religion des parasites et des mendiants, pour cette raison il est la religion de la classe bourgeoise, la classe parasitaire par excellence.

« Regardez, dit Jésus, les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent, et votre Père céleste les nourrit... Ne vous inquiétez donc point et ne dites point : que mangerons-nous ? que boirons-

Les riches et les fidèles se fatiguaient de nourrir les saints et ne se gênaient pas pour protester contre leurs continuelles demandes. St-Paul, bien qu'il affirme que « Dieu a ordonné que ceux qui annoncent l'évangile, vivent de l'évangile », a cependant l'âme trop altière pour supporter ces reproches : « je ne me suis jamais prévalu de cette loi, déclare-t il fièrement, et je n'écris pas même ceci afin qu'on en use de cette manière avec moi, car j'aimerais mieux mourir que de laisser quelqu'un porter atteinte à ma gloire » (I. *Cor.* IX, 14-15). St-Pierre était mendiant de nature : St-Paul pour se distinguer de lui, répète avec insistance, qu'il n'a rien coûté aux fidèles et qu'il a travaillé pour gagner son pain. « Je ne vous demande pas vos biens, mais vous-mêmes, » écrit-il aux Corinthiens.

Les chevaux se battent et se mordent quand il n'y a plus de foin au ratelier : les saints se querellaient quand il n'y avait plus d'argent en caisse. Les langues se déchaînaient, les insultes volaient et les coups pleuvaient. « La langue, dit St-Jacques, est un bien petit organe, cependant elle peut se vanter de grandes choses : voyez que de bois un petit feu peut incendier !.... Elle est un feu et un monde d'iniquités,.... elle souille tout le corps et enflamme les individus à la ronde ; elle s'allume au feu de la gehenne. » (*St-Jacq.* III. 5 8). Les langues des femmes étaient les mieux allumées, elles embrasaient toutes les communautés, faisant aux saints et aux saintes des brûlures cuisantes et profondes. Les apôtres ne décolèrent pas contre elles : à maintes reprises St-Paul leur impose silence, car « il est malhonnête que la femme parle dans la communauté » (I *Cor.* XIV, 25). Les questions d'intérêts fournissaient

---

nous ? de quoi serons-nous vêtus ? » Les salariés pourvoieront à tous les besoins (*St-Mathieu*, VI, 25-32).

le bois sec que les langues flambaient ; les querelles sortaient du sein des églises pour se faire régler par « les tribunaux des infidèles », au lieu de se faire trancher par les saints qui « jugeront les mondes et les anges ». (I *Cor*. V. 1-6) St-Paul va même jusqu'à prédire que les querelles et les procès mèneront les communautés à la ruine : « si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres prenez garde que vous ne soyez consumés l'un par l'autre » (*Gal.* V-5). La Fraternité n'était pas la vertu des saints et des fidèles du christianisme primitif.

Il était difficile de maintenir l'ordre et d'établir la décence dans les églises des saints et dans les réunions des fidèles. Les premiers chrétiens formaient un étrange mélange de pauvres diables, aigris par la misère et jaloux les uns des autres, de vauriens et de canailles faméliques, convertis à la foi nouvelle à cause des avantages qu'elle procurait, ce monde interlope était parsemé d'artisans et de gens de petite condition, honteux d'être en contact avec cette crapule et de personnes de position aisée, fières de leurs richesses et exigeant des hommages en retour de leurs dons (1). La doctrine qui

(1) Parmi les saints et les fidèles dont les « corps sanctifiés » étaient « les membres de Christ », il y avait « des fornicateurs, des adultères, des gitons, des pédérastes, des voleurs, des ivrognes, des avares, des diffamateurs », en un mot les pires crapules. Il faut bien admettre cette honteuse vérité puisque St-Paul la proclame dans sa Première épitre aux Corinthiens (VI, 10-11). Leur inconduite transformait les églises en lieux de débauches : c'est encore St Paul et St-Pierre qui nous en informent. « On dit de toutes parts, écrit aux Corinthiens l'apôtre des Gentils, que la prostitution — πορνεία — règne parmi vous et cette prostitution est telle qu'entre les Gentils on ne voit rien de comparable ; l'un de vous couche avec la femme de son père » (I *Cor*. V, I). La prédication évangélique n'améliora pas les mœurs des fidèles de Judée, puisque après quatre siècles de moralisation chrétienne, St-Grégoire de Nysse conseille *de ne pas aller à Jérusalem* car « bien loin de trouver purgée de mauvaises épines cette terre qui a reçu l'empreinte de la vraie vie, je la trouve infestée de toutes les impuretés imaginables. Là règnent la

les réunissait ne prêchait pas encore l'humilité, elle développait au contraire le sentiment de l'égalité, puisque tous, riches et pauvres, hommes libres et esclaves, vertueux et vicieux, sans distinction, devaient ressusciter et entrer en possession d'une âme immortelle et d'un « corps incorruptible » pour jouir d'un bonheur éternel. L'espérance de l'égalité d'outre-tombe enflammait au lieu d'apaiser les jalousies, les mépris, les haines et les querelles qui déchiraient les sociétés des premiers chrétiens.

Il était donc impossible, ainsi qu'on le fit plus tard, de prêcher l'humilité et d'inculquer la soumission à ces premiers adeptes du christianisme, que seuls l'ascendant personnel et l'autorité mystique des apôtres pouvaient réfréner : ce n'est qu'aux femmes que St-Paul et St-Pierre osent imposer silence. Ils les rappellent à l'obéissance maritale dont elles avaient la prétention de secouer le joug dans les églises, où l'on introduisait la promiscuité primitive. Les apôtres qui n'avaient pas à leur disposition la force brute pour dompter les

---

malice, l'adultere, le larcin, l'idolâtrie, l'empoisonnement et surtout le meurtre... l'homicide s'y commet plus facilement qu'en aucun lieu de la terre. » *De non eund. Hierosol.* Que penser de Renan et de ses fantaisies idylliques !

On s'explique en lisant les Actes et les Epitres des Apôtres l'horreur et le dégoût que les premiers chrétiens inspiraient aux païens. Ces mœurs dissolues ne pouvaient se continuer ; les apôtres firent leur possible pour les modifier, sans grand succès, car elles étaient une des alléchantes attractions du Christianisme à son début ; elles ne se transformèrent que lentement, mais elles persistèrent dans toute leur impureté chez plusieurs sectes, comme les Caïnites du deuxième siècle. Elles refleurirent lors de la réforme protestante : en Angleterre de nombreuses sectes, — les Familistes de la Montagne, les Grindletonians, la Cinquième Monarchie, etc., professèrent que leurs membres étant des saints, étaient par conséquent au-dessus de toute loi et de toute morale humaine ou divine et que comme on ne péchait que parce qu'on croyait violer une loi civile ou religieuse, les saints qui n'en reconnaissaient aucune ne péchaient donc pas en commettant les pires actions.

irascibles et tumultueux saints et fidèles, (1) furent obligés de s'adresser à leurs sentiments et d'essayer de les discipliner et de les faire vivre en paix en leur prêchant l'amitié fraternelle : « Mes frères, recommande le fougueux St-Jacques, ne médisez pas les uns des autres. Celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi et juge la loi. — Frères, soyez patients jusqu'à la venue du Seigneur. » (*St-Jacq.* IV et V). « Servez-vous les uns les autres, répète St-Paul. — Aime ton voisin — *proximum*, πλησιον — comme toi-même et tu accompliras toute la loi ». (*Gal.* V, 13, *Rom.* XIII, 9) (2) « La fin de toutes choses est proche : soyez donc chastes et sobres dans les lieux de prières ; par dessus tout ayez une amitié redoublée les uns pour

---

(1) Les évêques, dès que l'empereur Constantin donna au Christianisme la reconnaissance légale, ne s'occupèrent que de s'armer de la force répressive : ils arrachèrent d'abord aux empereurs chrétiens la juridiction ecclésiastique sur les clercs, puis sur les fidèles laïques. Stilicon, sous l'empereur d'Occident Honorius, abolit ce privilège, mais Olympias, qui lui succéda après l'avoir fait assassiner, le rétablit en 408 et substitua l'action ecclésiastique à celle des magistrats. Cette juridiction sans appel plaçait l'évêque au-dessus du gouverneur provincial. L'eunuque Jovius, qui le remplaça dans la faveur impériale, la supprima de nouveau et défendit qu'on violentât les hérétiques et les païens pour les convertir au catholicisme sorti du Concile de Nicée. Un exemple donnera idée du despotisme brutal des évêques : les moines d'un couvent, leur supérieur en tête, étant venus demander à Nestorius, l'évêque de Constantinople, des explications sur son interprétation de la double nature du Christ, il les fit fouetter avec des lanières plombées et les envoya au magistrat en les accusant de l'avoir insulté; celui-ci ne les ayant pas trouvé coupables, les renvoya à l'évêque, qui les fit fouetter de nouveau.

(2) On traduit *proximus* et πλησιος par prochain pour laisser croire que St Paul recommande d'étendre cet amour à tous les hommes, tandis que dans ce passage et dans d'autres, il ne demande aux saints et aux fidèles d'avoir de l'amitié que pour ceux qui comme eux partagent la foi. Il ne fait d'ailleurs que répéter l'antique loi hébraïque : « Tu n'useras point de vengeance et tu ne la garderas point aux enfants de ton peuple : tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Éternel. » (*Lévitique*, XIX-18). L'on sait que pour les Israélites, ainsi que pour tous les peuples de l'antiquité, l'étranger était l'ennemi.

les autres, car l'amitié couvre bien des fautes. » (I St-Pier. IV, 7-8) (1) — « Mes amis, aimez-vous les uns les autres, car Dieu est amour, qui aime est né de Dieu et connaît Dieu. Qui n'aime pas, ne connaît pas Dieu, car Dieu est amour. » (I *St-Jean*, IV, 7-8).

La nécessité d'établir la paix parmi les saints et les fidèles était si impérieuse, que St-Paul dans son Epitre aux Corinthiens place l'amitié au dessus de la foi, de toutes les vertus et de tous les sacrifices : l'apôtre des gentils, qui se pique d'être lettré et qui s'en vante débute le treizième chapitre par un hymne à l'amitié, imité d'un chant guerrier de Tyrtée (2) :

« Si je parle la langue des hommes et celle des anges et si je n'ai pas l'amitié, — *agapé* — je suis un airain résonnant ou une cymbale retentissante ; — Si j'ai le don des prophètes et si je connais tous les mystères et toutes les sciences et si j'ai toute la foi, de manière à transporter les montagnes et si je n'ai pas l'amitié, je suis rien ; — Et si je distribue tous mes biens, si je livre mon corps pour être brûlé, mais si je n'ai pas l'amitié, tout cela ne m'est d'aucun avantage » (3). L'apôtre explique qu'il exalte l'amitié, parce

(1) Ce verset dont la traduction a été revisée sur le texte grec, donne une idée des orgies et des débauches qui se pratiquaient dans les Églises. Maître Pierre, qui assassine Ananias et Saphira parce qu'ils avaient retenu une partie de l'argent provenant de la vente de leurs biens sous le prétexte qu'ils avaient menti au Seigneur, se contente de rappeler que la fin du monde est proche à ceux qui priaient dans les églises en s'enivrant et en forniquant.

(2) Les chrétiens ont pillé la littérature et la philosophie grecque. St-Jérôme pour répondre à Rufin qui lui reprochait ses emprunts aux auteurs profanes, se disculpe en disant que St-Paul, dans son Epitre à Tite, cite un vers d'Epimenide, dans sa Première aux Corinthiens un passage de Ménandre et dans la dispute à Athènes un hexamètre d'Aratus.

(3) La traduction latine amplifiant le texte grec, dit : « si je distribue tous mes biens *pour nourrir les pauvres* ». Cette addition, fidèlement reproduite par les traductions dans les langues modernes,

qu'elle renferme toute les vertus. « L'amitié est patiente, douce ; l'amitié ne jalouse pas ; l'amitié n'est pas fanfaronne, ne fait rien de méchant, ne convoite pas le bien d'autrui, n'est pas provoquante ne pense pas du mal des autres, ne se réjouit pas dans l'injustice ; elle trouve son plaisir dans la vérité ; elle cache tout, croit tout, espère tout, tolère tout. » En un mot l'amitié possède toutes les qualités qui faisaient défaut aux saints (1).

La nouvelle religion, ainsi que Rome lors de sa fondation, accueillit les fugitifs, les proscrits et les criminels sans s'enquérir d'où ils venaient, et s'inquiéter de leur nationalité, position sociale et moralité ; elle les groupait et les organisait contre le monde extérieur, qui était l'ennemi. Mais si le Dieu des chrétiens ne connaissait ni juif, ni grec, ni romain, s'il ne distinguait ni hommes libres, ni esclaves, ni riches, ni pauvres, ni vertueux, ni criminels, il classait cependant les hommes en deux catégories ennemies, les fidèles et les infidèles. Ceux qui acceptaient la foi, recevaient le

---

autorise le lecteur à croire que les premiers chrétiens avaient l'habitude de donner indistinctement leurs biens à tous les pauvres ; tandis que St-Paul ne parle que de ceux qui distribuent leurs biens aux saints des communautés.

(1) Renan dit quelque part que les discussions des congrès et des journaux socialistes sur des points de doctrine rappellent les querelles des sectes chrétiennes sur les dogmes de l'Église : s'il est possible de faire des comparaisons entre les premiers chrétiens et les socialistes pour l'ardeur et l'âpreté dans la dispute sur des questions qui paraissent aux indifférents de futile importance, on ne peut comparer leur moralité. Voici plus de trente ans que je vis dans les rangs du parti socialiste international et jamais je n'ai appris qu'en Europe et en Amérique on ait été obligé de prêcher aux socialistes la décence et l'amitié ainsi que le faisaient les apôtres aux saints et aux fidèles : au contraire, les militants du socialisme se distinguent d'ordinaire par leur esprit de fraternité et la dignité de leur vie privée et publique. Le Christianisme à son début et le socialisme ont encore ceci de commun : ils sont des mouvements populaires ; aussi un militant socialiste est mieux préparé par ses luttes quotidiennes qu'un lettré par sa vie de cabinet pour comprendre les passions et les mœurs des premiers chrétiens.

baptême et mangeaient symboliquement la chair de Jésus, étaient « sanctifiés » et devenaient « membres du Christ » alors même qu'ils étaient perdus de vices et qu'ils continuaient à les satisfaire dans les églises. Les infidèles alors même qu'ils étaient des modèle de vertus, étaient damnés. « Le Seigneur Jésus, dit St-Paul, se revêlera au ciel avec les anges de sa puissance, avec un feu flamboyant contre ceux qui ne connaissent pas Dieu et qui n'obéissent pas à l'évangile ; ils seront punis d'une peine éternelle devant la face du Seigneur et devant la gloire de sa puissance » (II *Thes. I* 79). L'amitié et l'amour fraternel, que prêchaient les apôtres et que les traductions en langues modernes rendent par charité, ne devaient se pratiquer qu'entre chrétiens, qu'entre fidèles ; les infidèles étaient l'ennemi et contre eux haine éternelle. Les saints se réjouissaient de la vengeance d'outre-tombe que Jésus exercerait contre eux, pour se consoler de la vengeance qu'ils ne pouvaient prendre dans ce monde.

La nouvelle religion résuscitait l'antique vengeance dans toute sa furie et avec tout son cérémonial. Le sauvage et le barbare n'étaient apaisés que lorsqu'ils se vengeaient de leurs propres mains ; quand l'autorité civile enleva à l'individu le droit d'exercer la vengeance ; le fils de la victime et à son défaut le plus proche parent devait, en cas de meurtre, assister à l'exécution du coupable, pour que la vengeance fût assouvie : cela se passait encore ainsi dans l'Athènes de Périclès ; le Jésus de St-Paul, ainsi que le sauvage, se vengera lui-même sur les infidèles ; et Dieu, son père, se repaîtra de la vue de leurs souffrances, car ils seront punis pendant l'éternité « devant la face de Dieu et devant la gloire de sa puissance. » Mais quand le christianisme commença à pénétrer dans des couches

plus civilisées de la société païenne, Jésus et Dieu, se civilisèrent ; ils perdirent l'habitude de se venger de leurs propres mains et se débarrassèrent sur des agents subalternes, sur des démons, du soin d'infliger les châtiments aux infidèles ; mais ce n'est que depuis quelques siècles qu'ils se sont suffisamment civilisés pour ne plus prendre plaisir à être les spectateurs des tortures que les diables doivent faire subir aux damnés au fond des enfers.

Les chrétiens des premiers siècles avaient beaucoup à faire pour élever leurs mœurs au niveau de la morale païenne et pour porter leur doctrine à la hauteur du spiritualisme de la philosophie sophistique de Platon.

II. La Charité des Païens

Le Christianisme n'a pas apporté au monde la charité, et il n'avait pas à l'apporter : bien des siècles avant Jésus-Christ elle florissait dans toutes les cités de l'antiquité et était pratiqué avec une fraternité et une générosité dont jamais les chrétiens n'ont eu une idée. Il a fallu toute la mauvaise foi des écrivains religieux et tout le servilisme des historiens et des moralistes laïques pour soutenir que la charité date de l'ère chrétienne. Quelque pauvre connaissance de la vie grecque et latine qu'on puisse leur supposer, il est impossible d'admettre qu'ils aient ignoré que les riches d'Athènes, de Rome et des autres villes de la Grèce et de l'Italie distribuaient à leurs portes et à jours fixes, et parfois quotidiennement, des aliments aux pauvres (1). La cha-

(1) Strabon, qui est contemporain des apôtres dit que « les Rhodiens se montrent fort soucieux du bien-être du peuple, bien que leur république ne soit pas une démocratie : ils espèrent par là contenir la classe si nombreuse des pauvres. Outre les distributions

rité païenne est indéniable, les Actes des Apôtres en témoignent ; la veuve Tabitha et le centennier Corneille, dont il est parlé aux chapitres IX et X n'avaient pas attendu de recevoir la foi du Christ pour pratiquer la charité et c'est précisément parce qu'ils étaient particulièrement généreux dans leurs aumônes, que maître St-Pierre mit en œuvre ses farces de sorcier pour s'emparer de leur esprit afin de puiser librement dans leurs bourses.

Le pauvre de la société païenne n'était pas secouru misérablement et par pitié ainsi que l'indigent de la moderne société chrétienne : Tite-Live (II) nous apprend que les citoyens pauvres de Rome avaient le droit de vivre aux dépens du trésor public, sans qu'il fût possible de les contraindre d'exercer aucun des *arts sordides*, c'est ainsi que les hommes libres de l'antiquité appelaient les métiers manuels, qui étaient réservés aux esclaves et aux étrangers. Il fallait qu'ils fussent réduits à la dernière extrémité pour consentir à s'embaucher comme manœuvres dans les ateliers que l'Etat se vit forcé d'établir à Athènes pour les maintenir ; et ils ne se décidèrent à subir cette dégradation que dans les derniers siècles avant Jésus-Christ, alors que la production marchande avait détruit la famille patriarcale et engendré une classe nouvelle, la Bourgeoisie. L'entretien des pauvres était une des constantes et principales préoccupations des chefs des républiques grecques ; ils leur faisaient de fréquentes distributions de vivres et même d'argent : cette sollicitude était poussée si loin que Periclès payait les citoyens indigents pour

périodiques de blé, faites par l'Etat, les particuliers les comblent de libéralités. Souvent même la libéralité des riches prend la forme d'une *liturgie* (service public). Toute un approvisionnement et toute une fourniture de vivres sont mis à la charge de l'un d'eux, en sorte que le pauvre est toujours assuré de sa subsistance » (XIV).

aller au théâtre et pour assister aux assemblées publiques où se plaidaient les procès privés et se traitaient les affaires politiques. Le nombre des pauvres rétribués pour faire acte de présence à ces assemblées était à Athènes de plus de six mille, près de la moitié de la population adulte, possédant les droits politiques. Aristote assure que cette coutume était générale dans toutes les cités démocratiques. Le démagogue Cléon porta à trois oboles, environ quarante-sept centimes, ce salaire civique que Périclès avait fixé à deux oboles : avec cette somme on pouvait pourvoir aux premiers besoins (1).

L'État entreprenait constamment des guerres pour occuper les pauvres et conquérir des terres qu'il leur distribuait ; les hommes politiques les courtisaient et se ruinaient pour leur donner du pain et des fêtes, *panem et circenses ;* les chairs des nombreux animaux immolés sur les autels des Dieux leur étaient abandonnées.

L'État et les riches se considéraient dans l'obligation de maintenir les citoyens pauvres, parce que les indigents de cette catégorie avaient des relations de parenté ou de clientèle avec les familles, dont les ancêtres étaient les fondateurs de la cité. Ils avaient été dépossédés de leurs biens à la suite du morcellement de la propriété de la famille patriarcale, qui avait été imposé par le développement industriel et commercial. L'État représentait pour ces citoyens pauvres l'ancienne

(1) Au cinquième siècle avant Jésus-Christ le salaire d'un ouvrier était en Grèce d'un drachme, environ quatre-vingt-dix centimes ; le prix d'un demi-hectolitre de farine d'orge était de deux drachmes, de farine de blé de trois drachmes. Vers le milieu du quatrième siècle les salaires doublèrent et triplèrent, ainsi que le prouve l'inscription d'Eleusis, les prix des vivres avaient subi une hausse correspondante; le demi-hectolitre de farine de blé valait de cinq à six drachmes. Paul Giraud : *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce.* Paris, 1900.

administration de la communauté familiale qui devait maintenir tous ses membres adultes, jeunes ou vieux, valides ou invalides. Les riches avaient agrandi leurs possessions avec les terres des citoyens pauvres ; et ceux-ci pouvaient montrer du doigt ceux qui les avaient dépossédés et qui possédaient les champs ayant appartenu à leurs ancêtres : par respect humain les riches se croyaient tenus de soutenir les pauvres qu'ils avaient fait ; c'est ainsi que les Dollfus, les Scherer Kestner et autres philanthropes de l'Alsace s'étaient vu forcés il y a un demi-siècle de créer des institutions charitables, pour que les vieux ouvriers qui les avaient emmillionné ne traînassent en mendiants dans les rues de leurs cités industrielles. Mais pour avoir part aux vivres et à l'argent distribués par l'État il fallait appartenir à la classe des citoyens et posséder des droits politiques : Periclès avant de faire une distribution importante de blé ordonna le recensement de la population d'Athènes et fit vendre comme esclaves ceux qui n'ayant pas leurs droits politiques s'étaient fait inscrire sur les registres des citoyens. Beaucoup de gens, durant les guerres civiles, étaient venus s'établir à Rome pour participer aux nombreuses distributions de vivres (blé, vin, huile, etc.) — *Congiaria*. César fit reviser les listes et exclure tous ceux qui ne prouvaient pas qu'ils étaient citoyens romains ; de 320.000 le nombre des inscrits fut réduit à 150.000.

L'entretien des citoyens pauvres par l'Etat et les riches était à l'origine un devoir et non pas un acte de bénévolence : On se croyait tenu de réparer les torts de la fortune et d'atténuer la misère engendrée par l'accaparement des biens qui avaient appartenu à leurs ancêtres. Leur entretien était une compensation et une sorte d'indemnité ; aussi le pauvre de la société païenne

n'était pas dégradé, comme l'est l'indigent de la société chrétienne, que soutient la charité ; il se considérait l'égal du riche et n'avait nulle reconnaissance pour ses libéralités, qui, à ses yeux, n'étaient qu'une faible restitution de ce qu'on lui avait enlevé. St-Jacques exprime confusément ce sentiment quand il s'indigne du servilisme des saints et des fidèles à l'égard des riches qui faisaient des dons à leurs communautés.

Le noble sentiment de fraternité qui au début imposait à l'Etat et aux riches le devoir de venir en aide aux citoyens pauvres, ne tarda pas à dégénérer dès que par leur nombre et leur turbulence ils devinrent des fauteurs de troubles et de guerres civiles ; ils ne furent alors soutenus qu'en raison de la crainte qu'ils inspiraient : aussi les distributions de vivres et d'argent d'abord limitées aux seuls citoyens, jouissant de leurs droits politiques, — à Rome pour y avoir droit il fallait prouver sa descendance d'une des tribus fondatrices de la ville — finirent par être étendus indistinctement à tous les pauvres.

Le Sénat romain, dès les premiers âges, avait établi une administration, — l'*annone* —, pour vendre aux pauvres le blé au dessous du prix du marché. Tite Live (IV, 12) dit que son premier préfet, — *præfectus annonæ*, — fut nommé en 439 av. J.-C. Cette fonction était si importante que le parti aristocratique y appointa Pompée pour cinq ans et que Auguste, dès qu'il fut empereur, prit la préfecture de l'annone et s'occupa de sa réforme. Toutes les provinces étaient tenues d'envoyer à Rome une certaine quantité de blé, dont le Sénat fixait le prix de vente ; mais les tribuns et les démagogues, pour gagner les faveurs de la plèbe, réclamaient des réductions de prix. Sempronius Gracchus 123 ans av. J.-C. fit prendre la *loi frumentaire* pour

abaisser le prix du blé ; que 20 ans après Apuléius Saturninus fit réduire encore. Sylla abolit la loi de Gracchus, mais après sa mort le Sénat dut la rétablir pour éviter des troubles ; et 58 ans av. J.-C. la *loi Clodia* supprima le prix du blé de l'annone : Cette suppression coûta à la République le cinquième de son revenu. Quel est l'Etat chrétien qui ait fait preuve d'une telle charité ?

Le nombre des personnes inscrites sur les listes des distributions gratuites de vivres et parfois d'argent était considérable ; César le réduisit à 150.000, mais Auguste, après revision, le porta à 200.000. L'inscription sur les listes était une propriété que l'on transmettait par héritage et que l'on vendait ; son achat équivalait à l'acquisition d'une descendance dans une des tribus fondatrices de Rome. Les hommes seuls avaient droit aux distributions de vivres ; mais Nerva et Trajan les étendirent aux orphelins et aux enfants, *pueri et puellæ alimentarii*. Aurélien, trois siècles après J.-C., fit distribuer du pain au lieu de blé, que les pauvres n'avaient plus le moyen de moudre et de boulanger. Constantin, ainsi que les papes, dut suivre l'exemple des empereurs païens ; quand il transporta le siège du gouvernement de Rome à Constantinople, il distribua du pain à tous les habitants de la ville. Les empereurs et leurs préfets provinciaux pourvoyaient aux besoins de la turbulente populace de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie et des autres grandes villes de l'empire afin de prévenir les émeutes. Ce n'était plus l'amour, mais la peur du prochain qui engendrait alors la charité. Les riches vivaient dans une constante terreur des pauvres, que Socrate compare à des frelons (*République X*), c'est-à-dire à des parasites dangereux dont il faut redouter les passions violentes : quand ils s'emparaient du pouvoir

après une émeute, ils abolissaient les dettes et se partageaient les biens des riches, qu'ils exilaient et massacraient.

La populace famélique s'était tellement accrue pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne à Rome, à Byzance, à Alexandrie, etc., que le gouvernement impérial et les riches, en dépit de leur bon vouloir, ne parvenaient plus à la nourrir, ou à l'exporter dans des colonies situées aux frontières de l'empire, ou à l'enregimenter dans les armées ; ils durent recourir à la force pour la contenir. La police devint le complément de la charité. Le métier de policier était si méprisé que les citoyens se refusaient à l'exercer ; l'Etat Athénien dut employer des esclaves, généralement des Scythes, pour maintenir l'ordre à coups de fouets ; de sorte que les citoyens libres étaient malmenés et frappés par des esclaves. Les empereurs embauchèrent des bandes de barbares, — Goths, Hérules, Scandinaves, etc., — ils pourchassaient la plèbe tumultueuse avec des bâtons et des fouets, dédaignant de se servir contre elle de leurs armes de combat : le célèbre héros Scandinave, Harold Alfagar, qui au IXe siècle reforma la Norwège, avait monté la garde à la porte de l'empereur de Constantinople.

Les apôtres et les Pères de l'Eglise recrutèrent dans cette populace entretenue par la charité publique et privée la masse des premiers chrétiens.

III. — La charité des évêques et des moines.

Les Pères de l'Eglise et les évêques des premiers siècles recrutaient les prosélytes du christianisme dans la populace lâche, désœuvrée et pillarde des villes du Bas-Empire ; on a vu que dans l'élection des saints et

fidèles les Apôtres n'étaient pas difficiles ; leurs successeurs les imitèrent. Ils comprirent que s'ils parvenaient à gagner, à dominer et à diriger cette cohue de parasites dissolus et faméliques, qui souvent se soulevaient, incendiant et pillant des quartiers entiers, ils se forgeraient une arme terrible pour résister et imposer leur volonté aux empereurs et aux préfets provinciaux. Ce fut l'âge héroïque du christianisme. Les évêques entreprirent de nourrir et d'endoctriner ces lazaroni, afin de les tenir par le ventre et par la tête. Les moines de la Haute-Egypte n'étaient pas de béats, ivrognes et crasseux fainéants, comme ceux du moyen-âge, mais de rudes et laborieux agriculteurs, se consacrant à la culture de vastes champs, dont ils envoyaient les récoltes aux évêques d'Alexandrie sur des bateaux plats qu'ils construisaient et manœuvraient, pour être distribuées à la plèbe christianisée. Les riches étaient fortement mis à contribution ; quand ils ne donnaient pas volontairement les évêques et la populace les y contraignaient par la menace et la persécution (1) : ils faisaient

(1) Augustin Thierry, dans son *Histoire de St-Jérôme*, rapporte, pages 480 et suiv., le moyen qu'employa St-Augustin pour extorquer de l'argent à un riche Romain de famille patricienne, convertie au Christianisme. Pinianus et sa femme s'étant rendus avec l'évêque Alypius à Hippone pour s'entretenir avec St-Augustin, qui y était évêque, les prêtres de sa juridiction épiscopale formèrent un complot pour s'emparer de leurs biens. « On était à l'affût des gens riches, dit A. Thierry, on les attirait, on leur tendait des pièges, souvent même on les violentait ; et telle élection à la prêtrise qui, de loin, paraissait une illumination de l'Esprit divin, n'était souvent qu'un ténébreux calcul de Satan. » — Une émeute éclata dans l'église au moment où St-Augustin officiait ; Pinianus et sa femme, menacés par la populace, durent jurer de ne pas quitter Hippone. Alypius, qui s'était enfui pour n'être pas écharpé par les fidèles, écrivit à son ami St-Augustin pour lui représenter qu'un serment arraché par la force ne liait pas ; le pieux évêque soutint au contraire à la mère de Pinianus, qui lui reprochait d'avoir laissé violer son sanctuaire, que « lorsqu'on a fait une promesse, il faut la tenir ; que violer son serment est un crime et que vouloir l'interpréter est un autre crime ». Le malheureux Pinianus ne fut relevé de son serment que lorsqu'il fut complètement dépouillé. On ne connaît cette édifiante histoire que par les lettres de St-Augustin.

des dons aux églises et aux démagogues pour se garantir contre les émeutes et les pillages que les gardes barbares réprimaient brutalement, mais ne parvenaient pas à prévenir. Les évêques organisaient au besoin les émeutes et les pillages : St-Cyrille, patriarche d'Alexandrie, fut l'instigateur et l'organisateur de la terrible émeute qui massacra Hypathie, et qui incendia et pilla une partie de la ville.

La peur et des motifs politiques étaient les mobiles de la charité des riches chrétiens et des évêques du Bas-Empire. St-Cyrille, St-Jean Chrysostome et les Patriarches de la chrétienté étaient d'habiles et violents démagogues. qui courtisaient la populace, qui prêchaient la guerre des pauvres contre les riches et faisaient trembler les empereurs au milieu de leurs gardes barbares, en enflammant les fureurs de la plèbe et en dirigeant ses passions soulevées. Lorsque les évêques eurent imposé leurs volontés aux empereurs et aux préfets, ils apaisèrent leurs colères contre les riches et les puissants et déposèrent leurs allures démagogiques. Les pauvres que, à l'exemple des apôtres, ils avaient exaltés, comme les élus de Dieu, perdirent dès lors leur grâce ; ils ne furent plus ceux que Dieu avait choisi « pour être riches en foi et les héritiers de son royaume », mais des misérables qu'il fallait tenir en respect par la force et dégrader par une chiche et humiliante charité. Les évêques se rangèrent du côté de l'autorité civile chaque fois qu'elle employait la force brutale pour contenir la populace et pour châtier férocement ses émeutes. L'âge héroïque du Christianisme était clos.

Cependant les papes, qui redoutaient les soulèvements de la populace, autant que les empereurs païens auxquels ils succédaient, continuèrent leur politique

et s'occupèrent de l'alimentation populaire, non par amour, mais par peur : ils conservèrent l'annone, comme un legs précieux du paganisme. D'ailleurs les candidats à la papauté et à l'épiscopat étaient forcés de courtiser la plèbe chrétienne qui prenait part à leurs élections (1). La *Casa Annonaria*, qui devint un instrument de règne de la papauté, fut réorganisée par le pape Paul VII, au commencement du XVII[e] siècle, afin d'empêcher les variations de prix des principales denrées alimentaires, principalement du pain, qui pendant deux siècles fut vendu à Rome de 10 à 11 centimes la livre, tandis que des disettes et des famines périodiques désolaient les villes européennes. L'annone papale fut liquidée en 1797 par le gouvernement révolutionnaire (2).

Les couvents suivirent l'exemple donné par les évêques et saisirent toutes les occasions d'étouffer leur bénévolence pour les indigents, que des motifs politiques n'entretenaient plus ; ils cessèrent de s'occuper de la nourriture des chrétiens pauvres ; ils ne leur distribuèrent plus le pain quotidien ; mais leur prodiguèrent généreusement des prières. Les moines ne tra-

---

(1) Les élections papales et épiscopales donnaient lieu à des émeutes et à des combats sanglants entre les factions rivales. L'élection du pape Damase au quatrième siècle fut marquée par le siège d'une église et par la mort de plus de 200 personnes : l'autorité civile dut intervenir pour dompter la populace et pour chasser le pape Ursin qu'elle avait élue et les nombreux prêtres qu'il avait sacrés.

(2) La chambre apostolique de l'annone, quelle que fût l'abondance ou la rareté du blé, le passait aux boulangers à raison de 7 écus ro mains (37 fr. 10 c.) le *rubio*, qui pèse 640 livres. Les bénéfices de la Casa annonaria compensèrent les pertes jusqu'en 1763 ; vers cette époque commença une hausse dans le prix du blé, qui alla croissant jusqu'à la fin du siècle. La papauté redoutant le mécontentement populaire, continua, malgré ces pertes, à faire vendre le pain au même prix ; aussi lorsqu'en 1797 le gouvernement pontifical fut renversé, l'annone présentait un déficit de près d'un million et demi de francs.

vaillèrent plus la terre pour envoyer des provisions à partager entre les fidèles nécessiteux ; ils se procurèrent de nombreux esclaves et serfs pour être déchargés de toute occupation productive, afin de se consacrer exclusivement à la mendicité et à la captation des héritages. L'abbaye de St-Germain-des-prés de Paris était au IXe siècle, propriétaire d'énormes domaines, que cultivait une population de plus de neuf mille serfs et vassaux : elle n'était pas une exception, tous les couvents de l'Europe du moyen-âge possédaient des terres d'une vaste étendue ; ils prélevaient ainsi que les évêques et les curés des dîmes sur les récoltes, indépendamment des droits seigneuraux qu'ils exerçaient aussi bien que les barons féodaux. L'hospitalité que les moines pratiquaient avec une certaine libéralité et les distributions de vivres qu'ils faisaient à des époques déterminées ne leur étaient pas très onéreuses. Les dîmes et les redevances qu'ils recevaient étaient en nature ; et comme faute de route et de commerce, il était impossible de vendre ou de se défaire profitablement du blé, des légumes, des porcs, des moutons, des poulets et autres produits agricoles dont elles se composaient, plutôt que de les laisser se perdre, ils les écoulaient sous forme de secours hospitaliers aux voyageurs et d'aumônes aux pauvres. S'ils montraient quelque générosité dans la distribution des légumes, du blé et même des viandes qu'ils ne pouvaient consommer, tellement leur abondance était grande, ils étaient au contraire d'une étroite économie pour le vin qu'ils pouvaient conserver et faire vieillir. Les caves des couvents avaient une réputation aussi méritée qu'étendue. Le vin et la bonne chère étaient des articles de foi pour les moines et les hauts dignitaires de l'Eglise, qui, avec une profonde conviction,

exorcisaient les passions des pauvres et leur prêchaient le jeûne et la mortification de la chair.

La charité des moines et des évêques, qui consistait à donner ce qu'ils ne pouvaient consommer, vendre ou conserver, avait pour mobile la peur, non plus des pauvres, mais des seigneurs féodaux et des bandes de soudards qui parcouraient le pays. Les églises et les couvents, imparfaitement protégés par les horribles anathèmes que les papes et les évêques fulminaient contre les mécréants qui touchaient à leurs biens, étaient souvent mis au pillage. Les chefs barbares et les rois et barons très catholiques et apostoliques se croyaient toujours en droit de puiser dans leur trésor pour se tirer d'embarras (1). Les évêques et les moines devant recourir au courage populaire pour les protéger étaient forcés d'entretenir dans les masses paysannes et artisanes le respect et l'amour pour leurs biens, en les persuadant qu'ils ne les détenaient que pour soulager leurs misères par de charitables distributions.

Mais cette charité, inspirée par la peur, s'évanouit avec la disparition de sa cause originelle, lorsque la maréchaussée royale fut assez nombreuse pour débarrasser le royaume des barons et des soudards qui le pillaient : des que les routes se multiplièrent et devinrent assez sûres pour que le commerce se développât, les églises et les couvents vendirent le surplus des produits agricoles qu'ils récoltaient et qu'ils recevaient

(1) Charles Martel, le grand-père de Charlemagne qui constitua le royaume temporel de la papauté, pillait les biens de l'Eglise pour les distribuer à ses guerriers. Les rois féodaux pensaient que les richesses ecclésiastiques étaient amassées pour subvenir à leurs besoins pressants ; ils rançonnaient les monastères et les églises avec le même sans-gêne qu'ils dépouillaient les juifs. « Mais le clergé recevait tant, dit à ce propos Montesquieu, qu'il faut que dans les trois races royales on lui ait donné plusieurs fois tous les biens du royaume ».

sous forme de dîmes et redevances. Les moines et les évêques se firent alors cyniquement voleurs des pauvres. En effet les biens territoriaux et les dîmes et redevances des églises et des couvents, provenant de donations faites par de bonnes âmes pour secourir les pauvres, ou captés sous ce fallacieux prétexte, n'appartenaient pas aux évêques et aux moines, mais à l'Eglise, *ekklesia*, c'est-à-dire à la communauté des fidèles. Les bourgeois révolutionnaires de 1789 invoquèrent cette raison pour s'en emparer sous couleur de les restituer à la nation. Les moines et les évêques en faisant commerce avec les récoltes des biens des églises et des couvents et en les détournant de leur destination charitable, perdirent l'amour populaire qui pendant des siècles les avait protégés : en Angleterre et en France ils furent dépossédés, pendant la période révolutionnaire, sans que les masses paysannes et ouvrières se soulevassent pour les défendre.

On a reproché à l'Eglise catholique d'être pétrifiée dans sa doctrine, ses dogmes et ses cérémonies, qui immuables auraient traversé les siècles. On a tort de lui décerner ce diplôme d'imbécillité. Elle a su au contraire les accommoder avec une astucieuse habileté aux circonstances ambiantes les plus diverses; elle a habillé la charité de différents travestissements pour l'utiliser à l'établissement, au développement et au maintien de son autorité et de son prestige. Le mépris des biens de ce monde, ce dogme des apôtres et des premiers chrétiens qui n'aspiraient qu'aux biens d'outre-tombe, parce qu'ils ne pouvaient s'emparer de ceux de ce monde, elle le met de côté dès qu'elle peut accaparer les richesses de la terre et trafiquer avec les récoltes et les dîmes qui appartenaient aux pauvres; elle marche aujourd'hui à la tête du mouvement industriel et de la filou-

terie commerciale. Les couvents sont des entreprises industrielles, qui en France se consacrent spécialement à la fabrication des liqueurs alcooliques, sans pour cela, dédaigner les autres industries lucratives : les trappistes, après avoir transformé leur *frère il faut mourir* en *frère il faut distiller*, se sont mis à exploiter des manufactures de porcelaines (1).

Les couvents de femmes sont entrés dans le mouvement du siècle. Les ordres mendiants ont été remplacés par des congrégations de religieuses, qui se livrent à la mendicité la plus cynique et la plus importune; d'autres saintes femmes pratiquent avec un savant raffinement l'exploitation la plus éhontée des orphelines qu'elles recueillent par charité. Leur charité bénie par le Bon Dieu des chrétiens, les emmillione.

---

(1) Les trappistes qui s'abordent avec la macabre salutation. *frère il faut mourir*, et qui pour se distraire creusent leur fosse, sont aussi habiles filous que fervents chrétiens. Voici un exemple de leur coquinerie et âpreté au gain.

Le monastère de la Grande-Trappe de Soligny achetait en 1894 d'une veuve Arnoulin, pour le prix de 6.200 fr., une pièce de terre de 12 hectares, dite la Grande Bruyère de Prépotin. Les moines qui par les analyses d'un frère de la communauté, habile chimiste et géologue, savaient que la propriété contenait de riches gisements de kaolin et de sable vitrier, lancèrent, aussitôt après l'achat, une société anonyme au capital de 2 millions dans laquelle il leur était attribué pour l'apport des 12 hectares une somme de 800.000 fr. représentée par 16,000 actions de 500 fr. Madame Arnoulin, qui ignorait les richesses contenues dans son ancienne propriété, vendue à un prix infime, demanda aux trappistes une part dans cette plus-value. Les pieux coquins refusèrent. Elle dut porter l'affaire devant le tribunal de Mortagne, qui lui donna gain de cause, estimant que le sous-sol de la Grande-Bruyère contenait au moment de la vente une valeur importante dont il n'avait point été tenu compte dans le prix d'acquisition. Mais ces hommes de Dieu ne se soumirent pas à ce jugement des hommes; ils firent appel devant la Cour de Caen, qui confirma la décision du tribunal de Mortagne. La mort dans l'âme de n'avoir pas consommé leur filouterie, ils durent payer le terrain à dire d'expert.

IV. La Charité des Bourgeois

La bourgeoisie, pour accroître sa fortune, qui est une accumulation de vols commis sur le travail salarié, a besoin d'avoir à sa disposition une nombreuse population d'ouvriers libres, désorganisés, sans protection d'aucune sorte et suffisamment pauvres pour être forcés de vendre à vil prix leur travail. Elle a systématiquement affranchi les travailleurs de l'oppression féodale, brisé leurs organisations corporatives et détruit les quelques abris protecteurs que leur offrait la religion. Les fêtes chômées de l'Eglise Catholique, qui avec les 52 dimanches portait à 90 le nombre des jours fériés, soit à 3 en moyenne par semaine, pendant lesquels, sous l'ancien régime, il était interdit de faire travailler, mettaient des obstacles à l'exploitation ouvrière ; et les distributions de soupes et de vivres que continuaient à pratiquer plusieurs couvents, apportaient jusqu'à un certain point aux ouvriers nécessiteux un complément aux salaires qu'ils recevaient pour les quatre jours de la semaine pendant lesquels il était permis de les exploiter. Le protestantisme, pour donner satisfaction aux bourgeois, industriels, qui étaient très nombreux dans ses rangs, condamna l'aumône au nom de la religion et abolit au ciel les saints pour qu'on pût supprimer sur terre leurs fêtes chômées. La Révolution de 1789 fit mieux. La religion réformée avait conservé le dimanche, les bourgeois révolutionnaires, trouvant qu'un jour de repos sur sept était trop, substituèrent à la semaine, la *décade*, pour que le jour de repos ne revînt que tous les dix jours et afin d'enterrer définitivement le souvenir des fêtes chômées ils remplacèrent dans le calendrier républicain les saints par des noms de

métaux, de plantes et d'animaux. — La loi du 24 vendemiaire an II fit de l'aumône un délit.

L'économie politique, cette autre expression intellectuelle des intérêts matériels de la classe bourgeoise, seconda la religion réformée dans ses attaques contre les institutions de prévoyance utiles à la classe ouvrière : les approvisionnements de blé faits par les municipalités, la réglementation du prix des vivres, et la *Casa Annonaria*, ce type des institutions de prévoyance légué par le paganisme à la papauté, furent l'objet des acerbes critiques des Physiocrates, de Condorcet, de l'abbé Galiani, etc., qui s'étaient fait les prôneurs de la liberté du commerce des blés, que Necker comparait à la plus vaste table de jeu que l'on pût établir ; car avec « un seul million on pouvait affamer une nation. »

Cependant la production moderne, qui pour se développer doit trouver en abondance du travail à bas prix et pour qui les révolutionnaires bourgeois transformèrent les conditions de vie des ouvriers et abolirent les corporations et les institutions de prévoyance de l'ancien régime, avait créé dès son entrée en scène, une surpopulation ouvrière, à qui elle ne pouvait garantir le travail, son unique ressource. Le nombre des vagabonds et des mendiants, une des inguérissables plaies de la civilisation, était devenu si considérable que dès le XVI[e] siècle on dut en France édicter contre eux des peines féroces : ils étaient condamnés au fouet, à la marque et à la pendaison ; elles furent renouvelées pendant la période révolutionnaire du XVIII[e] siècle, la loi de vendémiaire an II, citée plus haut, obligeait le mendiant à résider dans sa commune, qui devait organiser des ateliers pour l'occuper ; s'il venait à la quitter, il était condamné à la détention avec travail forcé et en cas de récidive à la rélégation dans l'île de Mada-

gascar. On avait dû ouvrir sous Louis XV des dépôts de mendicité, qui étaient des véritables prisons, où l'on maltraitait les vagabonds pour les dégoûter de la vie errante. Le même phénomène de surpopulation s'était produit en Angleterre et comme malgré la plus barbare répression, les flots de vagabonds et de mendiants, chassés par la transformation des terres arables en pâturages, grossissaient toujours, on dut dans ce pays de la réforme protestante compléter les châtiments par la charité : sous Elisabeth on décréta les *Poor-laws*, (lois des Pauvres) qui imposaient à chaque paroisse l'entretien de ses pauvres : elles sont encore en vigueur, et elles aboutissent à ce paradoxal résultat de la charité bourgeoise, que l'entretien des pauvres est mis à la charge des pauvres : ainsi par exemple les paroisses riches de Londres, d'où la cherté des loyers expulse les indigents, ne paient pas l'impôt des pauvres, tandis que les quartiers ouvriers, où ils s'entassent, sont lourdement imposés pour les secourir. La bourgeoisie créait les pauvres pour se procurer du travail à bon marché, et quand ils dépassaient le nombre qu'elle pouvait occuper profitablement, elle les chassait des villes, les reléguait dans leurs communes d'origine et les condamnait à la prison et à des châtiments corporels : elle faisait un crime de la misère qui ne lui était pas productive de richesses.

La question des pauvres prit un caractère aigu, dès les premiers jours de la Révolution de 1789. Bailly, qui venait d'être élu maire de Paris, pour soulager les misères des travailleurs que la crise politique jetait sur le pavé, les massa et les parqua ainsi que des bêtes féroces, au nombre de 18,000, sur la butte Montmartre ; les vainqueurs de la Bastille les gardait avec des canons, mèches allumées. Cette conduite des bourgeois révolu-

tionnaires, engageant la lutte pour « l'affranchissement de l'humanité » comme ils disaient, annonçait à la classe ouvrière le traitement qu'elle devait attendre de la bourgeoisie victorieuse. — Mais lorsque pour résister aux monarchies européennes coalisées il fallut faire appel au courage des masses populaires, les bourgeois révolutionnaires durent remettre à un autre moment l'emploi de la force pour les tenir en respect : ils promirent solennellement de distribuer aux soldats de la République un milliard des biens des émigrés et ils amadouèrent les pauvres avec les déclamations démagogiques des Pères de l'Église et des évêques de Constantinople et d'Alexandrie. Huit mois après le vote de la loi de Vendémiaire an II, qu'on n'osa pas appliquer, le 22 Floréal an II, Barrère, au nom du Comité de Salut public, lut à la Convention un rapport sur « l'extirpation de la mendicité..., qui est une accusation ambulante et une dénonciation vivante contre le gouvernement.... Le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre, que l'histoire de la conspiration des propriétaires contre les non-propriétaires. » Pendant que les Conventionnels donnaient en pâture aux pauvres la ronflante phraséologie philanthropique, ils s'emparaient des biens du clergé et des hospices qui appartenaient aux pauvres ; dépeçaient et distribuaient aux propriétaires les biens communaux, dont la suppression accrut dans les campagnes le nombre des travailleurs réduits à la mendicité. Si la guerre n'avait pas enrôlé et jeté aux frontières, par centaines de mille, les ouvriers et les paysans sans travail et sans moyen d'existence, il y aurait eu dans toute la France un soulèvement du peuple des villes et des campagnes. La guerre était un moyen plus efficace de se débarrasser des pauvres, que de les masser à Montmartre et de braquer sur eux les

canons des vainqueurs de la Bastille, métamorphosés en chiens de garde de l'ordre bourgeois qui naissait.

La Révolution imprima une marche accélérée au développement industriel. La Bourgeoisie, profitant de la liberté conquise par la suppression des jurandes, des corporations et des entraves de toute sorte que l'ancien régime mettait au commerce et à l'industrie, établissait des manufactures et agrandissait celles qui existaient. Elle eut une boulimie de chair à travail, d'autant plus aiguë, que la guerre avait enlevé un nombre considérable de travailleurs adultes et valides. Les hommes manquant elle se rejeta sur les enfants, dont les corporations détruites avait jusqu'alors empêché l'emploi industriel : avant la Révolution les enfants, âgés de moins de 14 ans,ne pouvaient être exploités dans les manufactures et, au dessus de cet âge, ils y étaient peu nombreux. L'emploi de beaucoup d'enfants de 14 ans dans la manufacture de papiers peints de Reveillon avait excité les colères des artisans du Faubourg Saint-Antoine, qui l'incendièrent au moment où l'on procédait à Paris à l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789. La question du travail, ainsi que celle de la misère, se posa au début de la Révolution. Les enfants des familles ouvrières et artisanes ne suffisant pas à la consommation industrielle, on prit les orphelins et les enfants recueillis par la charité publique. *La Décade*, « l'organe philosophique, littéraire et politique » des idéologues et des économistes, signale, comme un triomphe de la philanthropie, que Boyer-Fonfrède, le frère du Conventionnel, « propriétaire d'une manufacture considérable à Toulouse, s'est vu autorisé de choisir dans les hospices 500 enfants pour les employer dans ses ateliers... Il a de la sorte associé à sa manufacture les hospices de Toulouse, de Montpellier, de

Carcassonne et des pays environnants. » (*20 ventôse* an VI). L'exploitation industrielle de l'enfant et de la femme, qui détruit la famille ouvrière, est un des triomphes de la philanthropie.

Nourrir à bon marché les travailleurs pour abaisser les salaires était une des préoccupations philanthropiques des manufacturiers et des économistes du dix-huitième siècle. Le blé était selon eux une nourriture trop chère pour les ouvriers : ils accueillirent avec joie la pomme de terre de Parmentier, J.-B. Say crut avoir trouvé mieux avec la banane (1).

La *Décade* du 10 *germinal* an VIII conseillait pour nourrir économiquement le peuple de remplacer « le pain de froment et de seigle par un pain qui serait fabriqué avec des farines d'orge, d'avoine, de maïs, de blé noir, de fèves, de pommes de terre, et de châtaignes. » Quand les Français étudieront avec sang-froid et sans préjugés de classe la Révolution, ils s'apercevront que les idées qui en ont fait la grandeur sont venues de Suisse, où la bourgeoisie s'était déjà emparée du pouvoir : c'est de Genève que A. P. de Candole importa les *soupes économiques*, qui firent fureur dans le Paris révolutionnaire, parce qu'elles « procuraient aux petits artisans un aliment sain et agréable... Les directeurs des manufactures, écrit la *Décade*, devraient établir dans leurs ateliers une chaudière de soupe afin de nourrir les ouvriers avec un profit évident des uns et des

(1) J.-B. Say expose avec complaisance la supériorité de la banane dans son *Économie politique* (Livre I, ch. XVII) : un même terrain produit en bananes 106 mille kilos, dit-il, en pommes de terre 2.400 kilos et en blé 800 kilos ; un demi-hectare planté au Mexique en bananes peut nourrir plus de 50 individus, tandis que le même terrain planté en blé en Europe nourrit à peine deux individus. La pomme de terre cultivée en Italie et en Angleterre dès le XVIIe siècle n'est entrée dans la consommation populaire que dans la première moitié du XIXe siècle.

autres... L'homme sensible ne jouit pas seul des bienfaits d'une telle institution, le politique y voit qu'en assurant au pauvre une nourriture peu dispendieuse on assure la tranquillité de l'Etat. » (20 *nivôse.* an VIII). Le Comte Rumford, qu'on surnomma « le ministre de l'humanité » était à la tête d'un Comité qui établissait des Soupes économiques au faubourg St-Antoine et dans d'autres quartiers de Paris. Le sec et raccorni Volney ne pouvait s'empêcher de s'attendrir en voyant « cette réunion d'hommes ayant une position honorable s'attacher à diriger une marmite de soupe. » (*Décade.* 10 *frimaire* an X). Voilà ce que mettait bas les promesses et la phraséologie démagogique de la Convention.

La philanthropie, dont le nom n'apparaît dans la langue française que vers le milleu du dix-huitième siècle faisait son entrée triomphale dans la France révolutionnaire pour remplacer la charité chrétienne.



La Révolution avait préparé le terrain social pour la venue de la production mécanique, qui trouvait en abondance et à vil prix les travailleurs dont elle a besoin pour s'établir, se développer et emmilliarder la classe capitaliste. Le prolétariat, la classe productive qu'elle engendre, bien que son nom soit d'origine latine, est de création moderne; elle se distingue des classes opprimées et exploitées des temps passés. Le prolétaire est un citoyen jouissant, du moins en théorie, de droits politiques; mais il ne possède ni propriété ni garantie sociale d'aucune sorte; il vit au jour le jour de son salaire qui est le prix de sa marchandise force-travail; si le capitaliste cesse d'avoir besoin de sa force-travail

il le jette sur le pavé des rues, sans nul souci de ce que lui et sa famille deviendront.

Si, au début de la production capitaliste l'industrie manquait de bras, comme l'agriculture de nos jours, la machine-outil a fait disparaître cet inconvénient en rendant possible l'emploi industriel de la femme et de l'enfant et en créant une surpopulation ouvrière qu'Engels appelle l'*armée de réserve du travail*. Le capitaliste ne redoute plus les exigences ouvrières ; il fait la loi aux prolétaires, il fixe en despote les salaires et les heures de travail, édicte les règlements d'ateliers et inflige les amendes et les mises à pied. Le paupérisme de la société capitaliste se différencie également du paupérisme des sociétés antérieures.

Les classes déshéritées des cités antiques se divisaient en trois catégories distinctes : les esclaves, les artisans et manœuvres et les pauvres ; la majorité de ces derniers était des déclassés, ne connaissant aucun métier et ne voulant en exercer aucun, si ce n'est celui des armes : l'Etat et les riches les alimentaient d'abord par un sentiment de fraternité et ensuite par peur de leurs émeutes; mais ils ne les exploitaient pas industriellement. Dès le IVe siècle avant J.-C., ces pauvres, très nombreux en Grèce, se rencontrent guerroyant dans toutes les armées en qualité de mercenaires ; ils vendaient même leurs services aux barbares (Perses, Carthaginois, etc.) pour combattre les Grecs : après la conquête de l'Asie par Alexandre et celle de la Grèce par les Romains, ils débordèrent sur tout l'ancien monde, exerçant les métiers de soldats, de rhéteurs, de philosophes, de médecins, d'administrateurs et de parasites.

Les pauvres de la société capitaliste, appauvris physiologiquement par un travail monotone, anti-

hygiénique et prolongé jusqu'à épuisement des forces, par une alimentation insuffisanle et malsaine et par l'alcoolisme, la tuberculose, le rachitisme, etc., ne possèdent pas la vigueur physique, la culture intellectuelle et l'ardeur combative des pauvres de la société antique : des forces policières relativement très faibles suffisent pour les contenir. La docilité et la mansuétude que l'on constate dans le Prolétariat sont contemporaines ; elles ne datent que d'environ un demi-siècle.

Les fréquentes disettes de la seconde moitié du dix-huitième siècle, occasionnées par le rapide accroissement des populations urbaines et par le manque de routes et l'imperfection des moyens de transports, engendraient des émeutes, qui préparèrent le peuple des campagnes et des villes à la Révolution. Un déficit sensible dans la récolte des céréales, même dans la première moitié du dix-neuvième siècle, était susceptible de produire des troubles populaires : la mauvaise récolte de 1847 fut une des causes occasionnelles de la Révolution de 1848. Les pauvres inspiraient alors de la terreur aux classes gouvernantes ; leur nourriture était un des soucis des hommes d'Etat ; les gouvernements les plus réactionnaires n'hésitaient pas quand la récolte avait fait défaut à suspendre les tarifs de douane et à encourager les importations étrangères pour arrêter la hausse du prix du pain. La crainte des pauvres s'est évanouïe : les ministres et les députés votent d'un cœur léger des droits protecteurs pour rendre le pain cher. Les chefs d'industrie, qui encore sous le second empire réclamaient l'entrée en franchise des céréales et du bétail, afin que les ouvriers pussent se nourrir à prix réduits, sont tellement certains de pouvoir maintenir les salaires au plus bas minimum, quel que soit le prix des vivres, qu'ils ne s'intéressent plus à l'alimentation

ouvrière et font cause commune avec les agrariens de M. Méline pour surélever les droits d'entrée des céréales et de la viande.

Les classes riches se sentent si protégées contre toute révolte des pauvres par l'accoutumance et la résignation à leur misérable sort, qu'elles ne les redoutent plus ; elles ne craignent que leurs revendications individuelles et anarchistes, que leurs vols et assassinats ; et cependant elles se refusent à rechercher les causes des délits et des crimes, dont le nombre croît à mesure que la civilisation progresse, de peur de constater que l'ordre social dont elles bénéficient est responsable de leur production. Les législateurs qui votent les lois et les magistrats qui les appliquent en sont encore à faire du libre-arbitre du spiritualisme et du christianisme un dogme intangible de la justice et à considérer que le criminel est seul responsable des fautes qu'il a commis. Lombroso et son école de farceurs en prétendant découvrir dans l'organisation physique du criminel la cause de ses méfaits, n'ont fait que mettre en œuvre un attirail de fausse science anatomique, pour les confirmer dans cette opinion. Et cependant il y a trois quarts de siècle que Quetelet a attiré l'attention sur les rapports qui existent entre le nombre des délits et des crimes et les prix du blé. Quand il dressait ses statistiques comparées, le prix du pain était sujet à de grandes variations, qui pouvaient en faire un facteur principal du brusque accroissement de la criminalité ; mais depuis un demi-siècle, depuis surtout l'énorme production céréale des Etats-Unis, qui date de 1880, le prix du pain oscille avec de faibles écarts autour d'une moyenne, ce qui n'empêche que la criminalité croît sans cesse et que pendant certaines années sa marche est accélérée. Tout en admettant que

le prix du pain, reste une cause constante de la criminalité, il faut cependant en rechercher l'accélération momentanée ailleurs que dans le prix du pain. Utilisant les statistiques publiées de 1826 à 1880 par le Ministère de la Justice, j'ai analysé l'action que pouvait avoir sur la criminalité les troubles du commerce et de l'industrie, qui se traduisent par des faillites, que précèdent et accompagnent des réductions de salaires et des chômages forcés, j'ai trouvé que le nombre des délits et des crimes croissait brusquement quand celui des faillites augmentait, pour diminuer quand les affaires reprenaient. Les assassinats ne paraissaient pas subir l'influence des faillites ; les attentats à la pudeur étaient en raison inverse ; ils étaient plus nombreux pendant les années de prospérité, quand les faillites diminuaient. Les pauvres, pendant les époques de faillites redoublées et de chômage intensifié privés, de travail et par conséquent de moyens d'existence, n'ont pour s'en procurer d'autre ressource, que le vol « ce droit donné par la nature », dit Charles-Fourier. Mon étude a été publiée, il y a une quinzaine d'années, dans la *Neue Zeit*.

La classe capitaliste qui se désintéresse des causes de la criminalité que sa civilisation engendre, s'intéresse en revanche à la répression des délits et des crimes, afin de protéger ses membres contre les revendications individuelles et anarchistes des pauvres. Les hommes politiques, les moralistes et les philanthropes se sont dévoués à perfectionner le régime pénitentiaire, ils ont si bien réussi, que son développement peut être pris pour mesure de la civilisation d'un peuple : depuis un siècle ils ont multiplié les prisons, les bagnes, les colonies de détention et de relégation et ont importé de la République des Etats-Unis, l'épouvantable prison cellu-

laire. L'exploitation bourgeoise ne perd pas ses droits sur les prisonniers ; ils sont une source de profits pour ceux qui les font travailler et un moyen d'abaisser les salaires du travail libre.

La répression brutale ne parvenant pas à réduire le nombre croissant des criminels que fabrique la société capitaliste, on s'est vu obligé d'imiter l'Angleterre d'Elisabeth et d'établir des institutions charitables : Assistance publique, bouchée de pain, hôpitaux qui fournissent aux étudiants et aux docteurs des sujets d'expériences et d'études, asiles de nuit qui débarrassent la rue de vagabonds dangereux pour les passants, etc... La peur est la mère de la charité publique.

Les bourgeois ont remis en honneur la charité privée, les uns pour exploiter les personnes charitables, pour faire de la philanthropie à 6 °/₀ avec les logements ouvriers, pour ouvrir des souscriptions publiques dont ils croquent le magot, etc..., les autres pour s'amuser. La charité pour les madames du capitalisme est un prétexte à potiner et à intriguer dans les comités d'organisation des fêtes charitables, et à danser, flirter, manger des petits fours et boire du champagne dans les bals et bazars de charité. Les pauvres servent à tout : les messieurs du capital en tirent des profits et les madames des plaisirs. Les pauvres sont pour eux une bénédiction du Bon Dieu. Rien que parce que Christ a dit : il y aura toujours des pauvres parmi nous, ils croiraient en sa divinité.

La classe capitaliste qui, systématiquement, appauvrit et désorganise la classe ouvrière, se croit assurée contre toute revendication collective par son manque de cohésion, par sa misère économique et physiologique et par les sabres et les baïonnettes des policiers et des soldats. Mais l'étonnant courage, l'inébranlable

résistance et l'admirable discipline dont les travailleurs ont fait preuve en maintes grandes grèves, prolongées pendant des semaines et des mois, sont des signes non trompeurs de l'indomptable énergie, qui sommeille dans les masses engourdies du Prolétariat et qu'un événement politique ou une crise économique générale peut réveiller et déchaîner. La classe capitaliste verra alors ce que pèse dans la balance d'une révolution sociale la police et l'armée qui protègent sa domination économique et politique. Le prolétariat soulevé balayera toute résistance, nationalisera les moyens de production et établira la communauté des biens : alors, comme à l'époque du communisme primitif, l'humanité ne connaîtra pas la dégradante charité ; il n'y aura plus de riches pour la donner et plus de pauvres pour la recevoir.

Paul LAFARGUE.

SOCIALISME DE JURISTES (1)

La conception que le moyen-âge se faisait de l'Univers était essentiellement théologique. L'unité du monde européen qui n'existait pas à l'intérieur fut constituée, à l'extérieur, par le christianisme contre l'ennemi commun, les Sarrazins. L'unité de l'Europe occidentale, formant un groupe de peuples en relations constantes, se résuma dans le catholicisme. Cette conception théologique ne restait pas cantonnée dans le domaine des idées. Elle se réalisait en fait, non seulement dans le pape, son centre, son monarque, mais encore dans l'Église qui, organisée féodalement et hiérarchiquement, avait dans la société la puissance considérable que lui donnait la possession d'un tiers environ du sol. L'Église, avec sa propriété féodale, était le lien réel entre les différentes nations, l'organisation féodale de l'Église donnait à l'ordre politique féodal, séculier, la consécration religieuse. Le clergé était, de plus, la seule classe qui fût instruite. Il était donc naturel que le dogme de l'Église fût l'origine et la base de toute pensée. Droit, sciences naturelles, philosophie, peu importait. Ce qu'il fallait, c'est que leur contenu s'accordât avec les doctrines de l'Église.

Mais au sein de la féodalité se développe la puissance de la bourgeoisie. Une nouvelle classe s'élève en face des propriétaires fonciers. Les bourgeois des villes étaient exclusi-

(1) La récente publication en français, sous le titre : *L'État Socialiste*, du dernier ouvrage de M. Anton Menger, a attiré l'attention sur les idées du célèbre professeur autrichien. En attendant de publier une étude critique de ce nouveau volume, où quelques-uns veulent voir le dernier mot d'un socialisme selon la « nouvelle méthode », nous croyons utile de faire connaître aux lecteurs français la critique des idées de M. Menger, publiée par Engels et Kautsky, dans *die Neue Zeit*, après l'apparition, en 1887, de son premier volume : *Le Droit au Produit Intégral du Travail.*

La critique que nous reproduisons est l'œuvre de la collaboration accidentelle d'Engels et de Kautsky. Engels avait commencé le travail lorsqu'étant tombé subitement malade, il ne put l'achever : il pria Kautsky de le mener à terme. N. D. L. R.

vement des producteurs et des trafiquants de marchandises. Le mode de production féodal reposait essentiellement sur la consommation directe, soit par les producteurs, soit par le seigneur dont ils étaient tributaires des produits créés dans une sphère limitée. La conception catholique, calquée sur le féodalisme, ne pouvait plus suffire à cette nouvelle classe et à ses conditions de production et d'échange. Elle n'en resta pas moins longtemps encore prisonnière de la théologie toute puissante. Toutes les réformes et les luttes qui s'y rattachent, poursuivies sous le couvert religieux du 13e au 17e siècle, ne sont, théoriquement parlant, que les tentatives répétées de la bourgeoisie, de la plèbe urbaine et des paysans rebelles ralliés à elles, d'adapter l'ancienne conception théologique de l'univers aux nouvelles conditions économiques et à l'existence de la nouvelle classe. Mais tous les efforts furent vains. Le drapeau religieux flotta pour la dernière fois au XVIIe siècle en Angleterre, et, à peine cinquante ans plus tard, en France, se produisit ouvertement la nouvelle conception qui devait devenir classique pour la bourgeoisie, *la conception juridique.*

C'était une sécularisation de la conception théologique. Au dogme, au droit divin, se substituait le droit humain ; à l'Église, l'État. Les rapports économiques et sociaux qu'autrefois on croyait avoir été créés par le dogme et par l'Église, parce qu'ils avaient été sanctionnés par cette dernière, parurent se fonder sur le droit et avoir été établis par l'État. Comme l'échange des marchandises, pratiqué sur une échelle sociale, exige, dans son plein développement, des contrats complexes, assurant le jeu des avances et du crédit, des règles généralement observées qui ne peuvent être données que par la communauté, des règles juridiques établies par l'État, on se figurait que ces dernières ne découlaient pas des faits économiques, mais avaient leur origine dans leur institution formelle. La concurrence, forme fondamentale des relations entre producteurs libres de marchandises, étant la niveleuse par excellence, l'égalité devant la loi devint le cri de guerre de la bourgeoisie. Le fait que la

lutte menée par cette classe nouvelle contre les seigneurs féodaux et la monarchie absolue, leur protectrice, était, comme toute lutte de classe, une lutte politique, une lutte dont l'objectif était la conquête de l'État, et qui devait poursuivre des revendications politiques, contribua à fortifier la conception juridique du monde.

Mais la bourgeoisie créait en même temps son négateur, le prolétariat, et provoquait ainsi une nouvelle lutte de classe qui éclata avant que la première ait pu conquérir complètement le pouvoir politique. De même que la bourgeoisie, au cours de sa lutte contre la noblesse. avait conservé pendant un certain temps, par tradition, la conception théologique, le prolétariat emprunta au début la conception juridique à son adversaire et y chercha des armes contre la bourgeoisie. Les premiers partis prolétariens et leurs représentants théoriques restèrent exclusivement sur le terrain du droit. Seulement, ils se construisirent pour leur usage un autre terrain juridique que celui de la bourgeoisie. Tout d'abord, on étendit l'égalité que l'on revendiquait, de façon à compléter l'égalité juridique par l'égalité sociale. De plus, des propositions d'Adam Smith, suivant lesquelles le travail étant la source de toute richesse, le produit du travail devait être partagé par l'ouvrier avec le propriétaire foncier et le capitaliste, on conclut que ce partage était injuste et devait être soit supprimé, soit au moins modifié en faveur du travailleur. Mais le sentiment que le maintien de cette question sur le terrain purement juridique ne provoquait nullement la suppression des maux créés par le mode de production bourgeois capitaliste et en particulier par la grande industrie moderne amena les esprits les plus puissants parmi les premiers socialistes — Saint-Simon, Fourier, Owen — à abandonner complètement le terrain juridico-politique et à proclamer l'inefficacité de toute lutte politique.

Ces deux conceptions ne traduisaient qu'incomplètement les tentatives d'émancipation de la classe ouvrière, provoquée par la situation économique. Elles étaient incapables de les embrasser dans toute leur ampleur. La revendication de

l'égalité comme celle du produit intégral du travail aboutissait à des contradictions insolubles dès qu'on cherchait à les formuler juridiquement dans le détail. Elles laissaient plus ou moins intact le nœud de la question, la transformation du mode de production. Le rejet de la lutte politique par les grands utopistes équivalait au rejet de la lutte de classe, c'est-à-dire du seul mode d'action possible pour la classe dont ils défendaient les intérêts. Ces deux conceptions faisaient abstraction du fond historique auquel elles devaient l'existence. Toutes deux faisaient appel au sentiment, l'une au sentiment de justice, l'autre au sentiment d'humanité Toutes deux donnaient à leurs revendications la forme de pieux désirs et on ne savait pourquoi ils devaient être réalisés précisément en ce moment plutôt que mille ans plus tôt ou mille ans plus tard.

La classe ouvrière, dépouillée, par la transformation du mode de production féodal en mode de production capitaliste, de toute propriété sur les moyens de production, recevant à sa naissance pour tout héritage cette perpétuelle expropriation grâce au mécanisme même du mode de production capitaliste, ne peut traduire sa situation dans la langue illusoire du droit bourgeois. Elle ne peut prendre elle-même une connaissance complète de sa situation que quand elle considère les choses dans leur réalité, sans leur donner une couleur juridique. Marx l'aida à le faire en lui fournissant sa conception matérialiste de l'histoire, en lui prouvant que tous les concepts juridiques, politiques, philosophiques, religieux, etc., de l'homme sont déduits, en dernière analyse, des conditions économiques de son existence, de sa façon de produire et d'échanger les produits. La conception répondant aux conditions d'existence et de lutte du prolétariat était donnée désormais. Au manque de propriété ne pouvait correspondre chez l'ouvrier que le manque d'illusion. Cette conception prolétarienne fait actuellement le tour du monde.

Il est compréhensible que le conflit entre les deux conceptions se poursuive. Il ne met pas seulement aux prises le prolétariat et la bourgeoisie, mais encore les travailleurs qui

pensent librement et ceux que domine encore l'ancienne tradition. En somme l'ancienne conception est défendue par des politiciens ordinaires, à l'aide d'arguments vulgaires. Mais il existe également des juristes, prétendus scientifiques, qui font du droit leur métier propre.

Jusqu'à présent, ces messieurs s'étaient jugés trop distingués pour s'occuper du côté théorique du mouvement ouvrier. Nous ne pouvons donc qu'exprimer toute notre gratitude de voir un véritable professeur de droit, le Dr Anton Menger, condescendre à « éclaircir dogmatiquement » l'histoire du socialisme en se plaçant au point de vue de la « philosophie du droit » (1).

En réalité, les socialistes ont, jusqu'à présent, fait fausse route. Ils ont précisément négligé la question. « Ce n'est que quand les idées socialistes auront été purifiées d'interminables discussions *économiques* et philanthropiques, et transformées en saines notions juridiques » (p. III), quand on se sera débarrassé de tout « hors-d'œuvre économique », que l'on pourra s'essayer à « l'élaboration juridique du socialisme, le problème le plus important de la philosophie du droit à notre époque ».

Mais dans les « idées socialistes », il s'agit précisément de rapports économiques, surtout du rapport entre le travail salarié et le capital. En ce cas, des discussions économiques sont, à ce qu'il semble, plus que des « hors-d'œuvre » dont il faut se débarrasser. L'économie est sans doute une certaine science un peu plus scientifique que la philosophie du droit parce qu'elle s'occupe de faits et non de purs concepts comme cette dernière. Mais voilà qui n'intéresse pas le juriste de profession. Il met sur le même plan les recherches économiques et les déclamations philanthropiques. *Fiat justitia, preat mundus.*

De plus, chez Marx, les « hors-d'œuvre économiques », que nos juristes digèrent très difficilement, ne sont pas de

(1) Dr Anton Menger. Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag in geschichtlicher Darstellung. Stuttgart. Cotta. 1886. X, 171 p.

simples recherches. Ses études sont essentiellement historiques. Marx montre la marche de l'évolution sociale, allant du mode de production médiéval au mode actuel, capitaliste, développé, le déclin des classes et des antagonismes anciens, la constitution de nouvelles classes ayant de nouveaux conflits d'intérêt qui se traduisent en nécessités juridiques nouvelles. Notre juriste semble s'en douter un peu quand il découvre, p. 37, que la « philosophie actuelle du droit... n'est au fond qu'une copie du droit traditionnel, historique ». On pourrait l'appeler une « philosophie du droit bourgeois ». « Dans le socialisme, elle est devenue une philosophie du droit des classes non possédantes ». Mais s'il en est ainsi, quelle est la cause de ce fait? D'où viennent ces « bourgeois » et ces « classes non-possédantes » qui possèdent une philosophie du droit spéciale, correspondant à leur situation de classe? Du droit ou de l'évolution économique? Marx nous dit-il autre chose que ceci : les conceptions juridiques des différentes grandes classes de la société sont déterminées par leur situation. Menger est donc devenu marxiste?

Il n'y a là qu'une bévue. Menger a reconnu involontairement la force de la nouvelle théorie. Le juriste sévère ne s'en est pas aperçu. Aussi nous bornons-nous à enregistrer la chose. Par contre dès que notre homme reste dans son domaine, se cantonne dans le terrain du droit, il méprise l'histoire économique. La décadence de l'empire romain est son exemple favori.

« Jamais les moyens de production n'avaient été autant centralisés », nous dit-il, « qu'au moment où la moitié de la province d'Afrique était la propriété de six personnes... jamais les maux dont souffrent les classes laborieuses n'ont été plus grands qu'à l'époque où presque tout producteur était esclave. Les critiques virulentes de l'état social existant ne manquaient pas alors — surtout chez les Pères de l'Église. Elles supportent la comparaison avec les meilleurs écrits socialistes de l'époque actuelle. Cependant à la chute de l'Empire d'Occident « ce ne fut pas le socialisme qui s'établit, mais le droit médiéval » (p. 108). Pourquoi en fut-il

ainsi ? Parce que « la nation n'avait pas de l'état futur une idée claire, exempte de toute exagération.

M. Menger pense qu'à l'époque de la décadence de l'Empire romain, les conditions économiques du socialisme moderne existaient et qu'il ne manquait que la formule juridique. C'est pourquoi le féodalisme s'établit à la place du socialisme, et la conception matérialiste est ainsi réduite à l'absurde.

Ce que les juristes de la décadence avaient si bien mis en système, ce n'était pas le droit *féodal*, mais le droit romain, le droit d'une société de producteurs de marchandises. Comme, d'après l'hypothèse de M. Menger, la conception juridique est la force motrice de l'histoire, il demande indiscrètement aux juristes romains de donner, au lieu du système juridique de la société romaine alors existante, « une idée claire, exempte de toute exagération » d'une société imaginaire. Voilà la philosophie du droit de Menger appliquée au droit *romain*. L'affirmation de Menger, que les conditions n'ont jamais été plus favorables au socialisme que sous l'Empire romain, n'est pas moins énorme. Les socialistes, que Menger veut réfuter, voient dans le développement de la production même la garantie du succès de leur doctrine : d'une part, grâce au développement de la grande exploitation mécanique dans l'industrie et l'agriculture, la production tend à devenir sociale et la productivité du travail énorme; ce qui conduit à l'abolition des distinctions de classe et à la substitution à la production marchande des entreprises privées la production directe par la société et pour la société. D'autre part, le mode de production moderne crée la classe qui, de plus en plus, a le pouvoir de faire cette évolution, y a intérêt; c'est le prolétariat libre, laborieux.

Que l'on se reporte maintenant à la Rome impériale, où il ne pouvait être question, ni dans l'industrie, ni dans l'agriculture, de grande production mécanique. Sans doute, nous trouvons une concentration de la production foncière. Mais il faut être un juriste pour identifier ce fait avec l'évolution du travail exécuté socialement dans de grandes entreprises. Si

nous donnons à M. Menger trois exemples de propriété foncière : un landlord irlandais, possédant 50.000 acres exploités par 5.000 fermiers mettant en valeur chacun un domaine d'environ 10 acres ; un landlord écossais, ayant transformé 50 000 acres en chasses ; et une grande ferme américaine de 10.000 acres, où le blé est produit industriellement, il nous racontera que, dans les deux premiers cas, la concentration des moyens de production a progressé cinq fois plus que dans le dernier.

A l'époque de l'Empire, le développement de l'agriculture romaine provoquait, d'une part, la mise en pâturages d'étendues immenses et la dépopulation des campagnes ; d'autre part, la division des domaines en petites fermes, concédées à des colons, en exploitations naines remises à de petits paysans dépendants, précurseurs des serfs. Ce mode de production contenait déjà en germe le mode de production médiéval. Et, entre autres raisons, c'est pour cela, excellent Menger, que le « droit médiéval » succéda au monde romain. Sans doute, à certains moments, dans quelques provinces, il y eut de grandes exploitations agricoles ; mais ce n'était pas la production mécanique effectuée par des travailleurs libres ; c'étaient des sortes de plantations exploitées par des esclaves barbares appartenant aux nationalités les plus diverses et ne se comprenant pas entre eux. A ceux-ci s'opposaient les prolétaires libres, qui, eux, ne travaillaient pas ; c'était le Lumpenproletariat. Aujourd'hui, la société repose de plus en plus sur le travail des prolétaires. Ils sont de plus en plus indispensables à son existence. Les prolétaires romains étaient des parasites, qui non seulement n'étaient pas utiles, mais étaient nuisibles à la société. Aussi n'y avaient-ils pas un pouvoir efficace.

Cependant, pour M Menger, le mode de production, le peuple n'ont jamais été plus mûrs pour le socialisme que sous l'Empire. On voit tout l'avantage qu'il y a à se tenir aussi loin que possible des « hors-d'œuvre économiques ».

Nous lui abandonnerons les Pères de l'Église. Il ne nous dit pas en effet comment leurs « critiques de l'état social »

peuvent se comparer aux meilleurs écrits socialistes de l'époque actuelle. Nous devons aux Pères des renseignements intéressants sur la société romaine de la décadence; mais, en général, ils n'allaient pas jusqu'à en faire une critique; ils se contentaient de l'anathématiser, et cela en des termes d'une violence telle que les vivacités les plus grandes des socialistes modernes et les véhémences des anarchistes paraissent pâles en comparaison. Est-ce cette exagération que M. Menger a en vue?

Faisant toujours preuve du même mépris des faits historiques que nous avons déjà relevé, Menger dit, page 2, que les classes privilégiées recevaient leurs revenus sans être tenues à aucun service personnel envers la société. Il ignore donc complètement que les classes dominantes, au moment où elles s'élevaient, avaient à remplir des fonctions sociales très déterminées, et que c'est à cause de cela même qu'elles devinrent dominantes. Tandis que les socialistes reconnaissent la légitimité temporaire de ces classes, Menger voit un vol dans leur appropriation du sur-produit. Aussi ne peut-il que s'étonner de trouver (p. 122-123) que ces classes perdent chaque jour le pouvoir de protéger leur droit à ce revenu. C'est une énigme pour ce grand penseur; il ne comprend pas que ce pouvoir consiste dans l'accomplissement de fonctions sociales et disparaît au cours de l'évolution avec la suppression de ces fonctions.

Bref, monsieur le professeur ne se préoccupe que de traiter le socialisme du point de vue de la philosophie du droit. Cela signifie le réduire à quelques courtes formules juridiques, à des « droits » socialistes, nouvelle édition des droits de l'homme à l'usage du XIXe siècle. Des droits semblables n'ont qu'une mince « valeur pratique »; ils ne sont cependant pas sans utilité sur le terrain scientifique, comme formules (p. 5-6).

Ainsi nous en sommes venus à ce point : nous n'avons plus affaire qu'à des formules. Tout d'abord on supprime les rapports historiques, le contenu de notre puissant mouvement pour faire place à une simple philosophie du droit, puis

cette philosophie elle-même se réduit à des formules qui, comme on l'avoue, n'ont pratiquement aucune valeur. C'était bien la peine.

Puis monsieur le professeur découvre que tout le socialisme peut, au point de vue juridique, se ramener à trois de ces formules, à trois droits fondamentaux. Ce sont :

1) le droit au produit intégral du travail;

2) le droit à l'existence;

3) le droit au travail.

Ce dernier n'est qu'une revendication provisoire, la première formule, imparfaite, où se traduisent les aspirations révolutionnaires du prolétariat. Il n'a donc que faire ici. Par contre Menger oublie la revendication de l'*égalité* qui domine tout le socialisme révolutionnaire français de Babeuf à Cabet et à Proudhon. Mais il serait difficile de la formuler en termes juridiques bien qu'elle soit ou plutôt parce qu'elle est la plus juridique de celles que nous avons citées.

Reste donc la quintessence, les maigres propositions 1) et 2) qui se contredisent; Menger finit par le découvrir p. 27; ce qui n'empêche pas que tout système socialiste ne puisse se mouvoir que dans leurs limites (p. 6). Il va de soi qu'on fausse toute l'exposition en forçant les diverses doctrines socialistes nées dans des pays différents et à des moments différents de l'évolution à tenir dans ces deux « formules ». Le caractère particulier de chaque doctrine qui constitue précisément son importance historique est non seulement laissé de côté comme secondaire, mais est encore rejeté comme faux parce qu'il s'écarte de la formule et y contredit.

L'écrit que nous avons sous les yeux traite seulement le point 1), le droit au produit intégral du travail.

Le droit de l'ouvrier au produit intégral de son travail, c'est-à-dire de chaque ouvrier au produit de son travail particulier, n'est ainsi conçu, qu'une doctrine de Proudhon. Mais demander que les moyens de production et les produits appartiennent à la communauté des travailleurs est chose fort différente. Cette revendication a un caractère communiste et dépasse beaucoup le droit au produit intégral du

travail. Menger le découvre p. 48, et cela ne le met pas dans un petit embarras. Il lui faut ranger les communistes tantôt sous la rubrique 1), tantôt il est obligé de torturer suffisamment la rubrique 2) pour les y faire entrer. C'est ce qu'il fait p. 7. Il suppose qu'après la suppression de la production marchande, celle-ci continuera néanmoins à subsister. Il paraît tout naturel à M. Menger que même dans une société socialiste on produise des *valeurs d'échange*, que les *prix du travail* persistent, que toujours la force du travail soit vendue comme marchandise. La seule question qui se pose pour lui est la suivante, les prix du travail, légués par la tradition historique, seront-ils, dans une société socialiste, maintenus après avoir subi une augmentation ? Ou se produira-t-il une « détermination absolument nouvelle » de ces prix ? Cette dernière mesure ébranlerait, à son avis, plus profondément la société que l'établissement même de l'ordre social socialiste. La confusion est compréhensible si l'on sait que notre savant parle, p. 94, d'une théorie socialiste de la valeur. Il se figure donc, comme bien d'autres, que la théorie de la valeur de Marx fournit l'unité, la mesure de la répartition dans la société future. Page 56, il nous raconte même que le produit intégral du travail n'est nullement quelque chose de fixe parce qu'il peut être calculé au moins suivant trois étalons. Enfin, pp. 161, 162, nous apprenons que le « principe naturel de répartition ne peut être possible que dans une société admettant avec la propriété commune la jouissance individuelle, société qu'aucun socialiste ne se propose pour but. » Quel excellent droit, et quel excellent philosophe du droit ouvrier.

Menger s'est ainsi rendu facile la tâche de faire un exposé critique de l'histoire du socialisme. Je vais vous donner trois mots puissants; ils suffisent amplement pour l'examen que l'on va faire passer aux socialistes. Ici St-Simon, ici, Proudhon, ici, Marx et vous tous quel que soit d'ailleurs votre nom : Jurez-vous par le § 1), le § 2) ou le § 3) ? Couchez-vous sur mon lit de Procuste et tout ce qui dépassera, je le retrancherai à titre de hors-d'œuvre économique et philanthropique.

Il s'agit maintenant de savoir où se trouvent d'abord ces trois principes octroyés par Menger au Socialisme. Quiconque a le premier donné l'une de ces formules est un grand homme. On comprend que les bévues ridicules ne manquent pas en dépit d'un appareil qui se prétend scientifique. Menger croit par exemple, que chez les St-Simoniens, les *oisifs* désignent les classes possédantes, et les *travailleurs* les classes laborieuses (p. 67). Il s'appuie sur le titre de l'écrit Saint-Simonien « les oisifs et les travailleurs — fermages, loyers, intérêts, salaires ». L'absence seule du *profit* aurait pu le renseigner. A la même page, Menger cite un passage décisif, tiré du « Globe », l'organe du St-Simonisme, où l'on oppose, à côté des savants et des artistes, les *industriels*, c'est-à-dire les fabricants, aux *oisifs*; où l'on fait des premiers les bienfaiteurs de l'humanité, où l'on ne demande que la suppression du tribut payé aux *oisifs*, c'est-à-dire aux rentiers, à ceux qui touchent fermages, loyers, intérêts. Le profit en est encore une fois exclu de l'énumération. Dans le système saint-simonien, le fabricant occupe une situation éminente; c'est un agent puissant et bien rémunéré de la société. M. Menger ferait bien d'étudier un peu plus soigneusement cette doctrine avant de la traiter en philosophe du droit.

Page 73, on nous dit que Proudhon a, dans les « Contradictions économiques », proposé, « bien que de façon assez obscure, une nouvelle solution du problème social », en conservant la production marchande et la concurrence. Ce qui, en 1886, paraît encore assez obscur à M. le professeur, a déjà été élucidé par Marx en 1847. Marx a prouvé le caractère suranné de la solution et pu prédire à Proudhon la banqueroute qu'il fit en 1849.

Mais il suffit. Tout ce dont nous venons de parler est secondaire aux yeux de M. Menger et de son public. S'il s'était contenté d'écrire une histoire du droit n° 1, son œuvre aurait passé inaperçue. Cette histoire n'est que le prétexte. Son but est d'abattre Marx. Elle n'est lue que parce qu'elle s'occupe de Marx. Il devient depuis longtemps difficile de le critiquer, depuis que la compréhension de son système s'est étendue à

des sphères considérables et que la critique ne peut plus spéculer sur l'ignorance du public. Il ne reste plus qu'une issue : pour abattre Marx, on attribue ses travaux à des socialistes dont nul ne se préoccupe, disparus de la scène et n'ayant plus aucune importance ni politique ni scientifique. C'est ainsi que l'on espère venir à bout de la conception prolétarienne et de son fondateur. M. Menger l'a entrepris. On n'est professeur pour rien. On veut aussi faire quelque chose.

C'est très facile.

L'ordre social actuel confère au propriétaire foncier et au capitaliste le droit à une partie — la plus considérable — du produit créé par l'ouvrier. Le principe n° 1 dit que ce droit est injuste et que la totalité du produit du travail doit revenir à l'ouvrier. On a ainsi épuisé tout le contenu du socialisme dans la mesure toutefois où le principe n° 2 n'entre pas en ligne de compte. Celui donc qui, le premier, a dit que le droit actuel du possesseur de la terre ou d'autres moyens de production est injuste est le grand homme, le fondateur du socialisme « scientifique ». *Godwin*, *Hall* et *Thompson* l'ont dit. Négligeant tous les interminables hors-d'œuvre économiques, Menger ne trouve, chez Marx, que ce legs juridique, que cette même affirmation. Marx a donc copié les anciens auteurs anglais, en particulier Thompson, et a soigneusement tu ses sources. La preuve est faite.

Nous renonçons à faire comprendre à notre juriste que Marx n'affirme jamais le droit au produit intégral du travail ; que, d'ailleurs, dans ses œuvres théoriques, il ne pose jamais un droit d'aucune sorte. Notre juriste paraît même l'avoir vaguement soupçonné quand il reproche à Marx de n'avoir « jamais établi absolument le droit au produit intégral du travail ». (P. 98.)

Dans ses travaux théoriques, Marx n'attribue qu'une place très secondaire au droit, qui ne reflète jamais que les conditions économiques d'une société donnée. Par contre, il met au premier plan la légitimité historique, pour certaines époques, de certaines situations, de certains modes d'appropriation, de certaines classes sociales, dont l'étude doit intéresser vive-

ment quiconque voit dans l'histoire une évolution cohérente, bien que souvent contrariée, et non, comme le xviiie siècle, un chaos de folies et de violences. Marx comprend le caractère historiquement inévitable, c'est-à-dire la légitimité des maîtres d'esclaves antiques, des seigneurs féodaux du Moyen-Age, etc ; ce sont, pour lui, les leviers de l'évolution humaine pour une période historique limitée. Il reconnaît ainsi la légitimité historique, mais temporaire, de l'exploitation, de l'appropriation du produit du travail par autrui. Mais il démontre en même temps que, non seulement cette légitimité historique n'existe plus actuellement, mais encore que le maintien de l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, au lieu de favoriser l'évolution sociale, l'entrave chaque jour davantage et l'amène à des conflits de plus en plus violents. La tentative de Menger de plier ces études historiques qui font époque à son étroit lit de Procuste, démontre son incapacité totale à comprendre les choses qui dépassent l'horizon juridique le plus borné. Son principe n° 1 n'existe en aucune façon pour Marx sous cette forme.

Mais nous arrivons au fait.

M. Menger a découvert le terme plus-value (surplus-value). Dès lors, plus de doute : Thompson a trouvé la plus-value et Marx n'est plus qu'un vulgaire plagiaire : « On reconnaîtra dans ces conceptions de Thompson le cours des idées, l'expression même que l'on retrouve chez tant de socialistes, chez Marx et Rodbertus en particulier (p. 53). »

Thompson est donc incontestablement « le fondateur le plus remarquable du socialisme scientifique » (p. 49). Et en quoi consiste ce socialisme? L'opinion suivant laquelle « la rente foncière et le profit du capital sont des prélèvements opérés par les propriétaires fonciers et les capitalistes sur le produit intégral du travail n'est nullement particulière au socialisme. Plusieurs représentants de l'économie bourgeoise, Adam Smith, par exemple, partent en effet de la même idée. Thompson et ses successeurs ne sont originaux qu'en ce qu'ils considèrent la rente foncière et le profit du capital comme des

prélèvements injustes, contraires au droit du travailleur au produit intégral de son travail. » (P. 53-54.)

Le socialisme scientifique ne consiste donc pas à découvrir un fait économique. Suivant Menger, les économistes qui l'ont précédé y ont déjà pourvu. Il consiste à déclarer ce fait injuste. Telle est l'opinion de M. Menger sur ce point. Si, en réalité, les socialistes s'en étaient tenus là, ils auraient pu, depuis longtemps, abandonner la partie, et les critiques philosophico-juridiques de M. Menger leur auraient été épargnées. Mais voilà ce qui se passe quand on réduit un mouvement historique à des formules juridiques que l'on peut mettre dans son gousset.

Mais la plus-value que l'on aurait volée à Thompson? Voici :

Dans son *Inquiry into the principles of Distribution of Wealth*, etc., cap. I, section 15, Thompson cherche « quelle part proportionnelle du produit de leur travail les ouvriers doivent (« ought », mot à mot : sont débiteurs, c'est-à-dire doivent « en droit ») payer pour l'article, appelé capital, aux possesseurs de celui-ci, appelés capitalistes ? ». Les capitalistes disent que « sans ce capital, ces machines, matières premieres, le travail pur et simple serait improductif et que c'est pour cette raison qu'il est juste que l'ouvrier paie quelque chose pour les utiliser ». Et Thompson continue : « Il est hors de doute que le travailleur doit payer leur usage quand il est assez malheureux pour ne pas les posséder. La question est de savoir quel prélèvement sur le produit de son travail il doit pour cet usage » (ought) (P. 128 de l'édition de Pare, 1850).

Cela ne ressemble déjà plus au « produit intégral du travail ». Au contraire, Thompson trouve parfaitement régulier que l'ouvrier renonce à une partie du produit de son travail pour l'usage du capital prêté. La seule question qui se pose pour lui est de savoir de combien le travailleur est débiteur. Il y a, selon Thompson, « deux unités, celle de l'ouvrier et celle du capitaliste ». Quelle est la première? C'est le paiement d'une somme qui dédommage de l'usure du capital, ou

de sa valeur s'il est complètement consommé, plus une indemnité supplémentaire au propriétaire ou à l'administrateur (superintendant) du capital capable de leur assurer le même confort qu'au travailleur produisant réellement (more actively employed) ». Telle est, d'après Thompson, la revendication de l'ouvrier. Et quiconque n'y reconnaît pas aussitôt le « cours des idées et l'expression même que l'on retrouve chez Marx », se verra refusé sans pitié à l'examen juridico-philosophique de M. Menger.

Mais la plus-value, — que devient la plus-value?

Patience, ami lecteur, nous y arrivons. « L'unité des capitalistes serait la valeur supplémentaire que la même quantité de travail produit par suite de l'usage des machines ou d'un autre capital; la plus-value tout entière reviendrait donc au capitaliste pour l'intelligence et l'habileté supérieures, grâce auxquelles il a amassé son capital et a pu l'avancer ou en concéder l'usage aux ouvriers. » (Thompson, p. 128).

Ce passage, pris à la lettre, est simplement incompréhensible. Sans moyens de production, pas de production possible. Mais les moyens de production sont ici supposés être, sous la forme de capital, possédés par des capitalistes. Si donc l'ouvrier produit sans employer les machines ou tout autre capital, il tente l'impossible et ne produit pas. Mais s'il produit à l'aide de machines, tout son produit serait ce qu'on appelle ici plus-value. Poursuivons donc. Et Thompson fait dire au même capitaliste (p. 130) : « Avant l'invention de la machine, avant l'établissement d'ateliers et de fabriques, quelle était la part du produit que les simples forces de l'ouvrier produisaient? Si considérable qu'elle soit, il doit continuer à en jouir. Mais celui qui a fait construire les bâtiments ou installer les machines, ou celui qui les a acquises à la suite d'un libre-échange, doit recevoir, comme rémunération, toute la plus-value des marchandises produites, etc. »

Le capitaliste de Thompson ne fait qu'exprimer ici l'illusion quotidienne du fabricant qui croit que l'heure de travail de l'ouvrier travaillant à l'aide de machines, etc., produit

une valeur plus grande que ne le faisait l'heure de travail du simple ouvrier avant l'invention de la machine, Cette illusion est entretenue par la plus-value extraordinaire qu'empoche le capitaliste qui introduit dans une branche où ne régnait que le travail à la main une machine nouvellement inventée, qu'il monopolise seul ou avec quelques autres. Le prix du produit établi à la main détermine ici le prix-courant de tout le produit de cette branche. Le produit établi à la machine ne coûte peut-être que le quart de travail et donne alors au fabricant une « plus-value » de 300 °/₀ du prix de revient.

Sans doute l'emploi de plus en plus général de la nouvelle machine fait bientôt disparaître cette plus-value. Mais le capitaliste remarque alors que le produit établi à la machine déterminant le prix-courant et ce prix se rapprochant de plus en plus de la valeur réelle de ce produit, le prix du produit établi à la main baisse également et devient inférieur à son ancienne valeur. Il en conclut que le travail à la machine, comparé au travail à la main, produit toujours une certaine « plus-value ». Thompson met dans la bouche de son fabricant cette illusion très commune. Mais ce qu'il nous dit dans un passage immédiatement précédent, p. 127, nous montre combien peu il la partage. Voici ses termes exprès : « Les matières premières, les bâtiments, le salaire ne peuvent rien ajouter à leur valeur propre. La valeur supplémentaire provient du travail seul ». Nous prions nos lecteurs de nous pardonner si, pour le profit exclusif de M. Menger, nous remarquons par surcroît que cette valeur « supplémentaire » de Thompson ne se confond nullement avec la plus-value de Marx. Cette valeur supplémentaire est la valeur totale ajoutée par le travail à la matière première ; au sens de Marx elle est donc la somme de la valeur de la force de travail et de la plus-value.

Ce n'est que maintenant, après cet inévitable « hors-d'œuvre économique », que nous pouvons pleinement apprécier l'audace de M. Menger qui nous dit, p. 53 : « Suivant Thompson,.... les capitalistes considèrent.... la différence entre les besoins de l'ouvrier et le produit de leur travail,

devenu plus productif par l'emploi des machines et autres avances de capital, comme une plus-value (surplus-value, additional value) qui doit revenir aux propriétaires fonciers et aux capitalistes.» Telle est, paraît-il, la traduction « libre » du passage de Thompson (p. 128) que nous avons cité. Mais avec le capitaliste de Thompson, il est uniquement question de la différence entre le produit de la même quantité de travail (the same quantity of labour), suivant que celui-ci emploie ou non du capital, de la différence entre le produit d'une même masse de travail à la main et de travail à la machine. M. Menger ne peut introduire les besoins de l'ouvrier qu'en falsifiant directement Thompson.

Constatons-le donc : la « plus-value » du capitaliste de Thompson n'est pas la « plus-value » ou « valeur additionnelle » de Thompson ; ni l'une ni l'autre n'est la « plus-value » de M. Menger, mais aucune des trois n'est certainement la « plus-value » de Marx.

Cela ne gêne pas le moins du monde M. Menger. Il continue (p. 53) : « La rente foncière et le profit du capital ne sont donc que des soustractions que le propriétaire foncier et le capitaliste peuvent opérer, grâce à leur situation juridique, sur le produit intégral du travail, au détriment du travailleur, — proposition que l'on trouve déjà dans Adam Smith, — et Menger s'écrie alors triomphalement : « On reconnaîtra dans ces conceptions de Thompson le cours des idées, l'expression même, que l'on retrouve chez tant de socialistes, chez Marx et Rodbertus en particulier. »

En d'autres termes, M. Menger a découvert chez Thompson l'expression « surplus value » (ainsi que additional value), plus-value; mais ce n'est que grâce à un artifice pur et simple qu'il a pu dissimuler que, chez Thompson, « surplus value » ou « additional value » présentaient deux sens absolument différents, sens qui, à leur tour, diffèrent totalement de la signification que Marx attache au terme plus-value.

Voilà ce que renferme l'énorme découverte de Menger. Quel résultat piteux si on la compare à la pompeuse déclaration de la préface : « Dans cet écrit, je fournirai la preuve

que Marx et Rodbertus ont emprunté leurs doctrines socialistes les plus importantes à d'anciens théoriciens anglais et français sans indiquer la source où ils avaient puisé. » Quelle misérable allure prend maintenant la comparaison qui précède cette phrase : « Si quelqu'un, trente ans après l'apparition de l'œuvre d'Adam Smith sur la richesse des nations, s'avisait de découvrir de nouveau la théorie de la division du travail; si, aujourd'hui, un écrivain prétendait à la paternité de la théorie de l'évolution de Darwin, on le tiendrait pour un *ignorant* ou un *charlatan*. Ce n'est que dans le domaine de la science sociale, à laquelle, précisément, une tradition historique fait encore presque complètement défaut, que les tentatives de cette espèce peuvent espérer quelque succès. »

Menger croit toujours qu'Adam Smith a « découvert » la division du travail, tandis que Petty avait déjà complètement développé ce point quatre-vingts ans avant Smith. L'argument qu'il tire de Darwin peut se retourner jusqu'à un certain point. Au sixième siècle avant notre ère, le philosophe ionien Anaximandre émettait l'opinion que l'homme descendait du poisson, et, comme on sait, c'est ce que pense maintenant la science naturelle évolutionniste. Si, cependant, quelqu'un se levait aujourd'hui et déclarait qu'on pouvait reconnaître là le cours des idées et l'expression même de Darwin ; que Darwin n'est qu'un plagiaire d'Anaximandre et a soigneusement dissimulé ses sources, il prendrait, vis-à-vis de Darwin et d'Anaximandre, la même attitude qu'observe en fait M. Menger vis-à-vis de Marx et de Thompson. M. le professeur a raison : « Ce n'est que dans le domaine de la science sociale » que l'on peut rencontrer une ignorance telle « que les tentatives de cette espèce puissent espérer quelque succès ».

Mais, comme Menger insiste tant sur le petit mot de « plus-value », quelle que soit d'ailleurs l'idée qui s'y trouve attachée, dévoilons un secret à ce grand érudit en littérature économique et socialiste : non seulement on rencontre chez Ricardo le terme « surplus produce » (dans le chapitre sur le salaire), mais encore, l'expression « mieux value » est

employée par Sismondi ; le mot « plus-value » est, de mémoire d'homme, courant en France dans la langue commerciale et sert à désigner tout supplément de valeur qui ne coûte rien au possesseur de marchandises. Il peut donc paraître douteux que la découverte de Menger de la plus-value par Thompson, ou mieux par le capitaliste de Thompson, soit pleinement admise par les philosophes du droit.

M. Menger n'a pas encore terminé avec Marx. Écoutez : « Il est caractéristique que Marx et Engels falsifient depuis quarante ans cette œuvre fondamentale du socialisme (c'est-à-dire celle de Thompson). » (P. 50.)

Marx ne se contente pas pendant quarante ans de ne pas souffler mot de son Egérie, il fait mieux, il la cite mal. Et non pas une fois en passant, mais pendant quarante ans. Et non seulement Marx, mais Engels lui aussi. Quelle énorme préméditation dans la scélératesse. Pauvre Lujo Brentano, toi qui depuis vingt ans cherche en vain une fausse citation commise par Marx, toi qui ne t'es pas seulement échaudé à ce jeu, mais a encore causé à Cambridge le malheur de ton crédule ami, Sedley-Taylor, pends-toi, Lujo, de n'avoir pas trouvé cela. Et en quoi consiste cette affreuse falsification, poursuivie pendant quarante années, cette falsification « caractéristique » qui, par la malicieuse complicité de Engels durant ces même quarante années, prend le caractère d'un complot ?

« *Ils citent faux en plaçant l'apparition de l'œuvre en 1827* ! » Le livre avait paru en 1824 !

En fait, c'est caractéristique pour M. Menger. Ce n'est cependant pas à beaucoup près la seule — attention Lujo — la seule fausse citation de Marx et de Engels qui semblent bien faire métier de falsifications. Dans la « misère de la philosophie » qui parut en 1847, Marx a confondu Hodgskin avec Hopkins, et quarante ans plus tard (en quarante ans les méchants ne commettent pas qu'une fois le même crime), Engels fait de même dans la préface à l'édition allemande de la « misère ». Possédant un sens si fin des fautes d'écriture et d'impression, c'est un vrai malheur pour l'humanité que M. le professeur ne soit pas correcteur dans une

imprimerie. Pourtant non, reprenons le compliment. M. Menger ne peut être employé comme correcteur, car il copie mal, et par suite cite faux. Cela ne lui arrive pas seulement dans les titres anglais, mais encore dans les titres allemands. C'est ainsi qu'il renvoie à la « traduction de cet écrit par Engels ». Il s'agit de la « Misère ». Comme en fait foi le frontispice du livre, Engels n'est pas l'auteur de la traduction. Dans la préface en question, Engels cite textuellement le passage de Marx où se trouve Hogskins. Engels était donc tenu de citer également l'erreur s'il ne voulait pas mal citer Marx. Mais ces gens ne pensent jamais satisfaire M. Menger.

Laissons ces mesquineries où se complaît notre philosophe du droit. C'est caractéristique pour l'homme et pour toute son espèce. Il n'a connu toute cette littérature que par Marx — il ne cite aucun écrivain anglais que Marx n'ait déjà cité sauf peut-être Hall et des gens universellement connus comme Godwin, le beau-père de Shelley — mais il se sent tenu de prouver qu'il connaît deux ou trois livres de plus que n'en connaissait Marx « il y a quarante ans », en 1847. Ayant en poche tous les titres des ouvrages cités par Marx et jouissant des facilités qu'offre le British Museum, il ne sait découvrir qu'une chose : c'est que la « Distribution » de Thompson a paru en 1824. Vraiment, il n'y a pas là matière à se targuer d'érudition bibliographique.

Ce que l'on peut dire de beaucoup de réformateurs sociaux s'applique également à M. Menger : de grands mots, des actes nuls, si toutefois ils agissent. On promet de prouver que Marx est un plagiaire, et l'on prouve qu'un mot, « plus-value », a déjà été employé avant Marx, et dans un sens différent.

Il en est de même du socialisme juridique de M. Menger. Dans sa préface, il déclare qu'il voit dans « l'élaboration juridique du socialisme le problème plus important de la philosophie du droit à notre époque ». « Sa solution exacte contribuera à faire s'effectuer sous forme de réforme pacifique les modifications indispensables de notre ordre juridique. Ce n'est que quand les idées socialistes seront devenues des

concepts juridiques clairs, que les hommes d'État pratiques pourront savoir dans quelle mesure l'ordre juridique actuel peut être transformé dans l'intérêt de la masse qui pâtit. » Il veut travailler à cette transformation en faisant un exposé du socialisme conçu comme système juridique.

Et où aboutit cette élaboration juridique du socialisme ? Dans les remarques finales, on nous dit : « Il n'y a pas de doute, l'institution d'un système juridique dominé complètement par ces idées fondamentales (principes n° 1 et 2) appartient à un avenir éloigné » (p. 163). Ce qui, dans la préface, est présenté comme le « problème le plus important » de notre époque est, à la fin, remis à un « avenir éloigné ». « Les modifications juridiques nécessaires (de l'ordre juridique actuel) succéderont à une longue évolution historique, de même que notre ordre social actuel a, au cours des siècles, si bien ébranlé et détruit le système féodal qu'il n'a fallu qu'une poussée pour le supprimer complètement (p. 164). » C'est fort bien dit, mais que devient alors la philosophie du droit si c'est « l'évolution historique » de la société qui détermine les modifications nécessaires ? Dans la préface, ce sont les juristes qui indiquent à l'évolution historique la voie qu'elle doit suivre. Maintenant que le juriste est sur le point d'être pris au mot, il perd courage et parle en bégayant de l'évolution historique, qui fait tout d'elle-même.

« Mais notre évolution sociale tend-elle à la réalisation du droit au produit intégral du travail ou du droit au travail ? » M. Menger déclare n'en savoir rien. C'est avec ce dédain qu'il abandonne maintenant ses principes socialistes. Mais, si ces droits sont absolument impuissants, s'ils ne déterminent ni ne réalisent l'évolution sociale, pourquoi se donner tant de peine pour dépouiller le socialisme de ses hors-d'œuvre économiques et historiques pour apprendre plus tard que ce sont ces hors-d'œuvre qui forment son contenu réel ? Pourquoi ne nous faire savoir qu'à la fin que toute cette étude n'a pas de but, puisqu'on ne peut connaître le but du mouvement socialiste qu'en étudiant l'évolution sociale et ses

causes efficientes et non en transformant les idées socialistes en concepts juridiques clairs?

Toute la sagesse de M. Menger aboutit en fin de compte à la déclaration suivante : il ne peut dire quelle direction l'évolution sociale prendra. Mais une chose est sûre : il ne faut pas « augmenter artificiellement les défauts de notre ordre social actuel (p. 166) ». Il recommande deux moyens capables de perpétuer ces défauts : le libre-échange et les économies; il ne faut plus qu'à l'avenir l'État et les communes contractent des dettes.

Ces conseils sont tout le résultat palpable de la philosophie du droit de Menger, qui, pourtant, s'est produite avec une outrecuidance si tapageuse. Il est malheureux que M. le professeur nous cache comment les États modernes et les communes pourront s'en tirer « sans contracter de nouvelles dettes ». S'il possède ce secret, il ne devrait pourtant pas le garder pour lui seul. Ce serait un moyen rapide de s'élever à un siège de ministre, plus rapide que ses travaux touchant la philosophie du droit.

Quelle que soit la faveur dont ils jouissent dans les « sphères compétentes », nous croyons, en tous cas, pouvoir assurer que les socialistes présents et à venir font cadeau à M. Menger de tous ses « droits fondamentaux » et renoncent à toute tentative tendant à lui contester son « produit intégral du travail ».

Nous ne voulons naturellement pas dire que les socialistes renoncent à présenter des revendications juridiques déterminées. Un parti socialiste actif et, en général, un parti politique quelconque ne peuvent s'en dispenser. Les revendications nées des intérêts communs d'une classe ne peuvent se réaliser que si cette classe conquiert le pouvoir politique et donne à ses revendications force de loi. Toute classe qui lutte doit donc les transformer en revendications juridiques pour les formuler dans un programme. Mais les revendications de chaque classe varient au cours des transformations politiques et sociales; elles diffèrent dans chaque pays, suivant ses caractères particuliers et le degré de son évolution sociale.

Aussi les revendications juridiques des divers partis, si unanimes soient-ils dans le but final, ne sont-elles pas, à chaque époque et dans chaque nation, absolument les mêmes? C'est un élément variable, et on les revise de temps en temps. C'est ce qu'on peut observer dans les partis socialistes des différents pays. Dans ces revisions, ce sont les rapports réels qui entrent en ligne de compte. Mais aucun des partis socialistes existants n'a encore imaginé de tirer de son programme une nouvelle philosophie du droit, et il en sera de même dans l'avenir. Du moins ce que M. Menger a produit dans ce sens ne pourra inspirer qu'une crainte salutaire.

C'est la seule utilité de son petit écrit.

(*Traduit par* Léon Remy).

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

La session extraordinaire du Sénat

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE (1).

Nous avons suivi pas à pas, depuis son arrivée aux affaires, le ministère Combes dans sa lutte contre les congrégations. En ces chroniques, qui ont pour but de résumer aussi brièvement que possible les faits politiques intéressant le socialisme, nous avons examiné en leur temps chacun des actes par lesquels M. Combes et sa majorité prétendaient laïciser l'État républicain. Et nous avons remarqué chaque fois combien la méthode employée par le président du conseil pour appliquer la loi de 1901 était incohérente et jacobine.

Pour faire une besogne anticléricale utile, il n'y a qu'une méthode possible ; nous l'avons dit et redit, après tous ceux de nos camarades de France et de l'étranger qui ont bien voulu répondre à l'*Enquête sur l'anticléricalisme et le socialisme* que nous avons ouverte il y a un an dans cette revue : c'est d'attaquer l'Église dans ses œuvres vives, et de lui retirer les *privilèges* qu'elle tient du Concordat et de quelques lois spéciales.

La Chambre vient d'abroger enfin — sur l'initiative de plusieurs députés, et en dehors du gouvernement — une de ces lois spéciales : celle qui réservait sans raison aux fabriques et consistoires le monopole des pompes funèbres.

Une Commission — instituée, elle aussi, sur l'initiative parlementaire — s'occupe, peu activement du reste, d'examiner les propositions de séparation des Églises et de l'État.

---

(1) *J. off.*, 5-24 nov. 1903.

Mais le gouvernement actuel, comme le précédent, préfère, sans attaquer l'Église, poursuivre des individus et les mettre hors du *droit commun*. Une loi, qui reconnaît que le droit d'association appartient à tous, l'a retiré aux seuls congréganistes. M. Buisson, d'ailleurs, dans un article retentissant (1), et M. Clémenceau, — le chef de la défense mobile de la République, comme on l'appelait dernièrement au Sénat — dans ses articles de l'*Aurore* (2), ont assez étrangement essayé de prétendre que le droit de former une association est un privilège lorsqu'elle se nomme congrégation.

Pour poursuivre ainsi *certaines* associations, parce qu'elles étaient des ennemies politiques, on a dû demander aux Chambres des lois spéciales, qu'elles ont voté d'un cœur léger. Et l'on a fait, dans la pratique, une œuvre à peu près vaine, parce que l'on n'a jamais eu le courage d'aller jusqu'au bout.

La dernière de ces lois exceptionnelles, celle que la Chambre a votée sous le nom de loi Massé (3), a paru trop excessive — elle avait révolté M. Hubbard lui-même — pour être présentée au Sénat. Le projet, a dit M. Waldeck-Rousseau dans la discussion qui nous occupe, « est gardé à vue par une commission, comme certains enfants qui ne donnent pas d'orgueil aux familles » (4).

Aurait-on donc compris enfin que ces mesures sont aussi impuissantes que ridicules, et qu'à poursuivre cette politique de dupes, on se couvre de confusion sans résultat sérieux ? La statistique des écoles congréganistes fermées, et rouvertes par de pseudo-laïcs, telle qu'elle a été publiée par le ministère de l'Instruction publique (5), était assez édifiante. Et M. Henry Maret, — qui n'appartient pas à la défense mobile,

---

(1) *La crise de l'Anticléricalisme*, dans la *Revue Politique et Parlementaire* d'octobre 1903.

(2) V. entre autres : l'*Abolition des Privilèges Romains*, dans l'*Aurore* du 13 décembre 1903.

(3) V. *Le Mouvement Socialiste*, du 15 juillet 1903.

(4) *J. off.* 21 novembre 1903.

(5) V. *Le Mouvement Socialiste* du 15 novembre 1903.

mais qui combat dans les rangs du « Bloc » comme franc-tireur, où et quand il lui plaît, — a synthétisé la politique de la majorité dans un spirituel dialogue dont la conclusion est celle-ci :

Tu pourras enseigner, si tu es vêtu d'une certaine façon; mais si tu es vêtu d'une certaine autre, tu ne le pourras plus.
— Mais en quittant mon costume, est-ce que je pourrai enseigner la même chose?
— Exactement.
— Alors ce n'est pas une loi sur l'enseignement, c'est une loi sur les habits. Croyez-vous, monsieur, que les gens qui tiendront à enseigner hésiteront à changer d'habit?
— Je suis persuadé que c'est la première chose à laquelle ils penseront.
— Alors, cela ne servira à rien?
— Si fait; cela servira à faire croire que cela sert. Et puis cela fera prospérer le commerce des redingotes, qui commençait à péricliter. Aie patience, mon Gros-Jean. Le monde ne s'est pas fait en un jour. C'est déjà joli d'acquérir le droit de ne plus pouvoir s'habiller comme on veut. Les autres libertés qu'on nous tient en réserve, ne tarderont pas à venir (1).

Toujours est-il que quelques sénateurs, estimant que la prospérité du commerce des redingotes n'est pas le but direct de l'anticléricalisme, ont pensé que, la politique du « Bloc » ayant été dirigée jusqu'ici presque uniquement contre les congrégations enseignantes — pour les hospitalières, on sait que la République n'est pas en état de se passer de leurs services —, il serait temps peut-être de songer à faire une loi générale sur l'enseignement.

Ils ont tiré des cartons une proposition ancienne; le Gouvernement a présenté un projet.

Le texte que le Sénat a voté après une discussion assez longue, encore qu'il ne vise que l'enseignement *secondaire* libre, a l'avantage de poser une règle générale : Tout individu *ayant appartenu à une congrégation* est incapable de donner cet enseignement. Le Gouvernement ayant été amené à promettre qu'un projet de loi serait déposé, visant dans le même

(1) *Le Radical* du 3 janvier 1904.

sens les trois ordres d'enseignement, il sera bientôt établi que l'enseignement peut être donné, sous certaines conditions, par tous, excepté par les congréganistes ou anciens congréganistes.

La solution cette fois sera nette. Il vaut mieux, à tout prendre, savoir au juste sur quoi tabler; et une proscription en règle vaut mieux qu'une exécution par petits paquets; quelle que soit la loi, elle aura du moins un aspect sérieux et pourra être appliquée.

On compte aujourd'hui 188,000 élèves dans les établissements secondaires : 88,000 reçoivent l'enseignement de l'État; 91,000, en comptant les petits séminaires, l'enseignement congréganiste; 9,000, l'enseignement libre proprement dit. Si l'on néglige les établissements « privés », qui n'ont jamais prospéré, faute, pour les soutenir, d'associations puissantes comme il en existe aux États-Unis par exemple, la population scolaire de l'enseignement secondaire est donc partagée par moitié entre les établissements publics et religieux, sauf une légère différence en plus ou en moins selon que l'on range ou non parmi les seconds les petits séminaires.

Tous ces établissements sont placés sous le régime de la loi du 15 mars 1850 (titre III), dite loi Falloux.

Cette loi, qui fut, on le sait, le prix des voix conservatrices données à Louis-Napoléon pour son élection à la présidence de la République, était destinée à mettre l'Université sous la main de l'Église. Car, si en supprimant le monopole universitaire institué par Napoléon Ier, elle ne faisait qu'appliquer la Constitution de 1848 (art. 9 : « L'enseignement est libre... »), elle introduisait en outre dans l'Université et dans l'école l'enseignement religieux, et dans les Conseils universitaires les représentants des différents cultes.

Les lois de 1881 sur le Conseil supérieur de l'instruction publique et de 1886 sur l'instruction primaire ont fait disparaître ces dispositions; il ne reste de la loi Falloux que le principe de la liberté de l'enseignement.

Tous les républicains étant à peu près d'accord pour

abroger le souvenir de la loi qu'on qualifiait jadis d' « expédition de Rome à l'intérieur », la discussion portait sur le régime nouveau à instaurer.

Quatre propositions étaient en présence : l'une, celle de M. Wallon, qu'il faut signaler pour mémoire, se bornait à reproduire l'article 9 de la Constitution de 1848. M. Wallon, c'est entendu, est le père de la Constitution actuelle, mais son projet était au moins superflu.

La proposition initiale, celle de M. Béraud, exigeait qu'une loi autorisât l'ouverture de tout établissement libre.

Le projet du gouvernement, admettant en principe la liberté, sauf pour les membres des Congrégations non autorisées, se contentait d'une simple déclaration, avec certaines garanties déterminées.

La Commission était beaucoup plus sévère; elle demandait, par l'organe de son rapporteur M. Thézard, qu'un décret rendu après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique donnât l'autorisation nécessaire.

M. Béraud et la Commission se rapprochaient donc du système du monopole, et le Gouvernement rétablissait à peu près l'édifice de la loi Falloux. « Il le consolidait en en fermant les brèches, » comme l'a dit M. Dupuy.

C'es entre ces deux pôles : liberté et monopole, que s'est tenu le débat. MM. Dupuy, Gourju, Vidal de Saint-Urbain, Chaumié et Clémenceau ont parlé du premier point de vue. MM. Béraud, Maxime Lecomte, Lintilhac et Thézard ont défendu le second.

Bien des choses vagues, ou énormes, ont été dites sur les droits de l'État, de l'enfant, du père de famille et sur ce qu'on nomme l'unité morale du pays; et bien des phrases sonores — que de fois entendues! — ont défendu la liberté des libérâtres. Il n'y a réellement que deux discours à lire : celui de M. Clémenceau, parce qu'il est fort beau: celui de M. Lintilhac, pour des raisons différentes.

M. Lintilhac est arrivé dernièrement d'Auvergne — nul ne s'en douterait — pour développer au Sénat ses conceptions politiques. Il représente l'étatisme, en bon radical pour qui

la poigne d'un fonctionnaire est le meilleur instrument de progrès, et comme il a fait des études sérieuses, il abrite ses tendances sous le vernis évolutionniste et scientifique dont raffolent les loges. Il a découvert Aristote, et dépeint la cité antique à dégoûter à tout jamais ceux qui pouvaient en être épris. Puis il a rencontré Rousseau dont il se proclame le disciple:

« Plus un citoyen sait aliéner de sa liberté à l'intérêt de l'Etat, plus il me paraît doué de cette vertu que Montesquieu donnait pour base à la démocratie et Rousseau pour ciment à l'édifice social. Tout sentiment en sens contraire de cette vertu ne m'apparaît que comme de l'égoïsme transformé. Se hisser à cette vertu, en tous nos actes mitoyens avec le fonctionnement de l'Etat, me paraît notre idéal civique. Je suis donc résolument étatiste et je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse ne pas l'être et se croire républicain. »

Fleurs d'atticisme brodées sur un radicalisme aurillacquois !

On voit d'ici où cela mène, mais je ne puis reproduire en entier le discours de M. Lintilhac, qui a d'ailleurs été publié dans tous les journaux du Plateau Central.

M. Clémenceau a défendu suivant son habitude, en individualiste, je dirais presque en libertaire, la thèse de la liberté.

« Non pas, dit-il, que je prétende faire une faveur à mes adversaires, mais je prétends que la République doit donner le même droit à tous, sans distinction d'idées ni de partis. Il n'y a pas de grâce, il n'y a pas de faveur, de privilège dans la République : il y a le droit, et nous devons concéder le même droit à tous ! »

S'adressant à M. Lintilhac et à la commission, il leur a fort justement reproché de ressusciter au profit de l'État le « perinde ac cadaver » des jésuites, et de reprendre à leur compte l'idéal de l'Eglise. Ainsi que Gribouille, de légendaire mémoire, « pour éviter la congrégation, ils veulent faire de la France une vaste congrégation ».

« Vous voulez constituer un type moyen, faire une république de bons élèves, une république de bons fonctionnaires

qui marcheront suivant la direction que vous leur aurez donnée. Moi, je suis comme Diogène ; mais, plus ambitieux que lui, je cherche des hommes, et je dis que vous ne pouvez pas en faire de votre propre aveu.... Oh non! vous n'êtes pas bien révolutionnaires ! Je vous trouve même assez réactionnaires ! »

Puis, élargissant sa thèse, car « il ne s'agit pas seulement d'un problème scolaire, mais d'un problème politique dont le problème scolaire, n'est qu'une partie à résoudre dans le même esprit que l'ensemble », c'est à la conception étatiste tout entière qu'il s'en est pris.

« L'État, je le connais : il a une longue histoire, toute de meurtre et de sang. Tous les crimes qui se sont accomplis dans le monde, les massacres, les guerres, les manquements à la foi jurée, les bûchers, les supplices, les tortures, tout a été justifié par l'intérêt de l'État, par la raison d'État.

» L'État a une longue histoire ; elle est toute de sang.

» Je ne dirai pas par principe républicain qu'il y a eu de bons rois — cela ferait trop plaisir à ces messieurs de la droite (*Rires*) — mais cependant je dirai qu'il y a eu des rois bons.

» Il y a eu des papes religieux (*Nouveaux rires*) ; il se peut qu'il y en ait eu qui se soient essayés à la tolérance. L'État est de sa nature implacable, il n'a pas d'âme, il n'a pas d'entrailles, il est sourd au cri de la pitié ; on n'émeut pas l'État, on ne peut pas l'apitoyer.

» Parce que je suis l'ennemi du roi, de l'empereur et du pape, je suis l'ennemi de l'État omnipotent, souverain maître de l'humanité. »

Ce radicalisme anarchisant n'est pas pour déplaire aux socialistes. Pourquoi faut-il que M. Clémenceau ait voulu nous confondre avec la troupe des « grenouilles républicaines qui demandent un roi à l'État »? Et qui l'autorise donc à dire que « le parti socialiste est aussi un parti étatiste » ?

Sans doute, notre programme réclame la nationalisation ou la municipalisation des services publics. Mais après? Qu'a donc à voir avec l'étatisme le mouvement de la classe

ouvrière s'organisant sur son terrain de classe, sur le terrain ouvrier, dans des groupements politiques *distincts* de tous les partis de gouvernement, dans des Institutions ouvrières *autonomes*? ne combattons-nous pas toutes les autorités? Ne réclamons-nous pas toutes les libertés? A l'État bourgeois nous ne demandons qu'une chose : c'est de nous laisser faire notre propagande.

Ah ! si M. Clémenceau avait parlé des socialistes d'État? Je comprendrais qu'il appliquât sa phrase à Jaurès, à Millerand, à tous ceux qui ne cherchent à organiser la masse prolétarienne que pour la mieux domestiquer dans un intérêt gouvernemental ? Ceux-là sont partisans du monopole, et M. Clémenceau a raison de citer l'opinion de Jaurès. Mais il est assez informé pour savoir que Jaurès ne représente pas les socialistes français ; il connaît, puisqu'il le cite, le passage de la *Lettre sur le Programme de Gotha* où Marx déclare qu' « une chose tout à fait rejeter, c'est une éducation du peuple par l'État » (1).

Et il pourrait savoir, que si le *Parti socialiste Français*, où dominent précisément socialistes d'État et radicaux socialisants, s'est déclaré en faveur du monopole universitaire, le *Parti socialiste de France*, qui représente en notre pays la tradition marxiste, a voté au Congrès de Reims, en septembre dernier, la motion suivante :

Le Congrès,

« Renvoyant la suite de la discussion sur l'enseignement au prochain Congrès,

» Considérant, en attendant, que l'enseignement de l'Etat présente pour le prolétariat des inconvénients presque aussi graves que l'enseignement des Eglises,

» *Se prononce contre tout projet tendant à remettre le monopole de l'enseignement entre les mains de l'Etat*,

---

(1) Nos lecteurs, qui ont lu ici même les articles de Révelin, savent pour quelles raisons, bien plus graves que celles de M. Clémenceau, les marxistes repoussent le monopole de l'enseignement en faveur de l'état bourgeois, capitaliste et patriotard, avec autant d'horreur qu'ils repousseraient le monopole en faveur de l'Eglise.

» Mais il déclare s'associer à toutes les mesures dirigées contre l'enseignement des Eglises et toutes celles destinées à orienter l'enseignement de l'Etat dans un sens plus conforme aux intérêts et aux aspirations du prolétariat,

» Invite ses élus au Parlement à s'inspirer, dans les résolutions à voter, de ces indications ;

» Charge, pour un examen plus approfondi du problème, son Conseil central d'examiner les mesures pratiques à prendre en ce sens et de les formuler après avis des fédérations. »

Peut-être, lorsqu'il connaîtra cette motion, M. Clémenceau consentira-t-il à ne plus prendre le socialisme pour une simple lintilhacquerie. Peut-être consentira-t-il à croire que pas plus que lui, nous ne faisons confiance à « l'État démocratique qui — ces paroles sont de lui-même — sous la République, avec le contrôle de l'Assemblée Nationale, a jonché de 30,000 cadavres la ville de Paris » (1).

Le Sénat a suivi le gouvernement et le chef de la défense mobile.

Après avoir abrogé, par 235 voix contre 31, le titre III de la loi Falloux, il a rejeté par 198 voix contre 69, le projet de la Commission, et voté celui du Gouvernement :

« Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la présente loi, peut ouvrir un établissement privé d'enseignement secondaire aux conditions suivantes... »

Ces conditions sont les conditions usuelles : déclaration à l'inspecteur d'académie ; certificat constatant la possession des grades nécessaires, plan des locaux, etc. Le Gouvernement en ajoutait une nouvelle : la déclaration que le demandeur n'*appartient pas à une congrégation non autorisée*. Et c'est à ce propos que M. Combes à dû faire les déclarations dont nous avons parlé plus haut.

---

(1) M. Clémenceau, libéral, veut-il quelques exemples actuels du « libéralisme » du cabinet cher à son cœur ? Le citoyen Desbordes, conseiller municipal socialiste de Clermont-Ferrand, professeur au lycée, vient d'être déplace ; *item* nos camarades Galmot, instituteur à Fourmies, et Brizon, professeur à l'École industrielle d'Armentières, et pour la même cause : leurs opinions socialistes !

M. Girard, estimant que cette formule n'était pas assez restrictive, et donnerait lieu à de fausses déclarations de sécularisation, proposait de lui substituer cette formule plus large : la déclaration *qu'il n'a point prononcé de vœux d'obéissance ou de célibat*. Il écartait ainsi tous les membres des clergés régulier et même séculier.

M. Combes vint alors faire la déclaration suivante, au nom du gouvernement :

« En ce qui concerne les membres des clergés,

» Il nous a paru opportun et logique de réserver la décision à prendre en cette matière, jusqu'à ce que le Parlement ait statué sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat. Chacun sent, en effet, que la question particulière, soulevée par l'amendement de M. Girard, ne peut être envisagée à part de la question plus générale et plus haute des rapports à établir entre la société civile et les sociétés religieuses.

» En ce qui concerne les congréganistes.

» A l'amendement de M. Girard nous avons résolu de substituer un projet de loi spécial, que nous nous engageons à soumettre au Parlement avant la fin de cette session extraordinaire. Et, tandis que l'amendement n'a pu concerner et ne concerne que l'enseignement secondaire, le projet de loi embrassera les trois ordres d'enseignement. Il supprimera l'enseignement congréganiste, en étendant l'interdiction d'enseigner dans les trois ordres à tous les membres des diverses congrégations. »

A la suite de cette déclaration, M. Girard retira son amendement ; mais M. Delpech en présenta un autre, qui supprimait seulement dans le texte du gouvernement les mots : *non autorisée*. Le clergé était écarté, mais toutes les congrégations visées.

M. Waldeck-Rousseau s'émut, et dans sa manière habituelle, parla en termes assez ambigus du projet gouvernemental, qu'il approuvait sans l'approuver. Il mettait habilement en lumière les dépenses que nécessiterait la loi.

En vain, M. Combes protestait qu'il ne lui fallait pas,

pour séculariser tout l'enseignement, plus de 10 millions échelonnés sur 5 ans. En vain faisait-il appel aux principes, supérieurs aux questions financières. Sous la rhétorique habilement sournoise de l'ancien président du conseil, la majorité du président actuel se débandait peu à peu, lorsque M. Clémenceau, s'élançant à la tribune, la rallia dans une charge furieuse :

« Il faut savoir, dans les deux fractions qui composent le parti républicain de cette Assemblée, ce que nous voulons. Nous n'avons pas besoin de nous outrager, de nous soupçonner de mauvais desseins : tout ce que nous avons à dire, de part et d'autre, nous pouvons le dire clairement devant nos commettants qui nous écoutent.

» Moi, mon cher collègue, je vais vous dire mon but — et vous savez déjà par quels moyens je veux y aller : je vais à la sécularisation complète de l'Etat. Qui m'a mis en route? M. Waldeck-Rousseau, un beau matin... »

L'amendement fut voté par 147 voix contre 136.

Après l'adoption des articles suivants relatifs à l'inspection, aux sanctions, etc., l'ensemble de la loi a été voté par 196 voix contre 43.

Le projet de loi annoncé par M. Combes a été déposé avant les vacances du nouvel an.



LA SUPPRESSION DES BUREAUX DE PLACEMENT. — Le Sénat a nommé une commission pour examiner le projet de suppression voté par la Chambre. Le rapport n'est pas encore déposé.

La Fédération des Bourses du Travail a décidé d'interrompre sa campagne de meetings pendant les vacances du nouvel an.



L'EXTENSION DE LA JURIDICTION DES PRUD'HOMMES. — La

réforme des Conseils de Prud'hommes, votée il y a trois ans par la Chambre (1), a enfin été soumise au Sénat (2).

On se souvient que la Chambre avait étendu la juridiction prud'hommale jusqu'ici réservée aux ouvriers : 1° aux employés du commerce et de l'industrie ; 2° aux ouvriers et employés non fonctionnaires de l'État, des communes et établissements publics ; 3° aux artistes, choristes, musiciens et employés de théâtre. Le texte voté codifiait en outre toutes les dispositions éparses qui régissent les conseils de prud'hommes, et simplifiait sur un grand nombre de points la procédure en usage devant eux.

Le Sénat a adopté quelques-unes de ces modifications : mais les pères conscrits, préposés à la conservation sociale, ont repoussé, comme d'habitude, toute extension de la juridiction.

Les quelques paroles prononcées par le ministre du commerce, les efforts répétés de M. Strauss, qui reprenait à titre d'amendement la 1re et la 3e des extensions votées par la Chambre, ont échoué devant le parti-pris des sénateurs. Par 115 voix contre 106, l'amendement a été rejeté.

Il ne reste plus qu'à attendre quelques années, pour que la loi, de nouveau votée par la Chambre, vienne échouer de nouveau au Sénat.

La Chambre

Le budget. — Une erreur m'a fait dire dans ma dernière chronique que Constans avait apporté au nom du groupe révolutionnaire la déclaration d'usage sur le refus de voter le budget. C'est Vaillant qui a apporté cette déclaration dans la séance du 4 décembre :

« Si nous avons discuté le budget, cherchant à y introduire quelques améliorations, nous ne pouvons pas voter

---

(1) V. *Le Mouvement Socialiste*, 1er avril 1901.

(2) Séances des 27 et 29 oct. et 26 nov. 1903 : la discussion interrompue par la discussion de la loi sur l'enseignement.

l'ensemble parce que, socialistes, nous sommes les adversaires du régime capitaliste et réactionnaire. Nous voterons donc contre l'ensemble du budget parce que c'est l'ensemble des voies et moyens par lesquels se maintient le régime capitaliste » (1).

Constans avait répondu à une interruption d'un radical, M. Astier, qui, à propos du budget des postes et télégraphes, reprochait aux socialistes de réclamer des réformes de détail dans la discussion d'un budget dont ils repoussaient l'ensemble. Et il semble bien que l'interruption de M. Astier n'était pas sans raison. Le rejet du budget est une manifestation traditionnelle, à laquelle se livrent les socialistes en Allemagne et en Belgique comme en France. Nos élus ne peuvent s'en dispenser, puisque la déclaration de principes qui précède notre programme la leur impose. Mais elle fait partie, à notre avis, de ces manifestations qu'il serait temps d'abandonner. Rejeter le budget, demander la suppression de la dette publique, sont, nous semble-t-il, des motions tumultueuses qui ont pu avoir leur raison d'être qui sont maintenant inconséquentes. Il serait tout aussi logique de proposer à la Chambre de décréter la Révolution sociale ; nous devons par dessus tout nous garder du révolutionnarisme *dans les mots*. Le groupe révolutionnaire a renoncé cette année à l'une de ces motions, qu'il n'était pas tenu de faire. Ne pourrait-on pas aussi l'inviter à renoncer à la seconde, quitte à faire, lors du vote final, une déclaration qui aurait le même effet ?



La réforme de la loi des Patentes (2), votée par la Chambre pendant que le Sénat examinait le budget, intéresse

(1) Le budget a été adopté par 479 voix contre 53.
Ont voté contre : Les membres du *groupe révolutionnaire*, ainsi que Basly, Bénézech, Cadenat, Fournier, Cl. Hugues, Meslier, Pastre, Piger, Selle, Vigne.
Se sont abtenus : Poulain, Briand, Breton, Cardet, Charpentier, Ferrero, Lassalle, de Pressensé, Veber.

(2) Séances des 1, 2, 17, 18, 21, 22 et 23 décembre 1903.

au plus grave degré les coopératives. Elle sera ici même l'objet d'un examen approfondi lorsqu'elle viendra en discussion devant le Sénat.

***

Le monopole des inhumations (1). — La Chambre a adopté ensuite, comme je l'ai dit plus haut, la proposition de loi de M. Rabier enlevant aux fabriques et consistoires le monopole des pompes funèbres, par 341 voix contre 165.

« Le service extérieur appartient aux municipalités, à titre de service public. Elles exercent leur droit soit directement soit par entrepreneur, soit par adjudicataire. Les fabriques, consistoires ou autres établissements religieux ne peuvent devenir adjudicataires. »

Ils ne conservent que « le droit exclusif de fournir les objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux ».

André Morizet

II. — Paix sociale.

Une fois encore, le gouvernement a fait intervenir une loi d'amnistie ; après l'injustice, la clémence et le pardon ; c'est très commode ; on commet un acte arbitraire ; des réclamations s'élèvent ; on les apaise en graciant ceux qu'on avait arbitrairement condamnés ! La paix sociale est ainsi rétablie ; l'amnistie doit tout faire oublier ; gouvernants et gouvernés doivent se réconcilier, et il faut être sans doute un « justiciard » bien difficile pour ne pas être content. Eh quoi, vous vous plaignez ! Dreyfus obtient sa grâce ; les syndiqués la leur ; une clémence souveraine descend sur tous les opprimés des hauteurs ministérielles ; une amnistie générale et chronique vient rétablir la paix publique, toujours troublée par ces

(1) Séances du 29 décembre 1903.

« empêcheurs de réformer en rond » que sont les révolutionnaires ; et tout ne serait pas pour le mieux dans la meilleure des défenses républicaines ! Pas d'absolutisme, je vous prie ; pas de métaphysique ; il faut savoir transiger, concéder, biaiser, attendre ; le pays n'est pas mûr ; et il y a tant de réformes à faire, — la république à laïciser, les moines à expulser, le Bloc à maintenir bien consistant ! La justice est éternelle ; elle a bien le temps de faire antichambre.

Que telle soit la doctrine de tout gouvernement, même aussi démocratique qu'on voudra l'imaginer — ne jouissons-nous pas du gouvernement très démocratique de M. Combes ? et « la démocratie ne coule-t-elle pas à pleins bords » ? — rien à cela que de très naturel, et nous ne sommes pas assez naïfs pour nous en émouvoir ; mais ce qui est plus grave, et ce qui ne saurait se supporter, c'est que les ouvriers, — et des ouvriers conscients, révolutionnaires, membres de cette Confédération du Travail qui a entrepris contre les compromissions gouvernementales et parlementaires la lutte courageuse que l'on sait, — acceptent ainsi la grâce du pouvoir, renoncent à réclamer leur droit, inclinent la justice devant la clémence. Un député a pu s'entremettre ; il a pu avoir pour cela les meilleures raisons du monde, j'entends des raisons sentimentales ; il est dans son rôle ; le parlementarisme est brouillé depuis longtemps avec le Droit ; il est devenu une diplomatie ; mais la classe ouvrière, à moins que chez elle le sentiment révolutionnaire ne soit à fleur de peau, ne doit jamais se contenter d'arrangements diplomatiques avec cette puissance ennemie qu'est l'Etat ; elle doit avec obstination, avec rage, maintenir son droit, tout son droit, rien que son droit, fût-ce au prix des sacrifices les plus durs ; la lutte de classe n'est pas une lutte pour rire ; elle exige de la classe ouvrière un héroïsme quotidien, et les militants ouvriers doivent être prêts à cet héroïsme, s'ils méprisent les douceurs et les privilèges « de la collaboration des classes dans la paix sociale démocratique » Le syndicalisme révolutionnaire, qui a pris contre l'Etat une position si nette, ne serait, après la comédie du parlementarisme socialiste,

qu'une comédie de plus, s'il se laissait aller à transiger avec l'Etat et à accepter son pardon ; et ce ne serait pas la peine, vraiment, de crier contre les parlementaires pour en imiter aussitôt les marchandages diplomatiques. Qu'on en finisse donc avec toutes ces caricatures de la justice, avec les amnisties, et les bons juges, et les mesures de clémence, et les lois de pardon : le droit est le droit ; les faibles, seuls, cèdent à des raisons de sentiment ; les forts ne démordent pas de la justice ; et si la classe ouvrière veut parvenir à son émancipation, il faut qu'en aucun cas, elle ne laisse s'obscurcir en elle le sentiment du droit ; socialisme d'Etat ou socialisme révolutionnaire ? Qu'on choisisse !

Edouard Berth.

ETATS-UNIS

Les derniers faits socialistes

Le Clergé et le socialisme. — Un journal socialiste (1) a eu la curieuse idée d'établir une statistique des prêtres socialistes. Il cite 27 prêtres ou ministres, parmi lesquels les R. P. Hagerthy et Mac Grady, les Rév. Bennet et Connoly, qui sont affiliés au Parti socialiste ; et 36 autres, parmi lesquels l'évêque F. D. Huntington, de New-York, que l'on peut considérer comme acquis à la cause socialiste.

Ces faits montrent qu'il n'y a pas, en Amérique, cette opposition radicale entre le socialisme et la religion qui se manifeste dans beaucoup de pays européens. En fait, beaucoup de socialistes américains sont des chrétiens convaincus ; et nos meilleurs propagandistes appartiennent ou ont appartenu au clergé.

Toutefois il ne faudrait pas en conclure que dans l'ensemble, le clergé américain soit sympathique au socialisme, ou

(1) L'Appeal to Reason (10 octobre 1903).

qu'il observe même à son égard une neutralité bienveillante. Ici, comme en Europe, le clergé, surtout ses hauts dignitaires, se font les auxiliaires du capitalisme. Tandis que nos grands magnats industriels tels que Rockfeller, témoignent une déférence hypocrite pour la religion, le R. P. T. Lillis, pasteur de l'église Saint-Patrick et coadjuteur de l'évêque Kansas, excommunie les typographes qui prononcent le serment de fidélité à leur Trade-Union et les déclare indignes de participer aux sacrements. Cette attitude de l'Eglise, n'est pas de nature à la rendre populaire dans les milieux ouvriers, animés de la conscience de classe.

Bien que fidèle à la maxime « la religion chose privée, » le parti socialiste américain comprend la résistance que les croyances religieuses opposent chez beaucoup d'ouvriers aux conceptions socialistes. On peut deviner à certains indices (par exemple au ton de certains journaux, tels l'*Appeal to Reason*) qu'une propagande anticléricale doublera un jour la propagande socialiste.

A côté des prêtres socialistes qui restent fidèles à leurs croyances religieuses, d'autres, tels notre camarade Herron, ont résolument rejeté toute idée religieuse et mettent le socialisme en garde contre le danger de n'être qu'un prolongement du christianisme ; le R. P. Mac Grady lui-même soutient avec ses évêques des polémiques qui sont bien près d'en faire un hérétique. Chaque jour, des prêtres, en venant au socialisme, abandonnent en même temps la prêtrise. Le socialisme, en conquérant les meilleurs éléments du clergé, semble donc destiné à les libérer des dogmes religieux qui entravent chez beaucoup d'esprits généreux la claire perception des faits économiques.

La Réaction capitaliste. — L'opposition du haut clergé aux idées trade-unioniste et socialiste n'est qu'un côté particulier de la réaction capitaliste qui sévit à ce moment sur notre pays. Les patrons continuent à user, vis-à-vis des trade unions, de la pratique des injonctions (1). La jurisprudence

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* du 1er septembre 1903.

adoptée par la Chambre des Lords d'Angleterre, dans le *Taff vale case*, est mise à profit par nos capitalistes américains. Grâce à la complaisance des juges, républicains ou démocrates, élus par l'imprévoyance des travailleurs, les trade unions se trouvent frappées de très lourdes condamnations, pour des faits souvent futiles. C'est ainsi qu'à Bridgeport (Connecticut), une poursuite a été intentée devant la Cour de District, contre les « Chapeliers Unis », par un industriel qui se plaint du dommage que lui cause l'emploi du *label* trade unioniste ! Par contre, le juge Rogers de la Cour de circuit des Etats-Unis a décidé que la confection par les patrons d'une *liste noire* sur laquelle on inscrit des ouvriers qui ne peuvent plus par suite trouver de travail, est parfaitement licite.

Il semble qu'un effort décisif est tenté à ce moment par les capitalistes américains pour ruiner le trade-unionisme. De tous côtés se forment des ligues patronales, destinées à soutenir les Scabs (côtoyeurs) contre les trade-unionistes. Tel est le cas de l'Association nationale des industries métallurgistes, de la Coalition des chemins de fer occidentaux, de l'Anti-boycott association, etc. Certaines associations se proposent même d'organiser la trahison et l'espionnage parmi les trade-unionistes !

Dans les Etats du Sud, la réaction capitaliste n'a pas besoin de recourir à ces procédés hypocrites et elle agit plus brutalement. Deux faits caractéristiques sont : le rejet, par le parlement démocrate de Géorgie, d'une loi limitant le travail des enfants dans les filatures de coton, et le vote par le parlement de l'Alabama, d'une loi qui punit la mise à l'index (boycott). A vrai dire cette loi punit aussi les *listes noires*, mais cette concession apparente à l'égalité ne saurait lui enlever son caractère de mesure d'exception contre la classe ouvrière.

La Fédération américaine du Travail et le socialisme. — En présence de cette attitude violemment hostile de la classe patronale, il semble que la Fédération américaine du travail devrait adopter une conduite également énergique et lutter

contre la réaction capitaliste par tous les moyens, et notamment par une action politique qui aurait pour but de faire nommer des juges et des législateurs favorables aux ouvriers. Mais les Gompers et les Mitchell qui dirigent la Fédération restent aveuglément hostiles aux conceptions socialistes et préfèrent nouer, dans les couloirs de Parlement, des intrigues stériles, que de patronner une politique franchement ouvrière. Au Congrès de la Fédération qui s'est tenu dans le courant de novembre 1903 à Boston, Gompers et Mitchell ont refusé de mettre aux voix une motion socialiste. L'ordre du jour adopté par eux et combattu par les socialistes, a réuni 11.282 voix contre une minorité imposante de 2.145 voix socialistes.

On peut conclure de ce vote que la Fédération, qui compte actuellement 1.000.000 de travailleurs, renferme 1/6 de membres consciemment socialistes. Les progrès des idées socialistes dans les milieux ouvriers organisés sont d'ailleurs remarquables. Chaque semaine nous apporte une moisson de résolutions votées par des groupements ouvriers qui déclarent se rallier à la *platcforme* socialiste.

Ces progrès du socialisme se manifestent également par la peur que nous inspirons aux capitalistes. C'est ainsi qu'une réunion de délégués de nombreuses associations patronales, tenue à Chicago sous la présidence du sénateur Parry, a dénoncé le *Spectre rouge* comme le principal ennemi de l'ordre social. L'association nationale de banquiers, réunie à San Francisco, a également dénoncé le péril socialiste.

Enfin, les élections qui ont eu lieu récemment accusent avec chiffres à l'appui, la montée constante de la marée socialiste.

Les résultats des élections. — Dans onze Etats il y a eu, le 2 novembre, soit des élections municipales, soit des élections pour les fonctions d'Etat (gouverneurs, législateurs, etc....) Dans leur ensemble, les élections du 2 novembre montrent une réelle augmentation des voix socialistes. Dans l'Etat de New-York nous passons de 13,000 voix en 1900 et de 22,600 en 1902, à plus de 30,000 en 1903. Au contraire, le *Parti*

Ouvrier Socialiste, inspiré par de Léon, tombe à 10,000 voix alors qu'en 1902 il en avait plus de 14,000. Ce parti, que son hostilité aux Trade-Unions condamne à ne jamais faire de progrès dans la masse ouvrière américaine, et qui, par ses attaques insensées contre les autres organisations socialistes, s'aliène peu à peu les sympathies qu'il avait jadis rencontrées aux Etats-Unis, est en pleine décadence et ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Dans le Maryland, le New-Jersey, le Rhode Island, l'Ohio l'Iowa, le Nebraska, nous avons également fait des gains sensibles. Les mineurs du Colorado ont également donné un vote socialiste. Dans certains districts de la Colombie, les listes socialistes ont renversé toute opposition.

Malheureusement nous devons constater une diminution des voix socialistes dans le Massachusets. Notre ami Carey, membre du parlement, n'a pas été réélu. Mais si on examine de plus près les causes de cet échec, on constate qu'en 1902 les candidats socialistes avaient groupé sur leurs noms les suffrages de beaucoup de mécontents. Nous conservons en somme les deux tiers des voix de 1902, chiffre encore supérieur à celui de 1900.

On peut évaluer à 600.000 le nombre actuel des voix socialistes aux Etats-Unis. Nul doute que ce nombre ne soit fortement augmenté l'an prochain, grâce aux efforts de propagande systématique entrepris par notre Comité et notre secrétariat nationaux.

Situation du Parti. — Notre secrétaire national William Mailly et son secrétaire adjoint Clark donnent en ce moment tous leurs soins à l'organisation de grandes tournées de propagande.

La situation du Parti est bonne. D'après le rapport du secrétaire national, notre Parti comptait en juillet 18.000 membres (au lieu de 10.000 en janvier) — Trente-deux États ou territoires avaient, au 1er janvier 1903, une organisation d'État. Depuis lors de nouvelles organisations d'État ont été fondées (Virginie Occidentale, Montyana.)... Les recettes du secrétariat national, pour le premier semestre 1903, ont été

de 5.842 dollars 67 centimes (29.213 fr. 35 c.) et ses dépenses de 5.406 dollars 29 centimes (27.031 fr. 45 c.).

Une modification très importante de la constitution du Comité National est actuellement à l'étude. D'après la constitution adoptée à Indianapolis en 1901, chaque État, quelque soit le nombre de ses membres, a droit a un délégué au Comité National. On propose que la représentation soit proportionnelle au nombre de membres cotisants. Ce sera plus logique et plus équitable.

(New-York, 15 décembre 1903). R. S. RICHARDSON.

(Traduit par R. B.)

LES PARTIS SOCIALISTES

ITALIE

L'état présent du Parti socialiste

I

Qui veut comprendre quel est effectivement l'état présent du parti socialiste en Italie, doit penser aux continuels et flagrants contrastes qu'enfante la vie sociale de l'Italie : à quelques minutes de distance de Milan par exemple, elle a mis la Brianza (1), et à une heure de chemin de fer commencent les rizières ; elle a accumulé dans une ville industriellement aussi avancée que Milan, qu'égalent à peine les villes les plus modernes d'Angleterre, une quantité non méprisable de préjugés campagnards et provinciaux, et le plus grand de tout : l'affectation du modernisme.

Seul dans un pays aussi tourmenté de contradictions, où vivent côte à côte les formes les plus diverses de civilisations, où les hauts salaires peuvent exister sans qu'en souffrent les salaires de famine; où se trouve le Pape alors qu'est répandu, comme en aucun pays, l'indifférence religieuse; où les républicains vont aux obsèques du roi tué et les socialistes sont par décret royal nommés à l'office du travail; seul dans ce pays le parti socialiste peut traverser une phase aussi singulière de sa propre existence, en résolvant le problème d'être à la fois un tout politique et un zéro social.

En fait on ne pourrait que déduire de tristes prévisions sur le sort du parti socialiste en Italie, si l'on voulait considérer quelques-uns de ses aspects les plus remarquables.

(1) Partie des provinces de Milan et de Côme, surnommée le Jardin de la Lombardie.

Rare et presque détruit est l'esprit de discipline déjà vigoureux et rigide ; nulle et combattue la maigre influence de la Direction ; rares et longuement espacées les réunions de cette Direction ; les journaux quotidiens, expression des étroits intérêts locaux, en lutte les uns avec les autres, animés d'un fort esprit d'antipathie régionale (1) ; des polémiques atroces, effrénées, furieusement et férocement personnelles entre les principaux hommes du Parti ; tel est le désolant tableau du Parti, dont la noirceur dépasse celle du tableau, pourtant ni beau ni agréable, du Parti socialiste français.

A l'intérieur du Parti c'est le désert. Les ligues paysannes, en plus d'un endroit improvisées pour favoriser la politique personnelle de M. Giolitti, parfois encouragées par le gouvernement, plus souvent ou presque toujours, nullement combattues, sont aujourd'hui en pleine débâcle. Du sort des ligues paysannes semble se rapprocher celui des chambres du travail, qui quand elles ne s'appuient pas sur les faveurs apparentes des autorités locales, et ne peuvent par suite compter sur des secours artificiels, sont des cadavres ambulants et des organismes maintenus en vie pour justifier les appointements payés aux secrétaires. Les désillusions des expériences des trois dernières années semblent dominer l'esprit de la classe ouvrière et l'éloigner de nouvelles et plus douloureuses expériences. Sans le bruit intéressé que les nécessités de parti sont venues faire à l'intérieur de l'office du travail, on pourrait conclure que cette institution a été créée pour célébrer les funérailles du mouvement ouvrier italien.

On se tromperait d'ailleurs beaucoup, si de ces faits on voulait conclure aux inévitables insuccès politiques dans l'avenir du parti socialiste italien. Vivant depuis quelques temps dans l'Italie septentrionale et ayant eu l'occasion de fréquenter les différentes régions, j'ai pu arriver à la convic-

(1) H. Lavoro, de Gênes, combat les propositions de réveil industriel de Naples, sur un ton d'aversion régionaliste, dont rougirait un journal bourgeois.

tion que les futurs élections politiques se traduiront par un triomphe sans précédent pour le Parti socialiste. On peut dès aujourd'hui prédire que le groupe socialiste parlementaire reviendra à la Chambre renforçé de presque une vingtaine de membres; de plus la décimation des républicains déclarés est à peu près certaine, ainsi qu'un succès concomitant, mais plus limité des radicaux Sacchistes et Marcoristes, qui naturellement en vue des élections agiront d'accord et avec homogénéité. Comment expliquer cette contradiction, qui doit certainement paraître singulière à qui admet les faits que je viens de signaler.

II

Les socialistes que, pour abréger, j'appellerai Turatistes, sans entrer aujourd'hui dans la discussion : s'ils peuvent encore se dire socialistes, parlent volontiers d'une connaissance généralisée du socialisme, répandue dans le pays en dehors de la règle du parti et des barrières fermées de l'étroite organisation officielle. Ils attribueront leurs succès futurs à cette vague et imprécise diffusion de l'idéal socialiste. On peut l'admettre sans que pour cela le problème soit expliqué. Au fond la question se ramène à ce point : comment se fait-il en Italie que le socialisme trouve devant lui un chemin si facile, si dégagé et qu'il rencontre aussi rarement l'hostilité résolue de l'esprit conservateur.

Voyez par exemple le cas de Milan, qui peut se définir le modèle d'une ville industrielle, développée selon la forme classique de l'organisation capitaliste. On s'attendrait donc à ce que dans cette ville les classes capitalistes opposassent une vigoureuse résistance et d'énergiques attaques à la diffusion de l'idéal socialiste, et s'efforçassent de combattre, par les moyens de formation de l'opinion publique, la propagande socialiste. Mais comme nous sommes loin dans la réalité de ce qu'il est plus que naturel d'attendre !

Pour l'opinion publique, qui est est suivant une loi sociologique l'opinion publique des classes dirigeantes, Turati est

l'homme le plus important de la ville, une sorte de troisième merveille locale à mettre à côté du Dôme et de la Cène de Léonard. J'ai fait l'expérience dans mes intérêts et dans ma réputation de ce que s'élever contre lui veut dire. Ce résultat est un peu obtenu grâce à l'esprit de solidarité régionaliste, qui est très vif à Milan, et se fait durement sentir aux malheureux qui ne sont pas nés à l'ombre de Notre-Dame. Mais aussi d'autre part, ce résultat est dû à la très rare résistance que les classes capitalistes de l'endroit présentent à la diffusion du socialisme officiel.

Le socialisme turatiste est l'idole milanaise, du *Corriere della Sera* au *Secolo*. La vieille démocratie cavollottiste, autrefois si énergiquement combattue par le socialisme naissant, a complètement oublié les anciennes offenses, et s'est réconciliée avec lui. Seuls les vieux grognards de la *Perseveranza* et les débris des rares crispiniens locaux, qui se sont réunis à la *Sera*, essayent par moments un simulacre de résistance. Le *Corrière della Sera*, qui est le miroir intelligent de l'esprit de la classe capitaliste lombarde, sourit finement. Un jour il en arriva à conseiller à M. Turati d'avoir un peu moins de hâte dans ses trop rapides et compromettants changements. Il le soutient avec obligeance et le défend contre les attaques trop gênantes des socialistes de vieille marque. Il fait son métier avec discrétion et prudence et vient quotidiennement accréditer le socialisme turatiste au milieu des classes dirigeantes de Lombardie.

Voilà le secret des succès passés et plus encore des succès futurs du socialisme modéré dans la haute Italie. Les classes capitalistes ne le combattent pas du tout et en plus d'un endroit le favorisent. C'est un phénomène singulier, digne d'une étude attentive et minutieuse, placé surtout en face de l'antipathie mal dissimulée avec laquelle sont accueillies les rares et misérables tentatives de propagande républicaine, qui se font dans ce pays, et de la presque indifférence que l'on montre à l'égard des vagues bavardages sacchistes. Il y a indiscutablement dans ce fait le germe d'une singulière tendance de la vie socialiste de ce pays. Si cela est pro-

fitable ou non — écrivant en ce moment avec une hâte de journaliste, – je ne saurais en décider. Je dirai, à titre d'indication, par analogie, que ce n'a pas été une manifestation favorable pour la vie de notre pays, que la possibilité qu'un pape célèbre et clairvoyant, Léon X, à ce que raconte Julius Köstlin dans la vie de Luther, ait pu dire : « Je ne sais pas si Jésus-Christ a réellement existé, mais je sais qu'il est très utile pour l'Eglise qu'il soit réputé avoir existé. »

III

Il n'est pas besoin d'imaginer que la classe capitaliste d'Italie, et surtout du Nord de notre pays, ait été subitement frappé d'un délire de mort et veuille se préparer au suicide. En général il faut retenir comme une des plus sûres lois historiques, que les classes qui exercent le pouvoir, et sont considérées comme dominantes, ont un instinct plus pénétrant et une vue plus prompte de leurs intérêts collectifs, que n'en ont les classes dominées et encore exclues du pouvoir ; ces dernières, précisément par le défaut d'exercice des fonctions supérieures de la conscience collective, la direction et la domination, sont exposées à se tromper sur leurs propres intérêts.

Les classes capitalistes de notre pays ont en général accepté comme à peu près juste l'efficacité immédiate de l'action socialiste, qui sous sa forme turatiste n'a qu'un double objet : la législation du travail et la réforme fiscale. Maintenant si à première vue il peut sembler que le premier objet de cette action peut cacher de graves dangers pour la classe capitaliste, il est bien évident que le second — qui se traduit surtout par une réduction des dépenses générales — doit être considéré d'un œil bienveillant par les classes capitalistes.

Mais de la législation sociale, les classes capitalistes n'ont guère à craindre, d'après les expériences faites en Italie. Que vaut la législation sociale dans un pays où le chômage produit des désastres, où la concurrence des tra-

vailleurs est très vive, et où par suite il faut rechercher le premier obstacle aux lois protectrices du travail dans la volonté de l'ouvrier disposé à violer la loi, qui peut rendre plus difficile le gain de son pain quotidien.

En outre, les classes capitalistes de la haute Italie ont assez peu à souffrir, par exemple, de la loi sur les accidents du travail Elle leur a, dans la plupart des cas, permis de se libérer avec une faible somme des conséquences de longs, dispendieux et généralement désastreux procès. Cette expérience italienne, n'est pas faite pour trop effrayer les classes capitalistes sur les effets de la législation du travail, si bruyamment annoncée et si désirée. Pour qui regarde bien, le mouvement socialiste italien poursuit, actuellement, un but, qui tandis qu'il satisfait toutes les très vives jalousies régionales du capitalisme septentrional, correspond également à un intérêt bien déterminé. La campagne contre le droit de protection sur les grains est au fond la seule que le parti socialiste ait réussi à mener avec continuité d'efforts et le résultat de convaincre une quantité respectable de citadins.

Maintenant le redoublement de la concurrence extérieure et la baisse du prix du pain, en Italie, n'assureront-elles pas à l'industrie septentrionale un moment de calme, du côté des continuelles réclamations de salaire, qui lui viennent des ouvriers ? Et c'est pourquoi l'industrie septentrionale ne voit pas d'un mauvais œil le développement d'un parti qui, recrutant précisément ses plus nombreux adhérents dans l'Italie septentrionale, a raison de se préoccuper assez peu de l'inévitable contre-coup que l'abolition du droit produirait parmi les classes paysannes de l'Italie méridionale (1).

Mais son intérêt au développement du parti socialiste vient surtout de la réforme fiscale qu'il poursuit, avec la réduction des dépenses à la base. La classe bourgeoise, et surtout le milieu véritablement industriel de l'Italie infé-

(1) Afin d'éviter toute équivoque je déclare que je suis favorable à l'abolition de tout droit sur les grains. Y avait-il besoin de le rappeler ?

rieure, a dû certainement se convaincre qu'elle ne réussirait jamais à imposer à l'Etat, avec ses simples forces, la réduction générale des dépenses. Elle espère que ce résultat pourra être atteint avec l'action plus bruyante et plus violente du parti socialiste, qui, parlant au nom des masses misérables, a vraisemblablement plus de chance de réussir, que n'en a la classe bourgeoise elle-même.

Actuellement est répandu dans la Haute-Italie la conviction que l'Etat dépense une grande partie de ses ressources financières à encourager la métallurgie de l'Italie méridionale, et plus particulièrement de Naples. C'est une nouvelle raison pour regarder de meilleur œil la campagne pour la réduction des dépenses, qui sert à la fois ses intérêts économiques et ses rancunes régionalistes.

Mais la véritable raison de toute sa faveur pour ce bâtard socialisme domestiqué, c'est l'esprit de paix et de découragement qu'il répand dans les rangs des travailleurs et l'accumulation de désillusions qu'il prépare au sein des classes ouvrières. La bourgeoisie septentrionale semble avoir découvert cet habile moyen pour éloigner les ouvriers de la vérité du socialisme : favoriser et ainsi accréditer la forme la plus modérée de socialisme. Certes elle voit les fruits magnifiques de sa conduite et elle s'en réjouit.

Les organisations de métier sont en décadence. La méfiance se répand parmi les ouvriers. Les réclamations aborrhées de nouvelles augmentations de salaire deviennent moins à craindre. Que pourrait attendre de plus la bourgeoisie du développement du socialisme turatiste?

IV

On doit considérer les progrès politiques et électoraux du socialisme italien comme une conséquence de sa perte, pour une grande part, de tout caractère révolutionnaire anticapitaliste, et de son adaptation toujours plus étroite à la forme d'un parti radical à tendances vaguement prolétariennes.

L'expérience de cette dernière année m'a persuadé que

pour le moment il n'est plus possible de ramener le parti sur le terrain classique, que l'histoire lui assigne. Il semble que les ouvriers de notre pays attendent que l'expérience se complète entièrement et parcourre toute sa parabole, jusqu'à donner le premier exemple, en pays monarchique, de socialistes acceptant le pouvoir.

Le parti est psychologiquement très disposé à cette exentualité et en principe la grande majorité ne trouverait aucune objection à faire. C'est une opinion répandue parmi de nombreux hommes politiques, même du parti conservateur, du Nord de l'Italie, que cette expérience se fera tout de suite après les futures élections générales. On cite M. Berenini comme celui des socialistes qui est destiné à essayer le premier la croix du pouvoir.

Je fais dépendre de l'issue de cette expérience — pour moi très certaine, — la marche du socialisme italien. Un véritable parti socialiste, à base sincèrement prolétarienne, et à caractère franchement révolutionnaire, nous ne l'aurons en Italie que quand se sera entièrement accomplie l'expérience du socialisme réformiste, qui avec son inévitable faillite aura pour toujours discrédité les hommes, qui maintenant représentent le parti socialiste devant le pays.

Pour atteindre ce résultat il faut que l'extrême gauche touche au pouvoir et s'y corrompe misérablement comme a fait déjà la gauche historique.

Arturo Labriola.

(*Traduit par Ernest Lafont*).

SUISSE

Le Congrès d'Olten

Le Parti socialiste Suisse a tenu son Congrès annuel à Olten, les 3 et 4 octobre 1903. Il n'est pas trop tard pour en signaler repidement ici les délibérations : les enseignements

sont toujours précieux que l'observateur peut tirer, au point de vue des rapports de la démocratie et du socialisme, de ce qui se passe en Suisse. Dans cette Revue (15 mars 1901) notre camarade Otto Lang a indiqué autrefois les difficultés qu'éprouve le socialisme suisse à dégager ses points de vue spécifiques des simples points de vue démocratiques : il n'est pas contestable que notre socialisme est fortement entaché d'idées étrangères et empruntées à la démocratie radicale. Le simple rappel des résultats du Congrès d'Olten en sera une nouvelle preuve.

C'est en 1901 que s'est effectuée la réorganisation du Parti socialiste Suisse. La raison de cette nouvelle organisation a été, on s'en souvient, l'entrée dans ses cadres de l'ancienne et puissante organisation ouvrière du *Grütli*. Jusqu'à ces dernières année, le *Grütli* avait conservé le caractère modéré qu'elle avait eu dès son origine. Cette association, presque exclusivement composée d'ouvriers, était tombée entre les mains des radicaux, qui avaient su en tirer grand profit. L'évolution du *Grütli* ne s'en est pas moins faite dans un sens généralement socialiste : il a d'abord adopté le principe de la socialisation des moyens de production et d'échange, puis il a enfin adhéré au parti socialiste, il y a trois ans. Il a pourtant conservé son autonomie, et si son action se confond avec celle du Parti, son organisation en est restée indépendante, pour son fonctionnement propre.

Le premier Congrès du nouveau Parti socialiste suisse eut lieu, en août 1902, à Wintherthur. Il eut surtout à discuter la question des tarifs douaniers et à préparer le programme du parti. Cette année, à Olten, où le second congrès a été tenu, les points les plus importants de l'ordre du jour étaient la question du militarisme en Suisse et la participation d'un socialiste aux gouvernements bourgeois. Les deux résolutions prises sur ces deux questions montreront les vrais conceptions du socialisme suisse.

La journée du 3 octobre fut consacrée aux affaires de la Société suisse du Grütli. Elle eut à résoudre des difficultés

d'ordre intérieur, qui accusèrent quelques conflits entre des sections locales du parti socialiste et les membres du Grütli.

Le Congrès, tenu dans la journée du 4, eut à entendre, tout d'abord, le rapport de la fraction socialiste du Conseil National, présenté par Greulich. Il y aurait beaucoup à dire sur les actes de cette fraction, et sur la façon dont Greulich a défendu l'indéfendable. Nous nous contenterons de résumer impartialement et objectivement le rapport :

« Greulich plaide les circonstances atténuantes pour l'attitude parfois hésitante de la fraction. L'étude des affaires du ménage fédéral est ardue et difficile, surtout pour des nouveaux venus. La matière à digérer est énorme. Il a fallu aller prudemment pour ne pas faire fausse route. Le sol à Berne est glissant... Beaucoup de choses se passent en dehors du Parlement. Il y a des intérêts privés et des machinations personnelles qui influent sur les discussions et les votes. Il y a des mamelouks à Berne qui suivent le Conseil fédéral les yeux fermés. Souvent on a chargé les députés de faire des interpellations. Mais l'interpellant n'est pas toujours suffisamment armé. La fraction n'a pas voulu refuser de s'associer deux conseillers nationaux isolés qui partagent quelques-unes de ses idées : Scherer-Fullemann et Hoffmann. Les principales questions où les députés socialistes ont pu affirmer leur position ont été : la subvention fédérale au secrétariat ouvrier, l'élection d'un conseiller fédéral, la loi sur la durée du travail du personnel des entreprises de transport, l'interpellation Meister, l'extension de la responsabilité civile des chemins de fer, les lois soumises à la votation populaire du 25 octobre, et enfin le crédit de 21 millions pour de nouveaux canons. La ligne de conduite de la fraction socialiste était : dans toutes les questions ouvrières proprement dites, la fraction doit marcher unie et lutter pour défendre les intérêts de la classe ouvrière; pour les autres questions politiques, telles que le budget, les affaires militaires, etc., il faut laisser un peu d'élasticité aux membres de la fraction, Nous ne voulons pas, dit Greulich, changer les formes démocratiques de la Suisse, mais les modifier dans le

sens socialiste. En cas de guerre, Greulich prendrait le fusil pour défendre le pays et pour empêcher qu'il ne soit mangé par les pays qui nous entourent. C'est pour cela qu'il ne peut voter contre le budget militaire dans son entier. Il se résume en disant que l'indépendance de la fraction a été sauvegardée et que les conseillers nationaux socialistes ont fait leur possible ».

Comme bien on pense, de pareilles façons de concevoir l'action socialiste ont été vertement critiquées. Les délégués de Zürich n'ont pas manqué de faire entendre de vives protestations. Il trouvent que la fraction aurait dû voter contre le crédit pour les nouveaux canons, comme protestation contre l'administration militaire. Après de longues discussions, on adopte enfin le rapport des députés.

Au congrès de Winthérthur, la Commission, qui avait été chargée de la rédaction d'un projet de programme, avait demandé aux délégués de lui accorder un nouveau délai — jusqu'au congrès d'Olten — pour terminer son travail. Cette fois-ci encore, il a fallu prolonger ce délai, tant est difficile de mettre sur pied un programme acceptable par les diverses tendances. Le programme a été renvoyé à la Commission, augmentée de 6 membres, avec mission de le revoir et de le compléter. Dès qu'il sera mis au point, on convoquera un Congrès extraordinaire pour le discuter et l'adopter définitivement.

La question du militarisme en Suisse devait donner lieu à une vive discussion. Les controverses avaient été soulevées depuis quelque temps dans le parti, tant au sujet du vote des députés que du cas du camarade Naine, qui, pour obéir à sa conscience, avait refusé de porter les armes. Nous donnons ici encore objectivemenl le résumé des débats :

Les rapports ont été présentés par deux citoyens-officiers, ce qui a fort surpris une fraction importante des délégués. Le rapporteur allemand, Muller (*Berne*), dit que la question peut être envisagée à deux peints de vue : on peut discuter sur les abus du militarisme ou bien sur la raison d'être de l'armée. Si on veut discuter sur la nécessité ou l'inutilité de

l'armée, il faut alors soumettre à la critique les cas des réfractaires de Genève et le cas Naine. Ce sont des cas de conscience ; si le parti socialiste se déclare solidaire avec les condamnés des tribunaux militaires, il se prononce, selon le rapporteur, contre l'existence de l'armée elle-même. Muller estime que le parti socialiste ne peut et ne doit en prendre la responsabilité. De pareilles démonstrations individuelles lui paraissent imprudentes et dangereuses. Le socialisme doit s'adapter aux institutions existantes et non les détruire ! Contrairement à l'opinion de Sigg (*Zurich*), le rapporteur croit que les ouvriers ont des raisons de vouloir maintenir l'armée : la protection des libertés politiques. Si nous voulons une armée, il faut lui accorder les moyens pour qu'elle puisse remplir son but.

Le rapporteur français *Rapin* (*Lausanne*) dit que le parti socialiste a un programme international auquel il ne peut faillir sans déchoir : la paix universelle, le désarmement des peuples, la suppression du militarisme. D'accord avec leurs frères des autres pays, ils doivent tout faire pour réaliser la fraternité des peuples, basée non sur les canons et les baïonnettes, mais sur la solidarité humaine. Toutefois, dans l'état politique actuel de l'Europe et tenant compte du développement historique de la Suisse, les socialistes peuvent admettre qu'il y ait nécessité d'organiser, d'après le système des milices, une force armée suffisante pour assurer la sécurité du pays et garantir ses institutions démocratiques. Mais l'armée et les dépenses qu'elle entraîne doivent être contenues dans certaines limites : ces limites ont été fortement dépassées. Il convient de donner au peuple suisse l'occasion de se prononcer, de dire à nos colonels : jusque-là, mais pas plus loin ! L'armée suisse doit rester en contact avec le peuple. On doit en bannir tout ce qui singe les armées permanentes. Il ne faut pas que l'armée puisse être employée contre les ouvriers, comme cela a eu lieu à Genève et à Bâle.

De nombreux orateurs ont pris part à la discussion, presque tous dans le sens des idées émises par Rapin avec la chaleur communicative qui le caractérise : nous citerons

entre autres : Sigg (*Zurich*) Beyeler (*Lauzanne*), Moor, Faas (*Berne*), Fürholz, Sigg et Triquet (*Genève*).

Les thèses présentées par les deux orateurs ont été soumises à une Commission qui les a fondues et a présenté les résolutions suivantes :

Les socialistes suisses se déclarent partisans de la paix générale, de l'arbitrage international, du désarmement général et adversaires résolus du militarisme. Ils lutteront pour la transformation complète de la société dans le sens collectiviste et poursuivront cette transformation sans relâche sur le terrain de la lutte de classe. Cependant sous la pression de l'état actuel de la société, le congrès socialiste se plie à la nécessité d'une défense organisée, sous la forme d'une armée de milices. L'organisation, l'instruction et l'équipement des milices suisses devraient être accommodée aux ressources financières de notre pays, d'après les principes suivants :

1. Le budget militaire de la Confédération suisse ne doit pas dépasser, en temps de paix, la somme de 20 millions de francs (*thèse déposée par Rapin au nom des délégués de la Suisse française*).

2. Les dépenses militaires extraordinaires dépassant un million par an, doivent être soumises à la votation populaire (*thèse de Rapin et autres*).

3. Une demande d'initiative sera immédiatement lancée par le parti socialiste suisse pour obtenir la réalisation des desiderata 1 et 2 (*thèse Rapin et autres*).

4. Il ne peut être employé de troupes pour faire un service de police en cas de grève ou de boycottage (*thèse Rapin et autres*).

5. L'instruction doit être réduite à ce qui est strictement nécessaire. L'ensemble de la durée du service doit être réduit et concentré sur les premières années de service (prolongation des écoles de recrues, diminution de la durée des cours de répétition) (*thèse Rapin-Müller*)

6. L'uniforme et l'équipement des officiers doivent être à la charge de la Confédération (*thèse Rapin*).

7. Les officiers, sous-officiers et soldats doivent recevoir la même nourriture (*thèse Rapin-Müller*).

8. Tout ce qui n'a qu'un but de parade doit être supprimé (uniforme, revues) (*thèse Müller-Rapin*).

9. L'Etat devra tenir compte, aux soldats dénués de ressources, des conséquences économiques du service militaire (*thèse Müller-Rapin*).

10. La justice militaire doit être supprimée en temps de paix (*thèse Rapin-Müller*).

11. La direction et le haut commandement de l'armée doivent être confiés à un cadre permanent (le service de l'état-major général et le commandement des divisions seraient confiés à des officiers de carrière) (*thèse Müller*).

12. L'armée tout entière doit être démocratisée. Il faut une organisation militaire qui règle exactement les rapports entre l'Etat et les citoyens. Il faut fixer le maximum des sacrifices exigibles des citoyens.

Tout ce qui n'est pas nécessaire pour le maintien de l'armée populaire capable ou ce qui lui est contraire, l'abus de la puissance conférée à chaque supérieur, les mauvais traitements, au moral comme au physique, à l'égard des soldats, tous les abus résumés dans l'idée du militarisme, seront combattus par le parti socialiste avec tous les moyens que lui donne la Constitution et les lois (*thèse Rapin-Müller*).

Parmi ces résolutions, que le Congrès a adoptées à la presque unanimité, quelques-unes n'en présentent pas moins un caractère très dangereux et dénotent de singulières conceptions. Telle notamment la résolution 11, qui ne tend rien moins qu'à constituer, en Suisse, un embryon d'armée permanente ! Mais toute discussion nous entraînerait trop loin, dans ce rapide compte-rendu.

Le Congrès adopte ensuite deux motions tendant, la première à engager les socialistes à adhérer aux syndicats, la seconde à inviter tous ceux qui ont des mandats législatifs, cantonaux ou municipaux, à faire partie des groupes socialistes et syndicaux de leur domicile.

On sait que nous avons eu, avant la lettre, notre Millerand, dans la personne de l'ex-ministre Thiébaud, dont le récent échec électoral n'est pas oublié. La question de la collaboration des socialistes aux gouvernements bourgeois est-elle aussi, en Suisse, depuis longtemps l'objet de longues controverses. Le Congrès d'Olten a eu à se prononcer sur ce point, après le rapport du camarade Triquet (*Genève*). La résolution qui a été prise est une résolution transactionnelle, *qui permet mais ne conseille pas !* Un courant important s'était cependant formé dans le parti pour dénoncer la duperie de ces combinaisons gouvernementales. Nous ne pouvons mieux résumer les arguments que les protagonistes

de ce mouvement mettaient en avant, qu'en citant les extraits d'un article qu'ils ont publié dans le *Peuple*, de Genève du 22 août 1903. Voici comment ils s'exprimaient, en passant en revue les promesses faites et les résultats obtenus :

« Un socialisme dans un gouvernement bourgeois, disait-on, ne peut être d'aucune utilité pour l'avancement de nos idées et la réalisation de notre programme. Son action sera nulle ou à peu près, d'abord parce qu'il se trouvera en minorité, ensuite parce qu'il sera bien forcé de se renfermer dans ses prérogatives constitutionnelles et de se borner à appliquer des lois faites sans et contre les ouvriers. Bien plus, rendu suspect à ses collègues par son étiquette, il ne pourra que difficilement réaliser de simples améliorations administratives, qui prendront immédiatement aux yeux de gens prévenus des proportions révolutionnaire. *Enfin, sa présence au Conseil d'Etat va forcément émousser notre critique du régime capitaliste et entraver notre propagande.*

« Telle était l'hypothèse! L'expérience de ces six dernières années a fourni malheureusement l'éclatante démonstration de son exactitude. Nous avons vu le Conseil d'Etat, où siégeait un socialiste, ne pas se montrer plus réformateur que s'il avait été purement radical. Quand le représentant ouvrier appuyait, au Grand Conseil, le point de vue socialiste, dans une discussion quelconque, ce n'était guère qu'en sa qualité de député, jamais au nom du Conseil d'État ; d'ailleurs ses collègues ne se gênaient nullement de le combattre énergiquement, sans se soucier de cette fameuse solidarité gouvernementale, qu'ils s'empressaient de lui imposer, dès qu'il s'agissait de défendre les intérêts du capital menacé par les revendications ouvrières. Et c'est en vertu de cette solidarité que nous avons vu le nom d'un socialiste figurer au bas des affiches invitant les milices genevoises à prêter main-forte au capitalisme américain, en vue du rétablissement de l'esclavage de ce côté-ci de l'Atlantique, tandis que la terreur policière régnait en maîtresse!

« Pendant ce temps, le parti socialiste, coupé en deux dès

le début, *voyait ses meilleurs militants, oubliant l'ennemi commun, épuiser leur énergie en luttes contre d'autres militants*. Nos attaques contre les détenteurs du pouvoir, constamment gênées par la crainte d'atteindre un camarade, la propagande paralysée par ces compromissions gouvernementales, laissaient le champ libre aux anarchistes de tout acabit, qui trouvaient dans notre impuissance la justification de leurs théories.

» Voilà le plus clair des bénéfices que nous avons retirés d'avoir un conseiller d'État socialiste. Voulons-nous recommencer l'expérience encore une fois, sans nous soucier des leçons du passé; voulons-nous encore une fois *donner un otage à la majorité radicale pour lui permettre de nous jouer plus à son aise*? »

Malgré l'incontestable portée d'arguments si profondément vrais, le Congrès, sur le rapport de Triquet, permet, en principe, la participation ministérielle. Mais *Kraft* (Zurich), qui appuie cette proposition, fait voter cet amendement qu'il vaut mieux pour le moment que les organisations socialistes concentrent leurs efforts pour augmenter le nombre des représentants ouvriers dans les Conseils législatifs. La proposition ainsi amendée est adoptée.

Enfin, avant de se séparer, le Congrès, sur le rapport de Fürholz, charge le Comité Directeur de faire le nécessaire pour que les socialistes suisses soient représentés au Congrès socialiste international, en 1904, à Amsterdam.

Hermann Forel.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Les Catholiques français et leurs difficultés actuelles, par Léon Chaine (Paris, Storck, 1903). — Ce livre est un document curieux : il est l'œuvre d'un catholique dreyfusiste, membre du *Comité Catholique pour la Défense du Droit*, dont la préoccupation fondamentale fut, selon les termes de ses statuts, au moment de l'Affaire Dreyfus, de « s'appuyer sur les principes de 1789 dont l'application loyale pourra seule, après le triomphe définitif de la Justice et de la Vérité dans la crise actuelle, assurer en France la paix intérieure avec la pleine liberté religieuse. » C'est une concurrence faite par des catholiques libéraux aux protestants ou libre-penseurs de la « Ligue des Droits de l'Homme. » Le fait n'en est que plus intéressant à noter, — la même idéologie pouvant convenir aux uns comme aux autres. — Mais le volume de M. Léon Chaine a un autre intérêt que d'appeler l'attention sur le mouvement dreyfusiste qui se manifeste dans quelques milieux catholiques. Il nous renseigne sur bien des points d'ordre essentiel pour ses coreligionnaires. « L'Affaire Dreyfus, dit-il dans sa préface, a révélé chez un trop grand nombre de catholiques des défaillances multiples de conscience ou d'intellect. » L'auteur critique le militarisme, et déclare : « Il ne faut pas que l'armée soit au dessus de la nation ; et nous entendons nous prévaloir avec un soin jaloux du tutélaire adage des latins : *Cedant arma togae.* » (p. 28). Le nationalisme ne trouve pas en lui un défenseur bien fervent : « Pourquoi ne pas le reconnaître sincèrement : le plus patriote des catholiques, quel que soit son pays, tient infiniment plus à sa qualité de catholique qu'à sa nationalité » (p. 47). Il n'est pas tendre pour la « Ligue des Femmes Françaises », fondée sous la présidence de Madame l'Amirale de Cuverville. Cette ligue agit de telle sorte qu'elle fit élire, déclare l'auteur, ceux qu'elle combattait ! Plus grande sottise de la part d'un parti est difficilement imaginable. A la suite de M. Anatole Leroy-Bearlieu, M. Chaine répudie l'antisémitisme, dans un but d'apaisement social. Non seulement l'auteur reproche à ses coreligionnaires de s'être montrés en masse hostiles à la cause de Dreyfus, et d'avoir fourni le plus gros contingent des troupes militaristes, antisémites et nationalistes, mais

encore il trouve qu'un grand nombre d'entre eux retiennent encore « leurs regards fixés sur les drapeaux exilés de la monarchie » (p. 93). Il se proclame républicain (p. 97). Tout un passage est à citer sur la stupidité des catholiques qui ont accepté les histoires à la Ponson du Terrail, des du Paty de Clam et autres Gribelin, etc.... : « Quand on pense, dit-il (p. 118), que les gens à qui de pareilles niaiseries n'ont pas fait hausser les épaules, sont les mêmes, pour la plupart, que ceux qui ont ajouté foi à la longue fumisterie de Diane Vaughan, aux funambulesques révélations du repenti Léo Taxil, à l'apparition du diable avec ses cornes dans les loges de francs-maçons, il est bien permis de se demander s'il n'y a pas quelques réformes à introduire dans les méthodes d'éducation et d'enseignement qui ont été assez inefficaces pour que des esprits préparés par elles restent à ce point dénués de sens critique et nous offrent un spectacle aussi lamentable et humiliant pour la raison humaine. » Il critique (p. 147) avec sarcasme « certaines dévotions nouvelles ». « Tout le monde, hélas ! a entendu parler de la spécialité de saint Expédit de s'occuper des choses pressées ; ne trouvez-vous pas imbécile cette dévotion fondée sur un mauvais calembour ? » Il dénonce le « honteux marchandage » du culte de Saint-Antoine de Padoue (p. 149). L'auteur déclare (p. 161) que « la défiance instinctive que certains catholiques ont montrée à l'égard de tout progrès scientifique, et l'esprit rétrograde avec lequel ils ont envisagé les découvertes faites dans l'ordre naturel » ne pouvaient que les couvrir de ridicule. Il s'écrie (p. 214) : « Que de gens que l'on appelle catholiques et qui ne sont que d'âpres conservateurs. Beaucoup de ceux-là ne voient dans le clergé pour lequel ils marquent un certain respect qu'une sorte de gendarmerie spirituelle aidant la maréchaussée à garder leurs biens, leurs personnes, leurs vies. » M. Chaine indique, plus loin (p. 231), que ses amis ne doivent pas regarder l'Université comme un ennemi : il y a beaucoup de professeurs catholiques qui y défendent et propagent leur idées. C'est la voie à suivre : les catholiques ne doivent pas déserter l'Université, mais y entrer en bloc (p. 233). L'auteur conclut (p. 348) : « Nous restons convaincu que la doctrine évangélique n'est pas en contradiction avec les vrais prin- ›es de la Révolution française, et ce qu'il y a de légitime dans les vendications de l'esprit moderne n'a rien à craindre de l'Église. » ı le parti clérical suivait les indications de l'auteur, il aurait vite ·iomphé des partis démocratiques. Mais les recommandations très rdies et très habiles de M Léon Chaine seront-elles entendues ? Église a de telles ressources de souplesse qu'on ne peut pas ·nclure à priori que ce soit là une éventualité impossible.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

Socialistische Monatshefte. N° 10.— *A. von Elm*, dans son article: *Le Congrès de la victoire*, se plaint que Bebel ait dit que la victoire du parti était grande et belle, mais qu'elle ne signifiait rien parce que les élus ne valaient rien, que c'étaient des révisionistes qui voulaient trahir le parti du prolétariat au profit des partis réformistes bourgeois. L'auteur s'élève vivement contre des appréciations semblables. Il déplore que le congrès ait perdu la majeure partie de son temps dans des querelles de littérature et fait l'éloge du révisionisme dont les partisans n'ont qu'un seul désir : transformer l'ordre social actuel — *A. Müller* pense que *la résolution 130* (sur la tactique) adoptée par le congrès de Dresde est vraiment loin d'être excellente. Elle n'a nullement éclairci le point en question. Ce n'est qu'un mauvais extrait du programme du parti. Une démarche que l'on condamne d'ailleurs dans les autres cas, devient permise dès que la constitution de l'Empire la prescrit. Cela n'est ni clair ni logique et ce n'est pas le tournoi oratoire soutenu par Bernstein et Kautsky qui a pu dissiper nos incertitudes. — *E. Bernstein* établit un parallèle entre la situation actuelle et celle d'il y a vingt-cinq ans. Il fait un rapprochement curieux entre la loi sur les menées subversives dirigée par Bismarck contre les socialistes et la résolution du congrès de Dresde qui, prise à la lettre, ne tendrait à rien moins que declarer subversives les convictions d'un certain nombre de camarades éprouvés. — *E. David* poursuit la réfutation des critiques de Kautsky adressées à son livre sur la question agraire. — *Conrad Schmidt* analyse et critique l'ouvrage de Schippel sur *la production sucrière et les primes* jusqu'à la convention de Bruxelles de 1902. — De l'avis de *A. Erdmann*, le *centre catholique* a désormais abandonné les principes qui ont fait sa force et son succès pendant cinquante ans ; on ne rencontre plus chez ses membres ni l'ancienne haine de la Prusse, ni l'hostilité envers l'Etat moderne et s'ils combattent encore le libéralisme ce n'est plus par principe, c'est pour les raisons de concurrence politique et économique. Ils sont loyalistes, gouvernementaux et assurent que leur patriotisme n'a plus rien à envier à celui de personne. Aussi le Centre ne gagne-t-il pas de nouveaux partisans. Il ne tardera pas à décliner. — *Robert Schmidt* apprécie le volume publié par la fédération des ouvriers boulangers sous le titre « *la production coopérative du pain.* »

Le Directeur-Gérant : HUBERT LAGARDELLE.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

COLLECTIONS
DU MOUVEMENT SOCIALISTE

CINQ ANNÉES
1899-1903

Prix réduit, *franco* de port, la collectton : 40 francs.

La Guerre
et le
Militarisme

---

138 réponses de MM. Maurice Block, Alfred Fouillée, membres de l'Institut ; Victor Basch, Paul Bureau, Emile Durkheim, H. Hauser, Paul Passy, G. Renaud, Léon de Rosny, E. Castellani, Léon Hennebicq, Emilio de Marchi, Luigi Marino, Charles Richet, Winiarski, A. Zerboglio, professeurs aux Facultés et Universités ; Frédéric Bajer, Gerville Réache, B. di Carneri, Clovis Hugues, Comte Fortunato Marazzi, Édouard Vaillant, Edmond Picard, membres des parlements ; M. Bonomelli, évêque ; Carlo Corsi, F. Abignente, E. Von Egidy, G. Moch, Di Revel, Michel Corday, officiers ou anciens officiers, A. Chirac, Chr. Cornelissen, Jean Grave, Yves Guyot, S. N. Steinmetz, C. N. Starke, S. Merlino, Léon Tolstoï, Alfred Russel Wallace, Louise Michel, Havelock Ellis, Clémence Royer, J. Novicow, E. S. Beesly, Ahmed Riza, J. M. Roberston, G. Sorel, Pompeyo Gener, Édouard Reich, Moritz Adler, économistes, sociologues, scientistes ; Henry Bérenger, Victor Charbonnel, Jean Reibrach, G. Rodenbach, Karl Henckell, Stuart Merrill. G. Trarieux, A. Retté, Walter Crane, Rémy de Courmont, hommes de lettres, artistes ; deux gravures hors texte, etc., etc.

Ce volume, qui constitue un numéro spécial de l'*Humanité Nouvelle*, forme un volume in-8° raisin compact de 280 pages, dont le prix est de **4** francs.

Pour nos lecteurs, le prix de cet ouvrage, pris dans nos bureaux, n'est que de **1** fr. **50**.

SIXIÈME ANNÉE
N° 133

15 Février 1904

LE Mouvement Socialiste

REVUE MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

PARIS
7, Rue Corneille (Odéon)

1904

LE

MOUVEMENT SOCIALISTE

Revue mensuelle internationale

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PARIS — 7, rue Corneille (Odéon) — VIe

LE NUMÉRO

France et Belgique.. **1.20** | Autres pays......... **1.50**

ABONNEMENT

France et Belgique { **Six mois : 6 fr.** **Un an : 12 fr.** | **Autres pays** { **Six mois : 8 fr.** **Un an : 15 fr.**

DIRECTION : **HUBERT LAGARDELLE**

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 à 6.

Secrétariat : **André MORIZET** | Administration : **Jean RIEUX**

Les demandes d'abonnements et de numéros, les mandats, les réclamations, etc., doivent être adressés, sous peine d'occasionner des retards, à l'*Administration*, au nom de *Jean Rieux*.

LA LOI BELGE

SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

I

La Belgique vient, après la plupart des autres pays civilisés, d'instituer une législation sur la réparation des dommages causés par les accidents du travail. Que notre pays arrive ainsi bon dernier, cela ne signifie point que le problème n'y était pas posé ; au contraire, il l'était depuis longtemps, puisque nous sommes une nation éminemment industrielle ; cela signifie seulement que nous sommes gouvernés par le parti clérical, subissant profondément les influences patronales et conservatrices, s'appuyant surtout sur les populations agricoles. Pourtant, depuis la revision constitutionnelle de 1893, ayant étendu les bases du droit électoral, et l'instauration de la représentation proportionnelle, ayant introduit au parlement des députés catholiques venant de la Wallonie industrielle, des tendances démocratiques travaillent ce parti réactionnaire et l'on s'explique ainsi qu'un moment soit enfin arrivé où l'on n'ait pas pu retarder davantage l'examen du problème.

Le projet, qui valait mieux que la loi qui en est issue, est dû à l'initiative de feu M. Nyssens, ancien ministre de l'Industrie et du Travail. Il fut représenté, modifié, aux Chambres par son successeur, M. Surmont de Volsberghe, éfendu par le ministre actuel, M. Francotte, député de ge, et par le rapporteur M. Van Cleemputte, député de d. Je ne pousserai point l'esprit de parti jusqu'à contes- même mettre en doute leur bonne volonté, la sincé-

rité de leur désir d'une solution généreuse, l'importance de leurs études et de leurs travaux, et je leur rends volontiers l'hommage qui leur est dû. Je n'ai à leur reprocher qu'une chose qui ne mérite ni étonnement ni vitupération, car elle est dans la fatalité des événements : c'est de n'avoir pas su, dans l'élaboration de cette loi ouvrière, se dégager des préoccupations capitalistes. Ils ont défendu les intérêts de leurs commettants : la bourgeoisie conservatrice, avec opiniatreté, parfois même avec candeur. Quoi de plus naturel ?

Une loi de ce genre, élaborée par des cléricaux, ne devait être, nécessairement, qu'une transaction entre les diverses poussées qui la rendaient inévitable. D'une part, il n'était pas possible de différer une législation dont nul ne songeait à contester l'évidente urgence et il fallait, au point de vue électoral, donner des preuves de sollicitude ouvrière ; d'autre part, on ne pouvait songer à mettre à contribution le trésor déjà sérieusement obéré, notamment par la loi sur les pensions de vieillesse qui coûte beaucoup plus que ses auteurs ne l'avaient pensé, et l'on devait ménager les intérêts patronaux, tant ceux de la grande industrie dont la puissance financière est redoutable, que ceux de la petite formant cette petite bourgeoisie dont la clientèle électorale est un des principaux soutiens du parti catholique. En vérité, c'était une entreprise extrêmement malaisée, que de concilier toutes ces nécessités contradictoires : donner des indemnités aux ouvriers, et ne pas les faire payer par les patrons ni par les contribuables !

Il restait à les faire payer par les ouvriers. Et c'est à cette solution mirifique qu'on se rallia. Non point aussi brutalement, aussi cyniquement que je viens de l'énoncer, il e à peine besoin de le dire ; on l'a enveloppée de déclaratio fort louables ; on a déclaré que les chefs d'industrie auraie à supporter exclusivement les primes d'assurances, et ce dispositions ont pu faire illusion aux âmes naïves et au



esprits superficiels; mais si on va au fond des choses, on reconnaîtra qu'en dernière analyse, mon appréciation se vérifie: ce sont les ouvriers qui paieront.

Cette loi a donné lieu, à la Chambre, à une discussion extrêmement laborieuse. Le débat eut parfois belle allure, mais il fut si long, si confus, si complexe que les plus déterminés à le suivre et à s'en rendre compte, y renoncèrent. L'opinion demandait une loi sur les accidents du travail; on lui a fait une loi sur les accidents du travail; et elle est satisfaite. Il n'y a probablement pas trois cent personnes en Belgique (sur six millions d'habitants) qui sachent exactement comment on a fait cette loi; et ceux-là ne s'en montrent que médiocrement enthousiastes. Mais les autres (5.999.700 approximativement) approuvent qu'il y ait enfin une loi sur les accidents du travail et sont tentées de trouver que ceux qui réclament encore quelque chose à cet égard, sont vraiment bien difficiles.

Ainsi, la multiplicité même des aspects du problème a aidé le gouvernement clérical à imposer la solution qu'il préconisait. Le public ne s'est point ému; seule la question de l'assurance obligatoire a été discutée avec une certaine passion. Quant au surplus, l'impression dominante a été: certes, ce n'est pas parfait; mais enfin, on peut toujours essayer; on verra, plus tard...

Nous avons retrouvé cette idée au Sénat. Il semble bien que les pères conscrits aient été presque unanimes pour trouver la loi incohérente, excessive ou insuffisante, peu satisfaisante pour le droit, le bon sens ou l'équité, mais la combinaison leur parut, en somme, vu le temps, si favorable aux grands intérêts conservateurs qu'ils ont mission de ...ndre, que, sous prétexte d'urgence, ils se décidèrent à ...ériner le projet tel quel, sans amendements. Après cette ...rmination, ils discutèrent quand même, pour le plaisir; ... parlementarisme nous a habitués à de telles extrava-

gances que ces verbalités sans conséquence possible n'ont point paru si ridicules !

Bref, la loi a paru au *Moniteur* dans les derniers jours de 1903. Le gouvernement doit prendre les divers arrêtés royaux d'application (et ce ne sera pas une petite affaire) dans le délai d'un an. La loi entrera alors en vigueur après un nouveau délai de six mois. C'est donc vers la fin de 1905 qu'on pourra la juger sur ses premiers résultats. A cette date, les élections législatives auront eu lieu dans la partie industrielle du pays, et les candidats cléricaux auront pu annoncer que leur ministère avait magnifiquement réalisé une réforme urgente et essentielle. Tout cela n'est pas trop mal arrangé, comme on voit.

II

La loi nouvelle ressemble assez fortement à la loi française, mais elle en diffère sur quelques points.

Parmi les diverses solutions proposées pour résoudre la question, le gouvernement en a choisi une qui, si elle était appliquée loyalement et intégralement, me paraîtrait parfaitement acceptable. L'idée-mère de la loi est une conception de classe, chose singulière de la part de gens qui nient avec autant d'aveugle entêtement cette lutte des classes que nous, socialistes, signalons comme l'un des facteurs principaux de l'évolution économique.

La voici : Les accidents sont une suite fatale des exploitations industrielles. La prévoyance du patron, la prudence de l'ouvrier peuvent, dans une certaine mesure, en réduire le nombre, mais jamais les éviter entièrement. Quand ils sont fortuits, il est juste que les deux parties intéressées prennent également leur part. Quand ils ne le sont pas, sont le produit de la collaboration des négligences des uns des autres. Sans doute, ces négligences peuvent être tı

inégales. Mais cette proportionnalité des fautes réciproques peut être malaisée à établir. On arrivera donc à une justice approximative en faisant peser sur les deux parties une responsabilité égale, en disant que dans les conséquences d'accidents, l'ouvrier supportera la moitié, et pourra réclamer l'autre à son patron.

Assurément, il y aura des cas où, en justice absolue, une réparation de 50 0/0 sera trop faible. Mais il y en aura aussi où elle sera trop forte. Si l'on envisage les individus isolément, ce ne sera point l'équité idéale. Mais, dans l'ensemble, à les prendre en bloc, il ne paraît pas inadmissible de dire que la classe patronale d'une part, la classe ouvrière d'autre part, en se partageant également les suites dommageables de ces événements malheureux, soient, l'une ou l'autre, victimes d'un traitement injuste.

Telle est la conception qui a inspiré le projet de loi. Je tiens sur ce point primordial à citer le texte même de l'exposé des motifs :

En somme, le système du projet de loi consiste à considérer en bloc le nombre des accidents possibles, — tant ceux qui arrivent par la faute de l'une ou l'autre des deux parties que ceux dont la cause est inconnue ou réside dans le cas fortuit, — et à répartir à forfait entre les chefs d'industrie, d'une part, et les ouvriers, d'autre part, les conséquences dommageables résultant pour ceux-ci de ces événements malheureux

La division du risque est conforme à la justice. Le risque accident pèse, en effet, sur le contrat du travail et sur les deux parties, patron et ouvrier, qui concourent à son exécution. Quelle que soit l'industrie exercée, qu'elle mette en œuvre un outillage mécanique puissant ou des engins primitifs, le patron tout seul ne peut pas plus créer la sécurité que l'ouvrier tout seul.

ne considère point cette conception comme devant être oussée *à priori*. Elle pouvait servir de base à une législon nouvelle, plus équitable que celle du Code civil, et conforme aux sentiments de solidarité qui groupent de en jour les intérêts sociaux, identiques ou connexes.

Mais il était indispensable de maintenir ce principe dans le seul domaine où il est nécessaire et, dans ce domaine-là, de lui faire produire sans réserve ni atténuation, tous ses effets.

Je m'explique. Si l'on peut admettre, pour tous les accidents dûs à une cause fortuite ou inconnue, ou résultant en quelque sorte des conditions mêmes de l'industrie, l'hypothèse qu'ils doivent être attribués à une négligence commune du patron et de l'ouvrier, il est absolument inutile de recourir à cette hypothèse, lorsque les circonstances démontrent manifestement qu'elle n'est point la vérité. C'est une solution conforme à l'humanité, et un grand progrès sur la législation actuelle, que d'assurer à la victime d'un risque professionnel une réparation de moitié ; mais c'est une solution manifestement inique, et un recul sur la situation présente, que n'assurer que cette moitié à la victime d'une faute patronale démontrée. Or, c'est ce que fait la loi nouvelle : elle supprime le recours basé sur l'article 1382 du Code civil, même lorsque l'ouvrier peut prouver que le dommage qu'il subit est le résultat de la faute évidente et exclusive du maître.

D'autre part, là où l'on admet le principe nouveau, il faut l'appliquer franchement, sans réticence, en ses conséquences entières. Or, nous verrons, en entrant dans les détails de la loi, que les influences capitalistes que subit le ministère conservateur ont réussi à obtenir toutes sortes d'atténuations de l'idée fondamentale, atténuations ayant toutes, il est à peine besoin de le dire, pour conséquence de diminuer, au détriment de la classe ouvrière, les charges de la classe industrielle. De telle sorte qu'à force de rogner la part du pauvre de rétrécir la portée de la loi, de l'assouplir aux exigences patronales, je crains bien que cette législation sociale n'ait de démocratique que l'apparence.

On a beaucoup parlé à cette occasion, de droit ancien et



de droit nouveau. Reconnaître à l'ouvrier victime d'un accident le droit inconditionné à une réparation est, en fait, un principe nouveau, et on a pu saluer son triomphe avec des accents d'allégresse. Mais il faut constater aussi que le gouvernement et le rapporteur se sont constamment défendus d'une pareille audace : ils se sont efforcés de démontrer que la réparation forfaitaire était simplement un développement, une conséquence de droit civil, et que l'indemnisation était de moitié parce que, selon les statistiques et l'article 1382 du Code Napoléon, elle devait être de moitié. Ces démonstrations ont été pénibles et peu convaincantes : telles des précautions oratoires pour ne pas paraître concéder quelque chose aux idées socialistes. Et on les oublie pour ne retenir que le fait, en son évidence et en son importance : tout accident donnera droit à indemnité.

Seulement cette indemnité ne sera jamais que d'une partie du dommage. Et cette quotité sera invariable, quelques soient les mérites ou les démérites des intéressés. L'ouvrier blessé recevra 50 0/0 du dommage matériel seulement, car le dommage moral reste sans aucune réparation, que l'accident soit le résultat de son imprudence, d'un cas fortuit ou de la négligence du patron. La notion de faute disparaît totalement. En dehors des allocations prévues, le patron n'encourt plus de responsabilité civile. Il comprend, dans ses frais généraux, la prime d'assurance à payer à une compagnie et c'est tout. Cette prime, il ne peut pas la retenir sur les salaires, mais rien ne lui défend de diminuer les salaires, d'autant. De telle sorte qu'on peut prédire que, sauf dans les industries où les ouvriers seront suffisamment ...nisés pour contraindre le maître à prélever cette prime ...les bénéfices, il est certain que les salaires seront abais... ou tout au moins ne seront pas augmentés, dans une ...portion correspondante. Les ouvriers valides paieront ... par l'intermédiaire illusoire et coûteux des patrons et

des compagnies d'assurances, les indemnités dues aux ouvriers blessés.

Quant aux chefs d'industrie, ils sont allégés d'un fardeau très lourd. Quand leur incurie causait des catastrophes, on leur faisait des « procès irritants ». Le mot, délicieux comme revélateur d'une psychologie, était dans l'exposé des motifs ; et parfois les tribunaux les condamnaient à des dommages-intérêts considérables, plus irritants encore, et les obligeaient ainsi à adopter toutes sortes de perfectionnements techniques désagréablement onéreux. Finies maintenant, toutes ces vexations : le blessé n'aura plus le droit de se plaindre. On a même été jusqu'à lui refuser le droit de se constituer partie civile au procès correctionnel, si le Parquet croyait devoir poursuivre.

Cette quiétude très appréciable pour les routines et les égoïsmes capitalistes, la loi nouvelle la garantit aux chefs d'industrie. Et cela a suffi pour déterminer leur adhésion au projet.

III

Il est complètement impossible, on le comprendra, de faire ici un exposé complet de la législation nouvelle, et encore plus impossible d'en faire la critique.

Résumer les grandes lignes de la discussion sera peut-être le meilleur mode de renseignement.

1. *Travailleurs auxquels s'applique la loi.* — L'amendement le plus général était celui de M. Beauduin, député libéral. Il proposait d'appliquer la loi à tous les ouvriers, domestiques, préposés de tout genre, apprentis même non salariés, commis ou employés exposés aux mêmes risques. L'amendement fut rejeté par 72 voix contre 51.

Le gouvernement préféra faire, dans l'article 2, une longue énumération des entreprises assujetties.

L'extension à l'agriculture fut longuement discutée. De

députés de droite présentèrent des amendements dans ce sens, qu'ils abandonnèrent et qui furent repris sans succès par la gauche socialiste. La Chambre finit par limiter l'application à l'agriculture dans les entreprises occupant habituellement trois ouvriers au moins.

Notons que la loi s'appliquera aux étrangers. Le projet du gouvernement les excluait; ce fut sur l'insistance de la gauche socialiste que la Chambre se décida à consacrer un régime plus généreux. Souhaitons voir la France républicaine nous imiter sur ce point!

2. *Accidents auxquels s'applique la loi.* — Dans son projet primitif, le gouvernement proposait d'exclure de l'application de la loi tous les accidents n'entrainant pas une incapacité de travail de quinze jours; de toute façon, l'indemnité ne devait courir qu'à dater du quinzième jour. Cette disposition ayant été fort critiquée, le gouvernement ramena à huit jours le délai de carence.

Malgré une vive opposition, le délai de carence fut maintenu par la Chambre, qui décida, contrairement à l'avis du ministère, que pour les accidents dont les conséquences s'étendraient au-delà de huit jours, l'indemnité serait payée dès le premier jour.

Cette double disposition constitue la combinaison la plus détestable. Il va de soi que dans ces conditions, tous les accidents entraînant une incapacité de quatre à sept jours, empêcheront l'ouvrier de retourner au travail avant le neuvième jour, puisqu'il ne sera indemnisé que dans ce cas. Le délai de carence, ainsi compris, est une invention malheureuse.

[...]s maladies professionnelles restent exclues de la législ[...]on nouvelle. Certains députés firent, en vain, effort pour [...]assimiler aux accidents proprement dits, puisque les vic[...]s de l'une ou de l'autre catégorie sont des victimes du [...]ue professionnel, également dignes de compassion. On

se déclara très sympathique à leurs amendements qu'on écarta, comme hors cadre, et on promit vaguement de légiférer sur ce point, plus tard...

3. *Les indemnités en cas de vie.* — Sous le régime du Code civil, les indemnités allouées à une personne victime d'accident comprenaient trois groupes principaux : *a*) le dommage moral ; *b*) le dommage matériel ; *c*) les frais et débours occasionnés par l'accident.

a) *Le dommage moral* a été complètement écarté. L'ouvrier victime d'un accident n'aura droit à aucune réparation du chef de ses souffrances physiques et morales.

b) Quant au *dommage matériel*, diverses quotités : 75 0/0, 66 0/0, 60 0/0 furent proposées et repoussées, le gouvernement ayant formellement déclaré que l'industrie nationale ne pouvait pas supporter des indemnités supérieures à 50 0/0.

L'ouvrier blessé touchera donc une indemnité égale à la moitié de sa dépréciation.

c) Quant aux *frais et débours occasionnés par l'accident*, le projet primitif du gouvernement les avait totalement omis. Cette lacune fut partiellement réparée par l'allocation des frais médicaux et pharmaceutiques, à la suite d'amendements présentés par la gauche socialiste.

Toutefois, la majorité crut devoir les limiter à ceux qui seraient faits dans les six mois suivant l'accident.

Des amendements de la gauche socialiste, proposant de laisser à l'ouvrier le libre choix du médecin et du pharmacien, furent repoussés par assis et levé, dans la séance du 4 juin 1903, certains libéraux votant avec la droite.

Enfin, les frais d'hospitalisation qui avaient été mis à charge du patron, dans la dernière séance, furent définitivement laissés à charge de l'ouvrier ou des communes, lors d second vote.

4. *Indemnités en cas de mort.* — Elles comprennent d'abord les frais funéraires. Ils ont été fixés à 50 francs.

Elles comprennent ensuite des rentes aux ayants droit de la victime. Le citoyen Denis avait présenté un système complexe distribuant les rentes pour une valeur variable, selon les cas et la situation plus ou moins intéressante des parents laissés par la victime. L'ensemble des rentes ne pouvait dépasser 60 0/0 du salaire. Le système a été rejeté.

Et la Chambre a adopté un calcul basé sur l'âge et le salaire (celui-ci compté pour ses ayants droit à concurrence de 30 0/0) de la victime.

Le capital ainsi déterminé est attribué au conjoint non divorcé ni séparé de corps, aux enfants légitimes, aux enfants naturels reconnus avant l'accident, pour autant que les uns et les autres n'aient pas seize ans, — ce, sans conditions, — et aux ascendants, petits enfants âgés de moins de seize ans, frères et sœurs âgés de moins de seize ans, à la condition que la victime fut leur soutien. Le gouvernement voulait en outre, subordonner le droit des proches à la condition qu'ils fussent dans le besoin ; cette restriction a été — heureusement — repoussée.

5. *Salaire de base.* — Le salaire servant de base aux calculs indiqués ci-dessus s'entend de la moyenne du salaire annuel divisé par 365. L'allocation quotidienne sera donc, en réalité, toujours inférieure à la demi-journée.

Ce salaire annuel est nécessairement très variable. Il sera fixé par le juge entre le minimum de 365 francs (prévu seulement pour les apprentis non salariés et les jeunes ou-
rs, ce qui semble faire admettre que pour les adultes, il
rrait même descendre encore plus bas), et le maximum
2.400 francs.

tte détermination d'un *maximum* a paru injuste ; il y a
let des ouvriers qui gagnent un salaire supérieur. Elle

a néanmoins été adoptée par la Chambre, malgré les protestations socialistes.

Quant aux *jeunes ouvriers*, il est absolument inique, en cas d'incapacité permanente, d'évaluer un dommage qui doit durer toute la vie, d'après le faible salaire gagné au moment de l'accident.

Sur ce point, la loi nouvelle constitue un recul manifeste sur les principes admis par nos cours et tribunaux.

6. *L'assurance.* — L'assurance obligatoire fut l'une des questions qui dominèrent le débat. Son importance est, en effet, capitale. Les indemnités étant allouées sous forme de rentes, il fallait que les victimes d'accidents eussent la certitude de les toucher régulièrement et ne fussent point exposées à se trouver. à un moment donné, en face d'un patron insolvable.

Le citoyen Hector Denis avait présenté un système complet, inspiré de l'admirable législation allemande. La Chambre n'en voulut point, mais elle fit meilleur accueil à une proposition de M. Verhagen, député démocrate chrétien de Gand, qui consacrait l'obligation de l'assurance. Cette proposition n'échoua que par parité de voix, 63 contre 63 et 3 abstentions.

Le gouvernement n'ayant pas voulu se rallier à l'assurance obligatoire pour ne pas mécontenter une clientèle électorale de petits patrons hostiles à cette réforme, et désireux, d'autre part, d'assurer aux ouvriers victimes d'accidents une réparation certaine, a imaginé un système comprenant la substitution au patron d'assureurs agréés et la création d'une caisse de garantie. Ces propositions ont donné lieu à d'intéressants débats.

M. Helleputte, un autre député démocrate chrétien proposa de restreindre l'agréation aux seules mutualités, à l'exclusion des Compagnies d'assurances à primes fixes. Cette proposition rallia d'abord une forte majorité (71 contre 50)

A la suite de ce vote, les industriels restaient libres de s'assurer à des compagnies à primes, mais c'était à leurs risques et périls et sans pouvoir substituer leur assureur à leurs engagements. Ils n'étaient pas assurés dans les conditions de la loi. Avaient-ils à participer au fonds de garantie ?

Le projet primitif du gouvernement ne dispensait de la contribution au fonds de garantie que les industriels légalement assurés.

Après le vote que nous venons de rappeler, l'on vit M. de Smet de Naeyer, ministre des finances, abandonner ce projet primitif et se rallier à un amendement de M. Trasenter, député libéral de Liège, ayant pour but d'imposer la cotisation au fonds de garantie à tous les industriels assujettis à la loi. Cet amendement fut repoussé par 84 voix contre 26, dans la séance du 19 juin 1903.

La combinaison de ces votes eut pour résultat de rendre très critique le sort des compagnies d'assurances à primes fixes. L'industriel avait, en effet, pour substituer son assureur à ses obligations et pour échapper à la cotisation au fonds de garantie, tout intérêt à s'assurer à une caisse commune, soit à une mutualité professionnelle (par exemple : Caisse de prévoyance des ouvriers mineurs), soit à la Mutualité nationale que constituerait l'organisme à établir par la Caisse d'Epargne et de Retraite. L'importance de cette solution était extrême au point de vue démocratique, puisque la mutualité étant la seule forme propre à fournir l'assurance au prix de revient, sans esprit de lucre et de spéculation, les charges de l'industrie devaient être ainsi réduites au minim, résultat considérable même pour les ouvriers, étant né que tout excès de charges industrielles se répercute lement sur les salaires.

s intérêts capitalistes menacés firent une campagne spérée. Et l'on vit, lors du vote en seconde lecture, de

singuliers revirements. Dans la séance du 15 juillet 1903, la Chambre décida de rétablir les sociétés d'assurances à primes fixes, à côté des mutualités !

7. *La responsabilité des fautes.* — La question de savoir s'il fallait maintenir dans la législation nouvelle, la notion de la responsabilité des fautes commises soit par le patron ou ses préposés, soit par la victime, a donné lieu à de remarquables discours.

Sauf quelques résistances doctrinaires (amendements Devigne, Tonnelier), la Chambre s'est trouvée à peu près unanime pour admettre qu'on ne pouvait refuser à la victime d'un accident les réparations prévues par la loi sous prétexte d'imprudence commise par elle. La couverture de la faute lourde de la victime parait un principe désormais hors de contestation.

Il n'en est pas de même de la couverture de la faute ourde du patron. Les situations sont, en effet, bien différentes. Le défaut de précaution, est dans l'industrie, presque fatal pour celui qui exécute le travail ; il ne l'est pas, il ne doit pas l'être pour celui qui le dirige. L'ouvrier a le plus grand intérêt qu'on puisse avoir : la crainte de la souffrance, de l'infirmité ou de la mort, à éviter un accident ; le patron n'en a aucun, sa prime d'assurance devant être payée dans tous les cas ; bien plus, les mesures de sécurité étant toujours dispendieuses, il a souvent un intérêt direct à ne pas prendre les dispositions propres à éviter l'accident.

On peut concevoir, sans doute, la couverture de la faute lourde du patron dans un système complet d'assurance obligatoire nationalisée, combiné avec une réglementation minutieuse et sévère et un service d'inspection bien organisé Mais nous sommes loin d'une pareille sauvegarde des existences ouvrières ! C'est pourquoi il a paru nécessaire, sur tout en présence des faibles réparations garanties par le projet, de conserver la responsabilité intégrale du patron,

en cas de faute. Tel a été le vœu de toutes les associations ouvrières consultées. C'est pour répondre à ce vœu et afin de ne pas atténuer considérablement la prévention des accidents, que nous proposâmes de maintenir la responsabilité intégrale du patron, en cas de faute motivant une poursuite de la part du Procureur du Roi. Cet amendement, conçu comme suit : « Lorsque des poursuites seront exercées devant le tribunal correctionnel à raison d'un accident, la victime ou ses ayants droit conservent le droit de se joindre au ministère public et de réclamer, conformément au droit commun, la réparation intégrale du dommage causé », fut repoussé par la Chambre dans la séance du 24 juin 1903, par 76 voix contre 26 et 13 abstentions.

8. *La juridiction.* — Le gouvernement se flattait de diminuer le nombre des procès d'accidents. Quelle illusion! Sans doute, on ne discutera plus sur la faute. Mais on discutera sur la question de savoir si l'accident est relatif ou non au travail, sur celle de savoir si l'on n'est pas dans un des cas d'exclusion, nombreux et mal définis, qu'établit la loi ; on discutera sur les chiffres du salaire moyen ou des indemnités, sur le degré d'invalidité, sur le mode de dévolution. Il faudra un bon juriste pour se retrouver au milieu des complications de la loi ; un bon comptable pour calculer les moyennes et les rentes ; un bon médecin pour évaluer les degrés d'invalidité. Les contestations seront extrêmement nombreuses et d'une solution délicate.

La loi nouvelle en confie l'appréciation au juge de paix. Il est permis de se demander si c'est un progrès. La juridiction de paix est très à la mode depuis quelque temps d—s notre monde parlementaire. On a confié à ces magis-s la protection de l'enfance et la suppression du vaga-dage ; on veut leur confier l'examen des petits litiges ımerciaux, des infractions forestières, etc., tout cela dans lésir de justice plus simple et plus rapide. Fort bien,

mais qui ne voit que, si l'on inscrit pareille surcharge aux rôles des justices de paix, celles-ci vont se trouver encombrées et que l'arriéré, le fâcheux arriéré qui ralentit l'œuvre des cours et des tribunaux, va produire là, comme ailleurs, ses déplorables effets. De plus, pour les procès qui naîtront des accidents du travail, les juges de paix ont-ils bien, tous, la compétence et l'indépendance qu'il faudrait? C'est encore une question.

Il n'est donc pas certain qu'on arrivera à la rapidité souhaitée. Arrivera-t-on du moins à la justice moins coûteuse? Le projet exempte du timbre et de l'enregistrement les actes de juridiction volontaire et gracieuse, ainsi que les certificats à produire aux caisses d'assurance. Ce n'est qu'une demi-mesure, un quart de mesure à peine. Sous la loi nouvelle comme jadis, la victime d'accident devra commencer par solliciter le bénéfice de l'assistance judiciaire. Pourquoi, puisque la nature même de la contestation révèle l'indigence, ne pas lui accorder d'emblée, dans la loi, le Pro Deo? Pourquoi ne point assimiler tout au moins ces procédures à celles qui se font devant les Conseils de Prud'hommes (art. 122 de la loi du 31 juillet 1889)?

Les procès d'accidents seront donc tout à fait transformés : ils seront beaucoup plus nombreux, mais aussi beaucoup moins importants. Et il est à craindre pour la classe ouvrière que, pour ces discussions, la partie ne soit point égale entre elle et les industriels. En effet, ceux-ci seront représentés par des agents des mutualités patronales ou des compagnies d'assurances qui, habitués à ces règlements, acquerront rapidement une autorité, une compétence et une habileté redoutables. Devant eux, l'ouvrier, sera isolé, perdu, ignorant, incapable de se défendre.

Espérons que les associations ouvrières comprendront l'urgente nécessité de créer des secrétariats permanents sérieux et compétents pour renseigner et assister leurs mem-

bres et tirer de la loi le maximum d'effet utile. Ce fut, en Allemagne, l'une des principales raisons d'être, de ces organismes (1).

La Chambre, suivant le gouvernement, a repoussé toutes les propositions de juridiction arbitrale.

IV

Le vote sur l'ensemble eut lieu le 16 juillet 1903. La loi fut adoptée par 71 voix (cléricales) contre 57 abstentions (libérales, socialistes, démo-chrétiennes). Le citoyen Hector Denis, dont l'infatigable intervention, tant dans les travaux préparatoires de la section centrale et de la commission que dans la discussion publique, fit l'admiration même de ses adversaires, fut chargé par les députés socialistes de motiver leur vote sur l'ensemble de la loi. Il s'exprima comme suit :

J'ai pour mission d'expliquer l'abstention de la gauche socialiste dans ce vote. Les concessions faites au droit social nouveau et la consécration du principe d'une réparation partielle des accidents du travail, nous interdisent de voter contre le projet ; mais les raisons les plus impérieuses nous empêchent de donner un vote favorable au projet : la limitation injustifiée du bénéfice de la législation réparatrice à une partie de la classe ouvrière, alors qu'elle devrait, dès à présent, s'étendre non seulement aussi loin que le contrat de travail et embrasser l'industrie, l'agriculture, le commerce, mais même au louage de service et bénéficier aux serviteurs et domestiques ; le taux insuffisant des indemnités en général, et la conception vicieuse du risque professionnel qui fait naître les plus redoutables obstacles à l'amélioration du régime forfaitaire et à l'élévation des indemnités ; le maintien du délai de carence, la suppression des frais d'hospitalisation, le calcul des rentes à l'âge de la victime, qui consacre les plus poignantes inégalités ; le mode de réalisation d'un système incohérent, alors que les projets eux-mêmes présentaient les éléments d'un sys-
e remarquable qui eût constitué la synthèse des œuvres de
'emagne et de l'Autriche, réunies dans les deux formes de

) Je renvoie sur ce point à l'étude d'ANDRÉ MORIZET : *Les secré-ats ouvriers en Allemagne*, Paris (1903. Editions du *Mouve-t socialiste*.)

mutualité : les caisses de prévoyance corporatives, en tant que la loi du grand nombre s'y applique, la caisse centrale groupant tout le reste des associés d'après l'identité de leurs risques : l'introduction abusive des sociétés à primes fixes dans une organisation d'où l'esprit de lucre devait être irrévocablement banni, les charges qui en résulteront et qui pèseront sur l'industrie et sur le travail et pourront rendre désormais, par la reconnaissance des droits acquis, la transformation rationnelle du système impossable ; la substitution laborieuse et imparfaite d'un fonds obligatoire de garantie à l'assurance mutuelle obligatoire dans ses formes normales ; le sacrifice de ce système organique qui eût à la fois pesé le moins lourdement sur l'industrie nationale et permis d'élever au plus haut le taux de ces réparations, qui eût rapproché le plus étroitement le capital et le travail dans l'organisation de la prévention des accidents et dans la constitution de la juridiction, l'infériorité comparative du système de la réparation des accidents du travail en Belgique devant les grandes nations continentales, alors que les retards de cette législation n'eussent eu d'excuse légitime que dans l'adoption des conceptions les plus parfaites auxquelles l'expérience des peuples a abouti... tous ces graves motifs nous déterminent à nous abstenir.

V

Telle est cette loi nouvelle, en ses grandes lignes ; nous avons fait tout l'effort possible pour l'améliorer. Peut-être qu'en l'ardeur du combat, elle nous parut pire qu'elle ne l'est réellement. Je souhaite pour la classe ouvrière que nos appréhensions soient vaines.

Attendons, pour un jugement définitif, la péremptoire leçon des faits. Mais ce n'est à coup sûr pas prophétiser à la légère que de déclarer que les forces contradictoires qui se sont heurtées dans l'élaboration de la loi, continueront leur conflit lors de son application.

La loi fût-elle excellente, le prolétariat aurait tort de penser que dès que son droit est consacré, il n'est plus en péril. Les lois ne sont jamais que ce que les hommes en font. Si la classe ouvrière s'endort dans la satisfaction d'une illusoire conquête, si elle abandonne sa destinée à un parlement, à des juges ou à des fonctionnaires, elle se reverra



bientôt rechargée des chaînes qu'elle croyait avoir brisées ; et elle n'arrivera à son émancipation totale qu'en se montrant sans cesse plus vigilante. Chaque concession de la bourgeoisie doit redoubler son ardeur ; chaque « réforme » faire augmenter ses exigences ; chaque pas en avant accroître son énergie, sa clairvoyance de ses intérêts et de sa mission : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ! »

Jules DESTRÉE (1).
Député de Charleroi.

) Notre collaborateur Destrée a publié à la Coopérative d'Edi-ı socialiste GERMINAL, 35, rue des Sables à Bruxelles, deux :hures de propagande à 10 centimes :
La loi sur les accidents du travail, exposé et critique, 1902.
. *La loi sur les accidents du travail, texte et votes des dè-*
ᵢₛ 1903. (N. D. L. R.)

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La lutte entre la Russie et le Japon à propos de la Chine du Nord a une analogie surprenante avec celle de la Russie au sujet de la Turquie, qui se traîne déjà depuis deux cents ans. Les raisons sont de même nature : 1° l'incapacité de la Chine et de la Turquie, de supprimer une vieille organisation sociale et d'en adopter une, semblable au type européen ; 2° le désir de la Russie de se frayer un passage à travers les mers et l'opposition de quelques grandes puissances à ce projet russe. En extrême-Orient, il s'agit pour la Russie d'avoir le passage libre par le golfe du Petschili et le détroit de Corée ; en Orient, par la mer Noire et le détroit des Dardanelles. La Russie trouve son adversaire en Orient dans la Turquie même et dans quelques grandes puissances européennes ; en Extrême-Orient, ce sont le Japon, l'Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique et éventuellement la Chine, qui enrayent l'extension de la Russie.

Il y a surtout le Japon qui, au cours de ces trente dernières années, a subi un développement diamétralement opposé à celui de la Russie. Le Japon a aboli, en 1868, le féodalisme et a fondé l'Etat national ; la monarchie absolue a été supprimée en 1889, pour faire place à un gouvernement constitutionnel, qui a ouvert la voie à un développement libéral. Pendant la même période, la Russie écartait toutes les mesures libérales prises vers l'année 1860 et s'est appropriée, vers 1880, la vieille politique russe, pour devenir, en 1890, une force asiatique culturale et politique.

Le grand objectif diplomatique, qui caractérise depuis deux cents ans la politique étrangère de la Russie, est bien connue : « La Russie a besoin d'eau ». C'est Pierre-le-Grand

qui l'a formulé, et il a aussi montré le chemin à suivre. Il s'est jeté sur la Turquie, pour obtenir l'accès de la mer Noire; il a ruiné la Suède, pour dominer sur la mer Orientale ; et, pour une futilité, il a déclaré la guerre à la Perse pour lui enlever la mer Caspienne. La direction était donnée. Elle forme l'axe autour duquel la diplomatie russe a évolué. Son action s'étendait de Pétersbourg au Bosphore et du Bosphore au golfe du Petschili. La désillusion de la Russie dans la campagne orientale de 1877-1878 peut être considérée comme une des raisons de cette orientation. Mais elle ne saurait être considérée comme la cause principale. Les événements de la politique mondiale ne s'accomplissent pas machinalement. D'ailleurs, cette évolution n'est pas un phénomène isolé. Vers le milieu du XIXe siècle, de grands changements se sont produits dans les pays limitrophes du Grand Océan. La Chine était troublée par un grand soulèvement intérieur, qui se concentra dans la révolution nationale des *Taïpings*. Vers la même époque, les Etats-Unis cherchèrent à atteindre en Asie orientale ; l'Angleterre et la France assaillirent la Chine ; la Russie se fixa à l'Amour (1858) ; le Japon commença à opérer une transformation de son organisation sociale. Cette complexité dans les événements amena ce résultat : le commerce mondial subit une déviation considérable vers le Grand Océan, qui réveilla les peuples de l'Asie orientale et attira sur ces pays l'attention des puissances européennes. La raison de cette déviation se retrouve dans l'extension du commerce anglais et dans les découvertes d'or en Californie, ainsi que dans l'évolution de l'industrie aux Etats-Unis. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis ont pénétré dans ;ie orientale, engagée depuis, de plus en plus, dans la itique mondiale.

'n avril 1895, quand la Chine eut été vaincue par le Japon, .ut céder la Corée et l'île de Liaotung avec Port-Arthur, ussie, soutenue par la France et l'Allemagne, intervint



dans le conflit asiatique et força le Japon à abandonner le continent. Les trois puissances européennes excusèrent leur intervention en déclarant qu'elles avaient voulu sauvegarder l'intégrité de la Chine. Au lieu du Japon, la Russie se fixa en Chine, tandis quelle accordait au gouvernement chinois un prêt de 400 millions de francs, par l'intermédiaire de la banque russo-chinoise récemment fondée. Cette somme devait servir à la Chine pour payer l'indemnité de guerre au Japon. La banque est devenue depuis l'instrument impérialiste le plus actif de la Russie en Chine. Ses fonctionnaires sont des agents russes, qui lient la Chine septentionale à la Russie, tant au point de vue politique que commercial.

En décembre 1896, la Russie a conclu avec la Chine un traité, d'après lequel le chemin de fer sibérien pouvait construire un embranchement dans la Mandchourie jusqu'à la côte. Il va de soi que la Russie a usé largement de ce droit et s'est en quelque sorte fixée en Mandchourie. Un an après, commença le partage de la Chine. A la suite de la mort de deux missionnaires allemands, la baie de Kiaoutschaou fut occupée, le 14 novembre 1897, par les troupes maritimes allemandes. Le sang des martyrs chrétiens devint la semence de l'impérialisme. Le 18 décembre 1897, la Russie assiégeait Port-Arthur. En janvier 1898, l'Allemagne obtint Kiaoutschaou pour quatre-ving-dix-neuf ans. Le 3 mars 1898, la Russie obtint Port-Arthur et Talienwan (connue aujourd'hui sous le nom russe de Dalny) pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Le 4 avril 1898, l'Angleterre occupait Weïhaïweï. La France exerçait son influence dans le sud de la Chine, Ces exploits augmentèrent la haine des Chinois envers les Européens, et provoquèrent au printemps de 1900 le soulèvement des Boxers, les éléments les plus disciplinés et les plus patriotiques de la Chine du Nord, et, en particulier, de la province de Tschili, où se trouve Péking.

Le siège de Péking offrit l'occasion à la Russie d'occuper complètement la Mandchourie et de protéger la culture chrétienne contre les Chinois, tandis qu'elle accomplissait la noyade en masse de Chinois sans défense : hommes, femmes et enfants à Blagowestschenk et le massacre d'Aigun.

Les grandes puissances européennes, les Etats-Unis et le Japon envoyèrent des expéditions militaires au Tschili pour réprimer le soulèvement et rétablir la paix dans la province. Le premier protocole de paix fut signé fin décembre 1900, le définitif en août 1901, à la suite duquel les puissances devaient retirer leurs troupes. La Russie seule resta en Mandchourie et dépêcha aux autorités chinoises deux traités, d'après lesquels elle déclarait posséder Moukden et Nioutschwang et rester dans ce pays, jusqu'à ce que la paix y fut rétablie. Nous sommes en 1904, et la Russie est loin de quitter la Mandchourie !

L'expédition russe dans l'Asie orientale a été faite pour se créer des ports militaires et commerciaux. Port-Arthur est un des meilleurs ports militaires du monde et domine l'accès à Péking. Mais Port-Arthur est sous la domination de la presqu'île coréenne. La Corée, en possession d'une grande force maritime, est une menace pour Port-Arthur. Si la Russie veut maintenant se rendre maîtresse de la Mandchourie et du Tschili, elle doit conquérir la Corée et occuper ses côtes. Cette conquête enraye la marche ascendante du Japon.

La Corée a été conquise trois fois par le Japon : deux fois pendant ces vingt dernières années. Le 18 avril 1885, les ...ndes puissances européennes ont reconnu le traité sino-...onais, d'après lequel la Corée était placée sous la suze-...eté du Japon. Quand la Chine résilia plus tard le traité ...nvoyant des troupes en Corée, pour empêcher l'exécu-...des réformes établies par le Japon, il s'en suivit une

guerre qui dura depuis octobre 1894 jusqu'au 17 avril 1895 (paix de Simonoseki) et qui se termina par une victoire éclatante du Japon. Le Japon avait conquis la Corée et la presqu'île de Liaotung avec Port-Arthur et Talienwan (Dalny). La Russie, la France et l'Allemagne intervinrent au nom de l'intégrité de la Chine et forcèrent le Japon, le 5 mai 1895, à quitter le continent asiatique. Le Japon est, au point de vue économique, le premier intéressé à la Corée. La navigation dans les ports coréens est absolument japonaise. Plusieurs millions de Japonais sont intéressés dans des entreprises économiques en Corée. Le domaine le plus proche pour l'imigration de la population japonaise, qui prend une rapide extension, c'est la Corée.

La souveraineté économique du Japon en Corée a d'ailleurs été reconnue dans trois traités, signés par la Russie et le Japon, pendant ces sept dernières années. A côté de ces trois contrats, le Japon a conclu avec la Corée des traités qui accordent, au point de vue commercial, les mêmes droits aux Japonais et aux Coréens. En même temps que cette extension économique du Japon en Corée, se produit l'influence culturale ou la japonisation de la Chine. Des écrivains, des professeurs et des officiers japonais répandent les idées japonaises en Extrême-Orient; de jeunes Chinois et Chinoises fréquentent les écoles et universités japonaises. La pénétration des idées japonaises en Chine se manifeste déjà par une réforme des examens des fonctionnaires chinois : au lieu de Themata, qui étaient purement littéraires et reposaient sur la connaissance de beaucoup de mots, on demande à présent des rédactions qui exigent une profonde connaissance de la situation politique, économique et juridique. L'accès du droit pour le peuple du Japon en 1899 a produit une impression importante sur les gouvernements chinois. Il va de soi que les puissances de l'Occident s'efforcent d'enrayer l'influence japonaise en Chine. Mais ce

n'est pas seulement cette activité culturale qui a provoqué l'hostilité de la Russie envers le Japon ; elle a été causée par la menace des droits qu'a le Japon sur la Corée, laquelle est indispensable pour protéger Port-Arthur et pour créer pour la Russie la ligne de relation avec le Grand Océan. Le Japon a demandé encore que la Mandchourie soit abandonnée par la Russie. La proposition de laisser à la Russie la Mandchourie et au Japon la Corée est inexécutable. Si la Russie continue à occuper la Mandchourie, elle doit également s'emparer de la Corée. La Russie peut-elle agir autrement, après avoir dépensé un demi-milliard de roubles pour la ligne sibérienne et un nombre énorme de millions de roubles pour les expéditions et entreprises mandchouriennes, et après avoir, depuis quinze ans, concentré sa politique sur l'Asie orientale ? D'un autre côté, le Japon veut vivre et s'étendre, et ne peut pas laisser entraver son développement national sans opposer une défense extrême. Le Japon est donc un obstacle pour la Russie, et réciproquement la Russie pour le Japon.

Le conflit asiatique ne se borne néanmoins pas aux deux puissances directement intéressées. L'Angleterre, les Etats-Unis et la France, mêmes, dans un certain sens, toutes les puissances commerciales y sont mêlées.

L'Angleterre qui, dans toute sa politique asiatique, du Bosphore jusque par delà les mers, de la Perse, de l'Afghanistan, du Thibet jusqu'au golfe du Petschili, a comme adversaire la Russie, a été alliée au Japon depuis le commencement de l'année 1902.

'introduction et le plus important paragraphe du traité ,lo-japonais, signé le 30 janvier 1902, disent : « Les deux ıvernements émettant le vœu de maintenir le *statu quo* .a paix générale en Orient, ainsi que l'intégrité de la Chine 'e la Corée, ont convenu ce que suit : ..... « 3. Quand une

puissance quelconque s'unira avec les ennemis d'un des alliés, l'autre partie lui viendra en aide pour mener avec lui la guerre ». Peu après la signature de ce contrat, l'alliance franco-russe s'étendit à l'Asie orientale. Il existe aussi un traité anglo-allemand du 16 octobre 1900, dont le deuxième paragraphe dit : « Les deux gouvernements..... dirigeront leur politique de façon que la situation territoriale de l'empire chinois ne subisse aucune diminution ».

En septembre 1899, M. Hay, le secretaire d'Etat à Washington, chargeait les ambassadeurs américains en Europe, d'obtenir des puissances à peu près la déclaration suivante : « 1° Quelles ne nuiraient pas à toutes les autres puissances dans leurs droits, dans leurs possessions chinoises et dans les sphères où elles exercent une influence quelconque; 2° Que les marchandises importées en Extrême-Orient seraient soumises aux tarifs douaniers de la Chine; 3° Q'uelles n'exigeraient pas pour les navires des autres pays des droits plus élevés, et pour les marchandises des autres pays, des prix de transport sur les cbemins de fer plus considérables que pour leurs propres marchandises ». A la fin de mars 1900, M. Hay avait obtenu des réponses favorables de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et de la Russie.

L'industrie russe ne peut vivre sans les droits prohibitifs de douane. Ses représentants poussent, en conséquence, le gouvernement à déclarer la Mandchourie domaine économique russe. Si la Russie n'avait affaire qu'avec le Japon, la Mandchourie aurait déjà été annexée. Derrière le Japon se trouve l'Angleterre et les Etats-Unis qui, néanmoins, resteront neutres quand éclatera la guerre russo-japonaise, mai se mêleront d'autant mieux aux débats quand il s'agira de conclure la paix. Le Japon ne peut avoir qu'à soutenir une longue et désastreuse campagne. La guerre épuisera tellement la Russie qu'elle ne sera plus capable de tirer profit

de la victoire. La décision incombera à l'Angleterre et aux Etats-Unis, donc précisément aux puissances qui sont les ennemis de la Russie.

M. Beer.

(Traduit par A. D.)

La Crise de la Pensée Catholique

La condamnation par Rome de l'abbé Loisy met en pleine lumière cette crise de la pensée catholique, dont naguère Sorel nous parlait dans la *Revue de métaphysique et de morale* (1). L'article a paru ensuite, en brochure (2), précédé d'une courte introduction, où Sorel regrettait de n'avoir pu compléter son étude en montrant les raisons du développement parallèle du catholicisme, du capitalisme et de la démocratie et quelles conséquences entrainait pour le socialisme contemporain sa participation à la lutte actuelle contre les congrégations. Nous le regrettons plus encore; mais nous espérons ne devoir rien perdre pour avoir attendu.

Il semble qu'on pourrait distinguer dans le catholicisme actuel trois tendances principales. Il y a d'abord les traditionnalistes, les théologiens, qui s'en tiennent, plus ou moins, à la philosophie scolastique; c'est l'intellectualisme catholique, très opposé à tout fidéisme, à tout esprit de doute, où puisse sombrer la foi en la vérité, en la raison; c'est au nom de ce rationalisme que Léon XIII, et, après lui, Mgr. Turinaz (3), ont lancé l'anathème contre Kant, et recommandé de s'en tenir plus que jamais au thomisme; et c'est cette tendance qui vient de triompher par la condamnation de l'abbé Loisy.

Il y a ensuite les catholiques sociaux, chez qui se marque l'influence de Laménnais; peu préoccupés de théologie, rassurés s'il n'y a pas contradiction violente entre les dogme

(1) Septembre 1902.
(2) Jacques, éditeur.
(3) « Les périls de la foi et la discipline dans l'Eglise d France à l'heure présente ». (Roger et Chernovitz, éditeurs).

et leur «socialisme», ils s'autorisent volontiers, philosophiquement, de ce même Kant que Léon XIII et Mgr. Turinaz réprouvent si catégoriquement; le scepticisme kantien leur paraît propre à ruiner la science et à fonder sur ses ruines l'édifice de la foi; la certitude scientifique étant ébranlée, l'Eglise apparaît surtout comme un gouvernement, le plus parfait des gouvernements, le plus capable de maintenir l'unité et la cohésion sociales; c'est pour des raisons politiques que M. Brunetière, par exemple, déclare le catholicisme supérieur au protestantisme. Sorel remarque que Mgr. Turinaz, muet sur l'apologétique de M. Brunetière, réserve toute sa sévérité à MM. Blondel et Fonsegrive, qui représentent ce que nous appellerons, à côté du courant intellectualiste et du courant social, le courant mystique. Il est assez naturel: on laisse faire les catholiques sociaux; ils concilient à l'Eglise le mauvais esprit d'un siècle dont ils flattent les tendances et parlent le langage; ils ne sont pas dangereux; ce sont des sentinelles un peu avancées, qu'on peut facilement ramener à la raison; eux seuls peuvent rallier la bourgeoisie actuelle, sceptique, blasée, n'ayant plus assez de courage pour chercher la certitude, mais encore assez d'instinct de conservation pour se raccrocher à qui lui offre le salut; bourgeoise qui se refait catholique par peur du socialisme, par lassitude d'elle-même, et pour qui les émotions morales, les œuvres de solidarité sociale, sont un sport ayant l'avantage sur les autres sports de lui donner, au prix d'un effort minime, l'illusion de la grandeur et de la bonté; bien différente de cette bourgeoisie du XVIe et du XVIIe siècles, incarnée surtout dans les parlementaires, à qui il fallait ce catholicisme sévère, [...]lure presque protestante, rude aux jésuites, que fut [...]ansénisme; ou cette philosophie très volontaire et très [...]ellectualiste, que formula Descartes; ou tout au moins [...]atholicisme très juridique, que fut le gallicanisme;

quand elle ne donnait pas, franchement, dans cette forme austère et âpre entre toutes du protestantisme, que fut le calvinisme.

Les catholiques sociaux qui s'adaptent à la bourgeoisie contemporaine, si sceptique, si veule, et qui essaient de rallier une partie du peuple ouvrier et paysan, ne paraissent donc pas très dangereux à l'Eglise traditionnelle ; bien plus inquiétants semblent les mystiques, qui se réclament d'une philosophie anti-intellectualiste, pour qui les états profonds de la conscience constituent la base d'une métaphysique, dépassant tout ensemble et le relativisme kantien et l'ancien dogmatisme. Pour ces mystiques, l'Eglise doit se placer au-dessus des choses d'Etat et de droit qui concernent la raison laïque ; le surnaturel, la vie intérieure et vraiment religieuse, seuls la regardent ; il n'y a pas d'économie sociale chrétienne. Ces catholiques mystiques furent dreyfusards ; leurs tendances sont bien marquées dans le curieux livre de M. Chaine *Les catholiques français et leurs difficultés actuelles*. On comprend qu'ils paraissent aux théologiens beaucoup plus dangereux que les catholiques sociaux ; ils renversent la tradition philosophique ; leurs tendances sont bien plus révolutionnaires ; l'Eglise, avec eux, cesserait d'être un gouvernement au sens temporel du mot, ce à quoi les soi-disant démocrates chrétiens, comme les théologiens intellectualistes, tiennent avant tout ; ils versèrent dans le dreyfusisme, ce dont les démocrates chrétiens se sont bien gardés, trop férus de raison d'Etat, et d'ailleurs trop opportunistes, pour ne pas faire plier le droit devant la politique. Théologiens et catholiques sociaux peuvent donc s'entendre ; mais non théologiens et mystiques ; c'est cependant grâce à ceux-ci que le catholicisme pourra, selon Sorel, vaincre la crise qu'il traverse.

Telles sont les trois tendances que l'on pourrait discerne dans le catholicisme contemporain. Elles ne sont peut-êtr

pas, d'ailleurs, spéciales au catholicisme. On pourrait les discerner aussi dans le socialisme actuel. Nous avons nos dogmatiques et nos intellectualistes ; l'opportunisme de nos républicains socialistes n'a rien à envier à celui des catholiques sociaux ; et ne sommes-nous pas un peu des « mystiques», nous qui voulons que le mouvement ouvrier reste un devenir autonome et original, ne se subordonnant ni à la puissance traditionnelle de l'Etat ni à la direction intellectuelle de n'importe quels clercs laïques ? S'il y a une crise de la pensée catholique, il y a aussi une crise de la pensée socialiste, qui tient peut-être aux mêmes oppositions de tendances. La vérité, c'est qu'il y a une crise générale de la pensée moderne, dont ces deux crises ne sont que les aspects particuliers. Et quelles en sont les causes ? Sorel en distingue trois principales. Selon lui, l'esprit de doute a envahi le monde moderne parce qu'il y a eu une triple faillite : faillite de la science, faillite de la démocratie, faillite du droit. On sait comment la science était devenue une religion, dans le seconde moitié du XIXe siècle ; il suffit de lire l'*Avenir de la Science* de Renan pour se rendre compte de la foi frénétique, avec laquelle, il y a quelque cinquante ans, on croyait à la science. On sait aussi combien parmi nous, un certain dogmatisme pseudo-marxiste s'était accrédité ; Marx avait découvert la formule immuable du devenir social, la Vérité sociale ; le socialisme se transformait en une théologie marxiste. Cette religion de la science n'est plus maintenant qu'un souvenir ; tous les dogmatismes ont fait faillite ; M. Brunetière s'est constitué le syndic de la faillite du dernier d'entre eux, le dogmatisme ...ntifique. Et l'on est tombé dans un scepticisme empiri... universel ; on vit au jour le jour, sans principes, sans ..., au petit bonheur ; on est opportuniste jusque dans la ... des os ; Léon XIII a été le grand pape opportuniste

et diplomate ; Jaurès a dissipé la rigueur marxiste primitive dans l'acrobatie de l'opportunisme socialiste actuel.

La démocratie n'a pas fait moins faillite que la science. Les hommes de 1848 nous paraissent aujourd'hui d'une candeur extraordinaire ; nous ne comprenons plus cet idéalisme démocratique, cette foi dans les vertus du suffrage universel et du parlementarisme, qui les animaient ; nous sommes devenus aussi sceptiques sur le terrain politique que sur le terrain philosophique ; le suffrage universel et le parlementarisme continuent à fonctionner, mais comme des machines remontées une fois pour toutes, et qui marchent par vitesse acquise ; les luttes héroïques des partis, chacun se figurant incarner la vérité sociale, ont fait place à la vulgaire cuisine électorale ; le parlementarisme a dégénéré en une pure diplomatie.

Il y a enfin une décadence profonde de l'esprit juridique ; l'affaire Dreyfus, qui avait semblé un réveil de cet esprit, s'est terminée platement par l'amnistie ; on a transigé ; la justice a fait place à la clémence. Les partis ne se tourmentent guère du droit ; parmi les socialistes, comme parmi les catholiques, il n'y a qu'une petite minorité qui se tienne sur le terrain juridique ; le reste n'a souci que des intérêts politiques. Voyez cette affaire Delsor ; les nationalistes ont voulu exploiter politiquement un pseudo-réveil des vieux sentiments, autrefois si vivaces, que la question de l'Alsace-Lorraine met en jeu : principe des nationalités, respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, fidélité inébranlable aux provinces perdues ; mais tout cela est bien mort, et les nationalistes seraient plus sincères et moins maladroits, qu'ils n'arriveraient pas davantage à secouer l'apathie du pays ; le pacifisme a noyé toute idée guerrière ; le sentimentalisme humanitaire a brisé tout instinct belliqueux ; tout le monde veut la paix avec l'entêtement veule, la passivité peureuse et béate du « bon bourgeois dans sa maison ».

Idéalisme scientifique, idéalisme démocratique, idéalisme juridique, tout a sombré ; tout ce qui tendait les énergies, haussait les cœurs, faisait les caractères durs et forts, s'est évanoui ; nous sommes maintenant des dispersés, des agités, mous, incertains, recroquevillés dans la jouissance éphémère et plate, parlant du progrès et de l'avenir par routine, ou voulant faire revivre le passé par un snobisme d'impuissants en prurit d'héroïsme à vide ; un ennui morne, un scepticisme sans grandeur, nous dominent, coupés de sursauts romantiques vers la Justice ou la Patrie. Dans la vase contemporaine, tout glisse, s'embourbe, s'épuise en efforts, en spasmes stériles : comment le sentiment juridique y pousserait-il de fortes racines ?

Pour sortir de cet état, ce qu'il faudrait, c'est un renouvellement et comme un rafraîchissement de la matière religieuse et sociale, un retour à la réalité, recouverte par trop de symboles, de dogmatismes et de théories. Nous sommes à la fin d'une Renaissance, comme dit M. Hauriou (1); l'abstraction sociale, avec l'Etat envahissant tout, s'est développée dans des proportions formidables ; et si, « tandis que l'ancienne philosophie, écrit Sorel, partait de ce qu'il y a de plus général, de l'unité, de ce qui est aussi peu humain que possible, la nouvelle doit partir de ce qu'il y a de plus profond dans les sentiments, de ce qui est surtout individuel, de ce qui n'est pas encore socialisé dans l'homme », de même la politique nouvelle, au lieu de partir de l'Etat, ce monstre d'abstraction, cette Unité-Entité, doit partir de la vie sociale dans ce qu'elle a de plus concret, l'atelier, que Proudhon appelait une force collective, et dont la vie syndicale est [...]médiate expression. Ainsi pourrait se résoudre la crise [...]liste, comme la crise religieuse, par un retour à la réa[...] virginalement ressaisie.

[...] Voir sa *Science Sociale traditionnelle* (Larose, éditeur).

Il ne s'agit pas de retomber, par dessous le concept, à la spontanéité sensible, il s'agit de transcender le concept ; la philosophie de M. Bergson, qui pourrait être, selon Sorel, l'initiateur laïque d'une rénovation métaphysique et religieuse, n'est pas une rechute au dilettantisme littéraire d'une vie impressionniste, sans aucune consistance scientifique ; la philosophie doit, au contraire, s'appuyer sur la science et reprendre contact avec elle ; la science est l'infrastructure de la philosophie, comme l'économie l'est du droit et de l'Etat ; mais la philosophie doit dépasser la science par un effort *sui generis*. De même, politiquement, il ne s'agit pas de retomber dans le particularisme féodal ; l'Etat moderne s'est élevé sur ses ruines, et ce fut une libération ; mais il s'agit de transcender l'Etat, si j'ose ainsi parler, et de dégager, de délivrer la société étouffée sous lui. Les théories, les systèmes et les dogmes ne sont que des abris provisoires, sous le couvert desquels la vie, éternellement jeune, travaille ; il arrive un moment où ces abris sont des prisons ; c'est à ce point critique, il me semble, qu'est arrivée la vie moderne.

Qu'elle renverse donc sa prison, qu'elle s'élance dehors, impétueuse, avec des créations nouvelles !

Edouard BERTH.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

LE MOIS PARLEMENTAIRE

LA CHAMBRE

Le renouvellement du bureau. — La session ordinaire s'est ouverte, comme le veut la Constitution, le second mardi de l'année, le 12 janvier.

M. Bourgeois ayant déclaré se retirer, il a fallu trouver un président de la Chambre. M. Doumer s'offrait, M. Etienne également, quand l'éternelle candidature de M. Brisson fut mise en avant. M. Doumer, voyant ses chances diminuer, se désista — honneur aux anciens ! — pour faire pièce à son concurrent Etienne, qui ne put faire autrement que de se retirer aussi.

M. Brisson a été élu par 257 voix contre 219, données à un obscur méliniste, M. Bertrand, sur 536 votants. M. Brisson avait deux voix de plus que la majorité absolue. Une trentaine de droitiers s'étaient abstenus. C'est donc à la bêtise de ses adversaires, peu habitués à l'opposition, et au manque de flair de M. Ribot qui, au dernier moment, se ..ra de la lutte, que l' « austère Brisson » doit de n'avoir — une fois de plus — été candidat malheureux.

... élection des vice-présidents a été signalée par l'échec ...andidat « socialiste ». Quelques radicaux, sans doute ...és de voir M. Jaurès jouer le rôle de « ministre sans

portefeuille », excédés de se voir concurrencer par les « socialistes » dans les faveurs gouvernementales, présentaient M. Dubief. Un troisième larron, M. Gerville-Réache, s'est glissé entre les deux candidats. Les trois autres vice-présidents, MM. Etienne, Lockroy et Guillain ont été réélus.

A la suite de cette élection, le « groupe radical-socialiste » s'est scindé. Sur les 120 membres qu'il comptait, une centaine ont formé un nouveau groupe, la « gauche radicale-socialiste », duquel sont évincés tous ceux qui n'adhèrent pas expressément à la politique du Bloc.

Et ce n'est pas une maigre consolation pour M. Jaurès que d'avoir, fut-ce par un échec personnel, cimenté de nouveau le « Bloc » et consolidé le cabinet.

Du vaste programme de réformes démocratiques que le vice-président de la Chambre annonçait pendant les grandes vacances dernières (en janvier, la loi militaire ; en février, les retraites ouvrières, etc.) il n'est, bien entendu, pas plus question que par le passé.

Une seule discussion importante est venue jusqu'ici devant la Chambre : le rachat des chemins de fer.

Le rachat des chemins de fer. — Une semaine a été employée (1) à cette discussion.

Il aurait pu en sortir quelque résultat utile, ou tout au moins quelque indication. Plusieurs députés, M. Bourrat tout particulièrement, se sont spécialisés dans cette question. Des rapports volumineux, des discours documentés, ont éveillé l'attention de la Chambre. Le ministère Combes en prenant le pouvoir, n'a pu se dispenser d'insérer dans r

(1) Séances des 18, 19, 21, 25 et 26 janvier.

déclaration la promesse d'étudier les moyens à employer pour arriver au rachat des chemins de fer. Et l'an dernier, à la suite d'un discours de M. Bourrat, greffé sur la discussion du budget, suivant l'expression de M. Merlou, rapporteur général, « comme une orchidée capiteuse », la Chambre avait voté ce rachat en principe.

On pouvait donc espérer que cette première des « grandes réformes démocratiques » annoncées aboutirait, d'autant que les propositions mises à l'ordre du jour, se limitaient aux réseaux de l'Ouest et du Midi.

Pendant huit jours, les spécialistes, M. Bourrat et M. Klotz, rapporteur, en particulier, ont essayé de faire adopter par la Chambre le rachat de ces deux réseaux. MM. Plichon, Beauregard et d'autres ont défendu les intérêts des compagnies. M. Rouvier, avec son talent ordinaire, a violemment combattu le rachat au nom des finances de l'Etat ; à tel point que M. Pelletan, qui fit jadis contre les compagnies de violents articles, s'est plaint dit-on, du langage de son collègue, et que M. Combes a du désavouer M. Rouvier, qui n'avait pas porté la parole au nom du Gouvernement.

C'est M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, qui a donné l'avis du cabinet. Et il a réduit le débat à une simple discussion d'affaires, en préconisant le rachat de *quelques lignes* de l'Ouest, dont l'incorporation au réseau de l'Etat est nécessaire pour le rendre plus homogène et permettre une meilleure exploitation.

Pour éviter un vote malheureux et confus, M. Doumer a demandé à la Chambre de renvoyer toutes les propositions à la Commission des crédits, qu'il préside, en attendant la .tion des négociations engagées par le ministre des tra-x publics.

insi s'est terminé, en queue de poisson, ce grand débat. ɴ'en reste que quelques discours, dont aucun n'a d'ail-

leurs été prononcé par des socialistes, qui ont omis de donner leur avis (1).

Les interpellations. — Deux vendredis ont été marqués par des discussions notables :

L'interpellation Breton-Bagnol et celle de Coutant sur *les resultats de l'enquête relative à l'envahissement de la Bourse du Travail* (15 janvier), étaient la suite de l'interpellation de décembre sur les mêmes évènements.

Les orateurs ont retracé de nouveau les assommades policières préméditées par le préfet de police, et le guet-apens organisé par lui. Sembat, dans un discours superbe, a montré comment la police parisienne a pris tout doucement l'habitude, chaquefois qu'elle a affaire aux syndicats ou aux groupes socialistes, de remplacer les mesures d'ordre légales prescrites par loi sur les attroupements (sommations, roulements de tambours), par la loi du bon plaisir, par les mesures les plus brutales et les plus inutilement provocatrices.

Il a montré comment ce traitement « de faveur », réservé aux socialistes, est le résultat d'une haine politique dont les agents sont les instruments automatiques et inconscients, et réclamé pour les militants des organisations ouvrières les droits qui appartiennent à tous les citoyens :

Ils demandent l'égalité. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Ils demandent à ne pas être en quelque sorte sous la surveillance de la haute ni de la basse police. Ils ont le droit de vivre, d'exercer leurs droits de citoyens. Nous avons tous le droit de circuler dans la rue, de faire des réunions, des conférences. (*Exclamations au centre et à droite.*) Nous demandon

(1) La question du rachat des chemins de fer sera dans cett. revue l'objet d'un examen.

(N. D. L. R.)

pour eux le traitement qu'on accorde à tous, aux socialistes, aux nationalistes, aux francs-maçons et aux cléricaux. (*Bruit sur les mêmes bancs. — Très bien! très bien! à l'extrême gauche et à gauche.*) Ils se contenteraient parfaitement, messieurs, de l'indulgence que la police vous témoigne!

On a essayé à plusieurs reprises d'exciter l'animadversion des hommes politiques contre la Bourse du travail! On a même essayé devant la justice de les poursuivre sous cette inculpation nouvelle : (1) «... coupables de préconiser l'action directe. » Tout récemment encore des commissaires de police, des juges, disaient à des jeunes gens arrêtés : « Vous avez entendu prêcher l'action directe à la Bourse du travail, n'est-ce pas? L'action directe, c'est de casser des carreaux, c'est de mettre le feu, c'est de jeter des pierres dans des vitres ? »

Les syndiqués, quand ils eurent connaissance de ces propos, furent stupéfaits. Ils répondirent : « L'action directe? Mais c'est tout simplement de grouper les travailleurs en syndicats et en fédérations ouvrières pour arriver ainsi — au lieu de tout attendre de l'Etat, de la Chambre, au lieu de tendre perpétuellement sa casquette au Parlement pour qu'il y jette dédaigneusement un sou de temps en temps — à ce que les travailleurs se groupent, se concertent. »

Entente des travailleurs entre eux, action directe sur le patronat, pression sur le législateur pour l'obliger, quand son intervention est nécessaire, à s'occuper des ouvriers, voilà leur idée. Avant tout, revendiquer le droit pour les travailleurs de faire librement en France ce qu'ils font en Angleterre, (*Applaudissements à l'extrême gauche*), ce qu'ils font en Amérique, dans des pays qui sont vraiment des pays libres, (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême gauche*), dans des pays qui n'ont pas de la liberté seulement la simple étiquette. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La réponse de M. Combes a été des plus piteuses. Après avoir fait connaître les résultats de son enquête, il a carrément désavoué M. Lépine, tout en refusant de le révoquer.

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par lui, a été voté par 369 voix contre 126 (2).

Pendant les vacances du nouvel an, Bousquet, Linon, ...usoleil et Laporte ont été arrêtés sans motif, et presque aus... relâchés.

Pour : Millerand. *Contre* : Les deux groupes.

Le groupe révolutionnaire a déposé alors le projet de résolution suivant :

La Chambre invite le Gouvernement à imposer aux agents chargés de maintenir l'ordre, le respect des lois existantes sur les attroupements, et des garanties qu'elles assurent aux citoyens.

La Chambre a adopté celui que présentaient MM. Deville et Maujan, par 295 voix contre 234 (1) :

La Chambre, confiante dans le Gouvernement, prenant acte de ses déclarations et repoussant toute adjonction, passe à l'ordre du jour.

— Diverses interpellations nationalistes sur l'*expulsion de l'abbé Delsor* ont occupé la séance du 22 janvier.

On sait qu'il s'agissait d'une manifestation électorale organisée à Lunéville contre la municipalité républicaine, en vue des prochaines élections, avec le concours d'un député catholique alsacien.

MM. Corrard des Essarts, Grosjean, Ferri de Ludre et quelques autres patriotes ont battu le rappel sur le dos de l'abbé. M. Delsor, de Molsheim (Alsace... ou Allemagne) était, d'après les nationalistes, un « protestataire ». Ils reprochaient au gouvernement d'avoir, en l'expulsant comme « sujet allemand », accepté les faits accomplis, méconnu « le mystère de l'âme alsacienne », oublié « nos plus chères espérances », « la plaie saignante que nous portons au flanc », et diverses autres choses.

M. Combes n'a pas eu de mal à démontrer que ce protestataire n'était pas un protestataire, mais tout simplement un

(1) *Contre*: Sembat.
Abstention : Les autres membres du groupe révolutionnaire, ainsi que Meslier et Piger.
Pour : Le groupe parlementaire.

catholique; qu'il avait injurié avec une impartialité parfaite et selon les instants, gouvernants français et gouvernants allemands, suivant l'intérêt de sa seule véritable patrie : Rome ; et qu'il avait, en l'expulsant, accompli une simple opération de police, comme tous les gouvernements en accomplissent vis-à-vis de leurs adversaires.

Il appartenait au groupe socialiste-révolutionnaire de porter la question sur son terrain véritable, en combattant au nom de la liberté de pensée et de la liberté de réunion, le principe même des expulsions. C'est Constans qui a parlé au nom du groupe. Il a énuméré les diverses expulsions dont les derniers ministères se sont rendus coupables, et dont socialistes ou libertaires ont presque toujours fait les frais : Bebel et Bueb sous M. Méline, Kropotkine sous M. Bourgeois, Popof sous M. Ribot, Morgari sous M. Waldeck, sans compter tant d'autres moins connus :

Nous venons protester contre toutes les expulsions (*Très bien, très bien, à l'extrême gauche*) que les gouvernements ne se gênent pas pour décider chaque fois qu'un homme appartenant à une autre nationalité que la nôtre vient en France, s'il est soupçonné d'avoir des idées contraires au gouvernement du moment (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême-gauche*).

Cette attitude générale procède d'ailleurs de l'enseignement public même qui est donné à nos enfants, à qui l'on explique que tous les hommes qui ne sont pas nés à l'intérieur de nos frontières sont des ennemis, des sauvages, contre lesquels nous devons toujours être prêts à l'attaque.

Donc, l'attitude gouvernementale de la bourgeoisie en général ne doit pas nous surprendre, mais nous avons bien le droit de tirer la philosophie de l'interpellation d'aujourd'hui et de dire que le patriotisme de certains n'a pas toujours été aussi attentif, qu'il a été souvent pris en défaut, et, par conséquent, nous ne ons pas leur savoir gré aujourd'hui de leur protestation conune expulsion particulière. (*Applaudissements à l'extrême che*).

omme sanction au débat, le groupe révolutionnaire pré-ait l'ordre du jour suivant :

La Chambre, réprouvant toute expulsion par voie administrative, invite le gouvernement à demander aux Chambres l'abrogation de l'art. 7 de la loi du 3 décembre 1849 (sur les expulsions).

Le vote a eu lieu sur l'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, qui a été adopté par 295 voix contre 243 (1).

LE SÉNAT

La suppression des bureaux de placement. — Lorsque la Chambre a, d'aventure, voté quelque réforme acceptable par la classe ouvrière, le Sénat est là pour l'arrêter ; ceci est une vérité élémentaire bien connue. J'ai dit le mois dernier, comment il avait repoussé l'extension de la juridiction prud'hommale. Il a rejeté, ce mois-ci, la proposition de suppression des bureaux de placement payants ; ou du moins, il l'a tellement émasculée qu'elle est devenue inacceptable.

Cette proposition n'est pas toute nouvelle ; il y a quelques années qu'elle se promène de l'une à l'autre assemblée. Son titre complet est des plus suggestifs :

...Proposition de loi, adoptée le 9 avril 1897 par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat le 18 février 1898, modifiée par la Chambre des députés le 29 novembre 1900, modifiée de nouveau par le Sénat le 30 janvier 1902 et adoptée en dernier lieu avec des dispositions conciliantes et à la presque unanimité le 3 novembre 1903 par la Chambre des députés.

J'ai rendu compte ici de la discussion de 1900 à la Chambre (2), et du dernier débat provoqué en novembre 1903 par

---

(1) *Contre* : Allard, Constans, Dejeante, Delory, Semba Thivrier, Vaillant. Walter, ainsi que Meslier et Piger.
Abstention : Bouveri, Chauvière, Coutant, Dufour, ainsi qu Bénézech et Veber.
Pour : Les autres membres du groupe parlementaire.
(2) Le *Mouvement Socialiste* du 1er mai 1901 : La *Suppressio des Bureaux de Placement et l'Evolution syndicale.*

la campagne de la Fédération des Bourses (1). On se souvient que la Chambre, renonçant à la suppression sans indemnité précédemment votée, par concession pour le Sénat, avait adopté la suppression obligatoire avec indemnité, par 496 voix contre 16 (2). L'unanimité des ouvriers, la presque unanimité de la Chambre, cela valait peut-être qu'on en tînt compte. Le Sénat « conservateur » est insensible à ces considérations. Il délibère « dans son indépendance », c'est-à-dire qu'il ne reconnaît pour guides que des préjugés antiques et des principes abstraits.

Repousser la loi n'aurait été rien encore, mais il y a la manière... Il faut lire cette discussion (3) pour comprendre l'état d'esprit de ceux qui l'ont repoussée. Je ne crois pas qu'aucun débat ait jamais fait ressortir autant d'inertie intellectuelle, autant d'inaptitude à saisir les questions les plus vivantes, une « inconscience » égale à celle dont les pères conscrits ont fait preuve.

Un certain M. Aucoin, sénateur radical ou radical-socialiste du Gers, faisait l'office de rapporteur. Il avoua tout d'abord « son incompétence en pareille matière » (4). Ailleurs, cela aurait suffi pour qu'on ne lui confiât pas ces fonctions. Au Sénat, cela est sans importance. M. Aucoin a raconté avec une naïveté touchante qu'il avait passé ses vacances du jour de l'an à se documenter un peu. « Cela ne m'a pas coûté beaucoup, j'étais retenu par une certaine douleur au coin du feu, et je ne pouvais sortir. C'est bien la moindre des choses que de travailler pour se distraire ». Comment donc,

---

(1) Le *Mouvement Socialiste* du 15 décembre 1903.

(2) En 1900, la suppression *sans* indemnité avait été décidée par 295 voix contre 222.

(3) Séances des 19, 21, 22, 26 et 28 janvier.

(4) *J. Off.* du 20 janvier, p. 15, 3e col.

M. le sénateur ! Il n'est pas d'occupation plus saine, quand on ne peut faire autrement, que d'étudier un peu ce qu'on est appelé à trancher.

M. Aucoin a donc lu les deux enquêtes de l'*Office du travail*, et il a découvert que « les accusations portées contre les bureaux de placement sont sans fondement, et ne sont nullement justifiées (1) ». Constatation au moins curieuse, car tous ceux qui ont lu ces enquêtes sont arrivés à des conclusions opposées.

C'est ce qu'ont essayé de montrer M. Strauss et M. Trouillot, ministre du commerce. Peine perdue ! Le discours très documenté de M. Strauss n'a eu aucune espèce d'écho (2).

Peu importe que les bureaux de placement soient la plupart du temps des officines louches ! Peu importe qu'ils prélèvent tous les ans 6 à 7 millions sur les ouvriers les plus misérables, sur ceux qui cherchent du travail ! Peu importe que tous les intéressés les condamnent (3) ! Que le développement du placement gratuit, dans les syndicats ouvriers surtout, les rende enfin inutiles (4) ! M. Aucoin

---

(1) *J. off.*, 20 janvier, p. 16, 2e col.

(2) Je ne reviendrai pas sur le fonds de la question, je cite seulement, d'après le discours de M. Strauss, les chiffres qui sont à retenir.

(3) « A l'heure actuelle, dit M. Strauss d'après les déclarations recueillies par la commission, tous les représentants *patronaux* du commerce de l'alimentation, le plus intéressé en la matière, ont été unanimes à accepter comme une évolution nécessaire et comme une réforme désirable, le remplacement immédiat des bureaux autorisés par le placement gratuit sous ses formes multiples. » (*J. Off.*, 21 janv., p. 27, 2e col.)

(4) « Pour le placement syndical patronal, en 1891, sur 1.25 syndicats, 144 seulement, soit 11 p. 100, faisaient du placement En 1899, sur 2.685 syndicats patronaux, 653 faisaient du placement, soit 24 p. 100.

« Pour les syndicats mixtes, le placement a subi un léger recul ; en 1891, sur 126 syndicats mixtes, 21 faisaient du placement

trouve qu'il vaut mieux qu'on les conserve, et il sait bien de quoi il parle : il a étudié la question pendant ses vacances du jour de l'an !

Et puis, que voulez-vous répondre à ses arguments sans réplique :

J'ai dit beaucoup de bien de Paris, et comment n'en pas dire ? cela est si naturel ! Mais ce qui le fait surtout valoir, c'est qu'il y a des Parisiennes.

---

soit près de 17 p. 100. En 1899, sur 170 syndicats mixtes, 27 plaçaient, soit 16 p. 100 seulement.

« *Pour les Bourses du travail, au contraire, la progression a été ininterrompue* ; en 1894, 31 Bourses du travail en France avaient effectué 15.031 placements à demeure — je néglige les extras. En 1899, 65 Bourses de travail avaient fait 56.006 placements à demeure.

« Les sociétés de secours mutuels, si florissantes et si prospères, n'ont pas progressé au point de vue de leurs services de placement. Au contraire, les bureaux de placement gratuits sont en progression constante.

. . . .

« Il ne faut pas dire et croire que toute l'industrie française est liée au sort des bureaux de placement. Sur 10 millions de travailleurs de l'industrie, il en est à peine 1 million qui sont tributaires de ces établissements ; ils appartiennent surtout au commerce de l'alimentation, au personnel de l'enseignement libre et au personnel domestique.

« Je ne pense pas qu'il y ait la moindre difficulté pour les ouvriers de métier à recourir aux offices des Bourses du travail qui ont été institués pour cet objet.

« Quant aux ouvriers de l'alimentation, soit par la Bourse du travail, soit par les syndicats patronaux, soit par les syndicats ouvriers, soit par les syndicats mixtes, soit par les sociétés de secours mutuels, les ressources les plus abondantes de placement leur sont offertes.

« La difficulté est plus grande, je le reconnais, en ce qui concerne ›lacement des gens de maison. Toutefois, il existe déjà à Paris q syndicats de gens de maison ; et, contrairement à ce qu'on à ce qu'on répand avec trop de complaisance, nos bureaux nicipaux de Paris, si imparfaits qu'ils soient, ne sont pas hérités au point de vue du placement domestique.

'oici la statistique officielle des placements domestiques et

Un sénateur à gauche. Si peu !
M. le Rapporteur. Si peu ! On voit bien que vous ne sortez pas du Sénat. (*Hilarité.*)
Mais, mon cher collègue, je pourrais dire que ce sont les Parisiennes qui font Paris. Eh bien ! demandez-vous ce qu'elles deviendraient si elles n'avaient plus de femmes de chambre. (*Nouveaux rires.*) Oh ! certainement, ce ne sont pas les femmes de chambre qui leur donnent le charme qui nous séduit ; mais il faut reconnaître qu'elles y aident dans de certaines proportions.

Evidemment ! Si les travailleurs ne sont pas satisfaits, c'est qu'ils seront difficilles.

Les sénateurs, eux, — leurs rires en témoignent — ont trouvé leur rapporteur exquis. Pas un n'a protesté contre ce langage ridicule, car il avait trouvé le chemin de leur âme ; ils en étaient tout attendris. Et quand cette sociologie un peu particulière eut fait passer dans leur moelle un frisson de gaieté, les « fauves » du Luxembourg leur apportèrent un frisson de terreur. Les grands patrons, qui ont besoin de main d'œuvre au rabais, les enrichis de la viande à soldats ou du blanc de céruse, M. Prevet, M. Expert-Besançon, vinrent agiter le spectre rouge, celui de la tyrannie syndicale et des émeutes de la rue.

C'en était trop ! M. Strauss essayait en vain de mettre les

---

non domestiques qui ont été effectués depuis 1895 jusqu'en 1902 par les bureaux de placements gratuits municipaux.

	Placements domestiques.	Placements non domestiques.
1895........	12.072	22.538
1896........	12.552	21.684
1897........	16.603	25.738
1898........	18.419	40.257
1899........	20.740	50.066
1900........	23.523	27.942
1901........	22.882	22.421
1902........	21.860	27.802

(Même discours, p. 28).

choses au point. Il leur disait, avec bon sens, ce que devait dire un démocrate, un radical qui serait sérieux :

La liberté commerciale n'est pas en cause ; elle ne sera pas atteinte ; et d'autres intérêts, non moins essentiels, doivent nous préoccuper. Tous ceux qui, dans cette Assemblée, attachent avec raison une haute importance à la sécurité, à la tranquillité, à la pacification sociale, ne peuvent pas s'abstraire de cette constatation que le maintient de l'ordre public ne s'obtient pas seulement en mobilisant les sergents de ville et en dissipant les rassemblements ; il est fait surtout et avant tout de prévoyance gouvernementale et législative.

De plus en plus, s'élabore par la République un nouveau code de travail plus humain, plus fraternel et plus équitable.

Il est une méthode que certains peuvent préconiser, celle de la résistance, celle du piétinement sur place et du *statu quo*. Mais, à côté de ce procédé, hélas ! jugé à ses fruits, que d'autres régimes ont expérimenté à leurs dépens, il est une autre méthode plus haute, plus noble et plus adroite, celle qui consiste à éliminer du corps social les causes de désordre, à pacifier les esprits et à mettre, sans cesse, plus d'harmonie et de justice dans les rapports du capital et du travail.

J'ai l'espoir que le Sénat restera fidèle à cette méthode, en dégrevant les travailleurs d'un impôt inique et d'une servitude injustifiée. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche.*)

Efforts inutiles ! La cause était entendue.

Le principe de la suppression obligatoire était posé par l'article 1er du contre-projet Félix Martin à peu près semblable au texte de la Chambre :

A l'avenir aucune permission de tenir un bureau de placement payant ne pourra être accordée, et les permissions actuelles devront être rapportées dans les conditions déterminées ci-après.

Ce contre-projet a été repoussé par 196 voix contre 85.

L'article 1er proposé par la Commission remplaçait la suppression obligatoire par la suppression facultative :

A partir de la promulgation de la présente loi, les bureaux de [illegible]cements payants pourront être supprimés moyennant une [illegible]e indemnité.

[illegible]ucune autorisation de créer un bureau de placement payant [illegible]era accordée. Toutefois, le bureau devenu vacant par le décès [illegible]titulaire ou pour toute autre cause avant l'arrêté de suppres[illegible] pourra être transmis ou cédé.

Le premier paragraphe a été adopté. Mais le second a été rejeté, sur la demande de M. Prevet, par 140 voix contre 126, et remplacé par celui-ci :

Tout bureau nouveau créé en vertu d'une autorisation postérieure à la promulgation de la présente loi n'aura droit, en cas de suppression, à aucune indemnité.

Ainsi, non seulement la suppression ne sera pas obligatoire, mais il sera possible de créer de nouveaux bureaux.

Dans quelles conditions les bureaux pourront-ils être supprimés ? Ceci est réglé par l'article 11 :

1° A partir de la promulgation de la présente loi, un arrêté pris à la suite d'une délibération du conseil municipal pourra, à charge d'une indemnité représentant le prix de vente de l'office et qui, à défaut d'entente, sera fixée par le conseil de préfecture, rapporter les autorisations données en vertu du décret du 25 mars 1852 ;

2° Les indemnités dues aux bureaux de placement payants supprimés dans le délai de cinq années seront fixées d'après l'état de ces bureaux à l'époque de la promulgation de la présente loi ;

3° Les bureaux faisant le placement pour une même profession déterminée devront être suprimés tous à la fois, par un même arrêté municipal ;

4° Les indemnités aux tenanciers des bureaux de placement seront à la charge des communes.

La Commission proposait l'addition suivante :

L'Etat et le département contribueront toutefois aux dépenses, d'après le barême suivant, par parts égales :

Bureaux supprimés dans un délai de deux ans, 20 p. 100.

Bureaux supprimés la troisième et la quatrième année, 15 p. 100.

Bureaux supprimés la cinquième année, 10 p. 100.

Le Sénat a tenu à donner une nouvelle preuve d'étroitesse d'esprit en la rejetant sur la demande de M. de Sal. C'est à Paris surtout, en effet, que la question a pris un caractère d'acuité, et que les suppressions seront immédiatement faites. La « majorité rurale » n'a pas voulu admettre que la province paie pour Paris. Le ministre du commerce a eu beau lui montrer que la valeur totale des 1455 bureaux payants qui existent en France est à peine de 6 millions ; qu'il n'y a

à Paris que 292 bureaux ; que la part de l'Etat dans l'ensemble des indemnités à attribuer monterait à 250.000 francs environ ; que cette somme, répartie en plusieurs annuités, serait une charge insignifiante pour lui, et aiderait beaucoup de petites communes. Le Sénat n'a voulu voir que Paris, et décidé dans un esprit de mesquine rancune contre les manifestations syndicales, que ceux qui ont cassé les verres les paieraient.

Par contre, un paragraphe additionnel de M. Mercier a été ajouté :

A partir de la promulgation de la présente loi, les frais de placement touchés dans les bureaux maintenus à titre payant seront entièrement supportés par les employeurs, sans qu'aucune rétribution puisse être reçue des employés.

Les occupations assez spéciales auxquelles le général Mercier se livrait dans ces dernières années ne l'ont pas préparé beaucoup à l'étude des questions ouvrières. Il paraît ignorer que les salariés paient la plupart du temps en définitive les taxes dont on frappe les patrons. Ou bien, il ne l'ignore pas, ce qui est beaucoup plus probable, mais il pratique cette démagogie nationaliste qui s'inquiète peu de l'intérêt des prolétaires, pourvu qu'elle ait l'air de s'en préoccuper. Le Sénat a d'ailleurs adopté la proposition du général.

Quelques sénateurs, trouvant que cette discussion admirable avait donné de trop beaux résultats, ont demandé le retrait de l'urgence, afin qu'on dut, dans quelques temps, passer à une seconde délibération. M. Expert-Besançon voulait même que la loi ne fut applicable que dans un an, de peur qu'elle n'eut trop d'influence à Paris sur les élections municipales. Le Sénat n'a pas voulu les suivre, et a maintenu son œuvre dans toute sa splendide intégrité.

La parole est à la *Fédération des Bourses*. C'est à sa su- campagne, c'est aux nombreux meetings organisés par

elle que le projet a dû de sortir des cartons. Toute la besogne est à reprendre. Les syndicats ouvriers sauront faire revenir la loi devant la Chambre, et montreront au Sénat qu'il est des limites à toutes les facéties.

André Morizet.

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Encore le cas Millerand

Il est entendu que le *Parti socialiste de France* est une confrérie de sectaires, ne songeant guère qu'à s'expulser les uns les autres, et à poursuivre l'épuration de leur organisation jusqu'au point où le dernier militant resté n'aura plus qu'à s'expulser lui-même. Tel est l'un des griefs le plus communément adressés au parti dont nous sommes, et l'un des motifs le plus souvent invoqués par les camarades qui ne nous ont pas encore rejoints, lorsqu'ils essaient d'expliquer leur inexplicable bouderie.

Je ne sache pas cependant que le *Parti Socialiste de France*, depuis les trois années qu'il fonctionne, ait recouru dans un seul cas à ce système d'épuration qui serait, paraît-il, chez lui, de pratique journalière. Quelques-uns de nos adhérents, touchés à leur heure par la grâce ministérialiste, ont pu nous quitter ; nous avons enregistré leur défection, reconnu, comme il convenait, qu'ils s'étaient mis eux-mêmes en dehors du parti ; mais nous n'avons lancé contre aucun de sentence excommunicatrice. « Bon voyage », leur avons-nous dit, ajoutant, ce qui va de soi, que désormais nous les traiterions comme nous traitons indistinctement tous les politiciens de la classe bourgeoise, en étrangers et ennemis.

Par contre, le parti de la haute tolérance, de la concilia-
fraternelle, de la liberté théorique et pratique, celui qui
pas une chapelle où s'enseigne un catéchisme, est depuis
ndation troublé par les schismes, en proie à de périodi-
scissions, et acculé à brandir au-dessus de la tête de ses
eants les foudres de l'excommunication majeure.

Dès le Congrès de Tours, Millerand s'est trouvé sur la sellette. Au Congrès de Bordeaux, son cas a absorbé la totalité des débats ; et deux fédérations, celles de la Somme et de l'Yonne, se sont retirées à l'issue, n'ayant pu obtenir la satisfaction qu'elles réclamaient, à savoir la tête de l'ex-collègue de Galliffet.

L'année qui a suivi, le *Parti Socialiste Français* a été plus que jamais agité par la question si péniblement solutionnée à Bordeaux, et troublé non moins par les frasques répétées et la politique déconcertante des principaux représentants du groupe socialiste parlementaire inféodé au « Bloc républicain ».

Le Comité Interfédéral a dû proclamer la déchéance — très platonique du reste, je le reconnais — du citoyen Jaurès à l'occasion de ses politesses vis-à-vis de Leurs Majestés italiennes.

Les fédérations, les groupes, comme l'ont montré les ordres du jour que nous avons publiés ici, n'ont pu contenir leur indignation en présence de certains votes plus particulièrement scandaleux et ont « cloué au pilori » les partisans des fonds secrets et les amnistieurs du préfet Lépine. Enfin la Fédération de la Seine exclut Millerand qu'elle avait cependant plus qu'aucune autre Fédération aidé à se maintenir dans le parti, lors du Congrès de Bordeaux.

Pour procéder au débarquement de l'ancien ministre, la Fédération de la Seine aurait gagné du reste à choisir un prétexte plus topique. Elle frappe, parce que Millerand n'a pas cru devoir, malgré tous les efforts dépensés par Jaurès en cette circonstance, contrarier M. Delcassé, en s'affirmant partisan d'une démarche du gouvernement français auprès d[es] puissances en vue d'une limitation concertée des arme[-]ments.

Beaucoup se sont imaginé que si la Fédération de la Sein[e] s'est emparée de ce vote, ce n'est pas qu'un tel vote l'ait pa[s]

ticulièrement effarouchée ; mais parce qu'il lui a permis de saisir le *seul* Millerand en flagrant délit de renoncement aux pratiques socialistes (1), tous ses collègues du groupe parlementaire ayant cette fois là — sauf Deville, qui s'abstint — voté par hasard contre le gouvernement, avec nos camarades du groupe socialiste révolutionnaire.

Mais, en somme, peu importent les raisons qui ont guidé la Fédération de la Seine. Ce qui demeure, c'est le fait lui-même : l'exclusion, la bulle d'excommunication lancée par la Fédération de la Seine.

La voici, telle que la *Petite République* l'a donnée et telle aussi qu'elle devait être affichée, mais ne l'a pas été, faute de monnaie sans doute, sur les murs de la deuxième circonscription du XIIe arrondissement, circonscription électorale de l'interdit :

Le citoyen Millerand s'est formellement engagé, au congrès de Bordeaux, à être un soldat discipliné et à « marcher la main dans la main » avec ses camarades du groupe socialiste parlementaire, ce qui était une promesse formelle d'en finir avec l'individualisme de sa politique.

Cette politique, qui est la négation des principes essentiels du socialisme, et dont les conséquences désastreuses se sont fait sentir en France et dans le socialisme international, le citoyen Millerand l'a non seulement continuée, mais accentuée, manquant à ses engagements et à toutes ses promesses, surtout par son vote du 23 novembre 1903, où, de tout le groupe socialiste parlementaire, il fut le seul à voter avec la réaction.

En raison de ces faits, la F. S. R. de la Seine, considérant qu'une telle attitude cause le plus grand trouble et la plus grande confusion dans le Parti, que tout cesse d'être une question de principe pour devenir une question de circonstance, que la politique devient faite de compromissions et d'abdications, que la

---

(1) Le citoyen Jean Longuet vend la mèche dans l'article qu'il a consacré au cas Millerand dans le *Peuple de Rouen* :

« La motion d'exclusion, dit-il, ne lui paraissait pas (à la Fédération de la Seine), pouvoir être proposée à la légère contre d'autres élus que Millerand, *contre lequel seul on pouvait proposer cette mesure, sans crainte de frapper un socialiste.* »

propagande devient impossible, que l'écœurement gagne les plus vieux et les plus fermes du Parti, que les militants se lassent, que des groupes se délient, que le Parti tout entier a le sang empoisonné de ce vice, qu'il est de l'intérêt vital du socialisme de procéder à une mesure énergique, justifiée par la conscience raisonnée que le citoyen Millerand a de ses actes, considérant aussi que le comité électoral du citoyen Millerand s'est solidarisé avec son élu.

Décide :

Le comité électoral du citoyen Millerand est exclu du Parti socialiste français à raison des votes de ce dernier, ainsi que le citoyen Millerand lui-même.

Si nous avons reproduit ces considérants un peu longs, c'est non seulement que nous ne sommes pas fâchés d'établir où sont les excommunicateurs par le temps qui court, mais encore que ce document trahit à merveille le mal dont souffre le *Parti socialiste français*.

Ce malheureux parti vit sur une équivoque, ou, plus exactement, il en meurt. Les militants qui le composent, nous parlons des prolétaires, sont, dans leur masse, animés de tendances identiques à celles qui caractérisent les adhérents du *Parti socialiste de France*. Ils sentent, confusément peut être, mais sentent en somme que la classe ouvrière, si elle veut vaincre, doit s'organiser strictement sur son terrain et s'opposer indistinctement à toutes les fractions de la classe bourgeoise ; ils reconnaissent encore, ou à peu près, que le prolétariat ne peut compter sur les bons offices d'un gouvernement capitaliste, que les réformes comme la révolution sociale même — cette réforme intégrale — sont affaire de pression et de force et que, par suite, rien n'est plus dangereux qu'une politique de collaboration, une entente avec ses ennemis nés, avec ses exploiteurs et expropriateurs. Et voici, précisément, que ses dirigeants, ses chefs de file, ceux qui le représentent au Parlement, dans la presse, l'orientent de tout leur pouvoir, de toute leur faconde comme de toute leur astuce, dans une voie qu'il devine si

contraire à ses intérêts essentiels, non moins à l'amélioration immédiate de ses conditions de vie qu'à son complet affranchissement. Il a beau multiplier les protestations, essayer, par son Comité interfédéral, de se raidir contre le courant qui l'entraîne, c'est en vain. Ses journalistes, ses députés le narguent, sans même plus se donner la peine de masquer leurs visées et leur plan. Pour ne pas abandonner définitivement la rive socialiste, il ne reste donc plus à ce pauvre diable de parti qu'une ressource, couper les câbles qui le relient à tous les aspirants ministres et aspirants fonctionnaires, qui le tirent vers la haute mer capitaliste. C'est un de ces câbles, celui qui l'enchaînait à Millerand, que vient de couper la Fédération de la Seine. Mais ce n'est pas le seul, et le *Parti Socialiste Français* ne se trouve pas plus dégagé après l'exécution de Millerand qu'avant. Il y a le câble Jaurès et une centaine d'autres. Seront-ils coupés, et quand ?

En attendant, le *Parti socialiste français* demeure, malgré la qualité intrinsèque de ses adhérents prolétaires, un parti n'ayant de socialiste que le nom. Il tient au Bloc, il en est, il ne peut s'en détacher. Politiquement, il ne représente par ses élus, par ses dirigeants : orateurs et politiciens, qu'une des fractions des partis bourgeois dits *avancés*. Et encore ses chefs ont-ils eu, en mainte circonstance, dans la presse et au parlement, une attitude moins décidée et moins nette que nombre de radicaux. En réalité, l'action du *Parti socialiste français* s'est exercée depuis trois ou quatre années à l'avantage exclusif des gouvernements capitalistes, gérants, comme tous les précédents, des intérêts de leur sse, et, par conséquent, à l'avantage de la classe capita-e. Le *Parti socialiste français* a été un parti de trahison ialiste et ouvrière, bien que composé dans sa majorité éments socialistes et ouvriers, et il en sera ainsi tant il n'aura pas rompu avec tous les partisans avoués ou

honteux de la collaboration des classes et ne se sera pas situé sur le même terrain où s'est placé et combat le *Parti socialiste de France*. — Il est vrai que ce jour-là ses éléments n'auraient plus aucune raison de faire bande à part.

En attendant aussi, rien ne dit que Millerand, expulsé par la Fédération de la Seine, ne rentrera pas demain dans le parti par la voie du congrès national.

On ne sait pas encore exactement à quelles intrigues est due l'exclusion ; mais il est probable que si Millerand avait voulu parer le coup, il l'aurait pu aisément : rien, en tout cas, ne l'empêchait de se retirer de lui-même. Si donc il s'est laissé frapper, c'est qu'il ne doutait pas que sa personne et sa politique y trouveraient finalement leur compte. L'ami et lieutenant de M. Waldeck-Rousseau sait mieux que nous à quel point son parti, ou du moins les dirigeants de celui-ci, sont animés d'une mentalité identique à la sienne. Il sait que l'état d'esprit qu'il représente avec plus d'éclat, sans doute, et de rectitude logique aussi, qu'aucun autre, est commun à tous les élus qui fréquentent avec lui au groupe parlementaire, ainsi qu'aux meneurs de fédérations ou de groupements, candidats en expectative ou fonctionnaires en instance. Il sait tout cela, et par suite, que le *Parti socialiste français* perdrait toute raison d'être, et qu'il n'aurait plus qu'à se fondre dans le *Parti socialiste de France*, s'il venait à renier la tactique qu'il inaugura si délibérément aux côtés de MM. Waldeck-Rousseau et de Gallifet. Il a donc pleine confiance en l'avenir, en son avenir ; il ne doute pas que tous les éléments du *Parti socialiste français* apprivoisables ne viennent bientôt le rejoindre sur le terrain de la paix sociale, à moins que demain, ayant ressaisi la majorité, ils ne le rappellent dans le parti même pour le mettre à leur tête.

Le procédé de Millerand ressemble quelque peu au procédé des parlementaires Combistes qui, dernièrement

désertaient le groupe radical-socialiste pour aller planter leur tente ailleurs, certains que sous cette tente, se rassembleraient bientôt frères et compagnons, à l'exception des seuls Hubbard, Bos et consorts, dont la foi bloquarde ne présentait plus les garanties suffisantes. Le coup des radicaux Combistes a réussi. Le coup de Millerand réussira de même.

Seulement, pour arriver à ses fins, Millerand qui n'aime guère pourtant ces façons, devait provoquer un certain tapage, et voilà pourquoi il s'est laissé exclure.

Les événements semblent montrer déjà que la tactique était bonne.

La grande presse : *Petite République*, *Action, Réveil du Nord*, a pris, sans barguigner, le parti de l'exclu. Le groupe parlementaire, au lieu d'enregistrer purement et simplement la démission, a déclaré dans un procès-verbal officiel (1), que le citoyen Millerand n'avait pas, dans l'occasion qui lui était imputée à crime, enfreint la discipline, aucune décision n'ayant été prise par le groupe, relativement au vote qui lui était reproché.

D'autre part, nombre de groupes à Paris se sont insurgés contre la bulle excommunicatrice lancée par la Fédération (2).

(1) Voici le texte de ce procès-verbal, publié par la *Petite République* dans son numéro du 23 janvier 1904 :

« Par respect de la vérité, le groupe socialiste parlementaire ne peut laisser dire sans protester que le citoyen Millerand a enfreint la discipline du groupe et manqué à sa parole d'observer cette discipline, attendu qu'il n'avait était pris aucune déci[illegible] relativement au vote qui lui a été reproché. »

[illegible] Mentionnons parmi ces groupements: la Fédération du [illegible]e arrondissement comprenant 4 groupes, lesquels au surplus, [illegible] quitté la Fédération, l'Evolution sociale du XIXe arrondisse[illegible]t, le Comité socialiste de Clignancourt (Comité Rouanet), le [illegible]té socialiste du IVe arrondissement, ce dernier par l'inter-

De ces groupements, les uns ont été véhéments, les autres lyriques dans leur démonstration (1) ; mais tous ont tenu à

---

médiaire des électeurs de Gabriel Deville qui, réunis le 9 janvier au préau d'Ecoles de la rue des Hospitalières Saint-Gervais, ont déclaré « ne permettre à aucune espèce d'organisation de se substituer arbitrairement à eux pour le contrôle des votes de leur représentant ».

Le député Rouanet, dans un article publié par la *France du Sud-Ouest*, à la date du 9 février, écrit que les Comités les plus importants de Paris, ceux du 12ᵉ, du 13ᵉ, du 15ᵉ, du 18ᵉ, du 19ᵉ, ont désavoué hautement et nettement blâmé l'attitude sectaire et excommunicatrice des socialistes parisiens. Or, ces Comités, ajoute Rouanet, comptent tous dans leur sein des députés, également unanimes à s'élever contre la manie dictatoriale des pontifes qui officient dans une salle close, sans relation ni liens avec le gros du public.

De plus, trois candidats de la Fédération de la Seine aux prochaines élections municipales, Manoury au XVᵉ et Mouret et Bossuat au XIVᵉ, ont déclaré repousser désormais le parainnage de cette Fédération.

(1) Nous ne citerons que la protestation de la Fédération du groupement du XIVᵉ arrondissement, qui vaut les meilleurs turbans de homard. Voici :

Citoyen Millerand,

Nos groupes, se constituant en Fédération socialiste du XIVᵉ arrondissement, décident, à l'unanimité, de vous adresser le témoignage de leur attachement et de leur confiance.

... Dans la multitude des responsabilités et des occupations, vous apparaissez toujours comme portant à son plus haut degré l'éclat de la première des vertus socialistes : à côté des meilleurs, vous excellez par votre puissance de travail. Pour la louer, les uns la disent « effrayante », comme le génie de Pascal ; les autres, variée et magnifique, comme les entreprises de Franklin ou de R. Owen ; nous la déclarons plus volontiers méthodique et infatigable, comme la marche de l'humanité vers son propre destin.

Avocat de tant de causes ouvrières, ne vous laissez donc point troubler par quelque vain appareil de procédure, où l'enfantillage se marie à l'odieux ; ne doutez ni du socialisme, ni de l'espèce humaine, parce qu'il s'est produit quelque part un passager ressaut des animalités préhistoriques.

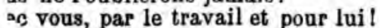
Ministre socialiste, vous avez introduit dans l'histoire du pouvoir public en Europe ces deux nouveautés qui réjouissent l'uni-

affirmer nettement la parfaite identité de leur conception socialiste et de celle de l'exclu.

Les Fédérations de provinces, bien qu'en vertu du dogme autonomiste, le fait ne les concernât que très indirectement, ont cependant profité de la tenue de leur congrès régional pour dire leur opinion. Le Cher, la Gironde, l'Aisne se sont prononcés pour Millerand, le Tarn aussi. La Basse Normandie et d'autres n'ont pas abordé de front la question, mais ont fait connaître néanmoins leur avis en condamnant le projet de modification aux statuts réclamé par le Comité Interfédéral et repoussé par le groupe parlementaire, projet qui, s'il était sanctionné par le Congrés de Saint-Etienne, placerait le groupe parlementaire sous le contrôle du Comité Interfédéral et ferait de celui-ci l'organe directeur du Parti. Dans les Ardennes, bien qu'aucun procès-verbal n'ait été publié des débats du Comité Fédéral, les antiministérialistes semblent avoir été battus encore un coup. De plus, les Fédérations de la Charente et de la Charente-Inférieure, ont ménagé, les 6 et 7 février, une réception triomphale à Millerand en personne. L'ancien orateur du banquet de Saint-Mandé, a parlé, à Rochefort, avec M. le préfet de la Rochelle et M. le sous-préfet du crû sur l'estrade, et a tenu à cette occasion le langage le plus *paix sociale et entente des classes* qu'il ait jamais osé, faisant tour à tour l'éloge de MM. Waldeck-Rousseau et Barthou, et demandant aux travailleurs de ne rien attendre que « de la bienveillance attentive des pouvoirs publics ».

Tout donne donc à penser que la question, sous forme

. : l'esprit de famille prolétarien, et le droit illimité des orisations ouvrières. Le socialisme, comptable devant le présent l'avenir de tous ses moyens de victoire, a besoin que vous diez intactes vos fiertés, vos audaces et vos persévérances.


as ne l'oublierons jamais!

ec vous, par le travail et pour lui!



directe ou indirecte, mais quoi qu'il arrive, sera portée au Congrès de Saint-Etienne. Si Millerand ne le veut pas, si vraiment il n'entend même plus, crainte de complications toujours possibles dans un parti organisé, accepter les troupes qui s'offrent a son commandement, les Millerandistes le voudront pour lui et évoqueront son cas devant Jaurès et Cie.

Le Congrès de Saint-Etienne, dont les résultats seront sans doute connus quand paraîtront ces lignes, s'annonce par suite comme un Congrès de liquidation. La scission y est manifestement à l'ordre du jour. Ou les éléments millerandistes seront en minorité et beaucoup d'entre eux iront après la défaite retrouver dans l'autonomie complète les bardes étourdissants du XIVe arrondissement. Ou les éléments antiministérialistes — ce qui est le plus probable — seront une fois de plus dupés et refaits par les maîtres-ficeliers de l'établissement et retourneront chez eux plus convaincus que jamais de la nécessité d'un divorce. Scission à droite ou scission à gauche, tel est le dilemme.

Nous ne nous dissimulons pas que si la scission s'opère à gauche, comme il est à prévoir, le *Parti socialiste de France* est appelé à recueillir nombre de désabusés.

Il y est prêt, car il sait fort bien qu'une partie de la mission de rectification et de redressement socialistes qu'il a entreprise, consiste à ramener successivement à lui tous les éléments déviés,dès qu'ils ont pris conscience pleine de leur erreur, — et ce faisant, en reprenant partout ses troupes, là où il s'en rencontre, en territoire ennemi comme en territoire neutre, à constituer la grande unité du socialisme français. Mais il s'interdit en revanche, sous prétexte d'accroissement,à agglomérer des éléments qui ne sont pas identique à lui-même et qui demain se comporteraient dans son org nisme comme autant de corps étrangers réfractaires et ina similables, et destinés conséquemment à être éliminés

jour où l'autre. Assez de crises, assez de scissions. Que chacune se porte où le poussent ses convictions, ses tendances raisonnées et réfléchies et ne mélangeons plus ce qui ne doit pas être mélangé. A quoi servirait de recommencer de gaieté de cœur, Wagram ou Lyon ?

Sans doute, c'est bien là la difficulté. On rencontre dans pas mal de fédérations autonomes de nombreux camarades qui voudraient venir à nous, qui pensent comme nous, agissent déjà comme nous et sont de tout point qualifiés pour prendre place dans le Parti. Mais ces militants sont retenus, bridés en quelque sorte par la crainte, s'ils s'orientent franchement de notre côté, de briser leur organisme local ou départemental, par obligation de se séparer des compagnons plus ou moins radicalisants et ministérialisants avec qui ils ont longtemps marché. Le scrupule est légitime, l'hésitation compréhensible. Malgré tout cependant, nous ne saurions en tenir compte et les camarades non plus n'ont pas le droit d'en tenir compte. L'unité de propagande et d'action de la classe ouvrière sur le terrain politique ne deviendra possible que le jour ou le tri se sera partout accompli et le départ effectué entre socialistes de vrai et socialistes de contrebande.

Cette pratique peut, en apparence, ajourner la date à laquelle tous les socialistes révolutionnaires de France se rencontreront et reconnaîtront dans le même parti. En fait, c'est la meilleure, puisque c'est la seule, qui permette de ne pas compromettre ce qui a été réalisé d'unité jusqu'à ce jour, et d'aboutir, par l'accession progressive d'éléments homogènes, à la constitution d'un parti cohérent et harmonique ... ne gaspille pas son temps et ses efforts en querelles intes...s et puisse tendre efficacement tous ses ressorts contre ...nemi de classe.

... faut croire, du reste, que cette conduite n'est pas, même ...oint de vue d'un recrutement intensif, la plus mauvaise,

puisque le *Parti socialiste de France* a vu, depuis son dernier Congrès national, tenu à Reims fin septembre 1903, cinq nouvelles fédérations se constituer et adhérer à lui. Le Conseil central du Parti, en sa réunion plénière du 24 janvier, a ratifié ces cinq adhésions, qui sont celles des Fédérations de l'Ariège, de la Haute-Marne, du Puy-de-Dôme, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne (1). D'autre part, de nombreux groupements dans la Seine continuent à rejoindre notre Fédération et de même ailleurs, notamment dans la Loire, où les groupes qui s'étaient séparés il y a quelque temps de la Fédération, autonome, se sont ralliés ces tout derniers jours à notre propre Fédération avec leur organe, la *Montagne socialiste*, et leur élu, le citoyen Piger, qui s'est inscrit de suite au groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre.

Les progrès et conquêtes du Parti se sont précisément affirmés avec pleine évidence à cette réunion du Conseil à laquelle je fais allusion.

C'est ainsi, pour ne parler que de la propagande par réunions, que le Conseil central a assuré, au cours du dernier trimestre écoulé, la tenue de 81 réunions publiques dans 69 localités, réparties dans 38 départements, alors qu'au cours du trimestre correspondant, l'année précédente, il avait collaboré seulement à l'organisation de 24 réunions publiques dans 23 localités, réparties dans 17 départements. Soit un chiffre plus que triplé de réunions.

---

(1) La Fédération adhérente de l'Yonne n'est pas la Fédération autonome séparée du *Parti socialiste français*, après le Congrès de Bordeaux, mais une Fédération constituée directement en vue de l'affiliation au Parti par des groupes du Senonais, fon grâce à la propagande de vaillants militants de l'Aube, et groupes du Tonnerrois dissidents depuis quelques années de Fédération autonome. Il semble, au surplus, que l'adhésion cette Fédération est appelée à provoquer un ébranlement sa taire au sein de la Fédération autonome.

Ces quelques indications suffisent à montrer la vitalité du Parti et sa puissance de pénétration, alors qu'il ne dispose pourtant que d'un outillage de propagande presque rudimentaire, en comparaison avec les autres partis, qui ont à leur disposition millions et presse quotidienne, sans parler des influences sociales et gouvernementales auxquelles nous ne saurions prétendre, et pour cause. La force de conviction et l'esprit de sacrifice des militants supplée à tout.

Louis Dubreuilh.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Les travailleurs des chemins de fer algériens et leur premier congrès

La question de la cession des voies ferrées algériennes à la colonie et du mode d'exploitation qu'adoptera ensuite cette dernière, n'a pas été sans préoccuper très gravement les ouvriers des railways algériens.

On sait que les chemins de fer algériens sont exploités par de multiples Compagnies qui s'enchevètrent les unes dans les autres, au point que les intéréssés eux mêmes ont quelquefois du mal à s'y reconnaître.

Le personnel de chacune de ces Compagnies, qui forment un Etat dans l'Etat, est régi par des réglements spéciaux ; la solde, les retraites, les conditions de travail et d'avancement y diffèrent et les écarts entre deux Compagnies voisines sont souvent tellement grands qu'on les croirait séparées par une véritable frontière.

Quelle sera donc la situation de tous ces ouvriers si la Colonie, à qui les chemins de fer vont appartenir, les rétrocède à une Compagnie unique ou à deux ou trois Compagnies nouvelles ?

Sous quel régime vivront les travailleurs des chemins de fer ?

Empruntera-t-on à l'une des Compagnies actuelles ses us et coutumes pour les imposer à tous les réseaux ? Elaborera-t-on un règlement nouveau ? Fera-t-on table rase du pass[é] ou conservera-t-on les situations acquises ?

Autant de points d'interrogation qui préoccupent, en [ce] moment, les travailleurs des chemins de fer.

Cette légitime inquiétude vient d'ailleurs de se tradui[re]

par un fait significatif: la réunion à Alger d'un congrès de délégués des différentes Compagnies.

Lorsque l'on fait un congrès, on réunit généralement des groupes organisés qui fonctionnent régulièrement, avec lesquels on entretient habituellement des relations, afin de resserrer les liens déjà existants ou d'en créer de nouveaux.

Ayons la franchise de l'avouer, le congrès d'Alger ne représentait que les *désiderata, les aspirations* des ouvriers des railways algériens : il ne représentait réellement presqu'aucun groupement syndical et il n'a pris aucune mesure pour préparer l'organisation nécessaire à la lutte qui va s'ouvrir.

Le compte rendu officiel des travaux porte bien que le 29 novembre 1903, à Mustapha, où se tenait le congrès, huit groupes *du syndicat national* étaient représentés ; Alger, Oran, Constantine, Sidi-bel-Abbès, Philippeville, Bône, Souk Ahras et Tunis.

Si nous examinons ces délégations, nous sommes forcés de reconnaître qu'Alger et Oran ne possèdent aucune section fonctionnant régulièrement, qu'il y a dans ces deux villes quelques *solitaires* qui adhèrent et paient, peut-être, leurs cotisations au syndicat national, mais qu'il n'y a aucune organisation autonome et qu'aucun de ces deux groupes, si groupe il y a, n'adhère à la Bourse du travail locale (Bourses d'Alger, Oran, Mustapha) et n'a jamais fait preuve de vitalité.

Le groupe de Philippeville, lui, n'existe pas, c'est un délégué d'Alger qui était sensé le représenter. (Le tronçon Philippeville-Constantine, étant le seul qui appartienne au ',-M.dans la province de Constantine, il était nécessaire ui donner voix au chapitre).

uant aux groupes de Bône, Souk Ahras, Tunis, qui . sont une véritable force, très bien organisée, ils ont ''' depuis longtemps avec éclat le syndicat national et

forment un groupe indépendant sous le titre de « Syndicat des Employés et Ouvriers du Bône Guelma ».

Restent le groupe de Sidi-bel-Abbès, qui doit fonctionner comme ceux d'Oran et d'Alger, et celui de Constantine qui adhère à la Bourse du travail, fait partie du syndicat national, mais ne comporte malheureusement que vingt à trente membres au minimum sur les 4.000 ouvriers de la Compagnie de l'Est algérien.

On peut donc dire que les délégués ont parlé, non pas au nom d'associations syndicales, mais au nom de tous les ouvriers des Compagnies dont ils traduisaient l'état d'esprit.

Les camarades d'Alger qui ont organisé le Congrès, ont surtout cherché à faire représenter les différents réseaux, afin d'aboutir à un résultat acceptable pour tous et ayant été discuté et approuvé par tous.

Ce n'est pas, bien entendu, une critique que nous venons formuler contre ceux qui ont organisé le Congrès et parmi lesquels nous comptons d'excellents et dévoués camarades, animés des meilleures intentions.

C'est une constatation nécessaire que nous voulons faire, afin de montrer aux intéressés la faiblesse de l'organisation syndicale des travailleurs de chemins de fer algériens, au moment même où ils vont avoir besoin de se sentir les coudes plus étroitement.

Nous faisons cet aveu, parce qu'il est dangereux pour nous de continuer à nous illusionner et que le moment est venu de regarder la situation bien en face, afin de se convaincre de la nécessité absolue d'une organisation véritable et solide, qui groupera tous les travailleurs des chemins de fer algériens en un seul faisceau pour la défense de leurs intérêt lesquels n'ont jamais été aussi menacés qu'en ce moment.

A quoi bon nous mentir à nous-même? Constatons de bon foi que nous ne sommes pas prêts et préparons nous de suite

sans perdre un seul instant, à la lutte qui va être particulièrement chaude.

Ce ne sont pas les 50 ou 60 membres épars dans toute l'Algérie et qui adhèrent en ce moment au syndicat national, qui imposeront à ce fantôme de parlement, qui a nom « *délégations financières* » leur volonté. Il faut, pour être craints, être forts, et nous ne le sommes pas. Travaillons donc à le devenir.

Ce n'est pas aujourd'hui seulement, que le cri d'alarme a été jeté, et pour faire notre éducation, nous n'avons qu'à nous reporter à la discussion qui a eu lieu au Ve Congrès du « Parti socialiste ouvrier », à Constantine, en octobre 1902. Au moment de la discussion de la sixième question de l'ordre du jour: « *Organisation des Travailleurs des railways algériens* », nous avons vu tous les militants dénoncer le mal et indiquer le remède.

Voici d'ailleurs quelques passages significatifs de la discussion :

Le citoyen Truïllot de la *Bourse* de *Constantine*, s'étonne que le syndicat du Bône-Guelma se soit séparé du syndicat national; il y a là une situation qui a besoin d'être connue de tous les Congressites. Personne ne peut contester les sympathies que nous éprouvons pour le camarade Guérard, ni l'admiration que nous inspire l'œuvre du Syndicat National, mais il y a des malentendus qui doivent être dissipés dans l'intérêt de tous.

Le camarade Montès, des *Dockers de Bône*, trouve que le camarade Truillot a parfaitement raison de poser cette question; il faut, en effet, que l'on sache la situation exacte des Employés et Ouvriers des Chemins de Fer en Algérie, si l'on veut arriver à une organisation solide.

Le camarade L'Hospied du *Syndicat des employés et ouvriers du Bône-Guelma*, dit qu'il y a eu des malentendus avec le syn-[...]t national ; la correspondance était mal faite ; enfin, le syn-[...]t était trop loin pour apprécier les questions qui nous inté-[...]ient.

[...] citoyen Montès explique qu'il y avait aussi des questions [...]ucoup plus importantes, et qu'étant donnée la constitution du [...]dicat national, il était appelé fatalement à s'en désintéresser [...]oment où éclata la grève des employés et ouvriers.



La situation entre les ouvriers et la Compagnie était très tendue; ils étaient mal payés, le service était très dur. On écrivit au syndicat pour le mettre au courant de la situation; il répondit que c'était là une question de section qui ne l'intéressait pas. On télégraphia et l'on attend encore sa réponse.

Le syndicat national n'ayant pas voulu intervenir, nous nous sommes passés de lui, et nous avons fait cette grève magnifique, qui a réussi sur presque tous les points et nous a permis en même temps de constituer un syndicat solide et puissant.

Nous avons aujourd'hui une organisation véritable, des fonds en caisse et nous avons pu acheter deux actions de la Compagnie Bône-Guelma.

Nous conseillons donc à tous les cheminots algériens de suivre notre exemple et de se constituer en syndicat par compagnie, puis de créer ensuite une Fédération des syndicats algériens. Le syndicat national est trop loin pour nous.

Le citoyen Reynold (Syndicat national Constantine), dit n'être pas partisan des idées de Montès au point de vue de l'organisation; il ne peut prendre sur lui de se mettre en contradiction avec les idées du Congrès corporatif du syndicat national.

En conséquence, il reste partisan du syndicat national et repousse les groupements autonomes...

Soulery (Bourse d'Alger) : La question des chemins de fer est intéressante au premier point pour nous autres Algériens. Le citoyen Montès a très bien exposé les motifs qui avait amené la séparation des Travailleurs du B. G. du syndicat national.

Au point de vue général, nous sommes partisans de l'unité et l'organisation que nous voulons faire de syndicats uniques par Compagnie en est la meilleure preuve. Mais les besoins des travailleurs algériens ne sont pas les mêmes que ceux de la métropole; de nombreuses mesures protectrices appliquées en France ne le sont pas en Algérie.

Si le syndicat national n'a pas répondu à l'appel de la section de Bône lors de la grève, c'est qu'il a pensé que les réclamations des camarades n'étaient pas d'ordre général, et cependant elles étaient justifiées; donc il y a lieu de conclure que sans se détacher du syndicat national, on doit former des groupements par Compagnie, puis une Fédération générale de ces groupements qui adhèreront au syndicat national...

... Le citoyen Reynold, du syndicat national, tout en ne combattant pas l'idée de groupements par Compagnies, estime qu n'a pas qualité pour traiter cette question qui doit, selon l être soumis à un Congrès du syndicat national.

Le citoyen Aprosio (Typographes Alger), fait ressortir t les avantages que présente cette combinaison pour les camara du chemin de fer d'abord et pour le syndicat national ensu

Les groupes locaux pourront faire de la résistance sur place, soutenus par le groupe régional et par la Fédération, ce qui n'existe pas en ce moment.

Le camarade Aprosio montre à ce propos ce qui se passe dans la Fédération des Travailleurs du Livre, et il estime qu'il y a lieu d'adopter la proposition faite qui permettra d'apporter des améliorations dans la situation des cheminots, améliorations qui semblaient n'être rien pour le syndicat national...

... Le camarade Truillot dépose l'ordre du jour suivant signé par les citoyens Truillot, Montès et Soulery :

Le Congrès donne un avis favorable à la proposition tendant à ce que les Travailleurs des chemins de fer constituent des syndicats par Compagnie et se fédèrent en une Fédération Algérienne et Tunisienne des employés des raillways, qui adhèrera au Syndicat national.

Invite ces groupements ainsi que les Bourses du Travail, à proposer au Syndicat National une combinaison telle, qu'elle donne satisfaction aux Travailleurs Algériens et Tunisiens, sans nuire aux intérêts généraux du Prolétariat.

Le citoyen Monthieu (Fédération culinaire, Constantine) dit qu'il ressort surtout du débat que le syndicat national a très peu de membres en Algérie et par conséquent n'est pas bien fort ; les Travailleurs des chemins de fer ont donc intérêt à se rallier à la proposition qui leur apportera des adhésions nouvelles...

La situation n'a malheureusement pas changé depuis, et aucun effort n'a été tenté pour organiser les groupements que nous préconisions.

L'occasion s'offre aujourd'hui pour nous ; sachons en profiter ; que le syndicat national n'hésite pas, et demain ce ne seront pas cent membres qu'il aura pour adhérents en Algérie, mais des milliers de travailleurs, qui n'attendent pour se grouper qu'une organisation qui convienne à leur situation exceptionnelle.

Nous n'en voudrions pour preuve que les « amicales » et « fraternelles » de cheminots qui surgissent dans les [illegible]dres centres, alors que le syndicat y est déserté.

[illegible] travail fait au Congrès d'Alger n'en est pas moins ex[illegible] il aura pour premier résultat d'attirer l'attention de

tous les cheminots algériens et de leur dénoncer le péril dont ils étaient menacés.

L'ordre du jour du Congrès portait :

1° Vœu à émettre en faveur du rachat ;
2° Du mode d'exploitation ;
3° Elaboration d'une liste de revendications.

Examinons les décisions prises.

PREMIÈRE QUESTION

Rachat

Après une discussion à laquelle prennent part les délégués de Constantine, Bône, Bel-Abbès et Oran, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

Le Congrès est d'avis que l'Etat effectue le rachat des lignes algériennes et prolongements, dans le plus bref délai.

Cette décision ne peut laisser place à aucune critique ; c'est d'ailleurs ce qu'on est en train de discuter; tout au plus peut-on objecter que la rédaction du vœu manque de clarté et qu'il eut été bon d'y ajouter « *pour les rétrocéder à la colonie* ».

Il est, en effet, de toute évidence que l'Etat français ayant donné son autonomie à l'Algérie, ne voudra pas à ses risques et périls effectuer seul le rachat des lignes et en assurer ensuite l'exploitation, sous une forme quelconque, d'autant plus que ses intérêts pourraient, en maintes circonstances, être en contradiction avec ceux de sa colonie.

Le rachat ne peut être actuellement envisagé qu'avec rétrocession à l'Algérie, qui aura à se prononcer sur le mo d'exploitation.

DEUXIÈME QUESTION

Mode d'exploitation.

Le délégué de Bône préconise l'exploitation directe par l'Etat ; il expose les raisons qui militent en faveur de ce mode d'exploitation et termine en invitant le Congrès à se ranger à son avis.

Bel-Abbès déclare appuyer la proposition de Bône. Après une longue discussion, à laquelle tous les délégués prennent part, le vœu suivant est adopté :

Le Congrès estimant que seul l'Etat est en mesure de donner plus d'essor à la Colonie et plus de satisfactions au personnel des réseaux unifiés, émet le vœu que l'exploitation des lignes algériennes soit assurée directement par l'Etat à l'exclusion de tout autre combinaison.

Cette solution, comme la précédente, est excellente, mais manque de clarté.

De quel Etat est-il question ?

De l'Etat français ou de la Colonie ?

L'Etat français ne peut plus, dans les conditions du contrat qui lie la Colonie à la métropole, assurer l'exploitation des chemins de fer: il ne peut être question que de l'exploitation directe par la Colonie.

Cette solution est, en effet, la plus avantageuse à notre point de vue, mais il faut que dès maintenant les cheminots se convainquent que cette exploitation sera ce que la feront les ·gations financières et les bureaux du gouvernement gé-·al, et, qu'étant donné l'état d'esprit « rétrograde » de nos ··ations ils auront, comme l'on dit vulgairement, « *du fil* ·*rdre.* »

·ne sera que par une organisation solide et des syndi-

cats puissants, qu'ils pourront obtenir quelques satisfactions, si la combinaison qu'ils préconisent réussit.

TROISIÈME QUESTION

Revendications

La fin du Congrès a été employée à discuter différentes revendications générales.

1. *Relèvement des petits salaires.* — Alger demande que le traitement des petits salaires soit fixé comme suit :

Salaire de début, 90 francs par mois, avec obligation pour l'exploitant de le porter à 100 francs, au bout de 6 ans, par deux augmentations successives, et arriver au maximum de 120 francs.

Bône estime que 90 francs par mois ne sont pas suffisants et propose de porter le traitement de début à 95 francs ; à 105 francs au bout de 6 ans de service, et maximum à 120 francs.

Oran appuie la proposition de Bône et, après discussion, le Congrès adopte la notion suivante :

Le salaire de début pour les hommes d'équipe, poseurs de la voie, manœuvres et nettoyeurs, sera de 95 francs par mois et sera porté à 105 francs au bout de six ans, par deux augmentations successives de 5 francs ; le salaire maximum sera de 120 francs.

2. *Commissionnement.* — Bel-Abbès propose que tout agent sera commissionné au bout d'un an de service. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

3. *Avancement.* — Alger demande l'avancement to les trois ans, au choix, et tous les quatre ans, à l'ancie neté.

Constantine trouve que c'est un peu long et propo

l'avancement, au choix, tous les deux ans et tous les trois ans à l'ancienneté.

Après discussion, la proposition de Constantine est adoptée.

4. *Réglementation des heures de travail.* — Constantine, vu l'application de la journée de 8 heures de travail dans différents pays et notamment la marine de guerre en France, demande que la loi de 8 heures de travail soit en même temps étendue aux travailleurs des chemins de fer de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

5. *Retraites.* — Pour cette question, le Congrès décide, à l'unanimité, de s'en rapporter au texte de la loi Berteaux.

6. *Congés.* — Constantine propose, pour tous les agents, eu égard au climat algérien : « 20 jours de congé par an, avec solde, et 40 jours tous les deux ans, pour aller en France. » Adopté :

7. *Comité du travail.* — Sur la proposition de Bône, le Congrès adopte, à l'unanimité, la création de Comités du travail, sur le type de ceux qui fonctionnent sur les réseaux de l'Etat, en France ;

8. *Cartes de circulation.* — Alger demande que tous les agents soient munis d'une carte de circulation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité ;

9. *Marchandage.* — Constantine propose la suppression du marchandage, avec une augmentation de 25 0/0 du salaire ;

10. *Situation du personnel.* — Bel-Abbès demande le [illegible]ntien de tous les agents dans leurs fonctions respectives [illegible] la nouvelle exploitation.

[illegible]tte proposition est adoptée à l'unanimité ;

[illegible] *Lois ouvrières.* — Sur la proposition de Constantine, [illegible]grès émet le vœu que toutes les lois ouvrières en vi-

gueur dans la Métropote soient intégralement appliquées en Algérie ;

12. *Délégation.* — Le Congrès décide qu'une délégation se rendra auprès du Gouverneur général pour lui exposer les revendications du personnel des réseaux algériens et tunisiens unifiés.

13. *Compte rendu du Congrès.* — Le Congrès décide également d'envoyer le compte rendu de ses travaux à toutes les Bourses du Travail d'Algérie et aux Syndicats adhérents, avec prière de faire une propagande en faveur de ses revendications.

Depuis, les employés de la Compagnie Franco-algérienne (exploitation de l'Etat) qui n'avaient pas envoyé de délégués au Congrès, se sont réunis à Monstaganem, au nombre de 37, et ont traité les mêmes questions que celles examinées par les congressistes d'Alger.

Ils ont décidé de demander la continuation de l'exploitade leur réseau par l'Etat, l'augmentation des retraites, la communication du dossier de chaque agent, etc. etc.

Enfin ils ont décidé la formation d'un syndicat, et par 32 voix sur 37 l'adhésion au syndicat national.

On voit par cette manifestation que le moment est propice si l'on veut s'occuper d'organiser sérieusement les ouvriers des railways algériens.

Nous faisons pour cela appel au dévouement des camarades du syndicat national qui peuvent nous aider dans l'œuvre que nous voulons accomplir.

Ils trouveront ici des militants dévoués qui leur faciliteront leur travail, et s'ils veulent se rendre un compte exact de la situation, profiter de l'expérience acquise par ce qui, depuis des années, mènent le bon combat dans ce pa[illegible] ils verront se grossir leurs rangs de milliers d'adhére[illegible] nouveaux.

Jamais pareille occasion ne s'est présentée pour faire l'

ganisation que nous préconisons. Aux militants ouvriers de ne pas la laisser échapper.

A. TRUILLOT,
Secrétaire général de la Bourse du travail de Constantine.

P.-S. — Nous n'avons pas voulu parler de revendications importantes que les délégués ont oublié de formuler, telle l'application à l'Algérie du *décret du 30 mai 1895, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs des chemins de fer*. Ce décret qui n'est applicable ni à l'Algérie ni à la Corse prévoit la nomination de controleurs du travail, qui peuvent être très utiles aux ouvriers des chemins de fer en ce qui concerne l'application de toutes les mesrres prises en leur faveur. Cette lacune, comme d'autres, prouve, plus que tous les discours, le manque d'organisa- de cette corporation si importante, qui doit de toute urgence se mettre à l'œuvre et se solidariser avec les autres travailleurs algériens.

LES QUESTIONS AGRAIRES

FRANCE

Les Bûcherons du Cher et de la Nièvre : leurs Syndicats (1)

Notre camarade Roblin a fait paraître, ces derniers temps, aux *Editions du Mouvement socialiste*, une étude très fouillée et fort consciencieuse sur le monde des bûcherons. A la lecture de ces pages suggestives s'évanouit bien vite l'image trompeuse de la vie bûcheronne, que les contes des fées et les fables naïves, jadis le charme de notre enfance, ont pu laisser subsister encore dans notre souvenir. Le légendaire loup qui le soir, à la veillée, terrifiait notre jeune sensibilité, a fini par s'humaniser avec le progrès. Il s'est fait homme pour justifier cette antique vérité que l'homme est un loup pour l'homme. Car aujourd'hui, si nous en croyons Roblin, les bùcherons auraient plus à redouter de la ruse sournoise et de la rapacité des entrepreneurs que du mystère familier de leurs bois.

Notre intention n'est pas d'analyser dans tous ses détails le volumineux ouvrage de notre camarade, ni de suivre expressément l'ordre observé par lui. Mais nous tâcherons de faire saillir les idées dominantes et les faits essentiels.

L'auteur divise son travail en deux parties :

La première est consacrée à l'étude de la vie bûch

(1) *Editions du Mouvement Socialiste*, 1 fort volume, in- 1903.

ronne dans les deux départements limitrophes, le Cher et la Nièvre. Elle comprend les quatres chapitres ci-dessous :

I. — Caractères généraux et classement des bûcherons.
II. — Vie matérielle et morale, intérieur et extérieur.
III. — Le bûcheron dans la forêt. Son travail.
IV. — Budget de la famille d'un bûcheron.

La seconde partie a pour objet l'étude de l'organisation syndicale chez les bûcherons des mêmes départements. Dès maintenant nous indiquons les divers chapitres qui la composent, pour n'avoir pas à les énumérer plus loin. Ils sont au nombre de 9 :

I. — Les causes du mouvement bûcheron.
II. — Les Grèves de 1891. Apparition des Syndicats.
III. — Les Revendications des ouvriers bûcherons et des Syndicats naissants.
IV. — Développement et action des Syndicat (1892-1895).
V. — Déclin et chute des premiers Syndicats.
VI. — Importance, Statuts et fonctionnement des premiers Syndicats (1891-1899).
VII. — Le Nouveau mouvement syndical (1899-1903).
VIII. — Statuts et fonctionnement des nouveaux Syndicats (1899-1903).
IX. — Relations extérieures des Syndicats de bûcherons.

Les ouvriers agricoles ont médiocrement profité jusqu'à ce jour des quelques avantages que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels était susceptible de leur apporter. Plusieurs causes ont concouru à retarder la pénétration de l'idée syndicale dans les milieux ruraux. Les unes sont d'ordre psychologique : elles tiennent à la crainte toujours vivace qu'inspirent les propriétaires et les fermiers à ces âmes paysannes, façonnées par une lointaine et pesante hérédité. Plus encore, me l'ignorance des lois suffit à empêcher toute velléité de upement. Parmi les causes économiques qui sont interues plus ou moins directement, l'auteur est disposé à rder au développement du petit métayage depuis 1884,

un rôle important dans le ralentissement de l'organisation des ouvriers agricoles.

Néanmoins, vers 1891-92, l'Allier, le Cher et la Nièvre ont vu éclore nombre de syndicats de bûcherons à la suite d'une épidémie de grèves. Ce sont ces deux derniers départements qui ont servi de champ d'observation à l'auteur. Voici, d'ailleurs, comment il s'exprime :

« Ces deux départements (le Cher et la Nièvre) présentent « assez de différences entr'eux pour être pris comme types, « Le premier a une vie plus industrielle, le second plus « agricole. L'un est généralement montagneux ; une grande « partie de l'autre est composé de plaines. Ajoutez à cela « que sur les 750.000 hectares qu'ont les forêts du centre, « ces deux départements entrent en ligne de compte pour « plus de 500.000 hectares. »

I

Tout d'abord, il faut observer, qu'au point de vue technique, les bûcherons ne constituent pas une population homogène et nettement délimitée. Les uns, ouvriers non qualifiés, les plus nombreux, proviennent de professions très différentes qui — en hiver surtout — à l'époque des campagnes forestières, déversent leur trop plein de bras dans les bois. On rencontre parmi eux principalement des journaliers agricoles, des petits propriétaires possédant 2 à 3 hectares, des tuiliers, des maçons, des petits commerçants de campagne, des ouvriers urbains en chômage, etc. Il leur suffit de quelques connaissances sommaires et rapidement acquises pour remplir leur tâche. On les désigne communément sous le nom de coupeurs de taillis.

Les autres — ouvriers qualifiés — ne représentent qu'une petite minorité. Ce sont les abatteurs de haute futaie, les charbonniers, les scieurs de long, dont la fonction exige

certain apprentissage. Chacun de ces groupes, à mesure qu'il décroît en importance numérique par rapport au précèdent, s'élève en retour dans l'échelle de la spécialisation du travail.

La plupart des bûcherons reçoivent un salaire médiocre et il n'y a guère que les ouvriers habitant près de la coupe qui puissent y trouver une existence à peu près tolérable.

Les distances sont trop grandes et les journées trop courtes pour permettre aux travailleurs qui demeurent à plus de 6 à 7 kilomètres de réaliser une besogne profitable.

Et ces faits montrent une fois de plus encore l'influence que les circonstances toutes extérieures au métier lui-même exercent sur le marché du travail de l'industrie agricole.

Il arrive, en effet, que si telle ou telle partie du bois exploitée est voisine ou éloignée de villages peuplés, il y aura superfluité ou défaut de main d'œuvre.

Quant aux « charbonniers », aux « scieurs de long », il est rare qu'ils aient leur domicile aux environs. Ils logent passagèrement dans la localité la plus propice — et à leurs frais — ou bien s'installent à la forêt dans une cahutte. Ce surcroit de dépenses est compensé, il est vrai, par un salaire supérieur à celui des bûcherons vulgaires.

En résumé, si bariolée que soit la masse des bûcherons, on peut affirmer que les journaliers agricoles en forment le contingent le plus considérable. D'où il appert que pour connaître les premiers, il faut avant toute chose étudier les seconds. « Le bûcheron, disait le sénateur Girault à la tribune du Sénat, c'est l'ouvrier rural , c'est l'ouvrier agricole qui, pendant 8 mois de l'année, est occupé aux travaux des champs et qui, pendant les 4 mois d'hiver, est occupé au bois et aux quelques travaux d'hiver qu'il peut se procurer ».

[illegible]blin estime qu'il tient « le juste milieu entre les petits [illegible]opriétaires et les manœuvres d'usine en chômage qui [illegible]chent eux aussi au bois ».

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les descriptions mi-

nutieuses auxquelles il se livre pour dépeindre la maison de l'ouvrier agricole, du bûcheron nivernais ou berrichon. Elle se compose en général d'une pièce unique et vaste au rez-de-chaussée, d'un grenier à l'étage supérieur. Un petit jardin potager de 60 mètres carrés est attenant à la maison. A l'intérieur de la maison, règne une propreté surtout remarquable dans le Berri.

Le plus souvent les ouvriers agricoles ne sont pas propriétaires de leurs habitations et payent 60 à 80 fr. de location annuelle. Ils possèdent un mobilier abondant qu'ils n'achètent qu'une fois, au moment de leur mariage. Mais le vêtement et la nourriture sont, parmi d'autres articles, ceux qui grèvent le plus leur budget. Et encore leur alimentation favorite se compose-t-elle de pain et de pommes de terre ! Ils ne font qu'un usage très modéré du vin, ce qui est de nature à réjouir les philanthropes de la tempérance !...

Quoi qu'il en soit, le budget se boucle avec difficulté, les économies sont impossibles, et cela d'autant plus qu'aucune loi ne songe à protéger le travailleur rural contre les accidents et risques professionnels, que, brisé par l'âge et limé par le labeur, il n'est pas de retraite capable de soutenir ses vieux jours. Et afin qu'on ne l'accuse pas de se livrer à des lamentations sans fondement, Roblin s'est appliqué à dresser le budget d'un ouvrier rural bûcheron. Il a choisi pour type non pas un exemple imaginaire, mais une famille telle qu'il en foisonne dans la réalité. Elle se compose du père, de la mère et de deux garçons, l'un de huit ans, l'autre de dix, en tout quatre personnes. Nous nous contenterons de résumer ici cet édifiant exposé :

Inventaire

1° Propriété (immeubles et argent) . . .	100	»
2° Matériels spéciaux des travaux et industries, animaux	151	25
3° Mobilier, vêtements.	1.203	60
Total . . .	1.454	85

Recettes

1° Revenu des propriétés.	1	35
2° Produit des subventions	18	75
3° Salaires — Travail au bois	140	»
3° Salaires — » agricole.	303	50
3° Salaires — » féminin.	24	»
4° Industries de la famille	281	»
Total . . .	768	60

Dépenses

1° Nourriture.	384	30
2° Dépenses sur l'habitation.	124	50
3° Vêtements.	171	21
4° Besoins moraux et service de santé . .	38	68
5° Industries, dettes, impôts, etc	20	»
6° Achat d'animaux.	30	»
Total . . .	768	60

'our l'heure, il faut retenir de ce budget que le salaire ıgné au bois » s'élève à 140 fr. environ pour 443 fr. 50 de .ires reçus dans l'année. Cette comparaison fait ressortir ; évidence l'importance précise du labeur forestier dans

la vie de l'ouvrier agricole. Elle apparaîtra plus nette encore, si nous remarquons que l'industrie familiale peut fournir au budget un appoint de 285 fr. Ces chiffres — mieux que de longues phrases — suffisent à mettre en lumière la personnalité économique complexe et mouvante du paysan-bûcheron.

La vie morale de ce dernier est au contraire très simple. Défiants, réservés, les bûcherons du Centre ne savent bien souvent ni lire, ni écrire; mais les jeunes générations commencent à posséder les notions primaires et à élargir l'horizon de leurs préoccupations. Médiocres croyants, ils s'acharnent à ébranler le prestige du prêtre dont ils continuent à user dans la pratique, par une irrésistible habitude.

Les idées socialistes tendent à être assez favorablement accueillies dans les milieux bûcherons du Berri, tandis que les Nivernais s'attardent à un républicanisme ardent, mais dépourvu d'épithète.

Isolés, ils restent timides et dociles devant leurs patrons pour ne recouvrer leur assurance et formuler leurs revendications que quand ils sont en groupe.

Enfin, notons que le ménage du bûcheron est en général ordonné et régulier. L'habitude est très répandue de ne s'endetter chez aucun fournisseur, sauf cependant chez le boulanger.

Nous avons à envisager maintenant la vie matérielle extérieure de l'ouvrier rural. Elle offre deux grandes occupations, la coupe des foins et des blés en été, la coupe des bois en hiver. Entre ces deux périodes tout est aléatoire. Aussi n'est-il pas exagéré d'évaluer à 6 le nombre des mois où le travail est assuré. Et, selon la saison et le genre d'opération le salaire varie de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 pour s'élever à 3 et 4 fr dans des cas très rares et passagers.

Les femmes utilisées de-ci de-là durant quelques journées

n'ajoutent qu'une part contributive infime aux salaires du mari. Quant aux enfants de 16 à 17 ans, ils gardent leurs gages pour eux. Toutefois la culture du jardin potager, l'élève du cochon et de la volaille complètent les ressources de l'ouvrier bûcheron.

Après ces considérations générales, Roblin nous initie au travail du bûcheron dans la forêt. Il y besogne 55 jours par an en moyenne. Les entrepreneurs choisissent pour le bois d'hiver — d'octobre à mars — le moment qui leur paraît le plus propice. Pour l'écorçage et le bois de printemps, ils sont obligés, afin d'éviter une moins-value, de faire travailler lors de la montée de la sève.

Il existe divers modes d'embauchage. S'il y a dans la région un syndicat de bûcherons cohérent et fort, le marchand de bois traite avec lui par voie de contrat collectif. Dans le cas contraire, il fait appel directement aux ouvriers en faisant connaître dans les villages circonvoisins de la coupe, la date précise de l'embauchage. Les bûcherons se présentent à la première heure à l'entrée de la forêt et là, sans aucun accord préalable, ils discutent sur les prix qui leur sont offerts par leurs futurs patrons. L'entente se produit le plus souvent entre les deux parties, et alors les mesures, les conditions, la direction de le coupe sont explicitement indiquées par les entrepreneurs ou leurs commettants.

Désormais, ce bois en exploitation est considéré, selon une vieille coutume, comme un chantier ouvert où les travailleurs retardataires peuvent s'introduire librement sans être contraints à formuler une demande d'autorisation, mais, avec la réserve qu'ils seront soumis aux mêmes conditions de ail que les autres. Les travaux une fois en train, il n'est une intempérie susceptible de les faire suspendre, excepté eige. Nous n'exposerons pas la technique particulière bûcherons, mais au moins pouvons-nous dire qu'ils dispo-

sent d'outils rudimentaires. Il faut ajouter enfin, pour mieux caractériser la production forestière dans les départements du Centre, que la charbonnette donne la presque totalité du travail.

Les salaires sont payés à la fin de la campagne forestière : et à ce moment, si le marchand de bois n'est pas satisfait du travail de l'un des ouvriers, il opère sur lui certaines retenues. Mais ces procédés sont rarement acceptés par les bûcherons syndiqués.

II

A considérer le milieu bûcheron vers 1890, rien ne pouvait faire supposer que de son sein surgirait bientôt une magnifique floraison syndicale. L'effroi que cause à tout paysan l'association professionnelle, la peur instinctinctive de déplaire aux propriétaires, la dissémination des bûcherons, la diversité de leurs origines et de leurs occupations, le caractère intermittent de leur travail, la surabondance de la main-d'œuvre, la médiocre spécialisation du métier semblaient être des obstacles invincibles à un mouvement unitaire de ces prolétaires ruraux.

On n'aurait pas même pu invoquer à cette époque l'influence perturbatrice exercée sur l'esprit des bûcherons par des grèves urbaines dans le Cher et la Nièvre. Tout était calme au contraire.

Cependant, à l'entrée de l'hiver 1891-1892, des grèves violentes éclatèrent, qui eurent au moins le résultat d'inciter les travailleurs des bois au groupement professionnel. Nous allons résumer les raisons morales, économiques et politiqu--- qui expliquent ces conflits.

Sans doute les ouvriers ruraux, travaillant isolés les un- des autres, sont naturellement enclins à la résignation, mai- que les nécessités de la production les attachent en groupe -



un labeur commun, on verra peu à peu un souffle d'indépendance et de dignité les animer. C'est ainsi que les premières machines à vapeur pour le battage des grains donnèrent lieu à des conflits temporaires, sortes d'ententes pour la cessation du travail. De 1880 à 1890, on rencontre quelques démêlés de ce genre chez les bûcherons, soit qu'ils refusent de s'embaucher, soit qu'au règlement de comptes, ils ne veuillent pas recevoir l'argent. Toutefois une solution amiable ne tarde pas à intervenir. Mais déjà ces revendications passagères prennent une allure hautaine, sous l'impulsion des ouvriers conscients que les journalistes de bon ton qualifieront plus tard de « meneurs », dans une intention en vain méprisante et policière. Les marchands de bois commencent à les mettre à l'index ou à leur refuser du travail, contrairement à la coutume. De là l'origine de sourds mécontentements, que d'autres causes vont encore accentuer.

L'agriculture traversait alors une période particulièrement difficile. Il fallait réduire la main-d'œuvre dans tous les domaines, arrêter les travaux d'amélioration et d'embellissement. En même temps une transformation dans l'exploitation s'opérait. Les prairies naturelles se développaient au détriment des cultures de céréales et de légumes, exigeant par suite une main-d'œuvre moins considérable. Les moissonneuses, les faucheuses, les bineuses, les sarcleuses accéléraient à leur tour la déchéance progressive du petit exploitant de 2 à 3 hectares, réduit à quémander un travail salarié difficile à trouver.

Le chômage et la misère des populations rurales bûcheronnes étaient donc d'une grande intensité.

D'autre part, le commerce du bois avait dû subir au cours 1 XIXe siècle de profonds changements. Les grands pro-:iétaires, vers 1840, commencent à renoncer à exploiter ux-mêmes leurs forêts pour les concéder à des entrepre-urs. Cette méthode se généralise surtout de 1860 à 1870,

période durant laquelle la construction des voies de communication vient imprimer à l'exploitation des forêts un essor nouveau. Le marchand de bois se substitue définitivement à l'exploitant du type ancien et une ère de prospérité jusque-là inconnue s'ouvre pour lui.

Quant aux ouvriers bûcherons, ils perdent du même coup leurs patrons traditionnels et connus d'eux, pour n'avoir plus à faire qu'à des patrons accidentels, auxquels ne les rattache aucun lien.

Mais cette branche de la production ne tarde pas à être envahie et encombrée par les entrepreneurs qu'attirait l'appât de gains rémunérateurs. Devant cette âpre concurrence, les propriétaires de bois élevèrent bientôt leurs prétentions et leurs exigences.

Or, c'est à la même époque, 1890-91, que le bois était atteint d'une dépréciation croissante (substitution du fer au bois dans les constructions, achèvement des grands réseaux ferrés, ruine de la marine marchande, importation du bois de Norwège, diminution de la consommation du bois dans les usines métallurgiques, le chauffage et la cuisine, élimination progressive de l'écorce dans la tannerie et des fagots dans les tuileries). Il semble donc que cette paralysie du commerce du bois était propre à amener une baisse sur le prix des coupes, mais le nombre considérable des marchands de bois acquéreurs permettait aux propriétaires de maintenir leurs prix d'achat. Une seule ressource s'imposait en conséquence aux entrepreneurs désireux de réaliser des bénéfices, c'était de comprimer les salaires. Et l'on peut dire qu'ils en usèrent largement. Dans la période qui s'étend de 1860 à 1882, la corde de charbonnette se payait 2 fr. et 2 fr. 50, pour descendre après cette date jusqu'à 0 fr. 75 et 1 fr. 25. Tous les procédés furent bons pour opérer cette réduction (modification des mesures, suppression de l'épine, du fagot, du faix de bois, etc.). Les commis devenaient plus

tatillons, les retenues pour malfaçons fréquentes ; et sous la pression de la misère, de vexations multiples, se déposait peu à peu dans l'âme patiente des bûcherons un obscur levain de vengeance et de révolte. Il se manifeste d'abord sous la forme du sabottage pour laisser place ensuite à une action concertée et méthodique. Une circonstance politique, le boulangisme, cristallisa en une force commune toutes ces volontés éparses et inconnues d'elles-mêmes, ou plutôt, il fut la première forme extérieure que revêtirent les revendications. ouvrières et sociales du prolétariat rural dans le Cher et la Nièvre : car il ne faut pas oublier que l'agitation boulangiste fut particulièrement active dans cette région.

Nous avons assez longuement insisté sur les causes générales, essentielles ou secondaires, qui ont engendré le mouvement des bûcherons vers l'organisation syndicale ; aussi ne nous arrêterons-nous que brièvement sur la partie historique de la question, trop riche en détails qu'on ne peut énumérer ici.

En premier lieu, nous attirons l'attention des lecteurs sur ce fait que ce sont les bûcherons « non qualifiés » qui ont été les protagonistes du soulèvement et de l'organisation professionnelle. En second lieu, nous remarquons que la grève a précédé le syndicat, celui-ci n'étant qu'une transformation parfois à peine visible du comité de la grève. Ces deux caractères fondamentaux communs existent aussi bien dans le Cher que dans la Nièvre. Toutefois, nous devons signaler certaines différences. Dans le Cher, le mouvement bûcheron, sous l'influence de syndicats industriels, forme ı tout. « Il n'y eut pas de grèves, mais une grève très étenıe avec manifestations successives. »

Dans la « Nièvre », l'organisation est fragmentaire, dis-·sée « en plusieurs foyers distincts qui n'ont entre eux ›une relation ».

Dans l'un, le Cher, les marchands de bois ne sont pas syndiqués ; ils le sont dans la Nièvre. La grève débute au printemps dans ce dernier, elle avait déjà commencé en hiver dans l'autre. Les réclamations des ouvriers relatives au taux et au mode d'exploitation différaient aussi en quelque mesure.

Ces divergences amènent l'auteur à étudier à part chacun de ces départements.

Le Cher. — Lors de l'embauchage d'octobre, année 1891-1892, les bûcherons d'Uzay-le-Venon refusèrent les prix dérisoires que leur offraient les patrons. Ce fut la première étincelle qui mit le feu aux poudres. Mais, non contents d'opposer une résistance inconnue jusqu'à ce jour aux sollicitations des exploitants, ils intéressèrent bientôt à leur cause les journaux régionaux, leurs élus. Ils lancèrent des listes de souscription qui reçurent bon accueil du public et formulèrent en termes précis leurs réclamations.

Ils constituent aussitôt un comité de grève, et dès lors, les communes voisines suivent le mouvement de grève qui s'étend comme une tache d'huile sur toute la contrée.

Pour la première fois, le 6 décembre 1891, dans une réunion publique, un des orateurs fait entrevoir aux bûcherons la nécessité de l'organisation syndicale, mais ils ne semblent prêter qu'une oreille inattentive à ses conseils. Le lendemain, dans une commune voisine, à Bigny-Vallenay, les orateurs reviennent sur la même question, et un vœu est adopté par les ouvriers bûcherons, vœu tendant « à substituer une organisation durable aux comités temporaires de la grève. » On va même jusqu'à concevoir la possibilité d'une « Chambre syndicale des ouvriers bûcherons de Meillant et de Bigny réunis » englobant tous les travailleurs de la contrée. A partir de ce moment surtout les élus départementaux et régionaux des divers partis politiques, radicaux et socialistes, entrent en jeu et apportent leur aide aux grévistes. Les

journaux conservateurs eux-mêmes témoignent de quelque sympathie vis-à-vis des bûcherons. Une campagne de réunions publiques s'organise, qui prépare peu à peu les esprits à l'idée de l'association professsionnelle. Sur ces entrefaites, les casseurs de pierres de Chillivay-Milon se mettent à leur tour en grève, mécontents de leurs salaires, et grâce au zèle infatigable du socialiste Mauger, ils se décident à constituer un syndicat. C'était le 20 décembre. Si l'on songe que nombre de ces casseurs de cailloux étaient aussi travailleurs du bois, on comprendra combien cette nouvelle eut de retentissement dans les milieux bûcherons.

L'élan était donné, et, le 27 décembre 1891, à Uzay-le-Venon, les délégués des communes voisines se réunissent, et, sur le désir de leurs commettants, ils forment un syndicat. Les glaces une fois rompues, ce mouvement prend de l'extension.

Le discours du sénateur Girault à la tribune du Sénat, le 21 décembre, attira sur les bûcherons les sympathies unanimes du pays et fortifia les volontés chancelantes de ces malheureux. Et c'est en vain que les entrepreneurs, étonnés de cette longue résistance, eurent recours à des procédés d'intimidation. Ils ne réussirent qu'à accélérer le développement des syndicats en secouant les indifférents et les timorés. Enfin, le 24 janvier 1892, après intervention du sous-préfet de Saint-Amand, un accord intervient entre les deux parties dans les communes proches des bois de Meillant et d'Arpheuille. Au bout d'un mois, la reprise du travail s'était progressivement effectuée dans toute la contrée, après le triomphe des grévistes. En février, les promoteurs de l'organisation professionnelle décident la création de « syndicats communaux fédérés en un syndicat central ». A la fin de février, on pouvait compter trente-deux syndicats et quelques sous-sections dans le sud du Cher.

Nièvre. — On ne signale que quelques grèves dans le

cours de l'hiver 1901-1902, mais ce fut à l'aube du printemps que le mouvement gréviste devint important. « Le 3 mai 1892, lés ouvriers de Neuville refusent d'accepter les conditions des patrons et de se rendre dans les coupes. » D'autres communes imitent lenr exemple; les bûcherons s'abtiennent de travailler, mais, à la différence de ceux du Cher, ils ne déclarent pas la grève, ni ne forment aucun comité de grève; ils ne font entreprendre aucune campagne de presse et n'organisent pas de réunions publiques. Ils se contentent d'attendre, mais les patrons s'obstinent dans leurs décisions primitives. La situation en était là, lorsque deux ouvriers de Neuville qui arrivaient de travailler dans les forêts du Cher, apportèrent la nouvelle des progrès accomplis par l'organisation bûcheronne dans ce département.

Enthousiasmés, les syndicats berrichons poussèrent vivement leurs compatriotes à s'engager dans la même voie. En effet, un syndicat est créé à Neuville le 8 mai ; puis d'autres se forment dans les communes avoisinantes. Le 25 mai, la grève était à peu près partout terminée, et, dans maintes localités, les réclamations des grévistes avaient été acceptées.

Mais, sauf les cantons du sud-ouest, où l'influence du Berry a été légère, elle fut nulle dans les autres parties de la Nièvre.

Les revendications des syndicats naissants de bûcherons sont de deux ordres. Les unes ont trait à l'augmentation directe ou indirecte des salaires, les autres à l'amélioration des conditions du travail. Mais, dans chacun de ces départements, elles affectent un aspect particulier.

— Dans le Cher, la moyenne des salaires est estimée à 0 fr. 60 par Roblin. Le sénateur Lacombe, à la tribune du Sénat, le ministre de l'Agriculture lui-même, reconnaissent

que le salaire moyen ne dépasse pas 0 fr. 75. L'Office du Travail prétend qu'il oscille entre 0 fr. 60 et 0 fr. 75. Le prix le plus répandu de la corde de charbonnette est de 1 fr. 75. Or, les grévistes veulent réaliser environ 1 fr. 40 par jour et et obtenir trois francs de la corde de charbonnette. On sait qu'ils aboutirent au succès. Dans le compromis signé entre les parties, les demandes furent divisées d'après les coupes, et il y eut des catégories rétablies. On conservait l'épine et le fagot parfois. En même temps, les dimensions étaient ramenées aux mesures antérieures. Désormais, le bûcheron, au lieu d'emporter chaque soir un faix de bois vert, ne prendra que du bois mort. Les coupes sont en outre distribuées de telle sorte que le favoritisme des commis et l'arbitraire des patrons puissent être dorénavant évités.

Les payements s'effectueront tous les mois et les à-comptes seront facilités moyennant certaines retenues déterminées.

Enfin tous les ouvriers furent repris, mais le travail ne commença pas partout de même façon. Dans certains cas, l'embauchage se produisit chez les patrons qui les premiers acceptèrent les conditions des grévistes, dans d'autres cas, ces derniers ne se remirent au travail que quand tous les patrons de la région eurent cédé. D'autres avantages fort appréciables furent encore accordés aux ouvriers, tels que l'autorisation de faire de l'épine et du fagot dans les parties mauvaises du bois, etc. Ainsi l'action syndicale tenace et pondérée avait eu raison du mauvais vouloir des entrepreneurs.

— Dans la Nièvre les revendications ne furent pas formulées d'une façon aussi claire. Les bûcherons trouvaient ...lement leurs salaires insuffisants et ils se contentaient ...ttendre de la bienveillance des patrons, un relèvement ...ils ne songeaient pas à fixer par un accord systématique. ...vant la grève, les entrepreneurs offraient 50 à 62 francs ...r les cent bottes d'écorce, 1 fr. 20 pour la corde de char-

bonnette, 1 fr. 20 pour le fagot, 0 fr. 20 pour la somme de moulée.

Selon les localités, les transactions furent diverses, mais dans la région de Pierre-le-Moutiers, où venaient de surgir les syndicats, les réclamations prirent un caractère plus homogène et la victoire s'affirma plus complète.

A la différence du Cher, les ouvriers présentèrent un tarif unique qui fut adopté : 60 à 75 fr. pour les cent bottes d'écorces, 2 fr. pour la corde de charbonette, 1 fr. 50 pour le stère de moulée.

A la somme de moulée on substituait « le stère qui proportionnait mieux la rémunération au labeur donné ». On réhabilita la plupart des anciennes dimensions, sauf celle de la botte d'écorce. Le faix de bois restait toléré, « à titre gracieux et précaire ». Enfin, acquisition importante, on reconnaissait aux ouvriers le droit de contrôle et de discussion pour la réception de leur travail.

Poussés par les nécessités du métier et par leurs engagements vis-à-vis de la clientèle, plusieurs marchands de cette région allèrent jusqu'à se laisser imposer certaines conditions, qu'ils durent considérer comme léonines. On exigea d'eux « que des non-syndiqués fussent payés aux prix antérieurs et d'après les mesures antérieures » Mais cette clause acceptée en apparence, ne fut pas respectée dans la pratique. Ici, comme chez les berrichons, l'heureuse influence du groupement professionnel est tangible et manifeste.

Lorsque les patrons revinrent de leur étonnement, ils eurent la malencontreuse idée — en ce qui les concerne — de réduire les concessions déjà faites ou de ne pas les étendre à toutes les localités. Cette imprudence n'eut d'autre résultat que de fortifier les syndicats ou de les faire naître.

Dans le Cher, le premier Congrès de la Fédération départementale se réunit à Meillant, le 27 mars 1902. Cet

dernière commune est choisie comme siège permanent de la Fédération et un bureau est élu, entièrement composé d'ouvriers. Un deuxième Congrès se tint à nouveau à Meillant, en juin, qui se préoccupa surtout de l'entreprise forestière du prochain hiver 1892-1893. Toutes les coupes situées sur le territoire de chaque commune furent minutieusement examinées, et pour chacune d'elles on procéda à des estimations particulières. C'est à l'aide de ces documents que le secrétaire général de la Fédération élabora ses tarifs, qu'il communiqua aux marchands de bois, quatre à cinq semaines avant la date d'adjudication. De la sorte, les patrons ne pouvaient plus prétendre qu'ils étaient pris à l'improviste. Il n'avaient qu'à régler leurs achats sur les bases qui leur étaient soumises.

Le 3e Congrès de la Fédération eut lieu encore à Meillant, le 2 octobre 1892. Dix-huit sections ayant rempli toutes les formalités s'y trouvaient représentées. Toutefois, malgré la publicité donnée aux tarifs, la pression de l'opinion publique, l'autorité morale grandissante des Syndicats, les marchands de bois n'hésitèrent pas à proposer des prix inférieurs à à ceux demandés. Leur entêtement fut le signal d'un refus de travail qui, de Pondy, se généralisa rapidement dans l'arrondissement de Saint-Amand et de Lancerre. Aux premiers jours de mars, la grève était partout terminée, consacrant l'abdication des entrepreneurs. Le 23 avril 1893, le 4e Congrès de la Fédération, fort des succès obtenus, invita tous les groupements à dresser leurs tarifs, comme l'année précédente. Trente syndicats avaient envoyé des délégués à cette assemblée. L'organisation professionnelle se poursui-
t ardente et tous les jours les esprits étaient davantage
nés aux bienfaits de l'Association.

e 5e Congrès se tint le 1er novembre 1893 ; 25 sections y
staient. Dans le courant de l'hiver, quelques conflits sur-
nt de ci, de là, mais pour la première fois la région de

Vierzon commençait à s'agiter. Le 6e Congrès, en février 1894, et le 7e, 29 avril 1894, à Bigny-Vallenay, ne se signale guère que pour avoir ouvert des souscriptions et émis des vœux politiques.

— Dans la Nièvre, c'est surtout au cours de l'hiver 1892-1893 que se produit le plus grand mouvement de grèves d'où sortirent de nombreux syndicats. Mais ici elles éclatèrent spontanément, sur des points opposés du département, et les syndicats constitués ensuite restèrent indépendants les uns des autres. L'existence d'un syndicat patronal actif et résolu à se défendre donna aux conflits un caractère spécial. Dans la plupart des localités, les bûcherons syndiqués réussirent à obtenir les prix et les mesures qu'ils désiraient. La campagne forestière de 1893-1894 n'entraîna que de rares troubles ; mais après cet effort vigoureux, les syndicats ouvriers parurent s'affaiser et s'endormir un temps.

III

A partir de 1895, les syndicats déclinent avec rapidité. Ils perdent leur influence et se disloquent peu à peu. Cette déchéance progressive tient à la fois à des causes générales et locales.

Les premières sont multiples :

1° D'abord, les Syndicats de bûcherons n'avaient jamais constitué une force réelle, permanente, vivante.

2° Certains marchands de bois pauvres avaient été éliminés dans la tourmente et leur disparition rendait moins vive la concurrence des survivants.

3° Quant à ces derniers, devenus prudents, ils se basaie sur les nouveaux tarifs ouvriers pour l'évaluation des forêt D'autre part, une hausse se manifestait dans le cours d bois. Ces deux raisons expliquent que les entrepreneu n'aient plus tenté de ramener les salaires au taux de jadi

Cette ère de prospérité entraîna en même temps la chute du Syndicat des marchands de bois, qui sentaient moins à présent les nécessités de l'accord patronal.

4° Après les agitations, les sacrifices et les privations, les bûcherons éprouvaient de plus en plus un grand besoin de repos et de tranquillité. D'ailleurs, leurs salaires ne recevaient que de légères atteintes assez peu graves pour que les syndicats fussent désertés.

5° Les fermiers, les propriétaires, au début sympathiques à la cause des bûcherons, prenaient ombrage maintenant de ces derniers, parce qu'ils avaientformulé, outre leurs revendications forestières, des exigences au point de vue agricole en général.

6° Enfin, tracassés par l'administration qui les obligeait avec une sévérité croissante à faire leur déclaration, malmenés par certains hommes politiques, frappés de condamnations, les syndicats ne tardèrent pas à perdre de leur prestige.

Les causes locales qui précipitèrent cette ruine des syndicats ouvriers ne méritent pas trop de nous retenir. On y rencontre, par exemple, le défaut d'unité dans la direction, les frais de déplacement, les luttes personnelles, etc. Dans le Cher, le 9e et dernier Congrès a eu lieu à Bigny-Vallenay le 28 avril 1895 et ne prépara pas le tarif pour l'exercice 1895-1896. Dans la Nièvre, déjà à l'exercice de 1894, les bûcherons n'avaient plus fait paraître de séries de prix. Toutefois, dans l'un et l'autre département, quelques vagues syndicats continuent à substituer plus nominalement qu'en réalité.

Il est à remarquer que la force des syndicats de bûche-
s du Cher et de la Nièvre ne résidaient pas uniquement
s le nombre restreint des adhérents, ni dans l'état mé-
re de leur caisse. Ils tiraient surtout leur puissance de
u'ils représentaient les sentiments de la masse et de ce
ette dernière acceptait leurs décisions. Leurs statuts

se ressentirent de l'influence qu'avait exercée sur l'organisation bûcheronne, le syndicat des casseurs de pierres de Châlivoy-Milon. Entr'autres choses, le but de l'association bûcheronne était indiqué de la sorte : « Unir toute la corporation dans les mêmes sentiments d'émancipation pour pouvoir hautement revendiquer ses droits et rechercher pour cela les moyens les plus efficaces. »

Les statuts prévoyaient dans chaque commune la formation d'une section ayant à sa tête un conseil local ; les fonctions étaient gratuites et remplies par des ouvriers.

Au lieu de multiplier à l'infini les syndicats, les bûcherons ne furent pas longs à reconnaître qu'il était plus sage « de comprendre dans la même association une étendue sensible de territoire, une région, un noyau de commerces » ; on évitait ainsi des rivalités possibles entre syndicats.

Dans le Cher, les organisations communales prirent le caractère de sections locales englobées dans un vaste syndicat central.

Dans la Nièvre, il n'existe pas de fédération départementale, mais des fédérations régionales d'où dépendent les sections communales. Les assemblées générales ont lieu deux fois par an au siège central du syndicat.

Le Cher, comme la Nièvre, vit des dissensions se produire entre les sections locales et le siège central au sujet de la question d'argent. Les sections préféraient conserver par devers elles les fonds provenant des cotisations, mais cette méthode était propice au gaspillage et affaiblissait l'élan général. Pour satisfaire à tous les vœux, on adopta les solutions intermédiaires variables.

Les syndicats des bûcherons se proposèrent dès leur origine un quadruple but :

1° La fixation d'un tarif minimum ;
2° La formation d'un tarif collectif ;
3° La poursuite des réclamations des ouvriers contre les patrons ;
4° La constitution d'une caisse de retraite.

On peut dire que la plupart de ces objets reçurent plus ou moins une exécution partielle, pour une certaine durée. Et s'il n'y eut jamais de caisse de résistance, les syndicats subvinrent tout de même dans une certaine mesure aux besoins des bûcherons, en versant des indemnités aux inculpés, en payant les frais des procès, en soutenant la famille des camarades au cas de condamnation, etc...

Roblin a consacré il y a quelques mois dans cette Revue (1) un long article au nouveau mouvement bûcheron (1899-1903); aussi nous abstiendrons-nous d'en faire mention ici. Nous rappellerons seulement, pour mémoire, que les syndicats de récente formation se distinguent des anciens syndicats par quelques côtés essentiels. Ils n'ont pas surgi à la faveur d'une grève soudaine et passagère, mais sont le couronnement solide d'une propagande lente, continue, profonde. De plus, ils se montrent aussi soucieux de sauvegarder l'avenir que le présent du mouvement bûcheron.

Les Bourses du travail du Cher et de la Nièvre ont pour beaucoup contribué à cette rénovation.

Enfin, dans les dernières pages de son travail, l'auteur examine les relations extérieures des syndicats de Bûcherons.

Ces groupements ne sont pas les associations étroites, fermées et vivant à l'écart du mouvement général du prolé-iat. Bien que réunissant dans leur sein les bûcherons prement dits, elles restent assez fréquemment ouvertes

Voir *Mouvement Socialiste*, n°.

aux ouvriers qualifiés, comme les abatteurs de haute futaie, les charbonniers, etc...

A leur exemple et sous leur influence directe, quelques syndicats d'ouvriers agricoles se sont développés dans le Cher et la Nièvre. Enfin en adhérant à l'Union des chambres syndicales professionnelles du département, les syndicats de bûcherons sont entrés en contact avec les ouvriers industriels. Mais leur action ne s'est pas limitée là ; en maintes circonstances (Verrerie ouvrière d'Albi, Imprimerie ouvrière de Bourges, Mineurs de Carmeaux), ils ont donné la preuve de leurs sentiments de solidarité prolétarienne.

Enfin, avant de terminer, Roblin envisage sous le chef « atteintes à la liberté du travail », les diverses condamnations qui frappèrent les bûcherons au cours des grèves. Les unes furent banales, les autres présentent un cachet particulier.

Les bûcherons croyaient, en effet, selon la tradition, qu'une coupe entamée était un chantier ouvert. Aussi circulaient-ils sans crainte individuellement ou par groupes dans les bois pour dissuader les autres camarades qui avaient la faiblesse de travailler... Effrayés de l'extension du mouvement gréviste, les tribunaux n'hésitèrent pas à rompre avec cette vieille coutume et à consacrer par leurs iniques jugements les desiderata des marchands de bois. « L'entrée en masse dans les coupes, disaient ces der- « niers, constitue une atteinte à la liberté du travail et à « la propriété. Les marchands de bois peuvent être assurés, « qu'aujourd'hui les autorités poursuivront et puniront « sévèrement les ouvriers qui se mettront dans le cas « l'être. »

Il n'y a eu jusqu'ici que deux essais de mise en rég



directe de l'exploitation des forêts domaniales. Les bûcherons de la Nièvre en firent les premiers l'expérience en 1892, ceux des environs de Vierzon en 1895. Les travaux ne laissèrent rien à désirer au point de vue de la façon ; mais l'Etat dut subir certaines pertes. Quoiqu'en aient dit les marchands de bois, des circonstances exceptionnelles furent la cause de ce déficit. Aussi Roblin pense que les syndicats de bûcherons feraient œuvre excellente s'ils obtenaient l'exploitation directe des forêts de l'Etat. « Ce serait un moyen, dit-il, d'empêcher les salaires de diminuer ; les marchands de bois seraient obligés de régler leurs prix sur ceux que paierait l'Etat. » Mais, outre la fixation d'un minimum de salaires réclamée en vain et à plusieurs reprises à la Chambre des députés, les syndiqués demandent avec instance des lois de protection (institution de prud'hommes, caisses de retraite pour la vieillesse, application de la loi sur les accidents du travail.)

Dès l'origine, le mouvement bûcheron a fait une part à la politique. Les bûcherons étaient, en général, républicains, et naturellement leurs députés radicaux et socialistes ont pris fait et cause pour eux. Ils furent, mais surtout les socialistes, les pionniers et les protagonistes ardents de l'organisation syndicale. Dans le Cher, les bûcherons, tracassés par l'administration, en proie aux vexations des patrons, condamnés par les tribunaux, se laissèrent gagner en grand nombre aux idées socialistes. Dans la Nièvre cette évolution est plus lente. Mais, dans les deux départements, l'adhésion au socialisme ne peut être que la conséquence nécessaire du mouvement syndical bûcheron. C'est la conclusion onfortante de la monographie si vivante et si complète de e camarade Roblin.

Dr Maurice Olivier.

BELGIQUE

Le Congrès agricole du P. O. B.

Le Parti Ouvrier Belge a tenu le 29 novembre dernier, à la Maison du Peuple de Bruxelles, son VIe congrès agricole. Nos lecteurs savent que le Parti Ouvrier Belge, outre le congrès annuel général de toutes ses organisations, tient également des assises importantes, telles les réunions annuelles des coopératives et des groupements syndicaux sans compter les divers congrès des fédérations de métiers etc., etc.

Les triomphes les plus éclatants des socialistes, après l'octroi du suffrage universel mitigé par le vote plural, se nanifestèrent dans les régions industrielles, qui bientôt nous furent quasi complètement acquises. Dans les premières années de lutte parlementaire, ardente et parfois violente, la masse du parti et même nombre de militants, en quelque sorte hypnotisés par les progrès incessants du parti dans les villes et dans les centres industriels, négligèrent presque totalement la propagande dans les campagnes.

Pendant ce temps, les cléricaux, au contraire, comprenant que c'était pour eux une question de vie on de mort, s'attachèrent à organiser à leur profit les campagnards. Ils réussirent surtout dans les régions flamandes, en créant, avec l'aide des curés, des ligues de paysans (Bœrenbonden), des comptoirs d'échange, des caisses de prêts, des mutuelles d'assurances contre la mortalité du bétail et des laiteries coopératives. La prévoyance fit rarement défaut à ce parti et il assurait ainsi la prolongation de son règne.

Dès le début cependant des hommes clairvoyants compr rent toute l'importance de la question agricole et ne cessère d'attirer l'attention du Parti sur la nécessité urgente d'

tamer et de conquérir les campagnes. Il convient surtout de citer la tenacité de Vandervelde, dont les écrits sur la question agraire sont bien connus.

Les premiers congrès furent peu fréquentés; l'ensemble du Parti semblait les ignorer; les groupes n'envoyaient que très peu de délégués; on y rencontrait quelques militants habitant la campagne, quelques cultivateurs isolés venus de diverses régions et quelques militants des villes, désireux de s'instruire ou curieux des choses de la campagne.

Peu à peu, on finit par comprendre partout qu'il était nécessaire de miner cette force formidable de réaction dont disposaient les cléricaux. On y fut amené surtout en voyant dans certains centres industriels, la courbe ascensionnelle de nos progrès subir des flottements et dessiner parfois des points de rebroussement. C'est qu'en effet les cléricaux, après quelques années d'efforts considérables sur les campagnes, entreprenaient hardiment la lutte contre nos œuvres des centres industriels, édifiant des coopératives, des logements à bon marché, voire même des syndicats et des patronages. Leur petits vicaires, élevés au séminaire dans la haine du socialisme, se montraient bien plus préoccupés de déverser dans leur petits journaux, sur nos hommes et nos institutions, d'abominables calomnies, que de prêcher l'évangile. Puisqu'ils portaient la guerre avec une telle ardeur dans ce que tant de nos amis considèraient comme pays conquis, il devenait de bonne tactique d'aller chez eux, à la campagne, leur rendre la pareille. A l'heure actuelle, nous croyons que tout le Parti a compris l'importance de la question et la preuve en est dans la foule des délégués qui pressaient au dernier Congrès.

Mais comment faire la propagande à la campagne et orniser les paysans, telle était la double question que devait soudre l'assemblée. Deux courants se manifestèrent. Les ıs, avec Debarsy, le si dévoué et si laborieux directeur du

Laboureur, l'organe agricole officiel du Parti, prétendaient surtout qu'il fallait porter tout l'effort sur les vrais cultivateurs. Debarsy établissait qu'il y avait en Belgique :

128.000 salariés habituels de l'agriculture.

663.000	familles	cultivant	moins de	2	hectares
100.000	»	»	» de	2 à 5	»
50.000	»	»	» de	5 à 10	»
10.000	»	»	» de	10 à 50	»
3.524	»	»	plus de	50	»

C'est sur les 160.000 familles cultivant de 2 à 50 hectares qu'il voulait, semble-t-il, plus spécialement tenter l'efficacité de nos moyens d'organisation. Il préconisait de recruter des militants parmi les cultivateurs, de créer des coopératives essentiellement agricoles et de fonder des comptoirs d'achat et de vente composés de cultivateurs. Il disait : « Mieux vaut nous assurer une société d'élite de cultivateurs que de nous borner à grouper exclusivement le prolétariat agricole. »

Les autres, et parmi eux Vandervelde, déclaraient, au contraire, que n'oubliant jamais le principe de la lutte de classe, le Parti ne devait pas s'adresser trop exclusivement aux cultivateurs (la petite bourgeoisie des campagnes), mais qu'il devait aller au prolétariat pour l'organiser. Ils convenaient surtout de faire appel « à l'armée énorme des travailleurs industriels habitant la campagne, mais s'en allant à la ville travailler dans les industries : il y a là 100.000 hommes qui doivent tous venir à nous. » En y ajoutant, disait Vandervelde, les salariés agricoles proprement dits, c'était enfin grouper autour de notre Parti la majorité des prolétaires et du pays.

D'autres, naturellement, ne prenaient pas position dans

ce débat ; ils voulaient s'adresser à tout le monde, ils ne voulaient pas de distinction entre les prolétaires et les cultivateurs. La question cependant était importante, comme toutes les questions de méthode. Selon qu'on allait prendre l'une ou l'autre voie, on allait courir au-devant de désillusions ou au-devant de succès certains. Les petits cultivateurs constituent la classe la plus réactionnaire, la plus méfiante et la plus égoïste qu'il existe. Leur état séculaire de servitude leur a enlevé tout idéal et tout espoir en une société meilleure ; ils n'ont pas de révolte. Comment dès lors, dans les communes de quelques centaines d'habitants, trouver un nombre d'hommes émancipés suffisant, pour fonder des organisations puissantes et capables d'exercer une action bienfaisante au point de vue socialiste ? C'est tenter l'impossible, d'autant plus que l'on ne dispose point de capitaux. Vous voulez créer un comptoir d'achat et de vente ? Vous allez réunir les denrées de quelques cultivateurs : froment, seigle, avoine, pommes de terre. Vous allez les vendre à une coopérative de ville ou à un particulier qui ont l'habitude de payer à un mois, et vous vous figurez que le paysan attendra aussi longtemps son argent ? Jamais ! Il y a, avant d'en arriver là, toute une longue éducation à faire. Le paysan vend ses denrées pour en avoir de l'argent, tout de suite.

Enfin, il est un autre point de vue qui, nous semble-t-il, méritait de retenir toute l'attention des congressistes. Il est bien vrai que la plupart des 663.000 cultivateurs de moins de 2 hectares, ne sont pas de vrais cultivateurs, que leur lopin de terre est cultivé par leurs femmes et leurs enfants ndant qu'eux-mêmes se rendent dans les villes ou les itres industriels, ou exercent sur place un métier quelique ; charron, maréchal-ferrant, cordonnier, etc... Il est i également que la plupart de ceux qui travaillent dans industries, par le contact continuel avec des ouvriers

émancipés, sont acquis aux idées socialistes. Ils ont été témoins d'ardentes luttes économiques de prolétaires contre capitalistes, et leur intérêt de classe en a fait à leur tour d'ardents propagandistes à la campagne, où ils rapportent, plus ou moins exactement mais avec conviction, les discours des meetings, les histoires de grève, les essais d'organisation, etc. C'est cette catégorie de travailleurs, qui a le plus contribué à la diffusion des idées socialistes dans nos campagnes et à la suppression de cet antagonisme violent que des réactionnaires voulaient entretenir entre les villes et les campagnes.

Pourtant, ces masses d'ouvriers, acquis d'instinct à nos idées et votant pour les socialistes, ne sont pas, pour la plupart, embrigadés dans nos organisations et échappent à l'action éducative de celles-ci. Ils ne font point partie des syndicats industriels, puisque, retournant presque chaque jour chez eux, ils n'assisteraient jamais aux séances et ne participeraient pas à sa vie interne. Cette situation est même souvent dangereuse, car, venant de régions où l'on gagne de si pauvres salaires, ces ouvriers sont parfois, au début de leur migration, surtout tentés de travailler dans les mines ou dans les usines pour des salaires de 2 fr. 50, salaires énormes pour la campagne, mais dérisoires pour les centres industriels. D'où des haines et des antagonismes entre travailleurs. De même, dans les grèves, ces ouvriers de la campagne montrent beaucoup moins de solidarité, de résistance et d'élan. Il ne sont pas non plus membres des coopératives des villes puisque leur ménage est à la campagne.

Dès lors, la bonne méthode d'organisation nous semble toute indiquée, et Vandervelde a raison, ce que reconnut [...] reste le congrès à une grande majorité. Voici, nous semb[...] t-il, comment on doit procéder. Dans chaque commune, il [...] relativement facile de grouper sous forme de sociétés [...] secours mutuels contre les maladies, tous ces ouvri[...]

industriels auxquels viendront s'unir les artisans de la commune et les cultivateurs acquis à nos idées ; ce sera le noyau initial, autour duquel se développera l'organisation socialiste.

A Hollagne-sur-Geer, commune agricole de 800 habitants, dont quasi toutes les terres relèvent de deux ou trois familles, dont l'une très puissante possédant 3 grandes fermes et une fabrique de sucre, nous groupâmes ainsi des gens de toutes professions ; la société de secours mutuels obtint vite un grand succés, Dans la suite, il se forma deux sections syndicales, l'une d'ouvriers purement agricoles, l'autre d'ouvriers de la voirie. Puis, ces humbles se constituèrent une petite bibliothèque ; ils fondèrent un cercle d'études tenant séance toutes les semaines en hiver. Les jeunes gens de la société fondèrent un cercle dramatique, qui représentait, avec quelle naïveté mais aussi avec quelle belle conviction, des pièces en patois à tendance antimilitariste, antialcoolique ou anticléricale. le répertoire étant forcément limité et pas de premier choix. Ce syndicat mutuelliste, *La Gerbe de Hollagne-sur-Geer*, a servi de modèle à toutes les communes de la Hesbaye. Il est question de fédérer régionalement toutes les sociétés similaires.

Parallèlement à cette organisation sociale, il est possible de créer, immédiatement, par région, par canton par exemple, des sociétés coopératives, de consommation d'abord. Vouloir instituer une telle coopérative dans chaque commune, est une besogne vaine. Il y aurait très peu de membres, les comptes seraient mal tenus : il y aurait trop peu, à l'heure actuelle du moins, de bons administrateurs, et l'influence d'un tel groupement serait toujours très restreinte. l pourait difficilement créer des œuvres sociales et serait à a merci de dissensions locales, provenant parfois de vé-"les.

Prenez au contraire, un chef-lieu de canton et les com-

munes immédiatement avoisinantes. Dans la plupart de nos régions, les communes sont distantes tout au plus d'une demi-lieue. Réunissez tous ceux qui se réclament du socialisme, instituez la coopérative de consommation et vous aurez l'embryon d'une œuvre capable de devenir puissante et agissante en faveur du socialisme. Vous aurez la chance de pouvoir réunir un bon conseil d'administration. Vous transporterez à domicile, à l'aide d'un seul camion d'abord, toutes les denrées que réclameront les actionnaires. L'œuvre grandira d'elle-même : après dix communes vous en engloberez quinze, puis vingt, en un mot tout un canton. La coopérative de consommation, à laquelle vous pourrez adjoindre une boulangerie, groupera des gens de toutes conditions : ouvriers industriels : ouvriers agricoles, artisans divers, petits employés et enfin quelques petits cultivateurs qui s'enhardiront et dont l'exemple sera tôt ou tard suivi. Bientôt l'œuvre sera assez puissante pour permettre la création de caisses de secours aux malades ou aux femmes accouchées. La société se mêlera activement à toutes les luttes politiques et économiques ; elle sera en quelque sorte le quartier général et l'arsenal aux munitions du socialisme dans le canton. Les employés et les administrateurs seront les propagandistes naturels et inlassables de nos idées. Un évènement quelconque se produit-il, une brochure spéciale en portera l'histoire avec ses conclusions jusque dans la dernière chaumière. La société soutiendra toute œuvre d'émancipation : les écoles publiques, les écoles du soir, les écoles professionnelles et les extensions universitaires. Il y aura une bibliothèque, et les camions qui passent régulièrement dans les mêmes villages et s'arrêtent dans les mêmes maisons, déposeront en même temps que la farine, le pain, le sucre ou le café, des romans de Hugo, de Zola, de Tolstoï et de tant d'autres qui charmeront pendant les longues veillées d'hiver, la famille paysanne. La coopérative *La Justice*

a débuté en 1899 ; elle rayonne à l'heure actuelle sur 21 communes et compte 550 membres parmi lesquels 70 vrais cultivateurs. Son chiffre d'affaires pour l'année 1903, arrêté le 25 décembre, monte à 260.000 francs (1). Après avoir groupé ainsi pêle-mêle, ouvriers, employés et cultivateurs, la coopérative, au début de 1903, commença la vente en demi-gros et en gros, des denrées nécessaires à l'agriculture. Grâce à la richesse collective acquise. *La Justice* entreprit le rachat aux cultivateurs des produits de leur culture, qu'elle paya comptant et qu'elle revendit à un mois dans les villes. Et le bénéfice réalisé de ce chef fera en partie ristourne aux cultivateurs vendeurs, au prorata de la valeur de leurs livraisons. Et voilà constitué le syndicat d'achat et de vente sur des bases indestructibles. Telle est, croyons-nous. la meilleure méthode pour aboutir à organiser les compagnards.

Peu à peu, maintenant, nous pourrons réaliser les idées si fécondes de Hambursin, qui proposait d'associer les cultivateurs pour lutter contre la cherté de la terre et afin d'obtenir la suppression du privilège du propriétaire, qui seule permettra l'organisation du crédit agricole. Peut-être même la puissance grandissante d'une organisation telle que *La Justice* de Waremme, permettra-t-elle un jour de réaliser une œuvre semblable au *Tissage coopératif* de nos amis Gantois, c'est-à-dire d'exploiter en commun une ferme modèle.

C'est cette méthode qui fut approuvée par la majorité du

---

1) Les chiffres d'affaires de *La Justice* sont :

1899.........	60.000 fr.
1900.........	101.000 »
1901.........	152.000 »
1902.........	198 000 »
1903.........	260.000 »

Congrès, et comme résolution pratique, celui-ci décida, sur la proposition de Serwy, de Colleaux, de Debarsy, de Vandervelde, etc., qu'il y avait lieu de créer un groupe agricole, dont toutes les personnalités seraient mises à même de posséder des vues d'ensemble sur la situation agraire du pays. Le bureau de ce groupe fut élu immédiatement et le secrétaire général fut désigné. Dans chaque Fédération régionale, il sera institué un comité de propagande à la campagne. Une enquête agricole permanente sera faite dans tout le pays et des monographies aussi précises que possible seront dressées; pour cela on cherchera dans toutes les régions des correspondants sérieux qui enverront régulièrement aussi des renseignements au journal *Le Laboureur*, à la diffusion duquel il conviendra de travailler avec la plus grande énergie. Enfin le Parti éditera, chaque année, un almanach spécialement destiné aux cultivateurs, petit livre à la fois vulgarisateur des sciences agraires et vulgarisateur de nos idées.

La mise en pratique de ces résolutions demandera beaucoup de travail et d'énergie. Espérons qu'à l'instar de son organisation syndicale et coopérative, le Parti Ouvrier Belge parviendra à mettre debout, avec l'aide des groupements des villes, une organisation rurale solide, capable de tenir tête à la réaction cléricale, dont le point d'appui est dans les campagnes.

Joseph Wauters.

LES GRÈVES

ALLEMAGNE

La Grève de Crimmitschau

Le 18 janvier, dans la ville saxonne de Crimmitschau, une lutte de classe a pris fin, après une durée de cinq mois, qui compte parmi les plus importantes au point de vue historique et appartient à celles qui laissent même une trace dans la législation. C'est ainsi que la grande grève des mineurs de 1899 était destinée à imprimer une allure plus rapide à la réforme sociale et que la seconde grande grève de la même corporation, en 1892-1893, a hâté la révision de la législation minière en Prusse. La grève des ouvriers en confection de 1896, a été l'origine de l'extension à cette industrie de la protection légale, et sans la grève des ouvriers du port de Hambourg, on ne serait peut-être pas arrivé à instituer une inspection des ports. L'œuvre historique du conflit de Crimmitschau a été de contraindre l'opinion publique à reconnaître la nécessité de la diminution légale de la journée de travail pour toutes les ouvrières et de l'établissement de la journée de dix heures pour les industries employant les deux sexes, et de soumettre à la critique l'opposition réactionnaire des grands industriels qui s'est produite sous la forme la plus brutale et la plus ouverte.

Quand, le 7 août 1903, à 9 heures du matin, les ouvriers ...èrent le travail dans sept fabriques de Crimmistchau et ..., l'après-midi, plus de 7.000 de leurs camarades les sui...ent, peu de gens certainement prévirent la lutte ardente et ...ve qui devait sortir de ce conflit. Les revendications des ...riers différaient peu de celles que l'on est habitué à ren-

contrer dans d'autres conflits du travail à notre époque : la journée de 10 heures au lieu de la journée de 11 heures, élévation de salaire de 10 0/0 pour le travail aux pièces, maintien des anciens salaires pour le travail à la semaine, ce sont là des revendications ordinaires, qui souvent cependant on provoqué l'agitation de masses importantes. Rappelons les luttes dont nous avons été témoins, à Crefeld et à Hambourg, à Wuppertal, à Finsterwalde, Nordhausen, Iserlohn, Pirmasens et dans beaucoup d'autres endroits. Des luttes plus importantes encore ont été menées pour obtenir des journées plus courtes. Tous ces conflits ont, en fin de compte, abouti à ce résultat : les patrons ont dû faire des concessions aux ouvriers, même quand ces derniers ont été vaincus, et raccourcir le temps de travail.

D'où vient donc l'importance extraordinaire de la grève de Crimmitschau, importance qui en fait une lutte de classe classique ? Est-ce le réactionnarisme seul que combattaient ces travailleurs ? Sont-ce la longueur de la journée de travail, les conditions d'exploitation antihygiéniques, la modicité des salaires qui leur ont gagné la sympathie de tous leurs contemporains ayant conservé encore quelque sentiment d'honnêteté ? Rien de tout cela n'a donné au cas de Crimmitschau son caractère sensationnel. L'importance de ce conflit est toute entière en ceci : la classe patronale toute entière, la classe patronale sans phrase, a élevé ce conflit à la hauteur d'une lutte de classe pour terrasser les ouvriers et en finir une fois pour toutes avec leurs tentatives de diminuer le temps de travail. Puis, les pouvoirs publics ont entravé de la façon la plus inouïe l'exercice du droit de coalition, mettant les ouvriers hors la loi, bien que ceux-ci eussent toujours observé le calme le plus exemplaire et n'eussent jamais fourni le moindre prétexte sérieux à l'intervention des autorités. Une dernière circonstance enfin contribua à donner au conflit de Crimmitschau son impor-

tance. Au moment où l'influence puissante des capitalistes de l'industrie textile croyait avoir vaincu les efforts du gouvernement impérial pour établir une limitation légale du temps de travail, la classe ouvrière prenait au sérieux cette revendication. Les fabricants croyaient déjà en avoir fini avec le fantôme de la journée de dix heures ; ils raillaient les ouvriers : ce n'était que la loi qui pouvait imposer cette limitation. Ils oubliaient que leur influence trouvait un contrepoids latent dans l'opinion publique, qui exige une protection plus efficace des ouvrières, et qu'une opposition ouverte était peu habile, puisqu'elle pouvait pousser cette opinion à intervenir efficacement en faveur de cette revendication. Si, par de légères concessions, le patronat de Crimmitschau avait évité ce conflit, la presse industrielle aurait pu répondre, en effet, aux demandes de réformes par la preuve que l'industrie n'avait pas besoin de la contrainte légale pour raccourcir le temps de travail, dans la mesure toutefois où elle n'avait pas à subir de ce fait des dommages trop considérables. La position des fabricants s'en serait trouvée considérablement renforcée. Au lieu de cela, le patronat répondit à la grève partielle par un lockout général qui paralysa toute l'industrie de la localité. Ce fait lui-même intéressa le public aux travailleurs en lutte et à leurs revendications. Le refus brusque d'admettre la moindre diminution du temps de travail devait déjà, à lui seul, soulever l'opinion contre les fabricants. Savait-on que dans d'autres districts textiles la journée de dix heures avait été introduite sans dommage pour l'industrie et que, au début de 1903, les industriels de Meera avaient consenti la même ncession ? Mais le renvoi en masse de toute la classe vrière d'une ville devait d'autant plus inquiéter le public e le patronat avait eu recours au même procédé dans utres localités et dans d'autres districts pour venir à bout travailleurs.

Partout l'opinion prit fait et cause pour les ouvriers en butte à de semblables violences. Elle représenta aux fabricants de Crimmitschau que la concurrence des autres districts textiles ne rendait pas impossible l'introduction de la journée de dix heures; qu'au contraire l'industrie de cette ville, exploitant les ouvriers à l'extrême et ne les payant que misérablement, sous-concurrençait les autres districts, que les travailleurs de Crimmitschau appartenaient aux plus actifs, aux plus productifs de leur corporation, qu'ils s'adapteraient à une diminution du temps de travail sans qu'il y eut à craindre un abaissement du rendement, et que d'autres fabricants de la même branche avaient depuis longtemps proclamé que la journée de dix heures devenait une nécessité pour l'industrie textile.

De semblables leçons restèrent sans le moindre effet sur l'entêtement des fabricants de Crimmitschau. Nous ne voulons pas! répondirent-ils aux tentatives de conciliation du tribunal industriel, et quand le bourgmestre chercha à amener une entente, ils se moquèrent des ouvriers en offrant une diminution d'un quart d'heure pour la journée, diminution rendue d'ailleurs absolument illusoire par la suppression des repos et que, pour cette raison, les ouvriers ne purent accepter. Comme au début du conflit, les fabricants refusèrent dans la suite la moindre concession, refusèrent de se prêter à la moindre tentative d'entente. La lutte se prolongea de mois en mois. La situation devint de plus en plus grave pour les ouvriers congédiés. Sans aucun doute, les travailleurs auraient dû succomber dès novembre. L'appui que leur prêtait la classe ouvrière, affaibli par le nombre et l'étendue des lockout, menaçait de leur faire défaut. Même l'indemnité de grève la plus insuffisante (4 à 8 marks par semaine) pouvait à peine être servie, et les sympathies bourgeoises contribuèrent fort peu à aider les chômeurs à cette période de leur lutte. Le Reichstag, dont la

tribune avait souvent servi à la propagande en faveur de revendications politiques ou sociales présentées par des grévistes, était en vacances, et l'intérêt, si facile à se refroidir, de la presse quotidienne, était sollicité par d'autres sujets. Ce furent les interdictions administratives qui frappèrent les patrouilles, et les procès qui en résultèrent, qui ramenèrent l'attention sur la ville saxonne.

Le gouvernement saxon fit en sorte de raviver la lutte. Il envoya d'importants corps de gendarmerie à Crimmitschau, fit escorter par la troupe ceux qui reprenaient le travail, aggrava la police de la voie publique, et prescrivit aux cabaretiers la fermeture des devantures. Les convois d'ouvriers ayant repris le travail ne furent pas sans causer des rassemblements où les autorités virent de nouveaux dangers pour l'ordre public. On prétend également que ces traîtres ont été l'objet de pression, d'injures et même de voies de fait. En fait, quelques personnes ayant adressé des discours, des plaisanteries, des représentations à quelques travailleurs étrangers, ou les ayant pris par le bras, ont été condamnés, de ce fait, à la prison. C'est en cela qu'a consisté tout le terrorisme des ouvriers congédiés. Cela parut cependant suffisant au gouvernement saxon pour faire peser sur Crimmitschau une espèce d'état de siège, en interdisant toutes les réunions, bals, etc., en empêchant les chômeurs d'exercer librement leur contrôle quotidien, d'effectuer le paiement des indemnités de grève, en interdisant les collectes, bref, en entravant tout exercice efficace du droit de coalition. L'indignation de la classe ouvrière allemande contre des violations de la loi aussi manifestes, fut énorme ; eut pour effet immédiat d'augmenter, dans des proportions considérables, le chiffre des souscriptions ouvertes en [f]eur des travailleurs de Crimmistchau. Les sacrifices [dev]inrent plus considérables encore quand les autorités [saxo]nnes interdirent aux grévistes de préparer des cadeaux

de Noël communs. La lutte avait pris tout à coup un caractère éminemment politique, grâce à l'intervention inouïe du gouvernement, la lutte économique était devenue une lutte de classe éminemment politique, un conflit public, et la tribune du Reichstag, convoqué depuis, fut le tribunal où le représentant de la Saxe au Bundesrat, dut laisser la démocratie socialiste lancer contre lui les plus graves accusations, sans que le chancelier de l'Empire lui fît l'aumône d'un mot de défense.

Les autres stades de la lutte montrèrent l'impuissance du gouvernement saxon à jouer le rôle d'intermédiaire. On eut compris que les ouvriers, indignés au plus haut point de se voir dépouiller de tout droit, refusassent la paix qu'il leur offrait. Cependant c'étaient les ouvriers qui inclinaient à la conciliation, tandis que les fabricants repoussaient brutalement les conditions de paix offertes par les conseillers privés Böhmert et Roscher. Soumission complète, reprise du travail sans condition, voilà ce que demandaient catégoriquement les patrons, et leur ultimatum puisa une nouvelle force dans les secours importants que leur donna le « Central-verband deutscher Industrieller » qui voulait permettre aux fabricants de Crimmitschau de prolonger la lutte pendant des mois.

Il est tout à l'honneur de l'esprit ouvrier que les travailleurs, considérant la situation fort périlleuse pour l'avenir de l'industrie de Crimmitschau, aient abandonné la lutte sans condition. Les moyens de la continuer ne manquaient pas ; les grévistes disposaient du montant fructueux des souscriptions de décembre, et il eut été facile à la classe ouvrière de les soutenir pendant des mois, d'autant plus que l « Centralverband deutscher Industrieller » s'était efforcé d livrer aux travailleurs organisés le combat décisif à Crimmitschau. Mais pour les ouvriers de cette ville la ruine (l'industrie de cette localité et par suite du travail local pe

lourdement dans la balance. Des milliers d'ouvriers faits, dans la force de l'âge, se transplantent difficilement, et beaucoup de ceux qui seraient resté seraient devenus la proie de la misère. Si les fabricants peuvent envisager de sang-froid un sacrifice aussi considérable de vies humaines — c'est ce que prouve leur intention de prolonger le lockout de plus de 1000 travailleurs —, pour les ouvriers la lutte devait s'effacer devant l'intérêt commun de la population qui aurait été fortement atteinte par la ruine de l'industrie de Crimmitschau. Les industriels de la Basse-Lusace et des pays rhénans s'apprêtaient déjà à recueillir à perpétuité l'héritage des patrons de Crimmitschau ; ils ne soutenaient plus ces derniers de leurs subventions que dans l'espoir de les voir encore aux prises avec les mêmes difficultés pendant la prochaine saison. L'avenir de l'industrie textile à Crimmitschau dépendait de la saison qui allait s'ouvrir. Les travailleurs envisagèrent de sang-froid la nécessité de l'assurer et renoncèrent à pousser la lutte à l'extrême malgré l'absurde folie belliqueuse qui s'était emparée des fabricants. Ils ont pour cette fois, en renonçant à la victoire, assuré véritablement le triomphe de l'industrie nationale sur la concurrence étrangère. On ne peut s'attendre à ce que les patrons leur en sachent gré. Mais cet abandon sans condition de la lutte ne signifie pas que les ouvriers renoncent à leurs revendications, ils les remettent à une époque plus favorable. La lutte pour la journée de dix heures doit être menée et il dépendra de l'attitude des patrons et des autorités de provoquer un nouveau mouvement dont l'industrie locale se relèverait alors difficilement.

ussi, la législation a-t-elle le plus impérieux devoir de venir le retour de semblables conflits. La lutte dont nous lons aujourd'hui aurait pu être évitée, si le gouvernement périal avait écouté les vœux des ouvriers demandant la ation de la durée de la journée maxima pour les

ouvrières. Dès 1899, on a institué des enquêtes administratives sur le temps de travail des ouvrières mariées. Leurs résultats établissaient la nécessité d'une diminution de ce temps dans l'intérêt de l'hygiène, de la famille et de la morale, mais en même temps, l'impossibilité d'introduire cette réforme uniquement en faveur des femmes mariées. La conséquence de ces enquêtes devait être l'établissement de la journée de dix heures pour toutes les ouvrières travaillant dans les fabriques, et le Reichstag ne fit aucune difficulté de le faire observer dans une résolution au Gouvernement hésitant. Mais au lieu d'élaborer un projet sur ce sujet, le Gouvernement préféra ordonner une nouvelle enquête auprès des chambres de commerce et des unions d'industriels, fit recueillir de nouveaux renseignements par les inspecteurs du travail sur l'utilité et la possibilité de la journée de dix heures pour les ouvrières adultes. Il y gagna de nouveau deux ans — c'est-à-dire suffisamment de temps pour affermir les industriels dans leur opposition à la réforme. Et au moment où paraissaient les rapports sur ces enquêtes, la presse patronale pouvait dire, avec la certitude de l'emporter, que les données recueillies dans les industries intéressées au sujet de la journée de dix heures n'avaient pas manqué de faire impression sur le Gouvernement, et que, dans quelque temps, le danger serait passé. Tout cela convenait fort aux discours de propagande du ministre du commerce de Prusse, Mœller, dirigés contre la journée maxima. C'était, en outre, un avertissement sérieux donné aux ouvriers ; ils ne devaient plus compter sur une réalisation de leurs désirs par voie législative. C'est la défiance bien fondée des travailleurs pour les projets réformateur du Gouvernement qui les a entraînés dans la lutte. Mai maintenant il faut s'occuper sérieusement d'introduire l journée légale de dix heures, si l'on veut éviter de nouveau conflits.

Etant donnés les résultats des enquêtes les plus récentes, le silence du gouvernement a lieu de surprendre. Le dis-discours du trône, à l'ouverture du Reichstag, parle d'une façon générale d'une protection plus grande accordée aux faibles ; il ne dit pas un mot de l'extension de la protection des ouvrières. Les derniers débats sur le budget n'ont rien apporté en faveur de cette réforme. Il semble qu'il soit vrai que le gouvernement ne veuille pas diminuer légalement la journée des ouvrières. Il accorde plus d'importance à l'opposition du « Centralverband deutscher Industrieller » qu'aux décisions du Reichstag.

Ces enquêtes se sont étendues à la Prusse, au Wurtem-et au duché de Bade. Elles ont établi qu'en Prusse, 71,2 0/0 de toutes les exploitations où sont employées des ouvrières, en Wurtemberg 68,2 0/0 et en Bade 58,3 0/0 ont déjà introduit la journée de dix heures ou une journée plus courte, et que ce temps de travail existe dès maintenant en Prusse pour 61,7 8/0, en Wurtemberg pour 53,5 0/0, en Bade pour 37,7 0/0 des ouvrières de fabrique. Dans les plus importants des Etats confédérés, la journée de dix heures l'emporte déjà dans la pratique, et cependant le gouvernement craint de l'imposer d'une façon générale. On ne comprend cette attitude que si on se convainc, d'après le résultat des enquêtes, que l'industrie textile est précisément l'une des plus arriérées et que c'est chez elle que ce concentre l'opposition à cette réforme. La journée de dix heures n'est adoptée, dans les établissements textiles, qu'à raison de 48 0/0 en Prusse, de 43,1 0/0 en Wurtemberg et de 16,6 0/0 en Bade. Des ouvrières, 60,9 0/0 en Prusse, 68 0/0 en Wurtemberg et ?0/0 en Bade, doivent faire une journée de dix heures et ...e à onze heures, durée de travail que les hygiénistes ...us, les inspecteurs du travail et les sociologues consi-...nt comme trop longue et contraire à la santé du travail-

Citons, par exemple, l'opinion d'un professeur sur la grève de Crimmitschau, considérée au point de vue de l'hygiène, et publiée dans les *Münchener Neuesten Nachrichten*. Il déclare qu'une journée de neuf à dix heures est le maximum de ce qui peut être toléré et préconise l'introduction de la semaine de cinquante à cinquante-cinq heures (avec demi-journée de travail le samedi). Un fabricant wurtembergeois déclarait de même à l'inspecteur du travail du deuxième district « qu'étant données les exigences actuelles du travail, une ouvrière en avait suffisamment avec une journée de dix heures et qu'en demander plus était, pour la majorité, antihygiénique ». Cette conviction s'appuyait sur la diminution du nombre des malades après l'introduction de dix heures. Et la « Textil-und Farberei Zeitung » était contrainte à cet aveu : « Au sujet du travail des femmes, on peut considérer comme établi par les documents médicaux que dix heures de travail sont le maximum de ce que peut supporter le corps féminin sans dommage sérieux ».

L'industrie textile ne peut justifier le maintien d'une exploitation prolongée ni par la nature de son travail, ni autrement. Les mêmes enquêtes sur la durée du travail montrent que la réduction de la journée est possible et avantageuse pour elle. Elles établissent en effet que cette réforme est déjà largement acceptée dans certaines régions, alors que d'autres se refusent absolument à l'admettre. C'est ainsi que, dans les provinces de Saxe, Prusse orientale, Prusse occidentale, Hanovre, la journée de dix heures est déjà introduite dans 60,8, et respectivement dans 63,1 et 67,4 0/0 de toutes les abriques textiles ; tandis que dans les provinces de Silé Westphalie et Poméranie, ce n'est le cas que pour 39,0, 2 et 21,1 0/0 de ces établissements. Si l'on étudie plus à fc encore les résultats de l'enquête, on voit que, dans toute l' dustrie textile, ce sont les filatures de coton qui ont le ten

de travail le plus long. C'est ainsi que dans les districts de Münster, dans les tissages 80 0/0, et dans les filatures 99,7 0/0 de toutes les ouvrières travaillent journellement plus de dix heures ; dans le district de Düsseldorf, dans les tissages 56,9 0/0, et dans les filatures 79,6 0/0. Et en fait ce sont les propriétaires de filatures qui sont l'âme de l'opposition à la journée de dix heures.

Le royaume de Saxe ne nous fournit malheureusement pas de renseignements. Cependant l'inspecteur du travail de Zwickau-Crimmitschau nous rapporte ceci : « Il n'y a pas eu de modifications apportées à la durée du travail journalier. Comme auparavant, la grande majorité des ouvrières âgées de plus de 16 ans, soit environ 90 0/0, travaille onze heures par jour. En particulier les grandes fabriques de l'industrie textile et du vêtement où le travail féminin l'emporte maintiennent cette durée. Dans les fabriques, appartenant à d'autres branches et où domine le travail masculin, on a établi une journée de dix heures. » Le rapport administratif fait ici crûment deux constatations : d'abord que les grandes entreprises, contrairement aux petites, préfèrent exploiter les ouvrières jusqu'à la limite maxima que la loi impose à leur travail ; en second lieu, qu'à côté de la législation, c'est la faiblesse des ouvrières qui leur assure ce privilège. On pourrait croire que le devoir de la loi est de protéger les faibles, de les garantir contre une exploitation trop prolongée ; mais ici son effet salutaire est de permettre que l'on exploite plus longtemps que les travailleurs masculins, les ouvrières qu'elle protège.

Les industriels ont naturellement des douzaines de pré-...s pour refuser la diminution de la journée de travail. ... font intervenir la concurrence d'autres districts et même ...ncurrence internationale. Mais la concurrence plus ...ctive des pays rhénans ne se trouve pas mal de la ...née de dix heures ; l'industrie de la Basse-Lusace, la

seule dont Crimmistchau ait encore à se préoccuper, ne dispose pas d'ouvriers aussi accomodants. Quant aux tissages et aux filatures d'Angleterre, la journée de dix heures leur est imposée depuis 50 ans, et on sait que cette journée réduite est précisément la raison de la prospérité et du développement de l'industrie textile anglaise. Quand elle est passée de la journée de 12 heures à celle de 11 heures, l'industrie anglaise n'en a pas moins été capable de soutenir victorieusement la concurrence, et la même expérience a été faite dans de nombreux cas. L'enquête des inspecteurs du travail nous en donna de nombreuses preuves. C'est ainsi que le propriétaire d'une filature de laine, à Hildesheim, a déclaré que la journée de dix heures avait si bien fait ses preuves dans son établissement, qu'il n'avait recours au travail supplémentaire que dans les cas d'extrême nécessité. Il préconisait de même la fixation légale, à dix heures de la journée pour toutes les ouvrières. Une fabrique de Sinden a ramené la journée de 11 heures 1/6 à 10 heures, sans qu'il se produise un ralentissement dans la production. Comme contre-épreuve, elle fit travailler au moment où la saison battait son plein, deux heures en supplément. Mais le rendement supplémentaire se réduisit bientôt dans de telles proportions que l'on considéra comme plus avantageux de revenir à la journée de 10 heures. La chambre de commerce du district de Münster établit que la réduction de la semaine de 65 à 55 heures ayant été introduite dans diverses entreprises, la production ne s'en était pas trouvée diminuée et que même, dans l'industrie du tissage, elle était devenue plus forte. Dans le district de Dusseldorf, une maison de soieries déclara que, chez les ouvriers débiles, un temps travail trop prolongé était préjudiciable à la force du vail, qu'un temps de travail restreint l'augmentait relati ment, si bien qu'avec un bon contrôle, on travaillait aut en 10 heures qu'en 11. Dans le cercle agricole de Wipp

fürth, un fabricant de l'industrie textile proclamait qu'une journée inférieure à dix heures ne diminuerait pas la production et il se faisait fort d'établir la journée de 9 heures si on lui permettait de fixer les repos autrement que la loi. Un propriétaire de tissage estimait salutaire pour l'industrie une légère diminution de rendement causée par la limitation légale de la journée et, dans cette intention, il cherchait à convaincre l'inspecteur du travail de la nécessité de faire cesser le travail dans les tissages le samedi à 1 heure. Nous pourrions rapporter de nombreux exemples tirés de la pratique qui vont à l'encontre de la crainte imaginaire qu'a l'industrie textile, encore arriérée, de voir baisser sa production.

Une partie des patrons ne conteste pas qu'il soit possible de produire autant en 10 heures qu'autrefois en 11, mais ce qui leur parait douteux, c'est que les travailleurs de leurs districts puissent s'accoutumer à l'augmentation nécessaire de la productivité des machines. On pourrait croire cependant que les nombreux exemples pratiques que l'on a recueillis à ce sujet, ont suffisamment dissipé cette appréhension. S'il ne s'est pas produit de diminution de la production, c'est que le travail est devenu plus productif pour une unité de temps donnée. Il y a lieu de douter de la philanthropie de ces patrons, si l'on sait les efforts tentés par les industriels de cette branche pour exiger de leurs travailleurs une productivité plus grande sans les en dédommager, Dans le tissage par exemple, où on les force de servir plusieurs métiers, dans les filatures où l'on élève le nombre des broches et la fréquence des tours. Le rapport de l'inspecteur du
ail pour le Wurtemberg III nous en fournit un exemple ssique. Dans les filatures de ce pays on remplaça les tiers conduits deux par deux par un ouvrier exercé et tre aides par des machines qu'une femme seule pouvait ger et dont le rendement pouvait être augmenté, tandis

que les anciens métiers étaient arrivés à leur limite de productivité. Le patron fait conduire six de ces machines par quatre ouvrières habiles dont il augmente le salaire de 12 à 13 0/0 et il obtient un rendement supplémentaire de 50 0/0. Les quatre ouvrières remplacent plus de trois ouvriers exercés et douze aides. Cependant il n'est pas encore venu à l'esprit de ce fabricant qu'il serait fort suffisant de n'exploiter ces femmes que 10 heures au lieu de 11 par jour. L'inspecteur du travail Hadegg en conclut justement que l'augmentation constante de l'intensité du travail et la préférence accordée aux forces de travail les plus faibles devrait trouver sa compensation dans la diminution de la durée de travail si l'on ne veut pas causer un grave dommage à la classe ouvrière. Mais les conditions sont les mêmes dans les autres districts où règne l'industrie textile ; partout les patrons cherchent à augmenter le rendement par des perfectionnements mécaniques, l'augmentation du nombre des tours et l'avilissement du travail aux pièces. Que l'on se reporte maintenant aux plaintes sur le peu de faculté d'adaptation dont feraient preuve les ouvriers.

La journée légale de dix heures est, à tous les points de vue, avantageuse pour le patron comme pour l'ouvrier. Les industriels à idées larges en tombent tous d'accord. Pour l'ouvrière obligée d'accomplir les travaux du ménage outre ceux de la fabrique, elle est une nécessité. En ce qui concerne la législation, le moment est actuellement venu de réaliser sérieusement cette réforme, même malgré l'opposition des patrons les plus réactionnaires. Qui peut faire un reproche à la classe ouvrière de s'opposer, par tous les moyens légaux, à ce qu'on lui impose une surcharge de t
vail et de recourir à la grève quand elle n'obtient aucu
amélioration par voie pacifique? Le conflit de Crimmi
chau a prouvé surabondamment que des luttes semb'
bles atteignent gravement l'industrie et que l'intérêt écoı

mique de la nation exige qu'on en prévienne le retour par la réalisation des vœux légitimes des travailleurs. La journée légale de dix heures est opportune et réalisable ; c'est ce que déclare la majorité des inspecteurs du travail. Elle est nécessaire, proclament les patrons les plus avisés et la statistique établit qu'elle existe déjà dans la plupart des établissements. La législation doit au plus tôt s'employer à en faire une règle générale. Si le gouvernement impérial se refuse à le reconnaitre, c'est au Reichstag à en prendre l'initiative. Mais il ne doit pas le faire en adoptant une résolution qui n'engage à rien ; il lui faut accepter une modification du § 137 du Code industriel. Le Centre, qui a déjà employé le premier moyen n'osera pas faire une opposition sérieuse à l'établissement de la journée légale de dix heures après les évènements de Crimmitschau. Cette fois encore, grâce à l'attitude plus décidée de la démocratie socialiste, qui n'est pas sans exercer d'influence sur les travailleurs chrétiens, il se verra contraint d'arracher au gouvernement une nouvelle concession en faveur de la protection ouvrière. Il serait difficile au gouvernement de refuser son approbation à un vote semblable du Reichstag : les effets politiques de la lutte actuelle sont assez peu satisfaisants pour qu'il ne désire pas voir se produire un nouveau Crimmitschau.

L'établissement de la journée de 10 heures pour les ouvrières aurait très rapidement pour effet de l'étendre à tous les travailleurs des industries où l'on emploie les ouvriers les deux sexes. Pour les autres branches où le temps de travail est plus long, le passage à une journée de la même durée s'effectuerait rapidement sous l'influence combinée c[illegible]ché du travail et de l'organisation ouvrière. Si le l[illegible] législatif se dérobait encore à ce dernier devoir, les s[illegible]s profiteraient des premières années de prospérité é[illegible]que pour briser, en réunissant les forces des travail-

leurs, l'opposition que les industries ou l'on travaille 11 heures font au progrès.

Aussi les travailleurs de Crimmitschau n'ont-ils ni lutté ni souffert en vain, l'issue de leur lutte ne bannit pas tout espoir. La journée de 10 heures s'établira ; car tant qu'elle ne sera pas adoptée, l'industrie ne trouvera pas de repos, et c'est sans la moindre jalousie que l'on attribuera aux courageux travailleurs de Crimmitschau la gloire d'avoir porté le coup le plus sérieux au privilège de la journée de 11 heures.

La lutte gigantesque qui s'est livrée a Crimmitschau soulève encore d'autres questions : le refus absolu opposé à toutes les tentatives de conciliation officielles ou non ; les premières n'ont d'ailleurs pas usé de tous les moyens de contrainte disponibles. Puis la neutralité des pouvoirs publics dans les conflits économiques ; la défense du droit de coalition des travailleurs contre les interventions des autorités. Les luttes oratoires ne manqueront pas au Reichstag, quand on discutera le budget du ministère de l'intérieur et quand le parti socialiste déposera ses propositions sur le droit de coalition. Il est impossible de prévoir s'il se livrera à ce sujet un combat décisif qui assurera aux travailleurs allemands une liberté plus grande dans l'exercice du droit de coalition, de réunion et d'association. En tous cas, l'attitude admirable des travailleurs de Crimmitschau au cours de leur lutte ardente, contrastant avec la partialité du gouvernement saxon, a troublé la cervelle des violents qui rêvent d'opposer au prétendu terrorisme des ouvriers de nouvelles pénalités, — une proposition Dirksen demande déjà au gouvernement impérial d'ag- ver les dispositions pénales concernant les ouvriers qui travent la reprise du travail. A Crimmitschau, le respect de la loi a été observé par les ouvriers malgré toutes les prov- tions. L'Etat policier s'est par contre si complètement d

vert que même un adversaire des socialistes, le professeur Delbrück se demande avec terreur si une nation civilisée peut accepter un semblable régime et demande au chancelier de l'Empire de prononcer son « quos ego » et d'expulser de son siège le ministre de la police de Saxe, M. von Metzch. S'il espère cette dernière mesure, c'est qu'il se trompe beaucoup sur l'énergie du comte Bülow. Mais le peuple, comme peuple civilisé, a protesté vigoureusement le 16 juin ainsi que plus tard contre le régime policier saxon. Il protestera encore et viendra lutter dans les rangs de la démocratie socialiste, qui seule est assez forte pour terrasser l'Etat et sa police.

Mais la Saxe, le célèbre champ d'expérience de la réaction va être un Mané, Thecel, Pharès, menaçant pour le gouvernement impérial. Les luttes semblables à celle qui vient de se terminer, avertissent la conscience du pouvoir. On tire de Crimmitschau un enseignement sérieux et profond : la classe ouvrière ne peut par la conciliation arracher une réforme sociale à l'ordre existant, celui-ci foule en effet aux pieds la justice qui doit être le fondement de l'Etat.

Paul Umbreit.

(Traduit par Léon Remy.)

REVUE CRITIQUE

Une Histoire des doctrines Économiques (1).

En écrivant une histoire des doctrines économiques. M. Dubois s'est proposé de faire à la fois œuvre de science et de vulgarisation. « Un livre de vulgarisation, dit-il dans la préface, n'a pas le droit d'être dépourvu d'esprit scientifique. Il doit être suffisamment précis pour ne pas laisser place aux idées vagues qui sont le plus souvent des idées fausses ; il doit être un exemple de rigoureuse méthode ; il doit être également un instrument de travail pour ceux, et surtout pour les étudiants, qui veulent entreprendre des recherches sur un point particulier. »

Le précis de M. Dubois se recommande par la maturité de pensée de son auteur, et par son style à la fois précis et élégant. Maturité de pensée, précision scientifique et élégance de forme, sont les qualités qui caractérisent cette histoire vraiment originale par sa conception générale. Les limites restreintes de cette revue critique ne nous permettent pas de faire une analyse complète du premier volume qui vient de paraître ; mais nous allons chercher à donner quelque idée de sa valeur, en montrant comment M. Dubois applique sa méthode et ses idées directricees au mercantilisme et à la réaction qui l'a suivi. (Livre III, page 100 à 330.)

Bien que M. Dubois ne prononce point le mot, on peut

---

(1) A. Dubois, agrégé d'économie politique à la Faculté Droit de Poitiers. *Histoire des Doctrines économiques dans les rapports avec les faits et avec les institutions*, 1er vol. 19(p. 342. A. Rousseau (1er vol.)

dire que son histoire des doctrines est inspirée par une pensée de matérialisme économique. Comme nous le verrons, l'idée qui forme le squelette de la sociologie marxiste, l'idée de la lutte des classes et des antagonismes sociaux est implicitement présente dans l'explication qu'il donne de la formation et de la dissolution des doctrines.

Pour M. Dubois, les doctrines sont le produit du milieu économique et social ; nous lui savons gré d'avoir mis au premier plan la cause économique des systèmes : « Le milieu social, dit-il, ne fournit pas seulement la matière première des doctrines ; il contribue ou peut contribuer à leur imprimer une certaine forme, une certaine physionomie générale et certaines tendances. On ne peut comprendre, par exemple, la doctrine mercantiliste, si l'on ne sait que son apparition a coïncidé avec un extraordinaire développement de l'industrie et du commerce, avec le triomphe politique de la bourgeoisie industrielle, marchande et financière, avec le réveil du sentiment international incarné dans la royauté. » Aussi l'étude de chacune des périodes entre lesquelles M. Dubois divise l'histoire des doctrines commence-t-elle par l'analyse du milieu économique et social. Dans chaque période, l'auteur n'étudie pas toutes les doctrines, mais « seulement celles qui sont les caractéristiques de l'époque, celles qui ont pris à ce moment un développement doctrinal de réelle importance. » Cette méthode, qui consiste à caractériser chaque grande époque par les idées directrices d'un moment, nous paraît excellente : elle donne à l'histoire de M. Dubois un caractère organique bien plus scientifique que le morcellement qui résulte d'analyses fragntaires ; mais surtout elle est tout à fait conforme à la ité historique. Chaque époque, en effet, est marquée par lques grandes idées qui expriment la pensée collective moment ; le xvie et le xviie siècle, par exemple, par la ie quantitative des prix et par la théorie de l'enrichis-



sement des nations, et le XVIIIe par le système de la liberté individuelle. Les théories économiques sont non le produit d'imaginations individuelles, mais le reflet des préoccupations momentanées de la pensée collective. Il faut louer M. Dubois d'avoir réduit au minimum l'influence de l'individualité. « L'histoire des doctrines, dit-il exactement, n'est pas l'histoire des économistes ; elle n'est pas une galerie de portraits, une série de biographies et de monographies d'ouvrages. — Les doctrines doivent occuper le premier plan et les individus rester au second. Ce que nous devons décrire, c'est la marche de la pensée économique. » M. Dubois a évité l'individualisme historique : en économie, comme dans les autres domaines, la critique est fatale au culte des héros et diminue chaque jour davantage le rôle des volontés individuelles et arbitraires.

Comme exemple de la méthode et des procédés scientifiques de M. Dubois, nous choisirons la période qui s'étend du commencement du XVIe siècle, aux physiocrates (1500-1760), et qui est marquée par le mercantilisme et la réaction anti-mercantiliste. Pour comprendre ce mouvement d'idées et de politique économiques, il faut connaître le milieu où se sont formées la théorie quantitative des prix et la théorie de l'enrichissement des nations par l'accumulation des métaux précieux : « Les faits, nous dit M. Dubois, contribuent peut-être plus que dans toute autre période à la formation des doctrines. » C'est l'époque où, à la suite des découvertes géographiques, l'industrie, le commerce, la circulation monétaire et le crédit se développent, tandis que l'agriculture reste à l'état stationnaire et languit. L'activité économique de la France se transforme, et de nation essentiellement agricole et largement tributaire de l'étran[ger] pour les produits manufacturés, notre pays devient une [na]tion industrielle exportatrice. Cette transformation « s'[ac]complit en partie au sein des corps de métiers, en pa[rtie]

au dehors dans les manufactures ». En même temps que l'industrialisme, se développent la circulation monétaire et le crédit : les besoins considérablement accrus des échanges réclament une augmentation énorme de numéraire. Cette évolution économique s'accompagne d'une révolution dans la hiérarchie des classes sociales, révolution marquée par la déchéance de l'aristocratie foncière et l'ascension de la bourgeoisie industrielle et marchande, l'avènement de la finance cosmopolite ; « La fortune mobilière devient une puissance dans l'État. » Une idée domine alors le milieu intellectuel général, celle de la direction des forces productrices de la nation par l'Etat : elle va servir à consolider la toute puissance des nouvelles classes dominantes. « La police de l'activité économique de la nation apparaît comme une fonction naturelle de l'Etat personnifié par le roi... Le roi est le chef des intérêts matériels dans l'Etat comme le père de famille dans sa maison. » Les questions sont envisagées à un point de vue essentiellement national ; les doctrines se séparent à ce moment de l'éthique et on est préoccupé de politique plus que de dogmatique économique. » On étudie les questions théoriques sous leur aspect pratique, et M. Dubois dit exactement que le caractère de l'économie politique à cette époque est d'être « un ensemble de règles pratiques à l'usage d'une nation donnée. »

M. Dubois rattache à deux idées les doctrines qu'ont fait naître ces transformations économiques et sociologiques : la théorie quantitative des prix et la théorie de l'enrichissement des nations par l'accumulation des métaux précieux (1).

(1) M. Dubois signale l'antinomie entre ces deux théories : « N'est-il pas contradictoire de chercher à augmenter sans cesse les métaux précieux, par une balance du commerce favorable, si l'on admet que leur abondance doit amener une hausse de prix dont le résultat sera d'entraver l'exportation ? »

Nous laisserons de côté la théorie spécifiquement monétaire; nous chercherons à résumer le plus fidèlement possible l'analyse du mercantilisme, l'une des plus heureuses et des plus compréhensibles qui ait été faite. Ce grand mouvement a dominé la pensée comme la politique économique, du XVII[e] au XVIII[e] siècle; il mérite une étude moins hâtive et moins superficielle que celle des économistes classiques. Au reste, le mercantilisme ne présente pas seulement un intérêt scientifique et historique, mais aussi, pourrait-on dire, un intérêt d'actualité; les doctrines modernes d'économie nationale, dont M. Cauwès est, en France, le théoricien, sont des prolongements du mercantilisme.

« En même temps qu'ils se demandaient si l'abondance de la monnaie n'était pas la cause de la hausse de prix, les hommes du XVI[e] siècle se posèrent la question de savoir si elle n'était pas également la cause du progrès économique et de la croissance des nationalités dont ils étaient les témoins ». L'opulence de Gênes, de Venise, de l'Espagne et de la Hollande développa l'opinion que l'or et l'argent sont la richesse par excellence: « A force de dire que sans une quantité suffisante de monnaie, il n'est pas d'industrie ni de commerce florissants, une question purement monétaire se transforma dans l'esprit de la masse en une théorie de l'enrichissement des nations par l'abondance de numéraire.» M. Dubois énumère les procédés empiriques par lesquels au début les gouvernements cherchèrent à fixer dans l'Etat les monnaies internationales et les monnaies étrangères: procédés bullionistes et balance des contrats, surhaussement des monnaies et surévaluation des pièces étrangères; — mais on s'aperçut « de l'impossibilité de supprimer l'e en laissant subsister la cause: la cause du flux et du rel des métaux précieux réside dans les mouvements du co merce extérieur. Ce sont ces derniers qu'il fallait essayer régler en vue du résultat cherché.» De là les prohibitio

les droits protecteurs, les privilèges et règlements à l'effet d'assurer la protection et le développement des industries nationales, la bonne fabrication des produits nationaux et leur bon marché. Le désir de défendre le marché national et de conquérir le marché international explique la protectionnisme douanier, tout comme la police des métiers et la police des grains à l'intérieur : « Pour assurer la floraison d'une plante délicate, dit M. Dubois, il ne suffit pas de la protéger par un abri contre les atteintes extérieures ; il faut encore lui procurer la nourriture, dresser ses ramures dans un certain sens et au besoin élaguer les frondaisons et les croissances sans valeur. Il en est de même de l'industrie. » A travers l'idée un peu grossière qu'il faut attirer et garder les métaux précieux, M. Dubois a fort bien aperçu, *comme enveloppée*, l'idée de la mise en valeur de toutes les forces nationales, non encore exploitées, idée sur laquelle repose l'Economie Nationale.

Dans le mouvement mercantiliste qui s'étend sur deux siècles, M. Dubois distingue les mercantilistes purs et les mercantilistes dégradés. Les mercantilistes purs. « ce sont les écrivains préoccupés d'attirer, par des moyens artificiels, les métaux précieux, parce qu'ils les considèrent comme la richesse suprême d'une nation ». La notion mercantiliste de la richesse est confuse et contradictoire : Montchrretien et Mun, comme chez Locke, Petty et Cantillon ont, sur la nature des richesses, une conceplion qui est un amalgame de trois idées héterogènes : 1° l'or et l'argent sont la plus excellente des richesses ; 2° la richesse consiste dans les choses propres à satisfaire nos besoins et nos désirs ; 3° la monnaie n'est qu'un instrument, mais c'est un instrument tout puissant pour produire ou se procurer la richesse. M. Dubois montre avec beaucoup de finesse que tout comme leurs notions théoriques, la politique économique des mercantilistes est dominée par des idées contradictoires : sans

doute le principe mis en relief par les mercantilistes, c'est l'idée d'accumuler pour la nation des métaux précieux ; mais quoique plus dans l'ombre, l'idée du développement par l'Etat de toutes les forces productrices est aussi pour eux le principe directeur : « Ces deux idées différentes sont la conséquence de la dualité de conception de la richesse chez les mercantilistes. »

Le chef-d'œuvre doctrinal du mercantilisme pur, c'est la théorie de la Balance du Commerce qui a été surtout propagée par des écrivains anglais : « C'est une fille du haut négoce, à une époque où l'Angleterre commençait à disputer le premier rang à la Hollande dans le commerce international. Elle trouva son expression théorique chez Mun, riche marchand traficant à l'étranger, chez Child, armateur adonné au commerce d'exportation et Cantillon, grand banquier d'origine irlandaise, établi à Paris et possédant sept maisons dans les principaux pays d'Europe. » On peut donc dire que la Balance du Commerce a été une doctrine de classe, la formule des intérêts de la classe commerçante, tout comme la politique mercantiliste a été le résultat de l'avènement et de la suprématie sociale de la classe nouvelle, de la classe des marchands et des fabricants.

Mais on rencontre déjà dans le mercantilisme pur les germes de dissolution de ce système. M. Dubois qui range Cantillon parmi les purs mercantilistes le considère aussi comme un précurseur des physiocrates : « Cantillon, dit-il, donne de la Balance du Commerce une formule qui fait présager l'avènement d'un système où l'agriculture occupera la première place. Les facteurs qui concourent à la production d'une richesse échangeable sont une certaine quant de terre et une certaine quantité de travail. Pour que commerce extérieur soit avantageux à la nation, il faut q les objets importés contiennent le plus possible et les obj exportés le moins possible de *produits de terre*. La Balan

sera favorable, si elle fait apparaitre un excédent de produits de terre à l'importation. C'est que plus de produits de terre entretient plus d'individus. L'homme vit de la matière et non de l'effort dépensé pour la transformer. A quantité égale de matière plus de travail procure une vie plus raffinée, mais non plus de subsistances. » Voilà l'agrocentrisme qui apparait et les paroles de Cantillon contiennent en puissance la théorie physiocratique du produit net. Cantillon cependant reste mercantiliste, et sa plus grande originalité est sa dynamique mercantiliste que M. Dubois signale à juste titre comme la première tentative faite pour formuler les lois du mouvement de l'organisme économique, pour expliquer la naissance des crises et leur périodité. Chez les écrivains italiens et dans le Mélonisme, comme chez Cantillon, le mercantilisme se combine à l'agrarianisme.

Cette évolution des idées s'explique par la transformation du milieu social : « La politique mercantiliste créait des antagonismes d'intérêts entre les diverses classes de la nation. Elle suscitait des conflits entre les privilégiés eux-mêmes. Les monopoles se heurtaient aux monopoles. » Il y avait opposition entre les hauts négociants et les manufacturiers : « A mesure que grandit l'influence de la classe marchande, ses réclamations furent plus écoutées. C'est d'elle que sortit la théorie plus libérale déjà de la Balance du Commerce, c'est d'elle également que sont sorties les premières manifestations libre-échangistes. » Il a avait antagonisme entre la classe commerçante et la classe agricole : « Le triomphe du mercantilisme qui, dans l'intérêt des manufactures, visait à l'avilissement du prix du blé, avait été celui de la ıte-bourgeoisie, fabricante ou marchande, mais celle-ci it peu à peu acquis la terre, et voici qu'au XVIII[e] siècle, tient sur l'agriculture le même langage que la noblesse ıpagnarde. » Ainsi ce sont les antagonismes sociaux ont amené la dissolution du mercantilisme. On voit

quel intérêt présenterait une histoire des doctrines dont l'idée de la lutte des classes serait comme la clef. Cette idée, bien qu'implicite, forme la structure essentielle du livre de M. Dubois, qui a négligé ou n'a pas voulu la mettre en pleine lumière. Les antagonismes sociaux, la lutte des classes pour la suprématie sont la cause profonde de la formation et de la disparition des doctrines. A chaque grand moment de l'évolution, la clause dominante comme la clause qui s'organise pour lui enlever la direction des forces productrices, ont leurs doctrines de classe qui s'opposent, doctrines fabriquées en vue de la défense ou de l'attaque d'un ordre social déterminé, formules d'intérêts antagonistes.

La réaction antimercantiliste a mis au premier rang, parmi les sources de la richesse, l'agriculture, et accordé la prépondérance économique et le rôle d'autorités sociales aux propriétaires fonciers. Mais à ces tendances agrocentristes s'unissent déjà les idées du libéralisme. Les principes de l'économie classique apparaissent : les lois naturelles et inéluctables sont affirmées par Petty ; la solidarité économique des Etats, fondée sur la division internationale, par North et Boisguilbert ; la liberté économique est proclamée comme un droit naturel par Tucker ; l'harmonie des intérêts, chère à Bastiat, trouve sa formule chez ceux qu'on pourrait appeler les préclassiques.

Le principal intérêt de la réaction antimercantiliste n'est peut-être pas dans ce libéralisme à tendances agrariennes, dont l'école physiocratique sera l'aboutissant logique, mais dans l'apparition du capitalisme moderne, avec Law. M. Dubois a eu le mérite de ne point ranger L— parmi les mercantilistes, et de le présenter en relief. S doute, Law a considéré la monnaie comme un instrume tout puissant pour la création de la richesse, et il s' trompé en croyant qu'il suffit de multiplier la monnaie p

accroître la production de la richesse. Mais il a rejeté et le bullionnisme, et le faux monnayage légal, et la réduction légale du taux de l'intérêt, et le protectionnisme, et le système de la Balance du Commerce. Sans doute, il a commis l'erreur de croire que la quantité de monnaie pouvait être augmentée à volonté, et il s'est trompé en pensant que l'instrument des échanges peut être une monnaie dépourvue de toute valeur propre. Mais, si ces pratiques d'agiotage et de guerre à la monnaie métallique sont aussi condamnables et chimériques que certaines de ses idées théoriques, il n'en reste pas moins l'initiateur du capitalisme moderne : « Law fut un spéculateur de génie. Par lui, la Banque de France faillit être créée quatre-vingt ans plutôt. Ce qui fait surtout sa grandeur, c'est qu'il a eu comme l'intuition de l'avenir : son système a été la première tentative de l'organisation moderne de la fortune mobilière. Termes, rentes, offices compagnies de commerce et de colonisation, toutes ces entreprises financières qui représentaient alors les principales formes de la fortune mobilière, il les avait concentrées dans une compagnie unique ; aux actions de ce *trust* gigantesque, il avait créé un marché, une Bourse, il leur avait, en quelque sorte, communiqué le mouvement et la vie. Il avait lancé l'idée de crédit et de spéculation dans le monde ; il avait secoué l'inertie des capitaux ; il les avait tirés de leur routine en leur montrant d'immenses horizons nouveaux. Il avait indiqué à l'évolution économique une direction nouvelle en dématérialisant la fortune mobilière ».

Edouard Dolléans.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Les Etapes du Socialisme, par Paul Louis (Fasquelle, éditeur.) — Notre camarade Paul Louis a entrepris, dans ce nouveau livre de vulgarisation, de « montrer la formation en France de la plupart des concepts qui dominent toute la poussée prolétarienne, en Europe comme ailleurs. » La littérature socialiste a été extrêmement abondante, dans notre pays, pendant les cinquante premières années du siècle. Mais elle s'est arrêtée là ; et la deuxième partie du dix-neuvième siècle, si elle a vu en France se constituer des partis socialistes agissants et organiques, n'en doit pas moins enregistrer l'arrêt de la production intellectuelle socialiste, du moins sous la forme de constructions critiques rappelant les systèmes édifiés jusqu'en 1848. Paul Louis a bien raison de signaler que 1848 est une ligne de démarcation. Le socialisme, sous la poussée de la classe ouvrière en voie d'organisation et sous l'influence de la pensée marxiste, a pris le caractère prolétarien qui est sa caractéristique actuelle. Le militant de la pensée socialiste n'en doit pas moins connaître le contenu des œuvres de ces premiers socialistes, de ces utopistes, qui, s'ils n'ont pas trouvé dans le milieu économique et social de leur temps, les éléments suffisants pour élaborer les conceptions du socialisme moderne, n'en ont pas moins, par leurs critiques du régime capitaliste, par leurs prévisions et leurs systèmes, préparé, dans une certaine mesure tout au moins, la voie au grand mouvement qui a suivi.

L'auteur prend successivement, dans l'ordre historique où ils se présentent, les premiers socialistes français et résume brièvement leur œuvre. Il commence par *Babeuf*. Il ne semble pas que le communisme agraire de Babeuf, renouvelé des utopies communistes du XVIIIe siècle, inspiré de Rousseau et de Morelly, puisse être en quoi que ce soit rattaché au mouvement socialis moderne. Il est bien plus près des rêves communautaires d passé que des aspirations communistes du prolétariat révolutio naire de nos jours. C'est pourtant une coutume de le considér comme un précurseur, plus romantique encore que ses succe seurs immédiats.



Saint-Simon et l'Ecole Saint-Simonienne, qui ont vu l'importance du prolétariat dans l'évolution industrielle, ont traduit les conceptions et les aspirations de cette pléiade d'ingénieurs, de directeurs d'entreprise, qui avaient construit leur société à la fois pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière et pour la meilleure utilisation et la plus juste reconnaissance de leurs talents de chefs d'industrie, de gérants de la production. *Fourrier*, avec ses associations sociétaires, ses inventions ingénieuses et déconcertantes, son optimisme et sa croyance en la bonté de la nature, des passions, des instincts, que lui avait légués le XVIIIe siècle, n'en a pas moins une vision très nette du fonctionnement du régime capitaliste et des vues d'avenir qui n'ont pas été sans profit. *Considérant*, disciple de Fourier, dépasse son maître et montre l'antagonisme des propriétaires et des non-propriétaires : la situation que fait aux prolétaires l'extension du machinisme et la concentration économique est indiquée avec vigueur; mais Considérant ne va pourtant pas plus loin que l'association phalanstérienne. *Pierre Leroux* est le dernier représentant du saint-simonisme. C'est un philosophe humanitaire, moraliste et métaphysicien vague, qui a cherché l'amélioration de la classe la plus nombreuse, selon la formule de l'école. *Louis Blanc* systématise, en fidèle disciple du jacobinisme révolutionnaire, les idées qui donneront naissance à ce qu'on a appelé le socialisme d'Etat. Il attend de l'Etat la transformation sociale qui mettra en accord le capital et le travail. *Vidal*, oublié aujourd'hui, se rapproche de Louis Blanc, exalte, comme lui l'Etat, invite le gouvernement à venir en aide aux ouvriers, à se mettre au service des salariés. *Pecqueur*, étatiste comme Louis Blanc et Vidal, a été souvent regardé comme le premier théoricien du collectivisme d'Etat. Il indique au gouvernement les améliorations matérielles qu'il doit apporter à la situation de la classe ouvrière, en attendant que l'étatisme, qu'il préconise d'une façon absolue, soit réalisé. *Cabet* adhère au communisme utopique le plus radical : son roman communiste et ses tentatives icariennes sont célèbres. *Proudhon* est le penseur le plus génial, le plus puissant remueur d'idées qu'ait eu le socialisme français. Il dépasse de toute la hauteur de son œuvre colossale et confuse les écrivains socialistes qui l'ont précédé. Il n'y a rien de commun entre eux et lui. Il appartient vraiment au socialisme prolétarien, par la constatation très nette de la lutte des classes, que Paul Louis a eu raison de mettre en relief. Il reste, sans doute, par son mutellisme, son individualisme économique, un petit bourgeois. Mais que d'idées qu'il a élaborées, que de vérités entrevues qui valent aujourd'hui plus que jamais et que nous pouvons utiliser ! *Blanqui*, que l'auteur étudie en dernier lieu, se rattache aux traditions de la conspiration babouviste, et, par sa

conception émeutière et sa croyance à la toute puissance du coup de force, il continue et incarne l'esprit jacobin et révolutionnaire.

Paul Louis complète l'aperçu rapide donné sur les premiers socialistes français par un rappel succinct des principes du *Manifeste Communiste*, de l'œuvre de l'Internationale et des actes de la Commune. Il termine son étude en exposant très brièvement la situation respective des partis socialistes en France. Il a raison de rattacher, dans la mesure où sa pensée flottante et contradictoire peut être saisie, Jaurès à l'étatisme de Louis Blanc et à l'idéalisme autoritaire des socialistes d'Etat.

Pourquoi Paul Louis a-t-il donné une importance historique aux plans et constructions de cités futures qui ont paru dans ces dernières années ? Il est regrettable que ces fantaisies individuelles, ces romans sociaux puissent prendre place dans une revue très générale et forcément succinte des idées socialistes en France au dix-neuvième siècle. Ces constructions ne sont pas de notre temps et, malgré que cela fasse de la peine aux auteurs bien intentionnés qui les ont édifiées, elle ne pourraient que donner des illusions dangereures aux lecteurs confiants, qui se figureraient ainsi que le socialisme n'est que la réalisation d'un plan de société, fabriqué par un architecte social plus ou moins ingénieux.

Le dernier chapitre du livre, en grande partie consacré à la concentration économique, a paru ici-même dans ses passages essentiels. Nous n'avons pas à le rappeler plus longuement. Il clôture dignement le catalogue des idées socialistes, que Paul Louis a dressé, à l'intention de ceux qui ne peuvent aborder directement la lecture et la critique des œuvres elles-mêmes.

Lettres historiques, par Pierre Lavroff, traduit du russe par Marie Goldsmith (Paris, Schleicher, 1903). — Les *Lettres historiques* ont eu sur le développement de la pensée russe, à un des moments les plus critiques de son évolution, une influence profonde. Elles parurent pour la première fois en 1868-1869, sous forme d'articles, dans le journal *Nedelia* (La Semaine) et furent publiées peu après en volume. On était en plein éveil de la société russe, au lendemain des réformes qui avaient marqué le commencement du règne d'Alexandre II, et parmi lesquelles l'abolition du servage était la plus haute. L'ardeur de la pensée était à son comble, la critique s'exerçait sur toutes les croyance sur toutes les convictions individuelles. Les préoccupations s rieuses de la vie s'imposaient gravement aux jeunes gens, sc la forme du devoir individuel à remplir. Un pas de plus da la même voie devait nécessairement les amener à songer au c voir social. C'est alors que parurent les *Lettres historiques*.



même, au lendemain de la mort de Lavroff, un de ses plus fidèles amis nous dit l'impression immense que les *Lettres* produisirent sur la jeunesse d'alors. Elles ont donc une importance historique qui les recommandent puissamment au public français. L'auteur y élabore une théorie du progrès fondé sur une base morale et destinée à établir un lien étroit entre deux domaines qu'il juge trop souvent étrangers l'un à l'autre : la conception philosophique générale fournissant une théorie sociologique et historique, et la conception morale, donnant un fil conducteur pour l'étude de toute une série de questions très concrètes appartenant à l'actualité la plus brûlante. Ce livre reflète la personnalité de l'auteur, une des plus éminentes du mouvement révolutionnaire moderne : un savant et un militant à la fois.

L'énumération des sujets successivement traités indiquera la composition du livre ; I. Les sciences naturelles et l'histoire ; II. Le processus historique ; III. L'étendue du progrès dans l'humanité ; IV. Le prix du progrès ; V. L'action des individus ; VI. La civilisation coutumière et la pensée, VII. Les individus et les formes sociales ; VIII. La force sociale croissante ; IX. Les drapeaux des partis sociaux ; X. L'idéalisation ; XI. Les nationalités dans l'histoire ; XII. Le contrat et la loi ; XIII. L'Etat ; XIV. Les frontières naturelles de l'Etat ; XV. La critique et la foi, XVI. Le progrès, théorie et pratique ; XVII. Le but de l'auteur. — Le volume est précédé d'une Notice bibliographique vivante et consciencieuse.

Les Primitifs, par Elie Reclus (Paris, Sleicher, 1903.) — Les civilisés éprouvent une répugnance habituelle pour tout ce qui a trait aux non-civilisés. M. Elie Reclus s'est efforcé de prouver, par son étude, qui remonte à 1885 et à laquelle il n'a pas retouché, que ce préjugé est très défavorable aux sauvages. Le type officiel et vulgaire que les sauvages de nos foires ont créé diffère sensiblement de la réalité ! Il faut pénétrer les peuplades sauvages, les connaître, les comprendre : alors seulement on peut les apprécier. Ce sont des études consciencieuses, faites sur les renseignements des voyageurs, que M. Elie Reclus nous donne des « individualités étrangères » qu'il examine. Il expose les règles de vie que ces groupements sont parvenus à élaborer, et nous sommes loin de coutumes toujours grotesques et inexplicables. Il étudie successivement : les *Hyperboréens*, chasseurs et pêcheurs (Inoïts orientaux, Inoïts occidentaux) ; les *Apaches*, chasseurs nomades et brigands ; les *Naïrs*, noblesse guerrière et famille maternelle ; les *Monticoles des Nilgherris*, pasteurs, agriculteurs et sylvestres. Todas, Badagas, Cotaè, Troulas, Couroumbas ; les *Kolariens du Bengale*, Sacrifices humains chez les Khonds. Toutes ces peuplades ne sont pas absolument pri-

mitives, sauf les *Kolariens du Bengale*. Ce sont, comme on l'a fait remarquer, bien plus exactement, des demi-civilisés. On a pu reprocher à M. Elie Reclus d'avoir laissé de côté, dans sa description de la vie des peuples les plus primitifs, des populations très caractéristiques : Australiens, Négritos de Malaisie, etc... Mais les études successives de ce volume sont claires, animées, et on les lit avec facilité et intérêt.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANCAISE

La Revue socialiste : *Juillet. Où en est l'affaire Dreyfus ?* Conférence de *Jean Jaurès*. — Les orateurs habitués aux grands succès de réunion publique se font de singulières illusions. Ils sont volontiers persuadés que les événements vont, à l'appel de leur voix, suivre l'impulsion qu'au gré de leurs combinaisons ils prétendent leur imprimer. Jaurès, au moment où, il y a quelques mois, tenta de ressusciter l'Affaire Dreyfus, que, plus que personne, il avait contribué à enterrer, était assuré qu'il ne tenait qu'à lui, à son intervention, pour que recommençât toute l'agitation. La suite lui a montré que le cours des choses n'en va pas ainsi. Les mouvements d'opinion ne se laissent pas conduire par les calculs, souvent contradictoires, des hommes politiques. Jaurès fut un de ceux qui acceptèrent avec un cœur léger la loi d'amnistie, par cela seul que les intérêts du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand paraissaient l'exiger. La faillite de l'Affaire fut en partie son œuvre. On n'y pensait plus, on n'avait plus que le souvenir de ce lamentable avortement, lorsque, pour grouper autour du Ministère Combes, une majorité peu homogène, pour renforcer les liens qui assemblaient des éléments hétéroclites près à se disjoindre d'un moment à l'autre. Jaurès, qui avait sacrifié l'Affaire à son premier ministère, voulut la faire revivre dans l'intérêt de son second. Son intervention à la Chambre et dans la Presse, bruyamment annoncée, n'a amené que des déceptions. Le but évident poursuivi par Jaurès — un article de la *Revista Popolare*, écrit par Sorel, le signala dès le début — était de renchérir dans la lutte anticléricale, seul moy de maintenir coalisés, autour du ministère, les groupements bloc. Son discours à la Chambre, sur la reprise de l'Affaire, fut qu'un véhément réquisitoire contre la Presse cléricale nat naliste. Il s'agissait de réveiller les ardeurs anticléricales membres du bloc — l'anticléricalisme à forte pression étan seul moyen de les discipliner sous la conduite du président

Conseil. Cette explication est d'autant plus plausible que Jaurès n'apporta rien, ou à peu près rien, à la tribune parlementaire : il avait prononcé son long discours en deux journées dans une intention politique, non pour apporter des faits nouveaux qu'il n'avait pas, mais pour mettre au service du ministère l'émotion anticléricale qu'il allait soulever. Dans la conférence que publie la *Revue Socialiste*, c'est la même politique qui se laisse devenir. C'est le gouvernement de M. Combes qui doit clore, par un acte de haute justice qui le couvrira d'éclat, l'Affaire recommencée. On dirait que c'est pour permettre à M. Combes de « clore ce grand drame » que Jaurès l'évoque à nouveau. La péroraison est probante. L'orateur assure *au ministère* la reconnaissance éternelle de « l'humanité civilisée » et de la conscience humaine » ! Il s'écrie : «... Il (*le ministère*) sera grand devant l'humanité civilisée, il sera grand devant la conscience humaine, il sera grand devant la France républicaine, et il aura communiqué à la République, à tout le parti républicain le prestige moral, l'autorité morale qu'il aura trouvée lui-même dans le rétablissement de la vérité ! » Hélas ! pour le ministère et pour l'orateur, la flamme brûlante des discours ne rallume plus les enthousiasmes, une fois qu'on les a éteints. Le fiasco de cette tentative, quelque leçon qu'on en puisse tirer, n'en est pas moins certain : on en a heureusement fini avec « l'Affaire Dreyfus ! »

Août. — C'est encore une conférence de Jaurès que publie la *Revue Socialiste*, dans son numéro d'août Le sujet en est : *La Doctrine Saint-Simonienne et le Socialisme*. Les préoccupations d'esprit habituelles à Jaurès se retrouvent dans ces pages. Il veut tout rattacher à la Révolution française, dont le hasard de la librairie l'a improvisé l'historien. Pour lui, la Révolution cesse d'avoir une signification purement historique, d'être un événement qui ne se comprend qu'en le maintenant placé dans le milieu qui l'a produit, pour avoir en sens dogmatique, une portée doctrinale. C'est la thèse coutumière des démocrates républicaines : les socialistes, que les rapports des classes entre elles préoccupent avant tout, ont une méthode historique plus sûre. — Quoi qu'il en soit de l'interprétation qu'on donne de la Révolution française, Jaurès y voit le point de départ de tout mouvement, de toute institution, de toute idée, de toute conception sociale. Saint-Simon, qui s'oppose, par la notion très aiguë qu'il a eu de l'*antagonisme des classes*, s'oppose nettement à la Révolution. Jaurès établit entre les idées de 89 et les idées Saint-Simoniennes un lien de filiation directe ! — Il est regrettable, par contre, que Jaurès n'ait pas marqué davantage les points communs, qui sont certains, entre la conception Saint-Simonienne, et le socialisme d'Etat qu'il défend. Mais la conférence semble un peu hâtivement élaborée. — M. A. *Matter* nous expose

une thèse juridique avec l'idéal socialiste sur un point particulier ». Le titre de son article nous indique ce « point particulier » : *L'Etat socialiste et la théorie juridique de la gestion.* La conclusion de l'auteur résume sa pensée : « La transformation de *Etat gendarme* en *Etat gérance*, réclamée par les socialistes, a été préparée, depuis une époque où la doctrine socialiste n'était pas constituée, par les juristes à qui cette doctrine était ou demeure odieuse et inconnue. D'où l'on peut induire, non pas assurément que les juristes se convertissent au socialisme, mais que l'une des notions fondamentales du socialisme est conforme à la tradition juridique, donc réalisable par des moyens légaux et raisonnables ». M. Matter est peut-être un juriste distingué. Mais, au point de vue socialiste, il serait peut-être utile qu'il s'informât davantage. Les socialistes, depuis Marx et Pugels, ont pour objet plutôt de diminuer l'Etat que le renforcer, plutôt de lui enlever des fonctions et des attributions (pour les conférer au mouvement ouvrier) que de lui en concéder de nouvelles. Le socialisme d'Etat n'est pas le socialisme prolétarien : ça en est même le contraire. M. Matter, juriste évidemment averti, mais... socialiste d'Etat « légal et raisonnable », devra, pour se conformer aux strictes exigences de l'histoire des idées et des doctrines, faire cette différenciation, qui suffira à lui montrer la portée de sa thèse. — Bienheureux prolétariat, si les juristes lui permettent l'économie de la Révolution. — M. *Deka-Duo* nous entretient de *l'autonomie juive et la philanthropie.* Il s'agit du ...sionisme ! La *Revue Socialiste*, dans une note rédactionnelle, avertit le lecteur que de pareils articles sortent de « son cadre habituel » et ne sont pas conformes à ses tendances générales ». L'auteur s'adresse à l'opinion française pour *la création des cercles philosionistes.* « C'est la presse française indépendante qui la première doit ouvrir la campagne en faveur du sionisme libérateur... La généreuse initiative d'une campagne philosioniste doit émaner de la France : c'est alors qu'elle conquerra l'humanité civilisée ». Avis aux amateurs ! — *E. Fourniere* continue ses *Systèmes Socialistes.*

Septembre. — M. *A. Matter* poursuit le développement de ses conceptions de Socialiste juriste... ou de juriste Socialiste, dans un article sur les *Sources et Origines juridiques du socialisme.* Assurément l'auteur nous expose sur le rôle réformateur de la jurisprudence, des idées fort justes qui sont aujourd'hui incontestées. Et nous ne le suivrons pas dans ces notes rapides, da ses démonstrations, Mais ce sont ses intentions que nous sign lerons simplement. « Les méthodes, dit-il (p. 33) que veut ina gurer la nouvelle école de juristes coïncident curieusement av une tendance qui s'est manifestée récemment chez quelq socialistes réformistes ».



Et M. Matter nous annonce sérieusement : « Ils ont imaginé d'opérer la transformation sociale, non plus légalement, mais juridiquement. » O prolétariat, trois fois heureux ! O juristes, bienfaisants sauveurs ! Précieuse alliance de ces gens de bien que M. Matter appelle « les juristes les plus portés vers la démocratie et des socialistes les plus enclins à ménager le droit » ! (p. 345). *Paul Dramas*, examine les *conditions du travail et les décrets Millerand*. *Jean Sigg* publie une étude documentée sur l'*Enfant dans l'industrie domestique en Suisse*. M. Charriaut nous présente la *pacifisme* comme l'essence du socialisme. Où en sommes-nous venus, grands Dieux, à quel point de dégénérescence socialiste sommes-nous tombés que pareilles thèses soient accueillies ! L'auteur manifeste évidemment des sentiments touchants, il veut... la paix sociale. Lui aussi ! « La paix sociale, déclare-t-il (p. 370) n'existera complète qu'avec la paix du monde. Quand nous parlons de paix sociale, en effet, nous ne voulons pas dire seulement paix entre tous les hommes de tous les pays. Si ce n'est plus être patriotes que de vouloir cette paix hors frontières aussi bien qu'au dedans, nous ne sommes pas patriotes. » Nous proposons à l'auteur une formule plus capable d'enthousiasmer les peuples. Pourquoi ne pas dire que l'*unité humaine* sera quand auront été réalisées l'*unité nationale* et l'*unité internationale*. » La logomachie a de bien grands avantages. Il ne faut jamais l'oublier.

Octobre. — M. *Paul Buquet* consacre une étude au philosophe *Charles Renouvier*, mort récemment. Selon l'auteur, M. Renouvier fut en un sens socialiste, et en un sens anti-socialiste. Il fut socialiste, pour M. Buquet, en ce sens qu'il critiqua l'ordre social actuel et qu'il tenta une reconstruction idéale du monde et des sociétés humaines. Quelqu'intéressante que puisse être la pensée de Renouvier, on estimera que peut-être les caractères que signale l'auteur sont insuffisants pour faire du philosophe néo-cristicite un socialiste. *E. Fournière* donne la suite de ses *Systèmes socialistes*, et M. *A. Matter* nous présente une *Défense de M. Lebaudy, empereur*. Ce dernier auteur trouve dans l'amusante équipée de Lebaudy une « tentative révolutionnaire, parce qu'il n'a pas demandé la moindre autorisation. Et pour une fois qu'un riche agit en anarchiste, et revendique une liberté superflue pour lui, mais précieuse pour beaucoup d'opprimés, les démocrates doivent se prononcer, non pour sa personne, mais pour son entreprise » (p. 425). Les démocrates sont toujours bien intentionnés ! M. Matter voudrait que, si l'empereur du Sahara porte son cas devant la Cour de la Haye, il eut plein succès. « Ceux-là, écrit-il, doivent lui souhaiter de réussir, qui voudraient pour tous les opprimés un refuge à l'abri de toutes les patries, une patrie nouvelle où vivraient en paix, non plus un

riche dégénéré avec ses domestiques, mais des révoltés conscients et capables d'expérimenter leurs systèmes. » L'auteur ne nous dit pas si le socialisme « réformiste » et juriste ajoutera ce nouvel article, le *Droit à l'Empire*, au programme de Tours !. M. *Marius-Ary Leblond* nous parle de la *Décadence de la noblesse devant la démocratie.*

LANGUE ESPAGNOLE.

La Revista Socialista. — Dans le **N° 17** : P. *Dorado* s'occupe du *Travail, fonction sociale.* La Revue traduit une conférence de *Jaurès* sur la *Justice dans l'Humanité*, les appréciations de *Bebel* sur les *Elections en Allemagne* et les considérations connues de *Engels* sur l'*Histoire du Christianisme primitif.* La loi sur les accidents du travail est commentée par *Aléjandro San-Martin.* Reproduction des *Simples Vérités socialistes* de *Lafargue*, publiées par Le *Socialiste.* — **N° 18** : *Pour les Enfants*, par la citoyenne *Gatti de Gamond.* La *Réglementation du Travail et le Sweating System aux Etats-Unis*, par *Adolfo Posada. Hyndman* marque la décadence des grandes familles dans la société anglaise. Suite de la conférence de Jaurès et du commentaire de la loi sur les accidents du travail. — **N° 19**: M. *Marcia Cortès* donne des renseignements historiques et d'actualité sur *la Union General de Trabajadores*, l'organisation centrale des syndicats espagnols, que nos lecteurs connaissent par des articles publiés dans cette Revue. Suite des *Simples Vérités socialistes*, des commentaires de la *Loi* sur les *Accidents de Travail*, etc. — **N° 20**: Suite des articles précédents. Le *Socialisme aux Champs*, par *Rafael Garcia Ormaechea.* Revue des récents *Congrès Socialistes.* Le *Socialisme Municipal* en Angleterre par *Max.* Indications statistiques sur le *Mouvement Ouvrier en Espagne.* — **N° 21**: Traduction des réponses que firent à l'Enquête du *Mouvement Socialiste* sur l'*Anticléralisme et le Socialisme. Bernstein, Iglesias, Quelch, Vollmar, Vaillant, Destrée.* Reproduction de la conférence, publiée récemment ici même, de *Anseele* : La *Coopération Socialiste.* Compte rendu du récent Congrès de Reims. Statistique des *Syndicats ouvriers en Autriche.* Revue de la *Vie Ouvrière Internationale.*

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE P. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE).

SIXIEME ANNEE
N° 134

15 Mars 1904

LE Mouvement Socialiste

REVUE MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

PARIS
7, Rue Corneille (Odéon)

1904

LE

MOUVEMENT SOCIALISTE

Revue mensuelle internationale

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PARIS — 7, rue Corneille (Odéon) — VIe

LE NUMÉRO

France et Belgique.. 1.20 | **Autres pays......... 1.50**

ABONNEMENT

France et Belgique { Six mois : 6 fr. / Un an : 12 fr. } **Autres pays** { Six mois : 8 fr. / Un an : 15 fr. }

DIRECTION : **HUBERT LAGARDELLE**

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 à 6.

Secrétariat : **André MORIZET** | Administration : **Jean RIEUX**

Les demandes d'abonnements et de numéros, les mandats, les réclamations, etc., doivent être adressés, sous peine d'occasionner des retards, à l'*Administration*, au nom de *Jean Rieux*.

LE CONGRÈS DE SAINT-ÉTIENNE

et le PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

Impressions d'un Témoin.

Deux Fédérations — parmi les meilleures, — et plusieurs groupes essentiellement ouvriers, perdus depuis le Congrès de Bordeaux, le chiffre des adhérents tombé de 11.000 à 8.500 (1), voilà le bilan du « Parti Socialiste français » ! C'est ce que, dans son optimisme olympien, Jaurès appelle la croissance du Prolétariat et le développement normal du Parti ! Eloquentes gasconnades destinées à démontrer l'excellence de la méthode réformiste et de la tactique blocarde du Groupe Parlementaire !

Au contraire, les esprits chagrins du P. S. F., — j'entends ceux que la grâce du suffrage universel n'a point encore touchés, — s'inquiétaient à juste titre de ces pertes importantes, signes avant-coureurs de la débâcle de leur organisation.

Sans doute, les ardeurs révolutionnaires, réveillées chez certains par les excès de Bordeaux, s'étaient peu à peu apaisées. Quelques virulents articles de journaux avaient suffi à soulager les consciences les plus indignées (2). Et d'habiles praticiens avaient versé le baume de leur éloquence persuasive sur les douleurs les plus vives, montrant à tous la beauté du rôle de sacrifice et de dévouement qui leur restait à eux, socialistes, dans un parti qui ne l'était lus.

---

(1) V. Rapport de la Commission d'administration du Co-ıité Interfédéral.

(2) Voir, dans *Le Socialiste Ardennais*, *l'Observateur du Cen-* ..etc., les menaces très nettes de scission.

Mais de nouveaux sujets de mécontentement survinrent. Les grandes Fédérations — toutes socialistes révolutionnaires — recommencèrent à ruer dans les brancards. L'expulsion de Millerand par la Fédération de la Seine — dans son hypocrite insuffisance — ne pouvait être une légitime satisfaction pour les vrais militants alarmés.

Millerand acceptait avec indifférence — d'autres disent avec joie — cette séparation qui privait le parti de son concours, mais ne le privait pas lui-même de l'appui du parti, où il laissait toutes ses idées (1), et dont les chefs, malgré tout, n'étaient que les lieutenants, plus ou moins maladroits, de sa politique.

Il fallait donc faire quelque chose et modifier une situation devenue intolérable.

Sous l'impulsion du réveil révolutionnaire de la Fédération de la Seine, la majorité du Comité Interfédéral voulait prendre les mesures nécessaires. Le Groupe Parlementaire symbolisait le *statu quo*.

Pour les socialistes vraiment conscients, il s'agissait non pas de réformes de détail, mais du changement de l'orientation même du Parti. Mais pour ce faire, ils ne sentaient que trop l'insuffisance de leurs forces. Au Comité Interfédéral, la minorité révolutionnaire, pour entraîner les confusionnistes et faire la majorité, dut poser la question sur un terrain neutre, sous une forme atténuée. On ne pouvait s'attaquer au programme ni aux grandes lignes de la tactique. On proposa la revision des statuts pour donner au C. I. la direction du Parti entre les Congrès. Renaudel et ses amis espéraient bien dominer dans ce C. I. renforcé et, par là, remettre à flots la barque du P. S. F. et la guider vers des

(1) La force de Millerand n'était point, en effet, dans les quelques grotesques qui, avec un fracas tout littéraire, ont quitté le P. S. F. à sa suite, mais dans les sympathies de nombreux groupes pour sa politique personnelle.

rivages plus socialistes. C'était là leur dessein profond ; ce ne pouvait être leur but immédiatement et apparemment poursuivi. Déjà, en effet, une minorité, à l'intérieur du C. I., s'était fait l'écho du Groupe Parlementaire, et défendait énergiquement le *statu quo*, le droit qu'ont les membres et les groupes du P. S. F. d'être ou de n'être pas socialistes. La plaine indécise, modérée, mais cependant teintée de socialisme, était choquée par les trop scandaleuses fantaisies des parlementaires et comprenait la nécessité d'une organisation mieux organisée. Elle n'aurait pas suivi plus loin l'extrême gauche sur le terrain révolutionnaire.

C'est la révision des statuts qui occupa presque tout le Congrès de Saint-Etienne et en fit tout l'intérêt.

Cette discussion de procédure et d'organisation est restée nécessairement un peu floue. Elle ne pouvait avoir ni l'ampleur ni la portée de débats sur les principes ou la politique générale. Sans doute, la modestie de l'ordre du jour était un prétexte plutôt qu'une réalité. Mais la forme même des questions posées diminuait singulièrement les antagonismes et déplaçait les majorités.

L'absence de motion ferme venant préciser et sanctionner les critiques vives, voire même les attaques violentes, a permis toutes les interprétations (1).

Malgré les atténuations, et quoique la lutte fut pour ainsi dire incidente, les deux tendances (2) opposées ne laissèrent pas de se heurter violemment.

Les expressions lutte de classe, terrain de classe, organi-

---

(1) Dans un long article de la *Dépêche de Toulouse*, du 22 féer 1904, Jaurès travestit étrangement l'allure des débats de int-Etienne. Il est étonnant que ceux que Jaurès affecte de ire complètement d'accord avec lui n'aient pas éprouvé le oin de réfuter cette véritable calomnie.

2) Cette expression « les deux tendances » fut employée counment au Congrès. On disait aussi « les deux fractions du -ti ».

sation ouvrière, prolétariat, avaient le don de mettre en joie une partie de l'auditoire. Rouanet souriait, Deville ricanait et Jaurès, pitoyable, hochait la tête, à tant de creuses déclamations ! Tous trois, groupés à un coin de table, formaient bloc, solidarisant leur indiscipline et leur ministérialisme contre les attaques révolutionnaires.

Les élus le prenaient de haut avec les simples militants, s'efforçant de les ridiculiser. Plusieurs délégués de province se sont plaints qu'on ait l'air de les considérer comme des imbéciles. A la séance du lundi, le président, le fidèle Baudot s'acharnait à interrompre les orateurs de l'opposition pour faire respecter le droit à l'interruption de leurs Excellences Parlementaires !

Les députés apportaient un rare empressement, presque de la coquetterie, à renier avec éclat tous les principes traditionnels du parti socialiste.

Hervé dans le *Travailleur de l'Yonne* (20 février 1904) a joliment résumé leur politique :

« Ces messieurs, dit-il, sont pour la participation ministérielle, pour la défense à outrance et en toutes circonstances du Ministère Combes ; pour que les élus soient responsables devant les électeurs, non devant le Parti organisé ; je ne suis même pas sûr qu'ils ne soient pas un brin patriotes, au sens nationaliste et bourgeois du mot. »

Internationalisme, lutte de classe, organisation ouvrière et discipline socialiste sont les quatre points *secondaires* sur lesquels la droite et la gauche du Parti sont en complet désaccord. Je ne crois pas m'abuser en constatant que ce sont précisément ces questions qui nous divisent d'avec les partis bourgeois. A part cela, en effet, rien ne nous sépare de nos amis radicaux, puisque nous sommes comme eux républicains et anticléricaux.

Deville, après avoir crié : « Vive la France ! » sans que le

besoin s'en fit autrement sentir (1), a entonné l'éloge du drapeau tricolore, couplet patriotique, déjà chanté à Sedan, à la grande indignation de nos camarades des Ardennes. Rouanet, porte parole du Groupe Parlementaire, sut montrer qu'il y avait un patriotisme plus spécifiquement socialiste, en déclarant avec fierté que le Congrès d'Amsterdam n'avait rien à voir dans les affaires du P. S. F.

A retenir aussi cette phrase du rapport parlementaire (p. 34). « Dans les relations internationales, *les gouvernements, quels qu'ils soient, sont ordinairement l'expression, la représentation de leur peuple* et quand le roi Edouard ou Victor Emmanuel échangent des toasts amicaux avec M. Loubet, c'est la République française qui fraternise avec l'Italie ou l'Angleterre. »

Le néo-socialisme répugne encore plus à la lutte de classe qu'à l'entente internationale des travailleurs.

Rouanet terminait sa défense du rapport parlementaire par ces mots qui sont tout un programme, mais pas un programme socialiste : « Je dis que votre méthode de lutte de classes, vous ne la ferez pas prédominer dans ce pays où le socialisme est si intimement lié à la démocratie et à la civilisation. Toute cette métaphysique, il est impossible de l'acclimater en France. »

On a remplacé la lutte de classe par la lutte contre la réaction et le devoir ministériel l'emporte sur tous les autres. Deville en fait un article de foi : « Je suis ministériel, dit-il, très ministériel, je ne crois pas qu'on puisse l'être plus que je ne le suis. »

Jaurès recommande à la classe ouvrière d'être sage. Il y a une éducation à faire. Il faut l'habituer « à regarder avec

(1) Il est regrettable qu'une sténographie respectueuse n'ait pas conservé les interruptions et les *a parte* rageuses du député du VI[e]. C'était un des charmes de ce Congrès.

quelque étendue le champ d'action, à ne pas sacrifier aux intérêts d'une heure les résultats permanents d'une politique à longue échéance ».

Malheureusement les ouvriers, mêmes adhérents au P. S. F., ne sont pas encore assez éduqués pour comprendre cette largeur de vues. Ces intérêts d'une heure sont leurs intérêts, tandis que la politique à longue échéance n'est que la politique de M. Combes. Copigneaux a vigoureusement exposé leurs griefs. Quand ils dénoncent les abus dont ils sont victimes, le Groupe Parlementaire répond : nous ne pouvons rien faire, cela nuirait au Gouvernement, les congrégations sont sur le tapis. Il y a même un petit ministérialisme municipal, et M. de Selves est aussi chéri par l'extrême gauche à l'Hôtel de Ville que M. Combes au Palais-Bourbon. C'est paraît-il qu'on lui demande des places et des faveurs, et que l'on redoute d'être combattu par l'administration en période électorale. Les travailleurs municipaux n'ont trouvé que parmi les socialistes révolutionnaires des députés qui veuillent bien se déranger pour eux.

La critique des votes des socialistes ministériels fut faite par Uhry, Longuet et surtout Renaudel, qui dans ces débats, s'affirma bien chef de l'opposition. Varède, l'énergique secrétaire des Ardennes, résuma l'opinion des Fédérations : « La propagande n'est plus possible. Nous passons tout notre temps à expliquer vos votes, bien souvent inexplicables. Nous ne sommes plus que des délégués aux explications ».

Le Groupe Parlementaire avait tellement senti le besoin de se justifier qu'il avait consacré 35 pages à attaquer nos amis socialistes révolutionnaires. Leur action à la Chambre n'est que de la démagogie et de la surenchère ! Ce sont des envieux et des jaloux, qui font des propositions en sachant bien qu'elles ne seront pas votées ! « Nous ne voulons pas de cette hypocrisie » dit Rouanet. Et suprême argument, il traita Vaillant et « Monsieur » Jules Guesde (*sic*) de boulangistes !

L'organisation socialiste ne trouva pas grâce non plus devant ces élus. Les députés ne dépendent que de leurs électeurs. Augagneur l'a dit et les intéressés l'ont répété avec insistance, Rouanet n'a que mépris pour les comités socialistes, où le chiffre des électeurs est si minime « que le suffrage restreint du Sénat est quasi universel à côté de celui du Comité Interfédéral ». La domination de ces minorités « serait extrêmement dangereuse », sans doute parce qu'elles sont socialistes. Jaurès a chanté le suffrage universel et célébré le rôle providentiel des députés dans notre histoire. Deville a développé une ingénieuse théorie du double contrat. Les élus sont engagés envers leurs électeurs et envers le Parti jusqu'à concurrence du programme (1) qu'ils ont accepté au moment de l'élection. Personne ne peut modifier cette situation sans commettre un abus (c'est toujours l'idée de légalité qui obsède Deville) et il a bien déclaré qu'il « n'admettait pas que le Congrès change ces conditions », menaçant même de s'en aller.

Les organisations ouvrières ont passés un mauvais quart d'heure au Congrès de Saint-Etienne. Les parlementaires les ont copieusement diffamées. C'est la conception étroite de la lutte de classes des « guedistes » qui est cause de tout le mal! Longuet et Uhry sont les auteurs responsables du syndicalisme et de l'anarchie! Rouanet avait l'air de faire des découvertes. « Je prétends, dit-il, que le mouvement syndicaliste est purement de surface, ... un mouvement de politiciens... *Nous savons comment fonctionne la Bourse du travail de Paris et quels éléments sont acquis à l'action directe, à la lutte des classes.* » ...Les vrais syndicats « sont tyrannisés par des minorités, qui grâce à des intrigues de

(1) Cette théorie de Deville semble faite tout exprès pour [De]ville, qui n'a pas affiché le plus petit morceau de programme [dan]s le IVᵉ, à Paris.

couloir, sont parvenus à s'emparer de l'administration et à parler au nom de la classe ouvrière. Ce serait pour le P. S. F. une faute irréparable et une lâcheté, s'il se croyait tenu de capituler devant les injures et les calomnies... »

Jaurès a foncé à son tour sur les entrepreneurs de syndicats plus bruyants que nombreux, sur les petits états-majors syndicaux qui se préoccupent de maintenir les syndicats débiles pour ne pas perdre leur importance, etc. (1).

Copigneaux, qui représente pourtant dans le mouvement syndical une tendance modérée, a dû protester et montrer le danger de « traiter par-dessous la jambe la Confédération générale ». Cela se répercute dans les milieux ouvriers « où, ajoutait-il, on ne vous regarde plus comme des socialistes. »

L'impression dominante qu'on retire de ce Congrès de Saint-Etienne, c'est qu'il y a dans le P. S. F. deux tendances inconciliables, deux fractions ennemies, mieux encore, deux partis dans le parti. C'était l'opinion très nette du citoyen Rivolta, correspondant de *Il Tempo* (journal turatiste de Milan) : « Mais, disait-il, qu'est-ce que ces gens-là font ensemble ! Ils n'ont rien de commun, pourquoi s'obstinent-ils à rester unis. Ils se gênent mutuellement sans profit pour personne. »

Le Parti ne vit que sur l'équivoque, en s'abstenant de discuter les questions fondamentales du socialisme. Un grand et clair débat sur les principes ou la tactique (ce qui est tout un) entraînerait *nécessairement* une rupture immédiate. Il faudra bien peut-être qu'un jour on s'explique et qu'on sanctionne ces explications par des votes précis. Tout le

(1) Une délicieuse explication du vote des fonds secrets, rapportée par Renaudel, montre bien la conception que ces gens-là ont du mouvement ouvrier. Les fonds secrets sont utiles parce qu'*il y a des organisations ouvrières qui en profitent !*

monde s'efforce de reculer ce jour, car alors c'en serait fait du P. S. F., et certains semblent plus chérir leur étiquette que les intérêts généraux du socialisme lui-même.

A Saint-Etienne, la tendance avancée semble l'avoir emporté, puisque l'on a revisé les statuts (1). Il n'y a d'ailleurs pas eu de majorité ni de minorité, car l'unanimité s'est ralliée au texte nouveau (2) Mais que vaut cette réforme?

Pendant huit heures, une commission a chaudement discuté sur cet unique point. Briand, bien vite, a « lâché » ses camarades députés, mais Jaurès et Rouanet ont lutté jusqu'à la dernière minute. Et, cependant, c'est la proposition faite par Jaurès lui-même au Congrès, qui a été à peu près votée (3). Le Comité Interfédéral proposait qu'on remit entre ses mains la direction du Parti. Jaurès voulait qu'au début de chaque session le C. I et le Groupe Parlementaire se réunissent pour discuter ensemble les grandes lignes de la politique; il pensait seulement qu'une sanction n'était pas nécessaire à cet échange de vues. Le Congrès a, au contraire, admis que cette réunion des deux organes, qui portera le nom de Conseil National, pourra pendre des décisions.

La pratique seule nous dira exactement la valeur de ce nouveau Conseil. Mais il faut remarquer que ce Congrès, commencé aux cris de : « Pas de motion transactionnelle ! » (J. Longuet), « Pas d'équivoque ! » (Renaudel), « Méfions-

(1) J'ai déjà montré comment, sur cette question d'organisation, une majorité pouvait se former bien plutôt que sur une question de principe.

(2) Le vote du lundi (124 voix contre 51), décidant que le *statu quo* ne serait pas maintenu, n'iudique nullement la répartition des forces. N'ont voté pour le *statu quo* que les délégués qui en avaient le mandat impératif. Rouanet, lui-même, était avec la majorité.

(3) C'est ce qu'a fait ressortir avec une rare maladresse le rapporteur de la Haille, qui pourtant était de l'opposition, ancien broussiste devenu révolutionnaire.

nous des motions équivoques obtenues à Lyon par le talent de Briand, à Bordeaux par le talent de Jaurès ! » (Tarède), ce Congrès, dis je, s'est terminé par la plus grave des transactions. L'organisation nouvelle permet aux parlementaires de majoriser les éléments révolutionnaires du C. I.

Et, d'ailleurs, ni Renaudel ni Longuet n'ont chanté victoire ; au Congrès, ils semblaient même un peu mélalancoliques en face de cette inévitable conclusion.

Jaurès, au contraire, découvre de sérieux avantages dans le nouvel état de choses. Il insiste sur la nécessité pour les Fédérations de *bien* choisir *leurs délégués*, c'est-à-dire de ne pas les prendre parmi ceux qui sont « enveloppés de l'atmosphère surchauffée de quelques groupes de la capitale ». Il espère bien que le Conseil National ne sera qu'une chambre d'enregistrement. On fera endosser à l'ensemble du Parti la responsabilité des écarts socialistes du Groupe Parlementaire :

« La force morale (des élus) en sera accrue, car ils ne seront pas exposés, au moment même où, sur le champ de combat parlementaire, ils seront aux prises avec l'ennemi, à être désavoués par des amis... En initiant le Comité Interfédéral aux difficultés et aux complications de leur tâche, aux intrigues et aux ruses parlementaires de la réaction, *ils l'habitueront à accepter, comme des nécessités de combat, des votes dont parfois une portion du prolétariat se scandalise...* Au Congrès même,... tous les orateurs, de toutes les tendances, ont rendu justice au Président du Conseil... Aucune motion ne s'est produite, invitant les élus à renoncer au concours qu'il donnent au ministère et à briser la majorité sans laquelle il ne peut vivre.

« *La même politique de fermeté et de sagesse socialistes* prévaudra au Conseil National, si les Fédérations départementales choisissent des délégués qui les représentent véritablement. » (*Dépêche de Toulouse*, 22 février 1904.)

Quelles que soient les désillusions que la réalité apporte aux réformateurs de Saint-Etienne, ce Congrès a incontestablement inspiré une confiance nouvelle aux révolutionnaires du P. S. F. La situation est bien moins nette qu'au lendemain de Bordeaux. Certains, comme Revelin (1), sont même sortis de leur tente pour reprendre leur lutte contre les déviations réformistes.

La décomposition du P. S. F. est momentanément arrêtée, jusqu'au prochain Congrès, sans doute, peut être plus longtemps encore. Du même coup se trouvent reculées les espérances d'unité de toutes les forces socialistes révolutionnaires de France.

On a beaucoup parlé d'unité à St-Etienne. Ce ne peut être qu'une plaisanterie pour beaucoup de socialistes du P. S. F. qui cyniquement (2) ou naïvement, nous invitent à adhérer à leurs Fédérations, qui sont ouvertes à tout le monde, disent-ils.

Nous attendrons patiemment que le temps fasse son œuvre dans cette paradoxale agrégation de forces antagonistes, et que les masses vraiment socialistes contraignent leurs chefs hésitants. (3)

C'est au « Parti Socialiste de France » à inspirer d'abord confiance à ces masses de militants des Ardennes, de la Seine-Inférieure, de la Nièvre, de la banlieue parisienne, etc. Briand et Rouanet, à Saint-Etienne, ont habilement exploité les deux malheureuses défaillances de notre groupe parle-

(1) Sans doute, plus désireux de se convaincre, que convaincu de l'importance de la réforme, heureux en tout cas de saisir ce prétexte de renoncer à une trop longue inaction.

(2) Krauss trouve même que nous manquons encore trop de [illegible]ité pour qu'on puisse s'entendre avec nous.

(3) Je crains que chez certains, le peu d'empressement à venir [illegible] Parti Socialiste de France ne s'explique surtout par la répu[illegible]ance à venir en simples militants. Ils voudraient, en chefs de [illegible]ti, traiter sur pied d'égalité avec l'U. S. R.



mentaire ; ils ont affecté de croire qu'entre eux et nous, la différence n'est, après tout, pas si grande qu'on veut bien le dire, qu'elle est plus dans les mots que dans les actes. Il nous importe de ne pas fournir de telles armes à nos adversaires. Nous devons leur prouver que chez nous ne règne pas comme chez eux le régime du bon plaisir parlementaire. Nous n'inspirerons confiance que par la solidité de notre organisation et l'intransigeance raisonnée de notre propagande au parlement comme dans le pays.

Ernest Lafont (1).

(1) Je crains de m'être un peu illusionné à Saint-Etienne sur l'énergie opposante de la minorité dite révolutionnaire. La première réunion du Conseil National, le 8 mars, a été une victoire pour les Parlementaires. On a vivement houspillé Rouanet, dit-on, mais les plus ardents se sont ralliés à l'inévitable ordre du jour de Jaurès, ordre du jour d'une belle incohérence, et donna toute satisfaction aux radicaux pour les élections municipal Les modérés du P. S. F. sont gens sages : ils savent se content des résultats, laissant à l'opposition la platonique satisfactio des longs discours.



LE « RETOUR A KANT »

On vient de célébrer à Kœnigsberg les fêtes du centenaire de Kant. Mehring, à ce propos, a consacré, dans la *Neue Zeit*, deux articles à la mémoire du philosophe, dont depuis quelques années, en Allemagne, des néo-kantiens qui sont socialistes, et des socialistes qui sont néo-kantiens, ont voulu faire l'authentique père spirituel du socialisme, voire, — chose plus étonnante encore peut-être, — du marxisme lui-même. C'est ce qu'on a baptisé *le Retour à Kant.* Conrad Schmidt, Bernstein, K. Vorländer, L. Woltmann, s'en sont fait en Allemagne, les coryphées ; nous n'en avons eu, en France, qu'un écho assez faible ; les questions purement théoriques, frisant quelque peu le pédantisme scholastique, n'ont pas le don de nous passionner ; nous avons le tempérament trop « politique ». Rappoport cependant — il est vrai qu'il est docteur en philosophie et qu'il n'est français que par... adoption — s'en occupa dans la *Revue socialiste* ; il défendit l'idéalisme de Kant contre le matérialisme de Marx, maintint, en dépit de M. Woltmann, que Kant n'a rien à voir dans le marxisme, et, qu'Hegel en est le véritable père spirituel. Depuis, l'ardeur néo-kantienne de Rappoport s'est un peu refroidie ; en abandonnant la *Revue socialiste* et en venant au socialisme révolutionnaire, il a abandonné le philosophe dont l'idéalisme lui faisait faire des réserves au réalisme marxiste. De néo-kan-[illegible] qui rejetait le matérialisme historique, il est devenu [illegible] marxiste qui rejette le néo-kantisme. Il s'en explique [illegible]s l'introduction de sa *Philosophie de l'histoire* ; il y a [illegible]s cette préface des observations très fines. Je ne puis [illegible]ister au plaisir de citer, pour sa justesse lumineuse, le

passage suivant : « Il est à noter, écrit-il (1), que la tendance « objectiviste » prend une tournure autrement dangereuse dans l'école bernsteinienne que celle qu'elle avait chez les marxistes de la vieille tradition ou chez Marx lui-même. Les marxistes s'inclinaient devant la réalité économique, parce qu'ils la savaient profondément révolutionnaire. L'évolution économique — telle est la substance de la doctrine — supprimant les anciennes formes de la production et réduisant en poussière les classes moyennes, développe fatalement le prolétariat... Toute la critique de l'école bernsteinienne a eu pour objet de détruire cette conception. Elle a cherché à diminuer la *portée révolutionnaire* de l'évolution économique... Mais en même temps, elle se constituait prisonnière de la réalité « objective »... Elle emboîte le pas derrière une réalité sans force, sans élan révolutionnaire. Elle se traîne derrière une *réalité morte*... Marx, tout en se soumettant à l'évolution objective, s'identifiait avec la révolution. De là, sa force historique. Les bernsteiniens ont une peur terrible de la révolution. Et ils se jettent dans les bras des partis de la « conservation sociale ».

« Il résulte de là une situation éminemment paradoxale. Ceux-mêmes qui ont lancé de nouveau l'appel du *retour* à l'idéalisme de Kant apparurent comme des réalistes consommés, des hommes pratiques et avisés avant tout, opposant le « mouvement » de la société contemporaine à son « but final » c'est-à-dire à son idéal... Dans l'action, c'est-à-dire en réalité, ces idéalistes se sont révélés comme de parfaits opportunistes, victimes de l'idolâtrie du fait brutal, se rabaissant au niveau de la réalité du moment, au lieu de chercher à la relever à la hauteur de l'idéal. Et penda que les *idéalistes* trahissaient ou compromettaient l'idéa

(1) Ch. Rappoport. *La Philosophie de l'Histoire* (Paris, Jacques, éditeur, 1901), préface p. III.



les matérialistes — qui ne cessèrent de se moquer de l'idéologie traditionnelle, de ses grands mots, et de ses grands hommes — ont mis, au contraire, leur honneur à défendre avec énergie le « but final » c'est-à-dire l'idéal lui même ».

Il serait, je pense, difficile de mieux dire. Il est, en effet, très curieux de constater que le retour à l'idéalisme kantien a coïncidé avec la chute du socialisme dans la dégénérescence opportuniste ; l'idéalisme a servi de couverture au plus plat des réalismes ; et les marxistes, qu'on accusait de réduire le socialisme « au ventre », se sont trouvés des idéalistes entêtés. Vorlænder, dans sa brochure sur *Kant et le socialisme*, range Jaurès parmi les socialistes néo-kantiens ; il rappelle la thèse latine de Jaurès sur les *Origines du socialisme d'Etat en Allemagne*. N'est-ce pas significatif ? Il semble bien qu'il y ait identité entre bernsteinianisme, jaurésisme, opportunisme socialiste, dégénérescence ouvrière et... le *retour à Kant* ! C'est de ce point de vue qu'il faut examiner ce fameux *retour*. Il ne saurait être question, ici, de traiter un problème purement philosophique. Ce serait là du pédantisme byzantin ; nous n'habitons pas les *templa serena* de la spéculation oisive, mais nous sommes et voulons rester au cœur de l'action et de la lutte, et c'est *d'un point de vue pratique et social* que nous devons examiner les thèses de la philosophie elle-même : il ne s'agit pas, comme disait Marx, d'*interpréter* le monde, il s'agit de le *changer*.

« Le défaut capital de tout matérialisme jusqu'ici — y compris celui de Feuerbach — est qu'il ne conçoit les ses, la réalité, le monde sensible que sous la forme de jet ou de la perception, et non *comme activité humaine érielle, pratique*... Il en est résulté que c'est l'idéalisme , en opposition au matérialisme, a développé le côté mais d'une manière abstraite, puisque l'idéalisme ne

connaît pas l'activité réelle... Feuerbach veut des objets perceptibles réellement distincts de la pensée ; mais il ne conçoit pas l'activité humaine elle-même *comme activité objective.* C'est pourquoi, dans son *Essence du Christianisme*, il considère l'attitude théorique comme la seule vraiment humaine, tandis que la pratique n'est conçue que sous sa forme phénoménale, grossière, sous une forme *juive*. C'est pourquoi il ne comprend pas l'importance de l'activité révolutionnaire qui est une activité à la fois *pratique et critique.* » Cette thèse de Marx sur Feuerbach (Thèse I) (1) nous donne, je crois, la clef du problème que nous nous sommes posé. On pourrait la reprendre et dire : « Le défaut capital de tout matérialisme — y compris le matérialisme historique tel qu'il avait été d'abord interprété — était de ne concevoir la réalité que sous la forme de l'objet et non comme activité humaine matérielle, pratique. » Il n'est pas douteux, en effet, qu'on a d'abord présenté le matérialisme de Marx sous l'aspect d'un déterminisme trop impersonnel ; il arriva un moment où, les circonstances aidant — circonstances à la fois économiques et sociales — ce déterminisme parut funeste et intolérable à beaucoup ; une réaction idéaliste se produisit, dont le *retour à Kant* fut le côté philosophique ; le marxisme, pour employer une expression célèbre, *se décomposa* ; une nuée d'intellectuels se mirent à vouloir *compléter* le socialisme, pour le mettre d'accord avec la Science et la Morale ; on fit de la théorie à perte de vue ; l'attitude théorique fut considérée comme la seule vraiment humaine ; mais en même temps, et par une conséquence d'une ironie délicieusement logique, la pratique se fit « phénoménale, grossière, juive ». C'est bien ce q Rappoport constate : les bernsteiniens et les jaurésistes,

(1) Voir Appendice de *Religion, Philosophie et Socialisme*, F. Engels (Jacques éditeur).

idéalistes en théorie, ont une pratique plus que réaliste ; et les vieux révolutionnaires, si férus, en théorie, de matérialisme, sont, dans l'action, de vrais chevaliers de l'idéalisme,

On avait peut-être présenté le matérialisme de Marx sous une forme trop absolue et qui semblait impliquer, pratiquement, une sorte de fatalisme ; quand l'histoire parut moins travailler pour nous qu'on ne l'avait dit, quand le socialisme parut sortir avec une fatalité moins grande de la seule évolution économique, on éprouva le besoin, cet appui manquant, d'en chercher un autre ; à l'inéluctable évolution économique, on substitua la non moins inéluctable évolution démocratique ; la bourgeoisie libérale ayant eu une apparence de réveil révolutionnaire, on sortit l'idéalisme de Kant, et son impératif catégorique, et ses fameuses maximes sur l'universalisation de toute règle pratique, sur la personne humaine « fin en soi », sur « le règne des fins », pour mieux persuader à la bourgeoisie intellectuelle qu'elle devait jouer vis-à-vis du prolétariat le rôle sauveur que l'évolution économique mettait trop de lenteur à remplir ; on s'éleva donc au-dessus de « l'égoïsme de classe », de la « morale de classe » ; on plana dans les hauteurs d'une morale abstraite, universelle, éternelle. Les écluses idéologiques se rouvrirent toutes grandes. C'était naturel : à la réalité défaillante, l'idéalisme présomptueux se flattait de suppléer.

Ce qu'on a appelé les « dogmes » marxistes était une façon abstraite de mettre en relief la conscience de classe d'un prolétariat révolutionnaire encore adolescent ; ils constituaient la digue théorique, fortement implantée, derrière laquelle le prolétariat pouvait se développer sans se dissoudre ns la société bourgeoise ambiante ; leur inflexibilité était essaire, parce qu'il est nécessaire qu'une personnalité lconque, collective autant qu'individuelle, quand elle st encore que dans l'enfance, se voie pour ainsi dire à ance pleinement réalisée dans *un avenir fatal* ; ce fata-

lisme ne fait qu'exprimer la croyance invincible en son propre destin projetée en dehors de soi et incorporée dans un dogme; il semble devoir amortir, énerver les énergies ; il les surexcite au contraire et les fouette; et l'action du prolétariat, qui se croit entraîné dans le courant invincible du déterminisme historique, n'est pas moins ardente, persévérante, obstinée que celle du calviniste ou du janséniste perdu. en pensée, dans le déterminisme providentiel.

La digue fut rompue ; et tout fut compromis. Les eaux prolétariennes et bourgeoises se mêlèrent; il y eut confusion et collaboration de classes ; la fantaisie, le caprice, le libre-arbitre individuels remplacèrent la fatalité objective; les énergies, que le fatalisme maintenait, se détendirent pour tomber dans l'anarchie absolue ; et tel un esprit qui, rejetant la discipline sévère de la science, se livrerait au chaos bourdonnant de ses impressions, le prolétariat, en délaissant la rude discipline marxiste, s'est trouvé tiraillé entre tant de tendances nouvelles, toutes plus confuses les unes que les autres, qu'il en reste étourdi, comme un homme assailli par une nuée de frelons.

Ce qu'il fallait faire, c'était, non pas rompre la digue, mais, derrière elle et à son abri, approfondir l'action ouvrière, transformer le fatalisme extérieur en liberté intérieure ; c'était, non pas se dissoudre dans la confusion démocratique et idéaliste, mais se ramasser dans l'énergie concentrée du syndicalisme révolutionnaire.

La fatalisme primitif de la doctrine avait, malgré tout, ses dangers. A force de trop compter sur l'évolution économique, on néglige sa propre formation ; on dédaigne tout effort sur soi-même, laissant aux fatalités historiques le soin d- vous émanciper. Bernstein a accusé la dialectique hégelien d'avoir énervé le marxisme en lui infusant trop de fatalism

Le devenir hégélien semble, en effet, passer par-dessus tête des hommes comme un vol de nuages lointains, et si

Retour à Kant avait signifié un approfondissement de l'action ouvrière, désormais plus autonome et plus intérieure, on n'aurait pu que s'en réjouir. M. Woltmam prétend que Marx est plus près de Kant que de Hegel. Il est certain que le grand mérite de Kant a été de rejeter tout dogmatisme, métaphysique ou scientifique, et de faire voir dans la science une création toute humaine. Or, on sait que pour Marx, le milieu artificiel est également, par rapport au milieu cosmique, une création humaine : nous ne *savons*, aux yeux de Marx, que ce que nous *faisons* ; le milieu cosmique, le monde de la nature, reste « chose en soi » l'X inconnu ; Kant, en ce sens, a raison, et ce serait mal le comprendre, assurément, que de prétendre, avec Engels, que l'industrie nous livre le secret de la « chose en soi ». Ce qu'il faudrait dire, c'est que cette « chose en soi » nous est indifférente, et constitue *une réalité inférieure* à la réalité scientifique, édifiée par nous, du milieu artificiel.

Mais il faudrait, pour élucider cette question, approfondir le kantisme et la philosophie impliquée dans le marxisme, et ce n'est pas le lieu ici. Qu'il nous suffise de constater qu'en fait, le *retour à Kant* a été prôné par des gens, qui, bien loin d'approfondir le socialisme dans le sens d'une action ouvrière plus autonome et plus intérieure, l'ont énervé dans les illusions de la paix sociale et de la collaboration des classes. Ils n'ont secoué le joug de la discipline marxiste primitive, prétendue trop fataliste, que pour tomber dans l'arbitraire d'une complète liberté... d'indifférence. Et si le marxisme était un *calvinisme sans Dieu*, le socialisme *nouveau jeu* est devenu *un jésuitisme sans principes*. Ce n'était …s la peine, à ce compte, de changer, et il eut mieux valu …sser dormir *l'impératif catégorique* du philosophe de …enigsberg. Paix aux hommes de bonne volonté !

Edouard Berth

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

et le Socialisme International.

Au moment où l'Asie orientale est le théâtre, non plus seulement d'une expédition coloniale, mais d'un conflit entre deux peuples « civilisés », il nous a paru utile de savoir ce qu'on pensait de cette guerre dans les diverses fractions du Parti socialiste international. Les lettres que nous rassemblons ici, en une consultation rapide, feront connaître à nos lecteurs l'opinion de nos camarades.

S'il ne s'était agi que d'avoir leur avis sur le brigandage à main armée qu'est toute cette guerre, cette enquête ne nous eut rien appris de bien nouveau. Internationalistes, antimilitaristes, les socialistes ont toute guerre en horreur. Ils sont « pour la paix » ; ils le sont d'autant plus que le socialisme seul pourra faire ce que ne feront ni les ligues de femmes sensibles, ni les grotesques et hypocrites conférences de la Haye. Seul, il pourra établir la paix universelle, en solutionnant les conflits économiques dont les conflits sont les résultats politiques ordinaires.

Mais, outre que toute occasion est bonne et qu'on n'en saurait négliger aucune pour répéter cette affirmation, chaque guerre a des causes spéciales qu'il faut mettre en lumière, et il importe aujourd'hui d'exposer aux travailleurs les raisons qui poussent à s'entre-tuer les Russes et les Japonais.

Pour le Japon, la guerre est surtout la conséquence de l'extraordinaire développement économique qui, en trente ans, l'a fait passer du féodalisme au capitalisme et à l'industrialisme outrancier. Le besoin de débouchés, joint à l

surpopulation et au chauvinisme exaspéré d'un orgueil assez compréhensible, l'a fatalement amené à la guerre de conquête.

Pour la Russie, la guerre est moins destinée à satisfaire des besoins économiques assez artificiels, et que le développement du pays n'exige point, qu'à contenter l'esprit de conquête imbécile de gouvernants pour qui la politique de Picrochole semble être la sagesse suprême.

Devant ces deux peuples qui s'égorgent pour enrichir capitalistes ou camarillas aristocratiques, notre sympathie va naturellement à tous les pauvres diables que, de part et d'autre, on envoie mourir sans qu'ils sachent au juste pourquoi.

Mais si nous avions à prendre parti pour la cause de l'une ou l'autre nation, ce ne pourrait être, à mon sens, que pour le Japon. Les raisons financières qui poussent depuis quinze ans — le premier grand emprunt russe en France est de 1889 — la haute finance, et par suite la presse parisienne, à voir dans la Russie une seconde patrie, sont inexistantes pour nous. Les raisons « patriotiques » qu'a la masse des Français, — depuis la même époque et sous l'influence de la presse — pour trouver dans la Russie une « nation-sœur », ne nous atteignent pas davantage. Mais nous voyons, dans *le gouvernement* russe, un ennemi politique irréconciliable, dans l'autocratie tzariste la plus terrible puissance de réaction qui menace en Europe la cause démocratique et ouvrière.

Depuis quelques années, un mouvement formidable se prépare dans l'empire des tzars. L'industrie créée par le « colbertisme » de M. de Witte a créé à sa suite un prolétariat, qui a rejoint « le prolétariat de bacheliers » jusque là ›lé dans ses révoltes héroïques. Des grèves, des émeutes cachées par la presse russophile — qu'on noie dans le ıg quand on ne tente pas de les détourner sur les Juifs, ıt les signes avant-coureurs de soulèvements plus graves. bourgeoisie libérale, elle aussi, donne de son côté des

signes d'impatience : les doléances récentes du zemstvo de Moscou, la dissolution de celui de Tver — fait *unique* dans l'histoire russe, qui s'est produit quelques semaines avant la guerre, et dont aucun journal français n'a soufflé mot —, sont également des signes symptômatiques. En face de ces deux mouvements, renforcés l'un par l'autre, le tzarisme sera bientôt obligé de capituler. La défaite serait sa déroute. La victoire même, par les charges financières effroyables que l'autocratie accumule, peut aussi précipiter sa chute prochaine.

Voilà pourquoi, si nous pouvions nous réjouir d'une guerre, nous, socialistes, nous nous réjouirions de celle-ci. Voilà pourquoi, si nous avions un parti à prendre, nous prendrions sans doute celui des Japonais.

Il faut que toutes ces choses soient dites au grand jour, et c'est pour qu'elles le soient que nous avons ouvert cette enquête. Il faut surtout, courant au plus pressé, maintenir la guerre dans ses limites actuelles, et mettre les peuples en garde contre la folie guerrière et les criminelles excitations. Déjà, avant même que les hostilités n'eussent commencé, dans sa séance du 7 février dernier, le *Bureau Socialiste International* votait la résolution suivante, sur la proposition de Vaillant :

Au cas, où, par le crime des gouvernants et du capitalisme, la guerre éclaterait entre la Russie et le Japon, le Bureau International invite les socialistes de tous les pays et plus particulièrement les partis socialistes de France, d'Angleterre et d'Allemagne, à lutter de toute leur énergie et de tous leurs efforts combinés pour conjurer toute extension de la guerre, afin que leurs pays, loin d'y participer, s'efforcent de rétablir et de maintenir la paix.

La guerre a éclaté, et aussitôt toutes les fractions de l'Internationale ont entrepris l'action à laquelle leur Bureau les conviait. Partout des meetings ont été tenus, des manifestes répandus. Et tandis que les premières torpilles éclataient

dans la mer Jaune, les Partis socialistes de la Russie et du Japon, se souvenant du salut que Bebel et Liebknecht envoyaient en 1870 à la République française, échangeaient des adresses de fraternelle solidarité.

Le *Parti Socialiste Français* a adopté, au Congrès de Saint-Etienne, un manifeste que la presse a répandu. Le *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire* en a lancé un de son côté, de même que la *Confédération générale du Travail.*

Le *Parti Socialiste de France (Unité Socialiste Révolutionnaire)* a adressé aux travailleurs l'appel que nous publions ci-dessous.

Les « opinions » dont nous l'entourons leur montreront que l'opinion socialiste est une, et les aideront à la faire connaître partout (1). Il faut que, du même élan, dans tous les pays où il y a des socialistes, la même parole soit répétée. Sauvages de tout poil, nationalistes de toutes couleurs, nous décrèteront de trahison et nous mettront — une fois de plus — au ban de l'opinion. Laissant les « civilisés » pousser aux égorgements patriotiques, nous poursuivrons notre propagande d'émancipation pacifique et de fraternité internationale.

André Morizet.

Parti Socialiste de France

(Unité Socialiste Rèvolutionnaire)

Aux Travailleurs Français

Citoyens, Camarades,

Le « Parti Socialiste de France », votre parti, a mieux à faire que ajouter sa protestation à toutes celles qui se sont élevées contre guerre, aussi bien lorsqu'elle poussait hier l'Angleterre contre

(1) Une réponse ne nous est pas parvenue à temps, celle du oyen Plekhanoff, du « Parti Social-Démocrate russe », que is publierons dans notre prochain numéro.

le Transvaal, que lorsqu'elle jette aujourd'hui le Japon contre l'Empire russe.

Née du conflit d'intérêts économiques entre les exploiteurs du travail dans les diverses nations, la guerre est un produit nécessaire, pour ne pas dire la loi, du système capitaliste, basé sur la concurrence. sur une lutte en vue des profits, qui aboutit fatalement à des recours à la force.

Elle ne peut disparaître et ne disparaîtra qu'avec ce mode de production, quoique disent et fassent des politiciens dupes ou complices, avec leurs tribunaux et leurs traités d'arbitrage, dont vous êtes en mesure, à l'heure présente, de constater le néant.

Le seul ennemi de la guerre est le prolétariat international organisé, qui la tuera en détruisant les causes permanentes.

Le Parti Socialiste, qui appelle à lui tous les travailleurs de l'usine. de l'atelier et de la terre, est le seul qui non seulement *veuille*, mais *puisse* la paix

Et en venant à nous, comme c'est votre intérêt et votre devoir, pour travailler à votre émancipation complète, vous travaillerez en même temps à l'instauration d'une ère pacifique pour une humanité enfin digne de ce nom.

Mais les prolétaires de France ont une besogne plus immédiate à accomplir.

Ils ont à s'opposer effectivement à la menace d'une guerre générale qui, par le crime des dirigeants de notre République bourgeoise, surgirait des événements d'Extrême-Orient.

La France entraînée dans ce conflit à la suite du tzarisme, c'est l'Angleterre, c'est les États-Unis y entrant à leur tour. Ce sont les prolétaires de partout lancés les uns contre les autres.

Vous ne le voudrez pas, vous ne pouvez pas le vouloir.

A ceux qui vous parleraient d'engagements résultant d'une alliance montrueuse, dont le seul effet a été jusqu'ici de drainer, au profit de l'Empire du knout consolidé, plus de huit milliards d'argent français, vous répondrez que vous ne sauriez être liés par des clauses qui n'ont été ni connues ni consenties par vous ou vos représentants et restent nulles de plein droit, même au seul point de vue démocratique bourgeois, qui n'admet pas qu'une nation puisse être engagée en dehors d'elle, par d'autres que par elle.

Vous répondrez qu'après l'or sué par les travailleurs de France, le sang des travailleurs de France ne sera pas mis au service de la contre-révolution faite empire et empereur.

Pas une vie ouvrière, pas une vie paysanne ne doit être sacrifiée aux convoitises de l'autocrate et de l'autocratie moscovites.

CAMARADES,

Tel est le langage qui doit être tenu par vous sur tous les point

du territoire, dans vos meetings, réunions, manifestations de toute sorte, en attendant l'action qui peut s'imposer à vous d'un moment à l'autre.

Il faut que chez vos maîtres de tout ordre, on sente dans le monde du travail un obstacle infranchissable à toute vélléité d'intervention par les armes.

Affirmez hautement votre volonté de vous y opposer de toutes vos forces et par tous les moyens.

Quelque prétexte qu'on invoque, toute participation de la France à la guerre serait un crime contre le prolétariat, contre votre classe, contre vous-mêmes.

Joignez-vous à nous pour signifier à des gouvernants en mal d'usurpation qu'à quelque prix que ce soit, vous ne le tolérerez pas.

La Commission exécutive du Conseil Central.

I

Enrico Ferri

Député au Parlement italien.

Tout fait est l'effet naturel de ses causes, mais il est à son tour cause d'effets ultérieurs.

Parmi les effets de tout fait social, il y a aussi celui de la *propagande*, car des hommes de génie ou de talent tirent des faits leurs idées et leurs théories. Mais celles-ci, si elles vont contre les habitudes mentales de la collectivité, excitent une défiance misonéïque, qui ne cède, peu à peu, qu'en face de faits éclatants qui parviennent à confirmer les théories.

Dire que *la guerre a le vol pour but et le meurtre pour yen*, c'est tirer une conclusion théorique de l'ensemble des s historiques.

ɹais cela choque les habitudes mentales qui ont formé ıdant des siècles (par la suggestion intéressée des classes

qui... font faire la guerre au peuple), une sorte d'incrustation patriotique et sentimentale autour du fait social *guerre*.

Et lorsqu'un peuple est engagé lui-même dans une guerre — offensive ou défensive — il lui est presque impossible de se délivrer de cette incrustation sentimentale, par laquelle il est poussé à donner son sang... au profit des meneurs du capitalisme et du militarisme.

Mais lorsque la guerre n'intéresse pas directement un peuple, il peut, avec plus de facilité et de clarté, en voir les ficelles. Et le fait, alors, parmi ses effets, a celui de servir à la propagande des idées éthérodoxes qu'on avait auparavant affirmées par ce fait même.

La guerre a le vol pour but, le meurtre pour moyen. Voilà la vérité positive affirmée par la doctrine socialiste du déterminisme économique (ou matérialisme historique, comme on l'appelle d'une façon très inexacte). La guerre russo-japonaise en est une éclatante confirmation.

Pourquoi Japon et Russie font-ils la guerre ?

Les soldats, c'est-à-dire les prolétaires russes et japonais, s'entre-tuent, par automatisme psychologique ; ils sont poussés, ils vont, ils tuent et ils meurent. C'est tout.

Les chefs militaires vont à la guerre, parce que c'est leur métier, pour faire leur carrière, gagner des honneurs et... de l'argent, comme honoraires après, comme butin volé pendant la guerre. « Vous êtes mal nourris et presque nus, disait Napoléon Bonaparte dans sa proclamation à l'armée française, au début de la campagne d'Italie. Eh bien, je vous conduirai dans un pays beau et riche, où vous trouverez gloire, honneurs et... richesses. » C'est suffisamment clair, il me semble !

Mais la guerre russo-japonaise n'a pas été décidée, ni p les soldats ni par les chefs militaires. Ce sont les capit listes, les propriétaires, les fournisseurs, les banquiers, q sont derrière le rideau.

Et pourquoi fait-on la guerre ? Mais seulement parce qu'on veut voler la Mandchourie ou la Corée. Et on ne cache pas ce but de brigandage. On y ajoute, naturellement, le besoin de défense pour son propre développement commercial, industriel, etc. Mais la vérité simple et banale est qu'on fait la guerre pour voler, voler du territoire, voler des richesses mobilières.

Et alors, si le fait brutal vient confirmer d'une façon si éminente la vérité socialiste, que la guerre a le vol pour but et le meurtre pour moyen, est-il possible que dans ce cas, il y ait un seul socialiste et un seul homme de bon sens qui ne soit pas contre la guerre ?

Mais tandis que le pacifiste, l'homme de bon cœur, se borne à protester, le socialiste ajoute l'œuvre de propagande et exploite le fait brutal, pour enraciner de plus en plus dans le cœur et dans le cerveau des travailleurs, la haine contre la guerre et la conviction qu'*il ne faut pas marcher*, pour aller tuer et se faire tuer... au profit des capitalistes. Ceux-là restent chez eux et ne marchent qu'après, pour récolter le butin, bien arrosé par le sang des prolétaires. Butin et mort, double avantage pour le capitalisme !

La chose est si évidente que, tandis que j'écris ces lignes, à Paris, pendant la campagne nationaliste en faveur de la « Sainte-Russie » — la Russie du tzarisme meurtrier pour toute créature humaine qui pense librement ! — je crois que le peuple français ne sera jamais poussé à marcher pour la guerre russo-japonaise. Il ne marchera pas, ce noble prolétariat, car l'enchantement est fini. La vérité est là, évidente, irrésistible : *la guerre a le vol pour but, le meurtre pour yen.*

Paris, 25 février 1904.

II

Jules Guesde

Du « Parti Socialiste de France ».

Pour savoir de quel côté doivent aller, dans le conflit qui ensanglante l'Extrême-Orient, les sympathies et les vœux, je ne dis même pas des socialistes, mais des démocrates les plus vulgaires, il suffit d'examiner les conséquences : 1° de la défaite, 2° du triomphe de ceux que l'on appelle improprement « nos alliés », puisque le prétendu traité qui nous *allierait* n'existe pas, n'ayant jamais été soumis à la ratification de la nation ou de ses représentants.

La Russie écrasée — sans dommage organique pour le peuple russe, qui n'est atteint dans aucune de ses parties, la Mandchourie et la Corée, pour lesquelles on se bat, constituant des territoires on ne peut plus *étrangers* — c'est le tzarisme par terre, ne survivant pas, ne pouvant pas survivre à la puissance militaire sur laquelle il s'étaie et avec laquelle il se confond. Comme je l'écrivais, il y a vingt ans, « les classes aristocratique et bourgeoise qui, trop lâches pour opérer elles-mêmes, n'ont su jusqu'à présent que laisser passer les bombes nihilistes, se trouvent du coup portées au gouvernement, désormais constitutionalisé, parlementarisé, *occidentalisé* ». C'est, en même temps que cette première étape nécessaire vers la révolution sociale, l'épine dorsale brisée de la réaction européenne.

La paix internationale est, d'autre part, sauvegard[illegible] aucun Delcassé, voire aucun Déroulède, ne pouvant seu[illegible] ment songer à mobiliser un de nos *lignards* pour remett[illegible] entre les mâchoires de l'ogre moscovite le morceau de Chine qui lui aura été arraché.

Au contraire, la Russie victorieuse et allant jusqu'au bou de sa victoire, c'est l'Angleterre, ce sont les Etats-Unis qu interviendront militairement, non pas pour défendre ou venger le Japon, dont nul n'a souci, mais parce qu'ils ne peuvent laisser transformer les mers du Japon et de Chine en lac russe. La guerre reprend, étendue à l'Europe et à l'Amérique, et, dans cette conflagration universelle, malgré notre résolution bien arrêtée de ne pas laisser *carte rouge* à nos gouvernants, rien ne garantit que la République française ne sera pas entraînée.

C'est enfin, selon l'expression de Mehring, « l'hégémonie tzarienne consolidée pour un temps illimité ».

Aucune hésitation n'est donc possible.

Dans l'intérêt, pour la paix de la France et du monde ; dans l'intérêt, pour la libération de la Russie elle-même, il faut être contre la Russie, pour le Japon.

Vive le Japon !

Paris, 4 mars 1904.

H.-M. Hyndman

De la « Social Démocratic Fédération »

En ce moment, deux puissances se combattent en Extrême-Orient.

Ce que le Japon revendique n'est rien moins que raisonnable. Il demande, en effet, que la Mandchourie, dont la Russie s'est emparée sans plus de scrupules, soit reconnue comme appartenant à nouveau à l'Empire chinois. Un coup d'œil sur la carte et l'étude de la position géographique de la Mandchourie et de la Corée, en rapport avec les Iles japonaises, montre toute l'importance, pour l'avenir du Japon,

à ne pas laisser plus longtemps la Mandchourie entre les griffes moscovites.

Pour la Russie, la possession de cette portion de territoire chinois est assurément un pas de plus dans sa longue carrière d'annexion et d'extension.

Pour le Japon, elle n'est ni plus ni moins qu'une question de vie ou de mort.

Tous ceux qui, comme nous, reconnaissent aux Asiatiques le droit de travailler à leur propre destinée, sans intervention de la peu scrupuleuse civilisation européenne ; tous ceux qui, comme nous, considèrent que l'extension des infamies du régime russe en Chine, comme celle du régime anglais aux Indes, serait encore plus injurieuse pour l'humanité, ceux-là doivent nécessairement souhaiter le triomphe des Japonais.

Nous sommes incapables de comprendre la grande sympathie qu'éprouvent les libéraux et les radicaux anglais (surtout leur presse) en faveur de la Russie despotique.

La Russie peut ravir les libertés des Finlandais, tyranniser les Polonais et les Géorgiens, organiser délibérément des massacres de juifs comme on n'en a plus vu depuis le moyen-âge, tuer d'innocents Chinois désarmés au nombre de neuf mille, hommes, femmes et enfants, anéantir les traités l'un après l'autre, envoyer en Sibérie ou faire knouter par ses cosaques les éléments intellectuels de la nation parce qu'ils demandent de modestes libertés dont nous, Anglais, nous jouissons grâce à nos pères, mais dont nous faisons trop petit usage, les libéraux et les radicaux, eux, ferment les yeux sur toutes ces horreurs et ces trahisons, et déclarent que la Russie est l'apôtre de la chrétienté et de la civilisation auprès des Asiatiques arriérés.

La Russie, telle qu'elle est gouvernée, est une honte pc l'Europe et une menace pour la civilisation. Elle est incapa.

autant d'assurer le bien de ses sujets que de procurer des avantages aux autres nations.

Les propositions d'arbitrage faites par le tzar à La Haye apparaissent maintenant à tous comme la plus grande fumisterie à laquelle un tzar ait jamais prêté son nom.

Pour le peuple russe nous n'éprouvons que du respect et une profonde sympathie ; ses meneurs sont des plus glorieux, car la lutte qu'ils mènent est la plus dangereuse de toutes celles qui ont été livrées dans le monde pour le progrès de l'humanité ; seulement, je le répète, nous nous réjouirons de voir le gouvernement russe et son tzar vaincus.

Et maintenant, parlons du Japon.

Il y a quarante ans, le Japon était un pays presque inconnu et considéré comme barbare dans son essence. Aujourd'hui, il mesure sa force contre le colosse, la bête noire de l'Europe. Son développement est merveilleux, presque trop rapide et, à un certain point de vue, indubitablement superficiel. Seulement, il est impossible de ne pas admirer ses progrès et sa politique, grands comme des défauts — défauts capitalistes au premier chef — qui les accompagnent.

Là, nous avons vu se déployer le patriotisme sous son plus noble aspect. Imaginez-vous les aristocrates anglais se dépouillant volontairement de leurs propriétés et privilèges en faveur de la nation, afin que celle-ci puisse se réorganiser et réunir les nouvelles conditions d'existence nationale !

Il n'y a pas un seul aristocrate qui, de son propre vouloir, donnerait cent livres sterling pour un si absurde donquichottisme. Voilà cependant ce que firent les riches du Japon en 1868, et, quelles que soient les fautes commises, l'espri e patriotisme s'y est développé depuis lors.

Il est aussi à peine nécessaire de dire que l'habileté japo- .ise, au sujet de l'Europe, a été très grande et très profi- ble pour celle-ci ; quoi qu'il en soit, nous avons déjà une

Social-démocratie dans ce pays lointain, et cela est bien fait pour nous réjouir.

Le Japon réorganisé, après avoir été privé des fruits de sa victoire sur les Chinois, campagne que je considère comme l'effet d'un faux jugement, est maintenant dans la situation de devoir se battre pour son existence et aussi pour l'indépendance de la Chine.

J'espère qu'il vaincra, non seulement pour sa propre cause, mais pour les conséquences qui en découleront. Il y a mieux ; je crois qu'il vaincra, car la réputation de la force russe est surfaite, comme toujours. En effet, il y a près de trente ans, la Turquie, si pauvre cependant, l'eut certainement battue, si trois cent mille Roumains n'eussent commis la folie de lui prêter assistance. Le despotisme a, en guerre, des mécomptes aussi bien que des avantages. Les Japonais sont certainement aussi patriotes et aussi fanatiques que les Turcs, et beaucoup mieux équipés. Des amis qui les ont vu sur terre et sur mer présument qu'ils doivent vaincre. La question est de savoir si le gouvernement russe peut les battre par le nombre. C'est fort douteux, car la distance, l'organisation, la cause pour laquelle ils se battent, tout est en faveur des Japonais. Par conséquent, bien que le peuple anglais n'ait pas été consulté pour intervenir et que je regrette que nous ayons été jusqu'à envoyer des marins anglais et des mécaniciens pour conduire les vaisseaux de guerre japonais à leur destination, ma confiance et ma sympathie vont entièrement à ces derniers.

Tous les socialistes doivent aspirer à voir l'épuisement de la Russie. Si le despotisme moscovite est amoindri, soit par une défaite, soit par une victoire coûteuse, on verra une nouvelle ère s'ouvrir pour ce grand pays et pour ses voisins. E plus, j'espère que cette guerre réveillera au plus tôt la Chin J'espère que le peuple de cette grande et ancienne civilisa tion, encouragé et éclairé par l'exemple des Japonais, fer

d'ici peu, un nettoyage des Russes, des Allemands, des Français et des Anglais et autres maraudeurs qui espèrent briser son empire et diminuer sa paisible et laborieuse population.

Voilà mon espoir.

Nous en avons assez, me semble-t-il, de la répugnante hypocrisie du ruineux prosélytisme capitaliste. Il est grand temps pour nous, socialistes anglais, en communauté d'idées avec les socialistes des autres nations, de nous prononcer contre la politique de commercialisme boucanier et de christianisme sanguinaire dans l'Extrême-Orient, et de demander pour les Asiatiques, comme pour les Européens, le droit de travailler à leur propre destinée et pour leur seul profit.

Londres, 18 février 1904.

IV

Sen Joe Katayama

du Parti Socialiste Japonais (1)

Depuis longtemps déjà le Japon a eu de nombreuses difficultés avec la Russie à propos des affaires coréennes et des complications survenues à plusieurs reprises à l'extrême nord de notre pays dans les îles Kourilles. Les Japonais furent à maintes reprises indignés de l'attitude hautaine et

(1) Cet article a été publié dans l'*Aurore* du 11 janvier dernier, par notre ami Buré, qui a donné dans le même journal des interviews intéressants du citoyen Deitch, du *Parti Démocrate-Socialiste* se, de M. Struve, directeur d'*Osvobojdenie*, journal libéral russe é à Stuttgart (15 et 20 janvier), et du citoyen Roubanovitch, du *ti Socialiste Révolutionnaire Russe*.

Nous croyons devoir reproduire ici l'opinion du citoyen Katayama, l'intérêt même qu'elle présente, quoiqu'elle ne nous donne que le timent des socialistes japonais avant la guerre.

peu amicale de la Russie à l'égard du Japon. Leur indignation fut particulièrement vive en présence de la triple alliance que la Russie parvint à former contre nous en 1895, avec le concours de l'Allemagne et de la France, et au moyen de laquelle elle parvint à nous frustrer des fruits de nos victoires dans la guerre sino-japonaise.

Cette attitude hostile de la Russie s'est particulièrement manifestée dans les affaires de la Corée, et c'est là ce qui a surtout excité le sentiment public du Japon contre la Russie. La politique du Japon à l'égard de la Corée et de la Chine s'est toujours proposée d'ouvrir ces pays à la civilisation et de les développer dans le sens de la culture moderne. La Russie a toujours contrecarré ces efforts bienveillants du Japon.

Les causes originelles de la crise actuelle remontent par conséquent à une époque déjà ancienne; comme tout le monde le sait, la cause principale et immédiate est le manquement, par la Russie, à ses engagements formels de retirer, à une date depuis longtemps passée, ses troupes qui occupent la Mandchourie.

Beaucoup de Japonais croient et déclarent hautement que l'occupation définitive de la Mandchourie par la Russie est une menace pour l'indépendance de la Corée et par conséquent du Japon lui-même. On ajoute encore que le Japon, étant le pays le plus civilisé de l'Extrême-Orient, a une haute responsabilité morale à l'égard de la Chine et de la Corée, qu'il doit protéger contre les agressions brutales de l'Ours du Nord. Ce ne serait pas un progrès pour la pauvre Corée et la Chine septentrionale de passer sous la domination de cet horrible gouvernement qu'est le tzarisme russe.

Voilà le sentiment général au Japon sur la situatio actuelle : dire comment les hommes d'Etat résoudront . problème dépasse ma compétence. Je puis seulement dire c

que je pense — ce que pensent mes camarades les socialistes japonais — d'une guerre avec la Russie.

Il est possible que lorsque cet article vous parviendra une solution pacifique soit intervenue— je ne puis naturellement prédire l'avenir. En tous cas, à l'heure actuelle, deux courants très nets existent ici : le courant pacifique et le courant belliqueux.

Ce dernier est représenté par le plus grand nombre de nos petits politiciens, comme aussi par tous ceux qui espèrent retirer quelque profit d'un tel conflit, c'est-à-dire les grands marchands de charbon et l'élément militaire. Quant à l'attitude du gouvernement, elle est assez ambiguë ; il semble cependant ne pas désirer la guerre, ce qu'il évite de déclarer par crainte du parti belliqueux. Au reste, je suppose que vous devez être renseignés sur ces points par les dépêches des agences et je passe à l'attitude des socialistes japonais dans cette question.

Depuis le début de la crise, les socialistes du Japon ont lutté avec énergie contre toute idée de guerre, faisant entendre le plus fortement possible leurs voix. Nous avons manifesté notre sentiment dans plusieurs meetings, dans les journaux et dans les revues. Cette attitude nous était dictée par les principes mêmes du socialisme moderne dont nous nous réclamons.

Nous sommes, nous, socialistes du Japon, opposés à la guerre contre la Russie, parce qu'elle ne peut avoir d'autre résultat que de conduire à la boucherie des milliers d'infortunés travailleurs ignorants, pour satisfaire les intérêts des classes et des gouvernements capitalistes, parce qu'elle fera milliers de veuves et d'orphelins dans la classe la plus ıvre et qu'elle accroîtra encore sa pauvreté. Si le Japon vaincu, nous devrons payer une lourde indemnité de rre à la Russie — nous, c'est-à-dire, dans l'organisation nomique actuelle, la classe prolétarienne. Si nous som.

mes victorieux, le résultat ne nous apparaît pas plus brillant pour les travailleurs. Il suffit pour nous en convaincre que nous nous reportions à notre guerre victorieuse contre la Chine. Elle valut à la classe ouvrière de nouveaux impôts pour payer les accroissements de nos forces navales et terrestres et de nouvelles pensions à nos officiers. La domination du militarisme, dont nous avons déjà tant à nous plaindre, serait encore renforcée.

Déjà les travailleurs sont lourdement imposés pour parer à nos énormes dépenses militaires: car actuellement en temps de paix nous entretenons environ 150.000 hommes, qui s'entraînent au meurtre et à l'assassinat de leurs frères. Ce chiffre, il sera porté en temps de guerre à 3 ou 400.000 hommes ! Et tous ces soldats sont les fils et les frères des travailleurs du Japon. Chaque morceau de pain que ces hommes mangent et chaque cartouche qu'ils emploient sont payés par la classe ouvrière! Aussi celle-ci ne peut-elle rien gagner à une guerre avec la Russie, rien que des impôts plus lourds avec une plus grande pauvreté et des souffrances accrues.

Je ne crois pas, quant à moi, que l'occupation de la Mandchourie par la Russie soit une question de vie ou de mort pour le Japon. Bien loin de là : les travailleurs japonais n'y ont aucun intérêt vital. Ils ne veulent pas, pour la possession de la Mandchourie et même de la Corée, s'entretuer avec les travailleurs russes. Nous sommes certains que les travailleurs russes penseront comme nous sur cette question. En tous cas, c'est là la pensée commune des socialistes du globe entier qui guidera partout leur commune action.

Cela intéressera le lecteur français, croyons-nous, de connaître le caractère de la conscription au Japon.

D'après notre loi militaire, chaque individu mâle de vingt et un ans doit accomplir trois années de service dans l'armée et fait ensuite partie, pendant trois ans encore, de la réserve

Mais le caractère de classe de la loi bourgeoise se retrouve là aussi. De nombreuses exceptions ont été faites à la loi, pour la convenance des capitalistes.

C'est ainsi que les élèves des hautes écoles et des universités peuvent reculer pendant des années leur période de service, qui n'est que d'une année, au bout de laquelle ils sont toujours nommés candidats officiers. L'année suivante, ils sont promus officiers, après une période d'exercice de quelques semaines. Pendant leur année de service, ils sont toujours mieux traités que les autres recrues. En outre, ceux des jeunes bourgeois qui peuvent passer certains examens ou qui acceptent d'agréables missions en Europe et en Amérique sont dispensés de tout service militaire. Aussi notre armée est-elle composée presque exclusivement de fils d'ouvriers et de paysans. Ce sont donc les travailleurs seuls qui supportent les impôts pour entretenir l'armée et l'impôt du sang lui-même. Ce sont eux surtout qui iraient se faire tuer dans une guerre décidée par un gouvernement capitaliste.

Je sais bien que touf cela est un peu commun à toutes les grandes nations capitalistes, mais je crois que c'est encore plus vrai au Japon qu'ailleurs.

Aucune loi ne protège le travailleur japonais. En revanche, il est cruellement opprimé par des lois policières du caractère le plus vexatoire, qui interdisent l'agitation pour les questions de salaire et d'heures de travail. Nos meetings sont dissous par la police.

En outre, le travailleur n'a pas le droit de vote, puisque le suffrage est accordé le plus injustement du monde, seulement à ceux qui ont une certaine richesse.

Je ne puis prévoir avec certitude ce qui sortira de la crise tuelle, mais il me semble probable qu'il n'y aura pas de ıerre, pour le moment du moins, car la grande majorité du ɜuple japonais y est opposée, surtout le prolétariat, qui est ·rsuadé qu'elle aurait pour résultat de renchérir aussitôt

les matières alimentaires. Et l'accroissement du travail ne compenserait pas le renchérissement des choses les plus nécessaires à la vie et surtout du riz.

J'ai moi-même parcouru, il y a quelques mois, le Japon dans toute sa longueur, et j'ai pu me rendre compte combien le pays était au fond opposé à la guerre.

Les ouvriers aussi bien que les paysans y étaient également hostiles, et je crois qu'en présence de ces sentiments de la grande masse de la population, le gouvernement ne pourra pas engager la guerre malgré le désir de certains capitalistes. En outre, le Japon est dans une très mauvaise situation au point de vue financier. Le gouvernement n'a pu obtenir l'augmentation des impôts fonciers dans la dernière session parlementaire et il voudrait maintenant établir le monopole du tabac afin d'équilibrer le budget.

Dans ces deux ou trois dernières années, le peuple a beaucoup souffert de la mauvaise politique financière du gouvernement et la misère a été très grande dans tous les centres ouvriers. Notre industrie traverse une crise aiguë et un grand nombre de manufacturiers ont fait récemment faillite. Aussi le nombre des sans-travail est-il énorme partout.

Dans de semblables conditions nous ne pourrions faire autre chose que de nous opposer de toutes nos forces à la guerre, même si nous n'étions pas socialistes.

A bien plus forte raison, comme militant ouvrier et socialiste, je suis opposé à la guerre avec la Russie et je sens plus fortement que jamais la nécessité de renforcer le mouvement ouvrier et socialiste international, pour que nous puissions bientôt empêcher les guerres par l'action internationale des travailleurs.

Si les travailleurs du monde entier pouvaient compre[n]dre clairement ce fait, que c'est sur la classe ouvrière q[ue] repose tout le poids du militarisme ! Alors par la grève gé[n]érale internationale, nous pourrions facilement arrêter le

armées et les flottes du monde tout entier et les rendre impuissantes.

C'est avec cette pensée profondément gravée dans le cœur que les socialistes japonais luttent ici, à l'autre bout du monde, contre toutes les formes de l'oppression, et que par-dessus les mers ils tendent fraternellement leurs mains aux socialistes des autres pays de l'univers, tous unis pour la cause du travail, que le socialisme seul pourra émanciper.

Tokio, décembre 1903.

V

Karl Kautsky

Directeur de la *Neue Zeit*

Vous me demandez mon opinion sur l'attitude que les socialistes doivent observer dans la guerre russo-japonaise. Jamais, à mon avis, problème ne s'est posé dans des termes aussi simples, ni plus grande unanimité ne s'est faite dans le socialisme international, que sur cette question. Le combat contre le tzarisme, voilà le point central de la politique extérieure des partis socialistes de tous les pays, puisque, dans tous les pays où se développe un fort mouvement socialiste, c'est sur le maintien de ce même tzarisme que repose, par contre, la politique extérieure de tous les gouvernements, aussi bien en France qu'en Allemagne, en Autriche qu'en Italie.

La question, dans cette guerre, est bien moins ambiguë que dans la guerre russo-turque. La Russie pouvait alors paraître soutenir les intérêts des populations de la péninsule des Balkans dans leur effort pour secouer le joug odieux

du sultan. On pouvait se demander s'il fallait être avec lui contre le tzar. Dans la guerre russo-japonaise, cette pénible et grave alternative ne se pose pas. En nous tournant contre le tzar, nous n'avons pas à faire abstraction du plus léger intérêt démocratique et libéral.

Aussi, comme je l'ai dit, le socialisme international est-il unanime là-dessus et en complète opposition avec tous les gouvernements de l'Europe continentale. Mais la question est particulièrement délicate pour nos camarades de France, qui ont à combattre l'alliance franco-russe.

En 1870, la Social-démocratie allemande a eu le courage, en plein débordement du chauvinisme germanique, de protester contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine : ce sera un de ses plus éclatants titres de gloire.

Non moins glorieux aujourd'hui est le rôle des socialistes français, qui, au milieu de l'enthousiasme chauvin de tous les partis — sans en excepter le Bloc — ont le courage de condamner résolument l'alliance avec le pendeur de toutes les Russies. Mais cette gloire revient à ceux-là seulement qui eurent assez de perspicacité et de courage pour protester dès le début et en toutes circonstances contre l'alliance avec la Russie. Elle ne revient pas à ces politiques pleins d'illusions à ces courtisans du succès qui, pour devenir ministres et recueillir les avantages d'un parti gouvernemental, ont accepté ou même défendu l'alliance franco-russe, et qui, maintenant, pour ne pas s'opposer trop crûment au socialisme international, souhaiteraient qu'on « détendît » cette alliance.

La combattre, ce n'est pas seulement rendre service à la cause de l'humanité et de la liberté, mais aussi, et de la meilleure manière, sauvegarder les intérêts de la France, en empêchant qu'elle ne soit entraînée dans la banqueroute financière et militaire du tzarisme. Les partisans et les défenseurs de l'alliance franco-russe — avérés ou honteux —

auront, au contraire, à répondre des désastres que, par contre-coup, la débâcle du tzarisme pourrait produire en France. Cette alliance contient en germe un second Panama et un second Sedan.

Puisse la France avoir la force de s'arracher à temps à une alliance aussi périlleuse !

Berlin-Friedenau, 3 mars 1901.

VI

H. Van Kol

Député aux Etats-Généraux de Hollande

On a semé le vent, on récolte l'orage. On a eu recours à la politique impérialiste de violence et de brigandages ; c'est le droit du plus fort, de la main cuirassée qui décidera. La race jaune s'ébranle, menaçant de ses avalanches le vieux monde décrépit. Des forces gigantesques qui dormaient, depuis des siècles, se sont réveillées au contact du capitalisme; les digues du réservoir Chinois ont été brisées à coups de canon ; une inondation, pire que celle des armées, d'une avalanche de produits industriels nous menace.

Certes, l'enjeu de la guerre actuelle est minime ; le Japon ne demande à la Russie que l'indépendance de la Corée et de la Mandchourie, mais derrière ce défi jeté à l'une des plus grandes puissances du monde, se cache la devise : « l'Asie aux Asiatiques ». Plus d'un tiers de la population monde répondra un jour à cet appel, et c'est autour de céan Pacifique que se déroulera dans un prochain avenir istoire du monde, histoire de ruses infâmes et de combats ıglants. L'évolution capitaliste est la cause unique de te guerre, qui n'est que le premier acte d'une tragédie

terrible. Ce péril, je l'ai déjà prédit il y a plus de onze ans, dans mon livre : *Socialisme et Liberté* (1). En voici les causes :

Il y a à peine un demi siècle que la Russie et le Japon passèrent, presque en même temps, du système féodal et agricole à l'ère industrielle et capitaliste : le servage fut aboli par Alexandre II en 1861, l'antique féodalisme s'effondra au Japon en 1867.

En Russie, de 1854 à 1896, le nombre des fabriques augmenta de 9.944 à 38.401 et la production de 160.000 à 2.745.000 roubles ; mais les pauvres paysans ne pouvaient acheter ces produits et l'Empire des Tzars leur chercha une issue vers la Sibérie et la Chine. La plus grande ligne du monde, le Transsibérien, fut bâtie, et des millions de Russes émigrèrent vers les nouveaux pays.

Le Japon se développa avec une vitesse vraiment vertigineuse : son industrie nouvellement née comptait en 1900 déjà 7.284 fabriques avec 403.474 ouvriers, et disposait d'un capital de 1.128 millions de yens. Son commerce général, dans un pays autrefois fermé pour le reste du monde, représentait en 1902 une valeur de 530 millions de yens et sa flotte augmentait de 225.000 tonnes en 1893 à 935.000 en 902. La population grandit au point de ne plus trouver la subsistance sur ces îles en grande partie incultes ; un prolétariat naquit, et, à côté d'un luxe effréné, la hideuse misère fit son entrée avec l'industrialisme. Le Japon, de même que la Russie, dut donc chercher une issue pour son surplus de population et de capitaux ; son expansion devint inévitable et le militarisme en fut la conséquence. La dette nationale s'accrut en un tiers de siècle, de 1870 à 1902, de 5 millions à 545 millions de yens, les impôts montèrent 3,22 yens par tête.

Fatalement lancé dans la voie de l'impérialisme, surtc

(1) Paris (*Giard et Brière*, éditeurs).

après sa facile victoire sur les Chinois — désormais ses alliés futurs — le Japon, plein de sève et de vigueur, préféra la décision prompte des armes à la saignée perpétuelle, et, dès le jour où les brigandages de la Russie lui barrèrent la route sur le vaste continent de la Mongolie, il déclara la guerre.

La Russie *ne veut pas reculer*, il lui faut des ports de mer non bloqués par les glaces, et depuis longtemps déjà ses yeux sont tournés vers les rives de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique. Le Japon *ne peut pas reculer*, et voyant les puissances européennes se nicher partout sur la côte chinoise, il s'est attaqué au plus proche, sentant que plus il tarderait, plus il lui serait difficile de déloger ses concurrents dans la seule partie du monde qui reste encore libre pour l'expansion.

Voilà pourquoi le canon gronde, pourquoi les torpilles glissent pour éventrer des cuirassés, pourquoi la mitraille fait des monceaux de cadavres en cet Extrême-Orient où notre civilisation veut faire son chemin. Spectateurs lointains, mais non désintéressés, de cette tragédie sanglante, quelle issue devons-nous espérer comme socialistes ?

Si le Japon sort vainqueur du combat, les finances de l'Europe Occidentale seront fortement ébranlées ; une puissante concurrence industrielle se dressera en Orient, nos machines s'arrêteront, les sans-travail surgiront et une forte crise nous menaçera dans un avenir plus ou moins lointain. Après son expansion vers le Nord, le Japon, entraînant ses frères chinois, ne tardera pas à satisfaire l'orgueil national en convoitant les riches colonies de l'archipel lien, que les Hollandais ne peuvent défendre. — Si l'Eme des Tzars, qui dispose déjà de la sixième partie du be, parvient à écraser son ennemi méprisé, rien ne rra plus arrêter ses convoitises impérialistes. Le despone trouvera de nouvelles forces, tandis que la victoire des

Japonais porterait un coup mortel à la plus puissante force réactionnaire qui soit.

Le Parti Socialiste abhorre la guerre, il a besoin de la paix pour son évolution au terme de laquelle est une victoire certaine. Mais il sait aussi que, tant que le régime capitaliste gouvernera le monde, le sort des peuples se décidera encore souvent sur les champs de bataille et que l'impérialisme ne disparaîtra qu'avec la classe capitaliste, obligée pour prolonger sa vie, à des guerres de conquêtes, à des luttes entre gouvernants aux dépens des gouvernés.

Voilà pourquoi nous déclarons la guerre à la guerre; voilà pourquoi les socialistes de tous les pays et de toutes les races luttent sans trève contre le militarisme et ses exploits sanglants ; ils protesteront au nom de l'humanité et de la justice contre les crimes des gouvernants, jusqu'au jour où la solidarité de la classe ouvrière aura triomphé de l'impérialisme de la classe capitaliste, et où la paix règnera sur le monde.

Princenhague-lès-Bréda, 29 février 1904.

VII

Franz Mehring

Rédacteur à la *Neue Zeil* et à la *Leipziger Volkszeitung*.

La guerre russo-japonaise est bien une guerre ! C'est dans cette phrase, en apparence simple et triviale, que se d charge la grande inquiétude de la bourgeoisie devant l'év nement extraordinaire qui fait irruption dans le cercle contentement satisfait dont elle s'était artificiellement e tourée. Depuis longtemps, elle ne peut se débarrasser

sentiment instinctif qu'une véritable guerre donnerait nécessairement à toute sa souveraineté un coup irrémédiable, et elle s'était habituée à aimer mieux perdre lentement son sang par le système de la paix armée que d'arriver à la fin par le traitement héroïque plus rapide d'une guerre.

Chez le capitaliste japonais, jeune et vivace, cette méthode vieillotte de la bourgeoisie européenne ne s'est pas encore insinuée. Il faut du jeu à ses coudes et il veut le conquérir à coups d'épée, ce qui est la méthode du capitalisme tant qu'il sent dans ses membres le souffle du printemps et la circulation de la sève.

Le Japon a allègrement renversé les idées de la diplomatie russe, admirée dans l'Ancien Monde comme un modèle incomparable d'habileté, et porté en quelques jours à la puissance du Petit Père, devant laquelle toute l'Europe courbe l'échine, quelques coups dont elle ne se remettra pas si vite. On a donné aux Japonais le nom de « Prussiens de l'Orient » et l'on a cru par là leur dire une flatterie. Mais les Japonais ont tout lieu de repousser cette flatterie prétendue, comme une grossière offense. S'ils étaient les « Prussiens de l'Orient », ils auraient laissé le Petit Père les mener par le bout du nez jusqu'à ce qu'il fût trop tard, comme d'ailleurs la diplomatie du tzar se le promettait ; en arrivant à temps à la parade contre cette fameuse diplomatie, ils ont montré qu'ils sont des politiques plus avisés que tous les héros nationaux de la Prusse, du vieux Frédéric à Bismarck.

Sur la « rupture perfide de la paix », dont le Petit Père se plaint d'autant plus amèrement que les premiers coups cuisent plus, inutile de perdre une parole. C'est comme e loup qui, se ruant dans la bergerie, est rossé comme il ..vient, allait se plaindre d'une « rupture perfide de la x ». Il n'importe pas, d'ailleurs, que le loup, en fin de npte, ait été seulement chassé à coup de dents par un

autre loup qui voulait entrer aussi dans la bergerie. Si les Japonais s'étaient laissé surprendre par les Russes, ils n'auraient fait également que se rendre ridicules s'ils s'étaient tragiquement posés en victimes d'une perfidie du tzar. Mais ils ont su agir plus habilement, et après tous les crimes monstrueux que la Russie, cet Etat de proie, a fait passer impunément, pas besoin de prendre le deuil sous le sac et la cendre, lorsqu'il est une fois joué comme il le mérite.

Maintenant que l'incendie a éclaté, les grandes puissances vont essayer de l'isoler de toutes leurs forces. Leur bonne volonté de tenir la « plus stricte neutralité » ne fait pas le moindre doute ; chacune d'elles a assez de bonnes raisons pour ne pas fourrer le doigt dans ce pétrin, et surtout la bourgeoisie de tous les pays dans lesquels règne le mode de production capitaliste, a le besoin pressant de se garder d'une conflagration générale. Est-il en leur pouvoir d'arrêter la boule une fois en train de rouler ? C'est une autre question. Les choses sont toujours plus puissantes que les hommes, et c'est en particulier le destin de la bourgeoisie moderne, d'avoir depuis longtemps perdu la domination des forces qu'elle a déchaînées et qu'elle se flatte de gouverner comme un homme « maitre chez lui ». Si la paix du monde ne résidait qu'en ses mains tremblantes, en dépit de son indubitable désir de la maintenir, elle serait fort mal garantie.

C'est avec d'autant plus d'énergie que le souci de la paix du monde doit incomber à la classe ouvrière.

Elle en a besoin pour des motifs tout autres que la bourgeoisie; elle en a besoin pour le développement de sa civilisation, tandis que la bourgeoisie en a besoin pour mainten[ir] sa barbarie. Aussi le prolétariat peut-il intervenir pour [la] paix avec une force tout autre que la bourgeoisie. Pour [la] classe ouvrière, l'exigence de la neutralité dans la guer[re] russo-japonaise n'est pas un but négatif, provenant d'u[n]

crainte tremblante pour sa peau et sa bourse, mais bien un programme positif, assurant le progrès historique contre toutes les catastrophes dans lesquelles il pourrait être rompu par les spasmes convulsifs d'un monde agonisant.

Il s'ensuit que la politique de neutralité du prolétariat se différencie essentiellement de la politique de neutralité de la bourgeoisie. Autant la classe ouvrière a déclaré la guerre à la guerre, autant elle est éloignée des airs de flûte avec lesquels les bourgeois, amis de la paix, s'endorment eux-mêmes. Elle sait que la guerre n'est pas une invention d'hommes méchants que des prédications onctueuses peuvent apprendre à mieux penser ; elle sait, au contraire, que tant qu'il y aura domination de classe, le sort des peuples reposera toujours dans le hasard des batailles.

Le parti ouvrier révolutionnaire, par ses intérêts et ses principes, ne peut jamais avoir un intérêt *pour* la guerre, mais il n'en a qu'un intérêt plus grand *dans* les guerres qu'enfante de son sein toujours à nouveau le mode de production capitaliste et, comme le montre justement la guerre russo-japonaise, qu'il doit enfanter même alors que les dirigeants de ce mode de production ne craignent rien tant que la guerre. Autant que la classe ouvrière a peu affaire de s'enthousiasmer pour les belligérants japonais ou les belligérants russes, autant c'est chose peu indifférente pour le prolétariat que les Japonais ou les Russes soient vainqueurs. Au contraire, ce dénouement aura une influence extraordinairement profonde sur le mouvement ouvrier moderne. Le Japon est-il victorieux ? Le despotisme tzariste a reçu un coup mortel qui brisera son hégémonie sur l'Europe, déchaînera les ...ces de révolution dans le peuple russe et par là donnera ... mouvement révolutionnaire en général une puissante ...pulsion. Est-ce au contraire la Russie qui triomphe ? ...égémonie tsarienne est consolidée pour un temps illimité, ...orte qu'ou bien elle doit être brisée par une guerre mon-

diale exterminatrice, ou bien elle barre pour longtemps le cours du développement révolutionnaire comme un bloc infranchissable.

Cet enchaînement des choses est de ceux que la classe ouvrière allemande, notamment, n'a pas le droit de perdre de vue, car il la touche de près. Elle ne doit pas un moment se laisser tromper sur le sens de la « plus stricte neutralité » annoncée au monde avec une dignité solennelle par le gouvernement et les classes dominantes. Certes, ils prennent la chose d'autant plus au sérieux qu'ils ne se soucient pas de se brûler les doigts aux vicissitudes incalculables d'une guerre, de même d'ailleurs que le despotisme tsariste a essayé d'empêcher l'explosion de la guerre et de mettre dedans les Japonais de la façon la plus pacifique. Mais les classes dominantes sont toujours très clairvoyantes sur leurs intérêts, et aussi bien le gouvernement allemand que la bourgeoisie allemande feront tout ce qui est en leur pouvoir pour favoriser, sous le manteau de la neutralité officielle, la cause russe. La campagne de presse bat d'ores et déjà son plein, de la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* jusqu'à la *Gazette de Francfort*. On essaie principalement de faire peur au bon philistin avec le « péril jaune », le fameux spectre de l'idée que, si nous n'élevons pas aujourd'hui « le Petit Père » sur le pavois comme le champion de la civilisation moderne, demain, les Japonais et les Chinois nous balayeront de la surface de la terre.

Quelque creuse que soit cette campagne de presse, le bourgeois allemand a déjà montré par trop de preuves, par quels moyens à bon marché il se laisse duper, pour qu'on ait le droit de la déprécier. La classe ouvrière a toutes les raisons de marcher contre, vigoureusement et à temps voulu. Qu'o se souvienne des conséquences fatales que le brave bor geois s'est laissé imposer dans son enthousiasme pour l'a nexion de l'Alsace-Lorraine, le moyen le plus sûr d'éternis

l'hégémonie tzarienne. Si la campagne démocratique de la presse officieuse continue quelques semaines ou quelques mois comme elle a commencé, la langue bourgeoise, aussi loin qu'elle résonne dans l'empire néo-allemand, célèbrera le « Petit Père » comme le noble martyr que les brigands de race jaune ont traîtreusement attaqué et qui verse maintenant son sang pour tous les biens les plus sacrés de l'humanité. Et cela n'est pas sans importance, surtout pour la question de savoir si la torche de la guerre ne brillera pas quelque jour aussi en Allemagne.

C'est pourquoi les ouvriers allemands ne devraient pas hésiter à s'opposer immédiatement à cette campagne démagogique dès ses débuts. Les femmes de Berlin ont déjà convoqué pour un de ces jours une grande réunion publique pour protester contre l'attitude cosaque du gouvernement, et il faudrait que cet exemple fut suivi partout en Allemagne. Avant tout, la presse ouvrière devrait entretenir dans les masses populaires une claire conscience de l'importance historique que la guerre russo-japonaise a, même pour le prolétariat allemand. La peur de la guerre chez la bourgeoisie est un garant très incertain de la paix, pour cette raison encore que le philistin, une fois affolé, se jette le plus facilement du monde dans les aventures les plus téméraires; on n'a qu'à se rappeler avec quelle folie les épiciers de Paris criaient : A Berlin ! en juillet 1870. La neutralité allemande ne sera assurée que si la classe ouvrière a soin de talonner sans cesse la politique cosaque du comte de Bulow.

C'est, comme toujours, la cause de la civilisation que, par sa politique, le prolétariat défend dans sa propre cause.

Berlin, 25 février 1904.

VIII

E. Roubanovitch

« Du Parti Socialiste Révolutionnaire Russe »

La guerre russo-japonaise est un puissant dérivatif pour le tzarisme. Le développement économique et intellectuel de la Russie de ces vingt dernières années a mis à nu la pourriture de ce régime. Impuissant à s'adapter aux nouvelles conditions d'existence qui lui sont imposées par la croissance du capitalisme et du prolétariat — couple de forces révolutionnaires par excellence — le tzarisme n'a vu son salut que dans le militarisme poussé à ses degrés suprêmes. L'histoire du tzarisme est le perfectionnement de l'armée et du fisc au delà des forces vives de la nation. La guerre de Crimée a montré au tzarisme son infériorité vis-à-vis des Etats bourgeois. Constatant le faible développement social et économique du peuple russe, le tzarisme a pris des mesures pour faire éclore artificiellement des ressources matérielles. L'abolition du servage sans terres suffisantes aux paysans créa un réservoir colossal de main d'œuvre aux prix dérisoires. Le tzarisme attira les capitaux par l'appât de plus-values colossales. Et il sut s'arranger de manière à drainer les capitaux vers la construction de son réseau de chemin de fer stratégique. Il est vrai que l'industrie artificiellement développée, par un système de protection à outrance, a engendré des forces révolutionnaires dont le tzarisme ne deviendra plus jamais le maître et devant les quelles il capitulera : l'industrie a sa logique interne qui es en antagonisme avec le pouvoir autocratique. Elle exige l contrôle, l'organisation et la concentration du travail, l'inte ligence des classes ouvrières, conditions contraires au pou

voir basé sur l'arbitraire, l'asservissement, l'isolement et l'abrutissement des masses.

Mais en attendant que cette guerre interne éclate, le tzarisme a eu hâte de fortifier ses positions. Au moyen des milliards empruntés à la France bourgeoise, il se jeta dans les aventures. La gigantesque ligne du chemin de fer transsibérien ne correspond pas aux besoins industriels ou aux ressources de la Russie. Sur les 3.710 millions de francs de ses importations et exportations annuelles par les frontières russes, le commerce de l'Extrême-Orient représente à peine 150 millions, c'est-à-dire à peine 4 pour 100. Et c'est pour ce commerce qu'on aurait construit plus de 8.000 kilomètres de lignes d'acier à 400.000 francs le kilomètre ! Les plus aveugles voient maintenant que cette ligne est une route stratégique qui n'a à charrier vers le Pacifique que des cargaisons de chair à canon, que l'on jette dans un état lamentable dans un pays désert pour combattre un ennemi dont le nom même est inconnu à l'énorme majorité du peuple russe !

Le tzarisme, en créant des difficultés à la nation russe, en lui imposant de nouveaux périls, a un but déterminé : justifier son existence ! La guerre ravivera tous les atavismes, toutes les survivances : les haines nationales, le mépris de la vie humaine, le chauvinisme.

Le brusque changement de température politique, qui a suivi la déclaration de la guerre a produit un moment de stupéfaction. Des éléments tièdes — libéraux aux idées troubles — ont eu des velléités de soumission au Moloch guerrier. Mais les socialistes et les révolutionnaires n'ont pas hésité. Dans des conditions un peu plus difficiles de propa-nde et de lutte, en s'appuyant sur les forces révolution-res que l'histoire leur met entre les mains, ils continue-t leur travail d'organisation révolutionnaire pour être s au moment déjà proche de la liquidation de l'ancien me.

Et le monde socialiste, quelle que soit son angoisse devant l'inconnu dont nous menace la coalition de l'autocratie russe et du capitalisme mondial, peut envisager avec confiance la situation. Lorsque le tzarisme sera par terre, le militarisme aura reçu partout ailleurs un coup mortel, et un des dangers qui menacent les partis ouvriers du monde aura disparu. La classe ouvrière russe, dans son ensemble, mettra à la révolution politique prochaine en Russie un cachet qui sera fertile en conséquences salutaires pour le socialisme international.

Paris, 29 février 1904.

IX

Edouard Vaillant

Député de Paris

L'alliance franco-russe et ses clauses secrètes, complotees en cabinet noir par le tzar et nos gouvernants complices, est un signe caractéristique que dans la politique extérieure, non moins que dans la politique intérieure, des survivances monarchiques et aristocratiques entravent dangereusement le développement de la démocratie et de la République en France.

Sans consulter le Parlement, secrètement, aussi librement et d'un cœur aussi léger que le tzar autocrate, nos gouvernants ont pu traiter avec lui et mettre la France à son service.

Le capitalisme y trouvait son compte et en félicitait se commis au gouvernement. Il pouvait, en effet, prêter se capitaux à gros intérêts au tzar et spéculer sous sa tutelle (Russie. Mais le tzar, disposant à sa discrétion des forces des ressources françaises, retirait de l'alliance tous les avan

tages dynastiques et politiques qui la lui avaient fait conclure. Il prévenait, en remplissant sa caisse avec l'argent français, la banqueroute de son autocratisme, maintenait sa tyrannie à l'intérieur et sa direction de la réaction internationale. Il favorisait les menées des partis de réaction parmi nous et associait la France à toutes ses intrigues d'extension conquérante et de pillages coloniaux. Et c'est en les servant, qu'à la suite du tzar et de son ami l'empereur allemand, la France, après la guerre sino-japonaise, a contribué à créer la situation d'où est sortie la guerre actuelle.

Si détestable que soit toute guerre par les maux qu'elle engendre et les complications qu'elle peut provoquer, nous pourrions prendre notre parti de la guerre russo-japonaise, si elle restait limitée sûrement en Extrême-Orient. Nous pourrions même espérer comme compensation de ces maux et du brigandage concurrent qui met le Mikado et le Tzar aux prises, que la Russie sortira de cette crise émancipée du tzarisme et de son autocratie.

Rien ne nous garantit, cependant, contre l'imbécillité, la folie et le crime de gouvernants qui n'ont pas craint d'enchainer la France au tzar, et contre le chauvinisme furieux, stupide, de toute la réaction capitaliste, impérialiste, nationaliste, militariste qui, jusque dans le Parlement, acclame l'alliance tzarienne, et ses obligations, que — sans les connaitre, — elle déclare vouloir tenir. Et pendant ce temps, la presse, animée de ce même chauvinisme, où se confondent avec les intérêts financiers toutes les passions et intrigues réactionnaires, ou bien stipendiée par l'or russe, prépare l'opinion à la guerre possible le jour où le tzar l'ordonnerait son vassal, à l'Etat français.

Mais la nation, qui ignore les conditions et les clauses de tte alliance contre nature, n'est liée en rien. L'alliance a é faite en dehors d'elle, sans sa participation ni celle de s représentants, elle n'existe pas pour elle. Et la nation veut

la paix, et doit la maintenir, et avec elle la République et l'intégrité du pays dont elle est la première garantie.

Quant au prolétariat, dont le meurtre et le sang seraient l'enjeu de cette guerre qui, pour des générations, ajournerait ses revendications et son émancipation, il doit avec le Parti socialiste, tout mettre en œuvre nationalement et internationalement pour conjurer le danger.

Nous avons protesté, déclaré, manifesté, mais la presse capitaliste et cosaque reste fermée à nos déclarations et en réduit l'influence. Cela d'ailleurs ne suffit pas. Il faut, tout en évitant les pièges de l'ennemi, rechercher tous les modes de prévention et d'action contre la guerre.

Sans cesser protestations et manifestations de tout ordre, en les multipliant au contraire, il faut penser aux démonstrations nationales et internationales qui s'imposent comme un devoir, et tout d'abord aux prolétaires et socialistes de la France et de la Grande-Bretagne plus immédiatement intéressés. Les délégations et assurances de fraternité nationale et socialiste échangées pendant la guerre sud-africaine doivent être renouvelées et amplifiées, dans l'état actuel des choses plus critique encore. Et dans la période électorale municipale bientôt commençante en France, comme dans celle probablement prochaine par la dissolution du Parlement anglais, les deux pays, les deux prolétariats ont une admirable occasion de manifestation généralisée et d'action pacifique décisive. N'oublions pas que ce sont, plus que toute autre cause, la volonté et les élections anglaises pour la paix, qui ont empêché, en 1874-1875, que l'agression de Bismarck contre la France put se réaliser.

En attendant, pas une réunion de groupe, de syndicat, de conseil municipal où un socialiste est présent ne devrait se passer sans qu'une énergique motion pour la paix et contre la guerre soit votée.

Et, si protestations et manifestations restaient vaines, si

l'impéritie et le crime capitaliste, impérialiste et gouvernemental nous voulaient, malgré tout, livrer au tzar et à la guerre, prolétaires et socialistes ne devraient plus seulement parler et s'agiter, mais agir de toute leur énergie et de toutes leurs forces et par tous les moyens, pour la paix, contre la guerre !

Paris, 30 février 1904.

X

Emile Vandervelde

Député à la Chambre des Représentants de Belgique.

Que pourrai-je dire, sur la guerre russo-japonaise, qui n'ait été déjà dit, et bien dit, par d'autres camarades ? On peut affirmer que, dans cette question, la démocratie socialiste est unanime. Elle est avec les socialistes Russes et avec les socialistes Japonais, lorsqu'ils dénoncent les influences capitalistes qui ont déchaîné la guerre ; elle n'a pas plus de sympathies pour l'impérialisme du Mikado que pour l'impérialisme du Tzar; mais, en présence des répercussions inévitables de leur conflit sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe, elle ne peut pas ne pas prendre parti et ne pas souhaiter la défaite du plus dangereux des deux adversaires, de celui dont la victoire constituerait la plus redoutable menace pour le prolétariat militant.

Dr. à ce point de vue, l'hésitation n'est pas possible : *le ·isme, voilà l'ennemi !*

n parle de péril jaune, et ceux qui en parlent sont les nes qui ont le plus fait pour militariser et industrialiser ⁻hine ou le Japon. Mais qu'entend-on par péril jaune ?

S'agit-il de la concurrence que les capitalistes Japonais pourraient faire aux capitalistes Européens, sur le marché du monde ? A ce compte, on devrait bien plutôt parler de péril américain et déclarer la guerre aux Etats-Unis, pour les punir de vendre le fer ou l'acier à plus bas prix que nous !

S'agit-il, au contraire, de l'invasion possible de supplanteurs jaunes, consentant à travailler pour des salaires de famine ? Il semble cependant que jusqu'ici, les seuls ouvriers de ce genre qui pénètrent en Europe, sont des malheureux qui nous viennent de la Pologne Russe ou Autrichienne. Et d'ailleurs, les industriels savent bien que, la plupart du temps, leur travail leur coûte d'autant plus cher que les salaires sont plus bas !

S'agit-il, enfin, de péril militaire ? Nous attendrons, pour en parler, que les pacifiques Chinois prennent figure de guerriers et de conquérants, au lieu d'être, comme aujourd'hui, matière à production et à exploitation au profit de ceux qui crient le plus fort au péril jaune !

La Hulpe, 4 mars 1904.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Le mois Parlementaire.

LA CHAMBRE

« L'année qui va s'ouvrir sera, si la Chambre a quelque esprit de méthode, toute pleine de travail utile et abondante en réformes économiques et sociales » (1).

S'il relit parfois cette prophétie, dont j'avais signalé en son temps l'optimisme, j'imagine que Jaurès doit se livrer à des réflexions un peu mélancoliques. Il se plaisait alors, dans un accès d'enthousiasme, à nous dépeindre la longue théorie des réformes depuis si longtemps attendues, qui allaient enfin voir le jour : loi militaire, retraites ouvrières, impôt sur le revenu, séparation des églises et de l'Etat... Et c'est à peine si, dans son lyrisme, il croyait qu'elles suffiraient à occuper la Chambre jusqu'aux vacances de juillet. Hélas, nous voici bientôt en avril, et les premières feuilles vont s'ouvrir sans que nous ayons vu s'esquisser ces réformes dont l'éclat nous devait éblouir.

La seule loi ouvrière qui ait été votée — et que le Sénat a d'ailleurs arrêtée (2) — celle qui supprime les bureaux de placements, est due à « l'action directe » de la Fédération des Bourses. Quant aux résultats de la « politique des résultats », nous les attendons toujours. S'il est encore, parmi les socialistes, des égarés qui croient aux bienfaits de la collaboration des classes, il me semble que la faillite complète des pro-[messes] du Nostradamus du Bloc est de nature à les édifier.

(1) Jaurès : « Demain ! » dans *La Petite République* du 7 juillet [...].

(2) Elle est depuis quelques jours partiellement acquise, nous ver[rons] le mois prochain dans quelles conditions.

Un vendredi (1) a é été consacré à une question qui nous intéresse : *les grèves agricoles du Midi.*

On sait que depuis un an, les vignerons de l'Aude et de l'Hérault, réduits depuis la crise viticole, à des salaires de famine (1 fr. 50 à 2 fr. 50), s'agitent pour en obtenir le relèvement. Une active propagande a été faite par les Bourses du Travail de Montpellier et de Narbonne, et des syndicats ont été créés. L'agitation a amené une série de petites grèves, qui ont déterminé une légère amélioration

M. Lasies a jugé bon de questionner le Président du Conseil sur les entraves à la sacro-sainte liberté du travail qui auraient signalé, d'après lui, ces grèves, et sur les excès de toute nature auxquels les grévistes se seraient portés. Des propriétaires l'avaient renseigné ; l'un d'eux, un ministre oublié, M. Turrel, avait lancé dans la presse de sensationnelles dépêches sur les crimes commis pendant la révolte de ceux que M. Clémenceau a spirituellement nommés les « serfs du Turellois ». Bref, d'après ces messieurs, l'Aude et l'Hérault avaient subi une sorte d'état de siège sous la tyrannie des vignerons. Ceux-ci, drapeau rouge déployé, parcouraient la campagne, terrorisant les habitants, sonnant à toute volée le tocsin aux clochers des villages, et ne laissant circuler que les gens munis d'un laisser-passer délivré par leurs comités. Pendant quelques jours, ces deux malheureux départements auraient été le théâtre de scènes rappelant « les plus mauvais jours de notre histoire ».

Le tableau est devenu tout autre quand M. Combes l'a corrigé. En citant simplement les rapports peu suspects des gendarmes, il s'est taillé un succès facile et a mis la Chambre en gaîté. Les drapeaux rouges sont dever des bannières de syndicats. et les révoltés, de braves pa sans qui occupaient leurs loisirs forcés à danser sur

(1) 5 février.

place du village au son des cloches que le vicaire leur apprenait à sonner. Sauf quelques cas isolés, où les patrons ou leurs agents avaient joué un rôle plus que provocateur, la révolte n'avait été qu'une idylle champêtre sous le clair soleil méridional. « Je donnerais volontiers, déclarait le Président du Conseil, la grève agricole du Midi, telle qu'elle a fonctionné et telle qu'elle fonctionne, comme modèle aux grèves à venir. »

Sur cette assurance, un ordre du jour de confiance a été voté par 343 voix contre 200. Le groupe révolutionnaire en présentait un autre, qui n'a pu être mis au voix :

La Chambre, saluant dans les récentes grèves paysannes, l'éveil de la conscience prolétarienne et socialiste des campagnes, passe à l'ordre du jour.

Quant aux travaux ordinaires, la Chambre a terminé la *réforme des Justices de paix*, à peu près achevée le mois dernier, et adopté le projet de loi sur le *régime des chemins de fer algériens* (1). Avant la liquidation définitive de l'affaire Dreyfus, elle a voté le projet de loi sur la *réintégration des officiers mis en réforme*, pour qu'on vit bien, sans doute, que l' « affaire » avait tout de même porté quelque fruit. Enfin, en perspective des élections municipales, elle a abordé l'examen de la proposition Maujan sur la *réforme électorale municipale de Paris* (2).

Pour remédier aux abus qui résultent du régime d'exception auquel les terreurs bourgeoises ont soumis la capitale, pour supprimer la monstruosité qui fait élire un représentant par 800 voix et un autre par 20.000, une foule de systèmes ont été proposés. Le plus logique et le plus juste, ce qu'ont toujours réclamé les socialistes, serait de faire

---

(1) Dans un prochain article consacré au rachat des chemins de fer, notre collaborateur Briquet parlera ici de cette discussion en même temps que de celle de décembre.
(2) Séance du 25 février.

rentrer Paris dans le droit commun en lui appliquant la loi de 1884 qui règle (sauf pour Lyon) les élections municipales des 36.000 communes de France, d'établir en un mot le scrutin de liste ou bien, si l'on ne veut aller jusque là, de diviser arbitrairement la ville en plusieurs grands secteurs dans chacun desquels l'élection se ferait suivant ce mode de scrutin.

M. Maujan n'en voulait pas tant. Il demandait seulement que la proportionnalité fut rétablie dans une certaine mesure par l'augmentation du nombre des conseillers des quartiers les plus populeux. Tous ceux dont la population dépasse 50.000 âmes auraient eu un conseiller par 50.000 ou fraction de 50.000 habitants ; l'élection s'y serait faite au scrutin de liste. Cette proposition, pour boiteuse qu'elle fût, réalisait cependant un certain progrès ; et elle avait en outre ce mérite, qu'en élevant de 80 à 94 le nombre des conseillers de Paris, elle donnait aux arrondissements ouvriers, qui sont le plus peuplés, quelques-uns des représentants supplémentaires qu'ils devraient nommer: Paris retrouvait au Conseil la majorité anti-nationaliste *qui n'a pas cessé* d'exister dans la population.

Cette proposition n'atteignait sérieusement aucune des situations acquises ; elle créait de nouveaux mandats. Il semblait donc que tous les républicains dussent l'adopter avec empressement. Seuls les conservateurs, qui bénéficient de l'injustice actuelle, pouvaient s'y opposer, et l'on a pu voir en effet leurs élus, MM. Auffray et Syveton en particulier, la combattre en vertu de ce principe admirable que les quartiers du centre, moins peuplés mais plus riches, et partant davantage imposés, ont droit à une représentation p[lus] nombreuse. La doctrine qu'ils soutenaient est celle du s[uf]frage censitaire, bannie de nos lois depuis 1848. L[a] Chambre républicaine devait la repousser d'emblée.

Mais il s'est trouvé des conseillers radicaux pour s[...]

plier leurs amis de la Chambre de rejeter la réforme. Plus sûrs de leur réélection avec le système en vigueur, grâce à leur situation personnelle, ils sont trop uniquement inspirés par leur amour de l'assiette au beurre pour ne pas abandonner délibérément leurs principes quand leur intérêt est en jeu. Ils ne tiennent pas non plus à voir augmenter le nombre de leurs collègues socialistes et préfèrent garder cette excellente majorité nationaliste, qui a si bien montré dans ces quatre ans qu'elle était incapable de faire quoi que ce soit de bon ou de mauvais.

Par 293 voix contre 226, la Chambre a refusé de voter l'urgence. Par 287 voix contre 257, elle a refusé de passer à la discussion des articles. Un certain nombre de radicaux se sont unis au centre et à la droite pour former, dans ces deux scrutins, la majorité. Le gouvernement appuyait la proposition, mais la question de cabinet n'était pas posée !

Il est assez curieux — et regrettable — d'avoir à ajouter que si les élus socialistes ont tous voté pour la proposition Maujan, aucun n'a cru bon d'intervenir dans ce débat où les intérêts électoraux du socialisme étaient pourtant le plus en jeu.

Paris conservera son absurde système électoral ; il conservera sans doute aussi son conseil nationaliste. Ce n'était pas la peine de tant protester lors de son avènement, et de proclamer aussi haut que le firent les battus, qu'en se donnant aux nationalistes, Paris s'était donné aux sauvages et aux bandits.

A part cet incident, les députés se sont en général beaucoup mois agités en séance que dans les groupes et les cou-
s du Palais-Bourbon. C'est là que s'est tenu, pendant
ıois dernier, tout l'intérêt de la vie parlementaire. Tou-
.es impatiences, tous les appétits du pouvoir se sont,
·me d'ordinaire, donnés libre carrière, mais surexcités



outre mesure par la question brûlante de la guerre d'Extrême-Orient.

En la circonstance, les boucs émissaires ont été MM. Jaurès et Pelletan.

M. Jaurès, qui aime assez jouer à l' « Ennemi du Peuple », nous a depuis longtemps montré que l'intérêt du « Bloc » devait avoir le pas sur celui du socialisme. Mais il s'est mis en tête de faire la leçon au « Bloc », et il s'en est pris au patriotisme, le seul sentiment sur lequel un brave radical ne saurait jamais transiger. Le manifeste de Saint-Etienne a mis hors d'eux tous les groupes de la majorité : Union démocratique, Gauche radicale, Radicaux-Socialistes ont protesté, par leurs ordres du jour, contre tout abandon, total ou partiel, du traité d'alliance — dont ils ignorent les clauses — et rivalisé d'ardeur avec les nationalistes pour précipiter leurs hommages au pied du « Petit Père » et de la « Nation-Sœur ».

M. Pelletan, le seul membre du cabinet actuel qui ait fait œuvre vraiment démocratique en réalisant sans bruit dans son département toutes les réformes que le citoyen ministre avait accomplies dans le sien, s'est depuis longtemps attiré les colères de l'opposition. Des négligences, un certain laisser-aller, qui se sont produits, dit-on, dans les services du ministère — et qu'on transforme pour les besoins de la cause, en une effroyable « anarchie » — ont été pour certains membres de la majorité, l'occasion de faire chorus avec eux. Quelques valeureux amiraux, comme MM. Lockroy et Chaumet, se sont émus à la pensée que notre marine pourrait n'être plus en état de jouer le rôle éminent qu'elle a tenu jusqu'ici, — dans les échouements en particulier. — La h-che d'abordage en main, ils se sont jetés sur la Commissi du budget, pour exiger une enquête sur la marine à prop d'une demande de crédits. M. Combes, après avoir décla s'être « personnellement » rendu compte que la marine ét

admirable et que nos vaisseaux ne manquaient de rien, a dû déposer deux heures plus tard une demande de crédits de quelques millions. Et. M. Doumer, président de la Commission, — provoqué par M. Combes, qui doit présider prochainement dans l'Aisne un banquet dirigé contre lui, — a promis que la Commission aurait l'œil ouvert. C'est un procès de succession, une simple affaire d'héritage, et tout cela est fort intéressant.

Mais M. Combes peut être bien tranquille, car la Chambre vient d'aborder le projet de loi sur l'enseignement congréganiste, et s'il est des fissures dans le « Bloc », le talisman anticlérical va les fermer comme par enchantement.

LE SÉNAT

Fatigué d'avoir, en deux mois, repoussé deux projets de lois ouvrières — nous avons vu de quelle façon ! — le Sénat a consacré le mois de février à un paisible repos.

Il a voté en seconde lecture le projet de loi sur l'enseignement secondaire privé (1). La majorité s'est sensiblement accrue, car les « toupies hollandaises » ne tournent pas seulement à la Chambre. L'amendement Delpech, qui ôte le droit d'enseigner aux membres et anciens membres des congrégations, adopté en novembre par 147 voix contre 136, n'a trouvé cette fois que 101 opposants.

C'est à peu près tout ce qu'on peut relever dans les « travaux » de la haute et somnolente assemblée.

André MORIZET.

Seances des 9. 11, 12, 18, 19 et 23 février.

ANGLETERRE

Le « Comité pour la Representation du Travail »

On sait le mouvement profond qui se fait depuis quelque temps dans les masses ouvrières organisées d'Angleterre. Une manifestation récente vient à nouveau de prouver sa sa force. Nous devons rappeler le sens et préciser la portée de ce courant qui entraîne le prolétariat anglais.

Le mouvement ouvrier anglais a, depuis l'introduction de l'industrie moderne, traversé les stades suivants : Tout d'abord, il a lutté avec âpreté pour que le gouvernement tolérât les groupements économiques. Désillusionnés sur les minces résultats de leurs luttes, les ouvriers se tournèrent vers le chartisme, dont ils formèrent l'aile révolutionnaire. A mesure que s'étendit et se généralisa la technique moderne, que s'enrichit l'Angleterre, que s'établit une politique sociale plus large et surtout que se démocratisèrent les méthodes gouvernementales anglaises, les ouvriers abandonnèrent la bannière de la révolution, revinrent aux syndicats et aux coopératives pures et simples et se réconcilièrent avec l'ordre existant, qui assurait à leurs organisations la liberté la plus large. Je donne une importance particulière à la démocratisation des méthodes de gouvernement. C'est, en effet, à elles que l'on doit principalement le revirement qui, en Angleterre, a fait préférer à la lutte de classe révolutionnaire la collaboration solidaire des classes.

Mais ce résultat ne peut être attribué à la politique sociale du gouvernement. Ce qui le prouve, c'est la foi qu'a le prolétariat anglais dans le parti libéral qui n'a rien fait au point de vue social, mais a rendu de grands services à la cause la liberté politique. Si l'on pouvait mener la classe ouvr avec une politique sociale, le prolétariat anglais de marcher avec les tories ; toutes les mesures sociales im

tantes sont l'œuvre du parti conservateur. Cependant, les travailleurs organisés d'Angleterre sont convaincus qu'ils n'ont rien de bon à attendre des tories. Au fond, le travailleur moderne ne demande plus protection ; ce qu'il veut, c'est la liberté qui lui permet de se protéger lui-même. Le parti libéral qui, dans son propre intérêt, devait instituer la liberté, répond au désir de liberté du prolétariat anglais. Aussi ce dernier est-il dévoué au libéralisme, bien que celui-ci ait depuis longtemps accompli son œuvre. La période ouvrière libérale dure encore, bien que ses conditions n'existent plus et qu'il serait plus avantageux pour les ouvriers d'avoir une politique indépendante de classe ; le fait n'est reconnu que par une minorité, à laquelle cette supériorité de jugement vaut un rôle beaucoup plus important que celui que le nombre dont elle se compose lui assurerait légitimement.

L'expression sensible de ces nouvelles tendances est le Comité pour la représentation des travailleurs : *Labour representation Committee* (L. R. C.), réuni du 4 au 6 février, à Bradford, en son quatrième congrès annuel. Tous ceux qui attachent une importance à connaître l'Angleterre doivent accorder au L. R. C. la même attention qu'ils donnaient autrefois au trade-unionisme. Le L. R. C. est déjà une puissance politique. Il propose aux partis socialistes des problèmes tactiques nouveaux.

L'histoire du L. R. C. comprend à peine quatre années : aussi pouvons-nous la résumer brièvement. Le 6 septembre 1899, au trente-deuxième congrès annuel des Trades-Unions, réuni à Plymouth, un socialiste fit la proposition suivante :

> Considérant les décisions des congrès antérieurs,
> onsidérant la nécessité de mieux représenter au Parlement
> intérêts ouvriers, le Congrès charge le « Comité parlementaire »
> onvoquer une conférence des délégués des associations coo-
> atives et des organisations syndicales et socialistes pour dis-
> er sur les voies et moyens d'augmenter le nombre des repré-
> tants ouvriers au Parlement.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de remarquer que le « Comité parlementaire » auquel fait allusion cette proposition n'a rien de commun avec le L. R. C. Le « Comité parlementaire » n'est que l'organe exécutif des congrès corporatifs.

La résolution fut adoptée par 546.000 voix contre 434.000. Conformément à cette décision, on convoqua pour le 27 février 1900 une conférence où prirent part les représentants des syndicats et des organisations socialistes. C'est dans ce Congrès que fut fondé le L. R. C. Parmi les organisations socialistes, adhérèrent à ce comité dès l'origine la *Social democratic federation* (S. D. F.), avec ses 10.000 membres, l'*Independent Labour Party* (I. L. P.), avec ses 13.000, et la *Fabian Society* avec ses seuls 770. A son premier Congrès, février 1901, le L. R. C. comptait 375.931 membres ; au second, février 1902, 469.311 ; au troisième, février 1903, 861.150.

Les progrès étaient donc extraordinairement rapides. Ils s'expliquent facilement, si l'on considère que les syndicats entiers adhérèrent, parce que le L. R. C. est une création du Congrès corporatif. Mais ce développement rapide produisit de graves inconvénients. Le L. R. C. était de prime abord un parti ouvrier politique formé d'ouvriers organisés en syndicats. Sa politique n'était pas encore fixée. Suivant les circonstances, il pouvait être libéral ou indépendant et purement prolétarien. Les traditions profondément enracinées et que l'on avait héritées de la période ouvrière libérale parlaient en faveur du libéralisme. La logique se prononçait pour l'indépendance ; il était en effet superflu de créer un nouveau parti libéral ; de plus le L. R. C. devait accomplir dans le domaine politique la même tâche que les syndicats dans le domaine économique. De même que le syndicat ne permet pas l'adhésion de patrons, le L. R. C. n devait avoir pour représentants que des ouvriers.

Deux questions se posaient : quelle attitude doit observ le L. R. C. vis à vis de candidats ouvriers qui sont lib

raux ? Quelle conduite doit-il adopter vis à vis des candidats socialistes qui ne sont pas des travailleurs manuels ? Si la majorité du L. R. C. avait eu une idée claire de l'essence de la société capitaliste, de ses tendances politiques et de la représentation de ses intérêts, la réponse n'aurait pas souffert de difficultés. Il se serait déclaré publiquement l'adversaire des partis bougeois et n'aurait admis comme candidats que ceux qui reconnaissaient l'antagonisme entre le capital et le travail. Quiconque reconnaissait l'existence de cet antagonisme et se mettait du côté ouvrier, aurait dû être accepté par le L. R. C. Mais cette position est rendue extraordinairement difficile en Angleterre. La doctrine de la lutte de classe semble brutale et mécanique, et seule une situation telle que l'offre le L. R. C. en montre toute la portée. Sans doute, nos camarades de la *Social Democratic Federation* comprenaient bien ce dont il s'agissait. Dès 1900, ils avaient déposé une proposition en vertu de laquelle le L. R. C. devait se placer sur le terrain du socialisme, la résolution fut repoussée et la S. D. F. se sépara du L. R. C. On discuta beaucoup sur sa retraite. La majorité de la fédération approuva nos camarades en décidant qu'un démocrate socialiste ne pouvait favoriser l'élection d'un libéral, ce dernier fut-il un ouvrier. La minorité de la S. D. F. est encore aujourd'hui de l'opinion qu'une organisation socialiste a le devoir de s'allier avec une organisation ouvrière politique, tant que celle-ci reste fidèle aux intérêts prolétariens, même quand ceux-ci ne se rapportent qu'au présent. Le simple fait que les travailleurs manifestent la tendance de devenir politiquement indépendants devrait engager les ialistes à agir avec eux. L'existence de cette tendance prouvée par le fonctionnement du L. R. C. La tâche des ialistes consiste précisément à transformer cette tendance an principe conscient. C'est en ce sens qu'agit réellement *'ndependent Labour Party*, bien qu'il lui faille consentir

à ne pas employer le mot socialisme. Ce qui est important, c'est l'indépendance de la politique ouvrière à l'égard des des partis bourgeois. Si cette indépendance est assurée, le L. R. C. est obligé de suivre la direction socialiste. A l'encontre de cette opinion, la S. D. F. prétend que l'indépendance du L. R. C. est condamnée à un échec, parce qu'il ne professe pas consciemment le socialisme, et elle rappelle les députés ouvriers du L. R. C. qui au parlement restent, après comme avant, dans le camp libéral.

Sans doute le problème n'est pas encore résolu. Cependant notre camarade Pete Carran en a hâté la solution au Congrès du L. R. C. tenu à Newcastle en 1903, en déposant la proposition suivante :

Le Congrès croit absolument nécessaire que les chefs du L.R.C. ainsi que les fonctionnaires des unions qui en ont font partie ne s'identifient pas avec le parti libéral ou le parti conservateur ou avec une fraction de ces partis, et ne servent pas les intérêts de ces partis. De même, ils ne doivent pas combattre les candidats admis par le L. R. C. Tous les candidats doivent s'engager à reconnaître nos statuts et à exécuter nos décisions ou à démissionner. Enfin, ils doivent se présenter dans leurs circonscriptions comme candidats ouvriers purs et simples.

La proposition fut adoptée, cette décision fut néanmoins violée, en particulier par le secrétaire des employés de chemins de fer, le député R. Bell qui, il y a quelques semaines, soutenait, à Norwith, le candidat libéral contre le candidat ouvrier Roberts. Bell dirige le syndicat qui fut la première victime du jugement rendu en faveur de la Compagnie de Taff-Vale.

Le quatrième Congrès qui s'est réuni à Bradfort, au commencement de février, devait s'occuper de ces divergence[s] Environ 360 délégués y assistaient, représentant presque million de travailleurs. Le président était notre camara[de] John Hodge, secrétaire des fondeurs en acier, qui préco[ni-] sait particulièrement la nécessité d'une politique indép[endante]

dante et demanda instamment aux délégués de ne pas se laisser influencer par la presse bourgeoise. Il les mit aussi en garde contre l'agitation douanière, pensant que ni le libre échange ni la protection n'étaient capables de supprimer la misère. Le délégué Snowden, un de nos camarades, président de l'I. L. P. fit une proposition en ce sens qui se terminait par les mots suivants : « Le Congrès est particulièrement d'avis que la politique ouvrière doit tendre à libérer complètement les ouvriers des seigneurs fonciers et des capitalistes. » Cette solution fut adoptée par 965.000 voix contre 27.000. Le Congrès blâma ensuite l'attitude du député Bell et invita les ouvriers des chemins de fer à demander des explications à leur secrétaire. Faute d'obéir à cette injonction, ils seraient exclus du L. R. C. Toutes les propositions tendant à diminuer l'indépendance du L. R. C. furent repoussées à une grande majorité. Cependant la résolution présentée en 1903, à Newcastle, par le camarade Pete Curran fut atténuée en ce sens que le Congrès résolut à l'unanimité de supprimer les mots « ou de démissionner », le L. R. C. n'ayant pas le pouvoir d'obliger à ces démissions.

Le problème tactique ne reçut pas de solutions. Le seul effet sensible de la propagande du L. R. C. s'est réduit pour le moment à réunir en une fraction particulière les quatorze représentants ouvriers qui siègent actuellement au Parlement. John Burns fut nommé chef de la fraction. On décida de même d'intervenir dans le débat, sur l'adresse à la couronne et le camarade Keir Hardie fut chargé de porter à la tribune la question des sans-travail.

En somme, le mouvement ouvrier semble avoir progressé au point de vue politique, bien que très faiblement encore. L'idée de l'indépendance politique, conclusion logique de l'indépendance économique du trade unionisme, ne fait son chemin que petit à petit. Quoiqu'il en soit, fatalement, tôt ou

tard, les travailleurs anglais, dont le développement si particulier, s'explique par toute une série de causes historiques, s'acheminent vers la formation d'un parti ouvrier de classe nettement défini. Il n'est pas possible que l'influence des idées socialistes ne s'y fasse, à la longue, pleinement sentir. Le socialisme pourra bien un jour rattraper, en Angleterre, le temps perdu.

A. Brants

Traduit par Léon Rémy).

AUSTRALIE

Les Elections fédérales

Les élections au Parlement fédéral d'Australie ont eu lieu le 16 décembre 1903. Le Sénat ou la Chambre Haute est composé de six sénateurs, pour chacun des six Etats fédérés ; ils sont élus pour six ans et renouvables par moitié. Chaque Etat avait donc, cette fois, à élire trois sénateurs.

La Chambre des Députés ou Chambre Basse, composée de 75 membres, était renouvelable intégralement.

Le résultat de ces élections a été une forte victoire pour le Parti ouvrier qui a gagné huit siège au Sénat et six à la Chambre des Représentants. La caractéristique de cette élection, c'est que le Parti ouvrier a été, pour la première fois, ouvertement combattu comme socialiste, bien qu'à vrai dire, il soit loin d'être socialiste. Dans les deux Etats de Victoria et de Queensland, la Fédération des Employeurs avait choisi des candidats « anti-socialistes » : ils ont été heureusement battus. Malheureusement on ne saurait en conclure que les idées socialistes soient comprises et répan-

dues dans le peuple australien au degré qui semblerait résulter de la défaite des candidats anti-socialistes.

Dans l'Etat de la Nouvelle Galle du Sud, la plus ancienne et la plus populeuse de la Fédération, la lutte a porté sur la question locale des « Verts et des Jaunes », et les votes des ouvriers ont été si divisés que si le Parti a gagné un siège à la Chambre des Représentants, il n'a pas su faire triompher son candidat au Sénat, A Griffth, qui a été distancé de 80 000 voix par le concurrent « Jaune ». Seul, l'Etat de la Nouvelle Galle du Sud a eu l'honneur de compter trois candidats élus au Sénat avec un programme ouvertement socialiste : les camarades J.-O. Moroney, A. Champson, et F.-H. Drake, présentés par *La Ligue Socialiste Australienne* de Sidney. Cette ligue n'est ni très riche ni très nombreuse, mais elle est bien organisée et fortement disciplinée. Elle avait à combattre le Parti ouvrier et toute la presse capitaliste qui est allée jusqu'à refuser d'annoncer dans ses journaux, les conférences des candidats socialistes. Malgré toutes ces difficultés et bien que les candidats socialistes sussent que leur cautionnement de 25 livres sterling chacun, serait perdu, faute par eux de recueillir le minimum de voix fixé par la loi pour sa restitution (c'est-à-dire le 1/5 du nombre de voix acquis par le dernier des candidats élus), ils ont recueilli un nombre de voix bien supérieur à celui de six candidats présenté par la ligue en 1900. Il suffit de comparer les résultats des deux élections :

Elections de 1900.		Elections de 1903.	
Moromey....	4.257 voix	Moromey....	25.020 voix
omson	5.823 —	Thomson	24.586 —
lland	4.771 —	Drake.......	17.320 —
ill........	5.952 —		
rrish......	3.109 —		
lling	3.495 —		

Il faut tenir compte de ce fait que les élections de 1903 sont les premières élections générales auxquelles les femmes ont pris part en Australie ; et, d'après le nombre considérable des suffrages exprimés, elles ont su user de leur nouveau droit, les femmes de la classe ouvrière probablement moins que celles des classes dites « supérieures ». Pour apprécier l'augmentation des voix socialistes depuis 1900 jusqu'à 1903, il convient de prendre la moitié des voix recueillies par le candidat socialiste, le moins favorisé, 17.230, c'est-à-dire 8.500 et de considérer ce chiffre comme contingent des suffrages féminins ; ce qui fait que le vote socialiste de 1903, dans la Nouvelle Galles, aurait atteint 8.500 voix au lieu de 5.391 en 1900.

Il est contestable, assurément, que le nombre des électeurs socialistes, conscients de leurs intérêts de classe, atteigne ce chiffre ; mais le résultat du vote révèle, sans aucun doute, un accroissement important du nombre des individus plus ou moins conscients du socialisme et de sa signification, et ce progrès ne peut que s'accélérer rapidement dans les années qui vont suivre, grâce à la tactique des organisations capitalistes telles que la Fédération des Employeurs, qui prônent, sans détour, une coalition de tous les partis bourgeois contre le « parti socialiste », comme ils appellent maintenant le Parti ouvrier. Cette attitude aura au moins pour résultat d'éclaircir l'atmosphère politique et de rendre plus facile à la classe ouvrière la reconnaissance de la lutte des classes, dans toute sa brutale simplicité.

Dans le Queesland, le Parti Ouvrier a gagné deux sièges au Sénat, de sorte que cet Etat se trouve maintenant représenté à la Chambre Haute par une députation exclusiveme ouvrière. A la Chambre des représentants, le Parti Ouvri a également gagné deux sièges, dont l'un à Brisbane, ca tale de l'Etat : le candidat élu est le Dr Culpin que l'on membre d'une soi-disante organisation socialiste de Bri

sane qui s'intitule l' « Avant-garde social-démocratique ».

Dans l'Etat de l'Australie Occidentale, le Parti Ouvrier a gagné deux sièges au Sénat et deux à la Chambre des représentants; dans l'Etat de l'Australie Méridionale, il a gagné deux sièges au Sénat et un à la Chambre des représentants.

Le succès le plus heureux du Parti Ouvrier a sans doute été celui qu'il a remporté dans la Victoria ; les candidats de la presse capitaliste, tout puissants aux élections de 1900, y ont été piteusement battus. Deux des députés élus avaient vigoureusement dénoncé et combattu la politique de la presse capitaliste. Ce sont Trenwith, ancien membre du gouvernement de l'Etat et jadis affilié au Parti Ouvrier qu'il quitta pour devenir « indépendant », élu en tête de liste ; et, Findley, exclu, il y a deux ans, d'un Parlement d'Etat pour avoir médit de la personnalité du roi Edouard VII, élu troisième. Findley a été pendant quelque temps l'éditeur du *Tocsin*, journal ouvrier à tendances socialistes, imprimé à Melbourne (Victoria). Le Parti Ouvrier de l'Etat de Victoria n'a pas gagné de sièges à la Chambre des représentants (il en perdra probablement un, celui de Melbourne) ; mais il a montré une vitalité plus grande dans toute les circonscriptions et augmenté le nombre de ses suffrages : cette amélioration est due, pour une part incontestable, à la propagande active et opiniâtre, faite par Tom Mann pendant les dix-huit derniers mois.

La situation des partis politique dans le Parlement fédéral est la suivante :

Pour le Sénat : 8 ministérialistes protectionnistes, 14 libre échangistes ou partisans de l'impôt sur le revenu, et 14 membres du Parti Ouvrier.

Pour la Chambre des représentants : 26 ministérialistes protectionnistes, 27 libre échangistes ou partisans de l'impôt sur le revenu, et 22 députés ouvriers.

Dans le précédent parlement, les forces des partis se repartissaient ainsi :

Sénat : 10 ministériels, 18 libre échangistes, etc., 8 ouvriers.

Chambre des représentants : 33 ministériels, 26 libre échangistes, etc., et 16 ouvriers.

Le tableau suivant montre les modifications apportées par les élections de 1903, aux forces respectives des partis dans les six Etats fédérés :

SÉNAT : 36 MEMBRES

	1900			1903		
	Ministériels	Opposition	Ouvriers	Ministériels	Opposition	Ouvriers
Nouvelle-Galle-du-Sud......	0	6	0	0	6	0
Victoria.......	4	1	1	4	1	1
Queensland....	2	1	3	1	0	5
Australie Méridionale......	2	3	1	1	2	3
Australie Occidentale	0	4	2	0	2	4
Tasmanie......	2	3	1	2	3	1
Totaux.....	10	18	8	8	14	14

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS : 75 MEMBRES

	1900			1903		
	Ministériels	Opposition	Ouvriers	Ministériels	Opposition	Ouvriers
Nouvelle-Galle-du-Sud......	8	12	6	3	16	7
Victoria	17	4	2	16	5	2
Queensland....	4	1	5	2	1	6
Australie Méridionale......	2	4	1	2	4	2
Australie Occidentale......	1	2	2	1	0	4
Tasmanie......	1	3	1	2	2	1
Totaux.....	33	26	16	26	27	22

Le Parti Ouvrier a, jusqu'à présent, donné son appui au parti ministériel, et suivra probablement quelque temps encore la même politique, mais la presse capitaliste, furieuse de la défaite de ses candidats, demande aux deux partis bourgeois de mettre fin à leurs querelles fiscales et réclame une coalition pour terrasser le « Parti Socialiste » (c'est ainsi qu'elle appelle le Parti Ouvrier).

Au point de vue socialiste, il est regrettable que cette grande victoire ouvrière doive rester, en grande partie, stérile pour l'émancipation économique de la classe ouvrière, faute de conceptions socialistes définies dans le programme e a politique du Parti Ouvrier. Il semble que le Parti te le à n'être qu'un parti d'opposition radicale ou un parti a ortuniste, n'ayant d'autre idéal que d'introduire et de d elopper l'arbitrage obligatoire, les pensions de vieillesse, l' -loitation des monopoles par l'Etat, etc..., mais inca-

pable de comprendre la nécessité d'une transformation des bases même de la société, de la substitution de la propriété collective à l'appropriation capitaliste des moyens de production. Il est nécessaire que les partis ouvriers, tels qu'ils sont actuellement constitués en Australie, disparaissent. Un nouveau parti, franchement socialiste, proclamant sans réticence les principes du socialisme, et décidé à les faire passer dans la loi, apparaît à l'horizon politique : c'est à lui seul qu'il appartient de mener la lutte pour la libération économique et sociale.

Sydney, 2 janvier 1903.

Chas. Eyre.

(Traduit par Raoul Briquet).



LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Questions d'organisation

Il paraît qu'à Saint-Etienne, la gauche l'a emporté sur la droite. C'est du reste l'avis des journaux bourgeois dans les opinions qu'ils ont émises en passant sur le dernier du Congrès du « Parti Socialiste français ».

Le *Temps* a même vu dans l'affaire la condamnation formelle des élus parlementaires à la sauce du Bloc et la défaite personnelle de Jaurès.

C'est beaucoup dire.

Sans doute, les Fédérations autonomes qui ont conservé encore quelque sens socialiste ont tenté dans l'occurence un méritoire effort. Elles ont essayé tant bien que mal de se libérer de la tutelle de leurs maîtres : députés et journalistes, et de se donner figure de parti organisé, directeur et contrôleur de tous ses éléments constituants.

Ces Fédérations élevaient contre le Groupe Parlementaire deux griefs.

D'abord, elles lui reprochaient de se dérober de son mieux à la besogne de propagande générale malgré les appels, invitations et suppliques du Comité Interfédéral. Question lancinante et obsédante qui se pose et se posera longtemps dans toutes les assemblées, où viennent et viendront se rencontrer délégués de groupes permanents et élus du suffrage versel. Quel parti trouvera jamais que ses élus donnent ez de leur temps et de leurs soins, hors des limites de r circonscription, voire dans ces limites, à la diffusion de ensée socialiste ? Il est de l'essence du militant de juger

que l'effort fut rarement à la hauteur de la tâche ; — et cantonnée dans certaines limites cette exigence à son prix, car elle est l'excitant nécessaire d'un zèle, qui sinon mollirait peut être par trop. Mais en conscience, que pouvaient donc penser de l'effort de propagande de leurs 31 parlementaires, avec ou sans Millerand, ceux des camarades du « Parti Socialiste français » qui n'admettent pas encore que la mission de l'élu « nouvelle méthode » se réduise à décrocher des bureaux de tabac et des bouts de ruban pour ses électeurs influents ? Je vous le laisse à dire.

Second grief et plus grave : ces Fédérations reprochaient au Groupe Parlementaire d'avoir, en violation du statut de Tours, déterminé de son propre chef, en toute occasion, son attitude politique, sans en avoir jamais référé au Comité Interfédéral. En vain celui-ci avait-il tenté de rappeler les élus au respect de la constitution, essayant à mainte reprise de s'aboucher avec eux, multipliant les démarches, priant après avoir menacé, le Groupe ne s'était même pas donné la peine d'argumenter et avait éconduit les Interfédéraux, comme intrus ou galopins.

Tant et si bien que, d'une part, le Comité Interfédéral s'était vu réduit au rôle piteux de parlotte de quartier, où les résolutions et décisions les plus solennelles, prises dans les séances les plus mémorables, n'avaient force de loi que dans les quelques mètres carrés de son étroite enceinte, alors que d'autre part le Groupe Parlementaire, indépendant et souverain, disposant de la tribune retentissante du Palais-Bourbon et de tous les clairons de la presse, prenait la tête du mouvement, traitait de puissance à puissance avec le Bloc et les ministères, s'imposait comme le Parti aux yeux des peuples et des rois, puisque les rois en sont depuis les ga de Compiègne et de l'ambassade d'Italie.

Mais à quoi bon pousser plus loin le parallèle ? La situat est connue de tous ceux qui, du dedans ou du dehors, suiv

l'évolution du socialisme français et elle a été à plusieurs reprises exposée ici-même. Il est patent que le « Parti Socialiste Français » ne réside pas, pour l'opinion amie ou ennemie, dans les groupements ouvriers et les Fédérations réelles qui peuvent le constituer, mais réside tout entier au Palais-Bourbon avec Jaurès, Millerand et autres quidams, dans la presse avec les rédacteurs de la *Petite République* et autres publicistes détachés à l'*Action*, à la *Lanterne* ou ailleurs.

Position ridicule, on l'admettra, pour un parti organisé et qu'il ne saurait tenir longtemps, sans perdre ses dernières raisons d'être.

En s'insurgeant, les Fédérations récalcitrantes obéissaient donc simplement à l'instinct de la conservation. Elles tendaient à asseoir le parti sur des bases logiques, à le doter des attributions essentielles par lesquelles un groupement de militants agissant d'ensemble, selon les règles d'une discipline réciproquement consentie, se différencie d'une masse amorphe asservie à quelques grands chefs pensant, voulant et décidant pour elle.

Que demandaient ces Fédérations et avec elles le Comité Interfédéral dont elles traduisaient les intentions ?

L'objectif poursuivi par ces Fédérations, autant qu'il est permis d'en induire par les comptes rendus sommaires parus jusqu'à ce jour dans les colonnes de la *Petite République*, de l'*Action* et des hebdomadaires de province, paraît avoir été résumée au mieux dans la résolution présentée par le citoyen Varède, au nom de la Fédération des Ardennes.

Cette résolution disait : « Le Comité Interfédéral est chargé, pendant l'intervalle des Congrès, de la direction itique et de l'administration du Parti. Il indiquera au upe parlementaire la tactique générale à suivre, sans tefois pouvoir s'ingérer dans les votes quotidiens des utés du Parti. »

Ceci était net et franc. Si le Congrès de Saint-Etienne eut voté cette résolution, il subordonnait catégoriquement le groupe parlementaire au Comité Interfédéral, il constituait le « Parti Socialiste Français » à l'état de parti organisé ; il en faisait un milieu habitable pour le militant qui ne dispose pas de la tribune parlementaire ou ne rédige pas un grand quotidien.

Dans ces conditions il eut été permis de conclure à la défaite des élus et à la débâcle des commensaux des rois.

Mais voyons la résolution adoptée, et à l'unanimité, s'il vous plaît, après trituration au sein d'une commission *ad hoc*.

La voici dans sa teneur un peu broussailleuse :

Art. 22. — Le Comité interfédéral est chargé de l'administration du Parti et de l'organisation de la propagande et de l'action.

Art. 23. — Quant à la direction politique du Parti, dans l'intervalle des congrès nationaux et sous leur contrôle, elle appartient au Conseil national formé par le Comité Interfédéral et par le Groupe Parlementaire, composé conformément à l'article 15 des statuts.

En ce qui concerne les membres du Groupe Parlementaire qui ne remplissent pas actuellement les conditions, ils seront admis au Conseil national sur leur déclaration de se conformer au plus tard au moment des élections prochaines à l'article 15.

Le Conseil national se réunit au moins à l'ouverture de chaque session ordinaire ou extraordinaire ; en cas d'urgence, sur convocation des secrétaires des deux groupes. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Le quorum ne sera atteint que lorsque la moitié des membres au moins de chaeun des deux groupes sont présents.

Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le vote sera ajourné à une autre séance, où suffira la moitié des membres plus un pour que le vote soit valable.

Les membres du Groupe Parlementaire ne peuvent être, au Comité Interfédéral, que les délégués de la fédération qui les a élus.

Les membres du Groupe Parlementaire qui seront délégués au Comité Interfédéral ne disposeront au Conseil national que d'une seule voix.

Le contrôle sera réglé par l'article 37 des statuts.

Le Conseil national fera à la clôture de chacune des trois -sions parlementaires les comptes rendus collectifs de mand en des points divers de la France, choisis par lui.

Pour ces comptes rendus, le Conseil national nommera une délégation composée de membres du groupe parlementaire et du Comité interfédéral à lui désignée par chacun des deux groupes.

A ces comptes rendus seront convoqués les délégués des fédérations les plus voisines de la ville où aura lieu la réunion.

Le Conseil national est chargé de régler dans le détail les divers modes selon lesquels seront organisées ces réunions périodiques.

Ainsi le Comité Interfédéral nourrissait la prétention d'être dans l'intervalle des Congrès le représentant du Parti, l'expression permanente des tendances et des volontés des Fédérations, en un mot d'exercer les pleins pouvoirs de direction et de contrôle, à l'exclusion de toute concurrence. Et on lui impose quoi ? De partager ce pouvoir avec le Groupe Parlementaire, au sein d'un organisme nouveau qui, par la force des choses, va se substituer précisément au Comité Interfédéral et achever de le ruiner.

Selon quelles règles en effet ? Selon des règles telles que l'influence du Groupe Parlementaire primera obligatoirement l'influence de son collaborateur, selon des règles telles que les députés seront non les contrôles et les « dirigés » mais deviennent leurs propres contrôleurs et vont déterminer non seulement leur action particulière, tant au Parlement qu'au dehors, comme ils en agissaient jusqu'ici, mais encore l'action du Parti entier.

Pour preuve, considérons l'organisme nouveau en action.

Il comprendra d'emblée les 31 députés du groupe. Tous y auront accès, même ceux, la résolution le dit, qui n'ont jamais eu souvenance devant leurs électeurs qu'ils relevaient d'un parti organisé quelconque. A côté d'eux siégeront les délégués des 30 ou 32 Fédérations réelles ou fantômes qui ...nt censées constituer le parti.

...r, tandis que les élus se tiendront tous, comme un seul ...mme, opposant un front uni à toute critique et à toute ...arade, les délégués des Fédérations sont d'ores et déjà ...damnés à la division. S'il est des Fédérations, la majorité.

admettons, portées à réagir et à ramener, dans une certaine mesure, la Groupe parlementaire sur le terrain d'opposition à l'Etat et aux partis politiques bourgeois, il est d'autres Fédérations qui incontestablement approuvaient déjà hier et continueront à approuver de plus belle les renoncements les plus caractérisés des élus à la tactique socialiste, leurs pires palinodies et leurs plus déconcertantes cabrioles. En conséquence, les décisions du « Conseil national » ne sont pas douteuses. L'adhésion au Bloc, le vote des fonds secrets et des crédits militaires, l'approbation de l'intervention des troupes dans les grèves, les politesses à leurs majestés impériales ou royales, cousines de M. Loubet, cela et la suite deviendra la règle, la méthode et la tactique revues, corrigées et approuvées par le Comité interfédéral même. Le Parti aura mis sa signature à ce qui pouvait paraître jusqu'ici les fantaisies individuelles. Voilà ce qui ressort clair comme le jour des innovations statutaires votées, à l'unanimité, au Congrès de Saint-Etienne.

Notez qur les parlementaires ont à leur disposition un procédé très commode pour réduire, s'il est utile, le nombre des opposants possibles. Il suffit qu'ils se substituent à ceux-ci comme mandataires des Fédérations au Comité Interfédéral. C'est ce que vient de faire Jaurès, qui a accaparé la délégation de la Fédération du Tarn, éliminant ainsi du Comité Interfédéral un militant qui avait fait montre parfois de quelque velléité d'indépendance. Bouhey-Allex est déjà représentant de la Côte-d'Or. De même, quand ils le voudront, c'est-à-dire quand il le faudra, les élus du Cher, du Rhône, de la Loire, des Bouches-du-Rhône ou des Ardennes, sauront bien se faire mandater par leur Fédération respective.

Réfléchissez encore que les délégués des Fédérations qu dans l'atmosphère surchauffée de leur cénacle, s'abando naient en l'absence des élus, et sur leur dos, à des accès (

fougue révolutionnaire vont se trouver en contact avec les plus gros de ces messieurs qui, ces dernières années, depuis que nous n'étions plus là, avaient pris l'habitude de ne leur dépêcher que leurs commis. Ils auront l'honneur de les coudoyer, presque de les tutoyer, et dans ces rapprochements de famille, bien des farouches molliront qu'on aurait crus plus fermes, bien des intraitables se sentiront touchés à leur tour par la grâce opportuniste

C'est fatal et, pour atteindre ce résultat certain, il n'en coûtera au plus, à Jaurès et consorts, qu'une soirée tous les trois mois.

Quant aux « comptes rendus collectifs de mandats », admirez aussi la ficelle. Ce que veut et doit vouloir un parti, c'est que ses mandataires de tous degrés lui rendent fidèlement compte de leur mandat et n'en rendent compte qu'à lui (1). Mais, ainsi compris, le procédé eût été trop simple. Et puis, c'était reconnaître au parti ce que précisément on entend lui dénier et refuser : la qualité de juge des actes et votes des individualités qui prétendent le représenter au Parlement et y parler en son nom. Aussi, les parlementaires ont-ils immédiatement introduit dans l'affaire le gros public, la masse inorganisée, la cohue anonyme. C'est devant cette masse, cette cohue, que les grands ténors, sous prétexte d'explications et de commentaires, entonneront leurs airs les plus entraînants, cueilleront les applaudissements et emporteront à la pointe de leurs roulades le vote final d'approbation et d'acclamation. Si on réfléchit depuis

(1) Il va de soi que les élus, en général, et par conséquent les [illegible] socialistes, comme tous autres, doivent des comptes à leurs [illegible]teurs. Mais la qualité de l'élu socialiste est en quelque sorte [illegible]ble. Il relève et de son parti et de son collège électoral ; qu'il [illegible] le compte à ses électeurs de ses actes, il a raison : c'est son [illegible]rêt et son devoir ; mais quand il s'explique devant le Parti, [illegible] le Parti seul qui est qualifié pour prononcer et juger.

le meeting du Tivoli Vaux-Hall, en 1898, c'est toujours le même système, qui consistait alors à réaliser l'unité socialiste, autour d'un verre de punch à 60 centimes, entre sept ou mille badauds indifférents ou gouailleurs venus de tous les points de Paris et qui consiste aujourd'hui à faire contrôler et approuver par des gens qui n'ont peut-être jamais ouï parler de socialisme ou qui en sont les ennemis nés, le..... socialisme de Jaurès et de ses comparses.

Voilà, en résumé, la victoire de la gauche. On dirait plutôt d'une farce montée entre compères, pour jeter une nouvelle hottée de poudre aux yeux des naïfs. En réalité, les députés restent les maîtres autant qu'avant, plus qu'avant. Eux seuls ont gagné d'être couverts à l'avenir par le parti, qui n'aura plus la faculté, parce que plus le droit de les désavouer.

Ce n'est pas là ce que semblaient vouloir la Fédération de la Seine-Inférieure avec Renaudel, des Ardennes avec Varède, d'autres encore. C'est là pourtant qu'elles ont abouti. Elles se sont enferrées et aujourd'hui elles n'ont d'autre ressorce que de se déclarer satisfaites, comme elles le font par la voix de leurs organes fédéraux : le *Peuple*, de Rouen, ou le *Socialiste Ardennais*.

Je serais très surpris néanmoins que les éléments conscients de ces Fédérations ne sentissent pas que la bataille qui en somme n'a pas été livrée à Saint-Etienne, car aucune question de fond n'a été abordée, mais simplement des questions de procédure, va se livrer au sein du nouvel organisme qui succède au Comité interfédéral, le « Conseil national ». Là, les récalcitrants n'auront plus à rechercher comment les députés seront contrôlés, mais ils auront à les contrôler. Ils s'apercevront à ce moment combien ils ont été joués ; c'est alors que se produiront les inévitables conflits, que manifesteront les oppositions irréductibles, les scissions la dislocation.

La discussion sur la révision des statuts n'a pas défrayé complètement toutes les séances du Congrès de Saint-Etienne, Il se peut donc que l'on ait à revenir dans cette revue sur certains des débats et décisions d'à côté, surtout quand le compte rendu sténographique que publie le *Peuple* de Rouen aura fourni les documents nécessaires. Mais, en attendant, on est autorisé à dire que cette révision était de beaucoup le plus gros morceau, la pièce de résistance et qu'en caractériser la portée, c'est par suite caractériser la portée même du Congrès.

Il en résulte en bloc que les tendances à l'organisation n'ont en cette circonstance, remporté qu'une victoire apparente. Au fond, c'est l'esprit d'indépendance des élus vis-à-vis le Parti qui a triomphé. Le Parti demeure à la disposition de ses chefs, appuyés sur le suffrage universel et ainsi invités à confondre de plus en plus leur activité avec celles des « democrates reformistes », qu'ils rejoindront à bref délai, sous couleur de les mieux pénétrer et absorber.

Cette question des rapports des élus avec la masse inorganisée d'une part et le parti organisé de l'autre qui s'est ainsi posée pour le « Parti socialiste français » à Saint-Etienne, vient aussi de se poser au même moment, quoique sous d'autres espèces, pour le *Parti socialiste de France*.

C'est à l'occasion de l'élection législative de la première circonscription de Grenoble.

Ici également les trois acteurs étaient en scène : le parti, le corps électoral et le député d'hier, député de demain.

Le Parti, à l'appel de sa Fédération de l'Isère s'était pro-oncé tout entier avec force contre l'homme qui l'avait oandonné et qui insensiblement était allé se perdre, bien ue conservant soigneusement l'étiquette socialiste, parmi s servants du ministère et les auxiliaires de la bourgeoisie. ›s 150 réunions publiques données par notre camarade

Paul Mistral, candidat de la Fédération, aidé du citoyen Dognin, secrétaire fédéral attestent la vigueur de cette action. L'attestent non moins les 2.000 francs et plus de souscriptions recueillis, sou par sou, par tous les groupes du Parti pour cette occasion. Le Groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre envoya une adresse aux électeurs leur recommandant nettement et exclusivement le citoyen Mistral que cinq ou six de nos amis députés allaient du reste soutenir de leur personne.

Tout cela en vain. Le corps électoral a donné raison au transfuge en lui accordant dès le premier tour 5.895 voix, tandis que notre camarade Mistral en réunissait 868.

Et pourquoi ?

Parce que le corps électoral n'a pas la même mentalité que les militants organisés d'un parti, parce qu'il y a manque presque absolu de pénétration entre les travailleurs groupés et les travailleurs non groupés, que les premiers sont une élite et qu'une élite est toujours une minorité.

Comment des électeurs, mêmes prolétaires, auraient-ils tenu rigueur à Zevaës d'avoir renié une organisation dont ils ne sont pas eux-mêmes ? On ne comprend, on n'admet la trahison que lorsqu'on se sent trahi en personne.

D'une façon plus générale, tandis que les militants s'attachent à l'idée, au programme, au parti, le corps électoral s'attache à l'homme ; il lui faut un individu dans lequel il symbolise ses passions, ses sympathies ou antipathies du moment, ses vagues espoirs. Si ce candidat attendu se présente, s'il a du savoir faire et quelque talent oratoire, il est l'élu ; rien ne prévaudra contre sa popularité.

En fait, même dans les régions où la force organisée est la plus grande, le succès électoral socialiste est dû surtout et d'abord au candidat. C'est tout au plus si, dans c régions, le parti intervenant pourrait ensuite, sans vainc pour son compte propre, punir par la perte de son siège député qui l'aurait trahi en cours de mandat.

Il en ressort que l'élu, même le meilleur, peut se sentir maître de sa situation. S'il a dépendu du parti alors qu'il n'était rien, il devient indépendant et domine à son tour le parti, dès qu'il a ceint l'écharpe. Ainsi le veulent les conditions générales de la lutte politique dans notre pays, conditions qui ne sauraient êtres modifiées que dans deux cas : premier cas, si la loi électorale venait à être changée par la substitution du scrutin de liste *avec représentation proportionnelle* au scrutin uninominal ; deuxième cas, si les groupes organisés prenaient un développement tel, grâce aux circonstances, qu'ils devinssent en quelque sorte les entraîneurs et les conseillers écoutés et suivis de la foule prolétaire encore inorganisée.

Le premier moyen n'est pas entre nos mains. Il y a gros à parier que les ministères bourgeois n'adhèrent pas de sitôt à une refonte de notre système électoral qui clarifierait la situation, obligerait les partis à se définir et délimiter, amènerait bientôt chaque électeur à se ranger, sauf intérêts individuels contraires, sous le drapeau de sa classe. et par suite entraînerait et même ruinerait l'œuvre de corruption et de pression gouvernementale et administrative.

Reste le second moyen.

A nous d'en user, d'abord comme nous essayons de le faire à toute occasion au *Parti socialiste de France*, comme vient de le faire hier si fermement, si énergiquement notre Fédération de l'Isère, en opposant incessamment le point de vue du Parti à tous les points de vue d'à côté, en ne présentant que des candidats affirmant dans son intégralité notre programme de révolution sociale et en poursuivant sans las-de l'instruction de la masse exploitée et inconsciente; nsuite en saisissant les occasions propices pour abattre la raille de Chine qui nous isole du monde extérieur, pour étrer ce monde, le capter, l'encadrer et l'entrainer avec jusqu'au bout.

Une de ces occasions vient de s'offrir et le Parti s'en est de suite emparée. D'autant plus volontiers du reste que, ce faisant, il obéissait à son devoir le plus strict de solidarité internationale et travaillait à la sauvegarde de ce qui est le premier bien pour le prolétariat mondial, c'est-à-dire le maintien de la paix.

Une campagne féconde (1), grosse de résultats non seulement quant à l'objet poursuivi, mais de tous ordres, peut et doit être engagée par toutes les Fédérations et tous les groupes du Parti sur ce terrain, où l'on est sûr d'être compris, sûr de rallier tous les éléments prolétaires du pays. Nous pouvons dire et faire en cette occasion ce que ne diront et ne feront aucun des contrefacteurs du socialisme. Nous pouvons prendre contact avec la France ouvrière et paysanne entière. Et nous le ferons. C'est dans les agitations et les luttes que se forgent et se dressent les Partis et qu'ils apparaissent sur les champs de l'histoire comme les exécuteurs du destin.

LOUIS DUBREUILH

(1) On a pu lire plus haut le texte du manifeste lancé par le Conseil central du « Parti socialiste de France » au sujet de guerre russo-japonaise et qu'on peut se procurer pour diffusion propagande aux bureaux du Parti, 7, rue Rodier, Paris (19e), prix de 0 fr. 80 les 100 exemplaires par la poste, 2 fr. 60 les et 3 fr. 85 les 1.000 par colis postal en gare.

AUTRICHE

Le Congrès général des socialistes autrichiens.

Le Congrès central de toutes les fractions du parti socialiste autrichien, qui a lieu tous les deux ans, s'est tenu du 8 au 13 novembre 1903, à Vienne. Les Congrès généraux des socialistes appartenant aux diverses nationalités qui constituent l'Autriche ont toujours, par leur caractère international même, une haute importance. Dans un empire aussi déchiré par les luttes de nationalités, le parti socialiste, dans la réunion périodique de toutes ses fractions, affirme seul, en face des problèmes qui se posent à lui, l'unité de ses vues et l'homogénéité de ses tendances.

On n'a pas oublié la portée du précédent Congrès, tenu également à Vienne, deux années auparavant, en 1901. Il n'avait rien moins que modifié notablement le programme que la social-démocratie autrichienne s'était donné, en 1889, dans son mémorable Congrès de Hainfeld. Si le Congrès de 1901 avait, en effet, refusé de modifier le titre même du parti : « Parti ouvrier social-démocrate » et avait tenu à conserver cette désignation claire et essentielle de « Parti *ouvrier* », il avait supprimé du programme de Hainfeld les passages relatifs à « la misère grandissante des masses et la paupérisation croissante des couches populai-s », et insisté sur ces points : que la propriété coopérative l'avenir sera basée sur la « propriété sociale », et que la ıquête du pouvoir politique était nécessaire comme moyen mancipation ouvrière. Mais, si ces modifications avaient apportées au programme du parti socialiste autrichien,

l'esprit général, d'inspiration socialiste nettement marxiste, n'en avait pas moins été maintenu avec vigueur. Le socialisme était bien affirmé comme la conséquence de l'évolution industrielle moderne, et la classe ouvrière en demeurait toujours le support historique.

Le Congrès tenu en novembre 1903, à Vienne, ne devait pas avoir sans doute une portée égale à celle de son prédécesseur de 1901, dont l'intérêt avait été exceptionnel. Pourtant de graves questions de tactique se posaient à lui, qui avaient donné lieu, dans les cercles et les organes du parti, à de vives discussions. L'attitude de la fraction parlementaire du parti à l'égard de la question militaire en avait été le principal sujet. Ajoutons que le Congrès se tenait pour la première fois dans le local même du parti, dans la vaste *Maison des ouvriers.*

Comme c'est la coutume dans les Congrès de la social-démocratie de l'Allemagne, la social-démocratie autrichiene a tenu, pour la seconde fois, avant l'ouverture de ses assises, une conférence des femmes socialistes d'Autriche. La propagande féministe a pris dans ces dernières années une importance croissante dans l'Empire. Plus de 9.000 femmes sont aujourd'hui organisées dans des groupements divers : syndicats, cercles d'étude, associations féministes socialistes, etc... C'est dans l'organisation des ouvrières des manufactures de tabac que les progrès ont été surtout sensibles. Les ouvrières de l'industrie textile sont venues aussi adhérer en nombre croissant aux associations professionnelle socialistes. En somme, si l'on compare l'organisation des ouvrières en Autriche à l'organisation des ouvrières des autres pays, nous avons : Sur 164.000 travailleurs syndiqu en Autriche, il y a 9.000 femmes, soit 5,54 0/0 ; en Allen gne, sur 743.296 travailleurs syndiqués, il y a 28.218 fe mes, soit 3,79 0/0 ; en Angleterre, il y a 122.000 femmes

les deux millions d'ouvriers organisés, c'est-à-dire le 6 0/0.

On voit que l'Autriche est en excellent rang quant à la proportion de ses ouvrières syndiquées, relativement du moins au nombre de ses travailleurs organisés. Le journal des femmes socialistes, *Arbeiterinnenzeitung*, compte 4.500 abonnés. Si ce chiffre n'est pas plus élevé, cela s'explique par le taux infiment bas des salaires des femmes ouvrières. En Bohème et dans le nord de la Moravie, les salaires descendent souvent à 5 ou 6 francs *par semaine*..

La conférence a surtout discuté sur l'organisation des femmes et la constitution du Comité central. Deux courants se sont trouvés en présence : l'un poussant à organiser les ouvrières avant tout sur le terrain politique, l'autre sur le terrain syndical. Les controverses ont été longues.

La conférence a entendu un long et complet rapport de la citoyenne Popp, l'organisatrice du mouvement ouvrier féministe en Autriche, sur la protection des femmes ouvrières; elle insiste sur ces deux points : 1° nécessité de créer un corps d'inspectrices du travail ; 2° nécessité de protéger les femmes en couches. Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Enfin, avant de se séparer, la conférence prend une résolution demandant qué la question du vote des femmes soit soumise au Congrès international d'Amsterdam.

Le Congrès général comprenait, comme délégués de toutes les nationalités de l'empire, 140 membres, dont 74 allemands, 39 tchèques, 15 polonais, 6 rhutènes, 3 italiens et 3 slovènes. La socialdemocratie d'Allemagne s'était fait représenter par ·ux délégués, ainsi que les socialistes hongrois et croates. ʼordre du jour comprenait les points suivants :

1° Constitution du Congrès ;
2° Rapport du Comité central ;
3° Rapport sur la tactique parlementaire ;
4° Le Dualisme et le Parti socialiste en Autriche ;

5° La Questien du Suffrage universel ;
6° La Politique socialiste en Autriche ;
7° Le Congrès international d'Amsterdam ;
8° Les Coopératives de consommation ;
9° La Classe ouvrière et l'Alcoolisme ;
10° Affaires diverses.

L'importance était inégale de ces diverses questions ; aussi le Congrès leur a-t-il accordé, dans ses discussions, une inégale attention. Nous ne pouvons ici que rappeler succinctement les débats qu'elles ont soulevés et les motions auxquelles elles ont abouti.

1° *Rapport du Comité central.*

Le rapport du Comité central avait été préalablement imprimé et remis aux délégués. Le citoyen Skaret, chargé d'en donner lecture, l'a complété par les commentaires dont il l'a fait suivre. Il ressort que, depuis deux ans, depuis le dernier Congrès général, les progrès ont été constants, malgré les difficultés inhérentes à la situation singulièrement troublée de l'Autriche. — Au point de vue politique, des succès électoraux encourageants sont à enregistrer ; au point de vue syndical, le développement des organisations corporatives a été constant, tandis que, par contre, il faut noter l'insuccès complet des syndicats catholiques. — Sur le terrain des luttes de nationalités, la propagande socialiste a porté de rudes coups aux partis ouvriers nationalistes. Le rapport rappelle les grandes manifestations organisées par le Parti en mai 1902, la propagande entreprise en faveur du suffrage universel et le mouvement de pétitions créé sur la question des retraites ouvrières. — Il insiste p... ticulièrement sur la fameuse politique réformiste du chef gouvernement. M, de Körber. Pour la juger, il n'y a q qu'à se rappeler la grève générale de Trieste, en févı 1902, et les fusillades qui jonchèrent les rues de cadav

ouvriers. Il n'y a qu'à se rappeler encore quelques mois plus tard, en juillet, la même attitude du même gouvernement massacreur contre les grévistes de Lemberg, en Galicie. Au fond, M. de Körber, qui se donne des allures d'homme d'Etat moderne, est digne des antisémites, ses soutiens au Reischrath, dont il tolère toutes les ignominies et toutes les tentatives réactionnaires. — Enfin, le rapport se termine en signalant les progrès de l'organisation des femmes socialistes, et le rapide développement du groupement des jeunes ouvriers dans le Parti. Ces derniers ont un journal, *Der jugendlische Arbeiter*, qui tire déjà à 2.000 exemplaires.

Le trésorier complète le rapport du Comité central par un exposé satisfaisant de la situation financière.

2° *Rapport du Groupe Parlementaire.*

C'est le député *Hannich*, qui présente le rapport du Groupe parlementaire. Il constate l'extrême difficulté d'agir sur un terrain aussi ingrat que le Parlement, surtout en Autriche. Néanmoins, le groupe a fait tout ce qui était en son pouvoir, et son action n'a pas été infructueuse. Il a rappelé incessamment le mouvement en faveur du suffrage universel. Il a dégagé le point de vue socialiste, dans la discussion du budget. Il est intervenu comme il le devait dans toutes les questions d'impôt. A propos de la grève générale des mineurs, il a manœuvré de telle sorte qu'il a obligé le Gouvernement à mettre à l'ordre du jour la journée de 9 heures. Sur la passionnante question du militarisme, le groupe parlementaire a combattu sans relâche mais non sans succès. [...]es concessions ont été faites. Le Code de justice militaire [...] été allégé de quelques peines barbares et odieuses. Au [...]jet de la Convention de Bruxelles sur les sucres, l'inter[...]ntion du groupe est encore à rappeler.

La discussion à laquelle a donné lieu ce rapport est des plus vives. Le citoyen *Winarsky* reproche au groupe son attitude dans le débat sur le militarisme. Le groupe s'est abstenu de toute obstruction, lorsque le Gouvernement a demandé l'augmentation du contingent. Qu'a fait le groupe ? Il a proposé le service de deux ans combiné avec l'augmentation du contingent. C'est cette politique de compensation qui lui a semblé la meilleure tactique à soutenir. On lui donne le service de deux ans : il rend l'augmentation des forces militaires ! Cette politique est néfaste. Les députés s'écrient bien : nous voulons faire de la politique pratique. D'accord ! mais cette fameuse politique pratique est la plus impratique du monde ! Que le groupe prenne garde : c'est là un symptôme grave de son embourgeoisement. Le militarisme est un si gros danger que nous devons le combattre sans concessions ni relâche. Chaque concession est pour nous mortelle ! Cela veut dire que qui pactise avec le militarisme, en meurt ! La tâche des députés socialistes est plus haute et doit être plus efficace.

Le citoyen *Schuhmeier*, député ouvrier, répond au citoyen *Winarsky* : Le groupe a fait ce qui était en son pouvoir, et il a suivi les indications de la solution que le socialisme donne de la question militariste. Pour faire de l'obstruction, il faut être nombreux Nous ne le sommes pas. Et puis, le groupe a eu à voter, ce qui n'est pas la même chose que proposer. Son attitude n'a pas été si mauvaise puisque, sur la question du service de deux ans, il a forcé les partis bourgeois, qui l'ont rejeté, à se démasquer. La devise du groupe restera toujours de n'accorder ni un homme ni un sou. Mais nous ne faisons que ce que nous pouvons.

Le citoyen *Austerlitz*, rédacteur à l'organe central l'*Arb-terzeitung*, critique longuement et avec passion l'argumen-tion de *Winarsky* : Voit-on dix socialistes, à eux t- seuls, entreprendre, au Parlement, une obstruction imp-

sible ? Est-ce l'œuvre possible d'une aussi petite minorité ? De plus, du moment qu'on se sert du Parlement comme terrain d'action, il faut bien se soumettre à ses exigences. En fait, qu'a fait la fraction ? Son projet une fois rejeté, elle a été amenée à proposer le maintien de l'ancien contingent. Son rôle est de s'efforcer à restreindre le plus possible les concessions faites au militarisme. *Winarsky* veut que l'on s'attaque au militarisme dans « sa racine ». C'est fort bien. Mais croit-on que ça inquiéte beaucoup le militarisme, qu'on le combatte seulement « à la racine » ? En vérité, il faut porter au militarisme les coups qui peuvent l'atteindre au moment où on l'attaque. C'est là ce qu'a fait la fraction.

Le citoyen *Rudolf Beer* reprend les critiques adressées par *Winarsky* au groupe parlementaire. Le service de deux ans n'a rien de socialiste. Qui vote pour le service de deux ans doit voter pour le contingent. Que les soldats fassent deux ans, ou trois ans, la société capitaliste s'en servira-t elle moins bien ? Il faut prendre à la lettre la devise : Pas un homme, pas un sou !

Dans un long discours, le citoyen *Daszinsky* répond à l'argumentation précédente. Les camarades révolutionnaires sont inconséquents. Ils critiquent les députés dans les Congrès, mais exigent parfois d'eux la besogne la plus opportuniste. Ils protestent contre le parlementarisme, mais ils nous demandent d'obtenir tel ou tel acte du pouvoir. Pour ce qui est du service de deux ans, ça n'a pas de sens, que de dire que c'est contraire à notre programme. Le passage du régime actuel au régime des milices se fera par étapes : service de deux ans, de dix-huit mois, d'un an, et de six mois. N...s ne pouvons agir toujours négativement. Il faut arra- tout ce qu'on peut à la bourgeoisie. Le mépris des ré- nes, c'est là une attitude fort esthétique, mais le prolé- ...t n'y gagne guère ! Notre politique est positive et non

stérile. Ce faisant, nous ne négligeons pas le but révolutionnaire.

Le citoyen *Winarsky* répond à la polémique des citoyens *Daszinsky* et *Austerlitz*. Il trouve que ce ne sont pas des arguments que de qualifier, comme on l'a fait, son argumentation d' « enfantillage », de « plaisanterie ». Beaucoup de délégués partagent son point de vue, et leur opinion vaut la discussion. Il examine les objections qu'on lui a opposées. Il pense, lui aussi, qu'on n'est pas au Parlement pour s'y livrer à de vaines déclamations, mais pour y affirmer le point de vue socialiste et y défendre notre programme.

Le docteur *Adler* prend la parole, après *Winarsky*. Il reproche à ce dernier de s'en être tenu à ce fait que la milice est une de nos revendications immédiates. Or, il a oublié que nous n'avons pas seulement des revendications immédiates, mais que nous en avons aussi de *très* immédiates, qui sont, pour ainsi dire, les étapes de ces buts immédiats :

Il me paraît aussi qu'on ne comprend pas partout que l'idée de l'armée nationale puisse être en opposition au militarisme.

Vous allez croire que je suis un hérétique, mais je vous dis ceci : Je voterai sans hésiter que le contingent soit formé de tous les hommes capables de porter les armes — pour obtenir le service d'un an et la démocratisation des armées. Je pense qu'il y a un contraste fondamental de principes entre la conception prolétarienne du militarisme et l'antimilitarisme bourgeois et la politique pacifiste ; nous ne sommes pas pour le désarmement dans ce sens pacifiste, mais pour l'armée nationale dans le sens prolétarien.

J'ai fait l'expérience que les ouvriers qui ont fait le service — en Autriche et en Allemagne — sont les plus vaillants et les plus capables pour la lutte socialiste. De même que nous voyons dans le capitalisme la tendance à élever dans le prolétariat son propre fossoyeur, de même le militarisme logiquement, cré son propre fossoyeur. Vous allez me dire : Voilà que vous bliez les mauvais traitements des soldats, la justice milit le dressage hébétant ! Non, je n'oublie rien de tout cela, et p tant je dis : Chaque pas qui nous rapproche de l'armée n

nale et de la démocratisation de l'armée se fait dans l'intérêt de notre mouvement et se lie à nos meilleures traditions.

Dans Marx et dans Engels, vous ne trouverez aucun passage où ils prônent la paix éternelle, mais bien des plaidoyers entiers pour l'extension de l'armement populaire. Il n'y a pas de mal à considérer cette question d'un autre point de vue que celui de l'antimilitarisme qui n'est point socialiste, mais que nous avons de commun avec la démocratie petite bourgeoise. Il nous faut apprendre à comprendre la valeur révolutionnaire du militarisme.

Chaque pas qui a pour but d'abréger le temps de service, d'abolir le caporalisme, la prédominance des hobereaux et la brutalité dans l'armée et de faire de l'armée une institution populaire, nous rapproche non seulement de la milice, mais nous aide aussi à atteindre toutes nos revendications. Et cela n'a rien à voir avec une politique concessionniste. Notre groupe n'a pas voulu échanger des droits du peuple contre des canons, mais il a dit : Si vous voulez plus de soldats, que ce soient du moins des soldats qui puissent servir l'évolution sociale !

Le débat se termine par une intervention du citoyen *Hueber*, secrétaire de l'« Union des Syndicats autrichiens », et du citoyen *Pernerstorfer*, député. *Hueber* ne croit pas qu'actuellement une politique autre que celle des vastes démonstrations soit possible. Les masses ne comprendront que celle-là. Il est inutile de fortifier le militarisme par le service de 2 ans. *Pernerstorfer*, quoique vivement opposé à la thèse soutenue par *Winarsky*, n'est pas de l'avis du Dr *Adler*. De toutes les institutions actuelles, le militarisme est celle qui peut le mieux être démocratisée. Voir la France et la Suisse !

Le Congrès, après cette longue controverse, vote un ordre du jour de confiance au groupe parlementaire. En ce qui concerne la question du militarisme, elle est renvoyée au prochain Congrès.

3° *Le suffrage universel*

...t le délégué tchèque *Vanek* qui présente le rapport sur l... stion du suffrage universel. Depuis deux ans, la lutte

menée sur ce terrain n'a pas eu de trêve. Les épisodes de ce long combat sont mis en évidence par le rapporteur. L'orateur préconise la grève générale comme le meilleur moyen d'obtention du suffrage universel. L'échec récent constaté en Belgique ne signifie rien. *Vanek* dépose une longue motion proclamant la nécessité de conquérir le droit de suffrage par les moyens les plus énergiques.

Toute une série d'orateurs se succédent à la tribune. A retenir l'intervention de la citoyenne *Schlesinger* qui demande que le droit de suffrage pour les femmes soit réclamé en même temps que le suffrage universel pour les hommes. La discussion est entraînée vers la question de la grève générale. *Behr* et *Schrammel* parlent sur ce sujet. Ce dernier orateur croit mal venue une pareille discussion, d'autant plus qu'à son sens toute action parlementaire concernant le suffrage universel est vouée à l'insuccès pour l'instant.

Le Dr *Adler* clôt la discussion : La question du suffrage universel est essentielle pour nous. Mais, à cette heure, par ces temps d'agitation et d'énervement, un mouvement en sa faveur est impossible. Les conditions psychologiques font défaut, dans les masses elles-mêmes. Ce qu'il faut, c'est garder en nous, la conscience inébranlable que nous finirons bien par triompher, l'heure dite. Pour ce qui est de la grève générale, nous ne savons pas si le prolétariat autrichien en peut assumer la tâche. Mais ce que nous connaissons, c'est l'exemple de l'étranger. Précisement la grève générale tentée en Belgique m'a montré ce que peut une forte organisation. Je tiens la glorieuse retraite des ouvriers belges pour un des plus gros succès qu'une puissante organisation ait remportés. Mais la grève générale ne me paraît pas pouvoir r[illegible]ser le but final que nous poursuivons.

Le Congrès adopte la résolution proposée par le ra[illegible]teur *Vanek*.

4° *Le dualisme austro-hongrois.*

Les lecteurs du *Mouvement socialiste* ont lu ici même récemment, l'étude approfondie consacrée à la question, par *Austerlitz*, qui était le rapporteur de ce point de l'ordre du jour devant le Congrès. Nous ne reprendrons pas ici les développements qui ont été publiés dans la Revue. Nous résumerons brièvement le long et complet rapport du citoyen *Austerlitz* :

La dynastie veut faire jouer à l'Autriche le rôle de grande puissance et le dualisme est le système engendré par cette mégalomanie. Or, l'Autriche n'existe pas par les sentiments nationaux et patriotiques qui la maintiennent, mais, bien au contraire, par les rivalités des nations aux prises dans son sein. Nul besoin d'une grande armée nationale dans un pays qui n'a rien à craindre de ses voisins. De plus, le système dualiste, économiquement, ne vaut pas les charges qu'il impose. C'est un rêve vain que l'on poursuit : là où la nature sépare les peuples, le droit public est impuissant à créer une communauté artificielle. Ce qu'il faut, c'est laisser les nationalités se développer librement, sans contrainte ni gêne.

Winarsky, *Ellenbogen*, *Nemec*, etc.., poursuivent la discussion, qui se termine par l'adoption de l'ordre du jour proposé par *Austerlitz*, et concluant à l'abolition du système dualiste. Un amendement complète cette résolution, disant que pour ce qui est aussi de la Hongrie, le suffrage universel est seul capable de vivifier ce pays et d'assurer l'existence indépendante des nationalités.

5° *La politique sociale.*

e rapport est présenté sur cette question par le citoyen

Eldersch, député. Il critique la prétendue politique de réforme de Kõrber. Il examine la situation des assurances ouvrières, des assurances contre l'invalidité de la vieillesse, la question des retraites ouvrières, de la journée de travail, etc...

Le Congrès vote un ordre du jour comprenant ces diverses revendications, et proteste contre la complicité du gouvernement qui laisse se commettre, à l'égard des institutions ouvrières, les pires inégalités.

6° *Le Congrès international d'Amsterdam.*

Le Dr *Adler* fait le rapport sur ce point de l'ordre du jour. Ses déclarations ont une portée particulière, vu la situation socialiste internationale :

L'importance des congrès internationaux n'est pas à démontrer à un congrès de notre parti, qui est lui-même international, et qui sait toute la valeur de la collaboration internationale. Assurément les congrès internationaux ont pour effet de resserrer les liens de solidarité qui unissent les prolétaires de toutes les langues. Mais leur œuvre est plus haute : elle consiste à fournir un travail positif... A Amsterdam, deux questions seront probablement à résoudre : les principes généraux de la politique socialiste et la grève générale... Je crois à la possibilité de formuler les principes généraux de la politique socialiste dans tous les pays. Il est hors de doute que nous avons dans tous les pays un programme socialiste commun. Les principes fondamentaux de notre gouvernement sont partout les mêmes. Mais il ne s'en suit pas naturellement que la tactique puisse être aussi la même dans tous les pays et qu'aussi la formation et le programme du parti dans les différents pays doivent être les mêmes. Tout dépend de l'histoire de chaque parti et du degré d'évolution de chaque pays... Il va de soi que nous nous sentions solidaires avec les camarades des autres pays et que nous participions avec tout notre cœur à leurs luttes. Et les uns peuvent sympath' avec Jaurès, les autres avec Guesde. Mais ce n'est pas une r son pour que nous transportions sur le territoire autrichien oppositions et que nous transplantions ici ces diversités de timents... Il est compréhensible que nous ayons suivi avec un intérêt les querelles entre « révisionnistes » et les « défens·



des principes » en Allemagne... Mais ici nous sommes unis : *chez nous ces oppositions n'existent pas*. Elles ne peuvent pas exister, parce qu'en Autriche nous avons des conditions de lutte toutes différentes. Je peux ainsi considérer comme une bonne plaisanterie de la part de *Hueber*, de nous avoir appelés tous « revisionnistes » ; il aurait tout aussi bien pu nous traiter de « chevaliers des principes » ! C'était aussi un bon mot de *Pernerstorfer*, lorsqu'il m'a qualifié de « ultra-revisionniste » ; il aurait bien pu tout aussi bien me traiter d'ultra-orthodoxe !... C'est partout qu'existe l'opposition entre les principes et les nécessités pratiques de l'action, entre les idées générales et le détail quotidien, et elle se développe à mesure que grandit l'activité pratique.

Nous aussi, nous avons peut-être un Millerand en herbe, mais il n'y a pas de poste vacant ! Chez nous, nous n'avons pas à discuter si la démocratie socialiste peut assurer la responsabilité du pouvoir. Nous avons bien d'autres tentations. Il n'y a pas de socialiste, pas d'homme raisonnable qui voudrait prendre la responsabilité du gouvernement, dans l'empire Autrichien actuel. Aussi participons-nous à ces discussions seulement *in partibus infidelium*. La controverse ne trouve pas sa place chez nous. Sans doute la discussion qui aura lieu au Congrès international sur ce sujet ne peut nous laisser indifférents. Au contraire ! Tous les problèmes et toutes les difficultés qui se rencontrent dans les autres pays, nous les connaîtrons tôt ou tard. Sans doute aussi le développement des partis socialistes dans les autres pays n'est pas indifférent pour le développement de notre propre parti. Nos idées, nos conceptions peuvent en être influencées. Il ne nous est pas égal si le socialisme, dans d'autres pays, repousse les avances qu'on pourrait lui faire, ou si les avances qu'il fait suivent une direction où elles doivent nécessairement rester stériles. Pensez à la grève générale, que les Allemanistes considèrent comme une panacée, comme la seule forme de la révolution sociale. C'est une question du plus vif intérêt...

Comme conclusion à son rapport, le *docteur Adler* propose la résolution suivante, qui est adoptée par le Congrès :

Le Congrès général invite toutes les organisations nationales à
oyer au Congrès International d'Amsterdam le plus grand
nbre de délégués possibles.
e Congrès a lieu à un grave moment de l'histoire du socia-
ne. Dans tous les pays, le socialisme commence à être une
e politique. Comment exercer cette puissance, et comment
gmenter? voilà le problème qu'il faudra résoudre à Amster-
Nous souhaitons au Congrès International pleine réussite !

7° *Les Coopératives de consommation.*

Le rapport sur les coopératives de consommation est présenté par le citoyen *Emmerling*. Il donne des indications précises sur la *Fédération des Coopératives autrichiennes*. Elle comprend 170 associations avec 53.000 adhérents. Le chiffre d'affaires atteint 17 millions de francs. Le rapport dresse un tableau comparatif du mouvement coopératif international et du mouvement coopératif autrichien. *Emmerling* conclut en engageant le parti à soutenir l'organisation coopérative, comme un moyen efficace dans la lutte émancipatrice de la classe ouvrière.

Le citoyen *Rousar* présente un rapport de conclusions différentes. La question, selon lui, a besoin d'être traitée avec prudence. Il n'y a pas que de beaux côtés à la coopérative de consommation. La politique des dividendes est grosse de dangers : elle réveille la « bête propriétaire », et la chasse aux dividendes devient le but essentiel de l'association. Les socialistes de Bohême en ont fait la triste expérience.

Après discussion, le Congrès vote un ordre du jour préconisant la fédération des organisations et leur imposant de donner à leurs ouvriers les meilleures conditions de travail possibles.

8° *L'Anti-alcoolisme et la classe ouvrière.*

Le docteur *Frochlich*, rapporteur, insiste, tout d'ab sur ce fait que l'abstinence prêchée au prolétariat par socialistes a pour but essentiel d'élever son niveau de La classe ouvrière a besoin de militants sains et robus elle doit combattre l'alcool. L'alcool est le plus dange

des poisons. Il est le meilleur soutien des classes dirigeantes. Le prolétariat n'a pas de plus mortel ennemi.

Le Congrès vote une résolution recommandant à tous les militants de soutenir la propagande antialcoolique et de créer des sociétés antialcooliques socialistes.

8° *Clôture du Congrès.*

Avant de se séparer, le Congrès envoie aux socialistes italiens ses plus chaleureuses félicitations pour leur attitude énergique lors du projet de visite du tzar. Ils ont mis en déroute la diplomatie et bien mérité du socialisme international.

La clôture du Congrès est ensuite prononcée en acclamant la démocratie socialiste internationale. Les délégués, en six langues différentes, entament l' « Hymne du travail. »

S'il y avait à tirer du Congrès une conclusion, c'est une double leçon qui s'en dégagerait : d'une part, le Congrès a su prendre, à l'égard des problèmes si spéciaux et si complexes qui se posent aux socialistes autrichiens dans leur tâche quotidienne, des décisions audacieuses et sages à la fois ; d'autre part, il a marqué, à l'égard des problèmes qui se posent au socialisme international, à ce moment de son histoire, un sens profond des difficultés de l'heure et de la nécessité de les résoudre au grand jour de la critique internationale.

G. Rotbart.

Vienne, décembre 1903.

(*Traduit par R. V.*)

ITALIE

Le procès Ferri-Bettolo et la situation socialiste

I

Si feu Giovanni Eula, qui eût un jour le malheur d'être ministre de la justice du très heureux royaume d'Italie, pouvait revenir ici bas, il aurait l'amère satisfaction de constater à nouveau l'exactitude de sa célèbre apostrophe : En Italie, la magistrature rend des services et non des arrêts !

Le procès Bettolo-Ferri-*Avanti* qui a été si riche en faits et en enseignements à l'usage de certains néo-socialistes, et qui, après avoir dévoilé à la charge du régime capitaliste, tant de basses compromissions et d'ignobles cupidités, vient de se terminer par la condamnation de notre camarade Enrico Ferri à 14 mois de réclusion et 1516 lires d'amende, en fournirait au regretté ministre la plus éclatante confirmation.

Ce procès a mis en pleine lumière le vaste réseau d'inavouables intérêts et de large corruption qui, depuis 1870, a trouvé dans le pouvoir central et dans la magistrature ses meilleurs protecteurs.

En réalité, tous les gouvernements italiens qui, dès 1870, depuis la prise de Rome, se sont succédés au pouvoir, ont été les représentants des coteries politico-industrielles, merveilleux instruments de réaction et d'exploitation dont la monarchie n'a pu jamais se passer.

Le ministère Depretis, le premier ministère des gauc[he] — qui succéda, en 1876, à celui de Marco Minghetti ouvrit une ère de vrais forfaits ; et ce fut, en 1882, lors d[e] fameuse coalition des centres, le *trasformismo*, c'est-à-d[ire] l'âge d'or de tous les appétits, de tous les instincts de

pine, de toutes les consciences inquiètes prêtes à se vendre au plus cher acquéreur ; pendant que le pouvoir central — prisonnier de la *camorra* parlementaire, et soucieux avant tout des intérêts dynastiques — s'efforçait d'étouffer ou de paralyser les premiers efforts du prolétariat qui s'organisait.

Les cabinets qui se succédèrent, y compris le ministère sanglant de M. Zanardelli, trouvèrent que tout allait pour le mieux dans la vieille terre de Saturne ; que la curée de pygmées avides garantissait à l'Italie son titre de pays rêvé: et les contrats scandaleux, les spéculations éhontées, les médiations colossales se multiplièrent des Alpes au Cap Passaro.

Pendant ce temps-là, l'émigration italienne, que des plaisantins — M. Nitti, veuille bien m'excuser ! — ont prétendu être de nature à rétablir un équilibre idéal entre les ressources du pays et le nombre de ses habitants, se représentait par des chiffres qui, de 1871 à 1902, vont de 55.759 à 373.438 émigrants ; les terres incultes s'étendaient sur une superficie des 3,774,400 hectares ; le sol était imposé à 33 pour 100 du revenu net, les maisons à 50 et 60 pour 100 du revenu réel, et les salaires de famine descendaient à un minimum de 50 centimes — 1 lire — 1 lire 50 centimes pour 8, 10, 12 heures de travail.

Tout cela, pour arriver à dépenser, en quarante ans de vie nationale, 35 milliards, *dont 2 miliards 200 millions pour le budget de la marine*, et 5 milliards seulement pour l'instruction publique, l'agriculture, l'industrie et le commerce !

Un beau jour, en 1892, pendant le ministère de gauche Giolitti, le député républicain Napoleone Colajanni, un des iologues les plus connus de l'Italie moderne, s'avisa, au nd effarement des rigides gardiens de l'arche sainte du riotisme repu, de s'en aller au milieu de ses collègues et, : applaudissements des tribunes, d'y crier : Au voleur ! Il

osa attaquer une des vieilles institutions de crédit de la capitale : la *Banca romana.*

Ce fut une pierre jetée dans la mare aux grenouilles. « Vous mentez ! » lui répondit aussitôt l'ex-ministre Miceli ; « Vous mentez ! » lui crièrent Crispi et le président du conseil des ministres Giolitti. « Nos banques n'on rien à cacher, rien à se reprocher, » ajouta à grand renfort de gestes éloquents le vieux député Miceli. « La *Banca romana* a une administration patriarcale ! »

Le souvenir des patriarches ne parut pas émouvoir excessivement le député républicain de Castrogiovanni. Il tint bon.

Quelques mois après — c'est de l'histoire d'hier — on découvrait que la *Banca romana* — dont Giolitti s'était entêté à nommer *commendatore* le directeur Tanlongo — avait émis illégalement 65 millions de billets (janvier 1893). Une commission d'enquête parlementaire présentait un rapport « déplorant » et « désapprouvant » les irrégularités, et dénonçant les députés coupables d'indélicatesse, y compris quelques amis de Giolitti et Crispi. La commission établissait aussi que les ministres connaissaient la situation depuis 1889.

D'un coup, Napoleone Colajanni, conspué par les parlementaires, devint l'homme le plus populaire d'Italie.

Aujourd'hui, Enrico Ferri a voulu, à son tour, prendre la défense des intérêts économiques de son pays, en dénonçant les multiples intrigues entre l'administration de la marine et les toujours florissantes cliques politico-industrielles.

Il a eu moins de chance que M. Colajanni. Les trois magistrats de Rome ont trouvé en Ferri, malgré certains témoignages écrasants contre le *Succhionismo* (vampirisme) l'*animus injurandi* et l'*animus diffamandi*, et, même en connaissant que sa campagne a été inspirée non par un

personnel, mais politique, l'ont frappé d'un jugement qui est un véritable *arrêt de classe.*

Du haut du ciel, leur demeure dernière, Rocco De Zerbi et Pietro Rosano — les deux députés qui ont été acculés au suicide — ont du s'esclaffer de rire !

Le lendemain, Enrico Ferri commentait sereinement, dans l'*Avanti*, le jugement rendu par le tribunal de Rome : « Lorsque, en septembre dernier — écrivait-il — le tribunal de Rome acquitta l'*Avanti* dans le procès des 35 officiers de marine, quelques naïfs en exaltaient l'impartialité exquise, pendant que quelques journaux et certain sénateur ex-ministre, en censuraient, dans leur aveuglément réactionnaire, la faiblesse. Ettore Ciccotti démontra comment cet arrêt pouvait servir d'enseignement pratique aux conservateurs honnêtes. Mais moi, j'ajoutai que c'était toujours de la *justice de classe*, — c'est-à-dire rendue dans l'intérêt de la classe dominante — puisque, après trois jours de débats, on avait préféré empêcher la mise à jour des tripotages de la marine royale. Je répète la même chose aujourd'hui, après ma condamnation et celle de l'*Avanti*, car cet arrêt est une confirmation nouvelle de ce que proclament les socialistes : l'administration de la justice est un produit et un instrument de la domination de classe, c'est cette idée que la sociologie criminelle a intégrée en démontrant que dans les crimes de droit commun, les meurtres par exemple, la justice pénale est vraiment un instrument de *défense sociale*, tandis que dans les crimes politiques et sociaux prévaut en elle la *défense de classe.* »

Et Guglielmo Ferrero, en analysant dans un article paru sous le titre « Physiologie Politique du procès » — dans *Secolo* de Milan, l'arrêt grotesque par lequel les juges nains ont voulu au fond affirmer que l'*Avanti* n'a rien ›uvé contre Bettolo et l'administration de la marine, écri-t :

« Vraiment, il n'a rien prouvé ? Eh bien, il me semble, à moi, que quelque chose est venu au jour. Il a été établi, par exemple, que le plaignant s'était employé plus que personne, en sa qualité de député et avec le ministre Brin, à faire insérer dans la loi sur la marine marchande, cette clause de la « jauge lourde », par laquelle la loi menaça de devenir un vrai désastre national et fut en tous cas la cause d'inénarrables rapines ; il a été établi que le plaignant a fait au Parlement une apologie très exagérée de la *Terni* (1), au moment précis où de gros contrats allaient être conclus, alors qu'une réserve plus grande, et même une certaine apparence de sévérité, étaient tout indiquées à celui qui représentait les intérêts de l'Etat en antagonisme avec ceux de la *Terni*. Il a été établi que le plaignant a affirmé au Parlement que les prix de la *Terni* étaient inférieurs à ceux de la maison Krupp, non seulement en s'appuyant sur des renseignements de peu de poids, sur une lettre d'un attaché naval qui n'avait pas eu le temps ni le moyen de faire une enquête sérieuse, mais en employant ces mêmes renseignements selon son bon plaisir, en établissant des comparaisons parmi des prix de qualités différentes, de façon à en faire résulter des rabais qui, en réalité, n'existaient pas. Il a été établi que son secrétaire, dans certains moments décisifs, entrait en correspondance télégraphique avec les spéculateurs de la Bourse. »

« Et tout cela, se demande Guglielmo Ferrero, tout cela ne signifierait rien ? En Chine, peut-être. En Italie, j'espère que cela signifiera quelque chose pour le public, si cela n'a rien signifié pour les juges du tribunal de Rome. »

II

Que fera à présent le Parti socialiste italien ? Comp

(1) La Société des Aciéries de *Terni*.

dra-t-il enfin, à la suite de la condamnation du député de Ravenne, la nécessité absolue pour lui de redevenir, en son unité, ce que n'aurait jamais dû cesser d'être un parti qui ne peut avoir qu'un caractère révolutionnaire, opposé à tout contact avec la bourgeoisie dominante, organisé sur la base exclusive de la lutte de classe?

Comprendra-t-il, malgré certaines grimaces de certains évangélistes réformistes, que la bataille engagée par Ferri contre le *succhionismo* (vampirisme), ne signifie pas — comme se plaît à écrire, avec une ironie d'un goût douteux, Felice Turati — *vouloir mettre une muselière aux puces* (1), mais un des épisodes naturels de notre lutte de classe, se vérifiant pour affirmer aux coalitions politico-industrielles la vitalité toujours croissante du prolétariat conscient ?

Car il est évident — et il faudrait être de mauvaise foi pour le nier — que l'arrêt qui a frappé le directeur et le gérant de l'*Avanti* constitue un très grave péril pour le prolétariat qui, par les impôts, doit céder une grande partie du produit de son travail aux parasites de tout acabit dont se glorifient la monarchie et la bourgeoisie italiennes.

« Nous ne pouvons nous résigner — écrivait, il y a quelques jours, Guglielmo Ferrero à Enrico Ferri — à une telle condition de choses. Cette coalition d'intérêts funestes à la prospérité nationale se révèle désormais désorganisée, vieillie, craquant de toutes parts, et précipitera, par l'effet d'une suite de grands scandales salutaires, dont celui de la *Banca Romana* a été le premier, et celui de la marine italienne le second, les autres viendront bien vite, poussés par la force des événements, auxquels les feuilles de papier timbré [illegible] lesquelles on écrit les arrêts ne pourront opposer aucune [illegible]ue solide. Nous voulons ces scandales, nous devons les [illegible]e, dans l'intérêt commun des classes laborieuses et de

(1) *Critica Sociale*, 16 janvier 1904.

l'Italie tout entière, même s'il nous faut braver la rigueur des lois, préparées non pas pour la défense du droit et de la justice, mais pour de louches intérêts de classe. A cette preuve-là, le peuple reconnaîtra ses vrais amis. »

Cette lettre de Guglielmo Ferrero nous ramène à une autre conséquence très grave — et nous osons l'affirmer très salutaire — du procés Bettolo-Ferri-*Avanti*: celle de l'absolue nécessité pour les socialistes révolutionnaires italiens de se séparer des néo-socialistes réformistes.

Nous avons été de ceux qui, jusqu'au dernier moment, ont cru, en pleine bonne foi, malgré toutes diatribes et la vilenie des propos, à la possibilité de l'unité du Parti socialiste italien. Nous avons été de ceux qui, avec Enrico Ferri, ont admis une unité basée sur *la liberté absolue des opinions — la discipline de Parti dans les actes* (1). Le procès Bettolo-Ferri-*Avanti*, l'arrêt qui en a établi le vrai caractère, les commentaires, plus ou moins déguisés, de certains réformistes sur la campagne entreprise par Ferri contre les *succhioni* (Garzia Cassola, un des plus acharnés réformistes, a été, à cause d'une rageuse diatribe contre l'œuvre de Ferri, expulsé, à l'unanimité, de la section socialiste romaine et en conséquence du Parti socialiste italien), le récent Congrès régional de Brescia, enfin, nous ont fait changer radicalement d'avis.

Oui, en effet, il n'est pas possible que s'abritant sous une, deux, trois tendances, existent dans un même parti, plusieurs partis. Il n'est pas possible que dans le même Parti socialiste, y restent ceux-là qui veulent d'un côté que le dit Parti se transforme en une *democratie de governement* pour une *collaboration des classes* à des réformes sociales et

(1) E. Ferri. *In vista del Congresso Nazionale. L'unità Partito.* « Avanti », 9 février 1904.

ceux-là, d'un autre côté, qui veulent *l'intransigence absolue* de ce même Parti.

Les objections qu'Enrico Ferri a déjà faites à cette affirmation, ne nous persuadent pas. Au contraire ! Car il n'est pas logique de croire que par exemple, Filippo Turati, qui, au récent Congrès de Brescia, gratifiait de *charlatans* les révolutionnaires, puisse travailler *honnêtement*, à un même but, avec Enrico Ferri. Il n'est pas possihle de croire, qu'un Ivanoe Bonomi, qui jugeait les socialistes intransigeants allemands comme des gens qui vivent *dans une attente hiératique qui n'entame même pas l'épiderme de l'empire* (1), et qui définissait les français qui ont expulsé Millerand, comme *une misérable caricature des anciens terroristes* (2), puisse faire de la bonne besogne dans le combat quotidien pour la rédemption économique et intellectuelle du prolétariat, en compagnie de notre très vaillant camarade Arturo Labriola, qui, dans un volume qui vient de paraître et qui a pour titre : *Riforme e Rivoluzione sociale* (3), affirme à nouveau que *se prévaloir des organes de la société existante pour la réformer, équivaut à collaborer à la défendre et à la garantir*, ce qui revient au fond à *accomplir ouvertement une œuvre antirévolutionnaire*.

D'ailleurs, toute illusion est devenue impossible, coupable même. Les socialistes réformistes ne sont en réalité que des *radicaux* sans sincérité, agitant la marotte d'un collectivisme de jour en jour plus problématique.

Car — écrit la *Propaganda*, le courageux journal socialiste de Naples — c'est désormais inutile de le nier, *nous avons aujourd'hui, en Italie, des républicains monarchis-*

(1) *La Cacciata di Millerand.* « Critica sociale », 16 janvier 1904.

(2) *Ibic.*

(3) A. Labriola. *Riforme e Rivoluzione sociale.* Societa editoriale milanese, via S. Andrea, 8, p, 2,50.

tes et des socialistes conservateurs. Près de ceux-ci mûrissent et s'affirment les forces révolutionnaires de deux partis. Mais — ajoute la *Propaganda* — *elles restent confuses. leur action embarrassée, parce qu'elle n'ont pas le courage de proclamer ouvertement leur désaccord, de proclamer, s'il le faut, la séparation.*

Le résultat immédiat d'un pareil confusionisme, on le trouve dans la description que Giulio Casalini fait — dans la *Critica Sociale* — de l'organisation actuelle du Parti socialiste italien :

« C'est inutile de le nier — écrit-il — excepté quelques provinces privilégiées, une grande méfiance et une apathie complète ont envahi nos rangs et ceux des organisations qui — directement ou indirectement — aboutissent à notre mouvement. Le nombre des sections est diminué, et, dans celles qui ont résisté, une partie des adhérents a déserté, pendant que ceux qui restent doivent être aiguillonnés par des menaces d'amendes ou par des réprimandes publiques. Celles qui — bien ou mal — vivent. perdent leur temps en se dénigrant réciproquement, et en votant certains ordres du jour aussi vains dans la substance, que furibonds dans la forme. La presse socialiste, à quelques exceptions près, s'efforce de garder le *statu quo*. Les organisations professionnelles ont été réduites en nombre et les réunions font généralement four, de sorte qu'on voit des Chambres du travail ou des fédérations, composées par des milliers d'ouvriers, vivre ou plutôt vivoter par la seule bonne volonté de quelques entêtés. Seules les Sociétés coopératives de consommation ou de production augmentent de nombre et d'importance, et envahissent progressivement les grands centres industriels et les petits centres agricoles. Mais on ne se presse plus, com autrefois, à nos réunions. Tandis que jadis toute une popu tion surgissait et s'empressait de venir à toute réun publique ou privée, aujourd'hui nous ne voyons dans

assemblées que les mêmes rares figures, à moins qu'elles n'offrent l'attrait d'un grand nom ou d'une question capable exceptionnellement d'intéresser et d'entraîner. La preuve électorale n'est pas encore arrivée pour sanctionner cette froideur qui envahit de plus en plus les différents membres de notre parti, mais il n'est pas impossible que le thermomètre des élections signale une forte baisse de température ou un arrêt également grave. »

Il est vrai aussi que Giulio Casalini s'empresse de nous affirmer que cet état douloureux peut être attribué aux polémiques regrettables qui se sont produites dans le Parti socialiste italien ; mais, franchement, il nous est, à notre tour, impossible de ne pas y voir la conséquence directe du désordre causé dans le Parti par certaines soi-disant tendances qui sont venues jeter le trouble, la confusion et le découragement dans ses rangs, et qui, au fond, se résument dans l'affirmation — notée jadis par Karl Marx et Frédéric Engels — que « les bourgeois sont bourgeois dans l'intérêt de la classe ouvrière. »

Une autre tendance, apparue à la suite du Congrès de Brescia, une tendance — comme l'appellerait, avec une franchise très louable, Filippo Turati — *digne de fabricants de petits-fours*, menace à présent d'augmenter le gâchis.

Cette tendance, qui se placerait entre le réformisme et le révolutionnarisme, en a aussi découvert une quatrième : la tendance ultra-réformiste, représentée naturellement par Turati et ses continuateurs. Vraiment, on se dirait dans une champignonnière !

En réalité, cette troisième tendance n'est qu'une bien ...ine fleur de rhétorique.

...urati et Ferri ont jusqu'à présent exprimé assez nette...nt leur pensée, pour qu'il nous soit permis d'insister da...tage sur la signification des actes qui en découlent.

...urati a déclaré formellement être convaincu de ... op-

portunité » pour le Parti socialiste — sous certaines conditions et dans des circonstances déterminées — « d'assumer sa part de responsabilité dans la direction d'un gouvernement fortement novateur. » Ferri a toujours conclu à ce que les socialistes s'abstiennent de toute participation au gouvernement bourgeois, en nous recommandant ce que Vandervelde répétait, il y a quelques jours, à Paris, lorsqu'il faisait appel à tous les dévouements « pour opposer toujours le point de vue révolutionnaire du socialisme au point de vue réformiste de la démocratie. »

— Mais, nous objectera-t-on, l'*Avanguardia Socialista* elle-même — un des organes les plus autorisés des socialistes révolutionnaires italiens — a dû reconnaître que les idées de ceux ci diffèrent, sur quelques points, de celles de Ferri.

D'accord : mais « pour arriver quand même à la nécessité de résister aux déviations funestes de la collaboration des classes qui menace le Parti socialiste. »

Qu'on confronte, d'ailleurs, les deux ordres du jour des socialistes révolutionnaires : l'un repoussé à Imola en 1903, l'autre voté, par une majorité de 73 voix contre 68, à Brescia en 1904. En quoi, s'il vous plaît, diffèrent-ils ?

Que les lecteurs jugent. L'ordre du jour de Brescia dit :

1° Le Congrès affirmant à nouveau les caractères immuablement et inflexiblement révolutionnaires et contraires à l'état bourgeois, de l'action prolétarienne, déclare que la transformation de l'organisation politique de la classe prolétaire en parti éminemment parlementaire, opportuniste, constitutionnel et monarchique possibiliste, n'est qu'une dégénérescence de l'esprit socialiste ;

Repousse en conséquence comme incompatible avec le principe de la lutte de classe et avec l'essence véritable de la c quête prolétarienne des pouvoirs publics, toute collaboration prolétariat avec la bourgeoisie, soit par la participation inscrits au parti à un gouvernement monarchique ou répu cain, soit par l'appui donné à une tendance d'un gouverne bourgeois.

2° Considérant aussi que dans le régime bourgeois toute activité réformatrice, même provoquée par une pression prolétarienne et même particulièrement utile aux travailleurs, est toujours imparfaite et n'entame jamais le mécanisme fondamental de la production capitaliste.

Le Congrès affirme que l'accomplissement des réformes doit être laissé aux gouvernements bourgeois, sans aucune collaboration et sans aucune compromission de la part du prolétariat.

3° Considérant, en outre, non seulement que les principes fonfamentaux de la théorie socialiste sont en contradiction directe avec les institutions monarchiques, mais aussi que l'envahissement provoqué par les tendances réformistes du possibilisme monarchique, entraîne actuellement la nécessité d'affirmations antimonarchiques nettes et décisives :

Le Congrès, confirmant de nouveau qu'il n'a pas à s'occuper d'une question préjudicielle, est d'avis que les propagandistes doivent aussi, dans leur action, propager et généraliser la notion de l'inconciliabilité du prolétariat avec la monarchie.

4° Considérant enfin que si l'action parlementaire domine dans l'œuvre d'agitation et d'habilitation du prolétariat à la gestion des affaires publiques, le Parti estime cependant que ce ne sont pas les Parlements qui résoudront l'abolition de la propriété privée, ni même toutes les conquêtes antérieures, politiques et économiques, dont la constitution italienne ne s'occupe pas;

Le Congrès affirme à nouveau qu'il ne renonce à aucun moyen d'attaque ou de défense contre l'Etat et le Gouvernement et qu'il se réserve même l'emploi de la violence au cas où elle serait nécessaire.

Signé : Arturo Labriola-Walter Mocchi.

Le Congrès d'Imola déclarait d'autre part :

Le Congrès,

Considérant que l'action du Parti socialiste doit s'inspirer de son caractère révolutionnaire, en ce que toute réforme à laquelle il tend, doit être une conquête directe de la masse des travailleurs et doit se coordonner et se subordonner au but général de la transformation de la société politique et économique actuelle ·complir par le prolétariat organisé en parti de classe ;

onvaincu que l'unité du Parti ne peut être mise en péril par ·ivité coexistante des deux tendances,

Décide :

·u'à partir d'aujourd'hui, le Parti socialiste, sur les différents ·ins de son œuvre politique et économique, suivra une con-

duite indépendante et séparée de celle de toute autre classe ou groupement social et de tout autre parti politique.

Signé : **Ferri-Labriola**-Rigola-Gatti-Soldi, etc.

Mais, dira-t-on, que faites-vous du dernier alinéa de l'ordu jour de Brescia, affirmant que le Parti socialiste « se réserve l'emploi de la violence pour les cas dans lesquels elle serait nécessaire » ?

Et nous demanderons à notre tour : Quand la doctrine socialiste a-t-elle dit autre chose ? Ferri n'a-t-il pas affirmé la même vérité lorsque, dans *Il Socialismo* du 25 mai 1902, il écrivait que l'emploi de la violence collective dépendra uniquement de la position que prendra la classe dominante ? Et alors, à quoi veut-elle aboutir — sinon à éterniser le gachis —, cette troisième tendance ? Nous dirons toute notre pensée : mieux vaut cent fois la franchise rude de Turati — qui, au moins, sait où il veut aller et ne se gêne pas de le dire — que tous le *distinguo* métaphysiques de ces derniers prophètes du socialisme possibiliste.

« Il y a deux conceptions — écrivait *La Propaganda*, à la suite du Congrès de Brescia — complètement opposées qui se trouvent de front : d'un côté l'action à peu près exclusivement parlementaire et la transformation de la société au moyen des institutions conservatrices actuelles ; de l'autre côté, l'action large, dans la société et pas dans l'Etat, se développant contre et non par l'entremise de celui-ci ; d'un côté, en conséquence, l'alliance et la coopération avec des fractions conservatrices. et l'indifférence pratique à l'égard des formes monarchiques, et, de l'autre, l'affirmation républicaine ; ainsi d'un côté, la répudiation de la violence, comme moyen de lutte, et, de l'autre côté, l'acceptatio[illegible] tous les moyens que la nécessité peut nous imposer.

« Nous ne nous trouvons plus ici qu'en face de deux [illegible]dances. Nous avons deux conceptions de vie et d'action, [illegible] avons deux partis différents qui se trouvent encore artif[illegible]

lement enserrés sous la même écorce, laquelle ne pourra cependant résister longtemps au heurt des forces combattantes. »

Turati, en résumé, peut continuer à son aise à dénigrer notre action, à la définir comme *une reprise de l'esprit petit-bourgeois qui surmonte l'esprit franchement prolétaire du parti et le ramène à une transigeance et même à une renonciation substantielle et à la confusion des langues* (1) ; nous continuerons tout de même à affirmer que n'est pas socialiste celui qui prétend remplacer l'arme inflexible de la lutte des classes par la pilule dorée de la *collaboration des classes.*

Le procès Ferri — nous l'espérons fermement — a dû persuader à la grande majorité du Parti socialiste italien que toute coopération avec la bourgeoisie n'est qu'une véritable trahison des intérêts du prolétariat. Le voleur ne peut collaborer avec le volé, l'exploiteur avec l'exploité. La victime qui s'empresse d'ouvrir toute grande la porte à son bourreau, voilà un sujet qui n'inspire plus la pitié, mais le rire.

Le gouvernement bourgeois ne peut comprendre — voir le procès Ferri — le socialisme que d'une seule façon : coffrer tous les socialistes qui, ne se contentant plus d'affirmations doctrinales, osent porter atteinte aux privilèges dynastiques et aux cliques qui en sont les meilleurs soutiens.

Dans ces conditions, comment pourrions-nous caractériser les néo-socialistes qui prétendent nous imposer l'évangile de la collaboration des classes ?

Aujourd'hui, plus que jamais, dans la vision consolatrice d'une aurore lointaine, mais historiquement fatale d'émancipation humaine, c'est le cas d'appliquer aux socialistes le eux dicton latin : *Sint ut sunt aut non sint.*

S. Piroddi.

1) « Continuando », *Critica sociale*, 1er janv. 1904.

LES SYNDICATS OUVRIERS

BELGIQUE

Le cinquième Congrès syndical du P. O. B.

La réunion nationale des délégués des syndicats, tenue les jours de Noël, à Bruxelles, n'a été ni plus, ni moins brillante que les assemblées annuelles précédentes (1).

La situation que nous signalions ici même, l'an passé, n'a pas changé. Le nombre de syndicats et de syndiqués, de groupes, fédérations locales et nationales, est sensiblement resté le même, et, d'après ce que nous savons, il n'y a guère que la *Fédération nationale des métallurgistes* qui, au point de vue de l'organisation interne, marche à pas de géant sur les traces de ses consœurs anglaise et allemande, tandis que la puissante *Fédération des dockers* est aujourd'hui réduite à une insignifiante section à Anvers et à une section un peu plus importante à Gand.

Il est inutile de revenir sur les raisons que nous avons déjà fait valoir antérieurement pour expliquer l'état relativement faible de nos organisations syndicales ; néanmoins, nous tenons à répéter le thème que nous ne cessons de soutenir, à savoir que les ouvriers organisés, pour obtenir des résultats, pour exercer une action sérieuse, devraient s'imposer des sacrifices par le payement de fortes cotisations, afin de pouvoir s'accorder des avantages, en cas d'absence de travail, et d'être à même de se payer un bureau permanent, dont la mission serait à la fois d'attirer de nouvelles recrues, d'établir entre tous les membres, à travers les r gions et le pays, un indissoluble trait-d'union, dont l'acti

(1) Consulter la collection du *Mouvement Socialiste*.

sur les conditions de travail ne tarderont pas à se faire sentir.

C'est par l'application de ces deux moyens, que nos métallurgistes organisés obtiennent des conditions de travail manifestement supérieures à celles des ouvriers moins bien organisés ; ce sont là, précisément, ces moyens que les propagandistes syndicaux préconisent partout, sans se lasser ; et bien que les résultats obtenus jusqu'à ce jour soient bien maigres, ils ont cependant la conviction que leur voix sera entendue, et qu'ils auront, un jour, la satisfaction de voir se créer de vastes associations fédératives de métiers, à base de mutualité et de résistance, avec un bureau permanent composé d'hommes intelligents et honnêtes, énergiques et persévérants, capables de soutenir la guerre et de la provoquer, à bon escient ; à même d'augmenter l'effectif ouvrier et à créer des relations à l'étranger, grâce à un tact parfait, plus efficaces que les plus virulentes admonestations.

En attendant, les propagandistes syndicaux belges, s'efforcent principalement d'étudier à fond l'organisation interne des syndicats ouvriers et les résultats obtenus ailleurs, afin d'avoir des faits, beaucoup de faits précis à l'appui de leur argumentation.

Ceux qui critiquent facilement tout (les impuissants à construire, naturellement), disent qu'un tel travail est inutile, parce que les mœurs, les us et coutumes sont trop différents d'un pays à l'autre pour que l'adaptation soit possible.

A ce point de vue, les Belges sont assez bien partagés. Ils tiennent à la fois des Français, dont ils ont, dans des circonstances données, le feu, l'enthousiasme qui fait faire des diges, et des hommes du Nord, dont ils adopteraient faciment la méthode raisonnée d'organisation, si l'instruction plète, foncièrement scientifique, ne faisait pas trop dé- aux travailleurs de notre petit pays.

Mais, c'est là l'œuvre du temps, et nous avons confiance en l'avenir, car notre foi est robuste.

La participation. — 118 groupes avec un ensemble de 166 délégués étaient représentés au cinquième Congrès syndical. La plus importante industrie du pays, l'extraction du charbon, à laquelle est employée une armée de 130.000 travailleurs, n'avait malheureusement que 5 délégués présents, tandis que la métallurgie en comptait 21 ; le bâtiment, 20 ; l'industrie du livre, 8 ; l'industrie textile, 5 ; l'alimentation, 3, etc.

Cette fois, nombre de députés ont assisté aux assises ouvrières, et les camarades Anseele, Vandervelde et Delporte, notamment, ont pris une part très grande au Congrès.

« Un phénomène curieux, disait l'un d'eux, au cours des débats, c'est que les délégués ouvriers sentent de plus en plus le besoin de s'appuyer sur des faits. Leurs rapports sont étudiés, fouillés. Point de longs discours, de paroles inutiles. Ils se lèvent, parlent, disent ce qu'ils ont à dire et pas plus. »

Le nouveau secrétaire, conformément aux usages, a résumé l'activité de la Commission syndicale (section du Conseil Général du P. O.), durant l'année écoulée. Il crut bien faire en rappelant le travail accompli depuis la fondation de la Commission Syndicale, en 1898, au Congrès du Parti Ouvrier, à Verviers, c'est-à-dire la publication de brochures à 0 fr. 05, résumant et commentant les lois ouvrières, d'une douzaine de conférences-types relatives à différentes professions, destinées aux débutants-propagandistes, de compte-rendus, et enfin, en dernier lieu, du *Journal des correspondances*, l'organe central des syndicats belges.

Il a rappelé la lutte des organisations contre l'article du Code pénal, frappant sévèrement quiconque porte attei par paroles, menaces, ou par tout autre moyen, à la lib

de travail, l'enquête nationale sur la durée du travail et sur les systèmes de rémunération du travail.

Il a critiqué sévèrement le Congrès du Parti de ne pas avoir majoré la cotisation à la Commission Syndicale; celle-ci, en effet, est paralysée dans son action. Enfin, pour terminer, il a exprimé le vœu de voir le Congrès futur revenir à de meilleurs sentiments.

L'organe central. — Un peuple est fort quand il *sait* lire, a dit avec raison un chansonnier français ; mais il est vraiment fort, quand il *veut* lire, meubler son cerveau de connaissances qui peuvent l'éclairer sur les causes du malaise social, et sur les moyens qui peuvent hâter son émancipation.

Un de nos hommes politiques, un clérical pointu, aux idées vieilles de quatre siècles, disait, il y a quelques jours, en s'adressant à la gauche libérale : « N'oubliez pas, Messieurs, que c'est l'instruction obligatoire qui a donné les trois millions de voix aux socialistes allemands! » Il oubliait d'ajouter, que c'est moins à l'arme qu'à l'usage qu'en ont fait les ouvriers allemands, qu'est dû leur immense succès électoral qui a étonné le monde. En effet, à côté des 52 organes professionnels appartenant aux syndicats et fédérations de métiers, la fédération nationale des associations professionnelles possède un organe central admirablement compris, qui tient les ouvriers au courant des situations industrielles, non seulement de l'Allemagne, mais du monde entier. Les 52 organes professionnels *spécialisent* en faisant connaître le mouvement ouvrier respectivement dans toutes les professions, tandis que l'organe central allemand *cen-lise* les renseignements et en tire les déductions, de ma-ere que les travailleurs d'un métier déterminé connaissent même temps la situation industrielle et ouvrière des tres industries et métiers dans le monde entier.

C'est cette tactique que la Commission syndicale belge a proposé au cinquième congrès syndical.

Le Journal des Correspondances, créé il y a sept mois, tire à 1000 exemplaires. Jusqu'à présent, ce ne sont que les comités des associations professionnelles qui reçoivent l'organe central contre le payement d'un franc par an. C'est trop de peine pour un si maigre résultat : mais le comité de rédaction ne désespère pas. Il mène une inlassable campagne pour multiplier le nombre des abonnés.

La diminution des heures de travail. — En Belgique, nous sommes. avec la Russie, à la queue des nations civilisées, en ce qui concerne la durée du travail.

M. Waxweiler signale que sur 600.000 ouvriers dont la durée du travail a pu être déterminée, c'est-à-dire pour les neuf dixièmes de l'ensemble de la population ouvrière belge, il y en a encore 100.000 qui travaillent effectivement 11 heures et 125.000 *plus* de 11 heures.

Le rapport sur la matière a été rédigé par un ouvrier de l'industrie textile, rapport admirablement écrit, avec les données officielles, qui témoigne d'une tenacité vraiment remarquable dans la recherche de la vérité. Cet ouvrier, un Gantois, Jean Samyn, est aujourd'hui secrétaire permanent de son syndicat. Il partage son temps entre le recrutement d'ouvrières et d'ouvriers encore hostiles à l'organisation, le dépouillement des volumineuses publications de statistiques ouvrières, et la rédaction de rapports, de brochures et de circulaires destinées à ses frères de travail.

Les conclusions de son rapport au congrès indique ses vues pratiques : envoyer des milliers de pétitions aux Chambres, aux fins d'obtenir des réductions successives de la journée de travail ; solliciter l'avis des médecins sur influences du surmenage ; publication de leurs répon dans les journaux du parti ; résumer les rapports du *Con supérieur du Travail* en de petites brochures illustré

répandre mensuellement des circulaires dans les fabriques et les cercles afin d'instruire les ouvriers ; organiser des fêtes avec conférences et projections lumineuses relatives à la question des heures de travail ; organiser des manifestations locales et nationales avec tableaux allégoriques.

Depuis le Congrès de Noël, la Fédération Gantoise a déjà organisé plus de 50 meetings et distribué plus de 20.000 circulaires en faveur de la réduction des heures de travail. Cet exemple sera imité dans tout le pays. Il importe, en effet, d'obtenir les réductions comme suit :

En 1904, heures de travail :		65	par semaine.
En 1906	»	63	»
Plus tard	»	60	»

Le minimum de salaire. — Cette question est, aux yeux des ouvriers, inséparable de la réduction de la journée de travail. Le payement à l'heure tend à s'introduire de plus en plus partout. Les ouvriers disent : comme nous sommes payés à l'heure, si la journée de travail est réduite, notre salaire diminuera en conséquence ; alors ?... C'est pour cette raison que le Parti Ouvrier reconnaît que la question est connexe. Seulement, en pratique, c'est beaucoup plus difficile ; aussi, les camarades députés n'ont-ils pas voulu s'engager à déposer un projet de loi dans ce sens. Le congrès ne les y a du reste pas forcés.

Delporte, député de Bruxelles, croit au contraire que l'inscription d'un minimum de salaire dans la loi est possible. La loi peut interdire d'embaucher un travailleur sans lui fournir de quoi subsister, lui et les siens.

-ns l'application de la loi sur la bienfaisance, n'éva-
-on pas la journée d'entretien pour les indigents ? Ce
-n fait pour ceux-ci, ne peut-on le faire pour les travail-
-? Ne peut on déterminer la moyenne du coût de la vie
-re dans chaque région ? La loi décréterait le principe,

les conseils de l'industrie et du travail, éclairés par les syndicats, détermineraient l'application.

Nous avons introduit aux conseils communaux (municipaux) le salaire moyen de chaque profession, pour empêcher que la concurrence entre adjudicataires retombe sur le taux du salaire, — et ainsi, par répercussion, clause a généraliser dans l'industrie ce salaire moyen. C'est ainsi que s'est exprimé Delporte, député, ancien ouvrier typographe.

D'autre part, il est évident que si les syndicats ouvriers étaient plus forts, un minimum de salaire serait bien vite fixé et observé, comme c'est le cas aux Etats-Unis, où dans la plupart des professions, les ouvriers organisés imposent des contrats aux patrons.

La question du minimum de salaire dans l'industrie privée a été renvoyée à la Commission Syndicale pour étude approfondie.

Les employés des coopératives. — Les coopératives socialistes se multiplient en Belgique. Dans l'esprit des premiers initiateurs, il s'agissait autant d'affranchir des hommes du joug capitaliste, afin qu'ils puissent se consacrer à la propagande, que de fournir aux ouvriers le moyen d'acheter de bonnes marchandises à bon compte. De même qu'une machine doit être de temps à autre huilée, afin qu'elle fonctionne régulièrement, il faut aussi « huiler » l'activité des hommes libérés par les coopératives socialistes.

Adamy, ouvrier métallurgiste, l'a fait de main de maître. Il s'est montré fort sévère pour ceux des ouvriers et employés qui oublient le rôle si beau qu'ils ont à remplir afin d'aider leurs frères en leur émancipation.

Bien que cette question ne fût pas tout à fait de la compétence du Congrès syndical, le rapport a été écouté av[illegible] grand intérêt.

Les conclusions ont été renvoyées pour notificati[illegible] Congrès des Coopératives :

Les devoirs des coopératives socialistes envers leur personnel sont :

1. D'assurer la stabilité de leur emploi, sauf manquements graves aux intérêts de la coopérative et au Parti ouvrier ;
2. Assurer un minimum de salaire ;
3. Fixer la durée du travail à 8 heures ;
4. Les considérer comme collaborateurs et non comme subordonnés.

Les devoirs des employés et ouvriers des coopératives socialistes envers le Parti ouvrier sont :

1. Etre syndiqué, rester dans son syndicat professionnel et être membre d'une ligue ouvrière, non pas comme simple membre payant, mais comme militant ; même remplir les fonctions de secrétaire d'un groupe, si c'est nécessaire, afin de pouvoir prendre la défense de ses collègues de profession ;
2. Profiter de la diminution des heures de travail pour étudier le programme du Parti ainsi que toutes les questions sociales, afin de pouvoir fructueusement propager les idées socialistes et au besoin représenter intelligemment le Parti dans les corps délibérants ;
3. Se mettre à la disposition du Parti pour tout travail de propagande.

Les conseils d'administration enverront tous les ans un rapport aux fédérations régionales sur le travail de propagande fourni par le personnel.

Pour être admis comme membre du personnel, il faut :

1. Appartenir au Parti ouvrier depuis trois ans au moins ;
2. Etre syndiqué et membre d'une ligue ouvrière ;
3. Etre abonné régulier d'un journal socialiste ;
4. Avoir donné des preuves de sincérité au parti ;
5. Prendre l'engagement écrit de se conformer aux obligations énumérées ci-dessus.

Les Caisses de chômage. — Grâce à l'action socialiste, plusieurs localités versent périodiquement des sommes plus ou moins importantes dans les caisses des syndicats qui ont une assurance contre le chômage involontaire. La ville de Gand possède le système le plus large. Elle vote chaque an- ɘ 10.000 fr. à cet effet. En présence de la durée de la crise dustrielle, elle a même porté le subside à 20.000 fr. excep- ɔnnellement.

Le Congrès a adopté la manière de voir des Gantois enga- ınt tout les syndicats à constituer des caisses de chômage

et à solliciter, par le soin de leurs mandataires, des subsides aux communes.

L'intervention officielle est un pas en avant vers l'assurance générale des déshérités de la fortune, intervention certainement plus digne que celle des bureaux de bienfaisance. C'est le droit à la vie reconnu. L'adage : *Aide-toi et le Ciel t'aidera* a donc fait place à cette réalité : *Aide-toi et la Commune t'aidera.*

Autres questions. — Au sujet des Conseils de Prud'hommes, le Congrès vote l'ordre du jour Troclet, député de Liège, ouvrier ardoisier :

« Le Congrès réclame énergiquement l'extension de la juridiction du Conseil des Prud'hommes à tous les salariés et salariées dans le sens du projet Defnet et H. Denis. »

Au sujet de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture, le Congrès demande que l'exemple de la France soit imité.

Il importe qu'une loi intervienne afin de défendre l'emploi de cette matière si nuisible à la santé des ouvriers et son remplacement par le blanc de zinc.

La clôture. — Les deux jours de Noël ont donc été employés à des discussions d'ordre pratique, justifiant ainsi pleinement la tendance de la Commission syndicale du Parti ouvrier belge : *Des paroles, peu* : *Des actes, beaucoup.*

A. Octors.

Bruxelles, le 10 février 1904.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

L'« Economie » de Nantes

La Coopérative de consommation L'*Economie de Nantes* a été fondée, il y a quelque dix ans, par 25 ouvriers, la plupart travaillant aux « Chantiers et ateliers de la Loire » et ayant péniblement réuni la somme de 320 francs. C'est avec ce faible capital initial que la Société commença à fonctionner le 5 novembre 1893, dans un piètre local, au fond d'une cour, quai de la Fosse. L'installation intérieure fut effectuée par les coopérateurs eux-mêmes : l'un apporta une table, l'autre une balance, etc. Cependant, moins de huit mois après (juin 1894), le local primitif etant devenu insuffisant, le siège social de la Coopérative ouvrière dut être transféré 13, rue Kervegan, pour ensuite être transporté (juin 1899) 9 et 9 bis, quai Turenne.

C'est là, quelque peu à l'étroit, que se trouvent toujours les principaux services de l'*Economie* de Nantes, son siège principal, alimentant les succursales, déjà au nombre de trois : la première, à Pont-Rousseau (commune de Rezé), ouverte dès 1898 ; la deuxième, à Chantenay (commune de Saint-Clair), créée l'année suivante ; enfin, la dernière. à Trentemoult, (petite agglomération ouvrière éloignée de Nantes), fonctionnant depuis le 1er décembre 1903. (1)

) Une particularité à signaler à propos des succursales : elles t administrées par un conseil de surveillance, nommé en asblée générale de la coopérative, s'érigeant parfois en admiration en face du conseil statutaire, d'où des conflits déplo-

Ces divers changements et adjonctions ont été la conséquence naturelle de l'extension de plus en plus croissante du nombre des coopérateurs, ayant pour résultat l'élévation graduelle des répartitions annuelles. Il convient aussi de remarquer que les camarades coopérateurs ont tenu à maintenir à l'*Economie* sa « marque ouvrière.» (1)

D'ailleurs, les chiffres ci-après montreront quelle a été la progression de l'*Economie* depuis sa création au 31 décembre 1903 :

Années	Sociétaires	Chiffres d'affaires
1893 (2)	50	1.719.55
1894	110	17.948.05
1895	149	26.493.55
1896	202	30.687.70
1897	228	44.583.35
1898	306	57.617.35
1899	388	72.299.60
1900	537	117.885.70
1901	631	135.984.50
1902	849	186.911.65
1903	1024	236.816.15

Soit un total de 928.948.35 d'affaires, et l'on voudra bien constater que leur importance a doublé de 1900 à 1903.

Egalement, il ne sera pas inutile de faire ressortir qu'il existe un service de livraisons à domicile et que le deuxième

---

rables, que les militants coopérateurs espèrent voir à jamais terminés, grâce à une *modus vivnedi* qu'établira une prochaine réunion plénière.

(1) Ainsi, ont été refusées les adhésions données à la Coopérative, par un commissaire de police, un médecin, un gros hôt... ue syndiqué *jaune*, un millionnaire philanthrope. De plus radié tout sociétaire qui, sans excuse valable, n'a pas conso... 25 francs au cours du semestre.

(2) Deux mois de vente.

semestre 1903, pour une vente totale de 129.793.05, avec une majoration moyenne de 17.25 0/0, a procuré un bénéfice *brut* de 21.802.25 et *net* de 8.576.50. (1)

La répartition aux sociétaires ayant été de 5 0/0 en moyenne et le chiffre d'affaires global ayant été, en dix ans, de 928.948.25, il en résulte que les coopérateurs ont bénéficié de 46.447.40, — somme ainsi échappée aux griffes du commerce de détail, et à laquelle il convient encore d'ajouter les allocations ci-après. prélevées sur les trop perçus annuels au bénéfice de la *collectivité*, savoir :

Caisse de solidarité....................	3.231.15
Caisse de chômage....................	717.65
Caisse d'œuvres sociales..............	689.60
Fonds collectif (non remboursable)....	11.191.10 (2)
soit encore une somme notable de........	15.829.50

dont a profité le prolétariat.

---

(1) Conformément aux statuts, révisés en 1897, 1899, 1902, 1903, c'est-à-dire au fur et à mesure des besoins nouveaux, matériels et moraux auxquels il convenait de faire face, cette somme de 8.576,50 francs a été répartie comme suit :

Fonds de réserve collectif 20 0/0............	1915.38
Caisse de solidarité 5 0/0....................	478.82
Caisses des œuvres sociales 2 0/0............	191.50
Employés 5 0/0...........................	478.82
Sociétaires 68 0/0.........................	6480.65
Amortissement du matériel	22.38

La ristourne ainsi faite aux sociétaires se trouve donc être de [illegible] 0/0 de leurs achats.

(2) Le « *fonds de réserve collectif* » (créé en août 1900), est nenté par une retenue de 20 0/0 sur le trop-perçu *net*. Cette rve — propriété absolue de l'*Economie*, et destinée à contrir à son développement — atteignait 4.295 fr. 15 fin décembre 1, pour monter à 7.258 fr. 20 l'année suivante, et ensuite arri- à 11.191. fr. 10, le 31 décembre 1903.

Complétons encore ces renseignements financiers, dignes de l'attention de tous ceux qui veulent se rendre compte de la pensée directrice des coopérateurs Nantais, en constatant que le capital social de l'*Economie* s'élève à 64.000 fr. — dont 24.535 fr. 55 restent à verser (1), — et que l'*avoir* net liquide de la Coopérative atteint 57.393.01 — soit 62 fr. 90 par sociétaire (2).

Enfin, on vient de voir que les membres du personnel de la répartition de la Coopérative ouvrière de Nantes bénéficient de 5 0/0 prélevés sur le trop-perçu net. Ainsi, pour le dernier semestre, les 17 employés (siège social et succursales), ont reçu 478 fr. 82, en dehors de leurs salaires, déjà plus élevés que ceux des travailleurs similaires de la ville, pour une journée de dix heures, avec repos hebdomadaire, périodes militaires, maladies (accouchements, etc.), intégralement payés. Tous les employés de l'*Economie* doivent être syndiqués et coopérateurs.

Œuvres sociales.

Elles sont au nombre de quatre. 1° *Caisse de prêt* : 2° *Caisse de solidarité ;* 3° *Caisse des œuvres sociales ;* 4° *Caisse de chômage.*

1° *Caisse de prêt.* — La première créée (juillet 1891), cette « œuvre sociale » est rarement mise à contribution. Primitivement, cette Caisse avançait gratuitement aux sociétaires la moitié de leur avoir à l'*Economie ;* depuis février 1904, elle prête les 2/3, toujours sans intérêt. C'est la *Caisse de Solidarité* qui dispose des fonds ; chaque intéressé doit

(1) Tout sociétaire est souscripteur d'une action unique de 5[illegible] non productive d'intérêt et d'un fonds de réserve de 12 fr. [illegible]

(2) C'est là une proportion très sensiblement supérieure [illegible] moyenne des résultats constatés dans les autres coopérat[illegible] de consommation de France.

les lui rembourser par versements hebdomadaires de 2 fr., sauf cas de force majeure : maladie, chômage, etc.

2° *Caisse de Solidarité.* — D'abord, *Caisse de prévoyance*, cette institution fonctionne ainsi depuis 1897 ; mais, jusqu'en 1902, les allocations accordées avaient un caractère essentiellement *facultatif*, leur concession étant subordonnée aux décisions d'une Commission statutaire spéciale.

Depuis deux ans. les subsides de la *Caisse de Solidarité* sont *de droit*, d'après les termes des nouveaux statuts. Ainsi, des indemnités journalières sont accordées aux coopérateurs justifiant de plus de dix jours de maladie, comme suit : 1° pour une maladie de moins de quinze jours, les « jours d'arrêt » sont comptés à partir du onzième jour. 2° pour une maladie de plus de quinze jours, les « jours d'arrêt » sont calculés à partir du premier jour. Dans le courant d'une année, tout sociétaire peut être indemnisé pendant soixante jours et les indemnités délivrées, en bons valables pour toutes les marchandises réparties à l'*Economie*, sont basées sur la moyenne journalière de la consommation du sociétaire à la Coopérative (1).

En outre, à la mort d'un sociétaire, sa veuve reçoit 25 fr. de la *Caisse de Solidarité* et 10 fr. par chaque enfant au-dessous de quinze ans. Ces mêmes avantages sont accordés au coopérateur au décès de sa compagne.

Alimentée surtout par le prélèvement statutaire de 5 0/0 sur le trop-perçu (cette ressource s'est élevée à 3231 fr. 15 depuis sa création), la *Caisse de Solidarité* profite encore du produit des amendes et troncs, du bénéfice de la Fête sociale annuelle. Jusqu'à présent, ces diverses ressources ont atteint 15 fr. 05, alors que les dépenses s'établissent ainsi :

) Ainsi, une allocation journalière représente la moyenne a consommation à l'*Economie*, du sociétaire pendant le se-re antérieur à la maladie.

1° De 1899 au premier juin 1902 : 261 fr. 30.

2° Deuxième semestre 1902. 516 fr. 45 ; premier semestre 1903, 428 fr. 40. deuxième semestre 1903 : 630 fr. 70, soit une dépense globale de 1.836 fr. 85.

Il en résulte que la *Caisse de Solidarité* de l'*Economie*, dispose encore de près de 5700 fr. en chiffres ronds (1).

3° *Caisse des œuvres sociales*. — Instituée en février 1902, la « Caisse des œuvres sociales » est destinée à encourager, favoriser le développement des diverses Coopératives ouvrières, a contribuer à la propagande syndicale, à soutenir les travailleurs organisés en lutte contre le patronat « oppresseur », grèves, etc.

Placée sous la direction du Conseil d'Administration, cette œuvre, vraiment sociale, est alimentée par un prélèvement de 2 0/0 sur le trop-perçu. Depuis deux ans, elle a ainsi bénéficié de 689 fr. 60 : 306 fr. 35 en 1902 ; 383 fr. 25 en 1903. Par suite, « l'Economie de Nantes, » a pu remplir ses devoirs de véritable « solidarité ouvrière », en particulier lors des diverses grèves : Montceau, Hennebont, etc. Et, d'autre part, préalablement, cette Coopérative avait déjà contribué, par la souscription d'actions, à la constitution de Sociétés prolétariennes de production : Verrerie ouvrière, Cordonnerie ouvrière de Fougère, Bâtiment, Imprimerie ouvrière Nantaise, Fabriques de balais, bouchons, Assurance contre l'incendie, etc., Se conformant ainsi par avance aux décisions du 4e Congrès national de la Coopération socialiste (15-16 août 1903. Sotteville-lès-Rouen) (2).

4° *Caisse de chômage*. — Statutairement établie en février

(1) Des Coopérateurs malades ont reçu de 30 à 40 indemn journalières, atteignant jusqu'à 2 fr. 50 l'une, soit une allocat double de celle ordinairement allouée par les Sociétés de Sec Mutuels percevant des cotisations individuelles de 18 à 24 fr par an !

(2) V. *Mouvement socialiste*, 15 octobre 1903.

1903, la *Caisse de chômage* a fonctionné dès le mois d'octobre suivant. L'indemnité quotidienne accordée aux chômeurs est de un franc, à partir du seizième jour de la « déclaration de chômage » et pour une durée de trente jours, en une ou plusieurs fois (1).

De novembre 1903 à fin janvier 1904, soit pour 3 mois 13 chômeurs « comptant six mois de présence à la coopérative » ont ainsi reçu 237 fr. 50 pour 237 jours et demi de chômage.

Cette caisse est alimentée par des retenues mensuelles de 0 fr. 15 sur les trop-perçus individuels. Les prélèvements afférents au premier semestre 1903 ont produit 717 fr. 65 et il est acquis que, si les ressources ainsi créées devenaient insuffisantes, le conseil d'administration n'hésiterai pas a en chercher de nouvelles. certain d'avance de l'adhésion unanime des coopérateurs conscients composant l'*Economie*. En tout cas, l'expérience commune est attentivement suivie. et déjà les militants se préoccupent d'assurer une distribution proportionnelle des « indemnités de chômage », ayant les mêmes bases que les allocations journalières dé la *Caisse de solidarité*, soit à chacun suivant sa consommation » durant le semestre précédent (2). Quoiqu'il en soit, les résultats déjà acquis, outre qu'ils permettent de bien augurer de l'avenir de l'œuvre sociale ainsi organisée et sans nul doute bientôt étendue, dénotent, chez les coopérateurs socialistes Nantais, une juste,

(1) Contrôle : signature des chômeurs, tous les jours. de 8 à 10 heures et de 3 à 4 heures (pour ne pas empêcher de se présenter aux heures d'embauche dens les ateliers) au siège central de la Coopérative ou dans ses succursales. « Les jours fériés sont subventionnés lorsqu'ils sont précédés et suivis des signatures des chômeurs. »

(2) Le principe de l'*obligation* du prélèvement mensuel de 0,15 r la Caisse de chômage s'est posé dernièrement car, les fems seules, les retraités et des artisans prétendant ne jamais rouver en « état de chômage » ont réclamé, quand leur tropçu semestriel s'est trouvé diminué de 0 fr. 90 (o fr. 15 × 6). le principe de l'*obligation* a été maintenu pour tous, la *so-*

une parfaite compréhension des cruelles nécessités de la vie ouvrière, dans l'organisation sociale présente, et des moyens pratiques d'en amoindrir les multiples inconvénients, malheureusement trop connus des salariés... (1).

Ainsi, au point de vue social, l'*Economie*, toujours ajoutant aux avantages *primitifs* de la coopération, s'est attachée à diminuer les risques d'une gêne passagère, habituelle conséquence de la maladie, du chômage. En outre, cette Coopérative semble s'être également et surtout préoccupée d'empêcher le « mauvais coopérateur » de profiter des efforts du « bon coopérateur. »

En effet, si le premier ne consomme « presque rien », il ne touche « presque rien » des œuvres sociales. Par suite, tout porte à supposer qu'à ce point de vue même, l'œuvre coopérative des camarades socialistes bretons ne peut manquer de prospérer de plus en plus, ayant uniquement le souci de répondre équitablement aux besoins légitimes à satisfaire, les familles nombreuses, devant normalement le plus consommer, étant les plus soulagées...

Il ne sera pas inutile d'ajouter, en terminant, que l'*Economie* de Nantes, adhérente, depuis 1901, à la *Bourse coopérative*, organe national des sociétés socialistes, n'a jamais hésité à accorder son entier concours financier pour la diffusion des organisations chères au Prolétariat organisé : coopération, syndicat, etc.

En particulier, cette coopérative a contribué de ses deniers à la constitution de la *Fédération régionale* pour les

---

lidarité des *privilègiés* avec les *deshérités* devant établir une équitable balance.

(1) A remarquer : les nouveaux statuts concernant la *Caiss. chômage* portent : « L'indemnité allouée en cas de chômage *casionné par la grève* sera fixée par la Commission qui de tout en sauvegardant le fonctionnement de la Caisse, faire le cessaire dans la mesure du possible. »

achats en commun, groupant déjà quinze sociétés de Bretagne (1).

De plus, tout récemment encore, appliquant les décisions du Congrès coopératif de Sotteville (2) l'*Economie* créait la Coopérative de production, la *Cordonnerie ouvrière de Nantes*, en lui procurant d'abord les matières premières et ensuite en lui assurant le débouché de ses produits.

Les exemples typiques donnés par l'*Economie* de Nantes entraînent graduellement les coopératives de la région en dehors des voies mercantiles, c'est-à-dire purement égoïstes, dans lesquelles elles s'étaient jusqu'alors enlisées. Maintenant, nombre de sociétés reconnaissent que la Coopération étant un *moyen* et non un *but* ne saurait borner son idéal aux rayons d'une épicerie — et surtout limiter son action à la satisfaction passagère d'intérêts individuels : la collectivité prolétarienne est là qui légitimement réclame son dû !

Les coopérateurs de Nantes et de la région le savent ; aussi, s'ingénient-ils, avec la robuste tenacité inhérente à la race celtique, à concentrer leurs efforts pour préparer et hâter la meilleure organisation sociale. Et, en attendant, le moment n'est peut-être pas très éloigné, où, grâce en particulier à l'évolution coopérative constatée, s'accentuant sans cesse et procurant aux travailleurs conscients des moyens d'action toujours plus importants, la Bretagne des chouans, cléricale et réactionnaire, deviendra la Bretagne laïque et socialiste.

A. MARIE

---

(1) Le premier Congrès de la *Fédération coopérative de Bretagne*, fondée le 1er janvier 1903, a eu lieu à Hennebont, les 25, 26 et 27 décembre 1903. Le siège de cette Fédération — ayant ur dévoué secrétaire le camarade Svobb, auquel nous devons meilleurs éléments de cette étude — est à l'*Economie*, 9 et *bis*, quai Turenne, à Nantes.

Le Congrès de Sotteville a décidé que le 5e Congrès national la Coopération socialiste aura lieu à Nantes en 1905.

(2) *Mouvement socialiste*, 15 octobre 1903.

AUTRICHE

Congrès coopératif.

La conférence des coopératives de consommation qui s'est tenue le 20 septembre à Steinschonau présente le plus grand intérêt. Aussi, malgré que cet événement date de quelques mois, je pense que ma correspondance sera pour les lecteurs de quelque utilité. Le profond mécontentement contre la très bourgeoise *Allgemeine deutsche Verband*, jusqu'ici organisation centrale de toutes les formes de coopératives en Autriche, s'y est pleinement manifesté. La conférence avait été convoquée par *l'Union des coopératives* de Bodenbach ; son but était d'organiser l'achat en commun par les sociétés de consommation. Dans les associations du Nord de la Bohême, cette question a déjà été discutée avec intérêt depuis assez longtemps. L'*Union* elle-même, qui a principalement en vue les sociétés de consommation, favorise naturellement les efforts qui tendent à la prospérité des sociétés fédérées : aussi comprend-on qu'elle ait mis tout en œuvre pour assurer la présence à la conférence de nombreux délégués.

En fait, étaient présents quarante trois délégués, représentant les sociétés de consommation de Kamnitz, Steinschonau, Meistersdorf, Ullrichstal, Schaiba, Parcher Schellen, Hillemühl, Preschkau. Blottendorf, Armsdorf. Grossmerktal, Voitsdorf, Kleinwihlen, Rumburg, Schönlinde, Zwickau, Niemes, Ossig et la boulangerie ouvrière de Aussig. Le camarade Exner assistait à la conférence en qualité de représentant du *Verband der Arbeiter erwerbs-und Wirtschaft genos-senschaften* d'Autriche, dont il est secrétaire.

L'ordre du jour comprenait les points suivants : 1° expériences coopératives ; 2° application de la loi de révision ; 3° à quelle fédération doit s'affilier une coopérative de consommation ; 4° avantage présentés par l'achat en commun ; 5° questions diverses.

Après l'élection du bureau, le citoyen Hackel, de Böhmisth-Kamnitz présenta le rapport sur le trente-et-unième congrès fédéral de *l'Allgemeine deutsche Verband*, tenu à Gratz.

Hackel s'exprima dans les termes suivants :

« Je vous donne un compte rendu complet du congrès fédéral et je pense qu'ainsi le sort de *l'Allgemeine deutsche Verband* se trouvera décidé. Jusqu'à présent, les coopératives de consommation y avaient la majorité. Maintenant, la situation est différente. L'accroissement du nombre des sociétés fédérées, provoqué par la loi de révision, fait que *l'Union* se compose principalement de sociétés de crédit purement bourgeoises. Dans les congrès fédéraux, les associations de crédit ont toujours joué un rôle prépondérant, bien que, depuis des années, il n'y a jamais eu lieu de discuter des questions intéressant spécialement ces groupements, ce qui ne témoigne guère en faveur de leur activité intellectuelle. Les représentants de *l'Allgemeine Verband* ont toujours prôné le principe de la neutralité ; mais ils ont suivi soigneusement une politique libérale et bourgeoise. A Gratz, on s'est décidé à soulever un coin du masque, et le conseil juridique a présenté la proposition dont la partie essentielle est la suivante :

> Le trente et unième congrès général demande aux sociétés se réclamant du système de Schulze Delitzsch de se prononcer unanimement en faveur de la révision et aux associations qui ne font pas encore partie de l'union de saisir cette occasion de s'y lier ; elles ne se contenteront pas ainsi de servir leurs inté- économiques conformément aux principes du *Self help* ; s affirmeront encore leur solidarité nationale.

« J'ai naturellement pris énergiquement position contre tte solidarité. Mais le Dr Kaufmann, de Prague, me répli-

qu'a que les Allemands eux aussi, comme les Tchèques, prenaient conscience de leurs devoirs nationaux. L'avocat Wrabetz déclara. aux applaudissements des sociétés de crédit, que *l'Allgemeine Verband* était une organisation nationale et déplora fort qu'au point de vue nationaliste les Allemands fussent si en retard sur les Tchèques, les Slovènes, qui, chaque année, sacrifient des sommes considérables dans ce but. Il conclut que national ne signifiait nullement politique, puisqu'il y avait des partis politiques différents qui cependant étaient nationaux, le terme « international » seul ayant un sens politique... L'Union ne gagnera rien à cette attitude. Un grand nombre de coopératives de consommation, fondées et dirigées par des travailleurs appartiennent encore à la Fédération et l'on peut croire qu'elles ne permettront pas qu'on mette son influence au service de mauvaises causes. La proposition de la société la *Concorde* de Böhmisch Kamnitz, tendant à l'organisation de l'achat en commun des marchandises. et par suite à la création d'une société pour l'achat en gros ne fut pas appuyée par le conseil, aussi fortement que l'auraient exigé les intérêts de la Fédération. Le conseil fit observer que le succès de la *Société pour l'achat en gros de Hambourg*, ne semblait pas être aussi grand qu'on pouvait le croire. L'animosité contre cette société allemande s'explique de plusieurs façons. L'organe de celle-ci a, à différentes reprises déjà, pris le conseil assez violemment à partie, dans sa revue hebdomadaire. Il y a encore les sentiments de solidarité qu'éprouve le conseil pour le Dr Krüger, de Berlin ; mais ils n'auraient pas dû se faire jour dans un congrès des coopératives autrichiennes. La discussion de la proposition montra bien que dans l'intérêt des sociétés de crédit on ne tenait pas à appuyer une revendi tion si importante au point de vue coopératif. Il est à rem quer par contre que, dans les congrès reparaissent des positions qui, sous la même forme, ou sous une forme d'

rente, ont déjà été discutées dans des assemblées antérieures, bien qu'elles ne signifient pas grand'chose. Mais précisément parce qu'elles signifient peu de chose, il est facile d'y faire parade d'un savoir juridique, objectif parce qu'elles n'existent aucune émotion.

« Les débats sur la constitution des sociétés de construction furent extrêmement animés. Les personnes les plus capables de l'*Union* y prirent part. Bien que chacun sût que l'Autriche offrait un terrain peu favorable, ou précisément pour cette raison, ces messieurs agirent comme si la solution de la question de l'habitation était trouvée. Par contre, on montra très peu d'entrain, quand il s'agit de problèmes immédiatement et facilement réalisables comme celui de l'achat en commun. Il faut s'attendre à ce que l'*Allgemeine Verband* s'oppose aux exigences des coopératives de consommation qui marchent dans le sens du progrès. Etant donnée sa composition, il lui sera impossible de comprendre la situation, et il se produira en Autriche ce qui s'est déjà produit en Allemagne : les coopératives de consommation ouvrières se sépareront des sociétés bourgeoises de crédit. »

Ce rapport excita la plus vive indignation parmi les délégués présents des coopératives de consommation. Après une longue discussion, le camarade Exner, secrétaire du *Verband der Arbeitererwerbs-und Wirtschafts genossenchaften*, traita la question suivante : à quelle fédération doit s'affilier une coopérative de consommation ? Il exposa tout au long le programme du *Verband der Arbeitererwerbs-und Wirtschafts genossenschaften*. Puis il relata toutes les difficultés ıe cette fédération avait eu à surmonter depuis sa constituɔn et quels succès elle avait remportés. Après deux ans ɘxistence, elle comprend déjà 135 sociétés et l'on peut s'atıdre à ce que d'ici très peu de temps leur nombre s'acɔisse considérablement. La *Fédération* s'est consacrée sur-

tout à propager l'achat en commun et dans ce but elle a organisé un grand nombre de conférences. Naturellement de semblables syndicats d'achats se constitueront dans tous les pays de la couronne et l'on pourra peu à peu constituer, grâce à ces syndicats, une grande société pour l'achat en gros.

Cela ne se produira que dans un avenir encore assez lointain. Les coopératives de consommation ont jusqu'à présent été fort négligées. Il faut commencer par leur donner une base solide. Le *Verband der Arbeitererwerbs-und Wirtschafts genossenschaften*, qui n'a rien de commun avec les sociétés de crédit, pourra consacrer tous ses efforts aux coopératives de consommation, bien mieux que ne pourrait le faire une organisation mixte comprenant tous les éléments bourgeois, intermédiaires et autres. Si les coopératives de consommation sont actuellement encore affiliées à l'*Allegemeine Verband*, il est certain d'autre part qu'elles ne tarderont pas à l'abandonner et se rallieront à la seule organisation qui se préoccupe de leurs intérêts.

Les développements du rapporteur rencontrèrent une approbation unanime et les délégués assurèrent qu'ils feraient tous leurs efforts pour que leurs sociétés rentrent le plus rapidement possible dans la nouvelle *Fédération*. Les adresses envoyées par les coopératives qui n'avaient pu se faire représenter déclaraient toutes qu'il était grand temps de se décider à adhérer complètement au *Verband der Arbeitererwerbs-und Wirtschafts genossenschaffen Œsterreichs*.

Le camarade Exner présenta également le rapport sur l'application de la loi de révision et les délégués en prirent connaissance après quelques additions du camarade Hackel.

Le camarade Neumann nous donna un rapport dét[...] sur les avantages de l'achat en commun et les délégués ad[...]tèrent complètement ses conclusions.

Le point V de l'ordre du jour portait : « Affaires divers

Plusieurs membres de la conférence posèrent des questions qui reçurent une réponse satisfaisante.

A ce Congrès, les délégués ont pu se faire une idée exacte de l'activité de la récente *Fédération* et l'on peut croire qu'ils s'emploieront à y faire adhérer leurs associations. En Autriche, comme en Allemagne, le mouvement coopératif de consommation, d'essence exclusivement ouvrière, conquiert son indépendance et rejette loin de lui toutes les organisations bourgeoises et petites bourgeoises, qui, sous le couvert de coopération, ne peuvent que le corrompre et le gêner dans sa marche émancipatrice.

G. Bœck

(Traduit par Léon Remy).

BIBLIOGRAPHIE

Notices.

LES LIVRES

Mendiants et Vagabonds, par Louis Rivière (Paris, Lecoffre). L'auteur se propose d'examiner le problème de la mendicité et du vagabondage et de rechercher les moyens de prévention ou de répression. Mais ce problème, il le pose en termes vagues, et ne trace pas les limites de la mendicité et du vagabondage d'une part, — et du chômage d'autre part. Il examine successivement les mendiants sous l'ancien régime, et les mendiants et vagabonds depuis 1789. Il passe en revue les institutions étrangères, et surtout ce qui a été fait en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique. Il s'étend longuement sur ce qui concerne la France. Il commence par les mesures préventives : assistance des indigents qui ne peuvent travailler, enfants et vieillards. Il examine successivement les patronages d'écoliers, les écoles industrielles, les enfants assistés, les enfants moralement abandonnés, l'enfance coupable, les secours dûs aux vieillards. Il passe ensuite à l'assistance des valides sans travail. Il signale les caisses d'assurances contre le chômage, notamment celles crées par les associations ouvrières ; le placement, direct ou indirect, gratuit ou payant ; les catégories d'ouvrières particulièrement exposées au chômage ; l'assistance par le travail ; les prisonniers libérés. L'auteur aborde enfin les mesures répressives, dirigées contre ceux qu'il appelle les paresses irréductibles. La loi pénale française est insuffisante. Il rappelle les projets de réforme, l'initiative des conseils généraux et les propositions de loi.

L'Abrogation de la loi Falloux. — *Liberté ou monopole de l'Enseignement.* Reproduction complète, d'après le *Journal Officiel*, de tous les discours prononcés au Sénat du 7 au 22 novembre 1903 (*Paris, Edouard Cornély*, 1904). C'est une excellente idée de présenter au public, réunis en un même volun les discours prononcés au Sénat, sur la grave et passionna question de la liberté ou du monopole de l'enseignement, par porte-paroles des partis en présence. Cet ouvrage est un inst ment commode, à la portée de ceux qui veulent suivre les pha de la discussion. On y trouve non seulement le texte des

cours dans l'ordre où ils ont été prononcés, mais encore les répliques des différents orateurs, ainsi que le résultat des principaux scrutins.

Le Peuple-Roi, par Th. Darel (Paris, Alcan, 1903). M. Darel se propose de sonder l'âme du peuple. Il paraît qu'elle a toujours été méconnue. Et pourtant! « Aucune des nombreuses formes d'évolution, déclare l'auteur, n'est plus digne d'observation et d'étude que ses transformations depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. » Ajoutons que l'auteur nous annonce qu'étant lui-même « enfant du peuple », il se trouvait tout spécialement qualifié pour « suivre au travers des siècles le lent et progressif développement de l'âme populaire et sa marche décisive vers un but fixé par les lois évolutives elles-mêmes ». L'auteur accomplit sa mission en 174 pages. Il étudie l'homme, le monde, la diversité dans l'unité, la théocratie, l'autocratie, la démocratie, l'Eglise, l'Etat, la propriété individuelle et sociale, la Terre mère et nourrice des hommes, le droit à l'existence et au travail, la guerre et la paix, le féminisme, la question sociale, l'anarchie, le socialisme, le capital, de la création en matière sociale, évolution et révolution, le Peuple-roi, — il conclut : *Vox populi, vox dei.* — Amen!

Le mariage chez tous les peuples, par Henri D'Alméras (Paris, Schleicher, frères). — C'est encore un livre de vulgarisation, agréablement écrit et touchant à tous les problèmes historiques ou sociaux que soulève la question du mariage. L'auteur accepte les quatre périodes que l'on a coutume de distinguer, un peu arbitrairement toutefois, pense-t-il, dans l'évolution du mariage : le régime sauvage, où la femme est une proie qui se soumet à l'homme, qui l'a conquise, autant par terreur que par amour ; le régime barbare, où la femme est une marchandise, protégée déjà par les lois comme une propriété plus précieuse que toutes les autres ; le régime hiérarchique, où l'époux a l'autorité d'un père, mais où il doit aussi en avoir l'affection tendre et vigilante ; enfin le régime civil, où le mariage devient un acte légal dans lequel la femme trouve plus de garanties, plus de libertés qu'aux périodes précédentes. Mais, pour M. d'Alméras, ces formes ne sont pas cependant successives, mais le plus souvent simultanées. Elles ont pour base à l'ori-ne le mépris de la femme que nous rencontrons dans presque tes les religions anciennes. D'après lui, on peut juger de ce e chaque peuple met de sa mentalité dans le mariage, par les rémonies dont il l'entoure, et l'étude de ces cérémonies est faite r l'auteur d'une façon suffisamment complète. Les derniers apitres sur les *Mariages d'aujourd'hui* et *l'Adultère et le Di-ce* sont à retenir. L'auteur y dénonce les mariages d'argent,

ayant à leur base la cupidité des hommes et la variété des femmes. Sa critique rejoint, en certains passages, la critique socialiste du mariage dans les conditions mêmes de la société capitaliste. Mais ce n'est pas pour longtemps : l'auteur défend des idées très traditionnalistes et conservatrices sur l'émancipation des femmes, sur le divorce, etc... Son livre, quoique rempli de faits intéressants et d'observations souvent judicieuses, n'aborde pas le fond du problème. M. d'Almeras est étranger aux préoccupations d'ordre économique et social.

La Quintessence du Socialisme, par Schæffle, traduction de Benoit Malon, revue et corrigée (Paris, *Société nouvelle de Librairie et d'Edition*, 1904). Ce petit livre, qui est célèbre, est l'exposé des idées socialistes, fait il y a déjà longtemps, par un adversaire, le professeur Schæffle, qui vient de mourir au moment même où cette réédition de la traduction française de sa brochure venait de paraître. A relire cette centaine de pages, on sent qu'elles ont aujourd'hui vieilli. Il n'en est pas moins vrai que cette nouvelle publication d'une édition épuisée peut avoir son utilité, en mettant à la portée de ceux qui désirent la connaître dans la traduction française, cette œuvre souvent citée. Le texte de Malon, qui laissait à désirer en maints endroits, a été revu attentivement par les éditeurs.

Le Gérant : Jean Rieux.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiq

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAI (INDRE).



SIXIÈME ANNÉE
Nº 135

15 Avril 1904

LE

Mouvement Socialiste

REVUE MENSUELLE INTERNATIONALE

SOMMAIRE

PARIS
7, Rue Corneille (Odéon)

1904

LE

MOUVEMENT SOCIALISTE

Revue mensuelle internationale

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PARIS — 7, rue Corneille (Odéon) — VIe

LE NUMÉRO

France et Belgique.. **1.20** | Autres pays......... **1.50**

ABONNEMENT

France et Belgique { Six mois : 6 fr. Un an : 12 fr. | Autres pays { Six mois : 8 fr. Un an : 15 fr.

DIRECTION : **HUBERT LAGARDELLE**

Lundi, Mercredi, Vendredi, de 5 à 6.

Secrétariat : **André MORIZET** | Administration : **Jean RIEUX**

Les demandes d'abonnements et de numéros, les mandats, les réclamations, etc., doivent être adressés, sous peine d'occasionner des retards, à l'*Administration*, au nom de *Jean Rieux*.

A PARAITRE PROCHAINEMENT

Enquête sur la Grève Générale.....	Consultation Internationale
La Guerre et les Socialistes russes.	G. Plekhanoff.
De l'Utopie à la Science; de la Science à l'Action.....................	Ed. Berth.
Réformisme et Socialisme.........	Hubert Lagardelle.
Le Confusionisme dans le Socialisme International..................	Robert Michels.
Les Coopératives et la Lutte de classe.........................	C. Mutschler.
La Protection du Travail à Domicile.	A. Braun.
L'Idée du Juste Salaire...........	E. Dolléans.
Carey et Bastiat..................	Karl Marx
Le Socialisme italien et le Congrès de Bologne.....................	S. Piroddi.
Les fédérations coopératives en France........................	A. Marie.
Lettres sur l'Anticléricalisme.....	J.-B. Sévérac.
La Coopération en Italie.........	Oda Lerda.

Etc..., etc...

M. BRUNETIÈRE
et le Socialisme réformiste

Il serait dommage de laisser passer sans faire les remarques suggestives qu'elle soulève, la controverse que la *Petite République*, par un libéralisme tout... mondain, et pour montrer sans doute toute la largeur d'une libre-pensée aussi courtoise que... scientifique, a suscitée en ses colonnes entre M. Brunetière et M. Georges Renard. Nous ne voudrions pas être dur ; mais ces controverses, comme certaines conférences politiques et contradictoires où un libre-penseur notoire est chargé de « tomber » un abbé de marque, pourraient faire penser à ces prêches, où quelque contradicteur bien dressé et bien stylé, reçoit la mission de présenter les thèses du Mensonge pour mieux faire éclater la force de celles que, du haut de la chaire de Vérité, le ministre de Dieu laisse descendre sur un public complaisant. Sans doute, notre comparaison serait quelque peu inexacte, et surtout elle serait injurieuse pour M. Brunetière, qui n'était nullement de mèche, il va sans dire, avec M. Georges Renard. Mais la manière dont la *Petite République* nous a présenté les contradicteurs, affirmant que M. Brunetière trouverait en M. Renard un adversaire de taille, et qui saurait sûrement, et comme il le faut, réfuter les sophismes de l'ennemi, avait quelque chose de doucement comique dans son assurance un peu inquiète. Nos anti-cléricaux copient si ..èlement les mœurs de l'Eglise !

Quoi qu'il en soit, pendant trois dimanches consécutifs, ..us avons pu suivre, plus amusés encore qu'intéressés, le ..urnoi où la Vérité socialiste a rompu plusieurs lances contre ..rreur catholique ! Dirons-nous que ladite Vérité socia-

liste en est sortie avec tout l'éclat d'une victoire incontestée autant qu'incontestable ? Nous n'oserions jurer que le beau rôle soit toujours resté à M. Georges Renard, ni que la Vérité en sa personne n'ait été quelque peu touchée. M. Georges Renard ne voulait absolument pas que M. Brunetière pût se dire ou se croire socialiste ; et l'adhésion du directeur de la *Revue des Deux Mondes* au programme de Saint-Mandé avait l'air de le chiffonner terriblement. Non, mais vraiment, se moquait-on de lui ? Le prenait-on pour dupe ? Et c'était délicieux de voir M. Brunetière insister avec une complaisance où il y avait une singulière ironie pince sans rire, sur la parfaite concordance de ses idées sociales avec celles de M. Millerand et montrer, avec cette logique carrée et brutale qui est la sienne, le peu d'effroi que lui cause le socialisme réformiste, bénin, et si sage de l'ancien ministre. M. Georges Renard ne semblait pas en revenir, et il adjurait M. Brunetière, il le conjurait, il le suppliait de s'accorder avec le Pape. Il n'est pas arrivé à comprendre la distinction derrière laquelle M. Brunetière se retranchait avec une assurance si tranquille et qui démontait tant son adversaire, distinction si simple et si claire cependant, qui n'est autre que celle de la morale et du droit, de la religion et de la politique, mais que M. Georges Renard, et pour cause, ne peut saisir parce que toute l'action de nos modernes anticléricaux est précisément fondée sur leur confusion, à l'instar, d'ailleurs, des cléricaux eux-mêmes. Les faits ont cependant assez montré que les catholiques ne se croient nullement liés, en matière politique et sociale, par les directions pontificales, et s'il y en a qui se sont ralliés à la République sur l'invitation de Léon XII[I] on sait assez que d'autres s'y sont carrément refusés. Et d[e] même pour la question de la séparation des Eglises et l'Etat : il se peut que les divers papes se soient prononc[és] contre elle ; cela n'empêche nullement beaucoup de cath[oliques]

liques de la réclamer. Tout cela est simple, et la position de M. Brunetière était si solide que l'insistance de M. Georges Renard à vouloir l'en faire départir, en l'accablant de textes et de décrets pontificaux avait quelque chose de bien amusant et qui ne mettait nullement les rieurs du côté qu'on pourrait penser.

Mais ce que nous devons surtout retenir, nous socialistes, ce sont les conclusions, si suggestives, de M. Brunetière. Elles méritent d'être signalées et commentées. M. Brunetière assure que, selon lui, « *il n'y a rien dans les formules du programme de Saint-Mandé qui soit incompatible avec l'idée chrétienne ; que peut-être les idées qu'elles expriment et qui les fondent n'ont pu naitre qu'en milieux chrétiens; qu'un chrétien peut donc tomber d'accord de plus d'un point et de plus d'un point essentiel avec les socialistes qui s'intitulent réformistes ; et que cela étant, il leur est inutile de s'opposer les uns aux autres sous des étiquettes ennemies et qu'ils feraient mieux de s'entendre sur les réformes précises dont ils sont unanimes à reconnaître la justice, l'urgence et la nécessité.* »

Or, à ces affirmations de M. Brunetière, si graves, et si capitales, qu'a répondu M. Georges Renard ? On chercherait vainement, je crois, même un semblant de réponse dans sa dernière réplique. Il n'a su dire, en somme, qu'une chose, c'est qu'il lui paraissait impossible qu'un catholique put sincèrement se dire et se croire socialiste. Et cela est peut-être, est sans doute vrai, mais il fallait nous expliquer pourquoi et faire à M. Brunetière autre chose qu'un procès de tendance.

C'est ce que M. Georges Renard n'a pas fait, et pour cause.
· il y a socialisme et socialisme, et si entre le socialisme
olutionnaire et vraiment ouvrier et le catholicisme il y a
e complète incompatibilité, entre le socialiste démocra-
1e, idéaliste et réformiste, qui est celui de M. Renard
me de M. Millerand, et le catholicisme, l'opposition

n'est peut-être que de surface; et si socialistes réformistes et catholiques sociaux sont d'accord sur certains points, et certains points *essentiels*, dit M. Brunetière, cet accord n'est nullement accidentel, fortuit, temporaire, mais il est, à notre sens, intime, profond. *La démocratie est chrétienne*, on se souvient peut-être de la démonstration que nous en avons tentée ici même, dans notre étude : *Catholicisme social et socialisme*. On s'en souvient, nous avons tâché de montrer justement que les républicains dits socialistes partent de conceptions analogues à celles des catholiques sociaux et que si la question cléricale les divise, ils sont faits pour s'entendre sur le terrain des réformes sociales. Nous sommes heureux de voir nos idées confirmées par M. Brunelière et la faiblesse même de la réplique que lui a opposée M. Georges Renard. Cette faiblesse ne tient pas à M. Renard lui-même; il est suffisamment capable sans doute de défendre une cause même mauvaise et sauver les apparences; mais il est impossible, en vérité, au socialisme purement démocratique, au socialisme qui se pose comme l'aboutissant extrême de la démocratie, de se différencier du catholicisme social autrement que par la question religieuse ; clercs ou intellectuels laïques, c'est à qui dominera le monde des travailleurs; il n'y a entre eux qu'une lutte de prééminence, et ils ne se haïssent tant que parce qu'ils sont de même espèce, de la race de ceux pour qui *gouverner* a toujours été la passion fondamentale.

M. Georges Renard, voulant esquiver la question *du passage de socialisme,* demandait à M. Brunetière de se prononcer simplement *sur le but* et de répondre, par oui ou par non, à cette question : Êtes-vous pour la socialisation d[illegible] instruments de production ?

A quoi M. Brunetière, très justement, à notre sens, ré[illegible] quait : mais les moyens que vous comptez employer po[illegible] réaliser cette socialisation, très vague en elle-même et p[illegible]

vant être de contenus si divers, ne sont nullement indifférents ; la question essentielle n'est pas tant celle *du but* que celle *du devenir*. Si l'on est d'accord sur des réformes actuelles, cet accord suffit : peu importe, en somme, la justification métaphysique et abstraite que l'on en donne ; peu importe le but abstrait vers quoi l'on pense marcher ; les hommes, très souvent, pensent réaliser une chose, et ils en réalisent une autre ; ce ne sont pas les buts abstraits qui mènent le monde, mais ce sont des actes, différents et actuels, qui conduisent à des avenirs différents. Suivons-nous actuellement la même route ? voilà ce qui importe. Que nous partions de l'Evangile ou de la Déclaration des Droits, que nous pensions aboutir au règne du Christ ou à celui d'une Démocratie dite socialiste, peu importe vraiment ; l'essentiel, c'est qu'actuellement nous suivions le même chemin et fassions les mêmes actes. Or, il le semble bien : catholiques sociaux, et vous, républicains socialistes, nous voulons présentement les mêmes choses ; nous sommes donc d'accord ; cessons de nous diviser. Vous me demandez si je suis partisan de la socialisation des moyens de production ? Mon Dieu, oui, si vous y tenez ; il s'agit de s'entendre ; on peut tout mettre là-dessous, et si vous l'entendez comme M. Milleraud, eh bien, je n'y vois pas trop d'inconvénient !

Toujours, les hommes ont cru se différencier en posant des idéaux qui, abstraitement, semblent très éloignés les uns des autres ; et comme dans la pratique, ces idéaux, prétendus si différents, aboutissent à des actes sensiblement analogues, les hommes restent étonnés ; mais ce qui est naïf, c'est cet étonnement même. Il semble à beaucoup vraiment ue, pour être socialiste, il suffise de se déclarer partisan de a socialisation des moyens de production et d'échange, et u'après cette déclaration solennelle, on pourra se conduire *ctuellement* comme tout le monde. Mais il s'en faut que le ocialisme soit une chose aussi facile. Une conduite socia-

liste n'est nullement contenue tout entière dans un simple acte d'adhésion à une formule aussi élastique. Le socialisme, c'est *le devenir de la classe ouvrière*, c'est son élévation à la capacité politique : est donc socialiste tout ce qui habitue les ouvriers à la responsabilité, à l'initiative, au libre gouvernement d'eux-mêmes ; n'est pas socialiste, au contraire, tout ce qui les plie à une tutelle quelconque, paternalisme ou gouvernementalisme. Or, déterminer les réformes, indiquer les mesures pratiques et actuelles, qui peuvent élever le prolétariat à la capacité, n'est pas chose aisée. Il ne suffit pas de se proclamer révolutionnaire ; des révolutionnaires des plus intransigeants en paroles sont parfois, dans la pratique, des réformistes honteux ; et si le socialisme, à l'heure actuelle, est si désemparé, c'est qu'il a trop, cru précisément, qu'il suffisait de poser abstraitement un but révolutionnaire par dessus une action purement réformiste.

Le programme de St-Mandé n'a jamais été un programme socialiste ; il prétendait marquer les conditions d'adhésion au socialisme et délimiter les frontières socialistes ; il ne fit que formuler les revendications d'une démocratie sociale un peu avancée. M. Brunetière adhère à ce programme : rien à cela d'étonnant. Il y adhère, comme il adhère a toutes les mesures que, pratiquement, Millerand, ministre, a prises ou projetés, pour la pacification du mouvement ouvrier : conseils du travail, projet de réglementation des grèves, arbitrage obligatoire, etc., et a été le premier peut-être à en préconiser la vertu « pacifiste ».

Mais si l'on demandait à M. Brunetière s'il est partisan, par exemple, de la grève générale, sa réponse, je crois, serait tout autre. C'est qu'ici les choses sont claires ; il n'y a p
d'ambiguité possible ; le drame de la lutte des classes, l'a
tagonisme de la classe ouvrière avec tout l'ordre soci
actuel, éclatent avec un relief si saisissant que tous l
masques, que tous les voiles tombent pour laisser apparait

le visage terrible *et vrai* de la réalité. Christianisme ou démocratie sont également désemparées ; et, vis à vis de cet acte de guerre sociale, la grève, leur attitude est identique : essayer de l'empêcher, lui substituer toutes procédures possibles de paix sociale. M. Millerand a toujours rejeté l'idée de la grève générale : c'est qu'en elle est contenue peut-être toute l'essence révolutionnaire du socialisme. Elle en est l'exposition la plus sensible, la plus dramatique, et comme mythique, — par là accessible immédiatement à la classe ouvrière. Elle oppose, avec une clarté parfaite, l'idéal juridique bourgeois, la discontinuité radicale qu'il y a de l'un à l'autre, le gouffre révolutionnaire qui les sépare. Les socialistes ont eu le tort, trop longtemps, d'en faire une réfutation facile, et qui portait tout aussi bien, d'ailleurs, contre l'idée, que leur parut d'abord préférable, de la conquête des pouvoirs publics. Ils auraient évité, en l'adoptant, la dégénérescence démocratique actuelle ; et nous n'aurions pas assisté à cette controverse étrange où deux polémistes ont pu faire assaut de socialisme sans être socialistes l'un plus que l'autre.

EDOUARD BERTH.

LES SOCIALISTES JAPONAIS

ET LA GUERRE

La position prise par les socialistes japonais, dans le conflit actuel avec la Russie, a été, dès le début même, très nette et très franche. Ils ont été et restent hostiles à la guerre, non seulement à la guerre avec la Russie mais à toute guerre, en général. C'est peut-être la première fois, dans l'histoire du Japon, que le cri de *A bas la guerre !* a été poussé sur la terre des Samouraï et des modernes Nippons. En tous cas, la protestation des socialistes japonais contre la guerre a été courageuse et énergique.

Deux de nos camarades, rédacteurs dans les grands journaux quotidiens de Tokio, n'ont pas hésité à sacrifier leur situation à la cause de la paix. Je dois dire qu'ils ont réussi, depuis lors, à fonder, avec l'aide d'autres socialistes, un journal hebdomadaire qui mène campagne contre la guerre, pour la paix générale qui sera réalisée par le socialisme. Ce journal, modeste mais bien rédigé, promet d'avoir un grand succès. Les socialistes ont également réussi à organiser, à Tokio et dans les environs, des meetings contre la guerre. J'ai appris que ces meetings avaient parfaitement réussi. Un droit d'entrée de 25 centimes a suffi à couvrir les frais d'affiche et de location. Le succès avec lequel les socialistes ont mené cette agitation prouve qu'ils ont conquis un réel prestige, dans l'opinion publique. Le premier meeting, t au Y. M. C. A.-hall, à Tokio, a eu lieu au milieu d'u assistance nombreuse. Quelques représentants du parti de guerre ont essayé de troubler l'assemblée, mais ils n'y pas réussi. Ce succès a stupéfié la presse aussi bien qu

public. On n'aurait jamais cru que les socialistes auraient osé, en pleine fièvre guerrière, organiser une réunion pareille (1).

Je suis persuadé que l'attitude du Parti socialiste est restée la même, depuis mon départ du Japon, bien que la guerre soit maintenant déclarée. Nos camarades auront la même conduite que les socialistes allemands, au cours de la guerre franco-prussienne. Ce sentiment a été exprimé à diverses reprises, dans les derniers meetings, et il a été approuvé par tous les socialistes japonais.

Quand à l'influence probable des événements actuels sur l'éveil de la conscience de classe des travailleurs japonais, je puis affirmer qu'ils auront pour conséquence de leur faire mieux comprendre leurs intérêts et les dangereux caractères de la guerre. Beaucoup d'ouvriers ont pu déjà constater que la guerre avec la Chine ne leur avait apporté aucun bienfait. Sans doute cette guerre a développé l'industrie japonaise, mais la situation des travailleurs n'a fait qu'empirer. L'indemnité de guerre, considérable, payée par la Chine, n'a aucunement profité aux travailleurs japonais.

Les dépenses croissantes nécessitées par l'armée et la flotte, les forcent à travailler davantage que jadis. Beaucoup d'entre eux me disaient, l'été dernier, qu'ils ne désiraient pas du tout la guerre, parce que celle-ci aurait pour consé-

(1) Voici, tel que nous l'apporte *l'Iskra*, organe du Parti Social-Démocrate russe (n° 54) l'ordre du jour — et non le manifeste — voté dans ces meetings, auquel nous faisions allusion le mois dernier, dans l'introduction aux opinions socialistes sur la guerre : « Nous, socialistes, nous sommes les adversaires de toutes les guerres, parce qu'elles sont toujours nuisibles aux intérêts de l'humanité et toujours contraires aux intérêts du prolétariat. La classe ouvrière du Japon n'a aucune inimitié pour la classe ouvrière de Russie, et pourtant, en cas de guerre, les ouvriers des deux pays s'entre-tuent pour le bon plaisir de ceux qui profitent de la guerre. La guerre viole les intérêts les plus essentiels, les plus nobles de l'humanité. » (*N. D. L. R.*)

quence immédiate d'élever le prix du riz, alors que les salaires ne seraient pas augmentés de sitôt, au moins dans les industries qui ne sont pas intéressées directement par la guerre. Ils n'oublient pas que dans la guerre contre la Chine, ce sont les prolétaires qui ont livré les batailles, mais que les résultats et les récompenses ont été pour ceux qui ne s'étaient pas battus.

En ce qui me concerne, j'ai contre la guerre les griefs suivants, griefs qui sont aussi ceux de mes camarades et des travailleurs :

1° Ce sont les travailleurs seuls qui font les frais de l'armée et de la marine. L'immense majorité des soldats japonais appartiennent à la classe ouvrière ;

2° Pendant la guerre, ce sont les travailleurs qui subiront le plus de pertes et de souffrances ;

3° Après la guerre, ils devront en supporter les frais ; et peut-être aussi un nouvel accroissement de dépenses militaires et navales ;

4° Les prolétaires japonais se battront avec des prolétaires russes, qui ne sont nullement leurs ennemis.

Maintenant la guerre est ouverte et va se dérouler dans toute sa brutalité. Quoique adversaire de la guerre, je dois, comme Japonais, désirer que mon pays ne soit pas battu par la Russie. Je n'oublie pas que la Russie a massacré les Juifs à Kischineff, qu'elle a tué de nombreux ouvriers dans les grèves, et qu'elle maltraite actuellement les Finlandais ! Mais ce que je désire surtout, c'est que la guerre se termine le plus tôt possible !

Je souhaite ardemment que les prolétaires des deux pays comprennent le véritable caractère de la guerre et qu s'unissent pour lutter contre les gouvernements capitalis qui sont la cause de toutes les guerres.

Chicago, 1er mars 1904. SEN KATAYAMA

(Traduit par R. Briquet).

LE PÉRIL JAUNE

Au cours des discussions et informations à propos de la guerre russo-japonaise, la note russophile semble dominer dans les milieux bourgeois du continent. Les liens étroits qui attachent la Russie aux financiers cosmopolites, d'une part, les sentiments anglophobes, d'autre part, contribuent évidemment à ce résultat. Mais la cause principale de cette opinion russophile me paraît être la crainte, assez généralement répandue, de ce que l'on appelle le *Péril Jaune*. Il n'est guère douteux que c'est elle qui a empêché les Japonais de recueillir les fruits de leurs victoires sur la Chine ; et c'est elle encore qui a produit les causes du conflit actuel. Les remarquables facultés d'adaptation du peuple japonais, son adhésion aux idées et aux méthodes occidentales sont vues avec défiance et antipathie par l'Europe continentale. C'est une opinion très générale qu'une grande puissance de race mongole, quand même elle adopterait les idées occidentales, est un danger pour la civilisation occidentale elle-même, et qu'il importe d'encourager tout ce qui peut contrecarrer son développement. Et c'est ainsi que l'on va jusqu'à recommander l'extension de l'abominable despotisme moscovite comme un excellent moyen de combattre et d'anéantir le *Péril Jaune !*

Il y a des socialistes — c'est le cas des social-démocrates russes — qui espèrent que le conflit actuel aboutira à la ıute complète du tsarisme et au renversement du despo- ne bureaucratique et autocratique. Je voudrais pouvoir ırtager leurs espérances ; mais je crains bien que la crainte Péril Jaune, l'antipathie et la méfiance que soulèvent progrès d'un peuple mongole, n'assurent au gouverne-

ment russe, dans le cas où une crise intérieure serait provoquée par la guerre actuelle, un appui de l'Europe, assez efficace pour lui permettre de surmonter ces difficultés et pour empêcher le Japon de tirer parti de ses victoires.

D'autres social-démocrates déclarent que la guerre russo-japonaise n'est qu'une guerre entre deux Etats capitalistes, dont aucun ne saurait mériter nos sympathies, et que tous nos efforts doivent se borner à empêcher le conflit de s'étendre à d'autres nations. Assurément, les socialistes anglais approuvent la résolution votée, à ce sujet, par le *Bureau socialiste International*, et ils sont unanimes à penser que les socialistes de tous pays doivent faire tous leurs efforts pour que d'autres peuples ne soient pas entraînés dans la lutte. Mais, on ne saurait prétendre, à mon avis, qu'il s'agit ici d'une de ces guerres dans lesquelles la part de responsabilité et de culpabilité est égale des deux côtés, ou dont l'issue doive nous être indifférente. Nous avons entendu émettre la même opinion, lors de la guerre faite par la Grande-Bretagne aux Boërs ; mais cela ne nous a pas empêché d'épouser ardemment la cause de ceux-ci, dans la lutte héroïque qu'ils ont soutenue, pour la défense de leur indépendance nationale, contre des forces écrasantes. Nous ne saurions avoir plus de tendresse pour l'impérialisme russe que pour l'impérialisme britannique. C'est la crainte du *Péril Jaune*, c'est la haine et l'antipathie pour la race mongolique, qui, seuls, ont pu amener les esprits à penser différemment, dans le conflit actuel.

Il est vrai que le Japon occupe dans la politique mondiale, une place plus importante que le Transvaal, et q
est entré plus avant dans la voie capitaliste. Il est égalem
vrai que toutes les guerres modernes ont des causes écc
miques. Il faut reconnaître aussi que l'extension du caṗ
lisme en Extrême-Orient, sous l'égide du Japon, ne

être vraisemblablement d'aucun profit pour le prolétariat international.

Enfin, il est certain que toute guerre, quelle qu'elle soit, mérite d'être condamnée par les socialistes.

Mais, d'autre part, si les Boers ont eu raison, comme nous l'avons prétendu, de défendre par les armes leur indépendance contre la Grande-Bretagne, nous ne saurions désapprouver le Japon ou tout autre peuple quand il fait la même chose. On dira peut-être que la Russie n'a jamais menacé l'existence nationale du Japon : mais on en disait autant de la Grande-Bretagne, au début de la guerre sud-africaine. On déclarait alors qu'on n'aurait jamais songé à l'annexion du Transvaal et qu'on voulait seulement prendre les mesures nécessaires pour le réduire à la situation d'un Etat vassal sans indépendance politique. Le triomphe de la Russie aurait absolument le même résultat pour le Japon. Pour nous, la question dépasse celle de savoir si toutes les guerres naissent, nécessairement ou non, des conditions économiques environnantes, ou s'il est préférable que le développement capitaliste soit réalisé en Extrême-Orient par la Russie ou par le Japon. Il s'agit, une fois de plus, de la lutte pour l'indépendance nationale contre l'impérialisme conquérant; il s'agit des droits des petits peuples et des races soi-disant inférieures.

S'il est vrai que les guerres contemporaines ont des causes économiques, on ne saurait cependant faire abstraction de la question des races. Et, s'il est nécessaire que le capitalisme se développe en Extrême-Orient, il vaut mieux, à notre avis, que ce soit sous la domination des Japonais que sous celle les Russes. Les Japonais ont, en effet, un esprit assez pro-ressiste pour adopter, en même temps que l'industrialisme ccidental, quelques-unes des principales garanties poliques ou autres contre les plus fâcheuses conséquences de cet industrialisme. En Russie, au ontraire, le capitalisme

n'est atténué par aucune des influences qui, ailleurs, diminuent dans une certaine mesure sa tyrannie. Il n'y a pas de pays où le capitalisme ait fait des progrès aussi rapides qu'en Russie, depuis une vingtaine d'années ; mais, l'industrialisme moderne s'est greffé, tel quel, sur l'antique féodalisme, de sorte que ce pays comporte une autocratie sans aucun de ses devoirs et un prolétariat sans aucun droit ; la brutalité féodale y est sans limites et la rapacité capitaliste ne connaît pas de bornes. Et c'est à la domination de ce despotisme redoutable, qui unit tout ce qu'il y a de mauvais dans le capitalisme moderne à tout ce qu'il y a de détestable dans l'ancien régime, que les russophiles, dans leur terreur du *Péril Jaune,* voudraient livrer une étendue considérable de la surface terrestre et une des fractions les plus importantes de l'humanité !

En somme, si on laisse de côté la question des mérites respectifs de la civilisation et du capitalisme russes ou japonais, le problème se ramène simplement à une question de race, de suprématie de race en Extrême-Orient. Les russophiles voient ou affectent de voir, dans la défaite du Japon, le seul moyen de conjurer le *Péril Jaune* dont nous menacent le progrès, le développement et l'affermissement de la race mongole. Nous prétendons, au contraire, qu'il y aurait un danger bien plus grave à laisser exterminer les aspirations nationales de cette race qu'à lui permettre de les développer librement. Le *Péril Jaune* de l'avenir n'est pas dans la victoire des Japonais, dans la réorganisation de la Chine et des autres fractions de la race mongole, mais, au contraire, dans la défaite du Japon et dans l'asservissement de la race mongole. Le *Péril Jaune* consiste à laisser le Japon grossir la liste des peuples soumis. Car, ce sont les peuples soumis qui constituent la plus grosse menace pour le progrès social de l'avenir. La « question de gens de couleur est un des plus graves problèmes qui occupent l'Amériqu

actuellement, mais elle n'est qu'un problème d'écolier à côté de celui qui serait soulevé par l'asservissement de la race jaune aux nations occidentales. Nous pouvons nous en faire quelqu'idée, à l'avance, par l'importation des Chinois dans l'Afrique Australe. Si la race jaune est un jour soumise à la race blanche, on verra le travailleur jaune intervenir, en Europe aussi bien qu'en Asie et aux colonies, dans le débat entre l'ouvrier et le patron, et faire pencher la balance du côté de l'employeur. Voilà le véritable *Péril Jaune*. Il n'y a qu'un moyen d'y échapper, c'est de laisser les peuples jaunes faire leur salut eux-mêmes, dans leur pays et comme ils l'entendent.

Londres, 15 mars 1904.

Henry QUELCH.

(Traduit par Raoul Briquet).

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Le Mois Parlementaire

LA CHAMBRE

La Suppression de l'Enseignement Congréganiste. — La grande pensée du règne est à peu près réalisée : avant de partir en vacances, la Chambre a pu terminer la discussion de ce fameux projet de loi, qui est la conclusion de toutes les mesures prises depuis deux ans contre les congrégations enseignantes.

Les débats ont été laborieux et ternes. — Laborieux, car ils n'ont pas occupé moins de 19 séances (1), l'opposition ayant utilisé toutes les ressources de l'obstruction parlementaire : motions d'ajournement, questions préalables ou préjudicielles, contre-projets, amendements, dispositions additionnelles, scrutins publics à la tribune... Pauvres moyens d'une pauvre opposition, qui n'a réussi qu'à gâcher quelques semaines ! — Ternes, car depuis deux ans qu'ils font les mêmes discours, on ne saurait demander aux ténors de l'anticléricalisme ni aux barytons de libérâtrie de trouver des accents inédits. Et, sauf dans la discussion générale, où MM. Jaurès et Cochin ont donné deux longues conférences, les deux camps ont moins échangé d'arguments qu'ils ne se sont lancés des défis homériques, en recensant le nombre de leurs combattants : la droite déclarant pompeusement que la majorité du pays est avec elle, la gauche répondant avec dédain qu'elle est en majorité dans la Chambre, ce qui est d'une évidence plus certaine.

---

(1) Toutes les séances du 29 février au 28 mars, sauf celle 9 mars, consacrée aux Bureaux de Placement, et celle du 2e plusieurs interpellations.

On trouvera dans les discours de M. Combes les meilleurs modèles du genre. Ils sont simples et solides! Deux ou trois formules limpides : « Il faut être avec le parti républicain contre la congrégation, ou avec la congrégation contre le parti républicain (1). — Le Gouvernement s'honore de n'avoir pas votre confiance ; il croirait avoir manqué à quelqu'un de ses devoirs essentiels le jour où vous voteriez avec lui » (2), telles sont les raisons implacables dont il navre des adversaires avec lesquels il a depuis longtemps cessé de discuter.

Cette méthode suffit largement à la Chambre, puisque toutes les dispositions essentielles du projet ont été adoptées, et que deux amendements, dûs tous deux à d'anciens membres du précédent ministère, ont seuls réussi à y introduire des modifications sans portée.

L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations (art. 1, § 1). — Tel est le principe que 318 votants contre 231 ont fait triompher le 14 mars, après 15 jours de débats.

Pour remplacer les instituteurs congréganistes, M. Combes estimait que 5 ans suffiraient. M. Colin désirait qu'on les supprimât par extinction; son contre-projet, retiré, puis repris par M. Loque, a été repoussé sans difficulté. Mais M. Caillaux a obtenu que le délai fut doublé ; 282 voix contre 271 lui ont donné raison contre M. Combes ; pourtant sa victoire est attenuée de ce fait, qu'il s'agit d'un délai maximum, qu'il dépend du Gouvernement d'abréger. (3)

(1) *Journal officiel* du 9 mars, p. 617.
(2) *Journal officiel* du 16 mars, p. 756.
(3) Voici le texte des § 2 et 3 de l'art. 1 : « Les congrégations itorisées à titre de congrégations exclusivement enseignantes, ront supprimées dans un délai maximum de dix ans. Il en ra de même des établissements qui, bien qu'autorisés en vue plusieurs objets, étaient en fait exclusivement voués à l'enignement, à la date du 1er janvier 1903. »

Pour supprimer les congrégations, il fallait d'abord tarir les sources où elles se recrutent : c'est le point que règle l'article 2, qui dissout les noviciats. Il y avait place ici pour une petite fanfare ; M. Leygues l'a aussitôt entonnée. Après les nombreuses interventions, de nos camarades du groupe révolutionnaire en particulier, dans la discussion des subventions que le budget accorde aux établissements chrétiens d'Orient, après tous les articles et brochures qui ont fait connaître les exploits des missionnaires dans l'expédition de Chine, tout le monde peut être édifié sur le rôle « civilisateur » que jouent les congrégations en Orient et en Extrême-Orient. Les gens qui les ont vues à l'œuvre sont unanimes, et je me souviens d'avoir entendu à Constantinople des levantins francophiles s'exprimer sur leur compte en termes non équivoques. Mais qu'importe à un patriote ? M. Leygues a sonné le rappel et il a été entendu. Malgré l'intervention de M. Doumergue, son amendement, exceptant les noviciats qui recrutent pour les établissements chrétiens à l'étranger, a été voté par la même majorité que celui de M. Caillaux : 283 voix contre 272. Seulement, ici encore, tout se réduit à de vaines paroles, car le lendemain, la Chambre a décidé, sur la proposition de M. Dumont, que les noviciats ne pourraient recevoir d'élèves mineurs, ce qui les supprime en fait, s'ils ne le sont pas en droit. (1)

Au milieu de ces continuelles escarmouches, et de ces pertes de temps répétées, la loi risquait fort de ne pouvoir être achevée avant les vacances de Pâques. Le 24 mars,

---

(1) Art. 2 : « A partir de la promulgation de la présente loi, les congrégations exclusivement enseignantes ne pourront p recruter de nouveaux membres et leurs noviciats seront diss de plein droit, à l'exception de ceux qui sont destinés à forn le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colon et les pays de protectorat. Les noviciats ne pourront recev d'élèves ayant moins de 21 ans. »



après plus de trois semaines de débats, on n'avait voté que 3 articles sur 16, et il restait à déterminer toute la procédure de liquidation. Comment faire pour mener rapidement cette discussion à terme? Un seul moyen était bon : c'était de ne pas l'entreprendre. M. Rabier l'a offert à la Chambre, qui a rayé d'un trait les articles suivants. Renonçant à tous ses droits, elle a chargé le Gouvernement de fixer lui-même la procédure par décrets.

L'ensemble du projet a été adopté par 316 voix contre 259 (1).

Nous avons trop souvent exprimé notre avis sur la politique anticléricale du « Bloc » pour y revenir beaucoup aujourd'hui. La loi nouvelle est une loi d'exception, comme toutes les mesures qui l'ont précédée : c'est en quoi elle nous déplaît. Mais elle a sur les mesures précédentes l'avantage de fixer, dans l'exception, une règle générale et précise : c'est en quoi elle vaut mieux. Jacobinisme pour jacobinisme, l'exécution en masse est préférable à l'exécution par petits paquets !

A aucun moment, la discussion de cette loi n'avait mis le gouvernement en danger. Son existence n'a pas été davantage en péril pendant la discussion des crédits supplémentaires annoncée le mois dernier par M. Combes, qui a clos provisoirement la campagne des aspirants ministres contre M. Pelletan (2). Elle a permis à *M. Chaumet* de développer son interpellation sur *les retards, les négligences et les désordres constatés dans l'administration de la marine et qui sont de nature à compromettre la défense nationale.* MM. Chaumet, Lockroy et Doumer ont mené l'attaque, suivis de quelques seigneurs de moindre importance. Mais,

(1) Séances des 29 et 30 mars.
(2) Les membres des deux groupes ont voté *pour*.

suivant le mot de M. Clémenceau, au lieu du combat de torpilleurs auquel on pouvait s'attendre, cela n'a été qu'un abordage de bateaux-lavoirs. Contre l'ordre du jour de M. Chaumet, tendant à l'élection d'une « commission d'enquête parlementaire sur l'administration de la marine », l'ordre du jour des quatre groupes du Bloc, présenté par MM. Etienne, Sarrien, Bienvenu-Martin et Jaurès, a été adopté par 318 voix contre 256. Il ordonne la nomination d'une « commission d'enquête extraparlementaire se rattachant à l'enquête de 1894 sur la situation de la marine et la mise en état de défense de nos colonies ». Le Gouvernement l'acceptait, et M. Doumer lui-même s'y était assez piteusement rallié.

Mais une autre interpellation, inattendue celle-là, a failli mettre un terme à la carrière du cabinet : celle que *M. Millerand* a adressé inopinément (1) pendant la discussion de la loi sur l'enseignement, au président du Conseil sur. *l'exécution des engagements qu'il a pris en ce qui touche les retraites ouvrières*. M. Millerand a fait l'apologie du ministère Waldeck-Rousseau, « qui menait de front l'anticléricalisme et les réformes sociales », et de son œuvre personnelle. Il a montré le néant de la politique *uniquement* anticléricale du Bloc, et, reprochant à M. Combes et à M. Rouvier de négliger la Commission d'assurance et de prévoyance sociale qu'il préside, de ne pas collaborer avec elle pour l'élaboration du projet de loi sur les retraites ouvrières, il les a sommés de tenir leurs promesses.

A cet ancien ministre qui accusait à ses successeurs de n'avoir pas fait ce qu'il n'avait pas fait lui-même, à ce député du Bloc, à cet avocat des liquidateurs des congrégations qui se prononçait contre la politique anticongré-

(1) Séance du 17 mars.

niste, à ce démocrate rejeté par tous les socialistes, qui défendait contre eux la classe ouvrière et se revendiquait de « son » parti, la réponse semblait facile. M. Combes ne s'est jamais dit « socialiste »; il a pris le pouvoir pour combattre la « faction romaine » et manger le plus de moines qu'il pourra. On peut le trouver borné, on doit le trouver de bonne foi. En est-il de même de M. Millerand ? (1)

Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison : il s'agissait d'être en nombre, et le « coup » était admirablement préparé. Ni la réponse de M. Combes, ni les appels grandiloquents de Jaurès, qui contre Millerand même, joua consciencieusement son rôle de ministre sans portefeuille, n'auraient rallié la majorité si parmi les alliés de l'interpellateur, il ne s'était trouvé comme toujours, des hésitants. Averti, dit-on, que M. Delcassé conserverait son portefeuille, et qu'il n'y en aurait point pour lui, M. Etienne lâcha les conspirateurs et l'ordre du jour de confiance réunit une majorité de 11 voix (281 contre 271).

Le groupe révolutionnaire avait voté pour le cabinet. Il ne pouvait y avoir aucune hésitation possible. De toutes les mesures anticléricales que M. Combes a pris depuis deux ans, celle qui était en discussion est la seule sérieuse ; c'est peut-être la seule contre laquelle les socialistes ne pouvaient pas s'élever. Ils auraient pu, tous les jours, sauf pendant ce mois, laisser tomber le ministère ; ils ne le pouvaient pas pendant le vote de la loi sur l'enseignement. Il ne leur appartenait pas non plus de favoriser des intrigues de portefeuille, et le vote qu'ils ont émis est, comme l'a dit Constans quelques jours plus tard à un droitier qui lui reprochait son « ministérialisme », un « vote de propreté politique ».
ɹ déclaration faite par Vaillant, au nom du groupe, l'a très :tement expliqué :

---

1) V. dans l'*Action* un excellent article de Maxence Roldes l'interpellation Millerand.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur la loi relative aux retraites ouvrières qui peut sortir de cette Chambre.

Cette Chambre, par sa majorité comme par les sentiments qui animent les partis de l'opposition de droite, est condamnée à ne produire que des demi-mesures à tous égards, qu'il s'agisse de réformes économiques ou même de réformes laïques. Nous avons déjà indiqué, nous, comment nous agirions vis-à-vis de l'Eglise. Nous avons indiqué aussi, et nous indiquons chaque jour, comment nous agirions pour ces réformes sociales qui ont pour objet d'amener plus rapidement la transformation de la société actuelle en la société d'égalité sociale que nous voulons fonder. Nous n'opposerons pas davantage le ministère actuel au ministère d'hier.

Dans ce ministère d'hier comme dans le ministère actuel nous savons ce que le prolétariat, ce que le socialisme en révolte peuvent rencontrer. Il y a quelques jours c'étaient les assommades de la Bourse du Travail ; hier, sous le ministère Galliffet-Waldeck-Rousseau-Millerand, c'étaient les fusillades de la Martinique et de Chalon. Partout où le prolétariat, le socialisme font valoir leurs revendications, ils trouvent l'Etat, l'Etat de classe, maître du pouvoir, c'est-à-dire le pouvoir de contrainte de la classe capitaliste, du capitalisme et de la réaction, pour les maîtriser. Contre ce pouvoir, contre cet Etat, et les gouvernements successifs qui les représentent plus ou moins réactionnairement, nous restons un parti d'opposition gouvernementale parce que nous sommes un parti de révolution. Mais, dans un cas comme dans l'autre, quels que soient les ordres du jour qui se présentent, nous ne jouerons jamais le jeu de ces intrigues contre-ministérielles ou ministérielles que nous voulons ignorer, n'ayant ici qu'un seul souci, celui de soutenir toujours, en toute occasion et uniquement, les intérêts du prolétariat et du socialisme.

Par conséquent, dans ces conditions, nous ferons ce que nous considérerons comme notre devoir et nous mettrons à néant, dans la mesure où nous le pourrons, toutes ces intrigues que nous méprisons.

L'interpellation Millerand n'a d'ailleurs pas été inutile, car M. Lasies ayant fait ensuite la proposition de consacrer une séance par semaine aux lois ouvrières, la Chambre a décidé, sur la demande de Jaurès, de leur réserver u semaine par mois. Nous en verrons les effets après Pâqu s'il ne se trouve pas alors trop de moines à expulser.

Les paroles de M. Millerand tombaient d'autant plu

faux que précisément, quelques jours auparavant, une des rares mesures utiles au prolétariat que la Chambre ait à son actif, la *suppression des bureaux de placement* était devenue définitive (1).

Nous avons vu (2) de quelle façon dérisoire le Sénat avait discuté et mutilé le projet voté par la Chambre. Il avait du moins, pour la première fois, consenti la suppression *facultative* des bureaux. La Chambre a estimé qu'il était prudent d'enregistrer ce premier résultat, et malgré l'opposition de quelques nationalistes comme MM. Berry et Ferrette qui, subitement pris d'une belle ardeur réformatrice, refusaient d'adopter une loi aussi imparfaite et voulaient l'amender pour qu'elle retournât au Sénat, elle a fait sien sans y changer un mot le texte des sénateurs, en réservant à... plus tard des dispositions plus complètes.

Le Conseil municipal de Paris a aussitôt donné l'exemple en adoptant..... en principe la suppression de ceux des bureaux de placement qui intéressent les travailleurs de l'alimentation. Il appartient maintenant aux syndicats, qui ont su obtenir un premier résultat par la campagne que retrace en cette Revue même notre camarade Luquet, de faire en sorte que le vote du Conseil ne se borne pas à une manifestation platonique préparatoire aux élections, et de poursuivre l'application de la loi.

Au cours de cette campagne, à la fin de décembre, quatre arrestations avaient été arbitrairement opérées : celles de Linon, Beausoleil, Laporte et Bousquet (3).

Sembat, qui s'est fait à la Chambre l'excellent défenseur des organisations ouvrières, avait immédiatement déposé une interpellation, qui vient d'être discutée (4). Appréhen-

(1) Séance du 9 mars,
(2) *Le Mouvement Socialiste* du 15 février 1904.
(3) Ib.
(4) Séance du 25 mars.

dés, après une enquête dérisoire, sur les racontars de quelques gamins, sous la fallacieuse accusation d'excitation au pillage, nos quatre camarades, à la vérité, avaient été presque aussitôt mis en liberté, et l'affaire était demeurée sans suite. Mais il n'en demeurait pas moins — c'est ce que Sembat a mis en lumière :

Que dans ce cas, comme dans l'envahissement de la Bourse du Travail, on a délibérément mis de côté les prescriptions légales et les procédures régulières et que ceux qui ont été préventivement arrêtés ont été ainsi traités d'une façon plus dure, parce qu'ils étaient des travailleurs, qu'ils ne l'auraient été si, au lieu d'être des ouvriers, ils avaient été des banquiers, des gros financiers comme Mary-Raynaud, ou des directeurs de compagnies de chemins de fer, en un mot s'ils avaient été des bourgeois riches et influents. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

« La magistrature romaine de M. Vallé » (style Clémenceau) est une magistrature de classe ; il est certain qu'entre ses mains :

Les mesures de justice répressive, déjà très rigoureuses en elles-mêmes, le deviennent encore davantage quand il s'agit d'ouvriers ou de citoyens pauvres.

Le Garde des Sceaux ne pouvait l'avouer, mais il a reconnu que les arrestations avaient été faites à la légère, puisque c'est sur son ordre, a-t-il dit, qu'elles n'ont pas été maintenues. L'ordre du jour pur et simple a été adopté. Le groupe révolutionnaire présentait celui-ci, qui n'a pu être mis aux voix :

La Chambre, constatant qu'en l'état social actuel, la justice n'est qu'un instrument de classe et trop souvent une branche de la police, employée, comme cette dernière, à réprimer, par la force, les efforts des travailleurs pour changer leur condition, passe à l'ordre du jour.

La Chambre s'est ajournée au 17 mai, après avoir liqui divers projets, dont plusieurs dûs aux membres du grou révolutionnaire. C'est ainsi qu'elle a attribué à la *Mine a Mineurs des Petits-Châteaux* (Saône et Loire), une subve

tion de 25.000 francs (1), que le Sénat a aussitôt refusée, et voté deux propositions de Constans (2) : l'une est le complément de la loi d'*amnistie* partiellement adoptée par le Sénat à la fin de décembre, complément que le Sénat vient de se décider à adopter à son tour sauf en ce qui concerne les faillis ; l'autre, qui venait en seconde délibération, alloue des *secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux* pendant les périodes d'instruction militaire.

Il reste à mentionner à l'actif du groupe, l'intervention de Sembat dans la discussion des crédits demandés pour le voyage du président de la République à Rome (3). Bien que le gouvernement n'ait pas cru de sa dignité de prendre à cet égard un engagement ferme, il ressort des paroles de M. Delcassé que M. Loubet ne profitera pas de sa visite au roi d'Italie pour aller recueillir la bénédiction du Saint-Père. Conformément aux statuts du Parti, les membres du groupe socialiste révolutionnaire n'ont pas voté le crédit demandé.

LE SÉNAT

Le printemps ranime le Sénat. A deux reprises, ce mois-ci, il a tenu à donner à la classe ouvrière, la preuve de sa mauvaise volonté.

La proposition de loi relative aux *conseils de prud'hommes* est revenue devant lui en seconde délibération (4). Comme en novembre (5), M. Strauss a vigoureusement essayé d'obtenir les extensions de juridiction décidées par la Chambre. M. Trouillot, ministre du commerce, l'a appuyé d'un dis-

(1) Séance du 30 mars.
(2) Séance du 31 mars.
(3) Séance du 25 mars.
(4) Séances des 1. 3, 4, 8, et 15 mars.
(5) V. *Le Mouvement Socialiste* du 15 janvier.

cours honnête. M. de Lamarzelle a eu la coquetterie d'en faire autant. Mais son vote ni celui de M. de Cuverville n'ont suffi ; l'amendement Strauss, repoussé la première fois par 115 voix contre 106, l'a été de nouveau par 142 contre 128. Les employés attendront.

La journée de travail des femmes, des enfants, et des hommes dans les ateliers mixtes, étant légalement réduite à 10 heures depuis le 31 mars, en vertu de *la loi Millerand-Colliard*, MM. Maxime Lecomte et Waddington ont présenté une proposition tendant à modifier sur certains points les dispositions de cette loi. Le Sénat l'a votée d'emblée (1). Tout n'en est pas à rejeter, mais l'ensemble est inadmissible. La proposition a pour but avoué de rendre la loi de 1900 « plus souple » ; l'intervention de M. Méline suffit à indiquer dans quel sens il faut prendre ce mot. Il s'agit d'introduire dans la loi des exceptions qui la rendront à peu près vaine, et de rétablir pour les diverses catégories de travailleurs des heures de travail différentes, afin que tout contrôle soit rendu impossible. Nous analyserons cette proposition si la Chambre s'en occupe.

Pour se délasser de tant d'excellent travail, le Sénat, avant de s'ajourner, a eu le plaisir d'assister à une séance pornographique. Sous couleur d'une seconde délibération d'un projet réprimant les outrages aux bonnes mœurs, un spécialiste bien connu, M. Bérenger, s'est livré à un délit dont il est coutumier : celui d'excitation de sénateur à la débauche. Pour que ses collègues, sans doute, sachent à quoi occuper leurs vacances, il leur a donné connaissance des annonces les plus croustillantes du *Journal*, et révélé une série de romans obscènes, que tout le monde ignorerait sans sa vigilante attention. N'y a-t-il donc plus de juges en France ? A quoi s' « la magistrature romaine de M. Vallé » ?

André Morizet.

(1) Séances des 18, 22 et 24 mars.

ANGLETERRE

Le problème du chômage et le Parlement.

La discussion de l' « Adresse », d'où le gouvernement est sorti avec une majorité fortement réduite et un prestige plus amoindri encore, a donné lieu à une intéressante intervention du député socialiste Keir Hardie. Quelqu'importantes que puissent être pour le Royaume-Uni, la question de la politique douanière et celle de l'importation des « coolies » chinois dans l'Afrique Australe, il est inadmissible qu'elles accaparent toute l'attention des pouvoirs publics. Il était nécessaire que le représentant du socialisme à la Chambre des communes rappelât aux partisans du « Free trade » comme à ceux de la « Greater Britain » qu'il y a des problémes d'un intérêt aussi permanent, national et urgent que celui des tarifs douaniers, et qu'il y a, en Grande Bretagne même, des travailleurs aussi dignes d'intérêt que ceux de la colonie sud-africaine. C'est ce qu'a fait notre camarade Keir Hardie, en traitant à la tribune la question si douloureuse et si urgente du « chômage » et en proposant à l'Adresse, un amendement instituant un ministère du travail.

Cet amendement était ainsi conçu :

Nous exprimons respectueusement le regret qu'en présence de la misère causée par la crise du chômage, les conseillers de Votre Majesté n'aient pas cru devoir proposer la création d'un Ministère du Travail qui serait, entre autres attributions, investi de pleins pouvoirs pour prendre, de concert avec les administrations locales, les mesures de nature à remédier au chômage, notamment par l'exécution des travaux publics nécessaires, le oisement des campagnes et les encouragements à donner aux vaux agricoles.

Keir Hardie a brillamment développé le texte de son endement, devant la Chambre des Communes. Voici, en tance, le texte de ses paroles :

« Je n'ignore pas qu'une forte partie de l'opinion publique « se refuse à comprendre qu'il y ait un problème des sans- « travail ! On prétend que les ouvriers qui savent et désirent « travailler peuvent toujours trouver de l'ouvrage. Mais « c'est malheureusement une erreur ; et le problème des « chômeurs est distinct de celui des travailleurs « non « qualifiés » et des travailleurs en chambre. Si je prends « les chiffres du *Board of trade*, je constate qu'en 1903 le « pourcentage général des chômeurs était de 5,1 0/0. En « 1902 il y avait 4,2 0/0 de chômeurs dans l'industrie du « bâtiment (y compris les charpentiers et les plombiers) ; « 5,5 0/0 chez les mécaniciens et les constructeurs de na- « vires ; 4,6 0/0 chez les typographes et les relieurs. En 1898 « l'industrie du bâtiment ne comptait que 1,3 0/0 de chô- « meurs au lieu de 4,2 0/0 en 1902 ; les mécaniciens et les « constructeurs de navires 2,4 0/0 au lieu de 5,5 0/0 en 1902 ; « les typographes et les relieurs ne comptaient en 1899 que « 3,9 0/0 de chômeurs au lieu de 4,6 0/0 en 1902.

« L'aggravation de la crise est donc certaine et j'en trouve « une démonstration saisissante dans l'industrie des cons- « tructions navales, dont la situation peut être considérée « comme une mesure précise de la situation générale de l'in- « dustrie, et dont les travaux, calculés en tonnes, sont infé- « rieurs de 36 0/0 à ceux exécutés en 1899. Ainsi le chô- « mage n'est pas confiné à l'Extrême-Est de Londres, il est « général dans le Royaume.

« D'ailleurs la « question des sans-travail » n'est pas une « question purement britannique : elle est universelle. Sur « le continent, en Amérique et aux colonies, les hommes « d'Etat sont aux prises avec elle. La prohibition des t « vailleurs étrangers ne serait pas un remède. On invoc « aussi, comme cause du chômage, l'importation des m « chandises étrangères. Cette objection soulève un gr « problème, et je dois reconnaître que M. Chamberlain



« donnant à cette question une importance considérable, a « attiré l'attention du pays sur des problèmes industriels et « sociaux qu'il faut se décider à résoudre si l'on veut main- « tenir notre existence nationale elle-même. Mais je suis « persuadé que la protection n'est pas un remède au chô- « mage, car elle n'augmenterait pas le nombre des travail- « leurs, elle le diminuerait plutôt et ne ferait que rendre la « vie plus dure aux ouvriers.

« Sans doute, je n'accepte pas comme un évangile l'affir- « mation que le libre-échange a résolu la question sociale. « Il n'en est pas ainsi. Mais je préfère le *statu quo*, si mau- « vais soit-il, aux horreurs du régime protectionniste du « début du XIXe siècle.

« Les administrations locales ont tenté de combattre le « chômage par des travaux publics, mais c'est là pour elles « une charge excessive. Dans la période décennale qui se « termine en 1901, cent *trade unions*, en relation avec le « *Board of trade*, ont payé 3.280.755 livres sterlings « 82.018.875) en secours de chômage. De pareils sacrifices, « consentis par l'initiative privée, sont un exemple qui doit « décider l'Etat à intervenir.

« Une solution purement temporaire de la question serait « inefficace. Il faut que la demande de travail soit suffi- « sante, d'une façon permanente, et ce résultat ne peut être « obtenu qu'en dirigeant vers les travaux agricoles une « portion plus considérable de la population que celle qui y « est actuellement occupée. Notre pays, qui gaspille, sans « compter, l'argent dans les dépenses militaires, laisse « l'agriculture tomber en ruines. Il faut donner aux admi- nistrations locales des pouvoirs plus étendus pour acheter de la terre et y organiser du travail, comme on l'a fait en Danemark où, grâce à ce moyen, on a arrêté l'émigration des campagnes vers les villes et même fait refluer l'excé- ent de population des villes vers les campagnes. Il faut

« reboiser les campagnes : en Allemagne, sur 135 millions « d'acres, il y en a 35 plantés de bois et donnant un revenu « annuel de 15 à 18 millions de livres sterling. Une dépense « qui doit rapporter à l'Etat, outre l'avantage de récolter « son propre bois et d'employer sa propre main-d'œuvre, « un revenu aussi considérable, mérite toute l'attention du « Parlement.

« Mais, ce que je demande surtout au Parlement d'insti- « tuer, c'est un Ministère du Travail et de l'Industrie qui « aurait pour mission, non seulement de faire des enquêtes « et d'établir des statistiques, mais qui veillerait à l'appli- « cation des lois ouvrières, qui hériterait de l'inspection du « travail actuellement attribuée au Ministère de l'Intérieur, « et qui préparerait à notre pays un Code du travail, digne « de servir de modèle au monde entier. Le Ministère du « Travail aurait spécialement pour tâche la recherche du « travail, l'établissement dans tout le Royaume de bureaux « de travail auxquels les ouvriers pourraient s'adresser. Il « proposerait également de grands travaux publics, que « l'Etat entreprendrait surtout aux périodes de dépression « économique. Actuellement, la recherche du travail n'est « pas organisée : c'est au Ministère du Travail qu'il appar- « tiendra de coordonner et de soutenir les administrations « locales dans leur lutte contre le chômage »

L'amendement de Keir-Hardre a été énergiquement soutenu par Will Crooks, qui a invité la Chambre « à ne pas se contenter de manifester ses sympathies, mais à faire œuvre pratique. »

Le vote a donné les résultats suivants : pour l'amendement, 151 ; contre, 231 ; majorité gouvernementale, 80.

Une imposante minorité a donc soutenu de ses v l'amendement du député de l'*Independent Labor Party*

Londres, 29 février 1904.

R. Brandt.

(*Traduit par Raoul Briquet*).

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Exécuteurs et exécutés

Millerand exécuté par Jaurès, voilà qui nous tire un peu du banal.

L'exécution se passa à la Chambre, il y a bientôt un mois, entre 5 et 6 heures du soir. A Morizet donc, de vous rapporter la chose en détail, avec son acuité d'observation coutumière. Mais le fait, pour être d'ordre parlementaire appartient aussi quelque peu à cette rubrique, car il retentit sur la vie socialiste en général et risque de créer en certaine milieux un renouveau de confusion.

Tout d'abord, il est piquant de constater que Millerand a été rejeté du socialisme organisé, premièrement, du Bloc républicain, ensuite, précisement par les hommes qui si longtemps et si aprêment s'étaient portés ses garants devant la classe ouvrière et le parti socialiste. Quand je dis : rejeté, est-ce bien exact ? En réalité, Millerand n'a été exclu par personne, pas plus du socialisme que du Bloc. Dans l'un et l'autre cas, il avait pris les devants. En juillet 1899, il tirait sa révérence au parti socialiste, sans crier gare ; en mars 1904, il a rompu avec le Bloc sans plus de façons, laissant uniquement aux « amis » le soin de prendre acte et de s'en tirer, comme ils pouvaient. Toutefois, tandis que Jaurès et les siens ont mis quatre ans et plus, pour s'apercevoir du premier lâchage, ils ont tout de suite senti, dénoncé et *flétri* second. Preuve que s'ils ont une épiderme de jonvencelle, and il s'agit de « défense républicaine », ils l'ont de payderme, quand il s'agit seulement de classe ouvrière et socialisme.

Jous avons pour notre compte enregistré dès juillet 1899

le reniement de celui qui, quelque temps, avait marché parmi nous et nous avons dès lors prévu et dit la courbe qu'il allait désormais fatalement décrire. Son deuxième avatar nous laisse donc très à l'aise. Dès l'instant qu'il se plaçait et qu'on le plaçait hors des cadres et hors du contrôle du socialisme organisé, il devait obligatoirement redevenir un politicien comme les autres, courant le portefeuille et se portant pour cette chasse, à la tête de la première bande venue.

Le hasard des circonstances l'a mis le 17 mars, en conflit direct avec Jaurès, et le tribun a brandi sur la tête de son ex-complice ses foudres de théâtre. Ce fut un riche spectacle, disent ceux-là qui y ont assisté, et très mélo-dramatique. Sans doute, mais maintenant, il ne faudrait pas vouloir nous en conter. C'est Millerand *anti-combiste* qu'a foudroyé Jaurès; ce n'est pas Millerand, ministre d'hier et ministre de demain, l'auteur de la déviation socialiste. Au contraire, car Jaurès n'a jamais plus expressément affirmé qu'à cette occasion son « participationnisme » aigu, et déclaré qu'il était d'accord sur le fond des choses, l'excellence de la collaboration des classes, avec son adversaire momentané.

Quelle belle occasion s'offrait pourtant à l'exécuteur pour faire à cette minute-là un *mea culpa* solennel et pour nous revenir, comme certaines bonnes âmes le croient possible encore. S'il l'a laissée échapper, c'est qu'il l'a bien voulu et que plus que jamais il entend tourner le dos au prolétariat organisé. Il invective Millerand, mais il le suit, parce que tous deux marchent au même but. L'ex-ministre a simplement sur l'ex-vice-président l'avance d'une étape. Ils pourront appartenir tour à tour à des bandes rivales ou à la même; mais ils sont l'un et l'autre rivés à la Bourgeois[ie] qui seule se trouve en situation de leur donner les satisfa[c]tions de pouvoir qu'ils réclament.

Voilà ce qui semble ne pas avoir été compris des éléme[nts] prolétaires encore embrigadés dans le « Parti Sociali[ste]

Français ». Le Congrès de Saint-Etienne avait déjà rassuré ces éléments ; l'impétueuse attaque du tribun de Carmaux n'hésitant pas à courir sus à Millerand pour sauver Combes, achève de les rasséréner.

Dans leur presse, les camarades des Fédérations autonomes révolutionnaires y vont bon jeu, bon argent, et les mieux portés d'amicales intentions à notre endroit, se figurent que les jours sont proches ou « Parti socialiste français » et *Parti socialiste de France* pourront fusionner en une fraternelle unité.

Et c'est là où s'aperçoit ce renouveau de confusion dont je parlais au début.

Vrai, il est plaisant de s'imaginer que nous ayons jamais nourri à l'égard de Millerand une haine d'Apache et que nous devions savoir un gré quelconque à ceux qui en ont soi-disant délivré le socialisme. Pour nous, Millerand n'existait pas comme membre du parti, comme militant de notre cause, dès l'instant où il avait mis sa main dans la main de Waldeck et de Galliffet. Nous n'avions nul besoin qu'on nous en débarrassât, n'en étant nullement embarrassés.

L'adversaire dangereux c'était celui-là qui continuait à cheminer sinon avec nous, du moins à côté de nous, sous le masque socialiste, et celui-là demeure. Jaurès, et il n'est besoin pour s'en convaincre que de consulter son discours du 17 mars, n'a rien abdiqué de ses méthodes d'infiltration, pénétration, collaboration et ce qui suit. Il reste persuadé que le prolétariat encore mineur et pour longtemps, doit marcher à l'ombre et à la remorque des fractions avancées de la bourgeoisie. Nous avons suivi, a-t-il dit, en subsance, le cabinet Waldeck-Millerand jusqu'au crime ; nous ·ivrions de même le ministère Combes.

En conscience, ce langage, cette attitude n'ont plus rien e socialiste. Que l'on compare au discours de Jaurès la éclaration de Vaillant faite à la même séance au nom du

Groupe socialiste révolutionnaire et l'on percevra l'écart qui va sans cesse s'aggrandissant entre les assagis de la nouvelle méthode et les représentants au parlement du prolétariat organisé sur son terrain de classe :

« Partout, a dit Vaillant, où le prolétariat où le socialisme font valoir leurs revendications, ils trouvent l'Etat, l'Etat de classe maître du pouvoir, c'est-à-dire le pourvoir de contrainte de la classe capitaliste, du capitalisme et de la réaction pour les maîtriser. Contre ce pouvoir, contre cet Etat et les gouvernements successifs qui les représentent plus ou moins réactionnairement, nous restons un parti d'opposition gouvernementale, parce que nous sommes un parti de révolution ».

Si, au scrutin, les bulletins de nos amis se sont confondus dans l'urne avec les bulletins de Jaurès et des autres, et s'ils ont, comme on l'a dit — et c'est vrai — sauvé par leur vote le ministère, c'est qu'ils ne pouvaient décemment paraître dupes d'une comédie, où l'intérêt de la classe ouvrière était mis cyniquement en avant comme appeau. Il y a des ridicules que l'on doit éviter pour soi, non moins que pour son parti. Et quel ridicule que de sembler croire que le complice des fusillades de la Martinique et de Châlon fut qualifié pour réaliser — avec le concours d'une majorité de droite — la caisse des retraites pour la vieillesse, et pour élargir dans le sens des réformes sociales, la politique strictement anticléricale de M. Combes ! Nos camarades ont jugé la manœuvre, et la trouvant, selon l'expression de Vaillant, souverainement méprisable, ils ont contribué de leur mieux à la mettre à néant.

Mais encore un coup, les motifs qui ont déterminé l'attitude des élus du *Parti socialiste de France* n'ont rien à démêler avec les raisons qui ont guidé le *Parti socialiste français*. Rarement, au contraire, l'opposition entre

tenants du socialisme et ses transfuges avait eu l'occasion de s'affirmer avec autant de netteté et précision.

Les camarades encore engagés dans le camp jaurésiste ou mal dégagés ont donc bien tort de bâtir en l'occurence des châteaux en Espagne et de rêver de baiser Lamourette : leurs représentants au Parlement sont plus distants de nous et du socialisme qu'ils ne l'ont jamais été.

Du reste, si les camarades savaient lire, écouter et voir, ils se rendraient vite compte que la brouille ne fut que passagère. Millerand est déjà rentré en grâce auprès de ceux qui le houspillèrent en une minute d'entraînement.

A la réouverture, y paraîtra-t-il encore ?

Avant cette réouverture, retardée jusqu'au 17 mai, se seront produites les élections municipales.

Sur ce terrain le *Parti socialiste de France*, par ses fédérations et ses sections, s'est efforcé d'éliminer autant que possible, selon les résolutions de ses Congrès et aussi du Congrès international de 1900, les coalitions que parfois, même de bons militants ne sont que trop incités à nouer, hypnotisés par l'espoir d'un succès immédiat qui grandirait l'organisation. Les résultats obtenus à cet égard ne laissent pas d'être appréciables, car dans la presque totalité des communes (douze à quinze cents) où le Parti engagera la lutte, il le fera uniquement sur son terrain, avec une liste de candidats à lui, s'opposant indistinctement à toutes les listes adverses battant pavillon bourgeois ou pseudo-socialiste.

Un manifeste lancé par le Conseil central servira de ralliement à tous les candidats tenus d'en afficher le texte, sans ...ettre d'autre part les articles du programme municipal, ...battu et voté au Congrès de Reims.

Ainsi, plus manifestement encore que par le passé, les ...ndidats élus seront bien les hommes du parti, les repré...ntants de la classe ouvrière, nommés par elle pour faire

ses affaires, et quand nous aurons dressé le bilan et des voix recueillies et des mairies conquises ou partiellement occupées, nous n'aurons pas à craindre les mécomptes.

D'ici quelques jours, la campagne va battre son plein. Aussi, recommandons nous, à tous nos amis, la nouvelle brochure que la bibliothèque du *Parti socialisle de France* vient d'éditer sous le titre « Les Articles dn Programme municipal du Parti expliqués et commentés ». (1) Cet opuscule de 40 pages, rédigé par les citoyens Bracke, G. Delory, maire de Lille, et E. Landrin, conseiller municipal de Paris, fournira d'excellents arguments à nos militants dans la campagne électorale et leur permettra de montrer l'œuvre de réforme ouvrière partout réalisée là où, comme à Lille, Roubaix, Romilly, Bourges, Commentry, Montluçon, Montceau-les-Mines, etc., le parti a mis la mis sur le pouvoir municipal.

Plusieurs fédérations du *Parti socialiste de France* ont profité des fêtes de Pâques ou de ses approches pour la tenue de leur Congrès annuel.

Ainsi la Fédération de la Creuse qui s'est définitivement constituée à son Congrès de la Souterraine; la Fédération de la Dordogne qui a réuni ses délégués à Saint-Cyprien ; la Fédération de l'Aube qui a pris en son Congrès de Villenaux de très intéressantes décisions, notamment en ce qui touche la question de l'enseignement; la Fédération de l'Isère, où il a été constaté si nettement que la victoire de l'équivoque devant le corps électoral de Grenoble n'avait en rien ébranlé la fermeté des militants conscients.

Mais des divers Congrès tenus durant le mois, le plus

(1) En vente à la bibliothèque du parti socialiste de Fr..., 7, rue Bodier, Paris, au prix de 10 centimes l'exemplaire, fra... 15 centimes. Le cent, 6 francs ; franco, 6 fr. 50.

portant au point de vue de la vie du parti, est, sans conteste, celui de Saône-et-Loire. En ce Congrès, convoqué à Sanvignes, le 20 mars, la Fédération, *à l'unanimité* des suffrages exprimés, a décidé son adhésion au *Parti socialiste de France*. Depuis longtemps, sans doute, nous considérions les camarades de cette Fédération comme des nôtres. A nos côtés, ils avaient combattu au Congrès de Wagram, dénonçant par leurs délégués, les citoyens L. Journaud et Merzet, le crime de Châlon, et mettant les thuriféraires de Waldeck-Rousseau, Millerand et les autres en face de leurs sanglantes responsabilités. Depuis, leur élu législatif, notre ami Bouveri, était venu prendre place parmi les élus du *Groupe socialiste révolutionnaire* à la Chambre. Mais l'adhésion de ces camarades demeurait en quelque sorte toute morale ; elle n'avait aucun caractère positif et organique.

Cette situation vient heureusement de prendre fin. La Fédération de Saône-et-Loire nous a définitivement rejoint pour continuer ensemble, comme élément intégrant du parti, l'action que, paralèllement à nous, mais distinctement, elle menait depuis la crise.

Cette adhésion marque une date. Elle prouve la force de croissance et de pénétration du parti, en dépit des obstacles qui hérissent sa marche, et annonce le jour prochain où seront obligés de s'unifier avec nous tous les éléments prolétaires soucieux de ne pas se laisser duper indéfiniment par les charlatans de la collaboration des classes.

Louis Dubreuilh.

ALLEMAGNE

La morale d'une défaite.

LE « CAS GOEHRE »

Il n'y a pas d'exagération à prétendre qu'on a pris l'habitude, en Allemagne, des succès socialistes. Des défaites sont donc naturellement d'autant plus surprenantes, et — il faut l'avouer — explicables seulement par des conditions exceptionnelles. La marche de l'industrie, la conquête indiscutable même des campagnes par les machines produisent une augmentation formidable du prolétariat ouvrier, tandis que la politique réactionnaire poursuivie à l'heure qu'il est par le gouvernement et tous les partis bourgeois nous assurent matière à propagande largement suffisante. La croissance de notre parti est donc une conséquence fatale des conditions dans lesquelles nous nous trouvons et parait inévitable même aux yeux de nos adversaires.

Il est évident qu'un mouvement de l'étendue du nôtre, peut connaître des échecs passagers, et ce serait même étonnant s'il ne se produisait pas, par moments et à certains endroits, grâce à des conditions imprévues, un recul facilement oubliable. Mais il n'en est pas moins vrai que nous avons le strict devoir de rechercher les raisons de ces événements, dès qu'ils se produisent, dans le but d'éviter leur retour et de ne pas retarder inutilement l'émancipation de la classe ouvrière. Ce devoir s'impose d'une façon absolue, et on aurait tort de le négliger dans un cas aussi grave que celui qui nous occupe aujourd'hui : le « cas Goehre ».

Les défaites les plus remarquées dans les dernières années sont celles de Calbe-Aschersleben et de Mulhouse 1900.

La première fut dûe à la condamnation du député sortant à trois ans de prison pour délit de lèse-majesté ; l'absence du candidat « retenu » en prison, rendit si difficile la campagne électorale que nos suffrages subirent une diminution de 18.300 en 1898, à 17.929, tandis que le nombre des électeurs nationaux-libéraux angmenta de 18.100 à 19.224 ; mais ajoutons qu'aux élections générales de 1903, le même candidatsocialiste battit par plus de 20.000 voix les trois candidats adversaires qui en réunirent à peine 18.000.

La défaite de Mulhouse — quatre mois plus tard — fut plus sensible, mais non moins prévue d'avance. En 1898, le candidat socialiste réunit 13.610 suffrages contre 9.813 voix adverses. De graves dissentiments au sein du parti provoquèrent la démission du député, plus tard exclu du parti. On présenta un nouveau candidat, d'origine allemande, qui perdit toutes les voix plus ou moins protestataires et n'opposa que 7.680 voix aux 17.730 voix portées sur le nom d'un fabricant alsacien. Une défaite, inouïe jusqu'alors et qui n'a d'ailleurs pas eu son égale depuis ! En 1903, le même candidat socialiste immigré obtint toutefois 13.384 voix, tandis que le fabricant élu en 1900, ne put vaincre que par 17.281 suffrages au scrutin de ballottage. Cette défaite de 1900, si remarquable fut-elle, avait des raisons trop claires et touchant trop peu nos principes ou notre programme, pour pouvoir nous attrister ; bien au contraire, elle est préférable pour ceux qui préfèrent 7.000 voix socialistes à 13.000 voix incertaines et douteuses.

La défaite dont nous voulons encore entretenir nos lecteurs, celle de Zschopau Marienberg, présente des différences de voix moins considérables que celle de Mulhouse. Le 16 juin 1903, Rosenow, député sortant, fut élu par 13.616 voix contre .876 données à un réactionnaire quelconque. Le jeune député — il n'avait que trente-trois ans — succomba en février une attaque d'apoplexie. Le 18 mars dernier, le candidat



socialiste obtint 10.156 voix, un candidat antisémite 5.986 et un candidat conservateur 4.316. Au scrutin de ballottage, le 25 mars, le candidat antisémite fut élu par 11.956 voix contre 11.169 suffrages socialistes. Nos adversaires ont donc obtenu une augmentation de 2.040 voix, tandis que nous avons subi une diminution de 2.447 voix.

Quelles sont les raisons de cet insuccès déplorable ?

En premier lieu, il est certain que la personnalité de Rosenow avait contribué d'une façon notable à la conquête du siège. Tous ses électeurs le connaissaient bien ; il était fort aimé de la population — très pauvre — qu'il voyait souvent. L'influence de sa personnalité pouvait compenser les manques graves de l'organisation, qui se sont fait sentir cruellement dans la dernière lutte électorale. Puis, il y a les mesures administratives qui furent, cette fois, d'une rigueur sans pareille à notre égard. Nous passons sous silence l'attitude des autorités, en ce qui concerne réunions électorales, etc. Mais nous citerons, comme fait important, une décision par laquelle nombre d'électeurs furent privés de leur droit de vote. Les listes électorales établies en avril 1903, étant encore valables en mars 1904, on décida que les électeurs, n'habitant plus l'arrondissement qu'ils habitaient lorsque les listes furent établies, ne pourraient voter. On a compté *1031* électeurs socialistes de la circonscription, qui furent renvoyés du bureau de vote, simplement *parce qu'ils avaient changé de domicile, au sein de la circonscription électorale.* Il n'est pas douteux que l'élection sera invalidée pour cette raison par le Reichstag, mais l'examen des questions de ce genre prend énormément de temps en Allemagne : il a lieu en suivant l'ordre alphabétique, et l'élu s'appelle — comble ! — Zimmermann !

Le fait qui a toutefois le plus influencé le résultat l'élection, est ce qu'on est déjà convenu d'appeler le « Gœhre ». Et c'est cette raison la plus néfaste qui don



oute sa portée à cette défaite, qui la fait paraître la plus désolante de celles qui ont frappé le parti socialiste allemand.

Voici les faits : On se souvient qu'au Congrès de Dresde, Goehre fut violemment attaqué, notamment par Bebel, et qu'au lendemain même de ces débats, et à la suite de considérables polémiques de presse, il donna sa démission de député de la 15e circonscription saxonne. Cette démission produisit l'effet le plus déplorable, dans tout le Parti. Goehre, nouvellement venu au socialisme, avait été immédiatement proclamé candidat, en 1901, par la circonscription de Mittweida, et dès le suivant congrès régional du Parti socialiste saxon, au printemps 1901, les délégués de cette circonscription avaient été vivement critiqués pour avoir offert, sans raison suffisante, un mandat à un nouvel arrivé au parti (1). La démission de Goehre, à la suite du Congrès de Dresde, sans consultation préalable de l'organisation dont il dépendait, et qui devait, de nouveau, mener une campagne électorale entraînant de grands frais, blessa ses mandataires, d'autant plus qu'il se déclara prêt à être, une seconde fois, candidat. C'était donc pour pouvoir opposer aux attaques de Bebel un vote de confiance socialiste, et des électeurs de Mittweida, que Goehre allait obliger à de nouvelles dépenses et à de nouvelles luttes toute une circonscription, et sans entente préalable avec ceux qui l'avaient délégué ! Goehre ne fut plus candidat. Il s'était trop aliéné par cet acte d'indiscipline et d'égoïsme, les sympathies de ses anciens amis.

Lorsqu'après la mort de Rosenow, le télégraphe annonça dans tout l'Empire, qu'une assemblée du Parti avait, le 21 février, par 696 voix contre 4, malgré une opposition éner-

---

(1) Nous avons, à l'époque, rendu compte ici de ces évènements (*Mouvement Socialiste*, 1901, t. II, p. 21 et suiv.)

gique du Comité-Directeur, proclamé Goehre candidat, et que Goehre avait accepté la candidature, on ne savait que penser. De tous côtés, on blâma Goehre. Il ne peut être douteux que les sentiments de tout socialiste conscient de la discipline et du passé de notre Parti étaient violemment blessés par l'attitude des délégués, escomptant la qualité d'ancien pasteur de Goehre, pour gagner plus facilement la circonscription, et par l'attitude de Goehre lui-même, évidemment trop avide d'un siège de député. Six mois à peine écoulés depuis les évènements qui avaient suivis le Congrès de Dresde, Goehre n'aurait jamais dû accepter de candidature, et moins encore en briguer. Et il faut dire que c'était là le sentiment non-seulement des chefs « radicaux », mais aussi de ceux qu'on appelle souvent les « révisionistes » du Parti.

C'était la première faute dans toute cette affaire, mais ce n'était pas la dernière, ni la plus grave.

Dès la proclamation de la candidature, le Comité-Directeur du Parti saxon et les quatre comités fédéraux du royaume entreprirent une action aussi énergique qu'illicite contre la décision prise par la 20e circonscription. Le 23 février, ces comités se réunirent à Leipzig en présence d'un membre du Comité-Directeur du Parti allemand, et votèrent l'ordre du jour suivant :

Les Comités soussignés, après s'être occupés aujourd'hui dans une séance tenue à Leipzig de la candidature dans la 20e circonscription, déclarent :

La candidature Goehre décidée par les camarades de la 20e circonscription est en contradiction avec la discipline et les traditions du parti, à tous les points de vue, après les évènemen[ts] qu'on sait bien s'être produits et qui concernent le citoy[en] Goehre. Elle pourra donc très facilement amener des dissensio[ns] dans les rangs non seulement des camarades saxons, mais enc[ore] de tous les camarades allemands. Dans ces conditions, un sc[an]dale nous paraît la prochaine conséquence, absolument certai[ne] qui nuirait, sans aucun doute, considérablement à l'autorité



notre parti ; la seule possibilité d'éviter cela semble aux soussignés le refus de la candidature par le citoyen Goehre. Ils comptent donc avec certitude que le citoyen Goehre renoncera à cette candidature que lui a offerte la 20e circonscription. Si, contre toute attente, il ne se croyait pas obligé à cette mesure, absolument nécessaire dans l'intérêt de tout le parti, les soussignés défendraient toutes conséquences de leurs opinions ici émises en pleine publicité.

En attendant, la fraction socialiste du Reichstag essayait d'amener Goehre à renoncer à la candidature. Mais, en même temps, dans la presse, on faisait campagne pour Goehre et, plus violemment, contre lui, et on colportait un bruit qui, très heureusement, n'a pas été confirmé : le comité directeur avait menacé l'organisation de la circonscription de n'envoyer « *ni un homme ni un sou* » à l'aide des camarades en lutte électorale.

Le 27 février, dans l'assemblée du parti de Gelenau, qui allait définitivement nommer le candidat, Goehre déclara ne pouvoir accepter la candidature. Après de longs débats, au cours desquels les comités signataires de l'ordre du jour que nous avons signalé plus haut, furent vivement malmenés, le citoyen Pinkau fut nommé candidat par 25 contre 4 voix et 6 abstentions. On ne vota pas, comme dans la première assemblée, d'après les membres présents, mais d'après les localités de la circonscription représentées. Goehre déclara qu'il resterait dans la circonscription jusqu'au jour du vote et qu'il soutiendrait autant que possible le candidat socialiste.

Nous ferons tout de suite observer qu'il ne faut pas exagérer la portée de cette déclaration de Goehre. En usant de son influence au profit de la candidature du parti, Goehre faisait preuve de discipline plus que de dévouement. Mais il n'en est pas moins vrai qu'après tout ce qui venait de se passer, cet acte de discipline contrastait d'une façon heureuse avec l'attitude jusqu'alors observée par Goehre lui-

même et aussi avec la campagne menée par la direction du parti. Et s'il faut reconnaître qu'il y a, dans cet antagonisme, quelque chose de déplaisant, une impression désagréable, comme une intention de la part de Goehre d'opposer à l'hostilité des Comités fédéraux et directeur un sacrifice de sa personne pour le parti, le fait subsiste pourtant de l'action heureuse de Goehre et diminue cette impression qui, pour s'être imposée à l'esprit de nombreux camarades, n'en peut pas moins être injustifiée.

Le citoyen Pinkau était donc candidat. On connaît l'issue de la lutte : nous l'avons indiquée plus haut.

Nos lecteurs ont pu voir, par l'exposé des faits que nous leur avons soumis, qu'en vérité, la campagne pour et contre Goehre n'a pas été sans peser très considérablement sur le résultat de l'élection. Ils se doutent que nos adversaires ont exploité ces événements avec un succès facilité par les sympathies qu'ils avaient vu acquises à Goehre dans cette circonscription. Et on sait fort bien aussi — bien que cela n'ait pas été indiqué jusqu'à présent — que les électeurs que Goehre aurait entraînés à voter pour lui, s'il avait été le candidat socialiste, sont trop peu disciplinés pour pouvoir faire abstraction complète de la personne et voter pour le candidat du parti, quel qu'il soit. Dans ces conditions, la portée des dissensions au sein du parti que nous avons essayé de dessiner, est assez manifeste.

Nos lecteurs ont aussi reconnu, sans doute, où sont les responsabilités de l'échec que nous avons subi : il y a d'abord Goehre qui — trop avide d'un siège de député — manque de cette discipline dont le parti socialiste allemand ne peut se passer, qui viole des traditions respectées jusqu'alors p[ar] tous les camarades. Et il y a ensuite l'attitude trop violen[te] des Comités, cette campagne sans fin contre un membre [du] parti dont la candidature au Reichstag a été officielleme[nt] proclamée.

Mais la responsabilité des Comités parait encore fortement chargée, si l'on prend en considération qu'ils ont — et dans une mesure beaucoup plus considérable que Goehre — lésé les traditions du parti.

En effet, une règle qui avait toujours été observée, dans le parti socialiste allemand, est celle de l'autonomie de chaque circonscription pour la proclamation des candidats. On avait critiqué bien souvent des décisions prises par l'une ou l'autre circonscription à ce sujet, mais on ne les a jamais bousculées. Nous avons déjà rappelé qu'au Congrès saxon de 1901, la candidature de Gœhre fut vivement attaquée, mais personne ne songea à interdire à la 15e circonscription d'exécuter sa décision. Les seules exceptions à cette règle consistent dans des résolutions déclarant illicites les candidatures multiples du même camarade.

Ce point de vue nous semble essentiel. Nous considérons — et l'on peut hardiment prétendre que tous les camarades allemands sont d'accord là-dessus — que l'autonomie des circonscriptions électorales pour la proclamation des candidats est un principe qui doit être rigoureusement respecté. Nous sommes bien conscients de ne pas exagérer. Nous n'irons pas jusqu'à déclarer, comme vient de le faire, dans une revue, Heine, que c'est là une revendication démocratique que nous devons à notre programme et à nos principes de réaliser dans notre propre organisation, comme nous exigeons de l'Etat la réalisation de revendications démocratiques (1)! Nous croyons qu'une telle comparaison entre l'Etat et l'organisation d'un parti politique est absolument fausse, la nature de l'Etat et de cette organisation étant tout à fait différente : l'Etat est une organisation *obligatoire* qui a, vis-à-vis des membres de son organisation, la *vis cogendi*, tandis que l'organisation du parti politique est fondée sur la

(1) *Socialistische Monatshefte*, avril, p. 281 et suiv.

bonne foi de ses adhérents *volontaires*. Et nous ne dirons pas, non plus, comme le prétend le même Heine, que le « cas Gœhre » n'est qu'une manifestation de « tendances centralisatrices et bureaucratiques » qui existent dans l'administration du parti. Rien ne justifie une telle assertion, qui essaie de donner à cette affaire une portée fédérale qu'on aurait tort de lui attribuer.

Le « cas Gœhre » a été provoqué par l'animosité contre ce camarade qui avait fait acte d'indiscipline et d'égoïsme au lendemain du Congrès de Dresde et qui était sur le point de créer des embarras au parti par sa candidature « incompréhensible ».

On a eu tort aussi de voir, dans cette affaire, une démonstration « anti-révisionniste ». Il n'en est rien, croyons-nous. Et si Gœhre est compté parmi les « révionnistes », ce n'est pas cette qualité qu'on lui attribue ou qu'il s'attribue, qui a pu avoir la moindre influence.

Wolfgang Heine, dans l'article que nous avons cité, et quelques journaux du parti, ont affirmé, il est vrai, d'ailleurs sans la moindre preuve, qu'on avait voulu frapper dans la personne de Gœhre, le « révisionniste ». A cette occasion, comme dans notre étude sur les résultats et la portée du Congrès de Dresde (1), nous proclamons nettement que, dans le parti socialiste allemand, il n'y a presque pas de « tendances révisionnistes ». Il y a des différentes de tempérament, cela est vrai, mais — à part des exceptions — il n'y a pas beaucoup de camarades tombant sous le coup d'une des définitions « révisionnistes » données par la motion que Bebel, Kautsky et Singer déposèrent au Congrès de Dresde. Nous nous hâtons d'ailleurs d'ajouter que le socialisme de ce[ux] qu'on appelle « révisionnistes » en Allemagne, n'est pas [du] tout identique avec le « socialisme réformiste français ».

(1) *Mouvement socialiste*, 1903, tome III, p. 207 et suiv.

Dans les derniers temps, la définition exacte du « révisionisme », faisant toujours encore défaut, un des jeunes « révisionistes », peu connu à l'étranger, le citoyen Wilhem Kolb, de Karlsruhe, se plaît à répéter que la différence entre « révisionistes » et « radicaux » consiste dans ceci : les « radicaux » préconisent la *théorie de la catastrophe*, les « révisionistes » la *théorie de l'évolution* ! En d'autres termes : les « radicaux » croient qu'il y aura nécessairement, dans la révolution économique et politique, à un certain moment, une rencontre violente ; les « révisionistes » sont d'avis qu'une telle rencontre pourra ne pas se produire. Et c'est pour de pareilles différences, qu'on empêche le parti de travailler aussi sérieusement qu'il est à même de le faire! Nous rappelons Lassalle qui, dans sa *Assisenrede*, a exposé, il y a plus de quarante ans, que ce n'est pas la violence qui caractérise une révolution ; nous rappelons Liebknecht qui, dans le procès pour crime de haute trahison à Liepzig, se rapportait à cette explication de Lassalle. La différence énoncée par le citoyen Kolb n'en est pas, et l'on comprendra que, dans le parti allemand, on est fatigué de ces éternelles discussions, qu'on en a assez, de ces querelles inutiles! En effet, presque tout le monde, dans le parti, est d'accord, et tandis que personne ne songe à « reviser » ou à changer notre tactique révolutionnaire d'opposition intransigeante à l'Etat de classe, le bon combat mené par nos agitateurs infatigables, est enrayé par des dissensions artificielles. Si, dans l'affaire Goehre, le « révisionisme » a joué quelque rôle, c'est que l'animosité contre Goehre a pu être nourrie par la satiété, qu'on éprouve de toutes parts, à l'égard des explications « révisionistes ». Et cette satiété est parfaitement compréhensible, à la vue d'une publication comme les *Socialistische Monatshefte*, qui se plaît à faire valoir le « révisionisme » autant que possible, dans chaque numéro!

Dans le parti même, dans les masses ouvrières organi-

sées, on demande énergiquement que ces phénomènes disparaissent.

Nous ne doutons pas qu'on saura tirer toutes les conclusions de la défaite de Zschopau-Marienberg. Un échec, tel que celui du 25 mars — nous le répétons — ne peut certes pas retarder, dans une mesure considérable, les progrès de la démocratie socialiste. Mais, pour le parti socialiste, qui poursuit l'émancipation du prolétariat, il est élémentaire de ne pas embarasser son action d'accidents aussi misérables.

Les responsabilités de l'affaire Goehre étant établies, il ne sera guère difficile d'éviter à l'avenir les fautes commises cette fois.

Georges WEILL.

P. S. L'article qu'on vient de lire était écrit lorsque le Congrès régional du parti socialiste saxon se réunit à Chemnitz, le 5 avril. Durant deux journées, les délégués discutèrent, sans aucune animosité d'ailleurs, l'élection de la 20e circonscription et les leçons quelle doit comporter pour notre parti. On adopta finalement, par 66 contre 9 voix, la motion suivante, déposée par Nitzschke et Geyer, adversaires de la candidature Gœhre :

Le Congrès reconnaît que le Comité central et les Comités fédéraux sont en droit, d'après les articles 3, 7 et 12 des statuts de l'organisation saxonne, de participer à la nomination des candidats aux élections du Reichstag et de la Diète, quand il n'est pas possible de provoquer une décision d'un Congrès régional. Au cas où ces Comités n'arrivent pas à s'entendre entre eux, l'affaire est soumise, en dernière instance, à la Direction du parti.

C'est reconnaître, en d'autres termes, que l'immixtion des Comités dans la proclamation du candidat à l'élection de la 20e circonscription était justifiée. Qu'on nous permette toutefois d'ajouter qu'au moment de la nomination du candidat, le droit d'immixtion n'était guère incontestable encore, et ensuite — et cela nous semble très important — que les expressions choisies par les Comités dans leur motion du 23 février, reproduite dans notre article, étaient peu adroites et propres à désorienter et à blesser de nombreux camarades.

Quant à la portée générale de la décision qui vient d'[illegible] prise, nous la considérons comme le meilleur moyen d'éviter [illegible] retour de conflits aussi désolants.

Nous avons mentionné, dans le corps de l'article, le br[illegible] répandu dans le parti que le Comité-Directeur aurait opposé [illegible]

proclamation de la candidature Gœhre le refus de participer à la lutte électorale. Or, au Congrès, on a affirmé que le Comité fédéral de Chemnitz a déclaré refuser « tout homme et tout denier ». Nous n'avons pas voulu croire que de telles paroles aient été prononcées. Elles expliquent, en tout cas, pour une grande part, le découragement de tant d'électeurs socialistes de la 20e circonscription saxonne.

La presse n'a pas cessé de s'occuper de notre défaite du 25 mars. Dans le *Neue Zeit*, Kautsky vient d'exposer son point de vue. Il démontre, très clairement, que le député socialiste n'est pas, en premier lieu, le député de sa circonscription, mais surtout le député du parti. Et il en conclut qu'il n'y a pas lieu, dans cette affaire, de se plaindre de la violation d'un principe démocratique.

Dans toute cette question, on a tort de faire tant de considérations générales. Il ne faut pas perdre de vue que — sauf le manque de discipline dont Gœhre s'est rendu coupable — l'on accuse surtout la manière dont les Comités saxons ont procédé. Kautsky ne fait d'ailleurs que répondre aux *Notes dèmocratiques* de Heine que nous avous déjà critiquées

G. W.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La Suppression des Bureaux de Placement

La somme d'efforts et le temps que les travailleurs ont dû dépenser pour faire aboutir la question, pourtant secondaire, de *la suppression des bureaux de placements payants*, démontre clairement, le vide et la duperie des déclarations de certains rétheurs de la politique affirmant quotidiennement que c'est réformes par réformes et par la seule action légale, parlementaire, que se réalisera la société socialiste. Encore qu'il faille considérer la solution donnée et présente, comme passablement imparfaite !

Reconstituées par un décret de 1852, les agences de placement ne tardèrent pas à motiver les récriminations de ceux qui devaient passer par leurs fourches caudines. Ce fut, avec les apparences — du reste communes à tous les gouvernants — de sentiments généreux, inspirés du souci de défendre le salarié contre l'exploitation éhontée de certains intermédiaires, que furent, le 25 mars 1852, réglementées les officines de placement.

En réalité, on élevait cet odieux trafic à la hauteur d'une institution, on créait un monopole pour quelques privilégiés, plats serviteurs de toutes les forces oppressives ; on accomplissait aussi — et c'était cela seulement que l'on voulait — une œuvre de basse police. C'est là un fait qui a été mair[illegible] fois dénoncé et prouvé : la surveillance policière ne peut a[illegible] de prise sur le placeur, mais elle s'exerce commodém[illegible] sur les placés et déplacés, c'est-à-dire les ouvriers.

Par sa nature même, le placement payant ne peut se f[illegible]

honnêtement. Il constitue une industrie dont l'exploitant doit tirer des profits ; ces profits sont d'autant plus grands — et qui donc ne cherche à augmenter le chiffre de ses bénéfices ? — qu'il fait davantage de places. Dès lors, tous ses efforts doivent logiquement tendre à ce que les ouvriers ne restent pas en place ; et fatalement il emploie, pour arriver à ce but, mille procédés révoltants maintes fois dénoncés. Les règlements de police — que celle-ci ne cherche d'ailleurs pas à faire respecter — ne peuvent empêcher non plus, que le tenancier n'offre, de préférence, l'emploi dont il dispose, à celui qui le lui paie le plus largement.

Au point de vue moral, il est de notoriété publique — cela a été dit par des hommes appartenant à tous les partis, depuis M. Georges Berry, jusqu'au citoyen Coutant — que les bureaux de placement sont des lieux de dépravation pour les hommes ; et ils conduisent au ruisseau la plupart des malheureuses jeunes filles qui s'y adressent.

Mais notre but n'est pas de recommencer les critiques si souvent et partout developpées contre cette institution. Nous voulons simplement et rapidement donner un coup d'œil sur trente années de luttes menées contre ces agences et analyser brièvement la dernière campagne qui a abouti au vote de leur *suppression facultative*, laissée aux soins et à la charge des municipalités.

Les agences de placement, que rétablit le décret de 1852, avaient été supprimées avec bien moins de difficultés que ne l'ont fait nos dirigeants modernes, par le préfet de police de 1848, c'est-à-dire quatre années plus tôt.

A cette époque nul ne pensait pour défendre les placeurs, oquer des situations acquises, des droits de propriété, qui ırtant alors, tout comme aujourd'hui pouvaient aussi ɔgiquement » être objectés. C'est, en effet, une ordonnance 20 pluviose an XII (février 1804) qui avait créé les bureaux

de placement parisiens, véritable monopole pour leurs tenanciers et on verra par l'arrêté que nous publions ci-dessous, comment s'y prenait, sans plus de forme, le préfet de police de 1848 pour retirer ce monopole à leur bénéficiaire :

Paris, le 29 mars 1848.

Nous, Préfet de Police,
Vu les réclamations qui nous ont été adressées par les délégués des garçons marchands de vins.
Considérant que ces réclamations ont pour objet de supprimer à l'avenir les bureaux de placement dont les agents prélèvent des droits onéreux pour les travailleurs,
Que l'office de ces agences, reconnu utile en principe, consistait à servir d'intermédiaire entre les garçons marchands de vins et leurs patrons et qu'une commission composée de délégués a été proposée pour remplir cet office,

Arrêtons ce qui suit :
Article premier. — Tout bureau de placement servant d'intermédiaire entre les garçons marchands de vins et leurs patrons est interdit.
Art. 2. — Tout garçon marchand de vins sans ouvrage *devra s'adresser à la commission établie d'un commun accord entre les intéressés et dont le siège est situé provisoirement quai de l'Ecole, 22.*

Le Préfet de Police, CAUSSIDIÈRE

Il en fut de même pour les bureaux des cuisiniers, boulangers, coiffeurs, etc... Le placement fut alors confié à des commissions ouvrières.

Comme on peut le voir, par les considérants même de l'arrêté, les bureaux de placement ont toujours été, à cette époque comme maintenant, l'objet des réclamations et protestations des ouvriers qui devaient s'y adresser.

Nous disons *devaient* s'y adresser, car, en effet, dans les corporations qui sont à la merci des placeurs, c'est une i luctable obligation pour les ouvriers de ces professions aller acheter leur emploi.

De 1852 à 1878, l'institution se développa et préleva dîme monstrueuses sur la misère, en ne suscitant que

timides colères vite réprimées. Mais à partir de cette date, les travailleurs, que les seules promesses de la République n'avaient suffi à satisfaire, commencèrent à se recrier contre une exploitation qui devenait d'autant plus intense que le chômage allait se développant. En 1881, une pétition demandant le retrait de l'ordonnance de 1852 fut adressée à la Chambre. Pourtant ce ne fut que vers 1886 et 1888 que les protestations devinrent pressantes.

Déjà des syndicats avaient pris une certaine force et ceux de l'alimentation étaient particulièrement actifs — l'histoire de la création de la Bourse du travail de Paris l'atteste. — Tous les rapports déposés au Conseil municipal pour la création d'une Bourse du Travail et ses annexes dans Paris, sont inspirés de la nécessité de donner aux organisations syndicales ouvrières le moyen de soustraire les membres de de leur corporation aux exactions des placeurs. La Bourse fut créée, le placement gratuit y fut organisé, mais il ne put concurrencer le bureau-payant.

En 1888, les ouvriers coiffeurs, affamés par un chômage dont ils firent remonter la cause et avec juste raison, aux procédés des placeurs qui ne cessaient d'attirer à Paris les jeunes gens de province auxquels ils donnaient la préférence, dessinèrent un mouvement de grève dirigée contre les bureaux-payants, et entraînèrent avec eux une grande partie des chômeurs limonadiers, épiciers, etc...

Le mouvement prit une certaine importance, car, au même moment, une grande grève, celle des ouvries terrassiers, se déroulait. Tous ces protestataires firent cause commune, marchèrent solidairement, s'appuyant réciproquement.

Dans plusieurs rencontres, la police fut débordée, impuissante. On tenta de transformer en magasin d'armes l'annexe ·ı la Bourse du Travail, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35. Il ·ıt dire que ces armes n'étaient pas bien dangereuses : de ·ıples manches à balai, qui, d'ailleurs, pour la plupart

furent saisis à leur livraison ! Ce fut la caractéristique de ce mouvement qui se termina par une assommade policière devant l'Hôtel-de-Ville, et un vœu, suivant et précédant bien d'autres vœux du Conseil municipal en faveur de la suppression des bureaux de placement. Un fait d'une certaine gravité s'était cependant produit à la fin de ce mouvement. Une bombe avait fait sauter le bureau de la rue Chénier. Cet acte de propagande individuelle, qui avait déjà été tenté cinq semaines plus tôt, se produisait dans la nuit du 30 septembre.

Mais le Conseil municipal avait émis un vœu, et les travailleurs crurent devoir reprendre patience.

Dès leurs premiers efforts contre les bureaux payants, les syndicats ouvriers sentirent le besoin de coordonner leurs action. Dans ce but, une organisation spéciale se constitua en 1891 ; elle prit le titre de : *Ligue pour la suppression des bureaux de placement*. Elle se composa surtout d'éléments parisiens, de syndicats dont les corporations étaient sous le joug des placeurs, et ayant leur siège à Paris. Les coiffeurs, pâtissiers, limonadiers prirent une part très active au mouvement de cette Ligue, dont l'action se manifesta par de nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics, des rapports remplis de plaintes contre les placeurs, et de fréquentes réunions dans Paris. Malheureusement, elle fut impuissante à remuer la province, et au 1er Congrès des travailleurs de l'alimentation, tenu à Paris les 15, 16 et 17 mai 1902, les organisations qui entrèrent dans cette nouvelle Fédération décidèrent de se retirer de la Ligue. C'était signer son acte de décès.

Quelque temps après, les nécessités de l'action amenai les syndicats de l'alimentation à entrer en rapport avec autres organisations intéressées, telles que les coiffeurs fut alors constitué un nouvel organisme qui prit pour tit *Comité d'action pour la suppression des bureaux de pla*

ment. Son existence fut éphémère ; les événements se précipitèrent, exigeant l'intervention d'un organisme plus puissant.

Mais reprenons les événements dans l'ordre où ils se produisirent.

Vers 1891-92, les protestations renaissaient plus fortes ; les pouvoirs publics s'en émurent ; une enquête administrative fut ordonnée. Pour qui connaît et tient compte de la partialité de l'administration, cette enquête donna néanmoins des résultats concluants. La presque unanimité des préfets durent reconnaître la légitimité des récriminations des ouvriers et plusieurs d'entre eux concluaient favorablement à la suppression. Un projet de loi fut déposé à la Chambre, auquel succédèrent d'autres projets, les uns signés Berry, les autres Coutant, etc.

Les agitations succédaient aux protestations des victimes, chaque fois calmées par la mise en branle de la machine parlementaire. Auditions par les commissions diverses de la Chambre ou du Sénat ou par les ministres, des plaintes justifiées des syndicats ouvriers intéressés, des hypocrites sentimentalités des syndicats patronaux et des calomnies que les placeurs déversaient sur leurs victimes qui osaient se plaindre. Puis, tout retombait dans un silence désespérant, qui, pourtant, au bout de quelque temps et presque périodiquement, ne manquait pas d'être rompu.

Mais toujours, dès que les législateurs semblaient s'occuper d'eux, les ouvriers confiants se calmaient aussitôt, faisant taire leur ressentiment contre les placeurs qui les affamaient, t dont ils espéraient bénévolement être bientôt débarrassés ar la seule bonne volonté du Parlement.

Elles sont typiques à ce sujet, les trois journées de 1897, urant lesquelles, entassés dans la grande salle de l'Annexe la Bourse du Travail, les ouvriers de l'alimentation et

les coiffeurs attendirent, chaque jour, de une heure de l'après-midi à onze heures du soir et minuit, les résultats de la discussion de la Chambre. Ce devait être pour eux une nouvelle déception !

Nombreux furent les projets de loi déposés sur la question. En 1896, le gouvernement mettait en avant un projet, mais qui ne supprimait pas les bureaux payants. Le 9 avril 1897, la Chambre des députés adoptait un projet maintenant ces agences, projet que le Sénat modifiait dans un sens plus mauvais encore dans ses séances des 27 janvier et 18 février 1898. Toujours sous la poussée de l'agitation, le 29 novembre 1900, la Chambre adoptait un projet qui ne permettait plus de créer de nouveaux bureaux payants, autorisait les villes à supprimer ceux existants, moyennant indemnité, si le retrait d'autorisation se produisait avant l'échéance de la cinquième année, et sans indemnité, passé ce délai. Le 30 janvier 1902, plus d'un an après le vote de la Chambre, le Sénat se décidait à reprendre la question et démolissait ce qu'avait fait l'autre assemblée.

Les bureaux payants eurent à cette époque comme défenseur à la tribune du Sénat, un homme qui, par l'industrie dont il tire d'énormes profits (laquelle industrie d'ailleurs empoisonne ceux qui y travaillent), se sentit tout désigné pour défendre les bureaux trafiquants d'ouvriers et d'ouvrières : ce fut le grand fabricant de blanc de céruse, M. Expert-Besançon.

Les choses en restèrent là, jusque vers le commencement d'octobre 1903, point de départ d'une agitation nouvelle, mieux coordonnée, plus intense, plus énergique, plus méthodique, qui s'est poursuivie sans défaillance ; mettant côté tout ce qui pouvait l'entraver, se défiant des nouvel promesses et des procédés d'atermoiement. Cette campag aboutit aux résultats actuellement acquis.

Jusque là — il faut y insister —, précédant toutes ces c



cussions parlementaires, s'apaisant pendant, étouffés après, les mouvements d'irritation contre lés placeurs se succédèrent périodiquement, sans résultats, *parce que les travailleurs trop confiants, se laissaient toujours duper par les belles promesses*. Cependant, une mentalité nouvelle, dont il est facile de retrouver la trace et le sens dans les Congrès de la *Confédération du Travail* de Lyon 1901 et Montpellier 1902, s'était développée parmi la classe ouvrière organisée syndicalement.

D'avoir été trop souvent berné, le prolétariat commençait à en tirer quelques leçons. Son organisation s'en ressentit favorablement, sa conscience apprit à s'affirmer avec plus de consistance et d'énergie. Il suffit pour s'en convaincre de relater simplement les faits et les incidents de cette récente campagne.

Le Congrès des syndicats d'ouvriers coiffeurs, qui se tint à Orléans les 1er, 2 et 3 septembre 1903, se termina par un meeting public, portant à son ordre du jour cette question des Bureaux de placement. Cette réunion aboutit au vote d'un ordre du jour, engageant tous les travailleurs à se solidariser dans une action décisive, qui ne cesserait qu'avec la disparition de cette « plaie sociale, » que sont les bureaux payants. Puis, le Congrès National des Travailleurs de l'Alimentation, qui tint ses assises à Lyon, les 24, 25, 26 septembre de la même année, adoptait l'ordre du jour ci-dessous :

Le Congrès des Corporations de l'Alimentation décide que, si satisfaction n'est pas donnée par les Pouvoirs publics pour la suppression des bureaux de placement payants, patronaux ou mixtes, la GRÈVE GÉNÉRALE de toutes les Sections fédérées sera déclarée à BREF DÉLAI. Le soin est laissé au Comité fédéral d'AGIR et d'AVISER les Sections fédérées du moment propice. »

Ainsi se dégageait une tendance nouvelle, se manifestait une ferme volonté d'en finir.

Les organisations ouvrières, directement intéressées à la disparition des bureaux payants, se préparaient à la lutte, prenaient les dispositions nécessaires pour l'engager et la soutenir, conformément aux indications données par leurs Congrès Nationaux, lorsque se produisit un fait d'apparence bénin. La clientèle ordinaire des agences pour coiffeurs, — non pas les ouvriers syndiqués, qui y vont rarement et le moins qu'ils peuvent, mais les non-syndiqués — se trouvait vers 10 heures du matin, entassés, le 21 octobre 1903, dans un bureau de la rue Villedo. Serrés les uns contre les autres, dans un local trop réduit et infect, manquant d'air, — et de pain pour la plus part, — ces malheureux chômeurs attendaient en vain du travail qu'ils voyaient aller de préférence entre les mains de nouveaux venus, arrivant de province ou nouvellement déplacés. L'exaspération parmi eux allait croissant, lorsque soudain l'air devint totalement irrespirable : des nausées suffoquantes repoussèrent cette foule dans la rue. De vulgaires boules puantes avaient été écrasées dans la salle déjà empuantie il et ce fut alors un débordement d'imprécations. La haine s'exhala librement, violemment contre les tenanciers de l'officine. On ne s'en prit pas à celui ou ceux qui s'étaient livrés à cette mauvaise plaisanterie et qu'ils ne connaissaient d'ailleurs pas ; on s'en prit à celui qui affamait les chômeurs et dont les procédés forçaient ceux-ci à rester des journées entières, l'estomac tiraillé, dans ce lieu de misère et de puanteur. Ce n'était pas là, sans doute, un réveil de conscience, mais c'était un légitime sentiment de révolte qui s'exhalait.

Les choses en seraient restées là, et l'après-midi, la sa' du bureau aurait eu le même aspect que le matin et la vei s'il ne s'était trouvé sur les lieux, très à propos, un ouvr syndiqué. Tout naturellement, ce dernier donna à haute



forte voix, à tous ceux au milieu desquels il se trouvait, le sage conseil de se rendre à la Bourse du Travail, au siège du syndicat de leur profession. Une colonne se forma et par les boulevards, au chant de l'*Internationale*, elle arriva rue du Château-d'Eau. Mis aussitôt au courant, les militants du syndicat des Coiffeurs, qui se trouvaient dans leur bureau, prirent les mesures nécessaires pour que ce mouvement tout spontané ne restât pas sans lendemain. Une réunion fut immédiatement tenue ; aux frais de la caisse de secours de l'organisation, les appétits les plus pressants furent satisfaits et l'après-midi fut organisée une visite *mouvementée* chez les différents placeurs de la corporation. Une seule arrestation terminait cette journée, sur laquelle nous avons insisté, parce qu'elle constitue le point de départ de l'agitation qui devait se poursuivre avec tant d'ampleur, et aussi parce qu'elle porte en elle la démonstration que le moindre incident, se produisant dans des circonstances particulières, peut déterminer une situation toute spéciale, provoquer des solutions qu'on n'osait espérer si proches, avoir des conséquences d'une portée tout d'abord incalculable.

La veille, les ouvriers boulangers réunis à la Bourse du Travail, avaient, de leur côté, voté un ordre du jour « mettant une dernière fois les pouvoirs publics en demeure de supprimer les bureaux de placement payants, s'ils ne veulent pousser les travailleurs à bout et les mettre dans la nécessité d'en opérer eux-mêmes, et directement, la fermeture » (1).

Puis, ce furent, les jours suivants, de nouvelles manifestions ; des réunions succédèrent aux réunions ; toutes les ofessions intéressées y participèrent : limonadiers, bou-ngers, coiffeurs, bouchers, charcutiers, épiciers, etc., se

(1) *Voix du Peuple*, n° 157.



lancèrent en plein dans l'action. Une affiche tirée à vingt mille exemplaires fut placardée dans tout Paris. Elle se terminait par cette phrase : « Que dans une poussée irrésistible soient mis bas les bureaux de placement. Debout les victimes ! Sus aux placeurs ! » En même temps, un journal quotidien, *La Lanterne*, entamant une campagne contre les placeurs, faisait apposer une affiche intitulée : « Guerre aux Bureaux de placement. » Ce journal contribua pendant quelques jours à préparer l'opinion publique. Peu de ses confrères d'ailleurs l'imitèrent. Les bureaux de rédaction devinrent, au contraire, peu sympathiques à ce mouvement.

Mais la police veillait, et, sous les ordres directs de son digne chef, elle s'essayait quotidiennement, à la sortie de chaque meeting, à calmer par des coups et des arrestations les ressentiments des victimes des placeurs. Elle n'y parvenait pas : aussi le préfet de police, celui qui depuis le 29 octobre, a mérité les surnoms de *boucher* et d'*assassin*, se promit-il de noyer dans le sang des ouvriers cette agitation qui risquait d'atteindre si directement les placeurs. Ce plan fut mis à exécution le jeudi 29 octobre 1903.

On n'a pas oublié les événements tragiques de cette journée, où la fureur débridée de la police de M. Lépine, se livra aux pires excès, aux assommades et aux violences les plus insensées. Nous n'en rappellerons pas les détails, que notre ami Desplanques a consignés dans le n° 159 de la *Voix du Peuple*, l'organe de la *Confédération générale du Travail.*

Des victimes avaient été faites ; des travailleurs étaient blessés pour le restant de leurs jours, l'un devait en mc rir ; mais l'agitation n'était pas étouffée. Au contraire. (coup d'Etat policier la développa, l'intensifia, la géı ralisa.

Le samedi suivant, le Comité confédéral se réunissait



traordinairement, et, sur la demande des Fédérations de l'Alimentation et des Coiffeurs, la direction du mouvement était confiée à une Commission spéciale, choisie dans le sein de ce Comité. Cette Commission se mit immédiatement à la besogne et son premier acte fut le lancement d'un énergique appel au monde du travail, l'invitant à organiser une vaste campagne de meetings.

Le manifeste demandait que des souscriptions fussent faites dans ce but et adressées à la *Confédération Générale du Travail*. Ce point précise à quelles caisses, l'on dut s'adresser pour poursuivre la campagne, — ce qui n'a pas empêché d'odieuses calomnies de se glisser un peu partout, dans les salles de rédaction des grands quotidiens et même dans les couloirs de la Chambre. On insinuait que la campagne était faite avec l'argent nationaliste, reprenant ainsi à l'égard des militants qui menaient un mouvement sérieux et profond, des arguments analogues à ceux qui entravèrent le mouvement gréviste de 1899.

Par les soins de la même commission, fut ensuite affichée sur les murs de Paris, une protestation qui rendait le ministère responsable des actes de sa police. De son côté, le comité général de « l'Union des syndicats de la Seine », convoquait pour le même jour, tous les travailleurs parisiens dans quatre grands meetings.

L'un de ces meetings fut empêché par la police ; les trois autres eurent un succès et un écho considérables.

De toutes parts, de vives protestations se faisaient entendre, de toutes les Bourses du travail, de tous les syndicats partait un même sentiment de réprobation et de haine contre placeurs et policiers. Dès le lendemain, le 30 octobre, une interpellation était adressée à la Chambre, au ministre responsable, lequel blâmait l'envahissement de la Bourse, mais approuvait en ces termes l'attitude provocatrice, criminelle de son préfet de police : « Personne ne peut

le lui reprocher. Et, pour ma part, je me hâte de dire qu'en ce qui concerne les faits qui se sont passés dans la rue, je n'ai trouvé absolument rien de répréhensible, ni dans les ordres du préfet de police, ni dans la conduite des agents. »

Mais comment M. Combes pouvait-il blâmer et approuver en même temps ? Il puisait les renseignements sur lesquels il basait ses appréciations dans les rapports de son préfet lui-même !

Témoin oculaire de cette journée, nous vécûmes à ce moment, une minute angoissante. Nous eûmes la sensation que les fusils allaient partir, tenus par des hommes incapables de comprendre les sentiments d'une masse populaire, véritables brutes timorés et lâches tremblants, pâles de frayeur, en un mot ne se possédant plus ; un malheur épouvantable se serait produit, si les travailleurs qui étaient aux fenêtres de l'édifice, n'avaient fait preuve d'un sang-froid extraordinaire.

Cependant, M. le président du Conseil ajoutait qu'il allait ordonner une enquête, et ces déclarations qui, très explicitement, approuvaient les actes de la police étaient admises par le vote de l'ordre du jour pur et simple, auquel souscrivaient quinze députés « *socialistes* » ! Nous verrons plus loin quels furent les résultats de cette enquête, confiée à un autre policier, M. Cavard, chef de la sûreté générale.

Pourtant, les circonstances devenaient pressantes pour nos dirigeants ; il fallait calmer les esprits, car chaque jour grandissait la colère des travailleurs. Aussi, fait symptomatique, édifiant, la Commission parlementaire qui, depuis de longs mois, étudiait la question des bureaux de placement, trouvait soudain une solution, mettait debout un pr jet qu'elle déposait sur le bureau de la Chambre le 30 oct bre, le jour-même de l'interpellation, et, le 3 novembre, une seule séance, la Chambre le discutait et l'adoptait. Cet

précipitation est éloquente et porte en elle un enseignement qu'il est bon de signaler.

L'agitation allait-elle maintenant cesser? Le vote de la Chambre allait-il, comme il en fut lors des discussions précédentes, calmer l'irritation contre les bureaux de placement? Il n'en fut rien. Loin de s'y laisser prendre, ce fut avec une nouvelle vigueur, stimulés par un mélange d'espérance et de colère, que les victimes des placeurs et de la police poursuivirent leur action. C'est par milliers que les ordres du jour de protestation contre l'exploitation des bureaux payants et contre la police, parvenaient à la *Confédération générale du Travail.* Des secours affluaient à « l'Union des Syndicats de la Seine », qui avait ouvert une souscription pour venir en aide aux blessés du 29. Ce fut un vaste et sublime mouvement de solidarité ouvrière, se manifestant dans tous les sens et partout à la fois.

Boulangers, coiffeurs, limonadiers, charcutiers, épiciers, pâtissiers, tenaient tous les jours et en de multiples endroits d'imposants meetings. Le déploiement absurde de forces policières, le sillonnement des rues de Paris par les gardes à cheval et les dragons n'intimidaient plus les travailleurs, qui savaient ce qu'ils voulaient et par quels moyens ils l'obtiendraient.

La cohésion du mouvement s'accentuait toujours, et sous la direction de la Commission Confédérale, dont les efforts étaient d'ailleurs facilités par la juste haine qu'avait suscitée l'attentat policier, dans tous les milieux ouvriers français il se généralisait admirablement. Cette Commission lançait, 5 novembre, un nouvel appel qui soulignait l'attitude des uvoirs publics, précisait la situation et engageait toutes s organisations ouvrières, tous les travailleurs, à apporter part d'action. Cet appel fut envoyé dans toutes les ırses de Travail de France, qui le firent afficher.

Le même Comité d'action partageait son activité entre sept régions, comprenant chacune un certain nombre de villes, où devait se tenir une conférence faite par un délégué de ce Comité, parlant au nom de la *Confédération*. Citons parmi les villes où eurent lieu ces réunions, qui se terminèrent toutes par le même ordre du jour : Bordeaux, Tarbes, Toulouse, Limoges, Bourges, Creil, Le Havre, Rouen, Elbœuf, Amiens, Lille, Roubaix, Dunkerque, Angers, Tours, Nantes, Saint-Nazaire, Rennes, Roanne, Saint-Etienne, Lyon, Grenoble, Dijon, Troyes, Béziers, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Cette, Marseille, Toulon, Nice, etc., etc...

Cependant, toute cette besogne accomplie avec les seuls efforts des ouvriers organisés syndicalement, n'allait pas sans porter ombrage à certains organes dont cela gênait la politique. Voici ce qu'à ce propos on pouvait lire dans le numéro 160 de la *Voix du Peuple* :

Les camarades ne seront pas surpris si nous signalons l'attitude du journal socialiste (!) *La Petite République* qui, chaque jour, par ses insinuations, par de faux renseignements cherche à jeter la division en semant l'équivoque.

C'était, l'autre jour, le reproche adressé à l'agitation de faire le « jeu des placeurs », sous le prétexte *réel* que la campagne la gêne parce que concentrée dans les milieux ouvriers.

C'est, aujourd'hui, une information jésuitique tendant à faire croire aux camarades qui luttent que, dans le sein de la Commission désignée par la Confédération samedi dernier, il y a désaccord. N'en déplaise à cet organe d'affaires, *l'accord le plus complet* n'a cessé de régner dans le sein de la Commission et c'est à l'unanimité que les mesures y sont prises.

La Commission n'aura pas besoin, pour mener sa besogne, d'aller consulter dans les bureaux dudit journal.

Nous comprenons le dépit de *La Petite République* de voir qu'on n'a pas fait appel à ses leaders pour diriger — plus exac ment étouffer — le mouvement.

La classe ouvrière est assez consciente pour se conduire ell même sans prendre de mot d'ordre à une officine quelconqu

Nour avons dit plus haut que de viles insinuations étaie



colportées partout contre les participants à ces mouvements ; voici encore à ce sujet ce qu'insérait le journal suscité dans son numéro du 10 novembre : « Pour défendre les bureaux de placement, les organes nationalistes ont joué à pleines colonnes de la surenchère et félicité les syndicalistes qui combattent la suppression des bureaux de placement avec indemnité. » Et la *Voix du Peuple*, nº 161, dénonçant ces lignes du journal « socialiste », concluait : « Cette calomnie signifie, pour qui sait lire, que les organisations ouvrières et les travailleurs qui sont partisans de la disparition des placeurs, sans indemnité, sont les complices des nationalistes, et font le jeu des bureaux de placement ! »

Ainsi, il fallait aux militants syndicalistes non seulement lutter contre les placenrs et la police, faire face à toutes les forces d'oppression et aux incidents de tous les jours, organiser meetings sur conférences et manifestations, mais encore défendre contre ceux qui auraient pu les soutenir, l'œuvre entreprise et qu'ils devaient mener à bien, coûte que coûte.

Malgré tout, les énergies n'étaient pas atteintes, la campagne se décuplait d'intensité, et journellement des incidents se produisaient dans les bureaux de placement même, où il était pourtant difficile aux manifestants de se rendre, gardés qu'ils étaient par de nombreux agents et des gardes municipaux, l'arme au bras, et formant barrage dans les rues de Paris où se trouvaient des agences.

Désormais la lutte était dirigée sur le Sénat que l'on sentait bien, et les précédents le disaient assez haut, devoir se faire le défenseur des placeurs. Le 24 novembre, la commission confédérale publiait un manifeste adressé à tous les travailleurs et qui se terminait par ces lignes qui montraient de quel côté devaient se diriger les efforts et précisaient ce qu'elle entendait faire :

Et si, par mauvaise volonté ou impéritie, le Sénat se faisait

le complice des placeurs, il endosserait une grave responsabilité, sans, pour cela, sauver les Bureaux de placement.

Ces cavernes d'exploitation sont condamnées par tous, — par les victimes! par l'opinion publique! Elles doivent disparaître!

Travailleurs de toutes les corporations,

Tous, vous devez vous associer à la campagne engagée.

Déjà, de nombreux meetings vous ont permis de manifester vos sentiments de solidarité.

Sous peu, la *Confédération générale du Travail* vous donnera l'occasion de les manifester encore, et simultanément sur tous les points de la France, afin que, de cette imposante unanimité, se dégage une fois de plus la condamnation formelle des Bureaux de placement.

En effet, comme l'indiquait la fin de ce manifeste, sur la proposition de l'*Union des Chambres syndicales ouvrières des Bouches-du-Rhône,* la Commission confédérale préparait pour le même jour et à la même heure cent meetings dans cent villes différentes de France. C'était là une besogne colossale, faite avec de très modiques ressources financières. Il fallut toute l'énergie, toute la volonté, tous les sacrifices dont sont capables les travailleurs animés du désir de s'émanciper et ne comptant pour cela que sur leur seule action, pour mener à bien une telle entreprise. L'organisation ouvrière centrale dût donc fournir plus de cent orateurs dont aucun ne parla dans sa propre ville. Des affiches en grand nombre furent envoyées dans toutes les Bourses où devaient se tenir ces meetings. A l'heure dite, tout fut prêt, et le 5 décembre, dans plus de cent salles archicombles, en présence d'auditoires attentifs et courroucés devant l'exposé des faits ignobles dont ces deux institutions : police et bureaux de placement payants se rendaient coupables ou complices, la parole ouvrière, syndicaliste, fut portée. Ce fut triomphe en raison de l'ensemble, de la cohésion, de la gueur avec lesquelles fut organisée et se déroula cette méi rable journée. Trois semaines avaient suffi pour la prépa



Jusqu'alors, rien de semblable, rien d'aussi grandiose, n'avait été tenté par aucune organisation.

Dans plusieurs villes, notamment à Brest, à Bordeaux, à Lyon, la police et l'armée, qui avaient été mobilisées, tentèrent bien de se livrer aux brutalités coutumières ; mais elles furent impuissantes. La journée du 5 décembre 1903, l'enseignement qu'elle porte, auront fait méditer amèrement les dirigeants. Ils laissent de réconfortants espoirs à la classe ouvrière.

Nous l'avons dit, la police parisienne, dans la journée du 29 octobre, avait fait un cadavre. (La police de Lyon devait l'imiter, et ce fut un indifférent qui fut atteint.) De vastes funérailles furent organisées et, et en face des déploiements formidables de la police, dirigés par Lépine lui-même, plus de 3.000 travailleurs accompagnèrent la dépouille de Lafond, mort à la suite des incidents que l'on connaît. L'attitude de la police, la rendit grotesque ; celle des travailleurs attesta leur dignité.

Les réunions se multipliaient ; tous les jours quelques placeurs avaient à souffrir d'actes provoqués par les rancœurs qu'ils avaient provoquées ; aussi le Sénat finit-il par comprendre que tenter d'étouffer l'agitation par l'intervention policière ne saurait suffire, que cela même pourrait devenir dangereux. Sa commission se mit donc à l'œuvre avec une activité inconnue jusqu'alors dans cette assemblée. Elle avisa la Commission administrative de la Bourse du Travail qu'elle désirait entendre les organisations ouvrières intéressées à la disparition des bureaux de placement.

Cette lettre fut transmise à la Commission confédérale, i répondait, après avoir consulté les intéressés, par la re suivante, qui donne l'esprit qui animait alors les syn- ıts ouvriers :

Commission administrative de la Bourse du Travail a trans-

mis à la Commission spéciale désignée par la Confédération générale du Travail pour mener à bien la lutte engagée contre les bureaux de placement, votre lettre du 16 courant, par laquelle vous l'informez que le lundi 23 vous recevriez une délégation des intéressés.

La Commission confédérale a délibéré sur votre invitation après consultation des intéressés et me charge de vous déclarer que la grande enquête de 1892 et les différents discours prononcés au Parlement, notamment à la date du 26 février 1897, du 19 mars de la même année, du 29 novembre 1900 et du 3 courant, ont mis suffisamment en lumière les griefs formulés par les travailleurs contre les bureaux de placement.

La Commission ne peut mieux faire que de vous inviter à vous reporter aux documents et au *Journal officiel*, car elle estime qu'une délégation ne pourrait pas apporter des éléments nouveaux d'appréciation. Elle ne pourrait simplement apporter que la confirmation des faits détaillés dans l'enquête et dans les différents discours rappelés plus haut.

La Commission n'enverra donc pas de délégation, d'autant qu'inutile dans son objet, elle ne ferait que retarder vos travaux et, partant, reculer la discussion d'une réforme depuis trop longtemps réclamée et pour l'obtention de laquelle rien ne sera ménagé.

En prenant connaissance, messieurs, des documents que nous vous signalons, vous serez en mesure d'apprécier l'urgence de cette réforme.

Il reste toujours à la Commission confédérale la mission de continuer l'agitation au sein des milieux ouvriers, convaincue qu'elle est, que c'est en agissant ainsi que satisfaction sera donnée aux travailleurs.

Et, puisque vous nous avez donné l'occasion de vous adresser une lettre, laissez-nous vous dire notre surprise d'entendre parler d'indemnité à des hommes pour un commerce portant sur l'existence des travailleurs et dont ceux-ci font tous les frais.

Ce qui montre que cette indemnité ne serait pas légitime, c'est qu'il est impossible de ne pas tenir compte du décret de 1848, rendu par le préfet de police de l'époque, et dont vous trouverez trace dans le rapport qui clôtura l'enquête de 1892, par lequel les bureaux de placement étaient supprimés sans indemnité.

Nous sera-t-il donné de voir des hommes reculer devant ce qui fut réalisé il y a plus de cinquante ans?

S'il en était ainsi, vous permettrez de dire que le progrès va à rebours.

Il est vraiment étrange, messieurs, que l'on prenne tant de précautions pour faire disparaître les officines de placement, qui,

pour donner du travail, exigent de l'ouvrier une dîme, alors que le milieu social l'oblige à travailler.

Il y a là une contradiction qui saute aux yeux de chacun et qui, à elle seule, suffit pour écarter toute considération tendant à indemniser les placeurs.

Et c'est parce que la recherche du travail est une nécessité, qu'on doit la rendre gratuite et lui assurer les garanties que, seulement, l'on trouve au sein des groupements ouvriers, puisque les membres intéressés qui les composent en ont la libre organisation.

Recevez, etc.

Pour la Commission :

Le secrétaire : GRIFFUELHES.

Cette lettre navra la Commission sénatoriale, qui sentit que la comédie des auditions avait assez duré. Dans son rapport sur la question, M. le sénateur Aucoin, après avoir dit qu'il n'en manifestait aucun « dépit », déclarait à plusieurs reprises « regretter » une telle abstention. Les travailleurs ont-ils, eux, à la regretter ? Nous ne le croyons pas ; les faits leur ont donné raison. En voici un exemple frappant.

Les artistes lyriques et dramatiques qui ont observé, pendant tout le mouvement un calme digne, confiants en la bonne volonté de nos législateurs, crurent devoir répondre par l'organe de leurs syndicats à la demande d'audition de la Commission sénatoriale. Ils s'y expliquèrent ; on fut d'une correction parfaite avec eux ; on eut l'air de compatir à toutes leurs misères ; ils y dénoncèrent les procédés des proxénètes de leurs agences, que signalait d'ailleurs M. Aucoin dans son rapport, puis... on les exclut du bénéfice de la loi ! Les agences qui les exploitent ne pourront être suppri-'es !

,a question était mûrie, étudiée à fond : point n'était be-ı de se représenter à la commission du Sénat pour y re-.veler des griefs maintes fois exposés, et si l'on compare ⁾ résultats et les attitudes si différentes, des organisations

que représentait la Commission Confédérale et celles des artistes lyriques et dramatiques, la déduction vient toute seule, simple, précise, éloquente.

Mais il fallait presser le Sénat, par conséquent ne pas s'endormir sur les positions acquises. Aussi la Commission Confédérale, tout en entretenant l'agitation en province, crut-elle bon d'organiser des manifestations devant le Luxembourg et sur les boulevards. Par un appel, elle invitait les travailleurs à faire d'un Noël de fêtes pour les privilégiés, un Noël de protestation populaire !

Ces manifestations eurent lieu, pacifiques, cependant que la police procéda à plus de cent arrestations. Ce jour là encore, la Bourse du Travail, rue du Château d'Eau, eut l'air d'un immeuble assiégé. Protestant avec quelques camarades auprès de M. Touny, directeur de la police municipale contre les arrestations arbitraires qui s'opéraient à chaque instant dans la rue, nous eûmes à enregistrer cette réponse sauvage, typique : « Si j'étais patron boulanger ou commerçant ; je vous brûlerais la gueule, je vous brûlerais la gueule ! » Quelle mentalité chez un homme chargé d'un tel service !

La Fédération de l'Alimentation, exécutant la décision de son Congrès de Lyon, après avoir procédé à un referendum auprès de toutes les organisations qui en faisaient partie, déclarait la grève générale de la corporation. Certes ce mouvement n'eut pas au point de vue de l'arrêt du travail, l'ampleur que lui désiraient les militants syndicalistes : il ne revêtit pas les caractères d'une véritable grève, il n'en fut pas moins d'une importance considérable par la forme d'agitation qu'il détermina.

Les boulangers de Limoges et d'Amiens firent grève dant deux jours. A Paris, le mouvement gréviste ne s'ac guère que chez les boulangers.

C'est qu'en effet, s'il est possible de décider des ouvri-

faire grève pour défendre ou faire augmenter le salaire, empêcher la violation d'un droit de le part du patron, diminuer la journée de travail, etc..., il devient délicat de faire cesser le travail pour lutter contre tout autre que le patron ; et, en la circonstance, les ouvriers appelés à faire grève n'agissaient pas en vue de frapper directement l'employeur ; mais contre les placeurs, dont momentanément ils n'avaient pas à souffrir, puisque travaillant.

Cette grève eut la signification d'un mouvement dirigé contre les pouvoirs publics. Elle se traduisit par uné action dans la rue et l'on put croire pendant quelques jours Paris en état de siège. Dragons et gardes à cheval défilaient et chargeaient les groupes de manifestants dans les rues ; fantassins et agents formaient les faisceaux à tous les carrefours.

Mais cette situation ne pouvait se prolonger plus longtemps. A une interpellation adressée au gouvernement, de la tribune de la Chambre, sur son attitude et celle du Sénat sur cette question des bureaux de placements, le président du Conseil répondait :

Le rapport a été déposé le 21 décembre. J'ai vu hier le rapport imprimé entre les mains du rapporteur et *je me suis entendu avec ce dernier*, pour que la question fût mise à l'ordre du jour DES LES PREMIERES SEANCES DE LA SESSION PROCHAINE.

J'ai été appelé avec mon collègue, M. le Ministre du Commerce, devant la Commission du Sénat, qui désirait avoir l'avis du gouvernement sur la question dont elle était saisie.

Nous avons soutenu de toutes nos forces la proposition de loi votée par la Chambre. Nous n'avons pas eu le bonheur de convaincre la majorité de la Commission ; MAIS NOUS N'AVONS PAS RENONCE A DEFENDRE DEVANT LE SENAT, LA 'ACHE DE LA CHAMBRE. La chose nous sera d'autant plus acile, que la minorité de la Commission a décidé de reprendre ce exte à titre de contre-projet.

De cette déclaration catégorique et publique, la Commis- m confédérale prenait acte et prononçait armistice,

et, le 29 décembre, elle lançait un nouveau manifeste à ce sujet.

En réponse à cette déclaration d'armistice dès le lendemain de la cessation de la grève, un acte inouï était commis par le parquet de la Seine. Le mercredi 30 octobre, au matin, étaient arrêtés les citoyens Linon, Bousquet, Beausoleil et Laporte.

Le gouvernement, sentant sans doute toute la sottise, la maladresse de tels actes, susceptibles de remettre immédiatement le feu aux poudres, donna l'ordre d'élargir de suite les quatre citoyens arrêtés. Il n'y était cependant guère incité par certains députés du bloc qui se réclament du socialisme ! La même attitude, sourdement, bassement calomnieuse se poursuivait dans certains milieux contre l'agitation ouvrière et ses militants.

La *Voix du Peuple* dans son numéro 169, s'en plaignait amèrement et elle reproduisait en le soulignant et le commentant, un article calomnieux de la *Petite République* signé du rédacteur en chef.

D'où vient l'argent ? était la question que l'on se posait dans les sphères officielles ! Pour y répondre, les recettes et dépenses de la campagne furent publiées toutes au long dans l'organe de la *Confédération.*

Nous y relevons 3.819 fr. 25 de recettes, provenant de souscriptions syndicales et 5.682 fr. 30 de dépense, tant en circulaires, frais de délégations pour réunions, affiches et affichages, etc... La différence fut réglée par la caisse confédérale.

Le 15 janvier, une interpellation se produisait à la Chambre sur les résultats de l'enquête Cavard, en ce qui concernait les agissements de la police dans l'envahissement de Bourse du Travail. Elle se terminait par le vote de deux ordres du jour : l'un pur et simple, l'autre approuvant les



clarations du gouvernement qui ne désapprouvait pas son préfet de police !

Un passage de la discussion est à noter et reproduire ; il définit clairement la méthode d'action employée pendant cette campagne par les syndicats ouvriers. Il est du citoyen Sembat, le voici :

On a essayé, à plusieurs reprises, d'exciter l'animadversation des hommes politiques contre la Bourse du Travail ! On a même essayé devant la justice de les poursuivre sous cette inculpation nouvelle : « ... coupables de préconiser l'action directe. » Tout récemment encore des commissaires de police, des juges, disaient à des jeunes gens arrêtés : « Vous avez entendu prêcher l'action directe à la Bourse du Travail, n'est-ce pas ? L'action directe, c'est de casser des carreux, c'est de mettre le feu, c'est de jeter des pierres dans des vitres ? »

Les syndiqués, quand ils eurent connaissance de ces propos, furent stupéfaits. Ils répondirent : « L'action directe ? Mais c'est tout simplement de grouper les travailleurs en syndicats et en fédérations ouvrières pour arriver ainsi — au lieu de tout attendre de l'Etat, de la Chambre, au lieu de tendre perpétuellement sa casquette au Parlement, pour qu'il y jette dédaigneusement un sou de temps en temps — à ce que les travailleurs se groupent, se concertent. »

Entente des travailleurs entre eux, action directe sur le patronat, pression sur le législateur pour l'obliger, quand son intervention est nécessaire, à s'occuper des ouvriers, voilà leur idée. Avant tout, revendiquer le droit pour les travailleurs de faire librement en France ce qu'ils font en Angleterre (*Applaudissements à l'extrême gauche*), ce qu'ils font en Amérique, dans des pays qui sont vraiment des pays libres (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême gauche*), dans des pays qui n'ont pas de la liberté seulement la simple étiquette. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*).

Enfin, le 29 janvier, après de longs et tortueux travaux, le

Sénat votait un projet bâtard qui ne contenait plus l'*obligation* de la suppression des bureaux payants : mais la *faculté*, l'*autorisation* pour les communes de les faire disparaître.

Nous ne relèverons pas tous les arguments erronnés, contradictoires, dont on s'est servi pour aboutir à cette loi. De la discussion, il ressort que le Sénat eût voulu conserver l'institution des bureaux de placement payants, et qu'en même temps, il n'osait pas assumer la responsabilité de son maintien. Un placard intitulé « sus au Sénat » affiché à 20.000 exemplaires dans Paris, et qui fut du reste produit à la tribune, le portait à réfléchir. Il vota donc la *possibilité* de *supprimer* les Bureaux de placement payants, et la Chambre, dans sa séance du 9 mars 1904, ratifiait, malgré une opposition qui n'osait ouvertement s'affirmer et tendait par de multiples amendements à retarder indéfiniment qu'une solution intervint.

En modifier une virgule, même pour l'améliorer, c'était ajourner à une date indéfinie cette réforme, c'eut été inévitablement faire renaître, plus agressive, l'agitation ouvrière.

Fidèles à leur parole, les organisations ouvrières attendirent donc, non sans impatience, que la Chambre se fut prononcée.

Certes, les organisations syndicales ne se déclarent pas complètement satisfaites de la solution donnée à cette passionnée question ; mais néanmoins, elles prennent la loi pour ce qu'elle vaut, considérant que si ce n'est pas la suppression radicale des Bureaux de placement payants, c'est, néanmoins, la faculté pour les villes, la possibilité, de les faire disparaître.

La lutte entreprise et qui a retenu l'attention de l'opinio publique pendant quatre mois, a donc abouti à ce résultat qu vingt ans de démarches n'avaient pas permis d'obtenir !

Certes, il fut dur à mener, ce combat ! Il eut des heure



tragiques, mais il laisse des résultats qu'en persévérant, il sera possible de transformer, comme le disait la dernière affiche de la *Confédération générale du travail*, en *victoire définitive*. Pour cela, il suffira d'user, sur le terrain municipal, de la même méthode qu'à l'égard des pouvoirs publics :

> Dans les centres de province, dit cette affiche, l'action doit se poursuivre sur les conseils municipaux. La suppression des offices de placement est subordonnée à l'effort des syndicats ouvriers; il dépend de leur activité de voir, sous peu, disparaître cette institution.
>
> Il faut, par conséquent, agir sans retard, il faut mettre en demeure, dès maintenant, les municipalités de réaliser cette amélioration. Partout où s'affirmera la puissance des organisations ouvrières, disparaîtront les bureaux de placement payants, et ce sera la victoire définitive. »

Ainsi cette campagne, outre les résultats déjà appréciables qu'elle a produits, aura démontré à tous ceux qui analysent les faits sans parti-pris, ce que l'on peut obtenir d'un mouvement bien coordonné, d'une action méthodique et intelligemment menée. Elle aura donné au prolétariat, la sensation qu'il lui est permis d'entrevoir possible le moment d'engager son action d'ensemble qui le libérera. Elle constitue une démonstration utile de la puissance et de la solidarité, dans l'action, du prolétariat organisé.

On peut s'autoriser à en tirer un enseignement pour les luttes futures. Elle permet d'apprécier la valeur et la supériorité d'une méthode, celle de la *pression*, s'exerçant sur les exploiteurs, sur les dirigeants.

A. Luquet,
du Syndicat des Coiffeurs.

Paris, le 5 avril 1904.



Bureau Socialiste International

Nous donnons les trois derniers documents publiés par les soins du *Bureau Socialiste International:* 1° Le manifeste au sujet du Lynchage des Nègres dans l'Amérique du Nord; 2° Le rapport sur l'activité du Secrétariat Socialiste International pendant le second semestre de 1903 ; 3° Le compte rendu de la réunion du *Bureau* du 7 février, fixant les dispositions en vue du prochain Congrès International d'Amsterdam.

I

Le Lynchage des Nègres

L'attention du Bureau Socialiste International a été appelée par les partis socialistes de France, de l'Argentine et des Etats-Unis sur la multiplication rapide des cas de lynchage dans l'Amérique du Nord.

En 1902, il y eut 103 lynchages dans un seul Etat. L'enquête faite à ce sujet par le gouvernement fédéral a révélé dans les Etats du Sud un état de choses rappelant les horreurs de l'esclavage: le nègre travaille sous le régime du fouet et du bâton ; il meurt parfois assommé sous les coups. Pour éviter qu'il ne se soustraie par la fuite à ce martyre de tous les jours, on l'oblige à travailler nu. On emprisonne, on fusille, on massacre les femmes, les enfants et les hommes de race noire, on incendie leurs demeures, on les brûle tout vifs, grâce à la complaisance ou avec l'encouragement des autorités et à l'instigation des propriétaires.

Dans les rangs de la démocratie socialiste américaine, on n'est pas sans inquiétude pour l'avenir : de sanglants conflits menacent d'éclater d'un jour à l'autre ; des représailles



violentes sont à craindre. Neuf millions de nègres sont menacés dans leur existence. A toute une race humaine, on refuse le droit à la vie.

La République des Etats-Unis a proclamé depuis quarante ans l'émancipation des nègres, et l'esclavage subsiste.

Jadis le nègre, acheté aux voleurs d'hommes, représentait un capital : il était défendu par les propriétaires, parce que c'était leur *bien*.

Aujourd'hui, il ne représente plus à leurs yeux la même valeur, mais il est, entre les mains du capitaliste, un élément de combat contre le travailleur blanc organisé.

Le capitalisme, qui partout s'efforce de supplanter le travail des hommes par celui des femmes et des enfants, a suscité les rivalités de races, dans les Etats du Nord, à New-York, à Brooklyn, à Akron, dans l'Ohio et ailleurs.

Autrefois, la question pouvait être un problème de race. Depuis que les Etats du Sud se sont industrialisés, il n'y a plus de distinction à faire entre le Nord et le Sud. *La question est devenue un problème ouvrier.*

Le nègre est entre les mains du capitalisme un moyen de briser l'organisation syndicale et socialiste des travailleurs des Etats du Nord. Des grèves de travailleurs blancs ont échoué par l'importation en masse de *scabs* noirs.

D'autre part, le flot de la démocratie socialiste monte aux Etats-Unis ; il menace la ploutocratie. Dès lors, le capitalisme cherche un dérivatif dans une guerre de races.

Cela ne sera pas !

Le capitalisme ne fait point de distinction, quand il s'agit de vivre du travail d'autrui ; la classe ouvrière a pour intérêt de s'unir, quelles que soient les différences de races, de religions, afin d'assurer son émancipation complète.

La servitude n'est ni blanche, ni jaune, ni noire : elle est prolétarienne. La révolte contre l'exploitation capitaliste doit être une.



L'intérêt de la classe ouvrière réclame l'union de tous les travailleurs, sans distinction de races, et il exige une protestation énergique de la démocratie socialiste contre les actes abominables qui se commettent journellement aux Etats-Unis.

Le Bureau socialiste international.

II

Rapport du Secrétariat

Rapport sur l'activité du secrétariat socialiste international pendant le second semestre 1903. — Le Secrétariat s'est principalement occupé, pendant le semestre écoulé, de l'organisation du congrès d'Amsterdam. Il s'est efforcé d'exécuter les décisions prises par la réunion du 20 juillet concernant le congrès. Il a avisé les organisations intéressées de l'élimination des questions proposées par elles, qui avaient déjà été résolues par des congrès précédents ou qui étaient d'ordre trop spécial. Le « Frauen-Reichs Comite » a fait observer que la question du Suffrage des Femmes présente une discussion opportune et nécessaire pour le socialisme international. Cependant, le « Frauen-Reichs Comite », par l'organe de la citoyenne Schlesinger-Eckstein, a déclaré, au congrès national du Parti Socialiste Autrichien, retirer sa proposition.

Les autres questions retirées de l'ordre du jour sont les suivantes :

« De la conduite du prolétariat international dans la que tion des nationalités », proposée par le Parti Socialiste Tch que de Bohême.

« Arbitrage obligatoire, minimum de salaire légal, commer municipal de boissons », par la Fabian Society d'Angleterr

« Enseignement professionnel, apprentissage, alcoolisme, application des principes socialistes à la politique extérieure des différents pays où le socialisme est représenté », par le Parti socialiste français.

« Socialistes et activité municipale », par l'Independent Labour Party d'Angleterre.

« Retraites pour les vieillards et les invalides du travail », par le Parti Socialiste de Hollande.

« La question des correspondants des journaux socialistes de l'étranger », proposée par la Fédération girondine du Parti Socialiste de France.

Une circulaire d'invitation au congrès d'Amsterdam, relatant l'ordre du jour provisoire et les conditions d'admission, a été adressée à toutes les nationalités. Un rapport et un projet de résolution sur chaque question de l'ordre du jour devaient être envoyés au secrétariat par les groupes proposants. Chaque nationalité était tenue d'envoyer un rapport sur le mouvement ouvrier et socialiste de son pays. Il est regrettable que certains pays apportent un retard plus ou moins grand dans l'envoi de ces rapports, ce qui enraye considérablement le travail fructueux du Secrétariat pour l'organisation du congrès.

Le Secrétariat a envoyé aux congrès nationaux des partis socialistes et aux congrès nationaux et internationaux des organisations syndicales une adresse de sympathie, au nom du Bureau, en attirant l'attention sur le congrès d'Amster-am, les invitant à y envoyer une nombreuse délégation.

Plusieurs nouvelles questions ont été proposées à l'ordre u jour du congrès d'Amsterdam, qui se compose à présent es points suivants :

I. — Validation des mandats.



II. — Election du bureau. Adoption de l'ordre du jour du congrès. — Formation des sections.

III. — Rapport du secrétariat.

IV. — Rapport des nationalités.

V. — Règles générales de la politique socialiste. (Parti socialiste de France).

VI. — Solidarité internationale. (Union des socialistes allemands, autrichiens et hongrois en Suisse).

VII. — Politique coloniale (rapporteurs : H. M. Hyndman et H. Van Kol).

VIII. — La législation nationale et internationale d'émigration et d'immigration (Parti Socialiste de la République Argentine).

IX. — Protectionnisme et libre-échange (Independent Labour Party d'Angleterre).

X. — Militarisme (Independent Labour Party d'Angleterre).

XI. — Le cléricalisme et les écoles (Social Democratic Federation d'Angleterre).

XII. — Résolution concernant la tactique du parti (Partis socialiste de France et d'Allemagne).

XIII. — Trade-unionisme et politique (Fabian Society d'Angleterre).

XIV. — Grève générale (Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de France et Parti socialiste de Hollande).

XV. — Arbitrage international (Independent Labour Party d'Angleterre).

XVI. — Trusts et chômage (Socialist Party des Etats-Unis).

XVII. — La démonstration mondiale pour la journée huit heures (Fédération nationale des syndicats du Da mark).

XVIII. — L'Assurance ouvrière (Parti socialiste d'A magne).

XIV. — L'Habitation pour le peuple (Werkmen's National Housing Council d'Angleterre).

Lors de son congrès de Reims, le Parti Socialiste de France a exprimé le vœu que chaque pays envoie, lors du congrès à Amsterdam, au moins une de ses musiques socialistes pour y jouer ensemble, à l'aide d'une orchestration uniforme, l'*Internationale*. Le Secrétariat a soumis cette proposition aux différents pays, mais il semble que ce projet soit inexécutable.

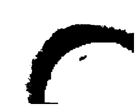
Le comité organisateur hollandais du congrès nous annonce qu'il a réussi à louer, pour les assises du congrès, la grande et confortable salle du « Concertgebouw ». Outre la grande salle, il y a encore plusieurs petits locaux pour les réunions des sections et des comités.

Les frais de l'organisation matérielle du congrès s'élèvent à environ 6,000 francs. Une réception des délégués est projetée pour le dimanche soir 14 août, un grand meeting international pour le lundi 15 août et une excursion, partie en bateau à vapeur, pour le samedi 20 août.

Un lunch sera offert aux délégués à la clôture du congrès. Les frais de celui-ci incombent à ceux qui y prennent part.

Nous rappelons aux organisations ouvrières et socialistes participant au congrès d'Amsterdam que le Bureau a décidé de percevoir une cotisation de 10 francs par groupe, afin de couvrir les frais d'organisation.

Le Secrétariat a informé les fractions socialistes parlemen-
res de l'Italie, l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Suisse
a Belgique, de la résolution prise à la dernière réunion
Bureau, concernant l'emploi des ouvriers étrangers. Con-
mément à la résolution suivante, prise au congrès interna-
al de Paris 1900 :



« Le Comité Socialiste International devra exiger des groupes socialistes parlementaires nationaux l'organisation d'une commission interparlementaire pour faciliter une action commune sur les grandes questions politiques et économiques internationales ».

« Cette commission sera adjointe au Comité Socialiste International »,

le Secrétariat a demandé aux groupes socialistes parlementaires des différentes nationalités de nommer leurs délégués et de faire le nécessaire pour constituer cette commission, qui est en voie de formation. Cette commission socialiste interparlementaire est actuellement composée comme suit :

L'Allemagne et l'Autriche désigneront leurs délégués dans la prochaine réunion de leur fraction parlementaire ;

Les autres pays ont nommé les délégués suivants :

Angleterre : Independent Labour Party, J. Keir Hardie ; Belgique : Léon Furnémont ; France : Parti socialiste français, G. Rouanet ; Hollande : P.-J. Troelstra et H. Van Kol ; Suède : Hj. Branting.

La Hongrie n'a pas de représentants socialistes au Parlement.

Les partis socialistes français et argentin ont saisi le secrétariat de la question du lynchage dans l'Amérique du Nord. Un manifeste flétrissant les cruautés commises sur les nègres par l'application de la barbare loi de lynch a été lancé, au nom du socialisme international, aux travailleurs de tous les pays (1).

L'affaire des deux socialistes russes, Pourtzeff et Krakoff arrêtés à Genève, a aussi fait l'objet des préoccupations secrétariat. Une intervention auprès du gouvernement

(1) Ce manifeste est celui que nous reproduisons aujourd'

la République de Genève, pour empêcher celui-ci de livrer les deux proscrits à la Russie, était préconisée quand les deux camarades ont été libérés et expulsés du territoire suisse.

Le secrétariat a continué à compléter la bibliothèque du Bureau, en demandant les publications, rapports, comptes rendus, statistiques, recensements, etc., aux Offices du Travail de différents pays dont plusieurs ont satisfait à sa demande.

La publication des articles sur les principaux événements de la « social démocratie » a été continuée dans le *Peuple* et dans l'*Avenir Social*, de Bruxelles. Cette dernière revue du Parti ouvrier belge, publie régulièrement un bulletin sur le mouvement ouvrier et socialiste international.

Le secrétariat s'est efforcé de satisfaire aux demandes nombreuses et variées de renseignements.

Le Bureau.

Voici actuellement la composition du Bureau de l'Internationale socialiste :

ALLEMAGNE : J. Auer, P. Singer, Kautsky (corr.)
ANGLETERRE : H.-M. Hyndman, H. Quelch (S. D. F.)
RÉPUBLIQUE ARGENTINE : A. Cambier, Manuel Ugarte.
AUSTRALIE : Ch. Eyre.
AUTRICHE : V. Adler, F. Skaret.
BELGIQUE : E. Vandervelde. E. Anseele.
BOHÊME : A. Némec, F. Soucup.
LGARIE : N. Harlakoff.
NEMARK : P. Knudsen.
AGNE : P. Iglesias, A.-G. Quejido.
ATS-UNIS : G.-D. Herron.
LANDE : J.-K. Kari.

France : E. Vaillant. (P. S. de F.), F. de Pressensé (P. S. F.).
Hollande : P.-J. Troelstra, H. Van Kol.
Hongrie : J. Weltner, E. Garani.
Italie : E. Ferri, F. Turati.
Japon : S. Katayama.
Luxembourg : (Grand-Duché) : Dr Welter.
Norvège : O. Kringen, G. Jeppesen.
Pologne : B. Jedrzejowski, C. Wodjnarowska.
Portugal ; A. Guecco.
Russie : G. Plékhanoff.
Serbie : V.-M. Stoyanovitch.
Suède : Hj. Branting, C. Wickman.
Suisse : W. Furholz.

Siège : rue Heyvaert, 63, Bruxelles ; secrétaire : V. Serwy, rue de Portugal, 28, Bruxelles ; trésorier : E. Anseele, rue du Jambon, 78, Gand.

III

Le Congrès d'Amsterdam

Le Bureau socialiste international s'est réuni le dimanche, 7 février, à la Maison du Peuple de Bruxelles. Emile Vandervelde préside, assisté d'Anseele et de Victor Serwy.

Sont présents : pour l'Allemagne, Singer, Kautsky et Rosa Luxemburg ; pour la France, Vaillant et Cipriani ; pour l'Angleterrre, Hunter Walts et Quelch ; pour la Hollande, Troelstra et Van Kol ; pour la Russie, Plékhanoff ; pour l'Autriche, Adler ; pour la Pologne, Walechi ; p l'Argentine, Cambier.

V. Serwy donne lecture des communications qui lui : parvenues.

Le Werkmen's National Housing Council de Lonr

demande de mettre à l'ordre du jour du congrès d'Amsterdam la question de l'habitation pour le peuple.

La social-democratie arménienne présente un rapport au Congrès et demande à pouvoir envoyer un délégué au Bureau.

La Fédération socialiste italienne des Etats-Unis réclame son adhésion au Bureau. L'organisation compte environ 1.000 membres. Elle propose en même temps l'amendement suivant à la question de l'émigration et de l'immigration, présentée par la République Argentine :

Quelle est l'attitude que les organisations de métiers doivent tenir vis-à-vis des ouvriers organisés des autres pays et qui émigrent ? Est-ce que le seul fait qu'un ouvrier a fait partie de l'organisation syndicale dans son pays doit être suffisant pour permettre son inscription dans les syndicats des autres pays sans aucun frais ?

Cette demande est admise.

Le Luxembourg demande son affiliation définitive au Bureau ; seulement il est impossible de payer tous les ans 200 francs.

Il propose de verser une cotisation annuelle de 25 francs et demande la ratification de son affiliation au Bureau. (Adopté.)

Une grande assemblée ouvrière, tenue à Sofia (Bulgarie), le 1er octobre 1903, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Au nom de notre principe de lutte internationale contre toute tyrannie, au nom de l'idéal socialiste, les ouvriers de Sofia font appel à la social-democratie européenne, en la priant d'élever sa forte voix contre la tyrannie turque. Ils l'invitent également à lancer une protestation contre la politique barbare que les Etats ıropéens poursuivent dans la presqu'île Balkanique pour exter'ner les petites populations.

,'assemblée prie le Comité central du Parti socialiste bulgare communiquer au Bureau socialiste international un rapport ndu sur la situation actuelle en Macédoine, afin que le reau puisse préparer une résolutian de protestation énergique



de toute la social-democratie européenne contre la barbarie turque.

L'assemblée exprime ses regrets, que des organes du parti, comme l'*Arbeiterzeitung* de Vienne, se soient laissés induire en erreur sur le caractère du mouvement révolutionnaire et de la lutte libératrice et pleine de sacrifices en Macédoine.

Le rapport sur la situation en Macédoine n'est par parvenu jusqu'à présent au Bureau.

Le parti British Columbia, dont le siège est à Vancouver, demande son affiliation au Bureau international.

L'organisation socialiste lithuanienne demande à pouvoir participer au Congrès d'Amsterdam.

Rosa Luxembourg déclare que cette lettre émane d'une section de la fraction polonaise.

Plèchkanoff confirme ces paroles. Il en est de même de l'organisation des socialistes arméniens, qui ont toujours fait partie du parti social-democrate russe.

L'orateur ignore l'existence de l'organisation socialiste lithuanienne.

Walechi assure que l'existence de cette organisation est réelle.

Le Bureau propose de remettre la décision à intervenir à la section polonaise d'abord et au Congrès ensuite.

Van Kol demande que ces questions d'admission soient soumises à une commission spéciale qui se réunirait un jour avant le Congrès.

Adler propose de prendre aujourd'hui une décision au sujet de toutes ces nationalités qui réclament leur adhésion au Congrès international.

Singer demande que le bureau issu du Congrès se prononce sur cette question.

Vaillant estime que, tout en laissant le Congrès libre de prononcer en premier ressort, le Bureau prépare les documents de nature à éclairer le Congrès.



Il est entendu que le Bureau se réunira la veille du Congrès.

Au sujet de la vérification des mandats, on décide que les cartes provisoires d'entrée au Congrès ne seront remises qu'au Congrès contre la remise du mandat.

V. Serwy annonce que les deux fractions de la social-democratie russe se sont fusionnées. Des félicitations leur sont votées.

Le catalogue de la bibliothèque socialiste internationale sera publié bientôt.

V. Serwy donne la composition du comité parlementaire international. Plusieurs nations n'ont pas encore fait connaître les noms de leurs délégués. Il s'agit de savoir si les délégués de ce comité ont droit de vote au Bureau international, le Congrès de Paris n'ayant pas pris de résolutions à cet égard.

Renvoyé au Congrès.

Vaillant propose de réunir la commission interparlementaire.

Vandervelde appuie. Il signale l'importance de la question des ouvriers étrangers dont il a été question à la Chambre italienne et à la Chambre belge récemment.

Vaillant dit que la Commission du travail de la Chambre française ne propose aucune limitation du nombre d'étrangers ni aucune taxe sur les ouvriers étrangers travaillant en France.

Les nationalistes feront des efforts pour faire voter une taxe semblable, mais sans espoir de succès.

En tous cas, les ouvriers étrangers peuvent compter sur ;roupe socialiste de la Chambre.

,'ordre du jour suivant est proposé par Cambier (Argen- ·) et voté :

ɜ Bureau socialiste international proteste énergiquement tre l'expulsion pour délit d'opinion du territoire d'un pays



quelconque, dénonce, en particulier, à l'opinion publique la conduite du gouvernement argentin qui use d'une loi de circonstance, dite loi de résidence, pour expulser en masse les socialistes étrangers.

Le manifeste sur le lynchage.

A propos du manifeste international sur le lynchage, une polémique s'est produite dans la *Petite République*, entre Hyndman, le Secrétaire international et le citoyen Cambier. Il s'agit de discuter la question de procédure, celle de savoir dans quelles conditions le Secrétariat international peut agir au nom de l'Internationale.

Vaillant estime que, pour que des manifestes soient publiés, il faudrait l'adhésion presque unanime des nationalités.

Il importe, du reste, d'être ménager de ces manisestations internationales.

Vandervelde pense que l'assemblée sera unanime à regretter qu'un de ses membres attaque une décision du Bureau International dans un journal socialiste. (Adhésion.)

Hunter Watts. — Hyndman a protesté parce qu'on a mis son nom au bas d'un manifeste qu'il n'avait pas signé.

Vandervelde fait remarquer que ce manifeste a été publié à la demande des Etats-Unis et de l'Angleterre. Il demande qu'à l'avenir on n'omette au bas des manifestes que la signature des membres qui auraient déclaré ne pas vouloir signer. (Adopté).

Le Congrès d'Amsterdam.

V. Serwy. — Il importe de fixer l'ordre du jour p[rovi]soire du Congrès qui comprend une vingtaine de questi[ons]. Plusieurs rapports et projets de résolutions ont déjà été [en]voyés au secrétaire.

Les questions principales devraient venir en tête de l'ordre du jour.

L'assemblée vote la résolution suivante, proposée par Singer, Kautsky, Rosa Luxembourg, Plékhanoff, Adler et Vandervelde :

Le Bureau Socialiste International proteste énergiquement contre les persécutions dont les socialistes russes sont victimes en Allemagne de la part de la police et du gouvernement ;

Condamne sévèrement la politique de services humiliants qui dégrade l'Allemagne au rôle d'instrument du despotisme russe :

Félicite les socialistes allemands et italiens pour leur efficace intervention en faveur des militants russes poursuivis par le tsarisme ;

Engage les partis socialistes de tous les pays à saisir cette occasion de combattre l'influence du tsarisme essayant de se répandre de plus en plus sur les pays de l'Occident et qui constitue un danger permanent pour la démocratie et la civilisation.

L'ordre du jour provisoire du Congrès d'Amsterdam est fixé comme suit :

1° Règles internationales de la politique socialiste. --- Résolution concernant la tactique du Parti (Parti socialiste de France) ;

2° Politique coloniale (Hyndman et Van Kol) ;

3° Emigration et immigration (Argentine) ;

4° Grève générale (Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de France) ;

5° La politique sociale et l'assurance ouvrière. --- La journée de huit heures ;

6° Trusts et chômage (Etats-Unis) ;

7° Questions diverses : Protectionnisme et Libre-Echange ; Militarisme ; le Cléricalisme et les Ecoles ; Trad-Unionisme et politique ; Arbitrage international ; l'habitation pour le peuple ; Solidarité internationale.

La politique internationale.

Walechi (Pologne) émet quelques considérations au sujet du conflit russo-japonais. Si la guerre éclate, il faudrait que le Bureau publiât un manifeste. Ce manifeste devrait attirer

l'attention publique sur les influences russophiles ou tzarophiles de l'Europe, où la presse, même démocratique, semble favorable à la Russie, représentée comme ayant des intentions conciliatrices et pacifiques.

Vaillant dépose la résolution suivante :

Le Bureau :

Au cas où par le crime des gouvernants et du capitalisme la guerre éclaterait entre la Russie et le Japon.

Invite les socialistes de tous les pays, et tout particulièrement les partis socialistes de France, d'Angleterre et d'Allemagne, à lutter de toute leur énergie et de tous leurs efforts combinés pour conjuger toute extension de la guerre, pour faire que leurs pays, loin d'y participer, s'efforcent de rétablir et maintenir la paix.

Cette résolution est adoptée.

Plékhanoff propose au Bureau de se prononcer en faveur de l'indépendance de la Macédoine.

Hunter Watts et *Cipriani* proposent à l'assemblée de s'abstenir ; *Adler* parle dans le même sens. Nous ne pouvons donner aucune preuve de solidarité en faveur d'un mouvement quelconque des Balkans.

V. Serwy lit l'ordre du jour voté par l'assemblée de Sofia que nous avons donné plus haut.

Vaillant demande que le Bureau manifeste sa sympathie en faveur des peuples des Balkans qui luttent pour leur indépendance.

Adler insiste pour qu'on n'intervienne pas. La question des Balkans pourrait donner lieu à une conflagration européenne, ce qui serait désastreux pour le mouvement socialiste.

Van Kol préconise aussi la plus grande circonspect' dans cette question des Balkans pleine d'obscurité et d'ir gues.

Finalement, le Bureau vote une résolution de Vaillan.

faveur de l'indépendance des nationalités balkaniques et contre les massacres :

Le Bureau exprime sa sympathie pour tous les peuples qui luttent pour leur indépendance dans les Balkans ; proteste énergiquement contre les massacres en Macédoine, et demande, dans le but de rétablir et maintenir la paix, l'autonomie complète de la Macédoine, ainsi que l'octroi des droits à l'existence et au développement pour tous les groupements nationaux de ce pays.

VICTOR SERWY,

Secrétaire du Bureau Socialiste International.

REVUE CRITIQUE

Les secrétariats ouvriers en Allemagne (1)

Dans ce petit volume, Morizet a réuni sous une forme commode tous les éléments essentiels de cette intéressante question (2).

Le difficile était de trouver des renseignements. Pas d'études d'ensemble, sauf une thèse allemande, des documents rares, uniquement des publications spéciales. La meilleure source, et c'est celle où Morizet a le plus largement puisé, restait l'enquête personnelle, l'expérience vécue de ces institutions ouvrières.

Les assurances, établies en Allemagne par une série de lois de détail de 1883 à 1903, sont la source de procès fort nombreux devant des tribunaux spéciaux. La multiplication des contestations, que nous avons vu suivre notre loi de 1898 sur les accidents du travail, peut seule en donner une idée. Devant ces textes compliqués que compliquèrent encore la jurisprudence et les interprétations administratives, les ouvriers étaient fort embarassés. Comment lutter contre le patron que conseillaient d'habiles juristes ? Quelques groupements ouvriers, des journaux socialistes fournissaient bien des renseignements, mais ils étaient impuissants à apporter un sérieux remède à la faiblesse ouvrière.

L'agent d'affaires à l'affût circonvenait bien vite le p

(1) Editions du *Mouvement Socialiste*, par André Mori

(2) Voir : *Mouvement Socialiste*, n° 129 : *Les secrétariats ovriers allemands*, en 1902, par Adolf Braun.

deur dans la peine, et soutirait de gros honoraires à sa maigre bourse, quand il ne le trompait pas plus complètement.

« Le besoin se faisait de plus en plus sentir d'institutions spéciales, d'offices permanents, où l'ouvrier trouverait gratuitement « les renseignements et au besoin l'assistance nécessaire pour qu'il puisse conformer sa conduite au droit en vigueur ou épuiser les avantages que la législation lui accorde » (1) (p. 24).

« C'est de ce besoin que sont nés les secrétariats ouvriers » (p. 25).

Il y a bien en dehors d'eux quelques bureaux de renseignements fondés par des partis politiques, des groupements confessionnels, des communes, etc. « Mais le cercle d'action de tous ces instituts est assez limité ; ils ne sont généralement ouverts qu'à certaines catégories de personnes » (p. 28).

Le premier secrétariat fut ouvert à Nürnberg, le 1er novembre 1894, après une campagne de presse et de réunions, et des études poursuivies depuis 3 ans.

Les autres villes industrielles suivirent rapidement l'exemple, surtout dans l'Allemagne du Sud. Il y a aujourd'hui 35 secrétariats. 16 ont été fondés par les cartels de syndicats ; les autres sont l'œuvre de fédérations de métier ou d'industrie, d'unions régionales de syndicats, de groupements socialistes, de coopératives, de journaux. Celui de Nürnberg est même tout à fait indépendant. Ceux de Beuthen et de Posen ont été crées par la Commission générale des Syndicats. Celui de Gotha est une institution d'Etat.

« Offices de renseignements et d'assistance juridique, postes d'observation sociale, selon l'expression de Segitz au Congrès de Francfort, faisant connaître les résultats de

(1) Paul Fauconnet : *Les secrétariats ouvriers en Allemagne — Mouvement socialiste*, 15 août 1899.

leurs observations, découvrant les maux et réclamant les remèdes, tel est le triple aspect des secrétariats ouvriers » (P. 50.)

On a voulu aussi en faire des postes de combat, en fonder dans les régions industrielles soumises au parti catholique, pour préparer la voie aux syndicats socialistes. Les Congrès syndicaux se sont occupés de la question : la prudence l'a toujours emporté. Il n'y aura de secrétariats que là où le mouvement syndical sera suffisant développé pour les faire vivre. Ce ne doivent point être des créations faites « du dehors ».

En fait, toutes sortes de besognes incombent aux secrétariats ; les syndicats en font en quelque sorte leurs agents d'exécution : convocations, perception des cotisations, distribution de l'organe corporatif, conférences, collectes pour les grèves, arbitrages, etc. Leur activité « n'a guère d'autres limites que les besoins de la classe ouvrière organisée ». (P. 52).

« Mais elle tend aujourd'hui à se limiter. On commence à se rendre compte qu'on a demandé aux secrétariats plus qu'ils ne pouvaient donner. Sans doute ils continueront à assumer les mêmes besognes syndicales, le travail de bureau. Mais ils reviennent peu à peu à leur programme primitif et cette compréhension plus modeste et plus juste de leur rôle ne pourra que les aider à le remplir pour le mieux ».

Morizet étudie en détail les renseignements fournis (1) par les secrétaires ouvriers et leur intervention devant les tribunaux.

Devant les tribunaux des assurances, le secours d'un

(1) Je ne m'attarde pas à cette partie de l'ouvrage de Mori notre Revue ayant publié récemment sur ce sujet une étude cumentée de Braun.

cat serait coûteux et souvent peu efficace. Les avocats d'outre-Rhin sont comme leurs confrères français fort peu familiarisés avec les questions du droit ouvrier et la procédure des juridictions spéciales. En France, le plus souvent l'ouvrier s'en va seul devant le juge de paix et le Conseil des Prud'hommes, au grand détriment de ses intérêts. En Allemagne, le secrétaire ouvrier remplit l'office d'avocat, avec infiniment plus de compétence qu'un juriste professionnel. 22 secrétariats seulement se chargent de cette tâche. En 1902, ils ont suivi 2049 procès dont 1515 devant les tribunaux de l'assurance, et 364 devant les conseils de prud'hommes.

En dernier ressort, les affaires sont portées devant l'Office impérial des assurances. Le secrétariat de Berlin essaya d'y suivre les procès, mais cette tâche supplémentaire dépassait ses forces. Au congrès de Stuttgart on décida la création d'un secrétariat spécial : « Il nous faut, dit Körsten (1), 2 représentants, car il y a parfois 7 affaires par jour. Avec 15000 marcks, nous pouvons les avoir. La dépense ne doit pas nous effrayer. Nous devons créer une institution qui tienne tête à celle de l'autre classe. Le travailleur isolé ne peut pas se défendre ; c'est aux syndicats à entrer en ligne ; là est leur devoir » (P. 58). Le Secrétariat central s'est ouvert le 1er avril 1903.

Ce sont là des exemples que les syndicats français auraient profit à méditer. Quelques Bourses du Travail ont bien des avocats conseils, mais la seule organisation importante et combien imparfaite encore, est celle de l'Union des Syndicats de la Seine (2). L'Union possède un Conseil judiciaire composé de conseillers prud'hommes, de délégués de syndicats, de médecins, d'avocats. Il se réunit mensuellement

(1) *Protokoll*, pages 135, etc.
(2) Voir *Mouvement Socialiste*, 1er octobre 1901 : Jules Uhry, *Conseil Judiciaire de la Bourse du Travail de Paris.*



pour discuter les questions intéressantes. Son action est toute platonique. Son secrétaire et son secrétaire adjoint, qui, comme conseillers prud'hommes, ont une certaine liberté, remplissent en somme les fonctions des secrétaires ouvriers allemands. C'est leur activité qui fait l'intérêt de l'institution.

Ils donnent des renseignements ou adressent les demandeurs à un avocat. Mais ils ne peuvent accompagner les ouvriers en justice, ou du moins très rarement. Devant les tribunaux ordinaires, le Conseil n'est pas assez riche pour rétribuer le concours d'un avocat. Et, singulière ironie de la protection ouvrière, l'assistance judiciaire, accordée comme une faveur, se retourne contre les ouvriers. Elle est de droit pour les accidents de travail ; il en résulte que les affaires sont confiées à de jeunes avocats, fort ignorants des questions ouvrières, et souvent indifférents et négligents ; contre eux luttent de vieux routiers du Palais, auxquels les Compagnies d'assurances permettent de se spécialiser ! Les intérêts ouvriers sont économiquement défendus, mais combien mal défendus ! Et le danger des décisions mauvaises est extrême dans ces matières. Elles se répètent, font jurisprudence et il devient impossible de faire revenir les tribunaux sur leur interprétation hostile d'une loi déjà bien restrictive. C'est la classe ouvrière toute entière qui en souffre.

Il y a, en France, urgence pour les syndicats à se remuer et à organiser cette défense juridique du prolétariat. Car, s'ils n'assument ce rôle, qui est un devoir pour eux, d'autres seront enchantés de « patroner » les ouvriers devant la justice. En dehors des syndicats, et par conséquent contre eux, se fondent des offices de renseignements, œuvres électorales de comités politiques, ou réclames de journaux démocratiques. Les catholiques, de leur côté, utilisent leurs ressources considérables en hommes et en argent.



Cette intervention syndicale dans les escarmouches journalières des ouvriers isolés contre leurs employeurs est une nécessité. Nécessité pour s'attacher les adhérents et en gagner d'autres, nécessité pour conserver aux organisations ouvrières le prestige indispensable à leur action émancipatrice.

Ce mélancolique rapprochement entre les choses de France et les choses d'Allemagne s'impose à la lecture des chapitres consacrés par Morizet à l'activité des secrétariats ouvriers.

Les secrétariats s'occupent aussi d'études et de statistiques. C'est là une besogne fort délicate et qui demande beaucoup de temps. Le secrétariat de Nürnberg avait établi une section spéciale de statistique dont Adolf Braun était chargé. Elle n'existe plus aujourd'hui en fait, quoiqu'elle ait produit quelques monographies du plus haut intérêt. Il y a dans les secrétariats une tendance à renoncer à ces travaux scientifiques. Les rapports annuels n'en restent pas moins une mine précieuse où l'on peut largement puiser des documents sur la vie ouvrière.

Enfin, souvent les secrétariats servent d'intermédiaires entre les ouvriers et les inspecteurs du travail. Ces fonctionnaires préfèrent avoir affaire à des individus isolés. Les ouvriers, au contraire, ont une répugnance naturelle à s'adresser directement à l'inspecteur, démarche compromettante qui peut les faire mettre à la porte ; mais ils s'adressent, avec confiance à leur secrétaire. Ainsi centralisées, les réclamations prennent plus de force et peuvent moins ilement être éludées. Dans les Etats du Sud les relations re secrétariats et inspecteurs sont en général excellentes. inspecteurs se sont résignés à passer par cet intermé- ire et en trouvent d'ailleurs leur tâche grandement facili- En Prusse, au contraire, ils refusent souvent d'entrer



en relations avec les organismes ouvriers et en parlent dans leurs rapports sur un ton aigre doux.

« La diversité de l'origine (des secrétariats allemands) a pour conséquence la diversité de leur constitution intérieure ». (P. 82.)

Mais le type le plus ordinaire comprend à côté du ou des secrétaires une commission de surveillance de 7 à 12 membres qui surveille le secrétaire, fait rentrer les cotisations et ordonnance les dépenses. Elle est nommée par le cartel, lorsqu'il entretient seul le secrétariat, par le cartel et les autres groupements participants, lorsque le secrétariat est leur œuvre commune. « 14 secrétariats vivent sous le premier de ces régimes, 18 sous le second. (P. 82). »

Dans les secrétariats les moins importants, un employé donne des renseignements à certaines heures, il n'est pas permanent. « Cinq villes ont encore de ces secrétariats primitifs. » Les secrétaires touchent une très modeste indemnité, mais exercent un autre métier.

17	secrétariats ont	1	secrétaire
5	—	2	—
3	—	3	—

Leur situation « sans être des plus brillantes est généralement suffisante ». (P. 85.) Sauf quatre villes, leur traitement est au minimum de 1.700 marks (2.125 fr.), et va jusqu'à 2.500 marks (Hambourg).

Leur travail est très absorbant : « Ils travaillent en général bien plus qu'ils ne travailleraient s'ils étaient chez un patron. Les dimanches et jours fériés, souvent, n'existent pas pour eux ». (P. 86.) Tous sont d'ailleurs des militants de syndicats, de coopératives, de groupes politiques, et leur journée n'est pas finie en quittant le secrétariat.

Les budgets varient selon l'importance de l'institut

En 1902 :

3 secrétariats	ont eu des recettes inférieures à 1.000 Marks.			
5	—	—	variant de	1.000 à 2.000 M.
10	—	—	—	2.000 à 5.000 —
6	—	—	—	5.000 à 10.000 —

« La plus grosse part (des recettes) provient des cotisations régulières. 24 secrétariats en vivent. Les organisations les recouvrent en revendant à leurs membres des timbres que le secrétariat leur vend. Cependant, à Nürnberg et à Hanovre, la cotisation est versée directement. Le montant en varie suivant les lieux ; il est généralement de 2 pfennigs par semaine ». (P. 91.) Certains reçoivent des subventions de groupements divers, de journaux.

Enfin des secrétariats prélèvent une certaine rétribution pour les services rendus. Et ici se pose la question si controversée de la gratuité. « Les secrétariats doivent-ils fonctionner gratuitement ou exiger une rémunération, au moins des ouvriers non organisés qui recourent à eux sans participer à leur entretien ? Est-il même d'une bonne politique qu'ils soient ouverts à ces ouvriers, et ne convient-il pas de réserver leurs services aux membres des syndicats et des autres organisations ouvrières ? » (P. 92.) « La plupart des secrétariats sont gratuitement à la disposition de tous. » La question de principe n'a pas été tranchée par les Congrès, qui attendent que l'expérience ait fourni de plus amples renseignements.

Les gouvernements du Sud entretiennent avec les secrétariats des rapports assez satisfaisants. Il n'en est pas de me en Prusse. « Les autorités voient dans les secréta-'s des institutions socialistes avec lesquelles on ne saurait ir aucun contact. Il faut s'estimer heureux quand cette ilité reste à l'état latent ». (P. 100.) En Silésie, en Prusse ntale, « cette neutralité armée se transforme en guerre

ouverte ». (P. 101.) « La poste refuse de leur remettre leur correspondance. Les tribunaux rejettent les pièces rédigées par les secrétaires, et informent les ouvriers qu'il est défendu de visiter le secrétariat. La police opère des perquisitions et confisque les registres » (P. 101.) On poursuit les secrétaires comme exerçant une profession sans déclaration. On étend à plaisir l'application de certains textes de loi.

Telle est, dans son ensemble, la physionomie de ces secrétariats allemands.

Ce sont des œuvres d'une incontestable utilité. Il importe seulement que le prolétariat ne se berce d'aucune illusion mn teuse, et n'y voit pas un instrument d'émancipation intégrale. Il sont, dans un certain sens, de précieux instruments de lutte, ou plutôt de résistance. Ils permettent aux ouvriers de profiter de toute la légalité existante pour développer leurs organisations et se défendre contre la bourgeoisie, qui a créé cette légalité. Ils leur enseignent à exercer pleinement les droits que leur concède la société capitaliste et à tirer parti de toutes les possibilités favorables des lois.

C'est la conclusion de Morizet, et c'est, je crois, celle de tout socialiste.

Ernest Lafont

BIBLIOGRAPHIE

Notices.

LES LIVRES

La Démocratie Socialiste Allemande, par *Edgard Milhaud* (Paris, *Alcan*, 1903). Le livre d'Edgard Milhaud est une œuvre consciencieuse destinée à faire connaître au public de langue française le socialisme allemand. L'auteur nous donne le résultat non seulement de ses recherches historiques, mais aussi de son expérience, dûe au contact qu'à plusieurs reprises il a eu avec la démocratie socialiste d'Allemagne.— Il commence, dans son Introduction, par exposer à grands traits le milieu où évolue le socialisme allemand : milieu politique, religieux et économique ; il esquisse rapidement la physionomie des divers partis politiques et, en face d'eux, campe la social-démocratie. L'aperçu historique, qui compose la Première Partie du volume, rappelle les points principaux de l'évolution socialiste en Allemagne ; mais on aurait voulu un résumé moins rapide. Il aurait été intéressant et d'une vérité historique plus exacte d'insister sur ce fait que l'union qui se fit à Gotha, en 1875, fut en grande partie réalisée par la main de fer de Bismarck, qui poussa tous les socialistes à s'unir pour leur défense commune. — L'étude du programme constitue la Seconde Partie. Milhaud retrace l'œuvre du Congrès d'Erfurt de 1891, mais brièvement. C'est rapidement aussi que la Troisième Partie expose les modes d'organisation, d'abord d'après les décisions du Congrès de Halle de 1890, puis d'après celles du Congrès de Mayence de 1900. C'est une description claire et exacte de l'organisation intérieure du Parti.— La Quatrième Partie s'attache à décrire la propagande, ses moyens, ses difficultés, ses formes ; on y trouve, un peu longuement décrites et d'une façon un peu démesurée, vu la proportion donnée jusqu ici à des questions tout aussi importantes, les mille et une façons de mener la propagande que les militants du Parti ont à leur portée. Campagne électorale, meetings, premier mai, fêtes de toute sorte, conférences, bro-'res, feuilles volantes, groupes d'études sociales, groupes poli-les, propagande parmi les femmes, etc., tout y est relaté. is pourqnoi l'auteur donne-t-il comme chapitre final de cette tie un exposé, d'ailleurs beaucoup trop sommaire, de la doc-e ? La doctrine de la démocratie socialiste allemande a, dans itoire du socialisme international, une importance suffisante, ble-t-il, pour qu'elle ait droit à une étude spéciale, et d'une



ampleur plus grande que ne l'a conçue Edgard Milhaud. L'histoire anecdotique, le reportage historique, auxquels il excelle, sont certainement d'un vif intérêt. Mais peut-être en abuse-t-il, aux dépens de l'exposé même des théories. Son chapitre sur la Doctrine laisse incontestablement à désirer, d'autant plus que la partie suivante, la plus considérable, peut sembler, au contraire, trop touffue et trop encombrée. — L'auteur y expose les divers modes d'action de la Démocratie Socialiste. Sous le titre : Action Révolutionnaire, il indique l'opinion du Parti et des principaux théoriciens sur la conception même de la Révolution sociale. Par Activité Réformatrice, il entend l'action parlementaire, l'action électorale, l'action municipale, l'action directe. Il expose, en outre, l attitude du Parti en face des problèmes essentiels suivants : question religieuse, internationalisme et antimilitarisme, politique commerciale, question agraire. Enfin cette Cinquième Partie se termine par une étude très complète et très claire de l'action Syndicale et de l'action Coopérative dans ses rapports avec le parti. D'une façon générale, ces chapitres sont documentés avec un soin extrême et l'on y trouvera une foule de faits que l'auteur a consciencieusement groupés. La Sixième Partie nous renseigne sur les préoccupations intellectuelles et artistiques du socialisme allemand, et la Septième Partie retrace les antagonismes intérieurs qui, dans ces dernières années, se sont trouvés aux prises au sein de la Social-Démocratie d'Allemagne. Milhaud conclut, en donnant le Socialisme allemand en exemple aux Partis des autres pays, et, malgré les oppositions qu'il a constatées, il insiste sur ce qu'il appelle les « avantages de *l'unité.* »

Tel est le contenu, on le voit, très compact et très solide, du volume d'Edgard Milhaud. Il est à regretter qu'à côté de ce souci de la description minutieuse, l'auteur n'ait pas mis en œuvre les facultés de critique qu'exige tout travail historique. Il décrit et il approuve. Le lecteur demande autre chose. Il veut connaître la physionomie réelle, vivante, de ce mouvement qui n'est uni que pour l'instant, qui a ses ombres comme ses clartés, ses contradictions en même temps qu'un équilibre extérieur jusqu'ici intact. Edgard Milhaud peut être certain que les socialistes allemands, dont l'esprit critique est en éveil, ne se dissimulent pas que tout n'est pas chez eux aussi profondément harmonieux, qu'une prévention pour l'idée d'unité — envers et contre tous — a pu le lui faire apparaître. Il nous semble qu'au moins d questions se posent à qui veut juger à fond le socialisme a mand : D'abord, au point de vue de l'organisation, est-ce cette puissante administration, cette vaste bureaucratie constitue le Parti ne l'alourdit pas quelque peu et ne lui do pas quelques défauts d'un véritable gouvernement *in partib*

Ensuite, est-ce que les oppositions fondamentales qui sont au fond des discussions récentes ne se concilient en apparence et ne donnent l'impression extérieure de l'unité, que parce que le régime politique impérial maintient unis, comme dans un étau, des éléments qui, dans un milieu plus large, se dissocieraient aussitôt? Est-ce que, dans un régime plus libre, la Social-Démocratie allemande pourrait résister à la désagrégation que le socialisme connaît, dans les pays démocratiques, comme l'Italie et la France? Pourrait-elle supporter l'épreuve de la démocratie? Une réponse à ces questions, — et à d'autres encore, qu'on pourrait formuler — aurait donné à ce livre si plein de faits, une portée plus grande. Mais peut-être aurait-il fallu alors que l'auteur envisageât la crise actuelle du socialisme autrement qu'il ne l'a fait.

Quoi qu'il en soit, ce volume est indispensable, pour qui veut connaître en détail la vie de la Démocratie Socialiste en Allemagne et les grands moments de son évolution. Il a, comme tel, sa place marquée dans toutes les bibliothèques de militants et de groupes.

Nouveau programme de sociologie, par *C. de Roberty* (*Alcan*, éditeur, Paris, 1904). C'est avec un vif intérêt que nous avons toujours suivi les travaux de M. de Roberty ; le nouveau livre qu'il vient de faire paraître n'a pas trompé notre attente. Il y développe encore et y précise son hypothèse bio-sociale, que naguère M. Izoulet, dans sa charlatanesque *Cité moderne*, tenta de s'approprier. Cette hypothèse est très séduisante et nous paraît pouvoir être d'un usage fécond. Voir dans *la Socialité* un nouveau mode de l'énergie universelle, qui après la matière et la vie, vient créer cette nouvelle forme de l'Etre qu'est la conscience et la raison ; considérer la psychologie comme une dépendance de la sociologie et de la biologie, et l'individu comme une résultante bio-sociale ; dégager la morale de la tutelle théologico-métaphysique et l'envisager comme le mode essentiel de la socialité, voilà des thèses qu'une philosophie socialiste pourrait adopter telle qu'elles. — Où, nous, marxistes, nous pourrions chercher querelle à M. de Roberty, c'est à propos de la loi d'évolution, posée par lui et d'après laquelle le véritable rôle révolutionnaire serait échu à la théorie, et non à la pratique, comme nous le prétendons. « Le mode de production matérielle, disait Marx, domine en général la vie intellectuelle et morale » ; c'est contre cette proposition, selon lui outrageusement empirique, que M. de Roberty s'élève. Et contre elle, il pose son quadrinôme intellectuel : science, philosophie, art, action. La science, le savoir exact, voilà le terme premier, qui entraîne dans son évolution progressive tous les autres : telle science, telle philosophie, tel art, telle action. Mais il y a toujours retard de la phi-



losophie sur la science, et plus encore de l'art sur la philosophie, et de la conduite (technique et mœurs), sur l'art et ses antécédents. La philosophie actuelle, par exemple n'est nullement la philosophie de la science actuelle ; elle reste la philosophie d'un savoir dépassé. Rien ne nous paraît plus juste, et ceux qui ont suivi le cours de M. Bergson, l'an dernier, au Collège de France, ont pu apprendre du Maître que la philosophie moderne n'a guère été qu'une réédition de la philosophie antique, avec la mathématique pour infrastructure scientifique. — D'où vient donc le malentendu entre M. de Roberty et nous ? Il se pourrait qu'il fût purement apparent. Il s'agit seulement de s'entendre sur le sens exact des mots : science et pratique. Pour M. de Roberty, l'action est pure routine, tandis que, pour nous, c'est la théorie qui serait plutôt routinière. Mais la science moderne n'est-elle pas une expérimentation, et, par suite, une technique très raffinée ? Et l'action révolutionnaire du prolétariat contemporain n'est-elle pas une expérimentation sociologique d'une haute valeur scientifique ? Il faut distinguer dans la science le côté formel et abstrait, et le côté pragmatique et expérimental ; et ce contre quoi le marxisme réagit, surtout c'est contre l'intellectualisme formel, qui aboutit à la religion de la science, que M. de Roberty rejette comme nous. Le premier terme du quadrinôme que pose M. de Roberty — il en convient lui-même — est précédé de ce qu'il appelle l'expérience collective, et la science est pour lui *l'acte social* par excellence. Mais voulons-nous dire autre chose, quand nous faisons remarquer que le progrès scientifique est lié au progrès économique et que les besoins de l'industrie ont plus fait pour le progrès de la science que toutes les grandes théories métaphysiques ? Ce que le socialisme veut, en définitive, c'est l'intime union de la théorie et de la pratique, que le capitalisme a dissociées ; et il pose comme sa thèse fondamentale cette belle formule de Proudhon : « *L'idée, avec ses catégories, naît de l'action, et doit revenir à l'action, à peine de déchéance pour l'agent.* »

Physiologie économique, par *M.-G. Tarde* (2 vol., *Alcan*, éditeur. Paris, 1903). L'originalité de ce livre est surtout dans l'esquisse que l'auteur trace d'un nouveau plan de psychologie économique.

A la division classique de l'économie politique (production. circulation, répartition et consommation), M. Tarde propose substituer une classification qui correspond à la division de ı études sociologiques.

Répétition, opposition et adaptation économique, tels sont trois chapitres sous lesquels M. Tarde prétend pouvoir grou tous les phénomènes. A son sens, le mot de production d(

chesses est défectueux. d'abord parce qu'il s'agit des manières de reproduire la richesse déjà créée et non de la produire pour la première fois ; ensuite parce qu'à l'encontre des anciens économistes, il convient de s'occuper plus encore des producteurs que des produits. C'est pourquoi il importe « de changer l'étiquette du sac dont le contenu n'est plus le même » et de dire, au lieu de production des richesses, *répétition économique* : « par là nous entendrons les relations que les hommes ont entre eux au point de vue de la propagation de leurs besoins semblables, de leurs travaux semblables, de leurs jugements semblables, portés sur l'utilité plus ou moins grande de ces travaux et de leur résultat, de leurs transactions semblables. Circulation et répartition ne sont qu'un effet de la répartition initiative des besoins, des travaux, des intérêts et de leur rayonnement réciproque par l'échange. » Mais les besoins et les travaux ne se répètent pas seulement, ils s'opposent souvent et plus souvent s'adaptent. Sous le titre d'*opposition économique*, on étudiera les rapports des hommes au point de vue de la contradiction psychologique et inaperçue de leurs besoins et de leurs jugements d'utilité, du conflit plus apparent de léurs travaux par la concurrence, par les grèves, par les guerres commerciales, etc... » Et M. Tardere marque que « toute la théorie des prix, de la valeur-coût, qui suppose des luttes internes et des sacrifices de désirs à d'autres désirs se rattache à ce sujet. » Enfin, le titre d'adaptation économique comprendra à toutes les harmonies économiques présentes et futures : coopération, association, organisation du travail.

La classification que M. Tarde veut substituer à la division classique a le mérite d'être personnelle, trop personnelle pour servir à d'autres qu'à son inventeur, et M. Tarde, du reste, ne paraît pas souhaiter qu'elle se généralise ; il désire seulement, et la il a parfaitement raison, voir substituer à l'antique classification mécanique des divisions qui aient un caractère organique et plus scientifique.

M. Bourguin, dans son cours aux Facultés de droit de Lille et de Paris, nous parait avoir fait une tentative intéressante et très scientifique en rapprochant, d'une part, la production et la consommation des biens en nature, et, de l'autre, la circulation et la répartition des valeurs.

La classification de M. Tarde se rattache aux lois sociologiques que ses précédents ouvrages ont dégagées et, par là, elle cons-tue un vigoureux effort de synthèse. Malheureusement, elle st, par bien des côtés, artificielle, et l'arbitraire qui préside au lassement des phénomènes économiques dans les trois chapi-es, se heurtera à de nombreuses objections. Nous n'en voulons nner qu'un exemple : la propriété, que M. Tarde range parmi institutions d'adaptation économique, paraîtra, au contraire,

à beaucoup une source d'opposition économique. — Malgré les critiques auxquelles peut donner lieu la division fondamentale, la *Psychologie économique* n'en demeure pas moins une œuvre d'un réel intérêt par sa conception générale et par la foule d'observations de détail qui illustrent les cadres de cette étude.

La Population, par *Alfred des Cilleuls (Paris, Lecoffre)*. — Si l'on s'attend à trouver le problème de la population scientifiquement étudié par l'auteur de ce petit livre, on sera déçu. M. des Cilleuls fait intervenir des considérations qui n'ont pas grand'chose à faire ici : il part des thèses catholiques les plus vieilles et les plus réactionnaires sur la religion, la famille, la propriété. Il attaque Darwin et le divorce. Il développe les thèses leplayennes sur la famille-souche. Il est contre le relâchement « des freins qui retiennent les passions humains » (p. 23). Le célibat ne va pas contre la loi de Dieu, mais il oblige à des devoirs sociaux (p. 26). Le mariage est une institution divine. La fécondité conjugale est un indice de vitalité physique et morale (p. 70). Il dépend de l'homme, par ses goûts et ses habitudes alimentaires, d'exercer une influence directe ou indirecte sur sa force génésique (p. 80) : voilà pour les causes physiques de la fécondité. La moralité est un fondement essentiel de la fécondité conjugale : voilà pour les causes morales. Et comme le sentiment religieux est à la base de la moralité, c'est la religion qui fait la fécondité. Restent les causes économiques et les causes sociales — après quoi le problème sera résolu. La richesse n'est pas un obstacle à la fécondité (p. 119) : « Dieu n'a pas imposé, sans doute, à chaque couple de contingent *minimum*, pour progéniture, pas plus qu'il n'a garanti la survivance des enfants à leurs parents. Mais ce serait offenser sa justice que de le rendre responsable d'une prétendue alternative, à laquelle nul ne pourrait se soustraire, c'est-à-dire l'option inévitable entre le développement des connaissances ou des richesses et l'extension de la race ». Tout dépend, en dehors du progrès matériel, du développement moral (p. 124). Le régime familial, les lois successorales ont une grande importance. Tout relâchement, dans le régime familial favorise l'individualisme et, par conséquent, détourne du désir d'accroître et perpétuer la race (p. 132). L'auteur dénonce les doctrines « qui désagrègent et abaissent la famille, attaquent et dénaturent la propriété » (p. 133). Et ainsi de suite... S'étant attardé à ces considérations catholiques, morales et réactionnaires, l'auteur consacre à peine quelques pages rapides à la masculinité, à la mortalité, émigration et immigration, densité de la population etc. Mais nous en avons assez dit sur cet insuffisant et peu scientifique petit livre.

Les Grèves, par *Léon de Seilhac* (Paris, *Lecoffre*, 1903). — M. de Seilhac s'est proposé, non pas de traiter à fond le problème des grèves, que l'absence de statistiques sûres ne permet pas d'aborder ainsi, mais de réunir les exemples de grèves qui l'ont le plus frappé. Il commence par rappeler, sous le titre : *Les grèves d'autrefois, les grèves d'aujourd'hui*, les opinions principales émises sur les grèves, et compare les grèves actuelles avec les grèves antérieures. Il examine ensuite le *coût des grèves*. Il est difficile de résoudre la question. La grève est évidemment une arme difficile à manier. M. de Seilhac préconise son remplacement par les procédés de conciliation et d'arbitrage. Le Chapitre III retrace l'évolution du *droit de grève* et réunit les documents sur la question. Le Chapitre V rappelle les *opinions des socialistes sur les grèves* ainsi que quelques faits se rapportant à la grève générale Dans le Chapitre VI, M. de Seilhac tente d'esquisser ce qu'il appelle le *scenario de la grève*, et il retrace les épisodes saillantes de la grève du Creusot de 1899. Il essaie, dans le Chapitre VII, de classer les *différents types de grève* : grève de solidarité, grève pour l'augmentation du salaire, grève politique, grève législative. Il prend successivement, comme exemples de ces quatre types de grèves : la grève de Carmaux de 1896, celle de Marseille de 1900, celle de Monceau de 1900 et enfin celle de Calais de 1900. Les deux derniers chapitres du volume traitent de la *Conciliation et l'arbitrage*, et des *Conseils de Conciliation*. L'auteur rapproche les opinions semblables de M. Emile Ollivier et de Millerand sur les grèves, rappelle les divers projets de la loi sur l'arbitrage, la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, et le projet de loi Millerand sur l'arbitrage obligatoire. M de Seilhac est, comme Millerand, partisan de la « paix sociale », et il approuve fort son entreprise. Les Conseils de Conciliation, moyens de prévenir les grèves, lui paraissent encore préférables, et il décrit les types que l'on en connait. Arbitrage et conciliation sont le « gage suprême de la pacification sociale ». C'est la conclusion logique du livre, bref mais intéressant, de M. de Seilhac, qui, comme on sait, est un des principaux « pacifistes sociaux ».

De la Condition du Peuple au XXe Siècle. — par *Henri Dagan* (Paris, *Giard et Brière*, 1904). — Dagan a voulu, en dehors de toute préoccupation théorique, réunir des documents sur la vie matérielle du peuple. Dans une première partie, il expose ut un ensemble de faits qu'il a réunis sur la *raréfaction* du avail humain : — Grèves patronales, leur importance, leurs ffets ; — les sans-travail à Londres ; les crises industrielles et s « unemployed », l'exploitation des sans-travail par les bureaux placement, les domestiques, le Work-House, etc., — les causes

de la misère des marins-pêcheurs : les conséquences du perfectionnement des méthodes de pêche, la substitution des chalutiers à vapeur aux bateaux à voiles, etc., — La deuxième partie du volume a trait à *la femme et l'enfant*. L'autre retrace les conditions désastreuses de vie de la femme ouvrière, en prenant des exemples dans l'exploitation des ouvrières du vêtement, le travail à domicile, le travail de nuit, etc... Il examine les effets qui en découlent : morbidité, dégénérescence. Il conclut son étude sur la situation de la femme industrialisée en examinant quelques idées féministes. Il dénonce les illusions dangereuses des féministes, protestant contre la protection de la femme. Le programme féministe doit se confondre avec le programme socialiste. Dagan revendique le suffrage des femmes. — Après la femme, l'enfant. L'Angleterre, le premier des pays de production industrielle a commencé l'exploitation de l'enfance. Les abus inouïs auxquels a donné lieu cet emploi de l'enfant sont justement rappelés. Dagan signale la décadence de l'apprentissage. Il conclut en précisant justement les conséquences physiologiques et pathologiques du travail infantile. — Enfin, dans une troisième partie, l'auteur réunit sour le titre : *La guerre sociale*, deux études sur la *Grève Générale* et la *Loi Piot et le Célibat*. Dagan fait un rapide historique de la question de la Grève Générale : il la combat, mais ses arguments ne paraissent pas décisifs. Le volume se termine par l'examen de la *situation du Prolétariat Juif dans le Monde entier*. C'est une des parties les plus intéressantes du livre et des mieux documentées. La misère des ouvriers juifs de Roumanie, de Russie, de Turquie, de Perse, du Maroc, d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, des Etats-Unis, de Hollande, d'Algérie, etc..., est retracée en termes sobres et précis. — En appendice, Dagan publie une discussion sur les Conditions de la Liberté, survenue entre M. Maurras et lui.

Les Sociétés coopératives de consommation, par *Charles Gide* (Paris, *Armand Colin*, 1904). M. Gidè n'a eu d'autre but — il le déclare dans son avant-propos — que d'écrire une « simple monographie de la coopération en indiquant aussi clairement que possible ce qui est une société de consommation, comment elle vit, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut. » On retrouve dans ce livre les qualités de l'auteur, la clarté, l'aisanee et l'impartialité de l'exposition. — Il serait intéressant d'analyser, d… une publication socialiste, la doctrine coopérative de M. Gide, … raison de l'activité croissante avec laquelle les ouvriers soc… listes se livrent à l'action coopérative, et de la situation parti… lière occupée par M. Gide dans le monde coopérateur. — D'… part, il est le président du *Comité Central* auquel sont affili… les sociétés qui s'opposent à celles qui se groupent autour de

Bourse des Coopératives socialistes; d'autre part, il a reconnu, à différentes reprises aux coopératistes socialistes « une très vive conscience du programme coopératif comme moyen de transformation sociale ». N'est-ce pas lui encore qui, dans une autre circonstance, déclarait que, pour la réalisation de ce programme, il y avait à la *Bourse socialiste* plus de vie qu'au *Comité Central*. « Notre comité, ajoutait-il, a l'air d'un Sénat et le leur d'une Chambre des députés. » Le compliment, pris au sens propre des mots, n'aurait été flatteur, il est vrai, ni pour les uns ni pour les autres, mais le sens qui y attachait M. Gide lui donnait de la valeur pour la *Bourse socialiste*. — Nous souhaitons que M. Gide publie bientôt « l'étude théorique, soit apologétique, soit critique, de la doctrine coopératiste comparée avec celle des autres écoles sociales » qu'il annonce et qu'il se défend d'avoir voulu écrire pour cette fois (1). — Pour revenir à son dernier volume, il est à lire par ceux qui, sans y chercher le développement d'une théorie, veulent se renseigner sur un mouvement qui, en raison de son importance tous les jours grandissante, demande impérieusement à être connu. En un petit livre de 186 pages, l'auteur a rassemblé tous les renseignements indispensables : historique, statistique, caractères économiques et juridiques, fédérations, tendances. — Ceux-là même qui participent au mouvement coopérateur consulteront ce volume avec profit, car ils y trouveront exposés, avec clarté, les différents problèmes devant lesquels se trouvent les sociétés coopératives en ce moment : imposition de la patente, vente au public, production coopérative par des sociétés autonomes ou par des organismes dépendant des sociétés de consommation, difficultés présentées par les différents types de sociétés de consommation, buts à poursuivre, relations entre les sociétés et leurs employés, etc.

Cartells et Trusts, par *E. Martin Saint-Léon* (Paris, *Lecoffre*, 1903). L'auteur a voulu réunir, dans un livre court et facile à lire, les principaux documents et témoignages sur les Cartells et les Trusts. Il étudie d'abord, et comme avant-propos, l'organisation industrielle avant 1791, l'évolution de l'industrie de 1791 à 1830, et enfin le développement de l'industrie moderne avant les Cartells et les Trusts, de 1830 à 1870, qu'il qualifie une ^-e de concurrence illimitée. Le chapitre II donne les diverses finitions qui ont été proposées du *Cartell*. A son tour, M. Mar- Saint-Léon propose la suivante : « Le cartell est une entente

(1) Pour les théories de M. Gide, voir *La Coopération*, confé- :es de propagande. Paris, L. Larose, 1900.

conclue entre producteurs de marchandises ou denrées identiques ou similaires, en vue de restreindre la concurrence et d'assurer soit par la diminution du prix de revient de leurs produits, soit par la limitation de la production, soit enfin par la fixation d'un prix de vente minimum.— la stabilité de leurs entreprises et la permanence de leurs bénéfices industriels. » Les systèmes de classification qui ont été proposés sont énumérés, soit d'après leur objet, soit d'après leur forme. Les conditions de formation et les avantages du cartel sont aussi résumés avec netteté. Dans le chapitre III, l'auteur fait l'historique des *Cartells Allemands*. Il suit le développement des Cartells houillers, d'abord simples ententes, puis cartells de vente ; il examine l'organisation et le fonctionnement des cartells de la métallurgie, fait une revue générale des autres cartells allemands, expose l'état de la législation et de la jurisprudence, les effets des cartells, les enquêtes et projets de réformes. De même par l'Autriche, à laquelle est consacré le chapitre IV. Les caractères des syndicats industriels français sont esquissés rapidement dans le chapitre suivant et le chapitre VI est consacré aux autres pays. M. Martin Saint-Léon étudie les *Trusts*, après les Cartels. Il retrace l'étymologie du mot, indique les formes successives des combinaisons industrielles, et distingue le trust qui est une fusion, du cartell, qui est une entente. Le chapitre VIII expose les origines des Trusts et leur organisation financière. Il indique les conséquences de la surcapitalisation ou mouillage (*watering*). Les *avantages économiques* des Trusts sont énumérés au chapitre IX : I. *Avantages naturels*, provenant : *a)* de la concentration commerciale ; *b)* de la concentration industrielle (meilleure division du travail, personnel de choix, outillage perfectionné, répartition des risques industriels). II. *Avantages artificiels* (protection douanière, ententes avec les chemins de fer et tarifs de faveur). III. *Tactique et Procédés du Trust* (concurrence « à se couper la gorge », vente à perte, rabais, corruption des employés des entreprises concurrentes). Le chapitre X résume l'*Œuvre économique du Trust* : son influence sur les conditions du travail, sur le mouvement des prix de vente, sur l'exportation. L'opinion publique et les trusts, partisans et adversaires, font l'objet du chapitre XI. La Législation et les Trust, remèdes proposés contre les abus, revue et statistique des Trust; les fusions industrielles en Angleterre, Cormers et Rings, ce sont là les derniers chapitres du volume. L'auteur conclut que la concentration industrielle p sente de grands avantages pour l'organisation de la producti mais qu'elle constitue un phénomène anti-social lorsqu'e aboutit au monopole. Il se prononce pour une surveillance et r réglementation rigoureuses du fonctionnement des trusts. P le cartells, dont le danger et moindre, M. Martin Saint-Léor

contente de préconiser contre leurs excès une intervontion de l'Etat, par des mesures douanières par exemple. Tel est le contenu de ce petit volume, écrit dans un but de vulgarisation.

Le Monde Socialiste, par *M. de Seilhac*. (Paris, *Lecoffre*, 1904) ; M. de Seilhac expose les faits qui ont amené les divisions socialistes dans ces dernières années. C'est du reportage un peu hâtif, bien qu'on y retrouve beaucoup de documents. M. de Seilhac rappelle, dans une première partie, et très brièvement, l'histoire des partis politiques socialistes ; dans une seconde partie, il fait l'histoire des Congrès de 1899 à 1908, qui ont abouti à la création de deux partis radicalement distincts : le Parti réformiste et le Parti socialiste révolutionnaire. Ce volume, qui est une refonte de la petite brochure de M. de Seilhac sur le « Monde Socialiste » nous semble moins concentré que cette dernière et plus rapidement fait. Nous ne discuterons pas la troisième partie du volume, que l'auteur a ajoutée à sa relation historique. C'est la critique des théories dites collectivistes ; mais l'examen des arguments que M. de Seilhac oppose aux aux diverses formes de ces doctrines nous entraînerait trop loin. Nous nous bornons à mentionner ce volume, qui malgré des imperfections et des erreurs, devait être signalé comme un document utile à consulter.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Revue Socialiste. *Janvier 1904.* — Publication d'une conférence de *Jaurès*, dont le titre ne correspond guère au contenu : *Action politique et action syndicale*. C'est ne rien dire que de proclamer que l'action corporative doit compléter l'action politique. L'orateur n'a même pas posé les termes du problème : il est trop étranger aux questions syndicales et trop loin du mouvement ouvrier pour apercevoir la portée d'une question qui n'a rien à voir avec le socialisme de gouvernement. — *Maternité*, pièce en 3 actes, de *Brieux*. — *Augustin Chabosseau* étudie la *Commune à Florence* en 1378. — *Ossip-Lourié* trace les traits :actéristiques de « la figure dantesque » de *Dostoïewsky*. — *:ybell* se propose d'examiner les rapports de la question d'*Al-:e-Lorraine* et du socialisme. Il commence par un exposé graphique, économique et historique. — En bon organe du :ifisme, la *Revue* reproduit le mémoire sur le *Différend russo-:onais* relatif à la Manchourie et à la Corée, publié par le .reau international permanent de la paix.

Février. — Au Congrès de St-Etienne, Rouanet, dont le ...térialisme intransigeant s'affirme toujours avec une p... netteté, a présenté le rapport du groupe parlementair... liste. La *Revue* le reproduit. C'est un document utile ... courir. Le député de Clignancourt y constate justement l... lité des socialistes de gouvernement à leur programme de... Il paraît qu'en agissant ainsi, le « Parti socialiste franç... abouti à « trois grands ordres de résultats » : la consolidat... la démocratie, l'orientation de la démocratie politique ve... réformes sociales, l'affermissement des idées de paix et ... sarmement. Cela caractérise bien, en effet, un parti de ... cratie sociale, n'ayant rien de commun avec le socialisme... sur le terrain de la lutte de classe, organise le prolétariat c... la société bourgeoise, si démocratique qu'elle puisse être da... forme. De son point de vue, le rapporteur du groupe socia... parlementaire n'a évidemment pas de peine à justifier, à la gr... gloire de son parti, la théorie et les actes du « Bloc répu... cain. » Il attaque Guesde, qu'il appelle « M. Jules Guesde »... jette l'anathème sur le « socialisme économique et révoluti... naire. » — Il trouve que la bonne disposition du gouvernem... pour le prolétariat est de tous points admirable. Il y a dix a... un pareil langage du pouvoir aurait, dit-il, « frappé de stupeu... On traitait alors « cavalièrement les élus du peuple » : aujou... d'hui l'on sait que M. Combes n'a pas pour eux les mêmes rigueu... et ils en profitent ! Le gouvernement actuel est un *bon gouve... nement* : tout comme un *bon patron*, il ne faut pas que le prolé... tariat, jamais satisfait, s'énerve à le combattre ! L'administratio... est paternelle pour les ouvriers, et les préfets interviennent heu... reusement dans les grèves, — surtout, aurait pu ajouter Rouanet... lorsque les patrons sont hostiles au gouvernement ! — Mais l... le rapporteur défend son groupe péniblement, quoique ave... colère, lorsqu'il rappelle les justes constations que Kritchewsky, le correspondant du *Vorwaerts*, avait rapportées, dans ses articles, au sujet des grèves d'Armentières. On se souvient de l'attitude des députés ministériels, votant le maintien des troupes. Kritchewsky avait apprécié avec vigueur cette attitude, d'ailleurs logique. Mais la logique n'est pas toujours bonne à constater ! Jaurès le poursuivit, dans ses articles de la *Petite République*, implacablement, et essaya de lui faire enlever la correspondance du *Vorwaerts*. Rouanet s'est fait à nouveau l'écho des ressentiments jaurésistes. — Enfin, à leur tour, les syndicalistes sont traités comme il convient à de vulgaires révolutionnaires se plaçant sur le terrain de la lutte de classe. Le rapport prend ici le ton d'un factum policier : « Ces théories, dit-il, sont professées dans un local qui a coûté des millions à la ville de Paris, bâti pour la classe ouvrière sur l'initiative du parti socialiste et

du parti radical, entretenu, aménagé, et le fonctionnement des divers services qu'il abrite assuré par les subventions du Conseil municipal .. » Et après cela, les ouvriers osent être révolutionnaires ! — Le rapport se termine par une hymne au pacifisme et par l'admiralion enthousiaste que les visites du roi d'Angleterre et du roi d'Italie au Président de la République ont inspiré à Rouanet. Il dénonce la « tradition révolutionnaire » qui a protesté contre cette attitude des socialistes parlementaires, et il déclare que de cette tradition il faut s'affranchir, « car elle a fait bien du mal au monde ! » — C'est sur ces paroles de « paix » que finit le rapport. — Conférence de *Vandervelde* sur l'*Idéalisme marxiste*. — Fin de l'article de *Reybell* sur le *Socialisme et la question d'Alsace-Lorraine*. — *L'Impérialisme anglo-saxon*, par *Colajanni*.

Mars. — _Eugène Fournière_ parle des caractères scientifiques de l'_économie sociale_. — _Adrien Veber_ donne un premier fragment de son rapport à la Commission parlementaire de législation fiscale sur la _Réforme générale de l'impôt_. — Nous trouvons enfin dans ce numéro le texte du discours de Jaurès à Saint-Etienne sur la guerre russo-japonaise et l'alliance franco-russe, et les principaux discours prononcés au Congrès. — De Jaurès et de son discours, de sa rétractation au sujet de l'alliance franco-russe, que dire, sinon que c'est un orateur d'une souplesse rare, puisqu'à peu de distance il n'hésite pas à soutenir les opinions radicalement contraires. Cela lui est coutumier et ce sera là sans doute une de ses caractéristiques les plus indiscutables, quand on aura à juger son action. Il est probable que les « révolutionnaires » du _Parti Socialiste Français_, inquiets de voir leur parti se désagréger sous l'influence démoralisante des excès du ministérialisme, ont fortement poussé Jaurès à se ressaisir sur l'alliance franco-russe, question rendue d'actualite brûlante, et qui, plus que tout autre, peut atteindre le sentiment des masses ouvrières. Nous aurons à y revenir, d'ailleurs, Jaurès ne devant vraisemblablement pas s'en tenir à cette première affirmation de son changement d'attitude. — Quant aux discours prononcés à Saint-Etienne, ils sont intéressants à lire pour ceux qui pourraient avoir quelque illusion sur la portée des débats du Congrès. Il est à noter que Rouanet a cru de bonne guerre de ne pas 'oduire les discours de ses adversaires « révolutionnaires ». s avoir à intervenir dans l'usage de tels procédés, nous le rettons, car nous sommes privés de lire le texte exact des erventions « révolutionnaires ». Non que, sans aucun doute, puisse changer quoi que ce soit à l'impression qu'on tire de lecture de ces débats. Les « révolutionnaires », en effet, se bien gardés de poser la question sur le domaine théorique :

des critiques de détail, des réprobations de quelques actes, mais aucune discussion générale, aucun examen d'ensemble de la théorie et de la tactique. Nous n'avons pas à revenir sur ce Congrès, qui a été fortement jugé ici-même. Mais il faut, toutefois, retenir le discours de Rouanet, où ce dernier, sans réticences ni ambages, avec une netteté que nous voudrions voir partout, répudie, au nom de son Parti, la théorie de la lutte des classes, « qui n'est pas celle inscrite dans la déclaration et le programme de Tours ». C'est parler clair ! Et voici plus lumineux encore : « ...Votre méthode de lutte de classe, quoi que vous fassiez, vous ne la ferez pas prédominer dans ce pays, où le socialisme est intimement lié et soudé par toutes les racines profondes à la démocratie. » Rouanet a raison : ou socialisme ou démocratie. Il faut choisir. Mais les « révolutionnaires » du « Parti Socialiste français » n'aiment guère cette clarté de vues. On pourrait croire que la cohabitation des théories dont ils se réclament avec des conceptions si hardiment antisocialistes les aurait effrayées. Loin de là ! La conclusion qu'ils ont tiré c'est, on ne le croirait pas, une déclaration *d'unité !* Que veut donc dire, en bon français, le mot *unité ?* Et pourquoi de telles équivoques ?

L'Avenir Social. — *Janvier 1904.* — Opinion de *Beer* sur le conflit russo-japonais. — Principes généraux du socialisme au récent *Congrès des socialistes autrichiens*, dont on a lu ici même le compte rendu. — Résultat des *élections en Australie.* — B. G. rend compte du deuxième Congrès du *Parti social-démocrate russe.* — La question du *suffrage des femmes* et le Congrès d'Amsterdam : résolution du Congrès socialiste autrichien, soutenue par la citoyenne *Thérèse Schlesinger-Eckstein.* — Correspondence d'Australie. — Mouvement ouvrier et socialiste international. — Bulletin coopératif.

Février. — *Emile Vandervelde* expose comment il devint socialiste. — *Gertrude de Brouckere* donne une intéressante relation de *Seize ans en Sibérie*, du social-démocrate russe *Deitsch.* — Compte rendu du Congrès des municipalités socialistes du « Parti Socialiste Français. » — Bibliographie. — Mouvement ouvrier et socialiste international.

Mars. — A son tour, *Louis Bertrand* raconte commen devint socialiste. — Opinions de *Greulich* sur les grèves. — guerre en Extrême-Orient et le prolétariat. — Le Parti soci liste portugais. — La « Marseillaise des Travailleurs » de *Geor Herwegh.* — Compte rendu de la réunion du *Bureau Social international.* — Mouvement ouvrier et socialiste internatior — Bulletin coopératif.

La Tribune Russe, *bulletin bi-mensuel du mouvement socialiste et révolutionnaire en Russie.* — Il manquait un organe en français qui renseignât le public sur ce qui se passe en Russie. La presse quotidienne est livrée à trop d'influences et manque des renseignements les plus élémentaires. Les fondateurs de la *Tribune Russe* ont voulu combler cette lacune et mettre à la portée de tous les renseignements de source privée et sûre qu'ils reçoivent de Russie. La direction et la rédaction en sont confiées à Roubanovitch, qui occupe dans le mouvement révolutionnaire russe la place que l'on sait. On n'ignore pas que le socialisme russe se partage en deux partis : les social-démocrates, dont Plekhanoff est le principal théoricien, et les socialistes révolutionnaires, dont Roubanovitoh est un des représentants les plus connus. C'est donc par les efforts du « Parti socialiste révolutionnaire » qu'est assurée la publication de la *Tribune Russe*. Huit numéros ont déjà paru. Un service d'informations rapide, relatant les faits essentiels, à l'intention de la presse quotidienne indépendante, s'est ajoutée au bulletin et le complète. La *Tribune Russe* s'oppose ainsi utilement à une revue d'inspiration gouvernementale d'apparition récente, qui a pour but principal de contribuer à égarer encore plus l'opinion française sur les affaires de Russie. Nous espérons que la *Tribune Russe* poursuivra sans encombre la tâche qu'elle a entreprise, et qui est à cette heure de toute actualité.

LANGUE ALLEMANDE

Socialistische Monats-Hefte. — *Janvier 1904.* — La participation aux élections au Landtag prussien continue à soulever de vives discussions dans la social-démocratie allemande. *Julius Bruhns* expose son point de vue sur la question. — *Edouard David* pose le problème de la *Conquête du pouvoir politique.* Tout le monde est d'accord pour reconnaître que c'est là le but du socialisme. Mais les moyens qu'on préconise pour s'emparer du pouvoir sont différents. Edouard David examine · conceptions de Bebel et de Liebnecht. Il faut aujourd'hui : le Parti applique d'une nouvelle manière ses principes essens. Edouard David développera sa pensée dans un second :cle. — *Edouard Bernstein* dit *un mot sur la révision du pro-mme.* — A son tour, *Adolph von Elm,* dans un article sur les *:isionnistes à l'œuvre,* précise le point de vue réformiste : par ·olution à la révolution, — par la démocratisation et la sociali-·n progressive du corps social, à la transformation totale de

la société capitaliste en société socialiste. — *Paul Kampfmeyer* examine le *rôle des syndicats* à l'égard de la législation ouvrière et les assurances sociates. — *Richard Calwer* étudie la politique douanière de l'Angleterre. — L'art de *Johannes Sebastien Brahms* est analysé par *Ernst Groeg*.

Février. — *Max Schippel* indique une *bibliothèque politique modèle*. — *Franz Staudinger*, à propos de la commémoration du centenaire de Kant, étudie les rapports de Kant et du socialisme. — *Edouard David* poursuit ses critiques des conceptions qu'il repousse de la conquête du pouvoir politique. — *Conrad Schmidt*, à propos du livre récent de *Frans Oppenheimer*, analyse la théorie marxiste de l'armée industrielle de réserve. — Remarques de *Bernstein* sur la lutte syndicale. — Paul Umbreit tire, à propos des progrès de la journée légale de dix heures, la leçon de la grève de Crimmitschau.

Mars. — La tenue d'un Congrès, en Allemagne, pour la protection du *travail en chambre*, a donné naissance, ces mois derniers, à une intéressante et fort nombreuse littérature sur le sujet. Les *Socialistiche-Monats-Hefte* publient trois articles sur la question. *Johannes Timm* marque d'abord l'importance du Congrès, tenu en vertu d'une décision du Congrès syndical de 1902. *Bernstein* indique l'intérêt qu'ont les consommateurs à la suppression du travail en chambre, et *Emma Ihrer* insiste sur le rôle primordial qui appartient à la femme dans cette lutte. Pour Bernstein, le consommateur n'a aucun intérêt à voir une catégorie d'ouvriers sacrifiée à la communauté, qui par le bon marché des objets fabriqués par le travail en chambre, semble en tirer le premier profit. Emma Irher insiste sur ce qu'a de particulièrement écrasant pour la femme le travail à domicile : il faut que les acheteuses sachent ce que coûtent de misère les objets qu'elles achètent souvent à si bas prix. — *Wilhem Kolb* combat l'idée de la *grève générale* : il interprète logiquement l'idée des « révisionnistes » qui se contentent de « l'évolution » et repoussent toute révolution. W. Kobb combat l'idée révolutionnaire, au nom de ce qu'il entend par « science ». — *Edouard David* donne la conclusion de son étude sur la conquête du pouvoir politique : il ne croit pas à une prise révolutionnaire du pouvoir, mais à une orientation progressive de l'état social dans le sens des principes de la production socialiste. — *Karl Eu Schmidt* classe *Steinlen* parmi ce qu'il appelle les « artistes cialistes. » — *Therese Schlesinger-Eckstein* pa de la ques du *Droit de suffrage des femmes*.

Avril. — *Von Elm* indique l'importance de la *production c pérative* pour les coopératives de consommation : il rappelle s tout l'exemple de l'Angleterre, que les représentants de la co

ration allemande au dernier Congrès coopératif international ont pu voir de près. — Pour *Schippel*, les travailleurs anglais doivent être favorables à la *politique protectionniste* de Chamberlain ! Le libre-échange, selon lui, a tué l'agriculture anglaise. L'Angleterre dépend des autres pays pour les objets d'alimentation. Les libre-échangistes ne considèrent que le consommateur, non le producteur. La théorie, favorable aux classes supérieures, est contraire aux intérêts du prolétariat, selon Schippel. — *Bernstein* expose que le *problème de la forme du salaire* est des plus importants, tant au point de vue de l'intérêt des salariés qu'au point de vue du développement de l'industrie. — *Wolfang Heine* échafaude une théorie singulièrement artificielle, sur les principes démocratiques dans le Parti, à propos du fameux « Cas Gœhre ». — *Fellicien Challaye* expose, du point de vue jaurésiste, l'état du socialisme en France. — *Friedrich Hertz* critique la théorie des races de H. St. Chamberlain.

LANGUE ITALIENNE

Il Socialismo. — *10 janvier 1904.* — Ettore Ciccotti : *A travers l'ancienne et la nouvelle année.* — Dans un article sur *La Démocratie Sicilienne*, Giovanni Monastra montre sous des formes nouvelles, la persistance des anciennes aristocraties. Les assemblées électives ne servent qu'à caser la clientèle. Le peuple malheureusement se laisse prendre aux apparences et s'attache aux partis bourgeois. — G. M. Serrati : *Le Congrès de la Fédération Américaine du Travail. L'Etat et ses fonctions en Nouvelle-Zélande.* — Paolo Orano étudie les rapports de Spencer et du Socialisme. Dans les œuvres du philosophe anglais, nous pouvons trouver des arguments pour la propagande, mais il reste profondément anti-socialiste. De là, les solutions absurdes auxquelles il aboutit souvent, car son individualisme recule devant la seule conclusion logique, qui serait socialiste.

25 *janvier.* — Enrico Ferri. *Et maintenant, travaillons !* — Les réformistes au Congrès d'Imola pleins de mépris pour le « révolutionnarisme verbal » de leurs adversaires aimaient à dire : « Laissez-nous travailler. » Depuis trois ans, la tendance réformiste s'est affirmée au Parlement et dans le pays. Or on ne reconstitue pas sans peine la courte liste des réformes opérées, ıt elles ont peu frappé les esprits ! E. Ferri ne peut en énurer que 3 : l'office du travail (réforme platonique malgré la ˈame faite par les journaux bourgeois), la loi sur le travail des ımes et des enfants, et les retouches à la loi sur les accidents travail. Sa propre expérience a guéri E. Ferri de l'illusion « réformes sociales ». Dans l'engrenage parlementaire, il

faut dépenser 100 d'énergie pour obtenir 1 de résultat, et encore quand on l'obtient ! Ferri s'est persuadé bien vite qu'il fallait changer de méthode, et c'est alors qu'il est venu au parti socialiste et à la méthode révolutionnaire. En 1901, 1902, 1903, malgré le prolétariat organisé, l'engrenage parlementaire a continué de donner les mêmes résultats négatifs. — Carlo Monticelli critique vivement les propositions de loi soumises à la Chambre française pour la protection du travail national, toutes, même celle signée par un député socialiste, montrent un esprit, à son sens, rétrograde et contraire à nos principes. — Aug. Dewinne : *La question des ligues de résistance en Belgique.* Tandis que les coopératives du Parti ouvrier et les mutualités prospèrent et se multiplient, les syndicats végètent. Les syndicats de mineurs n'existent que de nom. Le bassin de Liégè ne compte que 300 ouvriers organisés sur 26.000. Dans la région de Verviers, sur 30.000 tisseurs et filateurs, on trouve à peine quelques petits groupes de syndiqués. Voici la proportion des ouvriers organisés : transports 4.6 0/0, textiles 3.9 0/0 ; métallurgie 6.9 0/0 ; vêtement 3.9 0/0 ; pierre 12.8 0/0 ; bois 4.2 0/0 ; tabac 13.5 0/0 ; livre 6.6 0/0; peaux 3.3 0/0. Les rares organisations catholiques ne changent rien à la situation. Il y a quelques organisations qui ne s'occupent pas directement de politique : ainsi d'Union des gantiers de Bruxelles, 700 membres (93 0/0), et l'Union Verriers de Charleroi, qui englobe presque tous les ouvriers du métier. Dewinne recherche les causes de cette faiblesse. D'abord, la jeunesse du mouvement, le peu d'avantages qu'offrent les syndicats à côté des coopératives et des mutualités. Les ouvriers n'ont plus confiance dans les grèves, dont le succès est rendu impossible par l'entente des patrons. Les syndicats ont cependant un rôle à remplir. Ils seront surtout des groupes d'études, ils surveilleront l'application des lois ouvrières, etprépareront les textes de lois, que les Parlements baclent trop rapidement. — Paolo Orano : *Les Patriarches du socialisme. XI Bunonarroti, 1761-1837.*

10 février. — Giovanni Lerda. *Antonio Labriola.* — E. Ferri : *En vue du Congrès national : l'unité du parti.* Ferri revient sur son thème favori. Le parti socialiste, à son sens, exerce une action négative de destruction et une action positive de reconstruction ; il a un programme maximum (organisation prolétarienne et éveil de la conscience de classe) et un programme minimum (poursuite de réformes démocratiques, etc.) Chacun peut donc, suivant son tempérament, pratiquer de préférence telle ou telle forme d'action. — Nous avons, en Fra[nce] trop entendu cette dangereuse chanson unitaire pour ne avoir compris qu'il n'y a là qu'un assemblage de mots, qui traduit nullement les réalités antagonistes. Ferri conclut [pour] l'Italie : pleine liberté dans le domaine des idées, mais di[...]

pline étroite dans les actes. Quelle discipline ? Comment des gens qui, sur toutes les questions de doctrine et de tactique sont en complet désaccord, pourront-ils s'entendre pour accepter une discipline commune ? O confuse et boiteuse Unité ! — Roméo Soldi : *L'agitation des fonctionnaires et le parti socialiste*. Soldi critique l'engouement des réformistes pour les ligues de fonctionnaires Ils agissent avec la même légèreté que pour la constitution des ligues de paysans, si vite tombées, parce qu'on ne s'est pas efforcé d'y créer des consciences socialistes. L'approbation de toutes les revendications des fonctionnaires est simplement de la démagogie, peut-être profitable en période électorale. Les différences entre le fonctionnaire et le salarié libre sont considérables. Le premier ne connait pas la concurrence : une fois en place il y reste ; il n'est pas payé suivant l'utilité sociale de sa fonction, mais souvent suivant le but politique des partis au pouvoir ; enfin, l'amélioration de sa condition s'obtient non pas aux dépens des capitalistes, mais au moyen de taxes nouvelles, c'est-à-dire des autres salariés. Les socialistes, au lieu de patroner les fonctionnaires de toutes espèces, doivent poursuivre la suppression de toutes les fonctions inutiles. Ils pourront s'intéresser aux syndicats de fonctionnaires, si ceux-ci s'élèvent au-dessus de leurs intérêts particuliers et prennent une conscience socialiste. — Luigi Negro continue ses études sur l'*Œuvre posthume de Karl Marx*.

25 février. — C. Monticelli : *La Guerre*. — Sylva Viviani : *Les dépenses militaires*. Jean Longuet commence une analyse détaillée de la récente *Histoire du Socialisme aux Etats-Unis*, de Morris Hillquill (New-York, Funk et Wagnalls). — Cosinio Rubino : *Le Philhellenisme moderne de d'Annunzio*. — Guillaume Evans : *Morale et politique*.

10 mars. — Enrico Leone : *D'Imola à Bologne*. Le Congrès de Bologne marquera une date historique pour le socialisme italien. A Imola, la situation n'était pas encore nette. Les réformistes s'y défendirent surtout contre les accusations d'abandonner les points de vue socialistes, lutte de classe, etc. « Le Congrès de Bologne aura, dit Leone, à préserver le parti de la *phrase révolutionnaire* (c'est pour Labriola, dont les hommes du « juste milieu » italien aiment assez à travestir la pensée), et de lutter contre le nouveau courant radical-socialiste. » Et, pour finir sur un appel à l'unité, Leone reprend une phrase dont on abuse un ı depuis quelque temps en Italie : Le prolétariat étant un, oit avoir pour le représenter un seul parti politique. — Sylva 'iviani : *Les dépenses militaires* (suite). Pablo Iglesias : *La ctique des socialistes espagnols et les dernières élections unicipales*. Le parti socialiste espagnol n'a jamais fait d'al-ınce électorale avec les partis bourgeois, fût-ce les répu-



blicains. La section madrilène, par 107 voix contre 72, avait voté une motion en faveur de l'entente avec les républicains. A l'assemblée du Parti, cet ordre du jour fut repoussé par 50 voix contre 16 et 2 abstentions, et l'ancienne tactique fut confirmée. Plus de 40 sections prirent part aux élections avec une remarquable discipline. Les sociétés ouvrières non adhérentes au Parti, qui prirent part à la lutte électorale, suivirent pour la plupart la même tactique. Le Parti socialiste l'a emporté dans 11 communes et 28 sièges, qui s'ajoutent aux 10 communes et 25 sièges conquis dans les élections précédentes. Les sociétés ouvrières, qui sont socialistes ou de tendances très socialistes, ont emporté 70 sièges dans 40 communes environ. — Cosimo Rubino : *Le Philhellénisme moderne et G. d'Annunzio* (suite).

LANGUE ANGLAISE

The International Socialist Review. *Janvier 1904.* — E. V. Debs discute avec un membre du « Parti socialiste » d'Amérique sur la *Question nègre.* — Ernest Untermann examine l'attitude des socialistes allemands à propos des élections au Landtag de Prusse. — Traduction de la brochure d'Albert Thomas sur le *Syndicalisme allemand.* — Notes diverses. — Bibliographie.

Février. — *L'Idéalisme marxiste*, conférence d'Emile Vandervelde. — Etude sur la *Question des races*, par Oscar Edgar. — *L'Infériorité du socialisme en Australie*, par Andrew M. Anderson. — *Le 1er mai américain*, étude sur l'ouvrage de notre collaborateur A. M. Simons, par Isador Ladoff. — *L'Histoire du syndicalisme allemand* (suite), par Albert Thomas. — Editorial : Note sur le socialisme à l'étranger ; mouvement ouvrier ; bibliographie.

Mars. — *Etat actuel de la législation sur les sociétés*, par Marcus Hitih. — *L'élection de Millicankee*, par E. H. Thomas. — *Les conditions du travail dans l'isthme de Tehuantepec*, par Isaac Peterson. — *Examen du résultat des élections australiennes*, par Andrew M. Anderson. — *L'Histoire du syndicalisme allemand* (fin), par A. Thomas. — *Labriola et la conception matérialiste de l'histoire*, par E. Untermann. — Opinion du traducteur de Labriola, par Charles H. Kerr. — *Comment réaliser la République coopérative*, par W. M. Johnson. — Edi rial : Quelques réflexions sur la prochaine convention du Pa — Note sur le socialisme étranger ; mouvement ouvrier ; bib graphie.

Social Democrat. *Janvier 1904.* — Editorial (notes sommaires). — *Les erreurs des statistiques*, par H. Quelch. — *La politique électorale de la S. D. F.*, par A. A. Watts. — Le mouvement socialiste, social, ouvrier, dans les pays de langue anglaise. — *Les Patriarches du socialisme*, par Paolo Orano. — *La théorie de la valeur*, par C. Terry. — *Qu'est-ce que le socialisme?* par A. Sangster. — Revues, extraits, littérature.

Février. — Editorial (notes sommaires). — *Le conflit d'Extrême-Orient*, par Th. Rothstein. — *Nos Précurseurs socialistes de 1820 à 1840*, par J. de Hoop Scheffer. — Mouvement socialiste, social, ouvrier, etc. — *Les Patriarches du socialisme*, par Paolo Orano. — *Qu'est-ce que le socialisme?* par A. Sangster (suite et fin). — *La théorie de la valeur*, par Terry (suite). — Les revues, etc.

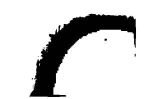
Mars. — Editorial (notes sommaires). — *Socialisme et tempérance*, par F. C. Watts. — Réflexions sur le *Surhomme* de M. Shaw, par F. Askew. — *Les Patriarches du socialisme*, par Paolo Orano. — *La théorie de la valeur*, par Terry. — Revues, extraits, littérature.

LANGUE ESPAGNOLE

La Revista Socialista. *Janvier 1904.* — Etude de Mora sur le *Mouvement socialiste et sociétaire en Espagne*, au XIXe siècle. — Paul Lafargue : *Simples vérités socialistes.* — Dr Greffier : *Socialisme et tuberculose.* — Reproduction des études parues ici même, de Berth, *Catholicisme social et socialisme*, et de Rothstein, sur *la Crise industrielle en Angleterre.*

Février. — Buylla examine les *Sentences* de M. Magnaud. — Terwagne : *Socialisme, intelligence, bonté, santé.* Suite des articles de Berth et de Rothstein.

Mars. — Mora poursuit son étude sur le *Mouvement socialiste en Espagne.* — E. Vandervelde : *Comment je suis devenu socialiste.* — Suite des articles de Berth et Rothstein. — Mario Antonia : *Le conflit russo-japonais et le socialisme militant.* — Ormaghea : *Comment vivent les pauvres à Madrid.*



VARIÉTÉS

« L'AFFAIRE GRISEL »

Marcel Laurent, dans la *Grande Revue*, ces deux derniers mois, vient de se faire le scrupuleux confesseur d'une étrange inquiétude qui plane sur le monde dramatique, quant à l'avenir du théâtre contemporain. Le succès, dit-on, ne va plus qu'au badinage boulevardier, ne répond plus à la valeur des œuvres. Je crois bien, cependant, qu'il y a répondu, cette fois, le 26 mars, au *Théâtre du Peuple*.

Et tout d'abord, en quelques mots, voici l'Affaire : Grisel, c'est un malheureux pion du collège de Saint-Savernin. Et comme on vient de découvrir un fœtus, qu'on est sur la trace d'un criminel avortement, on arrête Grisel parce qu'il est franc-maçon et miséreux, que sa femme sort sans chapeau, qu'il est timide, qu'elle est pâle et qu'ils ont deux enfants. — Le vrai coupable est M. Lerou. Or, M. Lerou est haut placé et bien pensant, M. Lerou fonde des asiles et a un tennis. Bref, M. Lerou ne peut pas être coupable, ne doit pas être coupable. Et voilà l'Eglise, la Magistrature et le reste qui lèvent la croisade pour accabler Grisel. Les partis se scindent ; Saint-Savernin est en ébullition !... Pourtant, Lerou est un brave homme, ne peut envisager un instant l'idée de causer la perte d'un innocent, fait plus que des vœux pour l'acquittement de l'inculpé, envoie des subsides à ses propres ennemis, les socialistes, défenseurs de Grisel. — Mais le curé Pange veille : il sait tout, lui, depuis longtemps, exploite à sa manière les menus faits, canalise tous les efforts, travestit pieusement les paroles trop brutales, revêt de la très-sainte feuille de vigne les indécences de la vérité. Il peut conclure, avec l'Abbé Thibaut, d'Ancey : « Il me semble qu'en tout ceci, j'ai agi « fort chrétiennement ». Grisel est condamné. Lerou, en une scène tragique, fait ses aveux à son fils et se tue.

---

(1) Pièce en trois actes, de *Lucien Besnard*, représentée au *Thé[âtre] du Peuple*.

Certaine critique s'est plue à voir à travers le foetus, le trop fameux bordereau. Lucien Besnard, à coup sûr, a pu y songer. Il songea à beaucoup d'autres choses encore — ou, bien plutôt, il y fit songer, — mais ceci n'a aucune importance. Les promesses que contenaient la *Fronde*, le *Domaine*, il les a tenues : cela a beaucoup plus d'intérêt. Le charme de l'une, la force de l'autre, se sont réunis dans une œuvre solide où le talent robuste de l'auteur fut reconnu par des applaudissements non-marchandés, insistants. J'invite les clients accoutumés de l'Odéon à se contenter d'y prendre désormais l'omnibus et à monter avenue de Clichy pour entendre l'*Affaire Grisel*. Car, c'est enfin une œuvre sérieuse et pensée qui surgit au milieu de la navrante production qui nous submerge et accapare les théâtres officiels et mondains. Elle a vu le jour au *Théâtre du Peuple*, et c'est, à l'actif de Lucien Besnard, encore un geste qui appelle nos louanges, d'avoir généreusement confié la meilleure de ses œuvres à cette jeune et confiante entreprise, alors que telle scène des boulevards était ouverte à sa réputation, qu'eussent pu consacrer à nouveau les bourgeois cossus et le demi-monde. C'est un geste décisif où sa volonté s'affirme de faire de l'art et non de l'amusette, d'être un dramaturge et non un journaliste.

Je ne vois pas, en effet, de bien sérieux reproche à adresser à la manière de sa pièce. On ne peut souhaiter qu'une chose, c'est qu'en évoluant selon sa tendance, il ait un perpétuel souci de condensation qui doublera sa puissance, qui accentuera, magnifiera le dialogue — pour lequel il est doué d'une façon toute spéciale — et ne se laisse pas trop tenter par les jeux de scène qu'il entend à merveille et qui ont fait passer son premier acte, si copieux, sans la moindre difficulté (1).

Pierre Hepp.

---

1) Ce n'est pas ici la place de parler des acteurs qui tous, d'ailleurs, ıt à féliciter de leur jeu tour à tour alerte et poignant. Mais il faut re à M. Beaulieu qu'il est très beau. Le personnage du curé Pange e pouvait pas être compris avec plus d'art et d'intelligence et provo- ‑er plus d'émotions que n'a fait, en cette incarnation, ce directeur ‑ile qui est un acteur remarquable.

TABLE DES MATIÈRES

TOME XII

de la collection.

JANVIER-AVRIL 1904

N° 132. — 15 janvier 1904.

N° 133. — 15 février 1904.

NOTES BIOGRAPHIQUES

N° 134. — 15 mars 1904.

LES FAITS POLITIQUES

LES PARTIS SOCIALISTES

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Gérant : Jean Rieux.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqu

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE).

